8 a 64

Digitized by the Internet Archive
in 2021 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/s7363id1398867

ANNUAIRE

DE

THÉRAPEUTIQUE

DE

MATIÈRE MÉDICALE,

DE PHARMACIE ET DE TOXICOLOGIE

POUR 1856,

contenant

LE RÉSUMÉ DES TRAVAUX THÉRAPEUTIQUES ET TOXICOLOGIQUES PUBLIÉS EN **1855**

ET LES FORMULES DES MÉDICAMENTS NOUVEAUX,

ET SUIVI DE MÉMOIRES

1° Sur les amidonneries insalubres;

2° Sur le rôle des matières alumineuses dans la nutrition;

PAR

M. BOUCHARDAT,

Professeur d'hygiène de la Faculté de médecine de Paris,
membre de l'Académie impériale de médecine,
de la Société centrale d'agriculture, et du Conseil d'hygiène publique
et de salubrité du département de la Seine.

16e année.

PARIS,

GERMER BAILLIÈRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

rue de l'École-de-Médecine, 17.

1856.

PRÉFACE.

J'ai enregistré avec soin tous les documents qui peuvent intéresser la matière médicale et la thérapeutique que l'année 1855 a vu se produire.

On y remarquera particulièrement des études importantes sur l'*atropine* et les *solanées vireuses*, sur l'*aconit* et l'*aconitine*, sur l'*ergot de blé* et sur l'*ergotisme*.

Les préparations *ammoniacales* continuent à être souvent administrées et leurs indications prennent chaque jour de la précision.

Les applications des *alcalins* contre le croup, du *chlorate de potasse* contre la stomatite mercurielle, fixeront l'attention des praticiens.

On trouvera d'utiles applications se rapportant aux *purgatifs agréables*.

Les notes sur l'emploi de l'*inga*, du *sulfate de fer*, du *perchlorure de fer*, de l'*acide lactique*, de l'*apiol*, des *mercuriaux*, des *préparations iodo-tanniques*, seront lues avec profit.

L'annuaire est terminé par une note sur des *amidonneries insalubres*, et par un mémoire qui

m'est commun avec M. Sandras, et qui a pour but d'élucider quelques questions importantes se rapportant au rôle que jouent les *matières albumineuses dans la nutrition*.

J'ai cru utile de publier cette année un *supplément* contenant : 1° un mémoire sur la *cinchonine*, avec toutes les observations publiées jusqu'ici sur cet alcaloïde, accompagnées d'expériences et d'observations nouvelles qui, nous l'espérons, feront mieux connaître les propriétés physiologiques et thérapeutiques de cet alcaloïde, et lui assureront un rang distingué dans la thérapeutique; 2° un rapport sur les *remèdes proposés contre la rage;* 3° un mémoire sur la recherche des *alcaloïdes dans les urines;* 4° un mémoire sur la *solution alumineuse benzinée* de M. Mentel; 5° la *table générale des matières* contenues dans la collection des Annuaires de 1841 à 1855, rédigée par M. le docteur Ramon.

15 février 1856.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A

Acétate de plomb, 279.
Acide arsenieux c. fiev. int., 189.
Acide carbonique c. peau, 90.
Acide azotique c. gengivite, 131.
Acide lactique c. dyspepsie, 137.
Aconit c. névralgies, 45.
Aconitine, 43.
Albumineuses (Matières), 291.
Altérants, 173.
Amidonneries insalubres, 280.
Ammoniacaux (sels), 94
Ammoniaque c. fièvre typh., 92.
Anceni. Sétons caustiques, 233.
Anduran. Vin antigoutteux, 109.
Apiol, 142.
Aran. Lavement de vin, 75.
Aran. Trait. leucorrhée, 267.
Aran. Nitre et digitale, 116.
Arrigan. Iodure potassium, 191.
Astringents, 125.
Atropine p. dilater pupille, 17.
— (préparation), 16.
Aubergier. Lactucarium, 1.
— Opium indigène, 1.
Aubineau. Poudre carminative, 84.
Aubineau. Pommade calmante, 45.
— Poudre pector., 84.

B

Bain antipsorique, 99.
— antisyphilitique, 99.
Barrier. Ergotisme, 51.
Bastier. Elixir, 131.
Baume de conicine, 42.
Becquerel et Rodier. Vaginite, 251.
Belladone c. coqueluche, 29.
— c. delirium tremens, 35.
— c. épilepsie, 30.
— c. variole, 25.
Bennets. Onguent, carbonate, zinc, 218.
Bertram. Lactate manganèse, 164.
Bertherand. Acide azotique, 135.
Beyrand Opiat. Antiblennorrhagique, 83.
Bière amère, 152.
Blache. Chlorate potasse, 113.
Bodart. Pommade épispast, 230.
Boileau. Potion c. céphalalgie, 7.
Boinet. Inf. iodées c. épanch. pleurétiques, 210.
Boinet. Teint. abortive des pust. variol., 213.
Bonnet. Infection purul., 248.
— Sétons caustiques, 233.

Bouchardat. Matières albumineuses, 291.
Bouchardat. Rapport sur farine, semoule et pain de gluten, 283.
Bougies calmantes, 14.
Bonis. Pâte d'escargot, 166.
Bourgarel. Présure, 158.
Bourgeois. Orange c. dyspepsie, 152.
— Tablettes de nitrate bismuth, 215.
Bourguignon. Pommade c. gale, 238.
Boutigny. Iodure, chlorure, merc., 179.
Brandeis. Sené, 120.
Bretonneau. Belladone, 29.
— Pilules ferrug., 162.
Bullar. Ortie, 87.
Burnest. Jus de citron, 136

C

Caladium seguinum, 85.
Camomille c. névralgies, 84,
Catapl. verbascum thapsus, 43.
Caustiques c. angines, 223.
Cautérisation (nouveau mode), 234.
Cerium (sels de), 187.
Citrate de magnésie, 123.
Chapelle. Eau de goudron, 73.
Charles. Thérap. des Arabes, 276.
Chassaignac. Abcès du sein, 244.
Ciment solide, 218.
Cinchonine c. gastralgie, 141.
Citron (jus), 136.
Clerton. Perles d'éther, 70.
Chlorate. potasse, 113, 115.
Chloroforme (administ.), 65.
— c. chorée, 59.
— impur, 58.
Clossæus. Storax, 82.
Cochrau. Quinquina sur l'utérus, 139.
Colchique (empoisonnement), 105.
Collodium mercuriel, 184.
Collyre cyanuré, 15.
— iodure zinc, 213.
— sulf. zinc et cuivre, 226.
Contro-stimulant, 102.
Corne de cerf, 171.
Corroborants, 139.
Couperose (traitement), 264.
Crème pectorale, 50.
Croton c. la dysentérie, 119
Cubèbe c. incontinence d'urine, 81.
Cyanhydrate de morphine, 7.

D

Debout. Liniment antinévralgique, 34.
— Pilules, 26.
Deiters. Cubèbe, 81.
Delacroix. Ammoniaque, 92.
Delioux. Collodium merc., 184.
Delioux. Gomme ammoniaque, 71.
Demarquay. Chlorate potasse, 115.
— Glycérine, 241.
Deschamps. Chloroforme, 65.
— Prépar. iodo-tanniques, 194.

Deschamps. Prépar. feuil. de tussilage, 166.
Desgranges. Injection iodo-tannique, 208.
Desmaisons. Potion taniæ-fuge, 257.
Devay. Baume de conicine, 42.
Diachylum à base de zinc, 219.
— tannate plomb, 230.
Diphthérite (traitement), 237.
Diurétiques, 102.
Dower. Poudre allemande, 7.
Dubail. Apiol, 142.
Dubois (P.). Metro-perit. puerpérale, 270.
Ducheune. Pil. antisquameuses, 190.
Durand. Amidonneries, 280.
— Gluten panifié, 286.
Dusard. Traitement gale, 239.
Dysentérie (traitement), 268.

E

Eau de goudron, 78.
Elixir de Bastier, 131.
Eau sédative, 93.
Emplâtres anodins, 33.
Emplâtres irritants, 231.
Emplâtre Vigo, 182.
Erections noct. (formules c.), 25.
Ergot de seigle et de blé, 51.
Ergotisme, 51.
Etiquettes inaltérables, 274.
Evacuants, 116.
Extrait d'inga, 125.
Extrait feuil. tussilage, 168.

F

Fièvée de Jeumont caustiques, 223.
Fleury. dysentérie, 268.
Fomentation p. yeux, 94.
Fonssagrivres. Mylabres, 227.
Fontayral. Lavem. d'ergotine, 56.
Franchini. Cinchonine c. gastralgies, 141.
Fuster. Acide arsénieux, 189.

G

Gale (traitement), 239.
Gambérini. Limonade, 163.
Gaulier. Helicine Lamare, 165.
Gay. Crème pectorale, 50.
Gaïac (composé de), 101.
Géry. Chloroforme, 59.
Gibbal. Ac. arsénieux, 189.
Glycérine c. plaies, 241.
Gluten panifié, 286.
Gomme ammoniaque, 71.
Grandclément. Ergot, 51.
— Tatouage. 273.
Grieve. Belladone, 55.
Guéneau de Mussy. Diachylum, 219.
Guillaumont. Rob douce amère, 100.
Guépin. Bains excitants, 99.
— — antipsoriques, 99.
— — antisyphilit., 99.
— Eau sédative, 93.
— Fomentations p. yeux, 94.
— Liquide vésicant, 94.
— Solution c. ivresse, 93.
— — c. engorgement de matrice, 96.

Guépin. Solut. c. scrof., 96.
— — associé à sirops dépuratifs, 96.
— Pomm. des résol., 97.
— — antirhumat., 98.

H

Handfield. Acide lact., 137.
Hardy. Syphilides, 173.
Hays. Collyre d'iodure zinc, 213.
Helicine Lamare, 165.
Herbin. Pommade de, 187.
Herpin. Acide carbon., 90.
— Chlorate potasse, 113.
— Diachylum tannate plomb., 236.
— Lactate zinc, 215.
Hoffmann. Mixture c. diarrhée, 7.
— Teinture thébaïque, 6.
Homolle. Teinture abortive, 130.
Houx en place de thé, 151.
Hugues. Emplâtr. anod., 33.
— — irritant, 231.
Huile téréb. ozanicée, 80.

I

Imbert. Goubeyre acon., 45.
Infection purulente (trait.), 248.
Injection iodo-tannique c. varices, 208.
— d'iodec. épanchements pleurétiques. 210.
Injection d'inga — 128.
— perchlor. de fer, 160.
— urétrale cyanurée. 14.
Iodure chlor. mercur., 179.
Iodo-tanniques (préparations), 194.
Iodure potassium, 191.

J

Jobert. Mixt. et pilules, 36.
— Vaginite, 263.
Jusquiame et ses extraits. 20.

K

Kohuel, 277.
Korropleff Croton, 119.
Kuehenmeister. Poud., 170.

L

Lactate manganèse, 164.
Lactate zinc c. épilepsie, 215.
Lactucarium, 1.
Lamare helicine, 165.
Landeher, Rue et seganum, 88.
Laneau. Bière amère, 152.
Laure. Corne de cerf, 171.
Lavement d'hydrocyanate morphine, 13.
Lavement de vin, 75.
Lebatard. Massage c. entorse, 246.
Lecointe. Camomille, 84.
Leucorrhée (traitem.), 267.
Levrat. Sirop iod, fer, 192.
Limonade febrifuge, 163.
— tartro-boratée, 120.
Liniment antinévral., 34.
Liniments c. sciatique, 79.
Liniment sédatif. 14 34.
Liquide vésicant, 94.
Lombard. Liniments c. sciatique, 79.
Looch au cyanhydrate morphine, 12.
Luxton. Atropine, 16.

M

Marthner. Sang de bœuf, 165.
Massage c. entorse, 246.

Mercuriaux c. syphilis, 176.
Métro - périt. puerpérale (trait.), 270.
Miquelon. Dysentérie, 268.
Mixture c. cancer, 36.
— c. diarrhée, 7.
Müller. Catapl. verbascum thapsus, 43.
Mylabres, 227.

N

Narcotiques, 1.
Nicotine (inoxicat. par), 58.
Nitre et digit. c. rhum. 116.

O

Ollivier. Pommade, 180.
Onguent, carb., zinc, 218
Opiat antiblennorrhag., 85.
Opium indigène, 1.
Orange c. dyspepsie, 152.
Ortie c. mal. chroniques, 87.

P

Pâte d'escargots, 166.
Péganum Harmala, 88.
Pélosse. Pilules antiputrides, 162.
Perchlorure de fer, 159.
Perles d'éther, 70.
Phosphore (usage ophthalm.), 89.
Pilules anticholériques, 162.
— antiputrides, 162.
— antisquameuses, 190.
— calmantes. 36.
— c. cancer, 36.
— au cyanhydrate morphine, 13.
— ferrugineuses, 162.
— iodure, chl. merc., 180.
— Lupulin et chanvre, 26.
— sédatives, 12.
Plomb (Boites p. tabac), 41.
Pommade antirhumat., 98.
— antisyphilitique, 99.
— calmante, 15, 45.
— cantharid.. 91.
— c. engelures, 187.
— c. photophobie, 15.
— fondante, 35.
— iodure chl. merc., 180.
— nitrate, mercure, 180.
— résolutives, 97.
Potion c. céphalalgie, 7.
— avec ergotine, 55.
— perchlorure fer, 160.
— tæniafuge, 237.
Praag. Aconitine, 43.
— vératrine, 103.
Poudre allemande, 7.
— antinévralgique, 13.
— calcaire, 170.
— carminative, 84.
— pectorale, 84.
Présure (préparation), 138.

Q

Quadri. Ratanhia, 130.
Quaglino. Acétate plomb c. tumeur lacrymale, 279.
Quevenne. Étiquettes inaltér., 274.
Quinquina sur l'utérus, 159.

R

Ratanhia c. kératites, 130.
Regnauld. Cautérisat., 234.
Rey. Tumeurs et fist. lacrym., 262.
Remy. Pomm. cantharid. 91.
Richart. Belladone, 25.
Richart. Liniment c. sciatique, 79.
Ricord. Linim., sédatif, 34.
— Pomm. fondant., 35.
— Pilules calmantes, 36.
Ricord. Sirop antirhum, 37.

Righini. Gaïac, 101.
Rob. Douce-amère, 100.
Robiquet. Citr. magn., 123.
Rodet. Trait couperose, 264.
Roux. Colchique, 105.
Rue. 88.

S

Salsepareille. 276.
Sandras. Extrait d'inga, 125.
— inject. perchl. fer. 160.
— Matièr. albumin., 291.
Sang de bœuf, 165.
Saurel. Stibialisme, 116.
Schroff. Jusquiame, 20.
Sein (trait. des abcès), 244.
Seitz. Huile térébenth., 80.
Séné, 120.
Sétons caustiques. 233.
Siebert. Nicotine, 38.
Simpson. Sels cérium, 187.
Sirop antirhumat., 37,
— d'extr. feuil. tuss., 169.
— d'hydrocyanate morphine, 11.
— d'inga, 127.
— iodo-tannique, 196.
— iodure fer, 192.
— de tussilage iodé, 169.
Solut. c. engorg. matrice, 76.
— iodo-tann. norm., 197.
— — iodurée, 197.
— c. ivresse, 95.
— c. scrofules, 96,
— avec sirop dépur., 96.
Sorel. Ciment, 218.
Souak. 279.
Stibialisme, 116.
Stimulants. 75.
Strong. Sulfate zinc c. constip., 217.
Storax c. catarrhes, 82.
Strumf. Phosphore, 89.
Sulfate de fer c. érysip., 155.
— zinc c. constip., 217.
Suppositoire morphine, 14.
Syphilides. Traitement, 173.

T

Tabac, conservation, 41.
Tablettes c. toux, 12.
— s.-nitrate bismuth, 215.
Tatouage accidentel, 273.
Teinture abortive c. variole, 150, 213.
— d'iode, 29.
— thébaïque, 6.
Thé de café, 77.
Thérapeut. des arabes, 276.
Tisanes feuil. tussilage, 167.
Toniques, 139,
Trousseau. Belladone, 30.
— Diphthérite, 257.
— mercuriaux, 176.
— Potion d'ergotine, 55.
Tumeurs et fist. lacrym. (trait. sans opérat. 262.
Tussilage (feuilles), 166.

V

Vaginite (trait.). 251 et 265.
Van den Corput. Cyanhydrate morphine, 7.
— form. c. érections, 23.
— thé de café, 77.
Vératrine, 105.
Vidal. Emplâtre Vigo, 182.
Vin antigoutteux, 109.
Vincent. Mylabres, 227.

W

Wahu. Limonade tartroboratée, 120.
Wœhler. Chlorof. impur, 58.

ANNUAIRE

DE THÉRAPEUTIQUE

ET DE

MATIÈRE MÉDICALE.

NARCOTIQUES.

Opium indigène et lactucarium de M. Aubergier.

Le jury international, en accordant une médaille d'honneur à M. Aubergier, doyen de la Faculté des sciences de Clermont Ferrand, a récompensé une pensée des plus heureuses, suivie pendant plus de quinze années avec la plus admirable persévérance, au prix de grands sacrifices.

Cette pensée est celle de la préparation en grand des produits pharmaceutiques agricoles que nous livrait jusqu'ici le commerce extérieur, souvent dans un état d'impureté tel, que le médecin ne pouvait compter sur les effets des médicaments les plus importants.

M. Aubergier a choisi de prime abord deux produits dignes par dessus tous de fixer son attention : l'un est l'opium, l'autre le lactucarium.

L'opium, préparé de temps immémorial en Egypte ou en Asie Mineure, subissait chaque année de telles variations par suite de l'ignorance ou de la cupidité des agriculteurs ou des traficants, que la teneur en morphine variait de 2 à 15 pour 100. Le lactucarium n'était obtenu qu'en Allemagne sur une très petite échelle; en France on le remplaçait par la thridace, cet extrait de laitue complétement inerte.

Pour l'opium, par suite d'admirables études sur les aptitudes des variétés de pavot somnifère, sur l'influence de la maturation des capsules, M. Aubergier a obtenu un opium atteignant précisément la teneur légale de 10 pour 100 en morphine.

Pour le lactucarium, en choisissant la laitue gigantesque, en la perfectionnant par la culture, M. Aubergier est parvenu à préparer sur la plus grande échelle, du lactucarium de beaucoup supérieur pour la qualité à tout ce que nous livrait le commerce allemand. Cette supériorité, constatée par un usage immense de tous les jours, tient-elle à des perfectionnements qu'amène toujours une culture sur une très grande échelle dirigée par un homme éminent? Tient-elle au choix de la variété, qui, selon moi, se rapproche autant de la laitue vireuse que de la laitue cultivée ? Toujours est-il que le lactucarium obtenu par M. Aubergier se distingue de tous ceux que

le commerce fournit par des propriétés hypnotiques bien constatées.

Je viens de parler des propriétés hypnotiques du lactucarium. Certes, elles le cèdent de beaucoup à celles de l'opium, ce premier des médicaments entre ceux que Dieu nous a donnés; aussi, comme beaucoup d'autres, j'ai été étonné du succès commercial immense du sirop de lactucarium de M. Aubergier, et de la froideur avec laquelle le commerce et la pratique médicale ont accueilli son *opium à composition constante*.

Je m'étais dit, et je ne saurais trop le répéter (1), pour contribuer pour ma part à pro-

---

(1) Ce n'est pas seulement à produire *en France* de l'opium *toujours actif* et *toujours identique* que M. Aubergier a consacré dix années de recherches constantes et dispendieuses.

En adoptant *exclusivement* deux formes pharmaceutiques parfaitement étudiées, il peut satisfaire à toutes les exigences de la thérapeutique, et *éloigner les chances de ces fatales erreurs qui ont tant de fois suivi l'administration de ces préparations d'opium* qui étaient administrées par gouttes.

M. Aubergier me semble avoir complétement résolu un problème qui m'a bien des fois préoccupé dans ma longue pratique, celui d'administrer l'opium avec *sûreté et sécurité*.

Pour tous les usages a l'intérieur, les *pilules*

pager les choses vraiment utiles à la pratique médicale. C'est un bienfait immense pour le malade, une grande sécurité pour le médecin, que d'avoir à sa disposition un opium toujours actif, toujours le même, qui, administré sous

---

d'extrait d'opium de pavots pourpres de 1 centigramme satisfont à toutes les indications.

C'est en pilules de 1 centigramme, contenant par conséquent 2 milligrammes en morphine, que l'extrait d'opium d'Aubergier a été administré, soit par M. Rayer, soit par M. Grisolle. Deux pilules ont presque constamment suffi pour déterminer le sommeil. Les avantages de ce mode d'administration sur l'emploi des solutions, telles que les divers laudanums, n'échapperont à personne. Ces pilules se dissolvent très facilement dans l'eau. On peut compter le nombre que l'on met dans un *lavement* par exemple, et l'on se rend mathématiquement compte de la dose que l'on administre, tandis que l'on peut toujours se tromper sur le nombre de gouttes de liquide et à plus forte raison sur leur volume.

Ainsi, avec les pilules d'extrait d'opium de M. Aubergier, rien n'est plus facile que de composer des *potions calmantes* contenant une dose précise d'opium, des *lavements opiacés* dont la puissance narcotique est toujours identique, et l'on n'a plus à craindre ces erreurs trop fréquentes où les nombres de gouttes de laudanum sont comptés d'une manière inexacte, soit dans

deux formes, satisfasse à toutes les indications en éloignant toutes les chances d'erreurs. Ces deux préparations doivent avoir plus de succès que le lactucarium qui leur cède de beaucoup en propriétés. Hé bien, jusqu'ici il n'en a pas été

---

les lavements, soit dans les potions. Il suffit, en effet, si l'on veut administrer 1 centigramme d'extrait d'opium seulement, de faire dissoudre dans de l'eau une pilule de 1 centigramme d'extrait d'opium d'Aubergier; elle se dissout immédiatement et sans résidu.

Pour les usages a l'extérieur et pour remplacer les liniments ou frictions opiacées, la *teinture solide d'opium de pavots pourpres* de M. Aubergier remplit toutes les indications, elle contient le centième de son poids d'extrait d'opium de pavots pourpres.

Il est facile de se rendre compte des avantages que pourra présenter dans la pratique pour l'emploi extérieur, une préparation solide à froid, et se liquéfiant à la température du corps humain, et dont on pourra mesurer la dose par le volume. Elle contribuera à rendre les empoisonnements par les liniments opiacés beaucoup plus difficiles, si même elle ne les rend tout à fait impossibles. Ce point de vue a une grande importance lorsqu'il s'agit de mettre entre les mains et à la portée d'un malade une quantité beaucoup plus grande d'un médicament que celle qui serait mise à sa disposition pour être prise à l'intérieur.

ainsi, et en y réfléchissant, j'ai compris que c'était précisément son activité modérée, son innocuité complète, qui avaient assuré la vogue immense du sirop de lactucarium. En effet, si des remèdes insignifiants comme les sirops de guimauve, de capillaire, sont employés à chaque instant dans les bronchites, les irritations légères, combien ne doit-on pas préférer une préparation telle que le sirop de lactucarium, qui possède une action calmante très douce, mais évidente pour tous les observateurs attentifs.

Au reste, félicitons-nous du succès du sirop de lactucarium. Ce succès permettra à M. Aubergier de compléter son œuvre et d'implanter définitivement sur notre sol la culture de son opium à composition constante.

Teinture thébaïque (Hoffmann).

La teinture thébaïque (*tinctura thebaica* de toutes les pharmacopées du nord de l'Europe) est la teinture d'opium simple, elle se prépare, d'après la pharmacopée de Prusse, de la manière suivante :

Opium brut titré	45 gram.
Alcool à 33 degrés. . . .	210 —
Eau distillée	210 —

Laissez macérer pendant huit jours et filtrez. Trois grammes de cette liqueur renferment les matières solubles de 30 centigrammes d'opium. Cette teinture depuis quelque temps est souvent

prescrite en France; elle entre dans une mixture que l'on emploie avec succès pour combattre la diarrhée. Voici la formule de ce mélange.

Mixture contre la diarrhée (Hoffmann).

Teinture thébaïque	3 gram.
Teinture de cannelle. . . .	3 —
Teinture de noix vomique. .	1 —

Mêlez. — 10 à 15 gouttes par jour.

Potion contre la céphalalgie (Boileau).

Chlorhydrate de morphine .	1 centigr.
Café (infusion de)	100 gram.

A prendre en une fois. On détermine de la gaieté et même un peu d'ébriété, mais sans lourdeur totale.

Poudre de Dower, allemande.

Poudre d'ipécacuanha. . . .	12 centigr.
— d'opium.	12 —
— de noix, de muscade .	8 décigr.
— de racine de colombo.	8 —
Sucre	15 gram.

On divise en douze paquets, et l'on en prend un toutes les heures.

Cyanhydrate de morphine et de ses usages thérapeutiques (Van Den Corput).

Le cyanhydrate de morphine peut se préparer

directement, soit en traitant par l'acide cyanhydrique la morphine fraîchement précipitée au moyen de l'ammoniaque et suspendue dans l'eau ou dissoute dans l'alcool, soit en faisant passer jusqu'à saturation un courant d'acide cyanhydrique gazeux sur cette base encore humide.

On peut l'obtenir également par double décomposition, en traitant le chlorhydrate, le sulfate ou l'acétate de cette base, par le cyanure de potassium. Le sel, ainsi formé, est recueilli sur un filtre, lavé à l'eau distillée, et dissous dans l'alcool, d'où on l'obtient en beaux cristaux aciculaires par évaporation.

La morphine, comme tous les autres alcaloïdes végétaux à un équivalent d'azote, n'exige qu'un équivalent d'acide cyanhydrique pour former avec celui-ci, un sel neutre qui a pour formule :

$$M+,HO,HCy \text{ ou} = C^{34}H^{19}AzO^{6}+HC^{2}Az+HO.$$

L'hydrocyanate morphique précipité se présente sous la forme d'une poudre cristalline blanche : par évaporation de sa dissolution alcoolique, il cristallise en aiguilles brillantes formées de prismes quadrangulaires droits, allongés, qui se groupent en étoiles.

Ce sel a une saveur amère peu prononcée.

Il est peu soluble dans l'eau, qui pourtant s'en charge d'une proportion plus grande que de morphine pure; les huiles grasses le dissolvent en assez faible proportion ; il est beaucoup plus soluble dans l'alcool. 1 centigramme de cyan-

hydrate de morphine, exige pour se dissoudre environ 5 grammes d'alcool à 80 pour 100 ; — 10 grammes d'huile d'amandes douces et un peu plus de 60 grammes d'eau. L'éther est sans action sur ce sel.

La teinture d'iode ajoutée en petite quantité à la solution alcoolique se décolore, par suite de la formation de cyanure d'iode. L'iodure de potassium ioduré, en excès, produit avec le cyanhydrate de morphine un précipité brun. L'acide iodique se décompose à son contact, et l'iode mis à nu, colore la liqueur en jaune plus ou moins foncé.

Ce sel forme avec le cyanure mercurique une combinaison double, peu soluble dans l'eau.

A une température de 90 degrés, il perd son eau de cristallisation, et abandonne une partie de son acide ; à une chaleur plus élevée, il se décompose en produits ammoniacaux et empyreumatiques.

S'il s'agissait de déterminer, dans le composé qui nous occupe, la présence de l'acide cyanhydrique, on ne pourrait avoir recours à la réaction qui consisterait à ajouter au sel un peu d'acide chlorhydrique et de limaille de fer, puis à l'additionner de potasse caustique, et à verser ensuite quelques gouttes d'acide chlorhydrique, dans le but de déterminer le formation d'un précipité de bleu de Prusse, — par la raison que le *morphite de fer* (Pelletier), qui se produit dans les mêmes circonstances, donnerait lieu également à la production d'une couleur bleu foncé, qui ferait confondre les deux réactions.

La meilleure manière de constater l'existence de l'acide cyanhydrique dans cette combinaison, est de traiter le sel par un peu de sulfhydrate de sulfure ammonique auquel on ajoute une goutte d'ammoniaque ; de chauffer légèrement, puis d'ajouter une ou deux gouttes de chlorure ferrique qui, décomposant le sulfocyanure ammonico-morphique formé, donne naissance à une coloration violette, résultant du mélange du sulfocyanure de fer qui est d'un beau rouge de sang avec la couleur bleue engendrée par la réaction simultanée du sel ferrique sur la morphine.

On peut encore déterminer plus exactement la proportion relativement très faible de l'acide cyanhydrique fixé à l'alcaloïde, en faisant passer dans une solution d'azotate argentique, l'acide cyanhydrique que l'on dégage de sa combinaison par l'addition de quelques gouttes d'acide sulfurique dilué, dans un petit appareil distillatoire microchimique.

L'hydrocyanate de morphine s'administre à l'intérieur, comme anodin, antispasmodique ou sédatif, depuis les doses de 5 milligrammes, jusqu'à 1 et 3 centigrammes en vingt-quatre heures, par prises réfractées.

Des doses plus élevées, comme de 3 à 7 centigrammes, ne pourront être administrées que graduellement et en observant avec attention l'individualité et l'idiosyncrasie du sujet.

A l'extérieur, on peut employer ce sel par la méthode de l'inoculation sous-épidermique, ou

endermatique, depuis les doses de 3 à 8 centigrammes.

Il peut également être prescrit comme enépidermique ou iatraleptique, soit en pommade, soit sous forme de liniment, dans les proportions de 5 à 15 ou 20 centigrammes de sel, par 4 à 8 grammes d'excipient.

En lavement, on l'administrera par 1 à 3 ou 5 centigrammes.

Quoique le cyanhydrate de morphine soit un sel instable, et que dans bien des cas il est préférable de le remplacer en associant l'acide cyanhydrique médicinal ou le cyanure de potassium au chlorhydrate de morphine, nous avons cru utile de reproduire l'article que M. Vanden Corput a inséré dans la presse médicale belge.

Voici quelques formules relatives à l'administration et à l'application de ce nouveau médicament, rédigées également par M. Vanden Corput.

Sirop d'hydrocyanate de morphine.

Cyanhydrate de morphine . 5 centigr.
Dissolvez dans
Alcool. . . . . q. s.
Et ajoutez :
Sirop d'acide cyanhydrique. 120 gram.

Mélez. Par cuillerées à café, dans la coqueluche, etc.

On préparera dans les mêmes proportions l'orgeat cyano-morphiné.

Tablettes contre la toux.

Sucre blanc pulvérisé. . . .	250 gram.
Teinture de tolu	10 —
Cyanhydrate morphique . .	1 —
Mucilage de gomme adrag .	q. s.
Essence d'amandes amères .	15 goutt.

M. Faites selon l'art des pastilles de 75 centigrammes.

Chaque tablette contient 3 milligrammes ou 1/16e de grain de sel de morphine. De 4 à 8 pastilles par jour, dans les bronchites et les toux nerveuses.

Looch calmant au cyanhydrate morphique.

Looch blanc de la pharmacopée française.	120 gram.
Cyanhydrate de morphine .	25 milligr.

M. s. a. Contre bronchites, laryngites, toux nerveuses.

Pilules sédatives.

Cyanhydrate morphique. . . .	10 centigr.
Extrait de laitue vireuse. . .	4 gram.
Sirop de fleur d'oranger. . . .	q. s

Pour faire trente pilules. Deux pilules, de deux a quatre fois par jour, graduellement. Contre gastrodynie, entéralgie et troubles nerveux.

Pilules calmantes au cyanhydrate de morphine.

Poudre récente de ciguë mac. .	20 cent.
Cyanhydrate de morphine. . .	5 —
Cyanure de potassium.	10 —
Sirop de gomme et poudre de racine d'althée.	q. s.

Pour faire quatre pilules. Deux à quatre pilules par jour. Contre cancer de l'estomac, squirrhe du pylore.

Poudres antinévralgiques.

Cyanure de zinc	2 à 5 centigr.
Cyanhydrate de morphine . .	1 à 3 —
Oleosacch. d'amandes amères.	1 gram.

Mêlez et divisez en quatre paquets. Deux à quatre par jour. Contre cardialgie et céphalées nerveuses, tics douloureux, hystérie, chorée.

Lavement d'hydrocyanate morphique.

Cyanhydrate de morphine. . .	5 centigr.
Jaune d'œuf n° 1.	
Emulsionnez avec :	
Solution claire d'amidon préparée avec décoction de capsules de pavots	500 gram.

Mêlez. Pour deux ou quatre lavements. Contre diarrhées rebelles.

Suppositoire morphiné.

Beurre de cacao. . . . . 12 gram.
Cyanhydrate de morphine. 3 à 10 centigr.

F. s. a. un suppositoire analogue. Contre fissures à l'anus, hémorrhoïdes douloureuses, cancer du rectum.

Injection urétrale cyanurée.

Cyanure mercurique. . . 10 à 20 centigr.
Cyanhydrate de morphine. 5 centigr.
Eau de laitue vireuse. . . 150 gram.
Gomme arabique pulvérisée. . . . . 4 —

F. un mucilage léger. Contre les urétrites blennorrhagiques.

Bougies calmantes.

Poudre de gomme arabique. 4 gram.
Hydrocyanate de morphine. 60 centigr.
Eau de laurier-cerise. . . . q. s.

Pour faire selon l'art quatre bougies urétrales. Dans les urétrites simples accompagnées de strangurie.

Liniment sédatif.

Baume tranquille. . . . . 30 gram.
Teinture de belladone. . . . 4 —
Cyanhydrate de morphine. . 20 centigr.

M. f. s. a. En frictions dans la sciatique et les névralgies cutanées.

Pommade calmante.

Extrait de stramonie.	4 gram.
Cyanhydrate de morphine. .	10 centigr.
Axonge rectifié.	30 gram.
Essence d'amandes amères. .	5 gouttes.

Mêlez. Contre les névralgies périphériques, tumeurs cancéreuses externes ulcérées.

Pommade contre la photophobie accompagnée de blépharospasme.

Hydrocyanate de morphine.	5 à 10 centigr.
Cire blanche.	1 gram.
Huile de juisquiame	4 —

Incorporez :

Eau de laurier-cerise. . . .	2 gram.

F. s. a. une pommade molle.

Collyre cyanuré.

Cyanure mercurique.	5 centigr.
Cyanhydrate de morphine. .	5 à 10 centigr.
Cérat simple.	8 gram.

M. f. une pommade. Contre les conjonctivites catarrhales avec sécrétion muqueuse abondante et sensibilité exagérée de l'œil.

Préparation de l'atropine (M. W. L. Luxton).

L'atropine se prépare généralement par digestion de la racine de belladone dans l'alcool. La teinture concentrée est traitée par la chaux éteinte; on filtre après vingt-quatre heures de contact. On ajoute de l'acide sulfurique en léger excès et l'on sépare le sulfate de chaux par filtration. On retire par distillation les deux tiers de l'alcool. On ajoute un peu d'eau et l'on achève de chasser l'alcool par évaporation. On précipite ensuite l'alcaloïde par le carbonate de potasse; on sèche le précipité et on le dissout de nouveau dans l'alcool. On décolore la liqueur avec le charbon animal; on filtre, on évapore, et, après avoir ajouté un peu d'eau, on laisse cristalliser; 1000 parties donnent 3 d'alcaloïde.

Ce procédé est d'une exécution longue et difficile; il est en outre coûteux, car il exige l'emploi d'une certaine quantité d'alcool.

M. Luxton propose de le remplacer par le suivant qui est plus simple, et qui, du reste, présente une grande analogie avec le procédé de Brandes.

On fait bouillir pendant deux heures les feuilles sèches de belladone dans une quantité d'eau suffisante pour les couvrir; on passe les liqueurs à travers une étamine, et l'on fait bouillir les feuilles dans une nouvelle quantité d'eau.

Les liqueurs sont réunies, et l'on y ajoute 15 gr. d'acide sulfurique par kilo de feuilles; l'acide précipite l'albumine végétale; on décante

et l'on filtre. On traite ensuite les liqueurs par un courant de gaz ammoniac ou par du carbonate d'ammoniaque. Dans l'un et l'autre cas, les liqueurs deviennent noires et peu à peu des cristaux d'atropine se déposent.

Au bout de vingt-quatre heures, on décante et l'on recueille les cristaux sur un filtre. Pour les décolorer, on pose sur le filtre un peu d'ammoniaque liquide qui enlève la majeure partie de la matière colorante; on obtient ainsi 0,0057 d'atropine cristallisée, au lieu de 0,003.

Je doute encore de la valeur de ce procédé, l'atropine est en effet très altérable sous l'influence de l'ammoniaque.

Atropine pour dilater la pupille (Ruiter).

Pour dilater la pupille c'est au sulfate d'atropine qu'on a surtout donné la préférence, et la solution dont on fait généralement usage en Angleterre, contient 0,20 de sulfate d'atropine pour 32 grammes d'eau distillée. Une seule goutte de cette solution, placée au contact de la cornée et de la conjonctive pendant quelques instants, suffit pour amener en vingt ou vingt-cinq minutes, une dilatation complète avec immobilité de la pupille. Mais il y a évidemment quelque chose de brutal dans l'emploi de cette solution, et chez presque tous les malades, il s'écoule trois ou quatre jours avant que la vue ait repris toute sa plénitude et que l'œil soit revenu à son état normal. Il y avait donc lieu de

se demander quelle était d'une manière précise la dose nécessaire chez l'homme pour amener la dilatation désirée, sans produire les inconvénients inhérents à une dose aussi forte d'atropine. C'est ce qui a été fait par M. de Ruiter.

M. de Ruiter avait déjà remarqué, dans ses expériences sur les animaux, que chez le chien, une goutte d'une solution contenant 1/129,600 de sulfate d'atropine, mis en contact avec l'œil pendant cinq minutes, suffit pour dilater la pupille pendant dix-huit heures. Une solution au 3,600e produit cette dilatation chez le même animal en dix ou quinze minutes, et cette dilatation ne disparaît qu'après quatre jours. Une solution au 21,600e, en contact dix ou quinze minutes avec l'œil, produit également une dilatation considérable, souvent même de l'immobilité. Avec la solution au 129,600e, additionnée de 2 parties d'eau et cinq minutes d'application, on a encore un effet sensible, et c'est seulement lorsque la solution est étendue de 6 parties d'eau que l'effet est complétement nul, c'est-à-dire au 772,600e. La sensibilité de la pupille à l'action de la belladone est donc quelque chose de vraiment surprenant, lorsqu'on réfléchit surtout que, sur cette goutte introduite entre les paupières, il n'y en a peut-être pas un cinquième d'absorbé. Eh bien! sans être aussi grande que chez le chien, la sensibilité est encore très grande chez l'homme, au point que, pour arriver à un bon résultat, il n'est besoin, en général, que d'une solution beaucoup plus

faible que celle que l'on prescrit ordinairement ; et voici les conclusions auxquelles M. de Ruiter est arrivé à cet égard : 1° Une solution de 0,20 de sulfate d'atropine dans 32 grammes d'eau distillée, est suffisante comme préparation aux opérations, lorsqu'il s'agit de prévenir une synéchie, un synchysis ou un prolapsus de l'iris imminent, ou d'augmenter la capacité visuelle dans la cataracte centrale ou dans l'opacité centrale de la cornée, etc. ; 2° une partie de cette solution, étendue de 13 parties d'eau, suffit à produire une dilatation complète, avec immobilité passagère de la pupille, lorsqu'on se propose seulement de soumettre à un examen complet les parties internes de l'œil dans toutes les directions (la dilatation survient après trente à quarante-cinq minutes, et ordinairement en vingt-quatre heures, tout trouble a cessé dans la vision); 3° la même solution étendue de 80 parties d'eau est celle qui convient dans l'immense majorité des cas. Une goutte ou deux de cette solution, introduite entre les paupières, amène, en trente ou soixante minutes, une dilatation suffisante pour l'examen du plus grand nombre des yeux. Toutefois, la dilatation n'est pas assez considérable pour léser notablement la vision, et en huit à trente-six heures, elle a entièrement disparu.

(*Nederland. Lancet* et *Monthly Journal*, 1855.)

Jusquiame et ses extraits; leur action physiologique (Schroff).

On pense généralement que la jusquiame agit de même que le belladone et le stramonium, et que des préparations correspondantes de ces plantes ne diffèrent que par l'intensité d'action. Voici des observations intéressantes qui prouvent que, malgré la grande analogie d'action, il existe des différences qu'il est très important de voir préciser. Aussi je n'hésite pas à reproduire l'article suivant sur les propriétés de la jusquiame.

« Les effets physiologiques de la jusquiame ont été étudiés sur plusieurs personnes bien portantes, et ont donné les résultats suivants. L'action sur le pouls est des plus intéressantes. De petites et de moyennes doses le ralentissent constamment entre les deux à trois premières heures, de 10 à 20 pulsations. Plus la dose était petite, plus il fallait de temps pour obtenir cet effet, *et vice versâ*. Les fortes doses le diminuaient rapidement, mais, après un temps d'autant plus court que la dose était considérable, il remontait au-dessus de la normale. Ainsi, 0,10 d'extrait éther-alcoolique de semences, déterminaient un abaissement de 20 pulsations en deux heures; 0,20 n'exigeaient qu'une heure, mais une demi-heure après, le pouls remonta de 11 pour retomber de 12 dans la demi-heure suivante; 0,40 produisaient, en vingt minutes, un ralentissement de 19; vingt minutes après il remonta de 29, devint petit, irrégulier, se sou-

int pendant une heure au-dessus de la normale, avec de légères fluctuations, et ne diminua que peu à peu. La jusquiame a de commun avec la belladone, non-seulement cette action, mais il y a la plus grande analogie, pour ne pas dire identité, entre ces deux médicaments. La jusquiame dilate la pupille, mais, à des doses plus fortes, et quand elles sont considérables, la dilatation est précédée parfois de rétrécissement. De petites doses procuraient déjà de la lourdeur de la tête, la sécheresse des lèvres, de la bouche et du gosier, la diminution de la sécrétion salivaire, un peu de faiblesse. Après les doses plus considérables, il survenait de l'assoupissement, tendance au sommeil et même sommeil profond, s'accompagnant, par des doses très fortes, de coma vigil et de rêves effrayants; parfois céphalalgie, presque toujours vertiges, bourdonnements d'oreilles, faiblesse de la vue à ne pas pouvoir distinguer les lettres, sensibilité de la rétine à la lumière, diminution de l'olfaction avec persistance du goût qui n'était aboli que deux fois; impossibilité de fixer l'attention sur un objet, état qui se prolongeait jusqu'au second jour; faiblesse considérable, démarche incertaine; la sécheresse de la bouche et du gosier augmentait jusqu'à l'impossibilité d'avaler; voix rauque, enrouée; peau sèche, parcheminée; la température en diminuait. Chez l'un des expérimentateurs, il est survenu deux fois, le lendemain, de la diarrhée et des nausées, des épistaxis, et un autre a vu survenir, le deuxième et

troisième jour, la sécrétion d'un mucus nasal tenace, épais et mêlé de sang.

La jusquiame diffère de la belladone par moins d'action sur les sphincters, surtout sur celui de l'anus; par moins d'excitation cérébrale et par une plus grande tendance au sommeil. Elle ne détermine pas ces mouvements brusques, la tendance au rire, à sauter, à danser, caractéristique à la belladone. Ces différences doivent être plus saillantes encore entre l'atropine et l'hyosciamine; malheureusement M. Schroff n'a pas pu se procurer de la dernière.

Toutes les préparations de jusquiame ont la même action; elles diffèrent seulement en énergie. La plus faible est la poudre des feuilles; la racine d'un an est plus active, mais cède le pas aux extraits. Ceux qui ont été essayés sont les suivants :

1° *Celui de la nouvelle pharmacopée d'Autriche.* Elle en prescrit deux, l'un préparé avec les feuilles, l'autre avec les semences. Ces substances, écrasées dans un mortier, sont digérées pendant vingt-quatre heures avec leur poids d'alcool rectifié. On doit évaporer à siccité au bain-marie. Le premier réussit bien; l'autre, avec les semences, ne peut être obtenu sec à cause de la grande quantité d'huile qu'il renferme; celle-ci surnage, peut-être mêlée au fond, mais s'en sépare bientôt par le repos. Cet extrait est le même que M. Schroff avait déjà obtenu deux ans auparavant avec l'alcool et l'éther. Il a une odeur

désagréable d'huile rance, une saveur nauséeuse, amère, d'huile rance des plus désagréables et gratte fortement le gosier.

2° *Un extrait préparé d'après la formule de M. Morh.* Une décoction concentrée et évaporée au tiers, de semences privées de leur huile par expression, est additionnée d'alcool rectifié, aussi longtemps que le liquide en est troublé; on décante, on filtre, et la liqueur est évaporée à siccité.

3° *Le précipité obtenu par l'alcool* dans l'opération précédente, fut également recueilli et évaporé à siccité.

4° *L'extrait alcoolique sec des feuilles.*

5° *L'extrait alcoolique des feuilles, de consistance d'extrait*, pour voir si l'évaporation à siccité n'altère pas ses propriétés.

Le premier, l'extrait alcoolique et l'extrait éther-alcoolique des semences sont les plus actifs. Il est trois fois plus énergique que l'extrait obtenu par l'évaporation du suc, et deux fois plus que l'extrait alcoolique des feuilles. L'huile grasse qui surnage est plus active que le fond ; 0,30 de cette huile donnent des effets plus intenses que la même quantité de l'extrait convenablement mélangé; ces effets étaient même un peu topiques et plus forts que ce que l'on avait obtenu avec 0,40 d'extrait éther alcoolique de semences, et 0,80 d'extrait du suc de feuilles. Le fond était également plus faible que l'huile surnageante.

L'extrait de Morh était également plus faible, et, dans tous les cas, pas plus fort que l'extrait

alcoolique des feuilles. Le précipité obtenu par l'alcool dans le décoctum aqueux de semences était sans action.

L'extrait alcoolique de feuilles, évaporé à siccité, est un peu moins actif que le même obtenu en consistance d'extrait.

De ce qui précède, il résulte que l'extrait de Morh est inutile; il n'a pas plus d'action que l'extrait alcoolique de feuilles, et ne se conserve que difficilement à l'état sec, parce qu'il est trop hygrométrique. L'extrait alcoolique de semences, quoique plus actif que tous les autres, présente plusieurs inconvénients. C'est d'abord sa saveur détestable, ensuite son peu d'homogénéité; il se sépare rapidement en deux couches d'inégale action; la supérieure, huileuse, très active, l'inférieure, molle, moins énergique. Dans tous les cas, on ne pourrait le donner qu'en pilules. En jetant l'huile, on a dans le résidu une préparation qui n'est pas plus active que l'extrait de Morh et l'extrait alcoolique de feuilles.

Il n'y a pas de raison pour évaporer les extraits à siccité; ils ne sont pas plus faciles à conserver que les extraits humides; ils sont trop hygrométriques, et la petite quantité d'alcool, qui se trouve encore dans l'extrait mou, aide à le préserver de la décomposition. Enfin, si l'évaporation ne se fait pas avec tous les soins nécessaires, le produit perd beaucoup de son activité; ce résultat arrive déjà dans les circonstances les plus favorables; on ne peut donc être sûr de l'extrait sec. »

M. Schroff a enfin essayé l'huile de jusquiame obtenue par décoction des feuilles et par expression des semences à froid. Elles sont assez peu actives ; cependant la première l'est plus que la seconde.

Belladone comme moyen prophylactique de la variole (Richart).

La belladone a été vantée comme un bon moyen prophylactique de la scarlatine. M. Richart a essayé si elle ne jouirait pas de la même propriété par rapport à la variole. Pendant une épidémie qui a sévi l'hiver dernier à Soissons, il a conseillé à plus de cinquante personnes de prendre matin et soir une cuillerée à café de la potion suivante :

Extrait de belladone. . .	15 centigr.
Eau de fleur d'oranger. .	125 gramm.
Alcool.	4 —

Aucune de ces cinquante personnes n'a contracté la maladie, bien que plusieurs d'entre elles aient donné des soins à des varioleux.

Formules contre les érections nocturnes (Van der Corput).

Lorsque les érections morbides se manifestent dans le cours d'une blennorrhagie, ou qu'elles sont produites par l'éréthisme génésique chez les enfants, M. Van den Corput conseille l'emploi des pilules suivantes :

Extrait de belladone. . . 10 centigr.
Lupulin récent. . . . . 60 —
Camphre en poudre . . . 60 —

M. s. a. et divisez en 8 pilules.—De 1 à 4 pilules à prendre vers le soir.

Le saccharure de lupulin suffit toujours, lorsqu'il est donné à dose assez élevée, pour triompher des érections sympathiques de l'inflammation spécifique de la muqueuse.

Une association qui nous a mieux réussi que celle du camphre et de la belladone, est l'addition du chanvre indien; nous la formulons ainsi :

Extrait de chanvre indien. . 5 centigr.
Lupulin récent. . . . . 150 —
Sucre blanc, q. s. pour la trituration du lupulin.

M. s. a. et divisez ces deux doses, qui seront prises dans la soirée, à une heure d'intervalle.

Quant à l'éréthisme génésique chez les enfants, il est le plus souvent provoqué par la présence des oxyures dans le rectum ; aussi les lavements froids d'abord, et, en cas d'insuccès, ces lavements, additionnés d'un peu de sel marin, en triomphant de la cause pathogénique, font disparaître le symptôme.

Pilules de lupulin et de chanvre indien contre l'aménorrhée (Debout, *Bullet. de thérapeut.*).

Le chanvre indien ou son extrait alcoolique,

quoique vivement préconisés depuis quelques années, sont à peine employés, si leur action utile pour combattre l'aménorrhée était vérifiée sur une large échelle, ce serait là une source précieuse d'indications thérapeutiques.

Nous fîmes, dit M. Debout, préparer 100 pilules, composées chacune de : lupulin, 20 centigrammes ; extrait de chanvre indien, 1 centigramme. La nommée Stahl, âgée de vingt-cinq ans, fut admise au nombre des malades du dispensaire, pour être traitée d'une suppression de règles. Environ quatre mois auparavant, cette jeune fille, à la suite d'un sentiment très vif de frayeur, avait vu l'écoulement menstruel supprimé brusquement, et, depuis cette suppression, elle éprouvait des migraines violentes à chaque époque menstruelle. Mon mélange répondant aux indications posées par la nature des accidents, j'en tentai l'emploi : 2 pilules furent prises le soir même; elles provoquèrent des épreintes utérines et des douleurs de reins. Le lendemain matin, 2 pilules, qui ne furent suivies d'aucun effet physiologique. Le soir, 3 pilules ; coliques et épreintes utérines, suivies de l'apparition des règles, qui devancaient leur époque mensuelle de six jours. A six heures du matin, l'écoulement cesse ; d'elle-même, la malade prend 2 pilules, et le sang reparaît. Vers deux heures de l'après-midi, nouvelle cessation, nouvelle dose de pilules; l'écoulement reprend et dure toute la soirée. Le soir, en se couchant, la malade prend sa dose de 3 pilules. Le lendemain, dans la crainte de voir

tarir ses règles, outre les 2 pilules du matin, elle prend une seconde dose dans la journée, puis ses 3 pilules le soir. Les règles, malgré l'usage des pilules, cessent, comme d'habitude, le quatrième jour. Le résultat de son traitement le plus remarquable à ses yeux est que, pour la première fois depuis bien des années, l'époque de ses règles a pu se passer sans qu'elle ressente la moindre migraine. Elle reste si bien convaincue que c'est à l'action de ses pilules qu'est dû ce bienfait, qu'elle m'amène sa sœur, sujette, comme elle, à des migraines à chaque époque menstruelle.

Cette femme, âgée de vingt-neuf ans, mariée, n'ayant jamais eu d'enfant, est affectée depuis longues années de dysménorrhée. Les accidents du côté de l'utérus ne sont rien, dit-elle, c'est l'espérance de voir disparaître ces accès de migraine qu'elle éprouve chaque mois, qui l'a engagée à accompagner sa sœur : elle était à l'époque de ses règles. Je lui donne les mêmes pilules et lui prescris d'en prendre 2 le matin et 3 le soir. L'écoulement se produit sans épreintes utérines, et se passe sans que la migraine se montre.

Emploi de la belladone dans le traitement de la coqueluche (Bretonneau).

Depuis longtemps on emploie la belladone contre la coqueluche, si l'on ne réussit pas plus

souvent, peut-être doit-on en accuser le mode d'emploi. Les indications par un praticien aussi habile que M. Bretonneau, méritent donc toute attention.

Pour un enfant de cinq ans. Le matin, d'une demi-heure à une minute avant le premier repas, une pilule d'un demi-centigramme ; de même le jour suivant. Si aucun effet favorable ou défavorable n'est observé, le troisième jour, une pilule d'un centigramme et une d'un demi-centigramme, aux mêmes conditions. Le cinquième jour, une pilule d'un centigramme et un demi-centigramme. Le huitième jour, toujours dans le cas où aucun effet n'est observé, deux pilules d'un centigramme. Cette dose devrait être continuée trois jours avant de songer à l'élever d'un demi-centigramme, et seulement si un peu de sécheresse dans le gosier s'était manifestée. Dans le cas contraire, augmentation d'un centigramme tout entier, si aucune diminution de la toux, aucun éloignement de quintes n'avaient été obtenus. Tandis qu'au moment où une diminution notable dans l'intensité et la fréquence des accès se serait manifestée, au lieu de suivre la progression qui vient d'être indiquée, il faudrait se borner à continuer la dose à laquelle serait dû le bon résultat obtenu tout le temps qu'on verrait croître les bons effets.

Pour un enfant âgé de deux ans et demi et très fort, même progression qne pour celui de cinq ans. Seulement cette progression serait ralentie à partir du quatrième jour, et l'augmenta-

tion indiquée des doses ne s'effectuerait qu'à trois jours d'intervalle au lieu de deux.

Pour un enfant de cinq ou six mois, des pilules de 1 milligramme seraient substituées aux pilules d'un demi-centigramme, et toujours avec observance des conditions qui autorisent ou qui empêchent d'augmenter les doses.

Extrait de belladone.	1 part.
Poudre de racine de belladone. .	2 —
Cent pilules de ce mélange de. .	1 centigr.
Cent pilules du même mélange de.	1/2 —
Cinquante pilules de.	2 milligr.

Traitement de l'épilepsie par la belladone (Trousseau).

« Parmi les nombreux agents thérapeutiques préconisés contre l'épilepsie et essayés avec persévérance par M. Trousseau, il en est qui, suivant lui, sont d'une impuissance constatée. Tels sont la valériane, l'indigo, le bleu de Prusse, le zinc et même l'oxyde de zinc, dont M. Herpin prétend néanmoins avoir apprécié les effets avantageux. Si les pilules de Méglin ont eu quelque succès, elles l'ont dû peut-être à la jusquiame qu'elles contiennent; car si difficile, si rare que soit la cure de l'épilepsie, et dans les cas les plus heureux, ce n'est bien souvent encore qu'une cure relative, il faut en rapporter le mérite aux solanées et notamment à la belladone, dont MM. Debreyne et Bretonneau ont proclamé

la supériorité dans l'espèce sur tous les moyens de traitement appliqués jusqu'à ce jour.

La méthode suivie par ces praticiens, et qui depuis douze ans, a été adoptée par MM. Trousseau et Blache, a quelque chose de sacramentel et requiert des soins minutieux et une persévérance sans lesquelles on ne peut espérer de succès. C'est ici, en effet, que l'on peut dire que le remède n'est rien et que la médication est tout.

Vous prescrivez:

Extrait de belladone,

Poudre de belladone, de chaque, 1 centigr.

Pour une pilule.

Le premier mois, le malade prend une pilule ainsi composée, le soir, en se couchant, le soir plutôt que le matin, parce que l'épilepsie est plus souvent nocturne que diurne, et qu'ensuite la belladone devant être administrée à doses croissantes, expose le malade à moins d'incommodités quand on la donne à l'entrée de la nuit. Le deuxième mois, deux pilules au lieu d'une, le troisième mois, trois pilules, le quatrième, quatre, toujours à la fois, quel qu'en soit le nombre. Ce détail est capital. Si la dose du médicament paraît trop élevée, trouble la vision, produit uu sentiment d'âcreté à la gorge, vous rétrogradez et n'augmentez la dose que tous les deux mois. Vous arrivez ainsi au bout de l'année au chiffre de sept à huit pilules chaque soir, et vous appréciez alors l'influence de la médication. Les familles ont un registre sur lequel elles inscrivent

jour par jour le nombre, la forme et l'intensité des attaques ou des vertiges, et lorsque après un an de traitement, vous constatez une diminution dans la force et le nombre des attaques, une modification heureuse dans leur forme, vous insistez sur l'emploi de la belladone pendant deux, trois, quatre ans de suite, en augmentant tous les deux ou trois mois la quantité de la substance active d'un centigramme jusqu'à doses intolérables.

C'est ainsi qu'avec une patience de plusieurs années vous réussissez à lutter contre une maladie ancienne et tenace, et quand vous avez le bonheur d'obtenir la cessation entière des attaques, vous suspendez la médication pendant un mois pour la reprendre pendant quinze jours, puis vous laissez deux mois de repos suivis de quinze jours de traitement, et ainsi de suite en augmentant progressivement ces intervalles, mais sans jamais abandonner l'administration de la belladone d'une manière absolue.

M. Trousseau a traité de cette manière plus de 150 malades. Il en a toujours 8 ou 9 à la fois qui s'astreignent aux exigences de cette méthode, et sur ces 150, il en a guéri 20, ou du moins on peut s'assurer que les attaques ou vertiges d'épilepsie ont été complétement suspendus depuis quatre ou cinq ans chez ces individus. »

Je viens de reproduire d'après le *Journal de médecine et de chirurgie pratique*, tous les détails de la recette de M. Debreyne, réglée par M. Trousseau, j'ai besoin d'ajouter ici que je ne partage

pas complétement l'opinion du professeur de linique sur l'inefficacité de l'oxyde de zinc administré suivant la méthode de M. Herpin. Sans doute avec MM. Debreyne, Leuret, Blache, Trousseau, etc., je place la belladone avant l'oxyde de zinc ou le lactate de zinc dont je parlerai plus loin ; mais dans une affection si grave il ne faut pas avoir qu'une seule arme à sa disposition.

Voici les principes qui me dirigent et auxquels je dois des succès.

Je préfère l'atropine à l'extrait de belladone, comme étant aussi efficace, et parce que je suis sûr de la dose.

Je commence par un demi-milligramme, je m'élève progressivement jusqu'à trois.

J'adopte le principe de la continuité de l'administration, et celui de concentrer les doses le soir à l'heure du coucher, mais je prescris le dernier repas, léger, à cinq heures au plus tard.

Emplâtres anodins (Hugues).

Extrait de belladone. .	120 centigr.
Poix de Bourgogne. .	8 gram.

Faites fondre et ajoutez :

Poudre d'opium. . . .	120 centigr.
Extrait d'aconit. . . .	120 —
Extrait de stramonium	53 —
Poix de Bourgogne. . .	5 gram.

Faites foudre à une douce chaleur.

Liniment sédatif (Ricord).

Huile de jusquiame	200 gram.
Camphre,	
Laudanum de Rousseau,	
Extrait de belladone,	
Chloroforme, de chaque . .	4 —

Mêlez. — Ce liniment s'emploie en frictions, plusieurs fois par jour, contre les douleurs névralgiques, les affections rhumatismales aiguës ou chroniques, le rhumatisme goutteux, enfin toutes les fois que, dans une maladie, l'élément *douleur* domine.

Liniment antinévralgique (Debout).

Le liniment suivant nous a fourni trop fréquemment des résultats remarquables par leur efficacité, pour que nous puissions hésiter à le recommander à nos confrères :

Baume tranquille. . . .	15 gram.
Extrait de belladone. . .	50 centigr.
Extrait de jusquiame. .	50 —
Laudanum de Sydenham.	4 gram.
Chloroforme.	10 —

Mêlez et conservez dans un flacon bouché à l'émeri. Une ou deux cuillerées à café, suivant l'étendue de la région, en onction sur la partie douloureuse, que l'on recouvre d'une carde de coton.

Usage externe de la belladone dans le delirium tremens.

Ayant constaté que la pupille est constamment contractée pendant le développement du *delirium tremens*, le docteur Grieve a conçu l'idée de dilater artificiellement l'ouverture pupillaire. A cette fin, il fit faire, chez un sujet atteint de cette affection, des frictions avec de l'extrait de belladone sur les paupières. A mesure que la pupille se dilata, le délire devint moindre, et le malade ne tarda pas à tomber dans un sommeil paisible. M. Grieve est d'opinion que la belladone exerce une action spécifique sur l'encéphale, qui, en même temps qu'elle amène une dilatation de l'ouverture pupillaire, enlève les hallucinations, opinion d'après laquelle le docteur Grieve administre aussi la belladone dans le typhus, alors que les malades présentent une contraction de la pupille. (*Monthly Journ.*, et *Revue méd.*, 30 septembre 1855.)

Pommade fondante (Ricord).

Extrait de belladone,
Camphre,
Laudanum de Rousseau, de
chaque. . . . . 4 gram.
Onguent mercuriel double. . 30 —

Mêlez. — On se sert de cette pommade pour combattre les engorgements chroniques, surtout ceux de l'épididyme.

Lorsqu'il s'agit d'un engorgement strumeux, M. Ricord ajoute 4 grammes d'iodure de plomb, et substitue l'axonge à l'onguent mercuriel double.

Pilules calmantes (Ricord).

Beurre de cacao,	
Baume de Tolu de chaque. . .	3 gram.
Poudre de racine de belladone.	1 —
Miel de Narbonne,	
Extrait de réglisse, de chaque .	1 —
Extrait de jusquiame blanche.	15 centigr.
Chlorhydrate de morphine . .	10 —

Mélez. — F. s. a. trente pilules, à prendre trois par jour.

Ces pilules sont fort utiles dans toutes les affections de poitrine où la toux domine. Nous les avons vu, dit M. Ricord, très bien réussir dans les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie pulmonaire, l'emphysème pulmonaire, l'asthme, le catarrhe simple et la broncorrhée.

Mixture et pilules contre les douleurs lancinantes du cancer (Jobert).

Pour modérer les *douleurs lancinantes* qui accompagnent le *cancer* et troublent d'une manière si pénible le repos des malades, M. Jobert emploie d'ordinaire une des préparations suivantes :

Sirop de codéine	8 gram.
— d'éther	8 —
— diacode.	6 —

Faites une mixture dont on prendra une cuillerée chaque soir.

Extrait de jusquiame	3 mil.
— de ciguë,	
— aqueux thébaïque, de chaque.	1 cent.

Faites une pilule.

Extrait de ciguë,	
— aqueux d'opium de chaque. .	1 cent.
Sous-carbonate de fer.	2 —

Faites une pilule.

Ces pilules sont prises le soir, et s'il s'agit d'un cancer de l'utérus, on y joint dans la journée des injections narcotiques et émollientes faites avec une décoction de morelle, de pavots et de racines de guimauve.

Sirop antirhumatismal (Ricord).

Sirop des cinq racines diurétiques.	500 gram.
Teinture de bulbe de colchique,	
Iodure de potassium, de chaque. .	15 —

Mêlez. — Ce sirop se prend par cuillerées à bouche, trois fois par jour, dans une tasse de tisane de bourrache.

On peut arriver graduellement à en doubler la dose.

Il est employé par M. Ricord pour combattre les rhumatismes chroniques, le rhumatisme goutteux, la goutte même à l'état subaigu ou chronique ; mais il réussit surtout admirable-

ment contre les engorgements si rebelles qui succèdent aux arthropathies blennorrhagiques.

Intoxication lente par la nicotine (Siebert).

Grâce au mode de préparation que subit le tabac découpé pour la pipe, la nicotine est déjà réduite dans celui-ci à son minimum d'activité. Mais il n'en est plus de même pour les feuilles destinées à être converties en cigares; celles-ci, en effet, ne sont pas soumises à la même préparation préalable. Aussi est-ce principalement à la suite de l'usage des cigares qu'on remarque l'affection sur laquelle nous appelons l'attention, et qui consiste dans une névrose très opiniâtre qui se développe lentement sous l'influence de l'ingestion continue de quantités minimes de nicotine. Cette névrose prend des allures d'une irritation spinale, et produit, selon le point de la moelle épinière principalement affecté, différents phénomènes excentriques, tels qu'étouffements et spasmes bronchiques, battements de cœur, gastrodynie et vomissements, névralgie mésentérique, etc. Comme exemples de cette intoxication nicotinique lente, nous citerons les suivants, rapportés par Siebert.

Un homme très robuste, âgé de trente ans, fut en butte depuis 1840 jusqu'en 1845 à des accidents nerveux des genres les plus variés; engourdissement des avant-bras et des mains, palpitations, pression hypogastrique, inappétence et même vomissements; spasmes du sphincter de

l'anus, pertes séminales nocturnes suivies d'un grand affaissement. La motilité des extrémités inférieures était troublée de temps à autre; la déambulation ainsi que la marche ascendante devinrent incertaines; des vertiges et la diplopie s'y joignirent. Ces symptômes, attribués d'abord par Siebert à une hypérémie de la moelle épinière, furent combattus par les ventouses, les sangsues et les purgatifs; mais le mal ne fit qu'empirer. Les préparations ferrugineuses procurent toujours du soulagement, sans conduire cependant à une guérison complète. Alors Siebert exigea du malade, qui fumait beaucoup de cigares de bonne qualité, de s'en abstenir au moins pendant quatre semaines. A l'expiration de ce terme, le malade se sentit un tout autre homme. Pour compléter sa guérison, il se rendit aux eaux ferrugineuses de Stenben, qui le fortifièrent beaucoup, et dont il revint complétement guéri. Dans l'hiver de 1845, il se laissa séduire à fumer un cigare. Les accidents ci-dessus se reproduisirent aussitôt, et ne cessèrent qu'à l'emploi du fer prolongé pendant quatre semaines.

Voici le deuxième cas.

Un homme, d'aspect cachectique et presque momifié, réclama les soins de Siebert pour un manque complet d'appétit. Son état n'était supportable que lorsqu'il fumait un cigare très fort. Il était pris régulièrement toutes les après-midi de coliques atroces, qui duraient plusieurs heures. Les purgatifs furent employés sans résultat.

Depuis des années, il avait des tremblements et de la faiblesse dans les extrémités, des battements de cœur et parfois des vomissements; depuis quelques mois, il accusait en outre une sensation de souffle désagréable dans la partie inférieure de la moelle épinière, conjointement avec des douleurs d'entrailles journalières, qui débutaient chaque fois dans la région ombilicale, se répandaient par tout l'abdomen, et venaient se concentrer dans le dos; ces douleurs étaient insupportables, déchirantes, concassantes, et cessaient la nuit. Il n'y avait d'ailleurs ni vomissements, ni aucun trouble dans les évacuations alvines. Dès que le malade renonça à l'usage des cigares, le mal disparut totalement; mais ne sachant pas résister à la jouissance du cigare au delà de quatre semaines, il le reprit, et aussitôt les douleurs revinrent.

Ce ne sont pas toutes les espèces de cigares qui produisent ces effets; ordinairement les cigares fins et narcotiques sont les plus nuisibles. Tous les fumeurs ne sont pas non plus sujets à l'intoxication. On peut affirmer cependant que les affections nerveuses chez les hommes ont augmenté de fréquence depuis que le cigare a détrôné la pipe. Il est souvent très difficile de constater les causes et l'origine du mal, car les fumeurs passionnés se trompent eux-mêmes et trompent le médecin; et ce qu'il y a de pire, c'est que les accidents produits par l'intoxication nicotique se dissipent parfois promptement par l'usage du cigare, de même que les accidents dus

l'opium cèdent souvent à une nouvelle dose
e ce narcotique.

Les cigares forts agacent d'abord l'appétit et
vorisent la digestion stomacale après les repas,
e qui fait que le véritable fumeur n'attend que
ngurgitation du dernier morceau pour saisir
on cigare. Ces individus doivent éviter soigneu-
ement tout dérangement de la digestion. L'appé-
t et la force digestive diminuent bientôt, les
ccidents entéralgiques se développent et consti-
uent au bout de peu de temps de véritables accès
évralgiques.

L'*Allgem. medic. Central-Leitung*, d'où cet
rticle est extrait, ajoute la note suivante :
'après une communication verbale de notre
ollègue, M. le docteur Ravoth, ce dernier a ob-
ervé un cas d'intoxication par la nicotine sur
n médecin déjà âgé qui fumait beaucoup, mais
pipe.

anger de conserver le tabac dans des boîtes de plomb.

Les *Annales d'hygiène* viennent d'appeler l'at-
ntion sur le danger qu'il peut y avoir à con-
rver le tabac en poudre dans des boîtes de
omb, ainsi que c'est encore assez générale-
ent l'usage. Il a été reconnu que le tabac à
iser légèrement humide peut oxyder le plomb
le convertir en sel soluble ; le tabac se re-
uvre, dans ce cas, d'un produit lamelleux, qui
été trouvé être un mélange d'acétate, de

carbonate, de chlorhydrate et de sulfate plombiques, dont la quantité varie, pour une demi-livre de tabac, de 6 à 30 grains. Aussi l'administration des tabacs a-t-elle substitué aux enveloppes de plomb des feuilles d'étain.

On peut reconnaître la présence du plomb dans le tabac en en incinérant une partie, traitant le résidu par l'acide nitrique faible à l'aide de la chaleur, filtrant et faisant évaporer pour chasser l'excès d'acide, traitant de nouveau par l'eau, filtrant et soumettant la liqueur à l'action des réactifs. L'iodure et le chromate potassiques précipitent les sels de plomb en jaune (iodure et chromate plombiques), le sulfate de soude et l'oxalate de potasse les précipitent en blanc (sulfate et oxalate plombiques), et l'acide sulfhydrique en noir (sulfure de plomb).

Emploi du baume de conicine en pansements dans les affections graves de l'utérus (*engorgements*, *cancers*) (Devay).

M. Devay, de Lyon, emploie avec beaucoup de succès, dans les maladies graves de l'utérus, les pansements directs sur l'organe malade avec le baume de conicine, dont la formule a été donnée dans nos précédents Annuaires.

Tous les deux ou trois jours, selon les indications, après avoir détergé les parties au moyen d'affusions, on introduit avec ou sans spéculum un bourdonnet de charpie enduit de baume de conicine, et qu'on tient en contact avec les par-

es malades. Par ce moyen employé pendant un ois ou deux, M. Devay a amené la guérison 'engorgements énormes, et qui avaient résisté à out traitement. Dans les cancers ulcérés dou- oureux, c'est une ressource précieuse pour almer les douleurs. Quelquefois les premiers ansements déterminent des vertiges, mais on e rend maître bientôt de ces accidents en ad- ninistrant un peu de tannin et en éloignant les ansements.

Cataplasme de verbascum thapsus (Müller).

Ces cataplasmes ont été vantés par M. Müller ontre les hémorrhoïdes douloureuses.

Aconitine, études toxicologiques et pharmaco- dynamiques (Praag).

Après avoir rapporté l'histoire de la décou- erte de cette substance et résumé les expé- iences qui ont été faites sur ses propriétés, auteur relate ses propres expériences faites sur es chiens, des lapins, des oiseaux, des gre- nouilles et des poissons, puis il coordonne les ésultats obtenus pour caractériser son mode l'action.

L'aconitine ralentit la respiration, paralyse le ystème musculaire soumis à la volonté, et dé- prime l'action nerveuse cérébrale; elle paraît être à peu près sans influence sur la circulation, ou du moins elle rend celle-ci très variable et rrégulière. Elle produit une dilatation de la

pupille et une augmentation dans la sécrétion salivaire, tandis que la sécrétion urinaire ne paraît pas être modifiée. Elle occasionne, chez l'homme, une sensation douloureuse particulière dans les joues, dans la mâchoire supérieure et dans le front; elle donne la mort par asphyxie. Quant aux maladies dans lesquelles on recommande son emploi, l'auteur en dit peu de mots. Elle doit être surtout utile dans les délires et dans les manies qui proviennent d'excitation. Peut-être pourrait-on aussi la recommander dans les crampes toniques ou cloniques, dans le tétanos, le trismus, la chorée, l'asthme spasmodique de nature purement nerveuse.

La plus haute dose que l'auteur ait pu employer sans danger était de 3/4 de grain (0,0488 grammes).

Sans se prononcer davantage sur l'efficacité de ce médicament, l'auteur croit pouvoir admettre que l'aconitine agit le plus souvent comme l'extrait alcoolique d'aconit, mais qu'elle est préférable à toutes les autres préparations à cause de la constance de son action, tandis que la plante peut être plus ou moins active suivant les localités où elle est recueillie, suivant les années et d'autres circonstances qui influent sur la végétation.

(*Arch. für path. Anat. und Phys. und für Klin.* et *Gaz. méd. de Paris.*)

Pommade calmante (Aubineau).

Hydrochlorate de morphine,	
Extrait d'aconit napel,	
Extrait de belladone,	
Camphre.	30 centigr.
Axonge.	45 gram.
Stéarine, q. s.	
M. f. s. a.	

D. En friction, gros comme une noisette ma- et soir.

conit dans les névralgies (Imbert Gourbeyre).

Il est peu de remèdes qui aient été plus pré- nisés que l'aconit, et il a toujours été accueilli bidement par la pratique. A quoi cela tient-il? uoi qu'il en soit, voici l'extrait d'un grand tra- il que la *Gazette médicale* a publié. Ajoutons e c'est l'alcoolature d'aconit que M. Imbert ourbeyre a employée.

« L'aconit a été souvent employé avec succès ns les affections douloureuses qui forment le oupe des névralgies. D'assez nombreuses ob- vations ont été publiées en France, et surtout l'étranger; j'en ferai plus tard le recensement. i voulu apporter aussi moi-même ma contri- tion à la science sur ce point intéressant, en ordant le terrain des faits : c'est pourquoi je blie les observations suivantes. »

Ces observations, que nous ne pouvons toutes

reproduire *in extenso*, sont au nombre de dix, savoir : trois névralgies faciales, deux névralgies sciatiques, deux névralgies sus-orbitaires, une pleurodynie, et deux cas dont le diagnostic, que l'auteur range l'une sous le titre de névralgie du cœur, l'autre dans la classe *incertæ sedis*. Nous indiquerons sommairement quelques-unes de ces observations, et nous reproduirons textuellement les plus remarquables ou les plus concluantes.

I. — *Névralgie faciale*, durant depuis cinq ans; augmentée depuis cinq semaines; accès revenant toutes les cinq minutes, nuit et jour. — Guérison prompte par l'alcoolature d'aconit.

Cette observation est une des plus remarquables, et recueillie avec les plus grands détails. Les suivantes étant exposées sommairement par l'auteur, nous les reproduisons telles qu'on les trouve dans le mémoire original.

II. — *Névralgie sus-orbitaire.* — « Grammont, trente ans, terrassier, employé au chemin de fer, entre à l'Hôtel-Dieu, salle Saint-Vincent, le 23 juillet 1854.

» Pris depuis huit jours, sans cause connue, de névralgie sus-orbitaire, à sept heures du matin, d'abord à gauche pendant les trois premiers jours, puis à droite; douleur lancinante avec chaleur et larmoiement du côté affecté. L'accès ne dure que trois heures, mais la tête est lourde le reste de la journée.

» Vu pour la première fois le 24 au matin, le malade veut être saigné, parce que, dit-il, il a

rop de sang. Je refuse et prescris une potion avec dix gouttes d'alcoolature d'aconit, à prendre en quatre fois.

» Le lendemain 25, à la visite qui se fait à huit heures, la douleur n'est point venue; le malade n'éprouve qu'un peu de lourdeur de tête.

» 26. Même état.

» Sorti le 27, n'ayant plus eu d'accès et complétement guéri. »

III. — *Névralgie sus-orbitaire.* — « Allègre, serrurier, quarante-cinq ans environ; névralgie sus-orbitaire du côté droit depuis une dizaine de jours, venant tous les matins à huit heures. Accès très douloureux pendant plusieurs heures. Le sulfate de quinine, qui a déjà été ordonné par un autre médecin, a complétement échoué. Je prescris au malade quatre cuillerées de sirop d'aconit par jour.

» Dès le lendemain l'accès névralgique perd toute son acuité, et la névralgie disparaît complétement au bout de deux ou trois jours. »

IV. — *Névralgie faciale.* — « Desniers, boulanger, rue du Port, à Clermont, vient me voir samedi 24 juillet 1853, pour une névralgie temporale bien caractérisée du côté droit. La douleur est presque continuelle, violente et s'exacerbant au milieu de la journée; malade depuis quinze jours. (Julep gommeux de 125 grammes additionné de dix gouttes d'alcoolature d'aconit, à prendre par cuillerées; frictions avec une pommade contenant 1 gramme d'alcoolature.)

» La douleur persiste jusqu'au lendemain à

onze heures et cesse à partir de ce moment.

» Le 26, le malade ne sent plus qu'un peu d'endolorissement à la tempe, puis la névralgie disparaît.

» Un an après, le 27 juin 1854, le malade est repris de la même névralgie; il vient me voir le lendemain, me disant qu'il a crié toute la nuit. La névralgie s'accompagne de larmoiement de l'œil droit. Le malade est mis à l'usage du sirop d'aconit, à prendre par demi-cuillerées toutes les deux ou trois heures.

» La nuit suivante est encore très mauvaise. Il souffre peu dès la seconde nuit; dès le second jour, l'aconit est aussi employé à l'extérieur.

» La névralgie diminue graduellement et disparaît au bout de trois ou quatre jours. »

L'observation V est encore un cas de névralgie faciale que l'auteur n'a pu suivre, le malade ayant cessé de se faire traiter après un grand soulagement obtenu au quatrième jour de traitement.

L'observation VI est un cas de pleurodynie, chez une rhumatisante, qui n'offre rien de remarquable.

L'observation VII est celle que l'auteur a rangée sous le titre de névralgie du cœur, sans toutefois attacher à son diagnostic plus d'importance qu'il ne convient, et nous croyons que c'est avec raison. Mais à part le diagnostic, qui, hélas! est dans la pratique beaucoup plus souvent douteux que dans les livres, le résultat thérapeuti-

ue est assez important pour qu'il y ait utilité à eproduire cette observation.

VII. — *Névralgie du cœur?* — « Sœur M..., e l'hôpital général de Clermont-Ferrand, qua- ante ans environ, souffre du cœur depuis dix ans, eaucoup plus fatiguée depuis trois mois.

» Elle éprouve des palpitations fréquentes, ccompagnées de vives douleurs dans la région récordiale. Ces douleurs sont de deux sortes : antôt, et c'est le plus souvent, ce sont des dou- eurs lancinantes, tantôt des douleurs qu'elle ompare à celles qu'on provoquerait en raclant vec un couteau la surface d'un vésicatoire dé- udé. Quand ces douleurs la prennent, elle est bligée de s'arrêter et d'attendre qu'elles aient essé; elles durent plusieurs minutes. Ces dou- eurs surviennent de préférence quand elle est au t couchée sur le dos; elle est alors obligée de e lever et de se coucher le cœur contre la terre. Depuis trois jours, sœur M... a été souvent obli- ée de se lever pendant la nuit et de s'étendre ur le parquet pour calmer ses souffrances.

» Sœur M... est alitée depuis trois jours, et ouffre continuellement depuis une huitaine avec le fréquentes exacerbations qui la forcent à 'étendre par terre; elle passe ainsi une partie les nuits.

» Je suis appelé le 28 juillet 1852, et examen ait, je prescris quatre cuillerées à bouche de irop avec 50 centigrammes d'alcoolature d'a- onit. La malade en prend une cuillerée à inq heures et à neuf heures du soir. La nuit

est bonne : il y a peu de crises et la malade n'est point obligée de se lever.

» Le lendemain, trois cuillerées dans la journée. La dernière crise a lieu le 29 au soir ; elle dure une heure. Les deux nuits suivantes sont excellentes ; la malade dit n'avoir jamais aussi bien dormi ; elle continue pendant quelques jours une cuillerée de son sirop.

» Le 30 au matin, sœur M... était levée et faisait son service.

» Pendant le mois d'août et de septembre, la malade a souffert encore quelquefois du cœur, mais ces douleurs n'étaient rien en comparaison des douleurs si violentes éprouvées en premier lieu. Ces nouvelles douleurs ont également cédé au sirop d'aconit.

» J'ai ausculté le cœur plusieurs fois pendant les accès et dans les moments de calme : aucune trace d'affection organique ; pendant les crises, le cœur battait tumultueusement avec une impulsion très modérée. »

Crème pectorale à l'acide prussique (Gay).

Acide prussique médicinal. .	2 gram.
Sucre.	45 —
Sirop de guimauve.	63 —
— de choux rouge. . . .	60 —
— de baume de Tolu. . .	30 —
— de capillaire.	30 —
— de pavots.	8 —
— de cannelle.	8 —

F. s. a. une crème.

Ergot de seigle et de blé.

Parmi les communications sur l'ergot, je dois mentionner la thèse de M. Grandclément, dans laquelle il est clairement établi que l'ergot de seigle possède toutes les propriétés de l'ergot de blé. M. Mialhe avait déjà annoncé ce fait (Voyez *Annuaire*, 1855). Puis l'annonce de M. Bonjean, de Chambéry, qui en promettant une prime d'acquisition aux cultivateurs dont le grain est souillé d'ergot, a trouvé le moyen pratique le plus efficace de prévenir l'ergotisme.

De l'ergotisme (Barrier, de Lyon).

L'ergotisme, véritable intoxication, porte à la santé une atteinte funeste avec d'autant plus de facilité, qu'elle s'exerce le plus ordinairement sur les individus pauvres, affaiblis par un mauvais régime habituel et épuisés par des travaux pénibles.

Il y a là une question d'hygiène publique et de police médicale à soulever et sur laquelle notre devoir est d'appeler l'attention de l'autorité. Le seigle est ordinairement atteint de la dégénérescence ergotique dans les années trop pluvieuses, dans celles par conséquent où les récoltes sont peu abondantes et le blé plus cher. De là, pour les pauvres gens de la campagne, un surcroît de misère qui les oblige à faire usage du seigle de préférence au blé, et à ne pas trop s'inquiéter de la présence d'une certaine quantité

d'ergot dont le triage leur ferait un déchet considérable. Dans les circonstances où la France se trouve depuis deux ans, sous le rapport de la cherté des céréales, on comprend que bien des habitants de la campagne n'y ont pas regardé de si près et se sont nourris de seigle ergoté sans prévoir les accidents dont ils étaient menacés. Comment donc les prévenir si ce n'est par des mesures de surveillance de la part de l'administration pour empêcher tout à fait l'usage d'un seigle avarié ? Sans doute il n'est guère possible que cette denrée alimentaire soit livrée au commerce dans les marchés publics sans que la constatation de ces mauvaises qualités n'amène des mesures coercitives et préventives de nature à en empêcher l'emploi. Mais, dans les campagnes, les propriétaires, les fermiers peuvent la mettre en circulation par des ventes privées et surtout la livrer à la consommation de leurs ouvriers, de leurs domestiques et de leurs propres familles sans rencontrer aucun obstacle. Or, nous demandons s'ils ne doivent pas être responsables des funestes conséquences d'une semblable incurie. Peut-il leur être permis de donner un aliment empoisonné aux individus qu'ils sont chargés de nourrir? Le simple bon sens répond que non. Tous les individus qui récolteraient du seigle infecté d'ergot devraient être tenus de le purger de ce poison, avant de le livrer à la consommation, sous peine d'amendes sévères, et, en cas de contravention suivie d'accidents, ils devraient être déclarés responsables et passibles

de dommages-intérêts envers les victimes. Il nous semble que les maires des communes rurales, les gardes champêtres, pourraient exercer la surveillance nécessaire, signaler les abus et en poursuivre la répression devant l'autorité compétente. Sérieusement avertie, la population des campagnes ne tarderait pas à être mise à l'abri des accidents déplorables dont les médecins sont témoins et dont ils ne peuvent que déplorer l'étendue et la gravité.

Nous nous associons complétement à ces idées, dont l'opportunité n'échappera à aucun de nos lecteurs.

A en juger par les cas observés à l'Hôtel-Dieu de Lyon, l'épidémie a sévi dans une proportion beaucoup plus forte sur les hommes que sur les femmes. Aucun âge n'en a été exempt. Il a varié de douze à soixante ans. Il faut admettre une certaine prédisposition à contracter la maladie, en présence de ces faits assez communs où un personnel nombreux composé d'une famille, d'ouvriers et de domestiques, mangeant tous à la même table, souvent cette alimentation vicieuse n'a déterminé la gangrène que chez un ou deux individus. M. Barrier est porté à admettre que les individus les plus faibles ont été, en général, atteints de préférence. Cette action élective du poison ne s'exerce pas seulement sur les individus, mais encore, comme on le sait, sur certaines parties du corps. Ainsi les régions le plus souvent envahies sont celles qui, en raison de leur éloignement des principaux foyers de la vie,

du cœur surtout, présentent dans la nutrition des organes, dans leur circulation capillaire, dans leur calorification, dans leur innervation, une énergie et une activité sensiblement moindres. Ainsi, c'est surtout des pieds et des mains que la gangrène s'empare pour remonter de là vers le tronc. C'est ce qui a été constaté de nouveau à l'Hôtel-Dieu de Lyon. Aucun malade n'a eu la tête ni le tronc atteints de mortification. Chez la plupart, la gangrène a détruit un pied entier ou presque entier; chez quelques-uns, un orteil seulement; chez d'autres, les deux membres inférieurs ont été sphacélés jusqu'auprès du genou; chez un enfant de quatorze ans, la maladie ne s'est arrêtée qu'au milieu de la cuisse. Moins fréquente aux membres supérieurs, la gangrène a, le plus souvent, compromis un ou plusieurs doigts; elle a parfois gagné, mais rarement dépassé le poignet.

« Comment agit l'ergot pour produire la mortification des tissus, se demande M. Barrier. On ne peut guère douter que son effet immédiat ne soit une altération du sang et que celle-ci ne devienne une cause d'artérite ou de coagulation dans les vaisseaux et peut-être de ces deux effets, simultanément et directement. Je dis que cette double action peut être simultanée et directe, mais elle est au moins successive et indirecte, car l'artérite produit nécessairement la coagulation du sang et l'arrêt de la circulation; et de même, des caillots primitivement développés dans les vaisseaux peuvent en déterminer

inflammation. Toutefois, il est assez difficile de pénétrer intimement dans le mécanisme de cette action pathologique, et l'on ne peut établir d'une manière irréfragable aucune de ces hypothèses comme la seule vraie, à l'exclusion des autres. Quoi qu'il en soit, primitive ou consécutive, l'artérite nous a paru démontrée chez la plupart des sujets que nous avons examinés et interrogés. A la suite des amputations dans le vif, en petit nombre, il est vrai, que nous avons pratiquées, nous avons trouvé dans les artères les caractères d'une inflammation antérieure; dans d'autres cas, les malades nous ont présenté, avant la séparation spontanée ou artificielle du membre gangrené, les signes locaux les plus caractéristiques de l'artérite. »

La gangrène par ergotisme se présente presque toujours sous forme sèche; la forme humide a paru beaucoup plus grave à M. Barrier.

Potion avec l'ergotine contre la métrite chronique (Trousseau).

Ergotine.	2	gram.
Eau distillée de mélisse. . .	100	—

Dissolvez et ajoutez :

Sirop d'écorce d'oranges. .	40	—

Mêlez et agitez. A prendre par cuillerées à bouche dans les 24 heures.

Lavement d'ergotine, de l'atonie, des intestins, dans la dysentérie chronique (Fontayral).

Ergotine.	75 centigr.
Eau de son.	1000 gram.
Eau de gomme sucrée. .	1000 —

Demi-quart, lavement (*bis*).

Sirop au sulfate de strychnine, contre le tremblement mercuriel (Trousseau).

Tout le monde sait que cette préparation est composée de sirop 500 grammes, et sulfate de strychnine, 25 centigrammes, chaque cuillerée contenant environ 20 grammes de ce sirop, représente 1 centigramme de sulfate de strychnine.

Le premier jour, une cuillerée de ce sirop n'a produit aucun effet ; le deuxième jour, deux cuillerées n'ont pas eu plus de succès ; les troisième et quatrième jours, on a administré trois cuillerées par jour, réparties à distances égales dans les vingt-quatre heures, c'est-à-dire 3 centigrammes par jour de sulfate de strychnine. A dater de ce moment, le malade a commencé à éprouver les effets du médicament, traduits par un certain degré de roideur incommode dans tous les membres. Le cinquième jour, la dose a été élevée à quatre cuillerées, toujours distribuées à intervalles sensiblement égaux ; la roideur tétanique des membres a augmenté. Enfin on est allé jusqu'à cinq cuillerées par jour, équivalant à 1 grain (5 centigrammes de sulfate de strychnine).

Le malade en a pris pendant deux jours à cette dose élevée. Le deuxième jour il a voulu se lever, mais il n'avait pas plutôt abandonné les barreaux de son lit, qu'il a été pris d'une roideur tétanique telle, qu'il a été lancé comme par la détente d'un ressort, et est allé tomber à quelques pas la face contre terre.

Bien que portée jusqu'à ce point, l'action du sulfate de strychnine, suivant M. Trousseau, ne soit point encore dangereuse, comme il était au moins inutile de la maintenir à ce degré, la dose du médicament a été diminuée. Le jour suivant, le malade n'en a pris que quatre cuillerées. Bref, le tremblement mercuriel, qui avait graduellement diminué à dater des premiers effets de la médication strychnine, avait complétement cessé le dixième jour de son administration. Après deux ou trois jours de repos dans les salles, le malade a dû sortir hier ou aujourd'hui de l'hôpital.

ANESTHÉSIQUES.

Impureté du chloroforme.

Je ne saurais trop recommander aux fabricants de produits chimiques de veiller à la pureté de leur chloroforme. J'ai reçu plusieurs communications sur cet objet, et quoique je ne puisse me rendre un compte satisfaisant des différences indiquées, je dois cependant les faire connaître.

« Vers la fin de 1848, je remarquai, dit M. Leueur, qu'avec la dose de chloroforme que j'em-

ployais précédemment, je n'obtenais que des effets fort incomplets. Dans quelques opérations graves (ablation du sein, amputation de cuisse), je me trouvai forcé d'opérer sans avoir pu déterminer l'insensibilité, bien que j'eusse employé des quantités énormes de chloroforme (15 à 20 grammes, — avec 4 à 5 grammes, je réussissais autrefois). »

Observations sur un chloroforme impur (Wœhler).

Profitant du bas prix auquel le commerce livre, en ce moment, le chloroforme, M. Geuther a voulu appliquer ce liquide à la préparation de l'acide formique; en conséquence, il traita le chloroforme par une dissolution alcoolique de potasse et ne fut pas peu étonné de voir le mélange s'échauffer au point d'entrer en ébullition et de laisser dégager un gaz permanent, combustible et faisant explosion avec l'oxygène en donnant naissance à de l'eau, de l'acide carbonique et de l'acide chlorhydrique; ce gaz était le chlorure d'acétyle $Cl\,C^4H^3$, que M. Regnault obtint en décomposant le chlorure d'élaïle $Cl^2C^4H^4$ par de la potasse alcoolique.

Le produit commercial qui a été employé dans cette circonstance n'était donc pas du chloroforme, car ce composé ne fournit pas de chlorure d'acétyle lorsqu'on le traite par la potasse. Le prétendu chloroforme contenait donc de fortes proportions de chlorure élaïlique, et, en effet, il

ne renfermait que 77 pour 100 de chlore, tandis que le chloroforme pur en renferme 89 pour 100.

Le point d'ébullition de ce prétendu chloroforme était de beaucoup supérieur à celui du chloroforme pur; mais, de même que ce dernier, le produit impur était inaltérable par l'acide sulfurique concentré, propriété que le chlorure élaïque possède également.

La présence accidentelle du chlorure d'élaïle dans le chloroforme du commerce est peut-être sans grande importance; en tout cas, un traitement à la potasse alcoolique permettra facilement de reconnaître cette impureté. (*Ann. der Chem. und Pharm.* et *Journ. de pharm. et de chimie.*)

Chloroforme dans la chorée (Géry).

Nous n'avons pas, parmi toutes les médications proposées jusqu'à ce jour, un seul moyen qui réussisse mieux et plus vite que le chloroforme dans la chorée. Si donc de nouveaux résultats venaient se joindre plus tard à ceux que nous avons déjà, il nous semble qu'un pas de plus aurait été fait dans le traitement de la chorée. La médication par le chloroforme répond aux deux principales indications de la chorée; on arrête, avec l'agent anesthésiant, la violence la plus intense des mouvements. Or, si cette intensité des mouvements est, comme nous le croyons, d'un très fâcheux augure pour l'issue de la maladie, il est bien évident qu'une médication qui

l'arrête net doit être prise en grande considération.

Dans des cas de chorée avec symptômes un peu anormaux, nous avons vu de même que le chloroforme arrête et éloigne les accidents ; il faudra donc s'en servir et l'expérimenter de nouveau quand l'occasion s'en trouvera.

Enfin, dans les chorées bénignes, mais bien caractérisées, le chloroforme a guéri très rapidement ; il y a donc là une grande différence à établir en sa faveur avec les autres méthodes, et il faut bien reconnaître que, jusqu'à présent, aucune autre médication n'a donné de pareils résultats.

En résumé, nous n'hésitons pas à proposer cette nouvelle méthode de traitement, qui n'est encore qu'a l'état d'enfance, mais qui, fortifiée par de nouvelles observations et de nouveaux succès, mieux réglementée dans ses applications que nous n'avons pu le faire, pourra certainement vivre et rendre, nous en avons la certitude, de grands services à ceux qui sauront convenablement l'employer. Le chloroforme est un médicament aussi dangereux dans des mains ignorantes, qu'il est héroïque dans beaucoup de cas entre des mains expertes et prudentes ; laissons-le donc dans ces dernières, et espérons que l'avenir viendra confirmer les propositions que nous émettons aujourd'hui.

Nous ne quitterons pas ce sujet sans dire un mot des précautions qu'il faut prendre dans l'emploi de la médication par les inhalations du chlo-

oforme. Peut-être sera-t-on étonné du grand ombre de chloroformisations qu'on fait subir à n petit malade, et fera-t-on des réflexions sur s conséquences qui peuvent en résulter sur l'état énéral. A cela nous répondrons que nous avons n effet employé bien des fois le chloroforme, ue nous en avons fait respirer à haute dose, pour nsi dire, puisque chaque fois que nous nous en ommes servi, nous avons usé de 10 à 12 gram- nes de l'agent anesthésiant pour obtenir le som- neil, et que jamais nous n'avons vu survenir le noindre accident, que jamais rien n'a pu nous aire concevoir la moindre inquiétude.

Il faut être bien prévenu d'une chose, c'est que out d'abord, au moment où l'on approche le hloroforme du visage du malade, il y a souvent ne exagération très grande dans l'intensité des nouvements; l'enfant se débat, s'agite, et semble ouloir fuir un médicament dont très probable- ent l'odeur l'impressionne désagréablement. Il e faut pas tenir compte de ce premier mouve- ent, faire maintenir la tête de l'enfant, et, au out de quelques instants, le calme succédera ux cris et aux pleurs. Il nous est arrivé très sou- ent d'avoir à combattre une résistance très rande de la part de nos petits malades, qui roient qu'on va les étouffer, et qui, d'ailleurs, e se rendant aucun compte de ce qu'on leur emande, se prêtent fort mal à ce qu'on exige eux. Cette exagération des mouvements pen- ant les premières inspirations du chloroforme e se trouve pas seulement dans les cas que nous

venons de citer. Il nous souvient d'avoir observé le même phénomène, alors que nous étions interne à l'hôpital Beaujon, dans le service de M. Grisolle, et que nous traitions par les inhalations de chloroforme trois malades atteints de contracture idiopathique des extrémités; toujours nous avons noté, dès les premières inhalations, une augmentation notable dans la contracture.

Il ne faut donc pas s'en laisser imposer par ce phénomène, et continuer hardiment l'emploi du chloroforme, qui ne tardera pas à produire son effet accoutumé, c'est-à-dire une détente complète.

Règle générale, les enfants s'endorment bien, et chez eux le sommeil produit par le chloroforme persiste pendant dix minutes, un quart d'heure ; j'en ai vu rester dans l'assoupissement pendant une demi-heure. Le sommeil prolongé n'a rien qui puisse inquiéter, et l'on n'a qu'à examiner le malade endormi pour en être bien convaincu. Le pouls est calme, régulier, la respiration se fait bien, le visage a pris son expression normale, ou bien il y reste empreint un certain air d'étonnement; en un mot, on croirait avoir sous les yeux une personne dormant du sommeil le plus naturel. Le plus souvent, l'enfant se réveille tout d'un coup, regarde autour de lui d'un œil un peu étonné, puis se lève pour aller bien vite jouer ou demander à manger.

Nous n'avons jamais observé chez les enfants ces phénomènes de céphalalgie, d'engourdisse-

ient général, qui persistent quelquefois pendant
reste de la journée chez les grandes personnes,
t, sous ce rapport-là, nous croyons que, bien
lus que les adultes, les enfants peuvent respi-
er de grandes quantités de chloroforme, sans
etentissement notable sur leur état général; de
ême chez eux la perte de l'appétit, qui suit sou-
ent chez les adultes l'emploi du chloroforme,
anque presque complétement. Nous en avons
u, sous nos yeux, demander à grands cris leur
oupe, aussitôt qu'ils étaient réveillés, et la man-
er de très bon appétit, sans avoir la moindre
nvie de la rendre. On voit donc que, sous ce
apport-là encore, il n'y a dans l'application de
a méthode que nous proposons, rien qui puisse
aire craindre ou redouter un accident quelcon-
ue, et que les quelques phénomènes désagréa-
les plutôt qu'inquiétants, du reste, qu'on ob-
erve quelquefois chez les adultes ne sont ici
ullement à redouter. Il semble que les enfants
nt une tolérance parfaite pour le chloroforme,
t que chez eux ce merveilleux agent soit à l'abri
es reproches qu'il a eu quelquefois à essuyer
hez les grandes personnes.

Il est bien entendu, du reste, que chaque fois
u'on devra se servir de la méthode anesthésique,
faudra toujours prendre les précautions qui
nt été recommandées à ce sujet. Chez les en-
nts, il faudra bien s'assurer si l'estomac est
ide; très souvent ils vous trompent. Par ce
oyen, on évitera des nausées et des vomisse-
ents, qui fatiguent le petit malade, et surtout

le dégoûtent de la médication que l'on emploie.

Il faudra ensuite toujours avoir l'attention bien fixée sur l'état du pouls et sur la respiration. Règle générale, le pouls, qui s'était accéléré pendant qu'on se mettait en devoir d'endormir le malade, baisse pendant la durée du sommeil, pour remonter après qu'il a cessé. Nous avons souvent noté 15, 20, 25, pulsations de moins pendant la chloroformisation; d'autres fois, et ces cas sont assez communs, le pouls est irrégulier, lent, tant sous le rapport de la fréquence, que sous celui de la force de ses battements. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas quitter l'artère radiale ou la faire surveiller attentivement par une personne intelligente, qui vous préviendra à la moindre alerte. Les mêmes précautions seront prises pour l'état de la respiration, qui se fait en général très mal au début, à cause de l'émotion de l'enfant, mais qui bientôt se régularise et s'exécute comme pendant le sommeil naturel.

Enfin on aura soin qu'aucun vêtement serré, aucun lien, aucune cravate ou foulard autour du cou, ne puissent gêner la liberté des mouvements respiratoires, et l'on renouvellera l'air de la pièce dans laquelle on se trouve, si elle est petite, aussitôt que le sommeil aura été obtenu.

En se conformant à ces règles, qu'on doit toujours avoir présentes à l'esprit quand on se sert du chloroforme, on pourra sans crainte, le manier à doses assez élevées, sans avoir rien à craindre pour le malade sur lequel on l'emploie

pourvu qu'aucune lésion organique n'en vienne contre-indiquer l'usage.

Quant aux appareils dont il faut se servir pour procurer le sommeil, à notre avis, les plus simples sont les meilleurs. Pour nous, nous nous servions tout simplement d'une compresse tournée en cornet ; on coupait avec des ciseaux l'extrémité pointue, de façon à faire un petit trou, qui était bouché par une petite éponge fine retenue par quelques brins de fil. C'est sur cette éponge qu'on verse le chloroforme, en général de 10 à 20 grammes. On applique la compresse ainsi préparée sur le visage de l'enfant qui respire par le nez et par la bouche les vapeurs du chloroforme.

Cet appareil si simple a un avantage sur tous les autres : c'est qu'avec lui, on peut suivre à la volée, pour ainsi dire, la tête du malade entraînée de tous côtés par les mouvements, qui sont alors exagérés, sans avoir peur de causer la moindre blessure, chose qui pourrait arriver avec les appareils de métal ; de plus, par sa simplicité même, il cause moins d'épouvante aux enfants, qui se prêtent plus volontiers à ce qu'on exige d'eux.

Administration du chloroforme à l'intérieur (Deschamps.)

C'est mon ami le professeur Natalis Guillot qui le premier administra le chloroforme à l'intérieur comme antispasmodique (Voyez *Annuaire* 1842).

Depuis, son emploi comme agent anesthésique a effacé, pour ainsi dire, son usage comme antispasmodique. Quoi qu'il en soit, voici les formules rapportées par M. Deschamps, qui peuvent être utiles lorsque l'on veut administrer à l'intérieur ce précieux agent.

Eau chloroformée.

Chloroforme pur. . 50 centigram.
Eau distillée. . . . 100 grammes.
Agitez.

Ce soluté est parfaitement transparent et d'une saveur agréable. On peut, en l'édulcorant avec des sirops appropriés, obtenir des potions utiles et faciles à prendre.

M. Dorvault publia aussi la formule d'un sirop de chloroforme qui contenait 2 centigrammes et demi de chloroforme par gramme. Il le préparait en agitant simplement du chloroforme et du sirop.

En 1851, M. le docteur Mertens recommanda d'administrer le chloroforme dans des potions gommeuses, et de préparer ces potions de la manière suivante : Versez 60 grammes du mucilage dans une fiole, pesez la moitié du chloroforme et agitez. Ajoutez ensuite le reste du mucilage, puis le chloroforme par petites parties, trois ou quatre gouttes à la fois, et agitez après chaque addition.

En 1852, M. le docteur Wahu critiqua la prescription de M. Mertens et annonça que, depuis 1850, il faisait dissoudre le chloroforme dans trois ou quatre parties d'alcool, et mêlait la so-

lution à une potion gommeuse. Pour justifier sa critique et sa manière d'opérer, il disait qu'il est difficile de mélanger exactement le chloroforme à une potion par l'agitation. Les malades qui font usage de ces potions ressentent dans le pharynx et l'œsophage de douloureuses stimulations, tandis qu'ils n'éprouvent rien de semblable lorsqu'ils prennent les potions qui sont préparées avec de l'alcool.

En 1854, M. Dannecy, de Bordeaux, prenant aussi en considération la difficulté de mélanger, par la simple agitation, du chloroforme avec une potion, proposa de dissoudre le chloroforme dans de l'huile d'amandes et de transformer cette solution en potion huileuse. Voici sa formule :

Chloroforme pur, 2 grammes; huile d'amandes, 8 grammes; gomme arabique, 4 grammes; sirop de fleurs d'oranger, 30 grammes ; eau distillée, 60 grammes. La commission de la Société de pharmacie, qui fut chargée d'examiner la note de M. Dannecy, tout en admettant que cette formule était rationnelle, et tout en reconnaissant que l'auteur avait atteint le but auquel il devait arriver, proposa les formules qui suivent : Chloroforme, 2 ou 4 grammes; sucre en morceaux, 12 grammes ; gomme arabique, 5 ou 10 grammes ; eau, 100 grammes. Versez le chloroforme sur le sucre placé au fond d'un mortier, ajoutez tout de suite la gomme et achevez les potions en versant l'eau par parties.

La commission termine son rapport en disant que l'eau saturée de chloroforme doit être préfé-

rée aux potions, parce que les potions qui contiennent 2 à 3 pour 100 de chloroforme sont d'une sapidité presque insupportable; et parce qu'il est préférable de faire prendre deux cuillerées d'une potion faite avec 1 pour 100 de chloroforme, que d'administrer une seule cuillerée d'une potion qui contient 2 pour 100 de chloroforme. Elle pense, en outre, que l'eau saturée de chloroforme peut devenir une préparation officinale avec laquelle les potions et même un sirop de chloroforme pourraient être préparés.

Après avoir exposé tout ce qui a été publié sur l'administration du chloroforme, nous allons faire quelques remarques qui ne seront peut-être pas inutiles.

Toutes les fois que l'on prescrira une potion avec 50 centigrammes ou 1 gramme de chloroforme, il suffira, pour la préparer, de peser les substances prescrites et d'agiter la potion pendant quelques instants. Mais toutes les fois que l'on voudra administrer des quantités plus considérables de chloroforme, il faudra nécessairement opérer autrement ou choisir une des trois formules précédentes. La formule de la commission de la Société de pharmacie est préférable à celles de MM. Wahu et Dannecy, car il n'est pas indifférent de soumettre tous les malades à l'action de beaucoup d'alcool ou de beaucoup d'huile. On peut cependant, en doublant le poids de la gomme et en conservant celui de l'huile prescrite par M. Dannecy, introduire 4 grammes de chloroforme dans une potion La formule de la com-

mission est facile à exécuter, et l'on obtient toujours le même résultat, si l'on a le soin de triturer un peu de temps le chloroforme, le sucre et la gomme avec la quantité d'eau qui est nécessaire pour faire le mucilage. Cette potion laisse déposer, il est vrai, après quelque temps, un précipité floconneux blanchâtre, et l'abondance de ce précipité est en raison inverse du temps qu'on a mis à préparer la potion ; mais une légère agitation rend à la potion son aspect primitif.

Quoique la formule de la commission soit très convenable, nous pensons qu'il est encore possible de préparer les potions avec le chloroforme de la manière suivante :

Chloroforme, 2, 4, 6, etc. grammes ; sirop, 30 grammes; jaune d'œuf, n° 1; eau pour une potion de 150 grammes. Délayez le jaune d'œuf avec de l'eau et passez la liqueur à travers une étamine. Pesez le sirop, puis le chloroforme, ajoutez la liqueur passée et agitez.

Le jaune d'œuf se dépose plus ou moins promptement, suivant la quantité de chloroforme employée ; mais on n'aperçoit aucune goutte de chloroforme, quand bien même on a préparé la potion avec 8 grammes de chloroforme, et la plus faible agitation rétablit l'équilibre entre toutes les parties de cette potion. L'action du chloroforme sur les matières albumineuses du jaune d'œuf nous paraît devoir être d'un heureux effet pour l'administration de cet agent.

Perles d'éther (Clertan.)

L'éther sulfurique, si propre par son extrême volatilité et par la merveilleuse rapidité avec laquelle il pénètre dans l'économie, à agir sur le système nerveux, présente, en raison même de sa diffusibilité et de son odeur pénétrante, des difficultés d'administration qui trop souvent font perdre au praticien les bénéfices de cette médication.

La puissance de cet agent comme remède, semble en effet dépendre surtout de l'instantanéité de son action et de la surprise, si l'on peut s'exprimer ainsi, qu'éprouve l'organisme. Si son action est graduelle et lente, si les organes du goût ou de l'olfaction préviennent le cerveau, c'est à peine si le mouvement physiologique des fonctions en est influencé. Chacun sait avec quelle rapidité on s'habitue à cette action.

C'est dans la pensée de supprimer ces inconvénients, c'est aussi pour remédier à l'impossibilité de dosage au moyen des procédés ordinaires que furent inventées les perles d'éther. Les moyens ordinaires de capsulation étant impuissants à renfermer l'éther, M. le docteur Clertan adopta des procédés nouveaux par lesquels l'éther se capsule avec facilité.

Enfermé dans une enveloppe de gomme sucrée, l'éther se présente sous la forme de petites perles transparentes, se conservant indéfiniment

dans cet état, et pouvant être transportées ou bien portées dans l'estomac au moyen d'une ou de deux cuillerées d'eau ; ces perles se ramollissent, se dilatent et éclatent au bout de quelques secondes.

L'absorption se fait alors si activement que l'éther est appréciable presque au même moment dans l'air expulsé du poumon.

La puissance médicatrice de l'éther employé sous cette forme est si différente de ce que donnent les modes d'administration ordinaires qu'on peut dire que les perles d'éther constituent un médicament nouveau.

Introduites dans le rectum, dans le vagin, elles donnent souvent lieu à des résultats analogues.

On emploie sous cette forme l'éther parfaitement pur, tandis que sous forme de sirop il est associé à l'alcool et agit moins rapidement. Les perles d'éther sont très efficaces pour combattre les spasmes qui ont pour siége ou pour point de départ l'estomac, le duodénum, le foie. C'est un remède d'actualité qui procure souvent un soulagement soudain.

Gomme ammoniaque. Son emploi à l'intérieur. (Delioux.)

Quoique je ne sois guère partisan de l'emploi de la gomme ammoniaque à l'intérieur, enregistrons cependant les faits avancés par un observateur exact, M. Delioux.

Il n'est guère, dit-il, de médicaments qui déter
minent aussi peu d'effets physiologiques apprécia
bles. Ce n'est que dans l'état pathologique que l'on
peut juger son influence, et ici même, on est loin de
la voir produire ces phénomènes de stimulation
qui lui ont été attribués. La seule propriété sail-
lante que j'aie reconnue en elle, et qui suffirait
du reste, pour la recommander, c'est de tarir les
sécrétions de la muqueuse bronchique, autan
qu'elles ne se lient pas à des lésions organique
irrémédiables. Cette propriété s'exerce sans au
cune excitation que l'on puisse constater; je
doute même que la gomme ammoniaque agisse
en même temps comme antispasmodique : s
pendant son administration la toux se modère, i
semble que ce soit simplement parce qu'elle a
moins de raison d'être à mesure que l'expecto
ration va en diminuant; modificateur inexplica
ble de la muqueuse aérienne, comme les subs
tances résineuses, dont elle fait partie, et comm
les balsamiques, elle suspend l'excès et corrig
les déviations de ses fonctions sécrétoires, en
leur imprimant une tendance généralement ra
pide à ressaisir les conditions de l'état normal.

Ces résultats s'observent dans toute leur net
teté lorsque l'on prescrit la gomme ammoniaqu
pure de toute alliance avec des médicaments qui
agissant aussi pour leur compte, masquent son
action propre et intrinsèque. Les alcalins, le ker
mès, l'oxymel scillitique surtout, avec lesquel
on l'a très souvent associée, font ressortir des ef
fets expectorants qui leur appartiennent, et qu

l'on avait fort grand tort d'imputer à cette gomme-résine : elle est, au contraire, anticatarrhale au titre le plus élevé : mais pour bénéficier de cette propriété importante, il ne faut point se hâter de l'invoquer dès le début des inflammations bronchiques, ni contre les premières manifestations du flux sécrétoire ; elle échouerait presque infailliblement ; elle laisse alors le champ libre aux moyens propres à combattre les fluxions sanguines, si le cas les réclame, et à ceux qui favorisent, comme une crise salutaire, l'expulsion des produits morbides ; le catarrheux qui expectore est déjà en partie soulagé. La gomme ammoniaque ne vient qu'en seconde ligne, alors que les sécrétions bronchiques ont subi une élaboration plus complète ; elle s'adapte à cette condition spéciale, mais pour y mettre un terme ; pour l'indication comme pour le résultat, c'est le médicament de la fin.

Contre ces flux intarissables de mucus ou de muco-pus, connus sous le nom de bronchorrhée, nul agent thérapeutique ne manifeste une action plus remarquable que la gomme ammoniaque ; les baumes, les oléo-résines, qui ont aussi tant de valeur, lui cèdent souvent en efficacité.

Conséquemment à son mode d'action, ainsi compris et constaté, les médicaments qu'il convient le mieux de lui associer, à mon avis, si elle paraît insuffisante, sont ceux qui ont un pouvoir répressif analogue sur les sécrétions pathologiques, et au premier rang se placent l'opium et l'huile de foie de morue. Lorsque la période ul-

time du catarrhe se prolonge, ou quand la bron chorrée se montre incoercible, ces deux sub stances viennent singulièrement en aide à l gomme-résine.

Les doses trop faibles de gomme ammoniaqu compromettent sa réputation ; si elle reste ineffi cace, cela est dû aux doses de quelques centigr conseillées par beaucoup d'auteurs. Il faut, pou en obtenir l'effet voulu, débuter chez l'adulte pa 2 grammes, s'élever jusqu'à 3 et 4, et pousse même, s'il y a insuffisance d'action, jusqu'à 6 e 8 grammes.

La gomme ammoniaque se prête facilement la forme pilulaire ; c'est un assez bon mode d'ad ministration ; cependant elle agit mieux lors qu'elle est divisée et en suspension dans un li quide ; elle s'émulsionne passablement dans l'eau mais on donne plus de fixité à l'émulsion en ajoutant de la gomme. Il est convenable de cor riger son goût peu agréable par l'hydrolat d menthe ou de fleurs d'oranger.

Dans le looch blanc, elle forme une émulsio permanente, que les malades prennent encor plus volontiers.

Je me suis bien trouvé de l'emploi d'un siro au vin indiqué dans les pharmacopées de Jou dan et de Henry et Guibourt, et empruntée au pharmacopées allemandes ; voici sa formule :

Gomme-résine ammoniaque.	20 gram.
Vin blanc généreux.	100 —
Sucre.	160 —

Faites dissoudre la gomme-résine, préalablement pulvérisée, dans le vin blanc, à la chaleur du bain-marie ; passez, ajoutez le sucre, et faites dissoudre à chaud ; passez au blanchet.

Ce sirop se prend pur ou mêlé à une potion.

Enfin, je rappellerai que le procédé de M. Constantin, pharmacien de la marine, pour l'émulsion des gommes-résines, est parfaitement applicable à la gomme ammoniaque, et que j'y ai aussi eu recours avec avantage pour l'administration de ce médicament. (*Bull. thérapeutique.*)

STIMULANTS GÉNÉRAUX.

Lavements de vin dans les débilités (Aran).

« J'ai recouru, dit M. Aran, aux lavements de vin dans la convalescence de toutes les maladies graves, lorsque la convalescence marchait avec lenteur, et surtout lorsque les fonctions digestives conservaient une susceptibilité morbide qui mettait obstacle à la nutrition. J'y ai eu recours avec non moins de succès dans des cas où une diarrhée persistante compromettait gravement la nutrition pendant la convalescence ; et dans la fièvre typhoïde en particulier, j'ai vu, à la fin de la maladie, les lavements de vin, continués pendant plusieurs jours, triompher définitivement de la diarrhée, et ramener très rapidement à une convalescence parfaite des malades dont la vie semblait compromise.

« Mais une des maladies dans lesquelles j'ai observé des effets bien remarquables et bien inattendus des lavements de vin, c'est la phthisie pulmonaire. En employant les lavements chez les phthisiques, j'avais seulement pour but de faire cesser la diarrhée. Le hasard voulut que ces premiers essais fussent suivis de bons résultats sous ce rapport. Mais, en même temps que la diarrhée se suspendait, les malades éprouvaient dans leur état général surtout, une amélioration inespérée. J'ai conservé dans mes notes et je n'oublierai jamais le fait d'une jeune phthisique de dix-huit ans, couchée au n° 15 de la salle Saint-Landry, à l'Hôtel-Dieu. Cette pauvre fille était arrivée au troisième degré de la phthisie pulmonaire ; elle portait une large excavation au sommet du poumon gauche ; depuis plusieurs semaines, elle ne pouvait quitter le lit ; la diarrhée, les sueurs nocturnes et l'abondance de l'expectoration l'avaient réduite au dernier degré du marasme. Après quelques jours de l'emploi des lavements de vin, cette malade se levait facilement, se promenait dans la salle, ses forces était revenues, les sueurs avaient en grande partie disparu, et, lorsque je quittai le service, je la laissai dans un état qui était un objet de surprise pour tous ceux qui avaient vu cette malade un mois auparavant. Malheureusement les désordres pulmonaires étaient portés si loin, qu'elle ne tarda pas à succomber.

« Il y a quelques mois, j'ai été témoin d'une résurrection de ce genre, mais pour quelques

jours seulement ; la malade a repris momentanément ses forces, a quitté le lit et paraissait même en grande voie d'amélioration, lorsqu'elle a succombé à une violente congestion pulmonaire. Je ne prétends pas dire que les lavements de vin réussiront dans tous les cas de phthisie pulmonaire. Je crois, au contraire, qu'à une époque avancée, il n'y a rien à en attendre, dans la moitié des cas au moins ; et que, dans l'autre moitié, cette amélioration ne sera que passagère. Mais, dans une période moins avancée de la maladie, ces lavements associés à d'autres moyens, à l'huile de foie de morue ou de pied de bœuf, à l'emploi du tartre stibié à doses fractionnées, m'ont paru exercer une influence favorable sur la marche de la maladie, et je n'hésite pas à les recommander comme une précieuse ressource à l'attention de mes confrères. »

(*Bull. thérapeutique.*)

Thé de café (Van den Corput).

En annonçant, dans un travail sur le café, la présence de la *caféine* dans les *feuilles* de l'arbrisseau qui produit ces graines précieuses, et, par suite, la possibilité de substituer au thé ordinaire (*thea sinensis*) le feuilles de *coffea arabica*, nous étions loin de nous attendre à voir cette idée sanctionnée par une application presque immédiate. Je puis ajouter que le thé de café parfumé à la fleur d'oranger est très agréable.

Eau de goudron dans la fièvre typhoïde (Chapelle).

Le goudron doit être administré à l'intérieur sous la forme de tisane et sous la forme de lavements. — La tisane se prépare par macération de la manière suivante : On prend 60 grammes environ de goudron liquide qu'on met dans un vase de la capacité d'un litre environ ; on le remplit d'eau chaude après un contact de quelques heures, le malade commence à boire de ce liquide, et, à mesure qu'il en prend, on a soin de verser dans le vase une égale quantité d'eau ordinaire, de telle sorte que cette dose de goudron suffit pour constituer la boisson qui sert pendant toute la durée du traitement. — Quant aux lavements, voici leur mode de préparation : on mêle et l'on bat ensemble un ou deux jaunes d'œufs, suivant leur grosseur, avec une cuillerée à bouche de goudron liquide ; puis on délaye ce mélange dans trois quarts environ de litre d'eau tiède. Ce liquide sert ordinairement pour deux lavements.

Le malade doit boire de la tisane autant qu'il le pourra. Quant aux lavements, il importe d'y insister d'autant plus qu'on éprouve du dégoût pour la tisane ; il faut faire en sorte que l'intestin en contienne toujours une certaine quantité. Quelquefois on est obligé d'en administrer 6, 8, 10, dans les vingt quatre heures. Si le malade est pris de diarrhée, l'usage de ces lavements la fait promptement cesser.

Liniment contre la goutte sciatique, le lumbago et autres douleurs rhumatismales (Richart).

Huile d'amandes douces. . .	30 grammes.
Essence de térébenthine. .	30 —
Ammoniaque liquide. . . .	20 —

Mêlez. — Au matin, à midi et le soir, on frictionne pendant quatre à cinq minutes les parties externes du membre malade avec un linge imbibé de ce liniment, puis elles sont recouvertes de taffetas gommé et d'une flanelle en dessous. Les parties frictionnées sont bientôt le siége d'une éruption de boutons qui deviennent un puissant dérivatif, puis l'absorption de l'essence de térébenthine produit une action hyposthénisante locale.

Liniments contre la sciatique (Lombard de Liége).

Quand la sciatique est rebelle et ancienne, indépendamment des indications que peut révéler l'état constitutionnel du malade, indications auxquelles il faut répondre par des moyens appropriés, M. Lombard recommande d'appliquer localement sur le trajet des nerfs douloureux le liniment ci-dessous :

Huile d'olives.	250 gram.
Huile essentielle de térébenthine.	60 —
Ammoniaque liquide.	40 —
Teinture de cantharides.	15 —

Frictions deux fois par jour.

Dans la province de Liége, le vulgaire em ploie de temps immémorial un autre linimer qui produit rapidement une éruption vésiculo pustuleuse, laquelle malheureusement ne s borne pas toujours aux points où le remède été appliqué :

Huile de térébenthine. . .	part. égales.
— de brique.	—
— de laurier.	—

Huile de térébenthine ozonisée (Seitz).

Il résulte d'une série d'expériences compara tives faites sur un grand nombre d'animaux d'e pèces différentes, par le professeur Er.-Fr. Seit de Munich, que l'huile de térébenthine ozonis est beaucoup plus active à dose égale, que l'hui de térébenthine ordinaire.

On ozonise l'huile de térébenthine en l'exp sant à la lumière du soleil, dans des bouteill de verre blanc qui n'en peuvent être rempli qu'à moitié ou au quart, et qu'on ouvre souve pour renouveler l'air. L'huile traitée ainsi pr sente au bout de quelque temps l'odeur et saveur de l'huile de menthe ; son odeur est p nétrante et désagréable, et son goût brûlant amer ; elle occasionne même une certaine do leur à la langue et y laisse une sensation froid.

Le professeur Seitz a essayé l'action de l'hu de térébenthine ozonisée à la dose de 10-

gouttes toutes les trois ou quatre heures sur du sucre, ou dans l'eau sucrée ou aromatique, ou sous forme d'émulsion, ou dans le miel, dans plusieurs cas morbides dans lesquels l'huile ordinaire lui semblait indiquée. Il en a obtenu de l'effet dans des cas de catarrhe chronique de la vessie, d'incontinence d'urine, d'hémorrhagie utérine, d'hématémèse, suite probable d'une ulcération, et particulièrement dans des douleurs de nature goutteuse et rhumatismale; mais il n'en a obtenu aucun effet dans deux cas de paralysie et dans un cas de coma.

Emploi du cubèbe dans l'incontinence d'urine des enfants (Deiters).

Le docteur Deiters a trouvé que le cubèbe avait, dans cette affection, plus d'effet que les autres agents thérapeutiques. L'incontinence d'urine chez les enfants peut dépendre de l'atonie de la vessie ou de la présence de vers intestinaux. Dans le premier cas, le cubèbe agit comme tonique; dans le second, comme anthelminthique. On donne ce médicament à haute dose : pour un enfant, deux pincées, c'est-à-dire quelques grains; pour un enfant un peu plus âgé, une demi-cuillerée deux ou trois fois par jour. L'effet produit est prompt et permanent, et, quoique parfois l'incontinence reparaisse par intervalles, ces apparitions deviennent de moins en moins nombreuses, et bientôt disparaissent complétement.

Pour obtenir la cure radicale, il faut continuer ce traitement de trois à huit semaines. Jamais ce traitement n'a été suivi d'accidents.

Le même médecin recommande le cubèbe comme très efficace dans les pertes séminales nocturnes.

Pilules de storax contre les catarrhes (Clossœus).

Storax, oliban, myrrhe, opium brut, suc épaissi de réglisse, de chaque. .	4 gram
Safran.	2 —

Faites une masse avec quantité suffisante de sirop de nerprun, et divisez en pilules de 15 centigrammes. Chacune de ces pilules contient 2 centigrammes 1/2 d'opium brut, et ce dernier étant estimé renferme moitié seulement de son poids d'extrait, il résulte de là que quatre des pilules précédentes équivalent, en fait, à la dose de 5 centigrammes d'extrait thébaïque.

Clossœus donnait ces pilules avec succès aux femmes enceintes qu'une toux fréquente met en danger de faire une fausse couche. Il est étonnant, dit Schroder, qu'on les ait retranchées de la Pharmacopée royale, d'autant plus qu'elles sont un remède excellent contre les catarrhes. Elles possèdent les mêmes vertus que les pilules de cynoglosse ; mais elles contiennent le double d'opium. On ne devra donc pas donner plus de trois à six pilules de storax par jour.

Opiat antiblennorrhagique (Beyrand.)

Nous avons déjà publié, dans le tome X du *Répertoire de pharmacie*, septembre 1853, page 102, une formule de cet opiat antiblennorrhagique. M. le docteur Beyrand vient de publier, dans l'*Union médicale*, les modifications suivantes qu'il a introduites dans cette formule.

Copahu.	40 gram.
Magnésie calcinée.	4 —
Alun porphyrisé.	1 —
Cachou.	6 —
Cubèbe.	36 —
Opium brut.	1 —
Essence de menthe et de cannelle, de chaque..	10 goutt.

Mêlez pour opiat.

M. Beyrand administre cet opiat dans la blennorrhagie sub-aiguë, au début même de cet écoulement et lorsque l'inflammation n'a pas encore envahi tout le canal de l'urèthre. Les écoulements chroniques, sans rétrécissement uréthral, sont également traités par cet opiat.

Le mode d'administration consiste à prendre chaque jour de cet opiat une cuillerée à café enveloppée dans du pain azyme, convenablement humecté dans l'eau, une deuxième cuillerée une heure avant le dîner, et enfin une troisième en se couchant. L'écoulement une fois arrêté, on diminuera graduellement la dose de l'opiat afin de le supprimer définitivement.

Camomille à haute dose contre les névralgies (Lecointe).

5 à 20 grammes de camomille pour deux tasses d'infusion.

2 à 10 grammes de poudre de camomille dans les vingt-quatre heures.

Dans certains cas de névralgies faciales à type périodique, nous avons eu lieu d'employer la camomille en poudre et en infusion concentrée après l'essai infructueux d'autres médications préconisées, et nous en avons retiré des avantages inespérés.

Poudre pectorale. (Aubineau.)

Fleurs de mauve.
Feuilles de tussilage.
Racine de réglisse.
— d'iris de Florence.
— de guimauve ââ. . . . 16 gram.
Semence d'anis étoilé. . . . . 10 —
F. s. a. Une poudre impalpable.

D. En prendre 30 grammes par jour, dans une solution de sirop de gomme, en en prenant toutes les heures environ 2 grammes dans la journée contre les bronchites.

Poudre carminative (Aubineau).

℞ Racine de meum.
— de souchet long.
— d'iris de Florence.
— d'acore vrai ââ. . . 100 gram.

F. s. a. Une poudre impalpable.

D. En faire infuser 32 grammes dans un litre d'eau bouillante, sans sucre ou sucrée à volonté, à boire par petites verrées tous les quarts d'heure.

Caladium seguinum.

Le *caladium seguinum* n'est pas encore employé en France, mais il paraît l'être beaucoup en Allemagne et en Angleterre. Voici une de ses applications que nous enregistrons sous toute réserve. Le *prurit de la vulve* se rapporte ordinairement, comme on sait, à quelque éruption herpétique ou autre, mais quelquefois aussi l'insignifiance de l'éruption ne rend pas un compte suffisant de la violence des démangeaisons, qui paraissent tenir plutôt à une hyperesthésie nerveuse. La démangeaison est alors portée au plus haut degré, et elle s'accompagne d'une sensation voluptueuse qui atteint quelquefois les proportions d'un accès hystérique, et qui conduit presque infailliblement la malade à la pratique de la masturbation. Les grandes et les petites lèvres sont turgescentes, ardentes, la muqueuse est d'un rouge vif, et il y a bien quelquefois apparence d'éruption, mais ce sont les résultats du frottement par lequel les malades ont cherché à calmer la démangeaison.

Beaucoup de moyens ont été préconisés contre ce prurit, qui disparaît parfois en quelques semaines, mais qui résiste parfois aussi pendant plusieurs mois. En voici maintenant un nouveau donné comme beaucoup plus efficace que les

autres par le docteur Schlotz, dans le *Zeitschrif für klinische Medizin* : c'est le *caladium seguinum*, de la famille des aroïdées, plante qui n'es pas sans rapports avec notre *arum maculatum* (Gouet).

Le *caladium sèguinum* croît dans l'Inde, où l'o attribue à son suc âcre et irritant la propriété d guérir la goutte et le rhumatisme, et, en outre celle d'exercer sur les organes génitaux une ac tion dépressive. Les nègres ont tant de confianc en cette dernière, qu'en voyage ils se croien sûrs de la vertu de leurs femmes quand ils e ont enduit la ceinture de corail qu'elles porten comme ornement. L'auteur s'est livré, avec tout réserve, à des expériences qui lui ont démontr que le *caladium* est l'anaphrodisiaque de l femme, comme le lupulin est celui de l'homme

M. Scholtz a obtenu les plus heureux résultat de l'emploi de la teinture alcoolique de *caladium seguinum* dans deux cas de prurit vulvaire qu avaient résisté à une foule d'autres moyens. L premier est relatif à une petite fille de quatr ans, affectée depuis deux mois d'un prurit qu l'avait fait s'adonner à la masturbation, et su jette, en conséquence de cette habitude, à de troubles nerveux graves. On mit six gouttes d teinture de *caladium* dans 100 grammes d'eau et on lui en donna une cuillerée à dessert toute les trois heures. L'enfant fut soulagée dès la pre mière dose, et il ne fallut renouveler que deu fois cette potion. Dans le second cas, il s'agi d'une jeune fille de vingt ans dont le prurit pa-

raissait occasionné par des vésicules herpétiques. Elle guérit presque aussi rapidement que la première.

Ortie commune dans les maladies chroniques de la peau (Bullar).

Témoin, chez un enfant affecté d'un *lichen agrius* invétéré, des bons effets d'une infusion d'ortie (*urtica dioica*) prescrite come remède domestique alors que son propre traitement avait échoué, le docteur Bullar fut conduit à essayer cette plante dans le traitement des maladies chroniques de la peau. Une expérience ultérieure lui a appris que celles-ci cèdent avec la plus grande rapidité, surtout lorsqu'elles sont compliquées d'un état cachectique, à l'usage tant de la décoction que de l'extrait d'ortie. Déjà l'ortie a été employée en France contre les affections herpétiques, mais ces applications n'ont pas eu de suites.

A l'appui de ses assertions, M. Bullar rapporte plusieurs observations analysées, d'après l'*Association medical Journal* (10 novembre 1854), dans l'*Union médicale* (25 novembre 1854). Qu'il nous suffise de dire qu'elles ont trait à des cas de *psoriasis diffusa*, d'eczéma chronique, de *lichen agrius*, de *lepra vulgaris*, d'*eczema impetigenodes*, etc.; que le remède est particulièrement indiqué dans les éruptions papuleuses chroniques et invétérées (le lichen), et dans diverses formes de maladies vésiculeuses et squameuses (eczéma, *lepra* et *pso-*

riasis). Le docteur Bullar recommande en même temps l'emploi d'un régime convenable et des lotions quotidiennes sur tout le corps avec du savon et de l'eau. Si la langue est chargée, on fera précéder l'emploi de l'ortie par les mercuriaux et les purgatifs doux.

La décoction d'ortie se prépare en faisant bouillir 30 grammes de feuilles et de tiges dans un litre et demi d'eau, que l'on réduit par l'ébullition à une pinte. Le malade en prend par jour un quart de litre à un demi-litre comme boisson ordinaire.

L'extrait d'ortie possède les mêmes vertus que la décoction, et l'emporte sur elle en ce qu'il est plus agréable, plus commode à prendre et plus facile à rencontrer que la plante elle-même dans les grandes villes. On l'administre à la dose de 50 centigrammes à 1 gramme par jour.

Rue et Peganum Harmala (Landeher).

La rue, que les anciens Grecs nommaient Πήγανον, fut remarquée des médecins à cause de sa forte odeur et de son amertume et fut souvent prescrite comme contre-poison du suc de ciguë ou comme tonique dans certaines affections des yeux. Ovide y fait allusion dans son *Remedium amoris*, et c'est à elle que s'applique ce vers : *Acuentes lumina rutas.*

Il est remarquable que, depuis l'antiquité jusqu'à l'époque actuelle, les Grecs aient toujours employé pour les yeux de petits cataplasmes de poudre de rue. Ils se servent aussi d'une huile de

rue préparée par macération de la plante dans l'huile d'olives. Enfin, les Turcs préfèrent aux préparations précédentes l'huile essentielle de rue.

Il est aussi une autre Rutacée qui est fort en usage en Grèce, c'est le Peganum Harmala, Πήγανον de Dioscorides. Ses propriétés paraissent être narcotiques et se rapprocher de celles du Cannabis indica. Les Grecs et les Turcs l'emploient tantôt en macération, tantôt en infusion dans l'eau. Cette plante est aussi ordonnée quelquefois en cataplasmes pour les crampes d'estomac. Enfin, elle entre dans la composition de plusieurs bains pour teinture en jaune.

De l'usage ophthalmologique du phosphore (Strumpf).

Les vapeurs de phosphore occasionnent aux animaux, entre autres symptômes d'intoxication, des ulcères suppurants des paupières. Les cadavres des personnes empoisonnées par cet agent toxique ont les yeux profondément enfoncés dans les orbites et entourés de larges cercles bleus; la conjonctive est parfois rougeâtre, la cornée toujours trouble et les pupilles dilatées.

C'est contre l'amaurose occasionnée par une faiblesse nerveuse asthénie) générale ou locale, par une paralysie complète et récente du nerf optique ou de la rétine, survenue brusquement et non consécutive à des lésions extérieures, non accompagnée d'autres affections, et chez laquelle la pupille est encore peu dilatée et n'a pas perdu ses mouvements, quand enfin il n'y a pas de sym-

ptômes congestifs, fébriles ou inflammatoires c'est contre cette forme d'amaurose, dis-je, qu Lœbenstein-Lobel donnait le phosphore, deu fois par jour, et à la dose de 2 à 10 gouttes d'un solution de 1 grain dans une drachme d'huil animale éthérée, ou dans le cas où celle-ci n'éta pas supportée, d'huile de sabine, avec adjonctio d'un scrupule d'huile éthérée de girofle ou d valériane : après huit jours il suspendait l'emplo de ce remède et le remplaçait par d'autres médi caments appropriés, tels que l'arnica, la valé riane, etc., auxquels il ajoutait l'emploi extern d'huile de Dippel, contenant du phosphore et d l'huile éthérée de menthe poivrée, ou celui d'huil de girofle et de cajeput avec de l'essence d fourmi (*spiritus formicarum*). — Dans un ca d'amaurose, provenant de suppression de l menstruation, Hennig, de Zerbst, a prescri l'éther phosphorique à la dose de 20 gouttes trois fois par jour. — On a employé d'ail leurs avec succès le phosphore, tant à l'intérieu qu'à l'extérieur, et même sous forme de moxa dans diverses paralysies, alors que l'iodure d potassium, la strychnine, le quinquina et l'ar nica avaient été essayés en vain. Toutefois, tan dans le cas d'amaurose, que surtout dans les pa ralysies des nerfs moteurs de l'œil, le phospho devra n'être jamais employé qu'avec les plu grandes précautions.

Action de l'acide carbonique sur la peau.

Nous signalons comme des observations int

essantes celles de M. le docteur Herpin (de Metz), ur les bains et les douches de gaz acide carbo- ique, administrés dans quelques établissements hermaux de l'Allemagne. Dans ce travail, il a fait pprécier comme un fait physiologique curieux t encore peu connu la sensation particulière de haleur que produit le gaz acide carbonique, ar son contact avec la peau. A cette occasion, I. Boussingault a rappelé à l'Académie les phé- omèmes du même genre, qu'il avait constatés ur lui-même dans des conditions analogues, il a bientôt trente ans, pendant son voyage dans es Cordillères.

Pomma de cantharidienne contre les ulcères cancéreux (Remy).

Axonge	30 gram.
Cantharides pulvérisées . .	10 —

Appliquer soir et matin avec de la charpie.

Selon M. Remy, on obtient dans un temps ssez court la cicatrisation des excavations can- éreuses les plus profondes, et partant la gué- ison apparente de la maladie, considérée comme tat général ; mais il n'en est rien malheureuse- ment, si la cicatrisation s'est opérée, la diathèse persiste, et la mort ne tarde pas à arriver.

La pommade en question n'est donc qu'un pal- iatif. Son utilité consiste à maintenir l'ulcère ancéreux dans des dimensions étroites, par con- équent à diminuer une cause d'épuisement. En essant les pansements et abandonnant cet ulcère

à la nature, il ne tarde pas à s'agrandir; mais pa l'emploi de la pommade cantharidée on le ramèn bientôt à la cicatrisation, qu'il ne faut pas obteni complète, ainsi qu'il vient d'être dit. En combi nant de cette manière l'action et l'expectation on maintient à l'état d'ulcérations peu étendues peu profondes et sans danger pour la vie de cancers qui ont presque complétement rongé le mamelles.

Ammoniaque; son emploi à l'intérieur contre la fièvre typhoïde (Delacroix).

Sans négliger l'emploi des évacuants généralement usités dans la fièvre typhoïde, j'ai soigné dit M. Delacroix, plusieurs cas très graves, l'aide d'une préparation, dont voici à peu près la formule :

Infusion froide de camomille ou de feuille d'oranger, 1 litre.

Sirop d'écorces d'oranges amères. 45 gramm.
Ammoniaque . . . . . de 1 à 5 —

Donnée par cuillérée d'heure en heure (e ayant soin d'éviter la diète trop sévère).

J'ose dire, puisque telle est la vérité, que c traitement m'a toujours semblé très heureux Après tout, je le livre à l'appréciation de no confrères.

Beaucoup, je le sais, s'en tiennent, en parei cas, à l'esprit de Mindérérus, mais son actio n'est pas la même et n'a rien de la promptitud

e celle de l'ammoniaque; il ne réveille pas omme elle, et ne satisfait pas d'ailleurs à des ndications aussi complexes. S'il est beaucoup lus facile à faire accepter d'abord, les malades en fatiguent. C'est le contraire, si j'ai bien obervé, avec les boissons légèrement ammoniales.

Ajouterai-je ici quelques mots sur l'emploi de 'ammoniaque dans le traitement du choléra? On sait que plusieurs préparations préconisées ar l'empirisme en contiennent, qu'elle est un es agents dont l'an dernier beaucoup de pratiiens ont fait l'essai. J'ignore si, dans mon obsurité provinciale, j'ai pu contribuer à étendre on usage; mais il est certain que, depuis longemps, j'en parlais dans mes leçons comme d'un gent des plus propres à opposer aux défaillances le la période algide, à combattre l'asphyxie choérique, à modifier la paroi intestinale, et à deenir ensuite un puissant éliminateur. Dans tous es cas graves où il s'agit avant tout de *combattre 'asphyxie*, il me semble que l'ammoniaque n'a as été jusqu'à ce jour employée avec assez le persévérance, de méthode, je dirai même de ardiesse.

Je finis par la formule d'une potion que je rois avoir employée non sans succès, l'an derier, sur un certain nombre de cholériques :

Infusion de camomille froide. .	125 gramm.
Sirop d'écorces d'oranges amères.	25 —
Ether nitrique.	1 —
Ammoniaque	1 gr. 50 c.

Une cuillerée de quart d'heure en quart d'heur dans la période algide.

Sels ammoniacaux (Guépin, de Nantes).

Depuis quelque temps les sels ammoniacau attirent de plus en plus l'attention des thérapeu tistes ; nous croyons donc rendre un vrai servic aux praticiens en leur communiquant une séri de formules personnellement expérimentées pa M. Guépin.

Liquide vésicant.

Ammoniaque	1 partie.
Huile	2 —

Prenez un morceau de ouate de la grandeu du vésicatoire que vous voulez faire. Enleve d'un côté la partie gommée. Mouillez-le forte ment avec le liquide ci-dessus du côté qui n' plus de gomme, et appliquez ce vésicatoire su la partie à laquelle il est destiné. En cinq mi nutes l'effet sera produit.

Fomentations excitantes pour les yeux.

Ammoniaque	5 gram.
Alcool camphré.	10 —
Éther sulfurique	5 —

Mêlez dans un flacon bouché à l'émeri.

Si vous débouchez ce flacon et si vous l'ap prochez de l'œil, il pleure aussitôt. L'action ex citante de ce mélange provoque les larmes.

Solution pour combattre l'ivresse.

Un homme ivre-mort est dans votre escalier e pouvant ni parler ni même répondre aux gnes. Vous prenez un verre d'eau et vous y joutez de 5 à 10 gouttes d'ammoniaque liquide. ous lui faites avaler ce verre d'eau, il revient lui, se lève, s'en va et vous laisse en paix.

Une formule d'eau sédative.

Eau.	150 gram.
Ammoniaque.	10 —
Alcool camphré. . . .	4 —
Sel marin.	6 —

Ne filtrez pas.

Des compresses trempées dans ce liquide réussent supérieurement dans les entorses, les luxations, les contusions, dans beaucoup d'érysipèles, ans les piqûres d'abeilles et de guêpes. Un jour, l'Hôtel-Dieu de Nantes, on nous amena, salle 2, une femme atteinte de phlebite par suite d'une morsure de sangsue à la cheville du pied. Le membre inférieur droit était très gonflé, érysipélateux. Nos internes regardaient la mort comme certaine. Une application de cette eau sédative t faite. Douze heures plus tard tout danger vait disparu.

Sulfate d'ammoniaque. — Ce sel est moins oluble et moins actif que le chlorhydrate, qui oit être préféré.

Solution très utile surtout dans les engorgemen de la matrice.

Eau.	300 gram.
Chlorhydrate d'ammmoniaque.	6 —

Faites prendre matin et soir une petite cuill rée à café de cette solution dans une tasse tilleul.

Même solution modifiée pour être employée ch les scrofuleux.

Eau	300 gram.
Chlorhydrate d'ammoniaque.	6 —
Iodure de potassium. . . .	10 —

Exemple de la même préparation associée à d sirops dépuratifs.

Sirop dépuratif (sirop antiscorbutique ou salsepareille, ou de salsepareille composée, etc 1/2 litre.

Nota. Cela fait environ trente cuillerées bouche.

Iodure de potassium	3 gram.
Chlorhydrate d'ammoniaque .	1 —

Le malade en prend une cuillerée à bouc matin et soir dans une tasse de boisson chaud

Le chlorhydrate d'ammoniaque est encore t utile dans les engorgements du sein à l'intérie et à l'extérieur : à l'intérieur, sous les formes

iquées ci-dessus ; à l'extérieur, pour saupoudrer
rès légèrement des cataplasmes.

Pommade.

Voici la formule d'une des meilleures pom-
nades résolutives que l'on puisse employer con-
re les engorgements scrofuleux :

Axonge	30 gram.
Chlorhydrate d'ammoniaque.	2 —
Iodure de plomb.	1 —

Autre pommade.

Axonge	30 gram.
Chlorhydrate d'ammoniaque.	4 —
Camphre.	1 —

Celle-ci nous a servi très souvent en frictions
ur la colonne vertébrale : tantôt chez des rachi-
iques, tantôt chez des enfants dont le dévelop-
ement était très lent, tantôt après des applica-
ions de camphre lorsque, les vertèbres étant
nalades, nous voulions produire une action irri-
ante et résolutive ; tantôt encore dans des affec-
ions de la moelle épinière.

Toutefois, la formule suivante est préférable
uand on veut obtenir tout de suite de la rou-
eur.

Axonge	30 gram.
Carbonate d'ammoniaque . .	5 —
Camphre	1 —

Pommade antirhumatismale.

Axonge	30 gram.
Carbonate d'ammoniaque . .	2 à 5 —
Calomel.	2 —
Extrait d'opium	3 —
Extrait de jusquiame	6 —

Des frictions avec cette pommade sur les arti culations malades réussissent très bien, quan elles sont prolongées, chez les paysans, les ma rins, les douaniers, les hommes de peine; elle ont moins de succès dans le grand monde.

Dans les maladies syphilitiques et dans les dé sordres qui leur succèdent, les sels ammonia caux, le chlorhydrate surtout, peuvent souve remplacer avec avantage l'iodure de potassium et toujours on peut associer ensemble ces deu sels. Voici quelques exemples de formules q s'appliquent à ces maladies et aux autres affe tions cutanées.

Eau.	1 litr.
Sublimé.	8 décigr.
Chlorhydrate d'ammoniaque. .	6 gram.
Iodure de potassium	12 —

Cette solution nous a été souvent utile da les diverses syphilides, dans l'iritis syphilitiq et dans les périostoses syphilitiques.

Formule de bain antisyphilitique.

Sublimé en poudre.	10 gram.
Chlorhydrate d'ammoniaque.	10 —

Cette dose est celle d'un bain ordinaire.

Bains excitants.

La dose de 10 à 20 grammes de chlorhydrate d'ammoniaque suffit à donner à un bain des propriétés excitantes.

Bains antipsoriques.

Sulfhydrate d'ammoniaque, 10 à 20 grammes pour un bain entier.

Pommade antisyphilitique.

Calomel.	2 gram.
Chlorhydrate d'ammoniaque.	2 —
Axonge	30 —

Comme sudorifique, je préférerais l'acétate d'ammoniaque aux autres sels ammoniacaux.

Arrêtons-nous ici : les exemples que nous venons de présenter suffisent à montrer quelle est l'étendue de puissance thérapeutique des sels qui nous occupent. Nos formules sont en réalité le résumé d'un chapitre que l'on pourrait écrire sur cet important sujet, et nous pouvons conclure en disant :

Que les sels ammoniacaux sont des stimulants très énergiques et des résolutifs auxquels on ne

s'adresse jamais en vain. Ils ont l'avantage immense de n'introduire dans l'économie aucune substance étrangère à ses principes constitutifs ; ils ont aussi celui d'être facilement expulsés par les selles, les urines et les sueurs.

Quelques-unes des formules ci-dessus sont usuelles aujourd'hui parmi les anciens internes de l'Hôtel-Dieu de Nantes, et nous signalerons comme ayant rendu de grands services celle qui est préconisée contre les engorgements de la matrice. (*Journ. de médec. et de chir. prat.*)

Rob de douce-amère composé (Guillaumont).

Tiges de douce-amère.	40 grammes
Racines de salsepareille	26 —
Racines de saponaire	40 —
Bois de gaïac	20 —
Racines de patience.	20 —
Racines de bardane	30 —
Racines de squine	12 —
Feuilles et tiges de fumeterre. . .	25 —
Bois de sassafras	5 —
Sucre.	2000 —
Eau chaude.	1200 —

Divisez les extraits dans l'eau chaude ; filtrez, versez le soluté sur le sucre ; faites prendre un bouillon, et, le sirop marquant 31 degrés à l'aréomètre de Baumé, versez dans une terrine.

La dose de ces divers extraits représente sensiblement les quantités suivantes de plantes sèches.

Tiges de douce-amère.	300 gram.
Racines de salsepareille.	150 —
Racines de saponaire	200 —
Bois de gaïac.	1000 —
Racines de patience.	100 —
Racines de bardane.	100 —
Racines de squine.	200 —
Feuilles et tiges de fumeterre. . .	100 —
Bois de sassafras.	150 —

Il a été employé avec succès dans la syphilis, la scrofule, les dartres, les engorgements du foie, les maladies chroniques, etc.

Composé de gaïac très efficace (Righini.)

On prend de la râpure de bois de gaïac pulvérisée grossièrement.	600 gram.
Alcool pur à 36 degrés de l'A. B. .	3750 —

On fait digérer dans une marmite autoclave pendant vingt-quatre heures, en excitant de temps en temps le liquide à la digestion moyennant la chaleur portée à un degré qui en détermine l'ébullition. Ensuite on ramasse le liquide, qui tient en solution les principes du gaïac, sur un linge bien mince, on presse la masse sous un pressoir, et on la verse dans un récipient. Après quelque temps on sépare, par décantation, le liquide clair du dépôt de rapure qui peut s'y être formé, et on le verse dans un alambic de cuivre étamé, et au bain-marie on extrait à peu près 3450 grammes d'alcool. On retire du feu le récipient, on enlève la résine

qui se trouve sous la forme d'une masse vis queuse, et on l'emploie de la manière suivante Le liquide, d'une couleur de café au lait, d'un odeur semblable à la vanille, et consistant d la réunion du principe âcre-oléeux mêlé à l gomme et à un peu d'extrait, s'évapore dan l'appareil à vapeur jusqu'à la réduction d'en viron 150 grammes de liquide ; ensuite on rédu en poudre la résine, et on l'unit au liquide, e l'agitant jusqu'à ce qu'il s'en soit formé un seu corps. Alors on verse l'extrait alcoolique sur u plat de faïence, et par le refroidissement on une substance résineuse, dure, se cassant e écailles, de l'odeur aromatique de la vanille, se réduisant très facilement en poudre.

Cet extrait est, de toutes les préparations d gaïac, la plus active. On en fait un sirop, qu se mélange aux émulsions gommeuses, à la ti sane de salsepareille, etc.

DIURÉTIQUES. — CONTRO-STIMULANTS.

La digitaline, la vératrine, sont beaucou plus fréquemment employées en France qu'elle ne l'étaient il y quelques années. Ces médica ments maniés avec prudence, suspendus à pro pos, peuvent rendre de grands services.

La digitaline est parfaitement connue dan ses effets physiologiques, depuis les beaux tra vaux de MM. Homolle et Quevenne; la vératrin commence à être mieux étudiée sous ce rappo qu'elle ne l'était il y a quelques années.

La digitaline, outre ses principales applications dans les maladies du cœur et les hydropisies, en a trouvé de très importantes depuis quelques années.

La digitaline à la dose de 2 à 4 milligrammes par jour, est d'une efficacité considérable pour combattre certaines formes de la spermatorrhée. Les observations d'un grand nombre de praticiens confirment les premiers résultats annoncés par M. L. Corvisart.

La digitaline, administrée de 1 à 5 milligrammes, m'a rendu de grands services dans la forme aiguë de la phthisie. C'est un des moyens les plus recommandables pour s'opposer à cette fièvre des phthisiques, qui amène si promptement une terminaison fatale ; mais il faut être très prudent pour les doses, s'arrêter et suspendre à propos; cesser complétement quand les phénomènes fébriles sont amendés. ; pour en revenir au traitement hygiénique dont j'ai exposé exposé les bases dans mes cours.

On a exécuté en France, depuis trois ans, de nombreuses expériences sur l'action physiologique et les applications thérapeutiques de la vératrine, je m'empresse de faire connaître à mes lecteurs les travaux exécutés en Allemagne sur ce sujet.

Vératrine, études toxicologiques et pharmacodynamiques (Praag).

L'auteur a étudié l'action de la vératrine sur les animaux vertébrés, particulièrement sur les

mammifères, mais aussi sur des oiseaux, des rep
tiles et des poissons. Il a analysé avec soin le
symptômes observés, de manière à connaît
l'action de ce médicament sur les différents sys
tèmes ou appareils organiques. Récapitulant en
suite ses observations, il en déduit des proposi
tions générales sur l'action physiologique de l
vératrine, qu'il trouve, sous beaucoup de rap
ports, analogue à celle de la delphine.

Voici comment l'auteur formule les propriété
de cette substance.

La respiration et la circulation deviennen
moins actives. Les muscles perdent leur tension
L'irritabilité de beaucoup de nerfs, particulière
ment des nerfs cutanés périphériques, est cons
dérablement abaissée. Au contraire, de très fai
bles doses suffisent pour provoquer le vomisse
ment, souvent même la diarrhée. Plus souven
cependant la diarrhée n'a lieu qu'à la suite d
fortes doses. La sécrétion urinaire n'est pas aug
mentée d'une manière remarquable. La sécrétio
de la salive augmente sensiblement. Cet ensembl
de symptômes est ordinairement précédé d'un
certaine excitation. Le stade d'excitation est ca
ractérisé par une respiration accélérée, par u
pouls fréquent, une tension musculaire spasmo
dique et une plus grande excitabilité nerveuse
La mort paraît provenir d'une paralysie de l
moelle épinière.

L'auteur a aussi institué quelques essais su
l'homme, et il a vu que l'action est la même qu
sur les animaux.

Dans l'emploi de cette substance, nous devons surtout avoir en vue son action déprimante sur la respiration et sur la circulation, peut être aussi la propriété qu'elle possède de diminuer l'irritabilité musculaire. Elle doit donc être efficace dans les affections fébriles accompagnées de tension des muscles, par exemple dans le typhus avec éréthisme, dans la fièvre rhumatismale, la scarlatine, la fièvre traumatique, la hernie étranglée, la péritonite aiguë, sous la condition cependant que le corps n'aura pas été trop affaibli par d'autres causes. Elle pourrait aussi, en raison de son action sur le pouls et sur la respiration, rendre de bons services dans la pneumonie, la pleurésie et les maladies du cœur franchement inflammatoires.

L'auteur termine son travail en passant en revue les maladies dans lesquelles on a employé la vératrine (*Gaz. méd. de Paris*). §

Empoisonnement par le colchique (Roux).

Encore des empoisonnements par le colchique; enregistrons-les pour tenir les médecins en garde contre ce médicament qui devient dangereux dès qu'on arrive aux doses physiologiques.

Le dimanche 7 décembre 1851, j'avais prescrit, à ma visite du matin, dit M. Roux, de sept à huit heures, 60 grammes de vin de quinquina aux malades dont les noms suivent : Steinger, Rougier, Ahmet-Ben-Salah, Gandillon, Paradis.

Ces malades, appartenant au service des bles-

sés de l'hôpital du bagne de Toulon, étaient d'un tempérament lymphatique, d'une assez forte constitution, mais affaiblis par leur séjour dans les prisons, par les opérations graves qu'ils avaient subies (*Trépanation du sternum, du calcanéum du tibia.* Voy. *Union médicale*, 1851, p. 484-508), et dont ils étaient guéris ou en voie de guérison. Cependant, sur l'un d'eux, atteint de testicule tuberculeux, il n'avait pas été fait d'opération. Ces cinq malades étaient, depuis longtemps, à l'usage du vin de quinquina qui leur était donné par le pharmacien de mon service sitôt après ma prescription et en ma présence.

Par suite d'une déplorable méprise dont l'homme dans une longue carrière, n'est jamais rigoureusement exempt, et à laquelle semble avoir concouru une foule d'incidents qu'une sorte de fatalité a fait forcément converger vers un résultat funeste, 60 grammes de teinture de colchique furent administrés à huit heures à chacun de cinq malades, à la place de 60 grammes de vin de quinquina prescrits à chacun d'eux.

En buvant ces 60 grammes de la liqueur précitée, aucun malade n'en fut immédiatement incommodé; quelques-uns avaient même déclaré tout bas qu'elle était préférable à celle des autres jours. Pendant ma visite et quelques instants après, jusqu'à mon départ de la salle, rien ne pouvait faire pressentir les terribles accidents qui devaient se montrer quelques heures après. En effet, vers dix heures seulement, deux malades, qui éprouvaient déjà de l'ardeur à l'épigastre et des coli-

ques, commencèrent à vomir. Le chirurgien de garde accourut, et trouva les cinq blessés pâles, froids, le pouls petit, en proie à des coliques intenses, à des nausées, à des vomissements incessants, à des évacuations alvines abondantes et répétées. L'empoisonnement était évident ; mais, bien qu'il restât du liquide administré, on ne put sur le moment en constater la nature. On prescrivit successivement de l'eau tiède, du tannin, du café ; on appliqua des sinapismes aux membres, on réchauffa les malades.

Averti de l'accident survenu à mon service, j'accourus auprès de mes malades, qu'à deux heures et demie je trouvai dans l'état suivant : Pâleur de la peau, froid général, ralentissement considérable de la circulation ; le pouls très petit et même imperceptible chez deux; ardeur au pharynx et le long de l'œsophage, soif inextinguible, chaleur vive, douleur intolérable à l'épigastre et dans tout l'abdomen, vomissements répétés et selles nombreuses de matières séreuses, jaunâtres, sans mucosités ni stries sanglantes. Intégrité complète de l'intelligence, de la parole, des sensations, des mouvements. Chez un malade seulement, il existait, depuis le matin, un bourdonnement incommode dans l'oreille gauche. Les pupilles n'offraient rien à noter.

Malgré l'examen attentif du liquide administré et tous les renseignements demandés, je ne pus que déterminer que le liquide ingéré n'était pas du vin de quinquina, que c'était une teinture dont il me fut impossible de spécifier la composi-

tion ; mais les symptômes observés étant évi demment ceux de l'empoisonnement par les su stances narcotico-âcres, je prescrivis des boisso et des lavements mucilagineux et albumineu des cataplasmes émollients sur l'abdomen.

Bientôt une consultation eut lieu : on pen que l'empoisonnement était produit par la tei ture de colchique, et l'on prescrivit la poti suivante, à prendre par cuillerées chaque qua d'heure :

Infusion de mélisse. . . .	130	gram.
Éther sulfurique.	2	—
Laudanum de Sydenham.	1	—
Sirop de sucre.	30	—

On dut la faire suivre de l'administration 1 gramme de laudanum donné à distance à la do de cinq gouttes dans une cuillerée d'eau sucr Les cataplasmes émollients, les boissons mucil gineuses, les moyens de calorification durent ê continués.

A cinq heures du soir, les symptômes étaie les mêmes chez quatre malades. Chez Gandill seul, les vomissements et les selles avaient ces la peau était chaude, couverte d'une sueur tiè et le pouls relevé ; il était dans une période réaction susceptible de faire bien augurer de s état et de celui des malades sur lesquels ce réaction viendrait à s'établir.

Malgré les soins assidus prodigués à nos m heureux blessés, trois succombèrent pendant nuit, Ahmet-Ben-Salah, à trois heures un qua

Gandillon, à trois heures un quart, Paradis à quatre heures un quart.

Le matin, à six heures, les deux malades qui vivaient encore étaient dans un déplorable état; on observait : ardeur gutturale, soif vive, coliques, ténesme rectal et vésical, douleurs dans les lombes et les membres, pesanteur de tête, oppression, froid de la peau, lividité des lèvres et des ongles. Les vomissements avaient diminué. Des crampes aux jambes avaient été notées sur Steinger, chez qui la rétention de l'urine avait nécessité le cathétérisme.

Des stimulants à l'extérieur et à l'intérieur n'ont pu modifier l'état de ces deux malheureux qui, comme leurs camarades, sont morts avec calme et résignation, en conservant, jusqu'au dernier moment, la désespérante intégrité de leurs facultés intellectuelles, à peine troublée un instant chez Rongier, qui a succombé à dix heures du matin. Steinger a expiré le dernier à une heure et demie de l'après-midi.

Vin antigoutteux (Anduran).

Bulbes de colchique récoltées en temps convenable.	30 gram.
Feuilles de frêne.	30 —
Vin de Malaga d'Espagne. . .	500 —

Faites macérer pendant huit jours, filtrez et ajoutez :

Teinture d'aconit des montagnes.	8 gram.
Teinture de digitale.	5 —

M. s. a. — A prendre une cuillerée à café matin et soir dans une tasse de thé, dans la goutte et le rhumatisme articulaire.

Uva-ursi comme succédané du seigle ergoté (Harris).

Voici une propriété de l'*uva-ursi* que certes on était loin de prévoir. D'après le *Virginia médical Journal*, il paraît que des expériences nombreuses ont démontré que l'uva-ursi jouit des propriétés obstétricales du seigle ergoté sans en avoir les dangers. Selon M. Harris, il peut être substitué à ce dernier lorsque les contractions utérines manquent où sont insuffisantes pour déterminer l'accouchement.

Dans cinq cas de cette nature avec prostration nerveuse, l'administration d'une forte décoction d'uva-ursi fut suivie immédiatement de fortes contractions utérines qui terminèrent l'accouchement.

S'il en est ainsi, l'uva-ursi étant exempt des propriétés tétaniques du seigle ergoté, son emploi serait bien préférable à celui-ci. Il est donc à désirer que de promptes expériences répétées parmi nous établissent exactement ce qu'il faut penser à cet égard.

Bicarbonate de potasse contre le rhumatisme articulaire (Garrod).

La congestion cérébrale, la pneumonie, le croup et toutes les affections diphthériques, spé-

cifiques ou autres, la phlébite, l'artérite, semblent avoir trouvé un spécique dans le bicarbonate de soude, dont les propriétés dissolvantes rencontrent dans toutes ces maladies la fibrine ou la lymphe coagulable ou coagulée à dissoudre. On sait qu'il y a un temps pour toutes les médications; espérons que celui des alcalins se prolongera pour le grand bénéfice des malades. Ajoutons à ces paroles que sans croire à toutes les merveilles attribuées depuis quelque temps aux alcalins, nous les considérons cependant dans bien des conditions comme d'utiles modificateurs.

Voici maintenant le tour du rhumatisme articulaire aigu. Ce n'est pas cependant un traitement nouveau. A plusieurs reprises dans le rhumatisme, comme on l'a vu faire également dans le choléra, on a fondé sur les alcalins des espérances qui ne se sont pas réalisées. On a même traité le rhumatisme par les acides. Il est vrai que, suivant le docteur Rogers, le traitement par le jus de citron est encore un traitement alcalin. Le jus de citron, dit-il, est un citrate acide de potasse. L'alcali est mis en liberté dans l'estomac et va éliminer la matière morbide du système.

C'est le bicarbonate de potasse qu'un médecin distingué, le docteur Garrod, emploie dans le rhumatisme articulaire aigu. Sa méthode de traitement consiste à administrer le bicarbonate de potasse dissous (*diluted*), à la dose de deux scrupules, de deux en deux heures, jour et nuit, jusqu'à ce que les douleurs articulaires et la fièvre aient disparu depuis deux ou trois jours, ajoutant

à cela des moyens locaux de déplétion (*local depletion*) sur la légion du cœur, quand cet organe paraît atteint ou menacé. Voici quels ont été les résultats de ce traitement dans cinquante et un cas de fièvre rhumatique (rhumatisme aigu) observés dans l'espace d'environ trois années.

Chez vingt malades du sexe masculin, la moyenne de la durée *totale* de la maladie a été entre onze et douze jours ; depuis l'application du traitement, entre six et sept jours. Sur trente et un malades du sexe féminin, durée totale entre quinze et seize jours ; depuis le traitement entre sept et huit ; ce qui fait, pour les cinquante et un cas, une moyenne de treize jours et demi pour la durée totale de la maladie, de sept et demi pour la durée depuis le commencement du traitement.

Le bicarbonate de potasse administré à aussi hautes doses ne déterminait ni nausées, ni vomissements, ni purgation, enfin aucun symptôme d'irritation gastro-intestinale ; l'urine, sans que la sécrétion parût s'en accroître, devenait fortement alcaline ; la sécrétion de la peau était moins acide, quelquefois presque neutre.

Le docteur Garrod établit que le bicarbonate de potasse modère l'action du cœur, en réduisant beaucoup la fréquence du pouls, sans déprimer le système, comme font la digitale, le colchique ; qu'il accroît *probablement* l'alcalinité du sang, diminue la coagulabilité de la fibrine altérée, et probablement encore détruit ou prévient les dépôts de la lymphe dans l'endocarde ou le péricarde. Enfin, l'influence de ce médicament se

ferait sentir non-seulement sur la durée de la maladie articulaire, mais encore sur la disposition du cœur à subir l'influence morbide. Du reste, l'auteur ne rejette pas absolument l'emploi simultané de l'opium, du calomel ou des émissions sanguines, lorsque ces moyens paraissent formellement réclamés. Enfin, il n'a reconnu en aucune circonstance, et en suivant longtemps ses malades, aucun inconvénient à l'emploi prolongé du bicarbonate de potasse à haute dose. A cet égard, nous ne saurions partager cette confiance sans les réserves que nous avons consignées dans l'article *Abus des alcalins* de la 3ᵉ édition de notre matière médicale.

Chlorate de potasse dans la stomatite mercurielle (Herpin et Blache).

On sait combien l'usage si précieux des préparations mercurielles, du calomel en particulier, dans une foule d'affections graves et qui en nécessitent l'administration à dose élevée et prolongée, est entravé par l'action toxique de ces préparations, et en particulier leur action sur la muqueuse buccale. On sait aussi combien sont restreintes les ressources de la thérapeutique contre ce dernier ordre d'accidents, quelquefois si grave par lui-même. Nous devons donc accueillir avec empressement les observations de M. Herpin (de Genève) et de M. Blache, relatives au traitement de la stomatite mercurielle par le chlorate de potasse.

L'attention de M. Herpin (de Genève) fut éveillée sur ce sujet par les bons résultats que le docteur Chanal avait obtenus de ce médicament dans le traitement de certaines stomatites ulcéreuses graves. Il faut employer le chlorate de potasse, autant que possible, dès le début de l'affection gingivale, qu'il est du reste facile, en y prenant garde, de saisir dès que l'on peut constater un léger bourrelet sur le bord libre des gencives, ou bien l'odeur spéciale que garde l'extrémité du doigt passée sur le rebord alvéolaire. M. Herpin emploie le chlorate de potasse à la dose de 2 à 4 grammes par jour, administrés en prises de demi-gramme à un gramme, toutes les trois ou quatre heures, dans une tasse de tisane ayant un goût prononcé. On peut en continuer ainsi l'usage plusieurs jours de suite, sans en percevoir aucun effet physiologique. Odier (de Genève) employait ce médicament jusqu'à la dose de dix grammes, dans les engorgements du foie, et M. Socquet (de Lyon) jusqu'à celle de 20 à 30 grammes par jour, dans le rhumatisme articulaire aigu.

M. Blache, à l'instigation de M. Herpin (de Genève), a expérimenté ce médicament à l'hôpital des Enfants, et non-seulement en a obtenu d'aussi bons résultats dans la stomatite mercurielle, mais en a étendu l'emploi à la stomatite ulcéreuse et même à l'angine couenneuse. Sur onze enfants atteints de stomatite ulcéro-membraneuse, six ont été traités par la cautérisation avec l'acide chlorhydrique fumant ou par le chlo-

rure de chaux, suivant la méthode du docteur Rousseau. La durée moyenne du traitement a été de vingt jours.

Cinq ont pris le chlorate de potasse. En cinq ou six jours, la guérison à été complète, il n'y a pas eu de récidives.

L'expérience et l'excellent esprit d'observation de M. Blache sont assez connus pour qu'on ne doute pas que ces exemples comprennent des cas parfaitement comparables, et par conséquent aussi concluants que possible. Pour ce qui est de l'angine couenneuse, notre distingué confrère croit avoir constaté l'efficacité de ce médicament; mais il attend de nouveaux faits pour se prononcer avec plus de certitude.

M. Blache l'administre habituellement en solution dans un julep gommeux, aux mêmes doses que M. Herpin. Les enfants le prennent facilement et sans répugnance. Comme M. Herpin, il ne lui a point vu produire d'effets physiologiques, si ce n'est qu'il semble activer les fonctions digestives. (*Bull. de thér.* du 15 janvier et du 15 février 1855.)

Chlorate de potasse (Demarquay).

Un point important, mis en lumière par les faits de M. Demarquay, c'est la nécessité d'intervenir de bonne heure avec le chlorate de potasse dans la salivation mercurielle, et la possibilité de s'en tenir, dans ces circonstances, à des doses très modérées du médicament,

2 grammes par jour. Mais nous ne doutons pas, d'un autre côté, que dans une salivation pleinement établie, les praticiens se prépareraient de graves mécomptes s'ils se bornaient à une dose aussi faible. C'est ainsi que nous avons vu dans certains cas la dose de 5 grammes ne pas suffire, celle de 10 grammes échouer également, et celle de 15 grammes arrêter seule les accidents.

Nitre et digitale contre le rhumatisme aigu (Aran.)

Sel de nitre . . . . 5 grammes.
Digitale en poudre. 1 —

En six paquets, un toutes les quatre heures, dans du pain à chanter.

ÉVACUANTS.

Du stibialisme (Saurel.)

Voici deux exemples très intéressants rapportés par M. Saurel, dans la *Revue thérapeutique du Midi*, qui doivent engager les praticiens à surveiller l'emploi du tartre stibié à haute dose.

Premier fait. — Le tartre stibié fut donné à haute dose, plus dans l'intention que dans le fait. La pleuro-pneumonie céda. Survinrent des symptômes dans la bouche ; cela ne ressemblait pas à des pustules. On eût dit que les papilles se hérissaient et grandissaient en noircissant. Évidemment, le tube digestif tout entier dût

être envahi de la même manière. Sous le rapport de la langue comme sous celui de l'état nerveux, la maladie simulait assez une fièvre grave. Je ne me rappelle pas qu'il se fût produit des signes d'intolérance. La malade traîna ; je fus remplacé auprès d'elle, et, finalement, elle mourut au bout d'un mois à peu près de maladie.

Second fait. — Appelé au début, j'ordonne, par des raisons particulières, un émétique en lavage, puis des sangsues *loco dolenti*, et enfin un vésicatoire au bras ; la maladie est enrayée. La malade se lève sans permission le matin du quatrième ou du cinquième jour, jour très froid, très venteux ; elle se place entre la porte ouverte et la cheminée de sa cuisine, au milieu d'un fort courant d'air. Je la surprends dans cette position, je la fais recoucher. A partir de ce moment, la maladie reprend de plus belle J'emploie le tartre stibié *fracta dosi*, 10 centigrammes dans une potion gommeuse, puis 15, puis 20. Il n'a pas dû être administré plus de 60 centigrammes du médicament. Un jour, je trouve la malade faisant des efforts pour vomir ; je fais suspendre la potion. La pneumonie paraissait arrêtée pour la seconde fois. J'ordonne l'application d'un vésicatoire sur le côté. La maladie primitive n'a pas reparu ; seulement, j'ai eu un catarrhe qui a accompagné la malade jusqu'à sa fin. Peut-être ce catarrhe était-il dû au stibialisme ; je laisse à apprécier s'il était ou non signe de l'intoxication ; dans tous les cas, cela seul

ne m'aurait pas fait désespérer de sauver ma malade. Sa mort a dépendu directement de l'intolérance des premières voies pour tout absolument; à peine pouvait-elle prendre de temps à autre une gorgée de tisane ou de sirop de gomme. La bouche tout entière a été le siége d'une éruption aphtheuse que rien n'a pu arrêter, encore moins faire disparaître. A plus forte raison ai-je été impuissant contre l'état du tube digestif. La maladie totale a duré environ cinq semaines.

Je prie les praticiens qui auraient des faits analogues à faire connaître, de vouloir bien les publier. C'est un service à rendre à la science. Le service sera plus grand si l'on peut établir nettement, sans ambages, quelles sont *à priori*, avant le mal fait aux malades, les contre-indications au tartre stibié, ou encore mieux quel est le traitement utile contre l'intoxication qu'il détermine (1).

Je continuerai à employer ce médicament, auquel je dois, moi aussi de beaux succès; mais provisoirement, je m'en méfierai quand j'aurai affaire à des personnes âgées, et je crois que je ferai bien, quoiqu'on prétende, je le sais, que c'est surtout sur les vieillards qu'il réussit.

---

(1) Le traitement à employer est l'administration de la teinture de quinquina étendue d'eau, ou la décoction de quinquina. Ce moyen m'a réussi. (B.)

Croton contre la dysenterie (Korropleff).

Les purgatifs sont souvent un moyen précieux à employer contre la dysenterie, et peut-être n'en use-t-on pas toujours avec assez d'énergie, dans la crainte ds provoquer de graves accidents. Dans la pratique des climats chauds, les drastiques, même les plus violents, prescrits sans précautions par des individus inexpérimentés, ont amené la guérison rapide de cas désespérés. M. le docteur Korropleff, partant de l'idée que la dysenterie est liée à une constipation opiniâtre, préconise l'emploi de l'huile de croton à la dose de 1 à 3 gouttes dans 200 grammes d'émulsion aromatisée par l'eau de menthe, et additionnée de 4 à 10 grammes d'eau de laurier-cerise. On administre aux adultes une cuillerée à bouche, et aux enfants une cuillerée à café de la potion, toutes les demi-heures. Après trois ou quatre doses, quelques garde-robes abondantes surviennent, d'abord mêlées de sang, et bientôt non ensanglantées ; on continue la mixture, qui, d'ordinaire, suffit à la guérison. Si la diarrhée est excessive, elle est combattue par quelques gouttes de laudanum. L'auteur qui publie les résultats de cette médication dans le *Journal de médecine de Russie*, dit n'avoir jamais vu la dysenterie arriver à une terminaison funeste. L'huile de croton n'agit évidemment que comme un drastique sans spécificité, et, si ces résultats ont de l'intérêt, c'est parce qu'ils prouvent l'utilité

d'un des purgatifs que ses propriétés irritantes plaçaient aux derniers rangs parmi les médicaments similaires. Il est probable que la décoction d'ipécacuanha à hautes doses, ce remède populaire de l'Amérique du Sud et des Antilles, intervient également en provoquant des selles abondantes et nombreuses, et peut être remplacée par tout autre drastique. (*Archiv. gén. de méd.*)

Séné rendu agréable (Brandeis).

On sait que l'infusion de café, préparée avec la décoction de séné, masque complétement l'amertume du purgatif. M. le docteur Brandeis conseille la digestion du séné à froid, pendant douze heures, dans un vase couvert. Par cette modification au procédé habituellement suivi, l'eau ne contient que la cathartine et la matière colorante de la plante ; elle ne se charge ni de l'huile essentielle, ni de la matière grasse, ni de la résine irritante, lesquelles ne sont solubles que dans l'eau chaude. L'eau de séné ainsi préparée à froid est à peu près insipide, et, dans tous les cas, son goût disparaît complétement sous celui du café ou du thé. (*Arch. de médecine*, avril 1855.

Nouvelle formule de limonade tartro-boratée (Docteur Wahu).

On a cherché depuis quelques années à composer des boissons purgatives qui fussent agréables au goût, et dont on pût graduer les effets à volonté. C'est dans ce but que l'on a eu

recours au citrate de magnésie, au citrate et au tartrate de soude. Le citrate de magnésie, qui fait la base de la limonade purgative dite de Rogé, est de ces trois sels celui qui a eu et qui a encore aujourd'hui le plus de vogue, et cependant il n'est aucun médecin qui, après avoir prescrit souvent cette boisson purgative, n'ait pu remarquer qu'elle laisse beaucoup à désirer, d'abord en ce que, pour obtenir des effets purgatifs chez l'adulte, il faut qu'il ingurgite dans un très court laps de temps, au moins 600 grammes de liquide, ce qui, pour beaucoup de personnes, est presque impossible, d'autant qu'une boisson a beau être d'un goût agréable, l'idée seule que c'est un médicament fait qu'on répugne à la prendre. Ensuite il est d'observation aussi que la limonade Rogé, même à la dose la plus élevée, n'agit la plupart du temps que d'une manière très incomplète tout en irritant le tube digestif, tandis que parfois, au contraire, chez quelques individus, elle détermine une sorte de superpurgation dont on se ressent jusqu'au lendemain.

Il n'en est pas de même du tartrate de potasse soluble, mais à la condition d'apporter dans la préparation de ce sel indiquée jusqu'à ce jour dans les formulaires, ainsi que dans son administration, certaines modifications qui, d'un médicament passablement nauséabond et répugnant, en font une boisson que l'on peut faire prendre avec plaisir, même aux plus jeunes enfants et aux femmes les plus délicates.

Dans les formulaires, on donne en généra
les proportions suivantes : tartrate acide de po
tasse, 20 grammes ; sous-borate de soude
5 grammes ; eau, un litre. Sans parler ici de l
quantité du liquide qui est, comme nous le di
sons plus haut, beaucoup trop grande pour l
plupart des malades, la proportion de sous
borate de soude n'est point assez forte pour ren
dre complètement soluble la crème de tartre, e
il s'ensuit qu'on n'obtient qu'un liquide trouble
et qui contient en suspension une partie d
crème de tartre non dissoute. Cette solution, qu
n'est ni aromatisée ni édulcorée, est en outr
désagréable aux malades en général ; quant au
femmes et aux enfants, il est impossible de leu
faire avaler plus de quelques gorgées de cett
eau.

Ces diverses considérations nous ont porté
modifier la formule habituelle de ce purgatif, e
nous sommes ainsi parvenu à obtenir une véri
table limonade, des plus agréables à prendre, e
quantité fort restreinte, puisque la dose qui suf
fit à purger très convenablement un adulte n
dépasse pas 400 grammes de liquide, c'est-à-dir
un grand verre à pied et demi.

Voici notre formule et le *modus preparandi*
On prend 25 grammes de tartrate acide de po
tasse et 7 grammes de sous-borate de soude e
poudre, on mélange intimement les deux sel
dans un mortier de marbre ou mieux de porce
laine ; on prend ensuite 400 grammes d'ea
bouillante, on en verse un quart dans le mortie

ur les sels; on triture pendant quelques instants t l'on décante avec précaution; on ajoute un econd quart de l'eau bouillante sur la partie des els non dissoute; on triture et l'on décante. En épétant deux fois encore la même opération, on arvient à dissoudre la totalité des sels. On ajoute lors à la solution le suc d'un fort citron, et o grammes de sucre en morceaux que l'on a au réalable rudement frottés sur le zeste du citron fin d'absorber une partie de son huile essen- ielle.

On aide à la solution du sucre en agitant pen- lant quelques instants, et l'on filtre au papier. On obtient de cette manière une véritable limo- ade du goût le plus agréable.

L'effet purgatif a lieu en moyenne au bout de leux à trois heures, et le malade ne ressent ab- olument aucune colique. Les doses ci-dessus onviennent pour un homme adulte, on les va- iera donc en raison de l'âge et du sexe du ma- ade, et par conséquent lorsque l'on aura affaire à des femmes ou à des enfants, on pourra di- minuer la quantité relative de l'eau.

Procédé pour préparer le citrate de magnésie soluble (E. Robiquet).

Pr. Acide citrique. . . . . 1 kil.
Carbonate de magnésie. 0,630 gr.
Eau bouillante. 0,350

On réduit l'acide citrique en poudre grossière et on le fait dissoudre dans l'eau bouillante.

Quand la solution est refroidie et avant qu'ell cristallise, on la verse dans une très grand terrine vernissée et l'on fait tomber rapidemen à sa surface, au moyen d'un tamis, tout le car bonate de magnésie, en ayant bien soin de n pas remuer. La réaction s'opère peu à peu ; quan elle paraît cessée, ce dont il est facile de s'aper cevoir, on brasse fortement, et avec le plus d rapidité possible, tant que la pâte reste molle e malléable. Il faut éviter à tout prix que la mass ne s'échauffe, car si la température s'élève brus quement, c'est un signe certain que le citrate d magnésie éprouve ce changement moléculair qui le fait passer à la variété insoluble, et le pro duit est perdu. Aussi, pour plus de sûreté, n'est- pas inutile de faire tremper la terrine dans u baquet d'eau froide et de ramener sans cesse l citrate en couches minces sur les parois. Quan cette manipulation est terminée, on laisse le tou en repos pendant vingt-quatre heures, on divis la masse toute boursouflée du citrate en frag ments qu'on fait sécher à une chaleur d'étuve n dépassant pas 15 à 20 degrés. On le voit, tout l secret du procédé est d'employer la plus petit quantité d'eau possible et d'éviter que la tempé rature ne s'élève au moment de la combinaison car ce dégagement de chaleur serait le résultat non pas de l'action chimique de l'acide citriqu sur le carbonate de magnésie, mais tout simple ment du changement d'état que subirait le citrat de magnésie pour passer de la modification so luble à la modification insoluble.

ASTRINGENTS.

Expérimentations thérapeutiques avec l'extrait d'inga (Sandras).

M. Grimault m'a communiqué la note suivante sur une écorce nommée, dans le commerce, *inga*, capable de fournir à la matière médicale un nouvel astringent à bon marché.

La substance désignée sous ce nom assez vague qui lui a servi de passe-port à la douane, bien que signalée dans quelques rares traités de matière médicale, est encore inconnue en France. Ses propriétés toniques et astringentes, déjà utilisées dans quelques contrées de l'Europe, et qui lui valent en Amérique une certaine réputation, jointes à son bon marché, méritent d'attirer l'attention des thérapeutistes.

L'inga est en écorces très compactes, pesantes, épaisses de 1 à 2 centimètres, variables en longueur de 20 à 60, en largeur de 5 à 12. Leur cassure nette présente, lorsqu'elle est récente, des couches alternativement blanches et rougeâtres. Les cassures anciennes, qui ont subi l'action des agents atmosphériques, présentent une teinte plus foncée, uniformément rougeâtre; c'est la couleur aussi de la face interne du derme, qui présente de distance en distance des aspérités nombreuses, et se trouve parsemée, sur quelques échantillons, de petits globules de gomme peu colorés.

Le périderme est rugueux, généralement bru noirâtre, comme chagriné, présentant des cica trices nombreuses plus ou moins profondes, e dont le fond offre des teintes variables du blan au rouge brun.

Cette écorce mâchée offre une astringence bie franche et sans âcreté, amenant une salivatio prompte et colorant la salive en rouge.

Sa richesse en principes extractifs est considé rable ; elle cède aux différents dissolvants jus qu'à 30 pour 100 de son poids.

L'extrait aqueux ou alcoolique obtenu par dé placement est comparable pour l'astringence, l couleur et ses propriétés générales, à l'extrait d ratanhia, seulement il précipite en bleu fonc les persels de fer. Il contient un peu de gomme de mucilage, et 80 pour 100 environ d'une ma tière tannante rouge particulière.

L'écorce, après ce traitement, retient encore outre le ligneux, un produit gras (cire) associé une matière colorante jaune, de l'extractif, un forte proportion d'amidon et beaucoup de sels Rien n'y décèle la présence d'une alcaloïde n d'un principe âcre de nature quelconque. C'es à la matière tannante rouge qu'il paraît devoi ses propriétés.

En Amérique, l'inga est préconisé comme as tringent tonique dans la diarrhée, la gonorrhée l'hémoptysie, l'incontinence d'urine et le relâ chement des tissus; comme antiseptique à l'ex térieur, sa poudre est employée à la façon d quinquina.

25 pour 100 d'extrait sur l'écorce, 10 francs
kilo au lieu de 80 francs l'extrait de ratania,
ai expérimenté à l'Hôtel-Dieu l'extrait d'inga
ue M. Grimault avait mis à ma disposition.

N. B. *Propriétés.* — Cet extrait, en masses
paisses, paraît noir; il est rouge en paillettes, so-
ible presqu'en toutes proportions et sans résidu
ans l'alcool à 21 degrés; insoluble dans l'eau à
oins qu'elle ne soit aiguisée d'alcool.

M. Grimault pense que la meilleure manière
employer cet extrait serait d'y faire d'abord
ne teinture au quart dant les conditions sui-
antes :

Pr. Extrait sec d'inga. . . . 1 gram.
Alcool à 21 degrés. . . 3 —

Laissez fondre à froid : inutile de filtrer, la so-
ution est très claire.

Cette teinture servirait, au moment du besoin,
préparer soit un sirop, soit des injections as-
ringentes. On pourrait préparer ainsi :

Sirop d'inga : De une à quatre cuillerées.

Teinture d'inga au quart. . 4 gram.
Sirop de sucre. . . . . 30 —

On obtient, par simple agitation, un sirop
lair, fortement coloré.

njections pour hommes. Trois à quatre par jour.

Teinture d'inga au quart. . 20 gram.
Eau distillée. . . . . 180 —

Avoir soin d'ajouter lentement et peu à pe l'eau distillée à la teinture, pour éviter un pré cipité.

Injections pour femmes,

Teinture d'inga au quart. . 100 gram.
Eau distillée. . . . . 100 —

Une cuillerée ou deux par injection, dans u liquide approprié.

Injections pour femmes.

Teinture d'inga au quart. . 100 gram.
Eau distillée. . . . . 900 —

A employer pure.

L'extrait peut être employé pur, à la dose d 1 à 4 grammes dans les vingt-quatre heures

C'est sous cette forme et de cette préparatio seulement que je me suis servi, et j'ai employ l'extrait d'inga en électuaire, en lavements, e injections, en toutes sortes d'occasions où il rem plaçait des doses égales d'extrait de ratania.

Je faisais, comme j'aurais fait avec ce dernie médicament, usage quelquefois de l'extrait se dans les écoulements atoniques et sans douleurs dans les diarrhées sans irritation; j'y associai en proportions diverses l'extrait aqueux d'opium la thériaque, ou le diascordium, là où j'aurai jugé convenable d'associer ces astringents, tel que l'extrait de ratania, à des substances ca mantes et narcotiques.

Les résultats de cette médication m'ont semblé partout équivalents de ceux que j'aurais obtenus avec la racine de ratanhia. Je n'ai point observé de fait thérapeutique qui me donnât lieu de penser qu'on doit préférer l'une à l'autre de ces substances.

Et, s'il est vrai, comme le dit M. Grimault, que le prix de l'écorce d'inga est inférieur de neuf dixièmes au prix de l'écorce de ratanhia, je crois qu'on ne peut pas insister à recommander la première de ces substances pour toute la médecine des pauvres, dans les villes comme dans la campagne, et partout où il faut compter soit avec la bourse des malades, soit avec la multiplicité des besoins, comme dans les administrations d'assistance publique.

Sous mes yeux, et après une expérience suivie plusieurs mois dans mes salles pendant l'année dernière signalée, comme on le sait, par de nombreuses diarrhées dues à l'influence cholérique, l'extrait d'inga a remplacé sans aucun désavantage l'extrait de ratanhia pour les potions et lavements astringents ; il a été aussi efficace dans les pilules et les électuaires destinés à tonifier les voies digestives; enfin il a montré la même énergie toutes les fois que je l'ai essayé en injections contre les pertes blanches ou rouges atoniques par l'utérus et le vagin.

Je crois, en conséquence, utile de porter ces faits à la connaissance des médecins, et d'invoquer sur tous ces points de thérapeutique et d'économie leur assentiment fondé sur l'expérience.

Teinture abortive (Homolle).

Dans la variole, l'application des emplâtre sur la face n'est pas toujours exempte d'incon vénient et surtout d'embarras. Pour y obvie M. Homolle fait un mélange de :

Teinture de benjoin. . .	20 gram.
Tannin.	1 —

Et à l'aide d'un pinceau, il en met une goutte lette sur chaque pustule de la face, qui s'affaisse e s'élimine, en ne laissant bien souvent aucun etrac

Ratanhia contre les kératites (Quadri).

M. Quadri a recommandé dans les *Annal d'oculistique*, contre diverses espèces d'ophtha mies, la décoction de ratanhia, dont il assu avoir souvent constaté l'efficacité. On sait qu les émollients ne réussissent pas, en général, dan cette affection, et que les astringents ont aus une action nuisible, lorsque la sensibilité de l cornée est très exaltée. Le laudanum lui-mêm qui a fourni de très beaux résultats, n'est pa supporté dans certaines kératites scrofuleuses, o la sensibilité de l'œil est portée à un très hau point. Après avoir longtemps comparé les effe des différents astringents, M. Quadri a fini pa adopter le collyre suivant dans la kératite scro fuleuse, et même dans les différentes autres es pèces de kératites.

Il fait bouillir 15 grammes de racine de ra tanhia dans 60 grammes d'eau simple, ou d

décoction de fleur de sureau, jusqu'à réduction à moitié; on obtient ainsi un collyre rouge comme du vin, qui doit être filtré à travers du papier; avec un morceau de toile on lave l'œil trois ou quatre fois par jour.

Cette décoction perd avec le temps beaucoup de sa force, de sorte qu'il faut en avoir toujours de fraîchement préparée. Je dois ajouter que depuis longtemps M. Desmarres emploie le collyre au ratanhia, et qu'on le conserve par l'addition d'un pour cent d'éther.

Élixir du docteur Bastier.

Huile d'anis.	18	grammes.
— de genièvre.	18	—
— de cajeput	18	—
Liqueur ano. d'Hoffmann.	50	—
Teinture de cannelle. . .	110	—
Liqueur acide de Haller. .	72	gouttes.

C'est un élixir énergique et qu'on administre par gouttes. Il comprend des effets toniques, diffusibles et astringents.

De l'emploi de l'acide azotique dans la gingivite ulcéreuse épidémique (E.-L. Bertherand).

Trois cas de gingivite aiguë ulcéreuse, s'étant présentés à peu de jours de distance à la visite de santé du train des équipages, éveillèrent mon attention et m'engagèrent à m'assurer promptement si ces cas étaient ou non isolés.

En effet, les malades précités avaient été atteints avec une extrême promptitude.

Le 17, je procédai à l'examen de la cavité buccale des cent neuf hommes logés dans la caserne Bab-Azoun : presque tous avaient les dents sales, noirâtres ou encroûtées d'un dépôt phosphato-calcaire (tartre); dix-huit étaient porteurs de gingivite ulcéreuse.

A la visite scrupuleuse des chambres, des cuisines, des aliments, de l'eau, etc., furent joints des renseignements pris de toutes parts pour arriver à la constatation de la circonstance extraordinaire qui avait pu déterminer aussi rapidement ces cas nombreux. Impossible d'obtenir le moindre résultat qui mît sur les traces de la cause pathogénique.

Les chambres habitées par la troupe sont, en effet, vastes, toujours bien aérées, bien situées, bien tenues; d'ailleurs, les hommes dont les gencives étaient malades, se trouvaient çà et là dans ces immenses pièces. On ne pouvait saisir une cause qui eût appelé l'invasion de l'affection plutôt d'un côté que d'un autre. De plus, les occupations de ces militaires étaient en général sédentaires, et ils n'avaient depuis quelque temps pris part à aucune sortie, à aucun service fatigant. La qualité des aliments et de l'eau ne laissait rien à désirer. Les investigations étiologiques ne produisaient donc aucun résultat satisfaisant.

La question des mesures hygiéniques et thérapeutiques devait alors seule nous occuper, tant

pour surveiller la marche de l'affection, arrêter son progrès, que pour porter remède à ses tristes effets déjà constatés.

Prescription immédiate d'une surveillance active de l'aération, de la propreté des chambres ; obligation de déclarer immédiatement tous les cas nouveaux ; nécessité d'empêcher les hommes bien portants de manger et de boire dans les mêmes ustensiles que leurs camarades frappés d'ulcérations gengivales.

Des gargarismes avec l'acide nitrique, substance que M. le docteur Guyon, chirurgien en chef de l'armée, m'avait engagé à employer, furent distribués par mes soins tous les jours, vers midi, et un bidon rempli de la même eau acidulée mis, sous la garde d'un brigadier, à la di-position des malades.

Voici maintenant quelques détails sur les symptômes de cette affection : Les gencives contiguës aux incisives, canines et première molaires, sont *seules* malades. — D'un rouge vif, fortement gonflées, elles offrent, sur leur bord libre qui s'est écarté des dents, une ulcération assez étendue, enduite d'un liséré de matière grisâtre, caséiforme : ces altérations portent de préférence sur les dents inférieures, et se présentent aussi bien en face de ces ostéides saines que sur les bords de celles atteintes de carie. — Il n'y a aucune coexistence d'affections gastro-intestinales, aucune extension du mal aux dernières molaires et aux autres parties de la cavité buccale; un seul homme était porteur d'un

herpes labialis de peu d'importance. — Chez presque tous les malades, il y a engorgement des glandes sous-maxillaires, fétidité légère de l'haleine. — Les gencives ne sont ni douloureuses ni saignantes. — Salivation un peu plus abondante qu'à l'état normal. — Point de soif, point de symptômes généraux. — Mastication peu douloureuse. — Les malades assurent ne s'être trouvés nullement gênés par la présence de cette affection, dont l'invasion remonte à une huitaine de jours, et à laquelle ils pensaient, disent-ils, ne devoir attacher aucune idée de gravité.

Ils se sont trouvés répartis comme il suit, quant aux journées de traitement :

6	ont été traités	du 17 au 20	inclusiv.,	savoir 24	j. de trait.
8	—	17 au 22	—	48	—
2	—	17 au 23	—	14	—
2	—	17 au 24	—	16	—
2	—	18 au 22	—	10	—
1	—	19 au 24	—	6	—
1	—	20 au 22	—	3	—
22	cas traités	du 17 au 22	incl.	ont donné 121	j. de trait.

Ce petit tableau indique 1° que, le 18, le 19 et le 20, de nouveaux cas se sont présentés; 2° que la moyenne du traitement pour chaque homme a été de cinq jours 11/22.

En joignant à ces 22 malades traités à la chambre les 3 premiers envoyés à l'hôpital, il y a 25 hommes atteints sur 109 présents; environ 1 sur 4 2/5.

M. le docteur Brée, chirurgien principal, dont M. le docteur Guyon m'avait signalé le travail sur la stomatite (35e vol. des *Mém. de Méd. milit.*), a préconisé l'acide nitrique porté sur les gencives malades à l'aide d'un pinceau. La difficulté de se procurer et de renouveler pour chaque malade cet ustensile, que l'acide aurait du reste bientôt altéré, m'a engagé à employer tout simplement un gargarisme composé de 15 gouttes d'acide azotique dans 120 grammes d'eau. Je dois noter que cette préparation n'a nullement agacé les dents, comme la présence de cet acide donnerait droit de le craindre.

Sous son influence, les dents se sont promptement nettoyées; l'enduit phosphato-calcaire, les ulcérations, le gonflement gingival ont disparu en peu de jours.

Ces divers résultats paraissent devoir confirmer à l'acide azotique, dans les ulcérations stomatiques, un rôle excessivement important et une préférence justement méritée sur les autres moyens analogues préconisés en pareil cas.

La gingivite ulcéreuse, qui a ainsi frappé presque le quart des hommes logés dans une même caserne, a de tout temps excité l'attention des chirurgiens régimentaires. Il n'y a aucune exagération à dire qu'elle règne endémiquement dans la classe militaire, et que le défaut complet des soins de propreté de la bouche en est la première de toutes les causes.

Il serait temps enfin que la brosse à dents prît rang au nombre des objets que renferme régle-

mentairement le sac du soldat : la minime dépense qu'elle occasionnerait ne saurait être un instant mise en parallèle avec l'influence heureuse que son emploi constant exercerait sur la santé en général des hommes, sur les fonctions masticatoires et digestives en particulier.

Les conclusions de cette note me semblent pouvoir être résumées comme il suit :

1° La gingivite ulcéreuse, qui règne généralement dans l'armée, doit être surtout attribuée au défaut d'hygiène dentaire ;

2° Dans l'affection de ce genre que nous avons observée récemment, il est remarquable que les gencives de la partie antérieure de la bouche aient seules été atteintes ;

3° L'acide azotique, aux doses et sous la forme susmentionnées, est un moyen efficace, économique, pour guérir promptement les ulcérations gingivales.

Préparation du jus de citron comme antiscorbutique.

Le jus de citron, si efficace contre le scorbut est souvent sujet à s'altérer ; nous extrayons d'un rapport fait au conseil d'amirauté anglais par sir William Burnett les modes de préparation suivants, qui ont permis de conserver intact du jus de citron. Le capitaine Mac-Clure a vu des bouteilles qui, débouchées après quatre années de préparation, contenaient du jus qui jouissait encore de toute son acidité primitive.

Pour indiquer le degré d'acidité, on a mis en regard les formules avec la proportion de carbonate de potasse nécessaire pour saturer 15 grammes de jus

	Carb, de pot.
1° Jus de limon bouilli recouvert d'huile à sa surface.	160 cent.
2° Jus de limon non bouilli, mais additionné de 10 pour 100 d'eau-de-vie et recouvert d'huile.	145
3° Jus de limon de Malte préparé avec grand soin et au moyen d'eau-de-vie et de rhum, . .	80

Acide lactique dans la dyspepsie (Handfield Jones).

M. Handfield a employé l'acide lactique dans plusieurs cas ; il a été tellement satisfait de ses effets, qu'il le regarde comme une addition utile à faire à la matière médicale; il l'a expérimenté sur lui-même et n'en a éprouvé aucun résultat désagréable, au contraire, il lui a semblé que les facultés digestives étaient augmentées, il l'u administré principalement dans des cas de dyspepsie irritative où la digestiou était pénible et imparfaite depuis quelque temps. Il ne conseilla pas de l'administrer dans le commencement de traitement dans les cas graves, mais après que l'irritation et l'éréthisme vasculaire ont été un peu diminués. On doit le prendre au moment du repas; il semble suppléer un des constituants du

suc gastrique sain, qui est probablement imparfaitement produit. Son usage n'a pas besoin d'être borné aux cas de dyspepsie, mais il peut s'étendre à tous les cas où il est à désirer d'augmenter le ton et le pouvoir de l'estomac. C'est un médicament agréable. Je dois ajouter que M. Magendie avait indiqué depuis longtemps l'emploi de l'acide lactique. On peut le prescrire à la dose d'un à deux grammes pour 500 grammes d'eau.

Préparation de la présure (Bourgarel).

Depuis 1823 que j'exerce la pharmacie, j'ai expérimenté tous les procédés connus pour faire le petit lait, soit avec les acides acétique, citrique, tartrique, sulfurique, etc. Mais aucun ne m'a donné des résultats aussi satisfaisants que celui fait avec le lait caillé à la présure. Ainsi vous voyez que ce n'est que d'après une longue expérience que je viens publier la formule suivante :

Vin blanc sec.	1 litre.
Sel marin pulvérisé.	12 gram.
Caillette de chevreau, de veau ou d'agneau, débarrassée du caséum desséché qu'elle contient et coupée en petits morceaux.	15 gram.

Faites macérer pendant quinze jours au moins en agitant de temps en temps le mélange. Filtrez et divisez en bouteilles bien pleines et bien bouchées pour l'usage.

TONIQUES - CORROBORANTS.

nfluence du quinquina sur l'utérus fécondé ou non (Cochran).

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs dans os précédents annuaires de l'action du sulfate le quinine snr l'utérus fécondé.

M. Cochran a constaté que le quinquina et les sels le quinine exerçaient une influence sur l'utérus ; que chez les femmes qui étaient sous son influence, si elles étaient à l'époque menstruelle, elles se plaignaient souvent de la surabondance le l'écoulement. Dans quelques cas, il semble voir la propriété de hâter leur apparition, si on 'administre juste avant le retour ; il a vu aussi ce médicament provoquer leur retour lorsqu'elles étaient subitement supprimées par le froid, etc. l est pleinement convaincu que le quinquina ou e sulfate de quinine combinés avec le fer est un remède populaire dans beaucoup d'affections utérines, tels que l'aménorrhée ou la suppression les règles, où la médication tonique est indiquée. l est utile aussi dans beaucoup d'autres dérangements de l'utérus, comme la dysménorrhée, la ménorrhagie, la leucorrhée, etc., où ces désordres sont liés à un état de débilité ou d'anémie du système.

Une circonstance importante liée à l'action du

quinquina, et qui peut préalablement jeter quelque lumière sur son mode d'action sur l'utérus, est que, lorsqu'il est administré à hautes doses et fréquemment répété, il défibrine le sang, le rend fluide et incoagulable; ce fait a été clairement établi par les expériences des docteurs Baldwin, Mélier, Briquet et autres autorités respectables.

Peut-on administrer librement et sans distinction le quinquina ou ses sels aux femmes enceintes, et peut-on le faire impunément? Lorsqu'une femme est attaquée par la fièvre, peut-on rester les bras croisés et permettre à la maladie de faire des progrès, ce qui amène souvent l'avortement? Dans de tels cas, M. Cochran veut qu'on administre le quinquina aussi hardiment et aussi librement que le cas l'exige, parce qu'alors on substitue un mal moindre en vue d'en éloigner un plus grand. Mais, s'il est permis d'apporter quelque restriction à l'usage de cet agent, il admet, dit-il, celui qui est dicté par la raison, l'expérience et la conscience, savoir que, dans le cas où la fièvre survient chez une femme enceinte, délicate, nerveuse et d'une grande sensibilité, si cette fièvre est modérée et n'offre pas de danger, on doit employer un substitutif, surtout si elle est prédisposée à l'avortement. (*Gaz. méd. de Paris.*)

Usage de la cinchonine dans la gastralgie (Franchini).

Je donne dans le supplément à cet Annuaire ne *monographie complète de la cinchonine, tudiée sous les rapports physiologique et théra- eutique;* j'y renvoie mes lecteurs.

Se souvenant d'avoir lu dans un Manuel de harmacologie que la cinchonine avait de l'ac- ion contre les gastrodynies, M. Franchini l'es- aya dans diverses affections névralgiques, et pécialement dans celles de l'estomac.

Gastralgie guérie par la cinchonine. — Obser- ations. — Femme de trente ans, tempérament anguin, nerveux; repas peu réglés. Elle con- ulta M. Franchini au printemps de 1851, pour n mal d'estomac qui revenait de temps en temps, t qu'un médecin instruit avait jugé être un quirrhe du pylore.

Amaigrissement et faiblesse; sensation conti- nuelle de gêne à l'épigastre; de temps en temps, douleurs très aiguës dans cette région, souvent omissements de matières aqueuses ou glaireuses, ou d'aliments mal digérés; parfois elle était rise d'un sentiment indéfinissable de malaise et même de légers vomissements.

Cet état nerveux hystérique fut combattu par a cinchonine à la dose de 5 centigrammes unis à 3 grammes de magnésie calcinée, en répétant la dose quatre fois par jour.

Dès les premiers jours, il survint une notable amélioration, et bientôt tout mal disparut.

Quelques mois plus tard, la douleur d'esto mac reparut, après des désordres de régime. O la dissipa de nouveau à l'aide de la cinchonin administrée en pilules de 3 centigrammes et e en faisant prendre quatre par jour.

Depuis, cette femme n'a plus à se plaindr de douleurs gastriques.

L'auteur cite plusieurs autres observations d gastralgies guéries par la cinchonine; il en obtenu de très bons effets dans d'autres affec tions nerveuses à forme hystérique.

Sur l'apiol (Dubail).

Dans mon Annuaire de l'an dernier, j'ai donn un extrait étendu du Mémoire de MM. Homoll et Joret sur l'apiol, je vais reproduire ici un ex trait d'un rapport de M. Dubail sur ce sujet :

« C'est l'apiol lui-même ou principe immé diat du persil (*Apium petroselinum*), c'est s valeur antipériodique propre, et indépendam ment de celle du sulfate de quinine ou de tou autre antipériodique, que MM. Joret et Homoll ont de nouveau étudiés. Nous les suivrons dan cette étude, en tâchant, comme ils l'ont fait de nous dégager de toute prévention et de tout idée préconçue, bien convaincu qu'elles ne peu vent que porter atteinte aux conditions d'indé pendance et d'impartialité qui sont indispensa bles à toute étude sérieuse.

» Dans un historique rapide, nos auteurs rappellent que Dioscoride indique comme très

propres à combattre les fièvres, la livèche, le *Smyrnium olusatrum*, l'impératoire, plantes appartenant, comme le persil, à la famille des ombellifères.

» Que Peyrilhe et Haller attribuent la même propriété aux *Apium graveolens* et *palustre;* mais que nulle plante de cette famille n'a été plus vantée comme antipériodique que le *Phellandrium*.

» Que Tournefort dit avoir vu en Provence administrer le suc de persil à la dose de 4 à 6 onces, comme fébrifuge au moment du paroxysme.

» Que Bonhoure, en 1835, le docteur Potot, en 1836, et plus récemment le docteur Peraire, en 1841 et 1842, ont fait usage, les deux premiers, du suc; le dernier, du suc, de la poudre de feuilles; de l'hydrolat, du vin, du sirop, de l'extrait, de la gelée, de l'huile par coction de persil, pour combattre les fièvres d'accès.

» Que le docteur Cazin (*Traité des plantes médicinales indigènes*) dit avoir, sur six cas de fièvres intermittentes, administré trois fois avec succès le suc de persil.

» Qu'enfin personne, avant MM. Joret et Homolle, n'avait signalé la graine de l'*Apium petroselinum*, comme jouissant d'une valeur antipériodique supérieure à celle des autres parties de la plante.

» C'est en 1847, à Baden, en Bretagne, et comme accidentellement, que l'un des auteurs, se trouvant en face d'un fébricitant, au dé-

pourvu de toute espèce d'antipériodique, avisa des sommités de persil conservées pour graine dans la chambre du malade, et eut l'idée de les lui administrer en décoction. Malgré l'intensité et la gravité de la fièvre, la guérison fut rapide et complète. Dès ce moment, des expériences furent répétées pendant deux années avec la graine de persil à l'hôpital de Vannes, et dans la très grande majorité des cas la guérison fut obtenue. C'était un devoir pour les auteurs de rechercher et d'isoler le principe auquel ces succès pouvaient être attribués, et c'est alors qu'ils entreprirent l'analyse de la semence du persil. Ils en retirèrent :

» 1° *Une huile essentielle volatile.*

» 2° Une matière grasse cristallisable, solide à la température ordinaire, fusible à + 23, qu'ils croient pouvoir nommer *beurre de persil.*

» 3° De la *pectine*, ou gelée végétale susceptible de former de l'acide pectique et des pectates, sous l'influence des alcalis; c'est sans doute l'*apiine* de M. Braconnot.

» 4° De la *chlorophylle.*

» 5° Du tannin, une matière colorante jaune, de l'extractif, du ligneux, des sels anorganiques.

» 6° Enfin un liquide jaunâtre huileux, non volatil, plus dense que l'eau, d'une saveur et d'une odeur particulière, auquel ils donnèrent le nom d'*apiol*, et qu'ils reconnurent bien vite comme le principe exclusivement antipériodique de cette semence.

» Pour l'obtenir, les auteurs traitent la grain

le persil pulvérisée par l'alcool à 70 ou 80 degrés centésimaux jusqu'à épuisement, puis les liqueurs réunies par le charbon animal lavé ; et enfin ils distillent au bain-marie pour retirer les trois quarts de l'alcool. Le résidu repris par l'éther ou le chloroforme est séparé par une deuxième distillation. L'étuve évapore les dernières traces de ces menstrues. Enfin, on mêle par trituration le produit au huitième de son poids de litharge, et on laisse déposer pendant quarante-huit heures. Filtré encore une fois à travers une légère couche de charbon, l'apiol s'écoule pur et presque incolore.

» En cet état, *son odeur* spéciale et tenace rappelle celle de la graine pulvérisée, mais non l'odeur térébinthacée de l'huile essentielle.

» Sa saveur âcre et piquante se développe surtout dans l'arrière-bouche.

» Sa densité est 1,078 à + 12° cent. ; l'apiol se trouble à — 12° sans se solidifier et reprend la transparence par l'élévation de la température.

» Chauffé, il dégage quelques bulles vers + 150 à + 175, se colore à + 220° sans autre modification apparente de saveur et d'odeur et sans perte de poids. Il n'est donc point volatil.

» Chauffé sur une lame de platine, il brûle sans résidu.

» Son pouvoir rotatoire est manifeste, il dévie de 8° à gauche la lumière polarisée.

» Il est insoluble dans l'eau à chaud ou à froid, fort soluble dans l'alcool de 50 à 90°,

soluble en toute proportion dans l'éther et l
chloroforme.

» Le chlore n'altère sensiblement ni son odeu
ni sa saveur, mais y détermine un léger dépô
noirâtre.

» Le potassium, qui, immergé dans l'apiol, s
recouvre rapidement de bulles et s'y désagrége
y indique la présence de l'oxygène.

» Il ne contient point d'azote.

» Il se comporte avec l'acide sulfurique comm
le copahu, se colore en un beau rouge et se so
lidifie en perdant son odeur et sa saveur.

» Il décompose violemment l'acide azotique
et se transforme en une résine jaunâtre.

» Sans action sur l'acide chlorhydrique il s
dissout complétement dans l'acide acétique.

» La potasse et la soude l'émulsionnent, mai
ne le modifient pas. L'évaporation spontané
chasse toute l'ammoniaque et l'apiol reprend
avec sa transparence, tous ses caractères pri
mitifs.

» Sa solution alcoolique rougit légèrement l
teinture de tournesol et le sirop de violette.

» La solution alcoolique d'acétate de plomb
détermine un trouble très prononcé que la cha
leur dissipe et qui reparaît par le refroidisse
ment.

» Nous avons pu, en répétant les expérience
sus-mentionnées, en vérifier la complète exac
titude.

» L'apiol conséquemment, serait, au dire des
auteurs, un principe immédiat se rapprochant

es huiles fixes. Sa densité le différencie des au-
es produits organiques analogues, et, à part
action de l'acétate de plomb sur sa dissolution
coolique, la plupart des caractères qu'il fournit
vec les divers réactifs sont purement négatifs.

» Mais l'apiol est-il bien un principe immé-
iat? répond-il bien aux exigences de la chimie
ctuelle qui ne reconnaît comme tels que des
orps qui présentent un des caractères suivants :
ropriété de cristalliser ou de se volatiliser sans
tération; acidité ou alcalinité, et, comme con-
quence, aptitude à former des combinaisons
lines définies?

» Les auteurs croient, et nous sommes de cet
is, qu'en dehors de ce cercle trop étroit, même
u point de vue exclusivement chimique, on peut
ncontrer des principes organiques offrant un
nsemble de caractères, un cachet, si l'on peut
ire, assez marqué pour établir leur indivi-
ualité.

» On se préoccupe trop, ajoutent-ils, dans
nalyse des principes immédiats végétaux, des
aractères propres aux corps appartenant à la
himie anorganique; on oublie que l'état glo-
uleux ou amorphe appartient essentiellement
ux principes immédiats organiques créés sous
influence de la vie, comme l'état polyédrique
u cristallin appartient aux corps anorgani-
ues.

» Nous ne contesterons de cette proposition
ue la forme trop absolue que lui donnent ses
uteurs, et nous croyons pouvoir dire, avec plus

de vérité, que, sous l'influence de la vie, le principes immédiats amorphes se produisen tout aussi fréquemment que les principes cris tallins ou polyédriques. Les exemples surabon dent et viennent en foule à l'esprit de chacun d nous.

» Il suit de là, comme des caractères signalé par MM. Joret et Homolle dans l'apiol, qu nous n'hésitons pas à voir, comme eux, dan cette substance, un nouveau principe immédiat

» Un seul point nous laisse un doute, non su l'individualité, mais sur la pureté absolue d l'apiol de MM. Joret et Homolle, c'est le trou ble qu'y occasionne un froid prolongé de — 12 Il eût été rationnel de filtrer le liquide à cett température, et de voir s'il était susceptible d se troubler de nouveau. Ce phénomène nous eû éclairé sur la nature de la matière précipitée peut-être différente de celle qui reste à l'éta liquide. Mais le temps et la saison ne nous l'on pas permis. Quoi qu'il en soit, l'apiol, rappelan par son nom et l'espèce botanique qui l'a fourn et sa nature huileuse, prendrait naturellemen sa place dans le groupe de principes analogue que MM. Joret et Homolle ont extraits de di verses ombellifères et qu'ils ont nommés aniso cariol, cuminol, phellandrol.

» Nous n'entrerons pas dans l'examen des au tres substances constatées par les auteurs d Mémoire, dans la graine de persil.

» Nous passerons rapidement sur les consi dérations qui se rattachent à l'action physiolo

ique de l'apiol qui, à la dose de 1 gramme, étermine une excitation cérébrale légère rappelant celle produite par le café, sans que les xpérimentateurs aient ressenti ni soif, ni maux estomac, ni vomissements, ni coliques, ni diarhée; et, à celle de 2 à 4 grammes, amène les hénomènes d'une véritable ivresse : bluettes, ourdissements, titubations, vertiges, sifflements d'oreilles, céphalalgie frontale gravative, n un mot les mêmes symptômes qu'on éprouve près une forte dose de sulfate de quinine. 'où il suit que l'ivresse de l'apiol est comparable à celle de la quinine, et que rien dans action physiologique qu'il exerce sur l'économie n'est de nature à présenter des obstacles à on emploi thérapeutique; d'où il suit aussi u'on a improprement qualifié d'action surexcinte ce qui n'est pour l'apiol, comme pour la uinine, qu'un mode d'action tout spécifique uquel se rattachent les conditions mêmes de on efficacité.

» Nous sommes arrivés à la partie la plus importante du Mémoire, celle qui comprend l'application de l'apiol au traitement des fièvres, son ode d'emploi, son dosage variable suivant ge du sujet, l'intensité et la nature de la fièvre, tat croissant ou décroissant des accès. Il y a des considérations fort intéressantes sur la assification des fièvres, sur les divers types ue l'apiol peut guérir ou simplement modifier, r les précautions à prendre pour hâter ou onfirmer la guérison. Nous n'entrerons point

dans ces détails qui sont plus spécialement du ressort de la médecine, et, renvoyant MM. les praticiens au Mémoire même, nous nous contenterons d'y constater les efforts qu'ont faits les auteurs pour rendre plus facile et plus sûre l'administration de leur fébrifuge.

» Le nouveau Mémoire relate un assez grand nombre d'observations nouvelles à ajouter à celles déjà consignées dans le premier Mémoire comme aussi à celles qui ont été faites par ordre du ministre de la marine. Ces observations ont été recueillies et décrites avec soin par des praticiens recommandables sur divers points de la France et des colonies. Elles confirment pleinement ces conclusions auxquelles sont arrivés MM. Joret et Homolle :

» 1° Dans les pays chauds, l'apiol ne réussit à couper la fièvre que dans la proportion de 55 pour 100.

» 2° Il guérit les fièvres de nos climats dans celle de 86 pour 100.

» 3° Les fièvres tierces seraient rebelles plus que les quotidiennes.

» 4° Si l'on peut conclure d'un seul fait, les fièvres quartes résisteraient à son emploi.

» En conséquence, l'apiol ne saurait être employé avec le même avantage que le sulfate de quinine pour combattre les fièvres intermittentes des pays chauds, *mais peut très bien lui être substitué dans les fièvres de nos contrées.*

» Ce sont là des résultats qui ne sont pas sans valeur et qui font honneur, nous ne craignons

as de le dire, à la sagacité non moins qu'à la persévérance de ces honorables praticiens, que 'ont découragés ni les obstacles, ni la contradiction, et qui semblent, au contraire, convaincus que les vérités les plus contestées ont dû urtout à ces circonstances leur triomphe définitif, avoir puisé dans cette conviction une vigueur nouvelle. »

Emploi des feuilles du Houx, Ilex aquifolium, *en place de thé.*

D'après la *Botanische Zeitung* du 12 janvier dernier, M. Hugo v. Mohl, se trouvant, l'automne dernier dans la forêt Noire, apprit, à son grand étonnement, qu'on y fait fréquemment usage, en place du thé de Chine, des feuilles de Houx séchées au soleil. Ne pouvant se procurer de ces feuilles déjà préparées, dans le lieu où il se trouvait, il fit un essai avec des feuilles fraîches. Celles-ci ne doivent pas être prises en simple infusion théiforme, mais il faut les faire bouillir. Quoique étant, dit-il, amateur de thé, et surtout ennemi de tout ce que l'on a proposé pour succédanées, il trouva que ce thé de Houx n'était nullement à dédaigner, et que, dans tous les cas, il était préférable à celui de Maté, qu'il avait eu occasion de boire. Comme il le fait observer, il serait intéressant d'essayer si, en torréfiant les feuilles de Houx, ainsi qu'on le fait pour les feuilles de l'*Ilex paraguayensis* qui servent à préparer l'infusion de Maté, si, en outre, en faisant

un choix parmi les feuilles de cet arbre, on n'arriverait pas à en faire une matière d'une valeur réelle, et dont l'usage pût se généraliser en Europe. Il faudrait aussi essayer les procédés d'aromatisation à l'aide des fleurs d'oranger ou de jasmin, procédés employés en Chine pour les thés de premier choix.

Sirop tonique d'écorce d'orange composé contre la dyspepsie (Bourgeois de Faverdaz).

Écorce d'orange amère. . .	80 gram.
Quassia amara	45 —
Cachou concassé	15 —
Gomme arabique.	125 —

Faites infuser vingt-quatre heures les trois premières substances dans de l'eau bouillante environ 650 grammes; d'autre part, faites fondre la gomme dans 250 grammes d'eau. Mêlez ensuite l'infusé à la gomme dissoute, et faites selon l'art un sirop avec 1,500 grammes de sucre.

Bière amère (Laneau).

Bière de ménage	1 litr.
Teinture amère composée . .	20 gram.

Cette teinture est ainsi préparée :

Racines de gentiane.	1,500 gram.
Racines d'angélique.	180 —
Racines de gingembre	180 —

Écorces d'orange curaçao, mondées.	750 gram.
Fleurs de houblon.	250 —
Fleurs de centaurée	250 —
Chardon bénit.	255 —
Alcool à 65 degrés centésimaux.	q. s.

pour avoir, par déplacement, 2 litres de teinture.

Cette bière est fort salutaire et sert de boisson aux malades atteints d'affections aiguës.

Sulfate de fer contre l'érysipèle.

Le *Bulletin de thérapeutique* a publié un travail important de M. Velpeau sur la valeur thérapeutique du sulfate de fer dans les érysipèles. J'en donne ici un extrait étendu.

« Depuis, dit M. Velpeau, que je ne confonds plus l'érysipèle avec les autres inflammations, vingt-cinq malades ont été traités par la compression : tous ont gardé leur érysipèle de six, huit à vingt jours. La rougeur diminuait sous le bandage, mais sans cesser d'être mordicante, douloureuse sur les points comprimés.

» L'inflammation a continué de s'étaler; si j'ai cru le contraire autrefois, c'est que je confondais, comme tout le monde, l'érysipèle véritable avec les autres inflammations signalées plus haut.

» J'ai essayé trente-trois fois le vésicatoire volant, seize fois sur le centre de l'érysipèle, cinq

fois en en couvrant et au delà toute la partie rouge, douze fois sur les confins des régions malades; jamais la durée commune du mal n'a été sensiblement abrégée par ce remède, qui ne réussit véritablement que dans certains cas d'érysipèle phlegmoneux ou d'angioleucite.

» L'azotate d'argent, que j'ai employé sur trente malades, soit en nature, soit en solution concentrée, en l'étalant, tantôt à la surface, tantôt sur le contour seulement de l'érysipèle, ne m'a pas donné de résultats plus satisfaisants.

» Je n'ai tenté que deux fois la cautérisation avec le fer rouge, d'après les préceptes de M. Larrey.

» Deux cents de mes malades ont été soumis à l'usage de l'onguent napolitain que j'appliquais à la péritonite dès 1825, et dont une foule de praticiens se sont tant loués depuis. En 1831, 1832, je crus un instant que ce moyen avait réellement une certaine efficacité, mais ce n'était qu'une illusion. L'onguent mercuriel ne guérit pas, n'arrête pas l'érysipèle. Il en abrége quelquefois la durée d'un jour ou deux, et le rend peut-être un peu moins douloureux. Voilà uniquement pourquoi je l'ai si souvent mis en usage, pourquoi je m'en sers encore dans certains cas, même depuis que j'ai essayé le topique dont je parlerai à la fin de cette note; pourquoi la pratique l'eût sans doute conservé, s'il n'avait pas d'ailleurs le triple inconvénient de répugner singulièrement à la plupart des malades, d'exposer aux dangers de la salivation, et de gâter sans retour tous les linges qu'il touche.

» Ayant employé comparativement en frictions l'axonge pure et fraîche, sur vingt-trois malades, j'ai vu qu'elle adoucissait un peu l'érysipèle, sans en ralentir sensiblement la marche, et qu'au total elle avait encore mois d'efficacité que l'onguent mercuriel, dont elle n'a, du reste, aucun des inconvénients.

» J'ai fait douze essais avec une pommade composée de 4 grammes de précipité blanc, par 30 grammes de graisse, et la maladie a paru être plutôt aggravée qu'amoindrie.

» De l'acide sulfurique, largement étendu d'eau, employé en lotion, sur dix malades n'a rien produit de notable.

» Essayé de la même façon dans dix autres cas, l'acide chlorhydrique ne m'a rien donné de plus satisfaisant.

» Il en a été de même de l'acide citrique, de l'acide tartrique, de l'oxycrat, de l'eau salée, ou solution de chlorure de sodium dans six cas pour chacune de ces substances.

» On avait aussi parlé du nitrate acide de mercure. J'y ai eu recours six fois seulement, trois fois en lotion, après l'avoir considérablement étendu d'eau, et trois fois à titre de caustique léger sur le contour de l'érysipèle. Il n'en est rien résulté d'utile.

» Je n'ai pas été plus heureux avec le camphre, avec les mouchetures.

» Désespéré, découragé, j'avais renoncé à tous mes essais, bien décidé à les taire, si ce n'est dans mes leçons cliniques, afin de ne pas trou-

bler la confiance des praticiens qui croient encore qu'on arrête l'érysipèle véritable avec le vésicatoire, l'azotate d'argent, l'onguent mercuriel ou l'axonge, lorsque les modifications imprimées au sang par les préparations de fer me sont revenues à la pensée.

» Partant de l'idée que, dans l'érysipèle, les tissus enflammés sont imbibés de sang, de fluides dénaturés, je me suis demandé si des topiques ferrugineux n'offriraient pas quelques chances de succès dans une maladie aussi superficiellement placée. C'est au sulfate de fer que je me suis d'abord adressé sous ce rapport. En solution, je l'ai employé à la dose de 30 grammes par litre d'eau; en pommade, j'en ai mis 8 grammes par 30 grammes de graisse, après avoir tenté des proportions plus faibles ou plus fortes. Or, voici en quelques mots ce qui est arrivé chez quarante malades :

» 1° Homme dans la force de l'âge, varices opérées, ulcère sur le devant de la jambe, vingt-quatre heures de fièvre, érysipèle large comme la main autour de l'ulcère depuis douze heures : linges imbibés de solution de sulfate de fer. Le lendemain, la rougeur s'éteint, le jour suivant l'érysipèle est guéri.

» 2° Homme de quarante ans, érysipèle au visage depuis la veille : solution ferrugineuse, guéri le surlendemain.

» 3° Jeune homme, énorme plaie de tête depuis dix jours, fièvre, puis érysipèle qui comprend le front, le nez, les paupières, les joues et la lèvre

supérieure : solution ferrugineuse. Dès le lendemain, la rougeur pâlit et les surfaces se plissent, plus d'érysipèle le troisième jour.

» 4° Un vaste érysipèle se déclare à la cuisse et à la hanche, au-dessous et au-dessus d'un énorme abcès froid, chez un vieillard : solution ferrugineuse le premier jour. L'inflammation est éteinte dès le lendemain.

» 5° Homme de trente-deux ans : érysipèle qui n'occupe encore que le côté droit du visage ; au deuxième jour, solution ferrugineuse; le troisième jour, la première plaque se ride, on oublie la solution ; quatrième jour, le nez, les paupières et le front sont pris, solution ; cinquième jour, les plaques de la veille disparaissent, mais la joue et l'oreille gauche sont envahies, solution ; sixième jour, tout est fini, le malade n'a pas cessé de manger la demie.

» 6°, 7°, 8° Trois femmes ont exactement offert les mêmes particularités.

» 9°, 10°, 11° Il en a été de même encore d'un érysipèle développé au cou d'un homme auquel j'avais lié l'artère carotide; d'un garçon dont l'érysipèle occupait le bras et l'épaule, puis d'un homme qui en avait un à la cuisse.

» 12°, 13°, 14° Un érysipèle datant d'un, de deux et de trois jours, et occupant la moitié inférieure de la jambe avec quelques caractères d'angioleucite superficiels, a disparu en vingt-quatre heures sous l'influence de la solution ferrugineuse chez trois jeunes gens.

» 15°, 16° Hom. — Abcès au pouce. — Angio-

leucite à l'avant-bras. — Solution ferrugineuse. — Le deuxième jour, plus de rouge sur l'avant-bras. — Troisième jour après, érysipèle au bras et à l'épaule. — Éruption rubéolique à la poitrine. — Solution ferrugineuse. — Le lendemain, il n'y a de rougeur que sur les points qui n'ont pas été couverts par les compresses médicamenteuses.

» 17°, 18° Un érythème intense, suite ou effet de larges brûlures à la main dans un cas, au pied dans un autre, chez deux femmes, traité par la solution ferrugineuse, a disparu en vingt-quatre heures.

» 19°, 20°, 21°, 22° Chez quatre autres malades, l'érysipèle s'est également éteint sur-le-champ; mais comme il existait déjà depuis plusieurs jours, je n'ose pas dire que la solution de sulfate de fer y ait eu une grande part.

» 23°, 24° Chez une femme récemment opérée d'une tumeur au sein, et chez un homme affecté de varices aux jambes, il s'est développé après quatre jours de prodromes inquiétants, un vaste érysipèle sur le thorax dans le premier cas, à la tête dans le second; ici l'inflammation s'est maintenue sept jours, a même reparu le douzième; après de nouveaux prodromes chez l'homme, mais c'est que l'érysipèle, partant d'un point, s'est graduellement porté sur la presque totalité de la tête, de la poitrine, du cou et des bras.

» Chez ces malades comme chez les autres, les plaques nouvelles d'érysipèle n'ont jamais duré que un ou deux jours. J'ajouterai que, moins

efficace, mais d'un emploi plus commode que la solution quand il faut en couvrir de larges surfaces au tronc, la pommade a été préférée dans ces deux cas. Tout s'est passé de la même manière dans les seize autres cas.

» A moins donc que de nombreuses et singulières coïncidences soient venues m'en imposer cette fois, comme il est arrivé déjà si souvent à l'autres, il y a réellement lieu de croire à l'efficacité du sulfate de fer en topique contre l'érysipèle. Dans aucun cas, la même plaque enflammée n'a résisté plus de vingt-quatre ou quarante-huit heures à ce moyen. Il est seulement étrange que l'érysipèle ambulant, éteint à son point de départ, n'en continue pas moins de se développer, ainsi traité, même sur des régions déjà enduites et imbibées de la préparation de fer. Est-ce que ce remède serait, à l'instar de tant d'autres, curatif et non préservatif? Est-ce que, pour être modifiée, l'inflammation aurait besoin d'être complétement établie? Les recherches auxquelles je continue de me livrer nous l'apprendront peut-être. »

Perchlorure de fer; son emploi.

Le perchlorure de fer liquide neutre, d'une densité de 1,250 à 1,400 dont j'ai donné la préparation dans mon précédent Annuaire, continue non-seulement à être employé en injections dans les veines comme coagulant, ou en applications locales comme astringent et coagulant, mais ses

usages thérapeutiques se sont étendus. On le prescrit aujourd'hui à l'intérieur comme astringent, corroborant, et à l'extérieur comme substitutif astringent.

Potion au perchlorure de fer.

Perchlorure de fer liquide d'une densité de 1,250. 10 centigr. à	1 gram.
Eau distillée.	120 —
Sirop à l'eau distillée de cannelle.	30 —

F. s. a. A prendre par cuillerées contre les hémoptysies. Employée aussi pour combattre la diarrhée dans les cas de fièvre typhoïde.

Injections au perchlorure de fer (Sandras).

On étend, dans un litre de décoction de racine de guimauve, 15 ou 20 grammes d'une solution de perchlorure de fer marquant 45 degrés à l'aréomètre de Beaumé; et, avec ce liquide, on fait deux ou trois fois par jour des injections à une température douce.

Ces injections diminuent rapidement, et enfin suppriment les écoulements blancs chroniques de la muqueuse du vagin. Elles arrêtent les leucorrhées, quand celles-ci résultent d'affections caractérisées par la mollesse et la laxité du col et des lèvres de l'utérus, et surtout de végétations mollasses et de granulations de même nature occupant une plus ou moins grande partie du cul-de-sac vaginal.

Il n'est pas rare, dans ces cas, en touchant les malades quelque temps après l'injection, de ramener avec le doigt quelques portions coagulées du liquide qui formait auparavant la matière de l'écoulement leucorrhéique et l'on sent que toutes les parties environnantes ont contracté une fermeté et une solidité qu'elles n'avaient plus.

Les mêmes injections conviennent aussi dans les pertes passives chroniques et dans les derniers jours des menstruations excessives, soit chez les jeunes femmes, soit chez celles que tourmente l'âge de retour.

On peut, d'ailleurs, sans inconvénient diminuer ou augmenter la proportion du perchlorure employé. C'est une substance qui irrite peu ces organes, tout en exerçant sur les solides une action styptique très prononcée et sur les liquides un pouvoir très grand de coagulation.

Il faut aller jusqu'à déterminer seulement un peu de chaleur vers l'utérus. D'autres moyens seraient probablement plus utiles, s'il fallait dépasser cette limite.

Les injections au perchlorure de fer sont, en ce moment, mises en expérimentation contre les érosions et fissures superficielles du museau de tanche et comme moyen auxiliaire de consolidation dans les cas d'abaissement, de légères flexions et de mobilité insolite de l'utérus, sans lésion organique.

Pilules antiputrides et anticholériques (Pelosse).

Première formule.

Pyrolignite de fer.	5 gram.
Huile empyreum. de cade.	20 —
Gomme pulvérisée. . . .	25 —
Eau	20 —
Amidon	q. s.

Faites des pilules de 25 centigrammes, conservez dans un flacon. Contre les diarrhées cholériques, comme préservatif, une matin et soir.

Deuxième formule.

Pyrolignite de fer.	5 gram.
Huile empyreum, de cade.	20 —
Gomme pulvérisée	25 —
Poivre noir.	20 —
Eau.	20 —
Amidon.	q. s.

Faites des pilules de 25 centigrammes. Dans la diarrhée, crampes, vomissements. Donnez au malade de deux à cinq de ces pilules, suivant sa force; puis toutes les heures une pilule préservative jusqu'à concurrence de douze à quinze.

Pilules ferrugineuses (Bretonneau).

Fer réduit par l'hydrogène. . . .	16 gr.
Sulfate de quinine.	1 —
Gingembre pulvérisé.	1 —

Extrait de quinquina jaune. . .	3 gram.
Extrait de rhubarbe composé . .	3 —
Aloès succotrin en poudre. . . .	50 cent.
Sirop de safran.	4 gr.
Sirop de sucre.	q. s.
Poudre neutre.	q. s.

Pour former, selon l'art, cent pilules qui doivent être conservées dans un flacon carré ou cylindrique de verre bleu et hermétiquement bouché La dose est de une le matin à jeun et une le soir en se couchant; au bout de quatre jours, en prendre deux le matin et deux le soir; continuer pendant quelque temps; au lieu de produire la constipation, ces pilules agissent comme laxatives.

Limonade fébrifuge (Gamberini).

Après avoir obtenu des résultats suffisamment satisfaisants, surtout dans les cas où il y avait engorgement de la rate. M. Gamberini, dans le but d'agir plus directement sur la moelle épinière qui, selon sa doctrine, joue un rôle important dans la fièvre intermittente, eut recours à la formule suivante:

Sulfate de fer.	60 centig.
Acide oxalique.	30 —
Eau distillée.	1500 gram.
Sucre blanc.	45 —

Cette limonade, ainsi que l'auteur l'appelle, est prise et continuée plusieurs jours pendant l'apy-

rexie, en ayant soin de la bien secouer chaque fois. Elle a été administrée contre les types les plus variés de la fièvre intermittente, et avec ce résultat, dit la note que nous avons sous les yeux, qu'ordinairement après un très court espace de temps, les accès diminuent aussi bien de fréquence que d'intensité.

Lactate de manganèse (Bertram).

On prend 100 parties de petit-lait, on y dissout 5 parties de sucre et on l'expose à la fermentation. Il se forme de l'acide lactique, qu'on décompose au moyen de 10 parties environ de carbonate de soude. Alors on acidifie ce liquide avec un peu d'acide sulfurique, on le fait bouillir en le clarifiant au blanc d'œuf, on le filtre et on l'évapore en consistance sirupeuse. On traite cette matière sirupeuse par l'alcool bouillant. Après avoir filtré cette dissolution bouillante de lactate de soude, on y verse à peu près 10 parties de sulfate de manganèse dissous dans l'eau ; le lactate de manganèse se précipite immédiatement en une poudre blanche, qui prend l'aspect cristallin par refroidissement ; on décante et on lave le précipité avec de l'eau étendue d'alcool, et l'on fait sécher entre du papier à filtrer. Le produit équivaut à peu près à la moitié du sulfate de manganèse employé.

Le lactate de manganèse a été employé à la dose de 5 à 30 centigrammes comme corroborant dans la chlorose, associé au lactate de fer.

Extrait du sang de bœuf (Marthner).

Le docteur Hœri ıg, dans le Journal des Maladies des Enfants, rapporte des faits nombreux en faveur de cet agent thérapeutique proposé par M. le professeur Marthner, de Vienne, comme un des toniques analeptiques des plus efficaces. Voici comment il se prépare :

On prend du sang de bœuf frais qu'on filtre dans une chausse et qu'on évapore à siccité ; l'extrait ainsi obtenu, et qui contient tous les principes constituants du sang moins l'eau, est administré à la dose de 30 à 50 grammes et plus, suivant l'âge des enfants; mélé à du lait ou à tout autre excipient, il est d'une digestion très facile, et paraît agir dans le même sens que l'huile de foie de morue, sans avoir quelques-uns des inconvénients de cette dernière substance. Il est important que la préparation soit récente, faite avec soin, que la dessiccation n'ait pas lieu trop rapidement, de manière à carboniser le produit.

On l'emploie aujourd'hui assez fréquemment comme un des meilleurs adjuvants de la médication martiale chez les filles anémiques et débilitées.

Hélicine du docteur Lamare (Gaulier).

Pulpe d'hélix pomatia. . .	500 gram.
Sucre et gomme, de chaque	250 —

Mêlez selon l'art. Trituration pendant quatorze heures; rejet du seul nucléus fibreux ; évaporation à une douce chaleur, concentrer, puis dessécher à l'étuve, pulvériser, etc. Aromatiser au citron.

Pâte d'escargot transparente (Bouis).

La chair de 200 escargots dont on a séparé les intestins, pilez-les bien, faites-les bouillir ensuite dans deux litres d'eau jusqu'à réduction des deux tiers, passez à travers une étamine avec expression, ajoutez à la colature :

Sucre en pain. . . . . 1000 gram.

Faites dissoudre sur un feu doux et coulez; d'autre part :

Gomme arabique concassée. 1000 gram.

Faites dissoudre à froid dans quantité suffisante d'eau, coulez, réunissez les deux liquides et laissez cuire jusqu'à consistance de pâte.

Aromatisez avec eau de fleurs d'oranger et de roses ââ 50 grammes.

On étend cette pâte sur une table de marbre légèrement saupoudrée de sucre.

Feuilles de tussilage (Deschamps, d'Avallon).

Depuis longtemps les propriétés émollientes des fleurs du tussilage (*Tussilago farfara*) sont connues, et ces fleurs sont généralement employées comme béchiques; mais peu de prati-

ciens connaissent les propriétés des feuilles de tussilage.

Il faut, pour trouver que ces feuilles ont été employées avec succès, remonter à l'époque où Kramer, Heller, Boyle, Van Swiéten, Fuller, etc., vivaient, ou plus près de nous, à Bodard, car il dit, dans son *Cours de botanique comparée* que le hasard lui offrit, en Toscane, une preuve sans réplique de l'efficacité de ces feuilles dans l'atonie du système capillaire sanguin et lymphatique qui constitue essentiellement la diathèse dite scrofuleuse, et il ajoute qu'il a obtenu, à son retour en France, des résultats qui ont pleinement confirmé l'efficacité des diverses préparations des racines et des feuilles de tussilage dans les affections scrofuleuses.

Les observations rapportées par Bodard nous ont paru tellement significatives, tellement claires et positives, que nous avons eu l'idée de recommander l'usage de ces feuilles à quelques personnes atteintes de maladie scrofuleuse bien caractérisée, et nous devons dire qu'un résultat presque inattendu s'est toujours présenté. Quelques médecins ont bien voulu prescrire du sirop de feuilles de tussilage, et les bons effets de ce sirop sont toujours venus confirmer les propriétés antiscrofuleuses de ces feuilles.

Tisane ordinaire de feuilles de tussilage.

Pour préparer la tisane de feuilles de tussilage, il suffit de faire infuser 20 grammes de feuilles

sèches pour obtenir cinq verres de tisane, passer l'infusé lorsqu'il est chaud, le sucrer et boire la tisane chaude, car l'infusé, etc., se trouble par le refroidissement et s'éclaircit lorsqu'on le chauffe. Cette dose est la plus faible qu'on puisse prescrire. Cullen administrait chaque jour, dans les cas les plus graves, il est vrai, 300 grammes de décocté, préparé avec 250 grammes de feuilles de tussilage et 2 litres d'eau.

Tisane officinale de feuilles de tussilage.

Feuilles sèches de tussilage. .	4 kilog.
Eau bouillante.	q. s.

Pour deux infusions : pressez, et faites évaporer à la vapeur ou au bain-marie, pour obtenir 3 kilogrammes 600 grammes d'infusé concentré.

Infusé concentré.	3600 gram.
Alcool à 33° centésimaux.	400 —
Huile volatile d'anis . .	5 gouttes.

Mêlez et filtrez pour obtenir 4 kilog. de tisane.

Un poids déterminé représente son poids de feuilles de tussilage.

Extrait de feuilles de tussilage.

La préparation de cet extrait ne présente aucune difficulté ; il suffit de faire infuser les feuilles sèches dans de l'eau distillée bouillante, de presser, de faire évaporer l'infusé pour obtenir le quart du liquide employé, de le laisser refroidir,

le le filtrer et de le faire évaporer pour obtenir n extrait sec.

Sirop d'extrait de feuilles de tussilage.

Extrait sec de feuilles de tussilage.	153 gr,
Eau distillée.	1967 —
Faites dissoudre à froid et filtrez.	
Liquide filtré.	530 gr.
Sucre blanc	1000 —

Faites dissoudre le sucre dans un vase fermé, etc., etc.

20 grammes représentent 50 centig. d'extrait.

Sirop de tussilage iodé.

Pour préparer le sirop de tussilage iodé, il faut dissoudre de l'iode dans de l'alcool ou bien de l'iode et de l'iodure de potassium avec quelques gouttes d'eau, puis mélanger l'un de ces solutés avec du sirop d'extrait de tussilage. Lorsqu'on ne peut plus reconnaître avec de la colle d'amidon la présence de l'iode dans le sirop, le sirop peut être administré aux malades.

La quantité d'iode doit varier suivant l'âge ou l'état du malade. Pour les enfants, 2 centigrammes d'iode pour 20 grammes de sirop suffisent pour commencer.

En publiant la formule d'un sirop de tussilage iodé, nous n'avons pas la prétention de croire que l'iode reste à l'état élémentaire dans le sirop ou qu'il se combine avec quelques molécules or-

ganiques ; car nous pensons le contraire. Nous recommandons ce sirop comme beaucoup de médicaments iodés, et non comme un composé ayant d'autres propriétés que les propriétés des composés qui contiennent des iodures. On sait bien, lorsqu'on dissout de l'iode dans du sirop simple, que le sirop contient de l'iode, mais on ne peut pas dire que le sirop soit iodé lorsqu'on ajoute de l'iode à un sirop qui contient des sels calcaires, etc. ; car il est probable que l'iode entre en combinaison avec les radicaux de ces sels, puisqu'on sait que de l'eau qui contient du carbonate de chaux ou du carbonate de magnésie, en dissolution ou en suspension, décolore promptement un soluté d'iode. Dans tous les cas, nous ne pouvons considérer l'action d'un sirop biamique ou polyamique iodé que comme si nous avions ajouté un iodure. Il est très facile de reconnaître la présence de l'iode dans ce sirop en l'acidulant et en y ajoutant de l'amidon.

Poudre calcaire (Kuchenmeister).

Carbonate de chaux. . .	8 grammes.
Phosphate de chaux. . .	4 grammes.
Sucre de lait	12 grammes.

M. Kuchenmeister ajoute quelquefois le lactate de fer à la dose de 1 à 2 grammes, et il fait prendre trois pincées de cette poudre au début du repas. L'addition du carbonate ou phosphate calcique a pour but principal de favoriser la dissolution

e ce dernier. Sous l'influence de l'acide lactique u de l'acide chlorhydrique qui existe normalement dans les voies digestives, l'acide carbonique u carbonate calcique se dégage et rend une artie du carbonate soluble. Le sucre de lait est estiné à fournir de l'acide lactique. Enfin, l'auteur fait remarquer que, pour déterminer la solution du phosphate de chaux, il est nécessaire e le mettre en présence d'albuminates, ce qui rrive quand on l'administre avec des aliments.

orne de cerf calcinée comme antidiarrhéique (Laure).

Autrefois d'un emploi fréquent contre les ux du ventre, la corne de cerf calcinée est aujourd'hui presque complétement tombée en désuétude.

Cette substance, que nous désirons réhabiliter ans l'esprit des praticiens, *après bientôt neuf ns d'expérimentations suivies*, a été préconisée ar des auteurs imposants, notamment par l'illustre Sydenham.

Ne produisant jamais d'accidents, elle offre, ur la totalité des antidiarrhéiques connus, *particulièrement sur le sous-phosphate de chaux obtenu de toute autre façon* (nous pourrions, à cet gard, citer des *centaines* de faits), une supériorité MANIFESTE, INCONTESTABLE.

Toujours prescrite à doses relativement très levées et à intervalles relativement très rapprochés, la corne de cerf calcinée en blancheur, sui-

vant l'expression anciennement consacrée, est, toutes choses égales d'ailleurs, d'autant plus efficaces que sa pulvérisation est plus exacte plus ténue.

Ainsi réduite, nous la conseillons ordinairement, selon l'exigence de la maladie, l'âge et le goût des sujets, sous forme de potion, en pilules ou enveloppée de matières alimentaires appropriées.

1° Formulée comme ci-après, la potion s'administre le plus souvent d'heure en heure, par cuillerée à bouche ou à café (on n'omet jamais d'agiter fortement le flacon) :

Eau de gomme adragante	120 gram
Corne de cerf calcinée en poudre.	10 à 20 —
Eau de fleur d'oranger.	6 —
Sirop de coing.	30 —

2° Chaque pilule contient habituellement 2 centigrammes de corne de cerf calcinée. Les malades en prennent au moins trente dans les vingt-quatre heures, toujours plusieurs (quatre ou cinq) sans désemparer.

3° Quand la diète n'est pas commandée, il nous arrive souvent alors de donner le remède au commencement du repas, *emprisonné* dans de la purée de fèves, dans du vermicelle, etc., à la dose chaque fois, de 5 ou 6 gram., divisés en 5 ou 6 prises successives.

Variant d'après les circonstances, le temps pendant lequel nous soumettons nos malades à l'usage de la corne de cerf calciné se traduit, en général

ar ces mots : *peu de jours, quelques semaines, lusieurs mois.* (*Revue thérap. du Midi.*)

ALTÉRANTS.

raitement des syphilides, par M. Hardy, *médecin de l'hôpital Saint-Louis.*

On a proposé divers agents comme antisyhilitiques. L'or et l'argent ont été prônés par uelques auteurs ; mais de toutes les substances éputées spécifiques, une seule mérite réellenent ce titre, c'est le mercure. Toutes les préparations pharmaceutiques qui ont pour base e précieux métal, jouissent contre les accidents énériens d'une incontestable efficacité. Ainsi, ans chercher ailleurs ce que nous avons si failement sous la main, nous nous bornons exlusivement à l'emploi des mercuriaux, et nous vons toujours eu à nous louer de cette préféence.

Toutefois, des différentes manières d'administrer le mercure, nous devons dire qu'il en st une qui nous paraît à la fois plus simple t plus efficace; c'est la combinaison du mercure et de l'iode administrés sous la forme piluaire.

Voici la formule que nous employons le plus ommunément :

Protoiodure de mercure.	1 gram.
Thridace.	2 —

Pour 40 pilules. On en donne d'abord une par jour, puis au bout de quelques jours une seconde, puis après un court espace de temps une troisième; puis dans certains cas une quatrième dose, que l'on ne doit presque jamais dépasser.

A l'emploi de ces pilules on joint, comme d'habitude, les tisanes au gaïac ou à la salsepareille, que l'on édulcore avec du sucre ou avec un sirop antisyphilitique.

Ce traitement suffit, la plupart du temps, dans les cas de *syphilide exanthématique papuleuse* ou *pustuleuse simple*. Mais quand on observe en même temps les phénomènes de la cachexie syphilitique, qu'il y a des tubercules, des pustules comme celles de la forme pustulo-crustacée, le mercure pourrait ne pas être suffisant; il faut lui venir en aide au moyen des iodures. C'est alors l'iodure de potassium que vous devrez associer au traitement mercuriel, non pas dans une même préparation, mais séparément, à des heures différentes. Le malade prendra chaque jour de 1 à 2 grammes d'iodure de potassium et une ou deux pilules de protoiodure.

Dans les cas graves, et particulièrement dans la *forme tuberculeuse perforante*, nous nous trouvons très bien de la préparation suivante, que nous vous recommandons tout particulièrement :

Eau distillée.	250 gram.
Iodure de potassium.	16 —
Biiodure de mercure.	5 cent. à 1 décigr.

Nous avons ici recours au biiodure, parce que e protoiodure est insoluble. On donne chaque our de cette liqueur une cuillerée à bouche, ui représente à peu près 1 gramme d'iodure t 1/16 de grain (ancien système) de biiodure. u bout d'un certain temps on peut doubler la ose, et donner deux cuillerées par jour.

Il est certaines circonstances dans lesquelles faut avoir recours à des moyens locaux, à des piques; ce sont quelquefois de simples émol- ents, des cataplasmes, comme quand il faut amollir et faire tomber des croûtes assez inces et superficielles. Quand il s'agit de roûtes épaisses recouvrant des ulcérations pro- ndes, il ne faut pas provoquer leur chute vant d'avoir modifié l'état général de l'éco- omie. En procédant ainsi, la cicatrisation se it sous les enduits crustacés, qui, n'étant plus tenus par rien, se détachent d'eux-mêmes et issent voir l'ulcération tout à fait guérie.

Les ulcérations qui se manifestent dans les cas e syphilide tuberculeuse perforante ou serpi- ineuse, et même celles qu'accompagnent cer- ines syphilides pustuleuses, réclament quel- uefois des moyens destinés à hâter leur cica- isation. Voici une pommade dont j'ai souvent tiré d'excellents résultats :

xonge	30 gram.
rotoiodure de mercure.	50 centigr. à 1 gram.

Cette pommade sert au pansement des solu- ons de continuité.

Enfin, quand il y a *cachexie syphilitique*, il est plusieurs eaux minérales que l'on peut employer avec avantage, non pour le traitement proprement dit, mais pour consolider la guérison; ce sont plus particulièrement celles de Baréges, d'Aix (en Savoie) et de Bagnères-de-Luchon.

(*Gazette des hôpitaux.*)

Mercuriaux contre les accidents tertiaires de la syphilis rebelles à l'iodure de potassium (Trousseau).

L'introduction de l'iodure de potassium dans la thérapeutique des affections vénériennes a été certainement une chose heureuse, mais il faut se garder de l'administrer d'une manière banale contre toute espèce d'accidents tertiaires, et surtout de se tenir pour battu quand ce médicament a échoué. S'il jouit en effet d'une supériorité incontestable sur les mercuriaux dans beaucoup de circonstances, il est loin d'être infaillible dans certaines autres, et dans tel cas où la syphilis n'a pas cédé à l'iodure de potassium, on voit au contraire le calomel et les préparations de mercure donner des résultats inattendus et parfois merveilleux. Rappelons ici un fait sur lequel nous avons insisté déjà dans un de nos précédents annuaires, c'est que l'iodure de potassium ne réussit contre les accidents tertiaires, que lorsqu'on a, au préalable, employé méthodiquement les mercuriaux sans résultat utile.

Aux nos 6 et 28 de la salle Saint-Bernard sont eux jeunes femmes que M. Trousseau a signalées l'attention de ses auditeurs comme intéressantes u point de vue qui précède. Chez la dernière il avait une paraplégie générale produite sans oute par une altération osseuse de cause véné- ienne. L'iodure de potassium a été administré vec une certaine persistance, mais sans le moindre vantage. M. Trousseau a eu recours au calomel doses réfractées et au proto-iodure de mercure, t aussitôt l'amélioration a été des plus notables. a malade du n° 6 était entrée dans ce service vec des névralgies atroces de la tête, ayant prin- ipalement leur siége au front et aux tempes; ces ouleurs s'exaspéraient la nuit et duraient déjà epuis plusieurs mois. Y avait-il eu dans ce cas n chancre et des symptômes secondaires à la peau u à la gorge? On pouvait le supposer, mais la alade était à cet égard d'une ignorance absolue. Cependant on remarquait des saillies osseuses ur le coronal et sur les pariétaux : on trouvait es ganglions engorgés derrière le col; ces sym- tômes, joints aux douleurs qui se faisaient sentir nuit, révélaient suffisamment l'existence d'une nfection vénérienne. Or, dans ce cas, l'iodure de otassium employé de prime abord n'a pas eu lus de succès que chez la malade du n° 28. Les ouleurs se reproduisaient avec la même intensité. M. Trousseau n'a point rejeté définitivement l'em- loi d'un agent qui plus tard pouvait être tile; mais il lui a substitué provisoirement s mercuriaux, et, pour commencer la malade

a pris le calomel d'après la formule suivante :

Protochlorure de mercure préparé à la vapeur. . . .	10 centigr.
Sucre pulvérisé.	3 gram.

Mélangez avec soin et divisez en vingt paquets égaux. A prendre dix paquets dans les vingt-quatre heures.

Cette médication a été continuée pendant trois jours, et le troisième jour les douleurs étaient devenues très supportables. L'amélioration obtenue ne laissait plus de doute sur la nature du mal ; le calomel avait rempli son rôle de pierre de touche, et, comme les gencives se gonflaient, M. Trousseau a remplacé le calomel par le proto-iodure de mercure. On a donné chaque jour de une à deux pilules ainsi composées :

Proto-iodure de mercure. .	1 gram.
Extrait aqueux d'opium. . .	25 centig.
Extrait de gaïac.	4 gram.
Excipient.	q. s.

Mêlez avec soin et divisez en cent pilules.

Ces pilules administrées pendant quinze jours ont fait disparaître entièrement les douleurs nocturnes, mais l'économie commençait à s'offenser de l'action du mercure, et d'ailleurs il restait des exostoses contre lesquelles cet agent avait moins de puissance que l'iodure de potassium. On est revenu à son emploi, et, comme il arrive souvent, il rend aujourd'hui des services qu'il avait refusés dans des circonstances où son

administration semblait opportune, et où pourtant elle avait complétement échoué.

(*Journal de médecine et de chirurgie pratiques.*)

Iodure de chlorure mercureux (Boutigny).

Ce composé est formé, soit avec un équivalent d'iode et deux de calomel, soit avec un équivalent d'iode et un de calomel.

Pour préparer le premier composé, on prend :

Iode, 1 équivalent.	= 1579,5
Protochlorure de mercure, 2 équival.	= 5948,5

On pulvérise grossièrement le calomel ; on l'introduit dans un matras d'essayeur et on le chauffe doucement, en l'agitant jusqu'à ce qu'il commence à se sublimer ; alors on y ajoute l'iode par petites parties, et la combinaison s'effectue avec bruit, sans perte sensible de l'iode. Si, au contraire, on mélangeait l'iode avec le calomel avant de l'introduire dans le matras, une bonne partie de l'iode se volatiliserait, et l'on n'obtiendrait qu'un médicament à proportions inconnues, et par conséquent d'un effet incertain.

Pour obtenir le second composé, on prend un équivalent de calomel seulement ; le mode de préparation est d'ailleurs absolument le même.

Les proportions peuvent être variées en ce sens qu'on peut mettre moins d'iode ; mais si l'on en mettait davantage, on aurait une prépa-

ration instable, par conséquent inconstante dans son action.

Voici maintenant les formules de pommade et de pilules données par M. le docteur Rochard, pour le traitement de la couperose :

Pommade à l'iodure de chlorure mercureux.

Pr. Iodure de chlorure mercureux en poudre. 0,75
Axonge récente. 60

Mêlez avec soin.

Pilules d'iodure de chlorure mercureux.

Pr. Iodure de chlorure mercureux. 0,25
Gomme arabique. 1
Mie de pain. 9
Eau de fleurs d'oranger. . . . . Q. S.

F. S. A. 100 pilules. — Une à trois par jour.

La première formule est destinée aux préparations internes et externes en pommade; la seconde à être coulée en cylindres pour servir comme caustique.

Pommade au nitrate de mercure (Clément Olivier).

J'avais employé, dit l'auteur, tous les moyens thérapeutiques contre une couperose de la face dont était affectée depuis dix années une femme jeune encore, d'une grande beauté, et qui était

au désespoir de se voir ainsi affligée, lorsqu'une dame, affectée d'une dartre rongeante, me montra une pommade qu'elle prenait, disait-elle, chez M. Fontaine, pharmacien. J'achetai moi-même chez M. Fontaine un pot de sa pommade, dont il a fait une sorte de spécialité, et quinze jours suffirent pour guérir complétement ma malade.

Or, cette pommade n'est rien autre chose que de l'axonge ou de la pommade de concombres, avec addition de quelques gouttes de nitrate acide de mercure pour 30 grammes. Seulement, j'ai remarqué que cette pommade n'est parfaitement efficace qu'à l'état frais, autrement elle devient pommade citrine et n'a plus la même action, parce qu'elle n'est active qu'autant que le nitrate de mercure est en suspension et non à l'état de combinaison.

Cette pommade m'a constamment réussi dans toutes les affections de la peau, teignes, gale, affections dartreuses de tout genre, mais c'est surtout dans le prurigo des bourses et de l'anus que j'en ai éprouvé toute la supériorité. Toute une famille attaquée héréditairement de cette cruelle affection, qui avait résisté à tous les moyens connus, a été radicalement guérie par l'emploi de cette pommade pendant huit jours.

Aussi la propagation de ce procédé me paraîtrait-elle un bienfait. Pour les couperoses, on l'emploie le soir seulement en onctions, gros comme un pois, étendu sur la peau; cinq à six minutes après cette onction, on a besoin d'oindre la peau de pommade de concombres, puis le

matin du lendemain on lave la peau avec de l'eau de guimauve tiède.

Pour les affections herpétiques, au lieu de dix gouttes par 30 grammes de pommade de concombres, on fait la pommade de 2 à 4 grammes par 30 grammes d'axonge, et on l'emploie gros comme une aveline à chaque friction du soir. Puis le lendemain matin on lave également avec l'eau de guimauve, puis vient également l'onction avec la pommade de concombres ou avec un cérat composé de mi-partie d'huile d'olive et de cire blanche.

Il est bien certain que cette pommade agit en mettant en contact immédiat le nitrate acide de mercure, qui lui-même agit comme léger escharotique sur la peau.

La pommade au nitrate (azotate d'argent) répond aussi aux mêmes indications, mais elle a l'inconvénient de noircir temporairement la peau avec laquelle on la met en contact.

Emplâtre de Vigo, son action contre l'ulcération syphilitique phagédénique (Vidal, de Cassis).

Voici un résumé du Mémoire important de M. Vidal, inséré dans le *Bulletin de thérapeutique :*

« L'emplâtre de Vigo agit quand il est appliqué sur de larges surfaces ulcérées : 1° il agit localement par une espèce de compression ; il a donc d'abord une action physique et une action réellement thérapeutique par les substances qui

entrent dans sa composition; 2° puis il modifie l'ensemble de la constitution par le mercure qu'il contient en quantité notable, ce qui est prouvé par la stomatite mercurielle plus ou moins prononcée que j'ai observée quand j'ai employé si largement le Vigo.

» Ces faits doivent faire réfléchir ceux qui portent leur absolutisme, non-seulement dans la théorie, mais dans la pratique, bannissant toujours le mercure quand il s'agit de traiter des cas semblables à ceux que je viens de faire connaître. Il est très vrai, comme je l'ai enseigné, d'ailleurs, que le mercure peut nuire dans le traitement du chancre phagédénique, et il ne fait pas du bien, en général, quand il est employé contre certaines syphilides profondes, tardives, car le mercure déprime les forces, et il est évident qu'il faut alors les ménager. Mais, dans les cas où d'autres traitements ont déjà été employés en vain, surtout quand il a été prouvé que le mercure n'est pas encore intervenu, ou qu'il a été employé sans méthode, je crois qu'il faut y revenir, mais avec ménagement et plutôt par la méthode endermique qu'autrement.

» Mon traitement par le Vigo est un procédé de la méthode endermique Par lui, le mercure se répand à haute dose dans l'économie, et avec beaucoup moins d'inconvénients que s'il était administré par les voies digestives. Si, en effet, on voulait faire passer par ces voies la quantité de mercure absorbée par les grandes surfaces que je couvre avec le Vigo, on serait bientôt

arrêté par des accidents du côté de l'estomac et des intestins, et ces accidents seraient très graves, vu l'état de souffrance de ces organes par le fait seul des ulcérations que portent les malades. »

Collodium mercuriel comme abortif de la variole (Delioux).

M. Delioux employa d'abord le colodium élastique, formulé comme il suit :

Collodium ordinaire. .	30 grammes.
Terébenthine de Venise.	1 gram. 50 centigr.
Huile de ricin	0 — 50 centigr.

Cette mixture, désignée à juste titre sous le nom de *collodion élastique*, ne mérite plus les reproches adressés au collodion ordinaire.

A l'aide d'un pinceau de charpie, on étend le collodion élastique sur toute la face et sur les parties latérales et supérieures du cou, comme on le fait pour la pommade mercurielle. La première impression, quand les pustules sont à leur début, est un sentiment de fraîcheur qui plaît aux malades. Si les pustules sont ulcérées, le contact est douloureux, mais pour peu d'instants. Bientôt cette première couche de collodion se dessèche, se tend, et la compression qu'elle détermine, quelque douce qu'elle soit, cause une certaine gêne, rarement une véritable souffrance. L'habitude émousse en général cette sensation, qui finit par ne plus être accusée. Pour réussir, le médecin doit passer outre et persister. Or donc, cette première couche de collodion cédant bientôt et

us les contractions musculaires, et sous la réac-
on de l'intumescence inflammatoire, se rompt
r places et tend, aux points de rupture, à s'ex-
lier et à se détacher. Il faut immédiatement ré-
rer ces solutions de continuité, en appuyant
r elles le pinceau fortement humecté, renforcer
ut le masque, en étendant sur sa totalité une
conde couche d'enduit, et recommencer sans
sse les mêmes opérations chaque fois que de
uvelles brisures rouvrent la barrière à l'expan-
on pustuleuse. On peut ainsi, pendant toute
ctivité de l'éruption, appliquer plus ou moins
rgement le collodion, deux, trois, quatre fois
r jour.

Ce traitement doit être opiniâtre pour être effi-
ce. On le conduira avec d'autant plus de har-
esse qu'il n'a aucun des inconvénients que l'on
urrait lui supposer. Peu ou point douloureux,
n'apporte aucun trouble fâcheux dans la cir-
lation cérébrale, n'exagère ni ne suscite aucune
pèce de complication. S'il survenait quelque
cident, on s'arrêterait ; mais jamais je n'en ai
bservé malgré l'attention la plus scrupuleuse,
, pour moi, son innocuité est avérée. Quant au
ésultat, il est des plus remarquables ; partout où
nduit est resté continu et adhérent, la pustule
aplatit, s'efface, et la peau se retrouve dans un
l état d'intégrité, qu'à la fin de la convalescence,
nspection du visage ne ferait pas soupçonner
nature de l'exanthème dont on a si victorieu-
ment éteint, dans son foyer le plus redoutable,
puissance d'érosion.

Toutefois, d'autres expérimentateurs n'ont pas reconnu au collodion tant d'efficacité; ils lui ont reproché de ne s'opposer qu'incomplétement au développement des pustules, ou même de les laisser parcourir toutes leurs phases, en se bornant au plus à les aplatir; de retenir sous l'enduit adhésif une nappe de pus; de ne point prévenir les cicatrices. Jamais de tels insuccès n'ont signalé ma pratique, et de nombreux témoins ont pu, dans nos salles, constater les résultats toujours plus ou moins avantageux de l'emploi topique du collodion dans la variole; lorsque l'on y a recours *dès le début* de l'éruption, l'avortement des pustules est la règle. Si l'exception veut qu'elles se développent, ce n'est jamais au même point que dans les cas où elles ont été abandonnées à elles-mêmes, et elles sont tellement modifiées, que leur cicatrisation ultérieure ne laisse pas de stigmates, ou ne laisse que des traces superficielles et souvent passagères. Lorsqu'une couche de pus vient à se former, je fais ouvrir avec la pointe d'une aiguille les plaques de collodion, exprimer doucement l'humeur épanchée et enlever, s'il y a lieu, les fragments décollés de ces plaques; on peut ensuite réparer les brèches avec le pinceau.

M. Debout nous a donné le conseil très judicieux d'ajouter au collodion élastique 30 à 40 centigrammes de bichlorure de mercure par 30 grammes; cette mixture, employée dans plusieurs hôpitaux de Paris, a donné les résultats les plus favorables; elle a le mérite d'unir les propriété

ompressives et isolantes du collodion à celles du nercure, que je regarde, en effet, dans l'espèce, comme plus positivement abortif.

(*Bulletin de thérapeutique*).

Pommade contre les engelures (Herbin).

Axonge	10 gram.
Ammoniaque liquide. . . .	1 —
Oxyde rouge de mercure. .	1 décigram.

M. Herbin emploie cette pommade en frictions légères matin et soir, en ayant soin de mettre es parties frictionnées à l'abri du contact de l'air. Quand les engelures sont ulcérées, il fait les frictions autour, et panse les plaies comme plaies imples.

L'auteur assure n'avoir jamais eu plus de 16 frictions à faire, et huit jours de traitement lui ont toujours suffi pour obtenir sa guérison. (*Gazette médicale.*)

Sels de Cerium. Sur leurs propriétés. (Simpson.)

M. Simpson a publié quelques observations sur l'action thérapeutique de quelques métaux et d'abord sur le cérium, lequel, donné sous forme de nitrate et à la dose d'un grain, deux ou trois fois par jour, paraissait agir comme un tonique sédatif d'une grande valeur, et ressemblant beaucoup au bismuth et aux sels d'argent. Il l'avait employé la première fois dans des cas généraux d'éruption intestinale chronique, une sorte particulière et très rebelle de maladie pour la-

quelle l'arsenic et le nitrate d'argent étaient généralement prescrits, et où ces remèdes ayant échoué, le cérium avait été essayé avec un avantage marqué. Dans une *irritable dyspepsie*, avec gastrodynie et pyrosis, et dans les vomissements chroniques, son emploi fut suivi de résultats satisfaisants ; enfin, dans les vomissements qui surviennent pendant la grossesse, on obtint un prompt soulagement. C'est donc un bon tonique et un remplaçant utile des sels d'argent, de bismuth et de l'acide hydrocyanique. Le docteur S... ne l'avait pas beaucoup employé dans les maladies convulsives comme le choléra et l'épilepsie, dans lesquelles le nitrate d'argent était employé; mais l'usage des sels de cérium aurait eu l'avantage de pouvoir être continué sans craindre aucunement la décoloration de la peau. Aussi loin qu'il poussa ses expériences avec le cérium, il lui trouve beaucoup de ressemblance avec les préparations d'antimoine; ce composé excitait la diarrhée et les vomissements. Tout cela est malheureusement très vague, mais n'ayant pas employé les sels de cérium, je n'y puis rien ajouter.

Le tellure ne fut pas employé, car outre son prix élevé, ses effets sont très désagréables. Le docteur S... a mentionné les particularités d'un cas où une dose avait été donnée sans réflexion à un étudiant en théologie, et avait été suivie de l'émanation d'une odeur tellement persistante, que pendant le reste de la session scolaire, le patient dut rester séparé de ses compagnons.

Emploi de l'acide arsénieux dans le traitement des fièvres intermittentes paludéennes (Fuster et Gibbal).

L'acide arsénieux a une action fébrifuge contre es fièvres intermittentes invétérées dues à une ntoxication paludéenne profonde, et contre les ièvres intermittentes paludéennes récentes. Il paaît agir plus promptement dans les fièvres tierces ue dans les quotidiennes et les quartes.

Dans quelques cas, il a une action favorable ur l'état général et sur les engorgements viscéaux, malgré la persistance des accès. Indépenamment de sa propriété fébrifuge, il exerce, rincipalement aux doses de 5 à 15 milligrammes ar jour, une action tonique stimulante.

L'administration de l'acide arsénieux doit avoir ieu par la bouche, pendant les intermissions ou u déclin des paroxysmes, de manière que la ernière dose soit ingérée quatre heures au moins vant le retour de l'accès, et qu'il y ait au moins n intervalle de deux ou trois heures avant et près les repas. Le mode de préparation le plus ommode consiste en un mélange intime d'acide rsénieux bien purifié et bien pulvérisé avec du ucre également pulvérisé, dans la proportion de sur 100, à prendre dans 60 grammes de véhiule. Il convient de débuter par 1 centigramme ar jour, pris en deux fois, et d'augmenter au esoin progressivement la dose. Quand les accès ont arrêtés, il convient de réduire, suivant la

même progression, les doses de l'acide arsénieux. Après dix ou douze jours, on n'insistera plus sur l'emploi de l'acide arsénieux, si la fièvre persiste au même degré. On le remplacera avantageusement par les préparations de quinquina. Il est prudent de suspendre, ou tout au moins de réduire considérablement les doses de l'acide arsénieux, dès l'apparition de l'épigastralgie, des coliques, des nausées, de la diarrhée, et, à plus forte raison, des symptômes cérébraux.

L'emploi des émétiques (tartre stibié ou ipécacuanha) soit avant, soit pendant l'administration de l'acide arsénieux, facilite ou rétablit la tolérance et contribue à la guérison de la fièvre.

L'irritation phlogistique du tube digestif, et un éréthisme nerveux général, contre-indiquent le plus souvent l'emploi de l'acide arsénieux. La médication arsenicale doit être exclue du traitement des fièvres intermittentes et rémittentes pernicieuses. *Toutes choses égales d'ailleurs, la médication arsenicale a une action moins prompte et moins sûre que la médication quinique.*

Pilules antisquameuses (Duchenne Duparc).

Arséniate de fer. . . . . 50 centigr.
Poudre de gomme arabique q. s.

Pour cent ou cent cinquante pilules, selon que l'on veut débuter, par un demi ou un tiers de centigramme. Une à vingt pilules progressivement dans les vingt-quatre heures, selon l'âge, la con-

stitution et l'état des voies digestives ; chez les sujets affaiblis ou impressionnables, on ajoutera par pilule 5 centigrammes de sous-nitrate de bismuth (Voyez *Répertoire de pharmacie*, t. XI, numéro d'août 1854, p. 68).

Iodure de potassium contre la maladie de Bright (Arrigan).

Voici un remède nouveau vanté contre l'albuminurie ; enregistrons-le, mais avec toute la réserve que comporte un sujet aussi difficile.

Les succès obtenus dans plusieurs cas conduisent certainement à se poser la question suivante. A quoi reconnaît-on les cas de maladie de Bright dans lesquels on peut prévoir que l'iodure de potassium sera utile ? Je suis dans l'impossibilité de répondre à cette question ; mais, heureusement, cette incertitude n'a aucune conséquence fâcheuse pour les malades. Si l'iodure échoue par cela qu'il a été employé dans une forme de la maladie à laquelle il ne convient pas, on n'aura pas affaibli la constitution, tandis qu'on n'en pourrait pas toujours dire autant du mercure. Sans doute le mercure et l'iodure de potassium ont beaucoup de ressemblance au point de vue de leur influence sur les sécrétions et la nutrition, au point de vue de leur détermination vers les glandes salivaires, mais l'iodure de potassium a de véritables avantages ; il ne réduit pas la constitution comme le mercure ; il n'expose pas le malade à des accidents graves, résultant

de l'impression du froid; enfin la salivation et le gonflement des gencives n'atteignent jamais les proportions que peuvent prendre ces accidents dans la stomatite mercurielle.

Un mot sur le mode d'administration de l'iodure de potassium. J'ai administré presque partout 25 centigrammes d'iodure de potassium et autant de bicarbonate de potasse, ce dernier sel pour modifier l'action irritante de l'iodure et prévenir la diarrhée. Dans quelques cas, j'ai porté de temps en temps la dose d'iodure à 0,50, additionnée de même, deux ou trois fois par jour, et ce traitement doit être quelquefois continué pendant plusieurs semaines. Je signalerai en terminant les bons effets que j'ai obtenus d'une solution de nitrate d'argent (50 centigrammes pour 30 grammes d'eau distillée), pour combattre l'œdème du scrotum. En peignant celui-ci tous les jours avec un pinceau trempé dans cette solution, jusqu'à ce que la peau brunisse et que l'épiderme se détache, on produit un effet stimulant qui entraîne la rétraction du dartos et la disparition définitive de l'œdème de cette partie.

Sirop d'iodure de soufre (E. Levrat).

Iodure de soufre du Codex.	1 gram.
Iodure de potassium. . . .	1 —
Séné de palthe.	60 —
Eau commune.	260 —
Sucre.	680 —

F. s. a.

Le sirop d'iodure de soufre active la circulation et favorise les fonctions de la peau.

C'est un médicament précieux pour combattre, modifier et guérir les affections lymphatiques, scrofuleuses et cutanées.

Chez les jeunes femmes, les jeunes filles surtout, affectées de chlorose, le sirop d'*iodure de soufre soluble*, cause des phénomènes spéciaux du côté de la menstruation; comme l'iode et sans en avoir les dangers, il provoque à peu près constamment une exagération du flux menstruel.

Dans les engorgements des glandes lymphatiques ou cancéreuses, qu'elles soient dégénérées ou converties en matières scrofuleuses, le sirop d'*iodure de soufre soluble* aide à leur cicatrisation dans le premier cas, à leur résolution dans le second. C'est ce qui explique ses heureux effets dans la phthisie commençante, lorsque les tubercules ne sont pas en suppuration.

Cette double composition, qui possède les propriétés de l'*iode* et du *soufre*, est un excitant général, qui agit particulièrement sur les fonctions du système exhalant; il est donc utile, non-seulement dans les cas d'engorgement scrofuleux, dans les dartres, la teigne, la syphilis, etc.; mais dans l'œdème, le catarrhe, l'hydropisie, la paralysie, etc., etc.

Le sirop d'*iodure de soufre soluble* convient, en un mot, dans tous les cas où sont indiquées les préparations d'*iode* et de *soufre*.

Il peut, le plus souvent, remplacer la *teinture d'iode* et surtout l'*huile de foie de morue*, qui

n'est pas toujours naturelle, qui est indigeste et qui inspire souvent une répugnance insurmontable. Le sirop d'*iodure de soufre soluble* est toujours préparé dans d'égales et exactes proportions, il est d'une digestion facile, et son odeur et sa saveur ne sont pas plus désagréables que celles des eaux sulfureuses les plus en renom.

Le sirop d'iodure de soufre soluble se prend de deux à quatre cuillerées à bouche par jour pour les adultes, et de une à trois pour les enfants.

Je crois qu'il faut beaucoup en rabattre de ces éloges enthousiastes donnés à son sirop par l'auteur, en effet :

L'iodure de potassium, en agissant sur l'iodure de soufre, élimine le soufre; le sirop d'iodure de soufre n'est donc qu'un sirop iodique qui ne peut *aucunement* remplacer l'huile de foie de morue.

Préparations iodo-tanniques (Deschamps).

J'extrais l'article suivant de l'ouvrage de M. Deschamps, qui contient les remarques pratiques les plus judicieuses (1).

Les pharmaciens préparent depuis longtemps des médicaments iodo-tanniques. M. Puche a publié, il y a plus de dix ans, une formule dans laquelle il entre du tannin et de l'iode mais, comme il a employé en même temps de

(1) Deschamps, *Manuel de pharmacie* et *Art de formuler*, suivi d'un *Formulaire de toutes les préparations iodées*, 1856, 1 vol. gr. in-18, fig.

l'iodure de potassium, ce n'est pas à lui que revient l'honneur d'avoir découvert que le tannin avait la propriété de dissoudre cet agent thérapeutique. Cet honneur appartient de droit à M. Debauque; car il a positivement dit en 1851, dans le *Journal d'Anvers*, qu'il avait reconnu que le tannin avait la propriété de dissoudre l'iode, et il a proposé en même temps de se servir du sirop d'écorce d'orange pour les préparations internes, et du tannin pour les préparations externes.

Plus tard, MM. Socquet et Guillermond développèrent la découverte de M. Debauque, et publièrent trois formules iodo-tanniques. Ces habiles praticiens pensent qu'elles sont de nature à pouvoir être substituées, dans presque tous les cas, aux composés iodés connus, puisqu'ils disent : « La solution iodo-tannique se prête admirablement à toutes les formes pharmaceutiques. Pour l'usage interne, nous n'en avons pas trouvé de plus commode et de plus convenable que celle du sirop iodo-tannique.

» Deux formules nous ont paru nécessaires pour l'usage externe : la première, que nous appellerons solution iodo-tannique normale, parce que l'iode et le tannin s'y trouvent dans des rapports constants, et que ces éléments sont combinés entre eux; la deuxième, que nous appellerons iodo-tannique iodurée, dans laquelle une partie de l'iode se trouve libre, seulement à l'état de dissolution, et où il agit par lui-même. »

Voici ces formules :

Sirop iodo-tannique.

Iode.	2 gram
Extrait de ratanhia.	8 —
Eau et sucre. . . .	q. s.

Pour 1 kilogramme de sirop.

On aura soin d'employer un extrait de ratanhia entièrement soluble; l'extrait préparé dans le vide par M. Grandval nous a paru très convenable à cet objet.

Faites dissoudre l'iode dans une très petite quantité d'alcool, et mélangez-le avec une solution aqueuse d'extrait de ratanhia; versez le tout dans un matras de verre, laissez opérer la réaction pendant l'espace de quelques heures. Séparez, en filtrant la liqueur, le dépôt brun pulvérulent qui s'est déposé, lavez-le avec de l'eau pour enlever tout l'iode qu'il peut retenir; réunissez les colatures, versez-les sur une assiette, et concentrez-les à la vapeur. Lorsqu'elles sont suffisamment concentrées, ajoutez le sucre, et faites le sirop.

Ce sirop a une couleur magnifique; son goût est agréable, et il contient invariablement 6 centigrammes d'iode par 30 grammes, et peut être conservé indéfiniment.

Il ne faut employer, pour préparer ce sirop, que des vases de verre ou des bassines de fonte émaillée.

Solution iodo-tannique normale.

La solution iodo-tannique neutre s'obtient en mêlant par trituration :

Iode.	5 gram.
Tannin . . .	45 —
Eau.	1000 —

La solution est complète au bout de peu de temps; on la filtre et on la concentre, par une évaporation ménagée, jusqu'à ce qu'elle soit réduite à 100 grammes, après avoir eu soin toutefois de bien l'examiner au papier amidonné.

Cette préparation peut servir en injection dans les divers conduits recouverts d'une membrane muqueuse, tels que le canal de l'urètre, le vagin; elle peut être employée avec avantage en gargarisme, dans les gingivites scorbutiques.

Solution iodo-tannique iodurée.

Tannin. . . .	10 gram.
Iode.	5 —
Eau	90

Opérez la dissolution par trituration, et achevez-la à l'aide d'une douce chaleur, dans un matras de verre placé au bain-marie.

Cette solution offre l'avantage précieux de dissoudre l'iode complétement, et de manière qu'il ne se dépose jamais, quelle que soit la quantité d'eau avec laquelle on veuille l'étendre. Elle est

soluble en toute proportion dans ce véhicule. Elle doit remplacer les solutions iodées faites avec l'intervention de l'alcool ou de la potasse.

Cette solution servira surtout à toucher les ulcères du col utérin, ceux qui surviennent aux gencives et déchaussent les dents, ceux qui ont leur siége à la voûte du palais. Elle peut être employée sur les vésicatoires dénudés, pour faire absorber l'iode, ou en fomentations sur les genoux tuméfiés, à la suite d'une hydarthrose. Étendue d'une plus grande quantité d'eau, elle peut servir en injections pour les grandes surfaces séreuses, comme le péritoine, l'hydrocèle et les diverses tumeurs enkystées.

Ces formules portent le même nom, et cependant il n'y a pas entre elles le rapport qu'on devrait y trouver. En effet, le sirop iodo-tannique (qui serait mieux nommé *sirop de ratanhia iodé*, en attendant qu'on connaisse l'état sous lequel l'iode se trouve dans ce sirop) est préparé avec 2 grammes d'iode et 8 grammes d'extrait de ratanhia, tandis que la solution iodo-tannique normale ou neutre, qui serait mieux désignée sous un autre nom, car il n'y a rien de normal dans sa composition, est formée avec 2 grammes d'iode et 18 grammes de tannin. Quant à la solution iodo-tannique iodurée qui n'est pas iodurée, mais qui est iodée, elle est composée avec 5 grammes d'iode et 10 grammes de tannin. C'est une formule à part.

Pour la première formule, les auteurs emploient 8 grammes d'extrait de ratanhia pour

dissoudre et dissimuler 2 grammes d'iode; pour la seconde, ils prescrivent 18 grammes de tannin pour produire le même effet. Le tannin pur n'est donc pas le meilleur dissolvant et le meilleur dissimulant de l'iode, puisqu'il faut moins d'extrait de ratanhia que de tannin pour le dissoudre et le dissimuler. Mais n'anticipons pas sur les faits de cette discussion, qui promet d'être intéressante, et commençons par le sirop iodo-tannique.

Sirop iodo-tannique. — Notre habile confrère, M. Mouchon (de Lyon) a signalé un fait grave : il a voulu préparer le sirop iodo-tannique, et il a reconnu qu'il devait y avoir une erreur dans le poids de l'iode prescrit, parce qu'en exécutant cette formule, il avait découvert qu'il fallait plus du double de l'extrait de ratanhia prescrit pour obtenir une solution inactive sur un soluté amidonné. M. Guillermond a répondu à M. Mouchon : « Si, au lieu de nous faire parvenir ses conseils par l'intermédiaire de la presse médicale, M. Mouchon nous eût fait l'honneur de se joindre à nous pour répéter nos expériences, il aurait vu que l'erreur n'était pas de notre côté, et que non-seulement la proportion indiquée et insuffisante, mais qu'elle pourrait être encore moins forte, etc. »

Voilà la question parfaitement posée ; il n'y a pas d'erreur typographique dans la formule : 8 grammes d'extrait de ratanhia peuvent dissimuler plus l'iode qu'il n'en a été prescrit.

S'il n'y a pas d'erreur typographique dans cette formule, il y a au moins une omission dans la

description du *modus faciendi ;* car, comme notre honorable confrère M. Mouchon, nous avons reconnu qu'il fallait plus de 8 grammes d'extrait de ratanhia, préparé par M. Grandval, pour obtenir une solution sans action sur l'amidon. Cependant, si nous profitons d'une observation faite par M. Guillermond pour prouver à M. Mouchon que le sirop qu'il propose de substituer au sien n'est pas acceptable, nous trouverons peut-être la clef d'une partie du problème. M. Guillermond dit : « Pour dissoudre 2 grammes d'iode, il faut au moins 40 grammes d'alcool. Cette quantité, ajoutée à 1 kilogramme de sirop, ne peut être indifférente lorsqu'il s'agit d'administrer la préparation aux enfants. »

En décrivant son procédé, M. Guillermond nous recommande de faire dissoudre l'iode dans une très petite quantité d'alcool. Cela veut-il dire : N'employez que le moins possible d'alcool? Pas du tout; cela veut dire : Employez beaucoup d'alcool, puisqu'il en faut d'après lui, au moins 40 grammes. Tout le monde sait cependant que la teinture d'iode du *Codex* n'est préparée qu'avec 12 parties d'alcool pour une partie d'iode. Ce détail étant connu, nous recommençâmes l'opération, et nous employâmes cette fois :

Iode.	1	gramme.
Alcool à 94° centésim.	20	—
Extrait de ratanhia . .	4	—
Eau.	300	—

Le lendemain, la liqueur contenait encore un peu d'iode libre; il fallait 50 centigrammes d'extrait de plus pour le faire disparaître.

Nous ne voudrions pas suivre M. Guillermond trop loin; cependant nous ne pouvons pas laisser sans réponses les phrases dans lesquelles il dit : « Cette addition directe de l'iode ou de la teinture d'iode dans un sirop de ratanhia ne nous paraît pas devoir constituer un médicament meilleur que la teinture elle-même, parce que nous doutons fort que l'iode puisse être combiné suffisamment, dans ce cas, avec le principe astringent, et que, pour arriver à sa neutralisation, du moins apparente, il faudrait, en suivant le procédé de M. Mouchon, des quantités de ratanhia trop considérables. Un avantage de notre sirop, c'est qu'on y retrouve intégralement l'iode qu'on y avait introduit; car le dépôt abondant qui se forme dans les solutions n'en retient point, si l'on a eu le soin de le laver suffisamment. »

M. Guillermond confond deux choses : la manière dont agissent sur l'iode le tannin et l'extrait de ratanhia. Il a raison s'il croit que l'extrait de ratanhia agit de la même manière que le tannin : mais il n'est pas dans le vrai; nous le prouverons en nous occupant des solutions iodo-tanniques. En attendant, nous dirons que nous ne pouvons pas admettre que les effets du sirop de ratanhia, auquel on ajoute de la teinture d'iode, puissent être comparés à ceux de la teinture d'iode; car nous ne doutons pas que les principes constituants de ce sirop ne soient parfaite-

ment combinés avec l'iode lorsqu'on se contente d'ajouter un soluté alcoolique d'iode à ce sirop. Seulement, il est nécessaire, lorsqu'on compose une formule, de ne pas oublier que les agents thérapeutiques ne peuvent se conformer ni à nos exigences ni à nos désirs, et que nous devons nous soumettre à leurs propriétés, et ne pas leur demander plus qu'ils ne peuvent nous donner. Nous ferons remarquer enfin que son sirop ne contient pas tout l'iode qu'il emploie. Nous avons trouvé une assez forte proportion d'iode dans le résidu, après l'avoir calciné avec quelques centigrammes de potasse pure. Ce dépôt, qui provenait de 4 grammes 50 centigrammes de ratanhia de M. Grandval, avait été lavé avec 2 kilogrammes d'eau.

Solution normale. — Nous avons suivi ponctuellement les principes de MM. Socquet et Guillermond, et nous avons remarqué que, peu de temps après sa préparation, la liqueur ne contenait plus d'iode libre : elle était parfaitement neutre. Nous la filtrâmes, et nous la fîmes évaporer au-dessus d'un bain de vapeur à basse température. Voici nos remarques : à mesure que la concentration s'opère, la couleur de la liqueur se fonce, et une partie de l'iode est mise en liberté. Lorsque la liqueur est arrivée à son point de concentration, la solution normale contient beaucoup d'iode libre. Nous recommençâmes plusieurs fois cette opération, et nous obtînmes toujours le même résultat.

Nous savions que M. le docteur Debout avait

de la solution normale de MM. Socquet et Guillermond, et nous le priâmes de nous la confier pour l'étudier et pour contrôler nos expériences. M. le docteur Debout nous remit son flacon avec son empressement habituel, lorsqu'il s'agit du progrès de la thérapeutique, et nous l'en remercions bien sincèrement.

Cette solution était neutre au papier amidonné; mais elle était très acide au papier de tournesol. L'iode, qui devient libre pendant la concentration de la liqueur, s'était donc transformé en acide iodhydrique. En effet, le sulfate ferreux donne instantanément à cette liqueur la propriété d'agir énergiquement sur le papier amidonné. Comme on pouvait penser que nous avions confondu l'action du tannin, plus ou moins modifié par l'iode, sur les sels de fer avec la couleur de l'iodure d'amidon, nous avons essayé, avec le même succès, le bi-oxyde de baryum. Pour qu'on ne nous accusât pas d'avoir oublié que l'oxyde de baryum pouvait saturer la propriété dissolvante du tannin et mettre de l'iode en liberté, nous employâmes le bi-oxyde de plomb et le bi-oxyde de manganèse, et nous obtînmes des réactions parfaitement identiques. Nous avions donc raison de dire en commençant, que cette solution normale n'avait rien de normal dans sa composition.

Solution iodo-tannique iodée. — Nous n'avons que peu de choses à dire sur cette solution; nous ferons remarquer cependant qu'il ne faut pas exalter ses propriétés, et croire qu'elle contient

beaucoup plus d'iode que la teinture d'iode du *Codex*, car :

1 gramme de la teinture du *Codex* représente 0,0769 d'iode, tandis que

1 gramme du soluté iodo-tannique iodé représente 5 centigrammes d'iode et 10 centigrammes de tannin.

1 gramme de la solution dite normale contient 5 centigrammes d'iode et 45 centigrammes de tannin.

En voyant employer par MM. Socquet et Guillermond de l'alcool pour préparer un médicament destiné à l'usage interne, lorsque ces savants pensent qu'un sirop qui contient 40 grammes d'alcool par kilogramme ne peut être administré aux enfants, nous nous sommes demandé pourquoi ces messieurs n'avaient pas employé d'alcool pour préparer leurs solutions iodo-tanniques, et nous avons reconnu qu'en se servant d'alcool pour préparer la solution normale, on ne pouvait pas obtenir, même après huit jours de macération, une solution parfaitement inactive sur le papier amidonné. Cette solution ne cesse de colorer l'amidon que lorsque l'iode libre a été transformé en acide iodhydrique, et nous avons compris pourquoi M. Guillermond pensait que l'iode ne devait pas se combiner avec les principes du sirop de ratanhia, lorsqu'on ajoutait de la teinture d'iode à ce sirop.

Pour résumer nos observations, nous dirons : Le sirop iodo-tannique de MM. Socquet et Guillermond doit porter le nom de *sirop de ratanhia*

odé, en attendant un meilleur nom. Il est préférable d'ajouter une solution d'iode à du sirop de ratanhia que de suivre le procédé de ces habiles praticiens. La formule générale des sirops qui portent maintenant le nom de sirops iodés est facile à établir, puisqu'il suffit de dissoudre de l'iode dans un peu d'alcool, et de mêler cette solution avec des sirops qui contiennent des principes qui peuvent dissimuler la présence de l'iode. Cependant il est des circonstances où l'on ferait bien de préférer l'iodure de potassium à l'alcool.

Ces circonstances sont naturellement indiquées ou par la saveur particulière que l'alcool communique au sirop, ou parce que certaines substances médicamenteuses n'ont pas la propriété de masquer assez l'odeur et la saveur de l'alcool. D'ailleurs l'iodure de potassium ne peut qu'augmenter les propriétés des sirops. La quantité d'iode qu'on peut ajouter à ces sirops doit toujours être proportionnelle au pouvoir dissimulant des sirops qu'on choisit : les doses ordinaires oscillent entre 2 et 5 centigrammes par cuillerée. Il ne faut pas croire que l'iode reste dans ces sirops à l'état élémentaire, ou qu'il entre comme principe élémentaire constituant de nouvelles molécules organiques, et que ces sirops doivent être prescrits avec la même prudence que les préparations qui contiennent de l'iode libre ; car ces sirops rentrent, pour la plupart, dans les conditions des préparations iodurées.

On sait bien, lorsqu'on ajoute de l'iode à du sirop

simple, que le sirop contient de l'iode, mais on ne peut pas en dire autant lorsqu'on en ajoute à des sirops composés Il est probable que l'iode s'unit d'abord aux principes pour lesquels il a une certaine affinité, ou avec les molécules qui peuvent le dissimuler, et qu'il reste dans cet état jusqu'à ce qu'une combinaison plus fixe ait pu se produire. Généralement on apprécie mal un médicament d'une forme nouvelle; on a toujours en vue le corps qu'on emploie, et non le corps en lequel il a pu se transformer. Aussi n'est-ce qu'après avoir étudié convenablement la composition de ces préparations et leur action thérapeutique, qu'on arrive à les formuler et à les prescrire convenablement. On a exalté les propriétés des sirops dits iodés : ce sont de bonnes préparations sans doute, mais elles ne représentent pas toujours la quantité d'iode qu'on y introduit. Toutes les fois qu'il se forme un précipité par l'addition du soluté d'iode, on peut être certain que ce précipité contient des quantités notables d'iode. Nous l'avons constaté pour le sirop de ratanhia et pour le sirop de quinquina jaune. Ce dernier avait été préparé avec :

Iode	50 centigr.
Alcool.	10 gram.
Sirop de quinquina à l'eau. . .	189gr,50.

Une cuillerée devait représenter 5 centigrammes d'iode.

La solution iodo-tannique normale n'est nulle-

ment normale : elle contient d'abord de l'iode libre, puis de l'acide iodhydrique.

La solution iodo-tannique iodée peut rendre des services ; son action est différente de l'action de la teinture d'iode, puisqu'elle contient du tannin. Elle renferme moins d'iode que la teinture du *Codex*, et peut être préparée en quelques secondes, au moment où l'on en a besoin, en employant :

Iode.	5	grammes.
Tannin	10	—
Alcool.	35	—
Eau	50	—

Le tannin dissout l'iode; mais il se décompose sous l'influence de l'iode, et l'iode se transforme en acide iodhydrique, tandis que le tannin se modifie. Nous avons précipité la liqueur normale qui avait été préparée avec de l'alcool, lorsqu'elle était presque neutre, par de l'eau de chaux, jusqu'à ce que la solution filtrée ne fût plus précipitée par une dissolution de gélatine, et nous avons trouvé au liquide plusieurs des caractères qui distinguent l'acide gallique. Nous avons obtenu la même réaction avec la solution normale de MM. Socquet et Guillermond.

L'action du tannin pur sur l'iode n'est nullement comparable à l'action des substances médicamenteuses complexes qui contiennent du tannin, et l'iode ne se trouve pas sous le même état dans ces médicaments. Je me permettrai d'ajouter, en terminant cette longue citation de

l'ouvrage de M. Deschamps, que c'est à l'expérience thérapeutique à fixer la valeur des composés qui se forment par la réaction de l'iode sur le tannin du ratanhia. Jusqu'ici les faits, observés par les médecins habiles de Lyon, sont favorables à ces préparations.

Traitement des varices par des injections de liqueur iodo-tannique.

Voici le résumé général d'un travail important de M. Desgranges, de Lyon.

I. La liqueur iodo-tannique n'est pas de nature à remplacer la teinture d'iode dans toutes les applications de celle-ci par la méthode sous-cutanée.

II. En topique sur les plaies de mauvais caractère, elle est d'un usage avantageux ; elle les modifie et facilite la cicatrisation.

III. Le traitement des varices par l'injection l'emporte sur la cautérisation, la meilleure des anciennes méthodes, parce que, aux avantages d'une grande innocuité, elle joint une exécution facile, peu douloureuse, et que, nombre de fois, elle permet, d'un seul coup, d'oblitérer la veine sur une longueur de plusieurs centimètres.

IV. La liqueur iodo-tannique normale est la seule que je conseille dans les varices, à la dose de 5 à 7 gouttes chaque fois, avec le soin de ne pas multiplier les piqûres à chaque opération, et de ne pas y revenir à de trop courts espaces de temps.

V. Ainsi pratiquée, l'injection iodo-tannique

comme opération et dans ses suites, est extrêmement simple. Elle se recommande, préférablement au perchlorure de fer, par une inflammation locale qui paraît être moindre, par une tendance bien marquée du caillot à s'allonger dans les veines à peu près droites, et, en définitive, par une rétraction plus franche de celui-ci, une fois la résolution établie.

Teinture d'iode pour consolider les fractures.

Voici une observation qui prouve l'utilité de la teinture d'iode pour favoriser la cicatrisation des fractures : il s'agissait d'un homme portant une fracture oblique des deux os de la jambe gauche, avec plaie contuse. Pendant trois semaines, fomentations froides et glacées; puis, plus tard, appareil amidonné. Pas de consolidation. Le 8 décembre 1850, on pratiqua la résection des deux bouts de tibia. Pas de réunion, fin janvier suivant. Nouvelle résection plus considérable que la première. Le 8 avril, la plaie était complétement cicatrisée ; mais, malgré un appareil de Scultet bien surveillé, la fausse articulation existait toujours. On fit alors des applications de teinture d'iode, et quatre semaines plus tard il y avait un cal solide. Pendant ce traitement, la jambe était parfois fortement enflée et superficiellement douloureuse. La jambe gauche était de 5 centimètres plus courte que la droite. Au mois de juin, le malade pouvait s'y appuyer pendant une heure.

(*Deutsche Klinik*, numéro 19, 1855.

Injections iodées dans les épanchements pleurétiques purulents (Boinet).

Les méthodes thérapeutiques acquièrent de la valeur par des détails circonstanciés qui peuvent guider le pratricien; c'est ce qui nous engage à revenir sur l'emploi des injections iodées pour combattre les épanchements purulents. Laissons parler M. Boinet.

« En présence d'un état aussi grave et qui allait toujours croissant malgré l'emploi des moyens les plus rationnels, mon avis fut d'agir sur-le-champ. Armé d'un gros trocart, de celui dont je me sers pour opérer les kystes des ovaires, je fis une ponction dans l'endroit même où deux fois déjà on avait pénétré dans la poitrine, et retirai 2 litres au moins de pus verdâtre, puant, fétide; puis, ayant remplacé pendant l'écoulement la canule du trocart par une sonde de gomme élastique, le pus étant entièrement écoulé, je fis plusieurs lavages avec de l'eau tiède que j'injectai dans la cavité pleurale, et terminai par une injection iodée, composée de parties égales de teinture d'iode et d'iode (50 grammes de chaque, avec addition de 2 grammes d'iodure de potassium). Cette injection fut laissée dans la poitrine six ou sept minutes, puis s'écoula par la sonde que je laissai à demeure après avoir pris soin de la boucher avec un fausset. Un bandage médiocrement serréfut placé autour de la poitrine, et la malade put se coucher plus facilement sur le

los. Dès le soir, la fièvre fut moins intense, et le endemain l'appétit s'annonçait déjà ; la nuit qui uivit l'opération fut bonne, et la malade dormit, e qui ne lui était pas arrivé depuis longtemps. L'opération avait été supportée, et l'injection odée n'avait pas été douloureuse, pas plus que ne le furent celles qu'on pratiqua plus tard. Ces njections furent répétées quatre jours de suite, puis tous les deux ou trois jours, puis tous les cinq ou six jours, et enfin à des époques plus éloignées, suivant la qualité de la matière de l'écoulement. Plus tard, la sonde ne fut plus débouchée que matin et soir, et enfin une seule fois dans les vingt-quatre heures. Chaque matin, le bus une fois écoulé, on faisait coup sur coup deux ou trois lavages avec de l'eau tiède simple ou légèrement chlorurée ou iodée, puis on rebouchait la sonde.

» Quelques jours s'étaient à peine écoulés après cette opération et ces injections, que la fièvre avait entièrement cessé, que le sommeil et l'appétit étaient revenus, que l'état général de la malade était sensiblement amélioré. Au bout de quinze jours elle put se lever, et une semaine après elle se promenait dans son appartement. Dans les premiers jours de juin, elle put sortir dans Paris; toutes les fonctions s'exécutaient bien, les forces étaient en partie revenues, avec un certain embonpoint, et au mois de juillet madame P. était assez bien portante pour faire un voyage de plus de cent lieues, pour aller à la campagne où elle est restée jusqu'au 20 sep-

tembre 1855. Aujourd'hui, plus de sept mois après l'opération, elle jouit d'une santé excellente; toutes les fonctions se font bien; elle a pris de la force, de la fraîcheur, un peu d'embonpoint, et tous les jours elle fait pendant plusieurs heures de longues courses à pied sans trop se fatiguer; elle peut monter plusieurs étages sans être trop essoufflée, et peut se coucher dans la position qui lui convient le mieux. Le côté droit de la poitrine est rétréci, revenu sur lui-même, surtout en arrière; la colonne vertébrale offre une légère inflexion dont la concavité est tournée du côté droit. Le poumon a repris en partie ses fonctions, et le bruit respiratoire s'entend parfaitement bien en arrière et en avant.

» Cette observation pourrait être l'objet de remarques nombreuses, je me bornerai aux suivantes. Se contenter, dans la thoracentèse, de vider la poitrine du pus qu'elle renferme, comme on le faisait autrefois et comme on le fait encore le plus souvent aujourd'hui, puis pratiquer une seule injection iodée, sans laisser une sonde à demeure pour répéter les injections et permettre au pus de s'écouler continuellement de la poitrine, etc., c'est faire une opération incomplète, inutile, dangereuse, c'est s'exposer à hâter la mort des malades. Je sais bon nombre de chirurgiens très habiles et très renommés qui ont perdu leurs opérés, faute d'avoir pris toutes les petites précautions que je recommande, aussi bien pour la thoracentèse que pour les kystes de l'ovaire et les abcès par congestion. »

Teinture abortive des pustules varioliques (Boinet).

Teinture d'iode. . .	30 gram.
Iodure de potassium	2 —

On badigeonne matin et soir à trois reprises toute la figure pendant trois ou quatre jours.

Iodure de zinc. Collyre contre les conjonctivites granuleuses (Hays).

Iodure de zinc . . .	1 gram.
Eau.	100 —

Des propriétés physiologiques de quelques composés des radicaux organiques, éthyle, méthyle, amyle (Turnbull).

M. le docteur Turnbull a examiné deux composés de méthyle, l'acétate et l'iodure; quatre d'éthyle, l'acétate, l'iodure, le bromure et le cyanure; deux d'amyle, l'acétate et l'iodure.

L'*acétate de méthyle* agit comme un stimulant diffusible et diminue l'expectoration.

Cette propriété est commune à la plupart des composés de méthyle, d'éthyle et d'amyle.

L'*iodure de méthyle* produit tous les effets physiologiques de l'iode, et peut être découvert dans la salive et l'urine une demi-heure après avoir été pris.

M. Turnbull l'a employé avec avantage à l'extérieur dans les ulcères scrofuleux.

L'*iodure d'éthyle* agit comme stimulant; c'est un puissant anesthésique. A l'intérieur il a réussi dans les affections scrofuleuses; à l'extérieur il paraît mieux réussir contre les ulcères douloureux, irritants, que l'iodure de méthyle, qui est, au contraire, préférable pour les ulcères indolents.

M. le docteur Turnbull a employé l'iodure d'éthyle en inspirations dans un grand nombre de cas d'affections de poitrine, et le croit supérieur dans ces affections à tous les remèdes proposés jusqu'à ce jour. Il a, sur l'iode, l'avantage de présenter aux bronches un corps très volatil et nullement irritant.

Le *bromure d'éthyle* a des effets analogues à l'iodure d'éthyle ; il possède une odeur et une saveur plus agréables, mais son prix est assez élevé.

Le *cyanure d'éthyle* a les propriétés toxiques du cyanogène, et par conséquent n'a pas été expérimenté.

L'acétate et l'iodure d'amyle étant irritants, doivent être rejetés de la thérapeutique.

Les recherches de M. le docteur Turnbull tendent à montrer que, 1° les radicaux organiques peuvent fournir, ainsi que les radicaux inorganiques, tels que potassium, sodium, etc., des médicaments utiles; 2° que ces combinaisons sont un excellent mode d'administration de l'iode, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur; 3° que l'on a, dans l'iodure d'éthyle, un mode facile d'introduire l'iode dans les organes pulmonaires.

SUBSTITUTIFS.— RÉVULSIFS.

Tablettes de sous-nitrate de bismuth composées contre la dyspepsie (Bourgeois de Faverdaz).

Sous-nitrate de bismuth (bien purifié)	100 gram.
Magnésie pure.	100 —
Opium en poudre	8 —
Sucre en poudre.	600 —
Mucilage de gomme adragante.	q. s.

Disisez s. a. en 800 tablettes. Chaque tablette contiendra sous-nitrate de bismuth et magnésie 25 centigrammes et 10 milligrammes d'opium. De trois à douze par jour en trois fois avec une cuillerée de sirop d'écorce d'orange coupé chaque fois.

Lactate de zinc contre l'épilepsie (Herpin).

On sait avec quelle louable persévérance M. Herpin a employé l'oxyde de zinc contre l'épilepsie, il lui préfère aujourd'hui le lactate. Nous empruntons au *Bulletin de thérapeutique* les conclusions du mémoire qui motivent cette préférence.

Les effets physiologiques du lactate de zinc, donné au début à 2 ou 3 grammes pour la semaine et porté graduellement à 15 grammes environ, sont les mêmes que pour l'oxyde donné

aux mêmes doses; pesanteur gastrique ou gastrodynie légère, un peu après la prise du remède; nausées pouvant aller jusqu'au vomissement; coliques avec selles relâchées ou diarrhée. Seulement, à tous les âges, l'action du lactate sur les intestins prédomine en général sur les malaises gastriques, tandis que, dans la seconde enfance, l'adolescence et l'âge adulte, l'inverse a lieu pour l'oxyde.

A doses égales, la tolérance du lactate est beaucoup plus facile et plus générale que celle de l'oxyde; les malaises sont plus rares et de nature moins fatigante; le remède n'inspire que très exceptionnellement de la répugnance dans les traitements prolongés; on fait bien supporter le sel à des malades qui n'avaient pas toléré l'oxyde.

On doit commencer le lactate par la dose hebdomadaire de 3 grammes (1 et 2 chez les enfants, suivant leur âge) et augmenter de 1 gramme par semaine jusqu'à 15 grammes, quantité qui peut être dépassée. Il est rare qu'on soit obligé de rester deux ou trois semaines de suite à la même dose, plus rare encore qu'il faille rétrograder.

Le remède donné en poudre ne procure que très exceptionnellement des effets physiologiques plus marqués que sous forme pilulaire.

Il y a avantage, pour éviter les malaises, à donner le remède une heure après les repas, plutôt qu'une heure avant.

Appréciant l'efficacité du lactate de zinc dans

l'épilepsie, M. Herpin s'exprime ainsi : « J'estime, par l'ensemble des faits, autant qu'il est permis d'en juger en moins de deux ans, que le lactate est doué d'une efficacité au moins aussi grande que l'oxyde.

» Mais les cas individuels, qui sont un moyen de comparaison plus sûr encore que les faits généraux, donnent décidément au lactate la supériorité. Dans les observations 1, 3, 6 et 8, où les malades ont pris successivement les deux remèdes, les avantages du sel sur les fleurs du zinc sont démontrés d'une manière incontestable.

» Aussi, au point de vue des effets thérapeutiques, comme à celui des effets physiologiques et toxiques, la substitution du lactate de zinc à l'oxyde constitue un progrès que je suis heureux d'ajouter à ceux que j'ai déjà fait faire au traitement de l'épilepsie. »

Sulfate de zinc contre la constipation (Strong).

Le sulfate de zinc donné en pilules avec de la mie de pain (trois pilules de 0,25 chaque et de mie de pain q.s.), immédiatement après le repas, pourrait rendre de véritables services dans les cas de constipation. M. Baly, qui a repris les expériences de M. Strong, rapporte à ce sujet plusieurs faits intéressants, mais, dans mon opinion, les purgatifs aloétiques ou même la graine de moutarde blanche sont préférables dans bien des cas.

Onguent au carbonate de zinc, comme abortif de la variole (Bennett).

M. Bennett a déjà antérieurement fixé l'attention des praticiens sur les résultats remarquables qu'il a obtenus avec l'emplâtre mercuriel, auquel il ajoute de l'amidon, et qu'il applique sur la figure dans les cas de petite vérole ; il a rapporté des cas nombreux où non-seulement il prévenait toute trace de petite vérole dans le cas où elle était confluente, mais encore où la douleur, le gonflement, la suppuration, la fièvre générale, l'insomnie et la violence de la maladie étaient diminués de beaucoup par ce traitement local ; il a employé aussi le carbonate de zinc mêlé à l'huile d'olive qui forme une croûte solide qui reste adhérente à la face. Il a traité ainsi plusieurs cas de petite vérole, et non-seulement il a évité que la maladie laissât des traces, mais il a encore diminué les symptômes locaux et généraux, comme avec l'emplâtre mercuriel, avec cet avantage qu'il n'a pas couru le danger de la salivation, ainsi qu'on l'observe quelquefois.

Ciment très solide par l'action d'un chlorure sur l'oxyde de zinc (Sorel).

Ce ciment est un oxychlorure basique de zinc ; on l'obtient en délayant de l'oxyde de zinc dans du chlorure liquide de la même base, ou dans un autre chlorure isomorphe ou chlorure de zinc, par exemple, du protochlorure de fer, de man-

ganèse, de nickel, de cobalt, etc. On peut remplacer ces chlorures par de l'acide chlorhydrique.

On obtient un ciment d'autant plus dur que le chlorure est plus concentré et l'oxyde de zinc plus lourd. J'emploie des résidus lavés provenant de la fabrication du blanc de zinc, ou bien je calcine à la chaleur rouge du blanc de zinc ordinaire. J'emploie du chlorure de zinc, marquant de 50 à 60 degrés à l'aréomètre de Beaumé, et pour que le ciment prenne moins vite, je fais dissoudre dans le chlorure environ 3 pour cent de borax ou de sel ammoniac, ou bien je calcine l'oxyde, après l'avoir délayé avec de l'eau contenant une petite quantité de borax.

Préparation et emploi d'un diachylum à base de zinc (Guéneau de Mussy).

Pendant mon séjour au milieu des établissements hydrothermaux des Pyrénées, j'ai été frappé des inconvénients qu'offrait l'usage du diachylum ordinaire chez les malades qui font usage de ces bains. Toutes les parties de la peau qui ont été pendant quelques instants en contact avec cette préparation, se couvrent d'une couche épaisse de sulfure plombique dont des lavages répétés ne parviennent que difficilement à la débarrasser. Les doigts qui ont manié l'emplâtre en retiennent une couche, imperceptible à la vue, qui résiste cependant aux lotions ordinaires, et dont le réactif sulfureux vient immédiatement révéler la présence. Témoin de ces faits et voyant la

quantité considérable de composé plombique qui restait adhérent à la peau, je me suis demandé jusqu'à quel point il était prudent de maintenir ces composés saturnins en contact quelquefois très prolongé avec de larges surfaces ulcérées ouvertes à l'absorption. Peut-être objectera-t-on à ce scrupule que l'expérience n'a fait connaître jusqu'ici qu'un très petit nombre d'accidents résultant de cette pratique; néanmoins, il y en a des exemples; M. Taufflieb, de Barr, cité par M. Tanquerel, rapporte une observation de coliques saturnines produites à deux reprises différentes par l'application de bandelettes de diachylum sur un vaste ulcère; ainsi, des faits incontestables établissent la possibilité de cet accident, et, d'une autre part, on sait combien facilement les affections saturnines peuvent être méconnues, si elles prennent naissance en dehors des conditions qui les déterminent ordinairement, et si elles ne se présentent pas avec leurs symptômes les plus habituels. J'ai, pour ma part, rencontré plusieurs fois des maladies produites par l'intoxication saturnine et dont la véritable nature n'avait pas été soupçonnée. J'irai plus loin que M. Tanquerel, qui, en admettant la possibilité de l'empoisonnement à la suite d'applications faites sur la peau, y met comme condition la destruction préalable de la couche épidermique. Je ne crois pas cette circonstance indispensable; j'ai recueilli, à l'appui de l'opinion que je soutiens ici, une observation qui me paraît digne d'intérêt.

Observation. — Une femme entre dans mon service, en proie à des accidents saturnins, offrant le liséré caractéristique. Un interrogatoire scrupuleux ne m'avait pas fait connaître la voie par laquelle le poison avait pénétré, quand, en la pressant de questions, j'appris que, laveuse de vaisselle dans une gargote des barrières, elle passait toute sa journée à *écurer* des vases étamés.

Je soupçonnai qu'il fallait chercher dans cette circonstance l'origine de cette maladie, et, pour éclairer ce doute, je prescrivis un bain sulfureux, et je trouvai le lendemain les mains et les avant-bras couverts d'une couche épaisse de sulfure de plomb.

Quelque minime que puisse paraître cette chance de danger, la prudence conseille de chercher à la prévenir, et, dans le cas où l'emplâtre adhésif doit être appliqué pendant longtemps sur une très large surface, surtout si cette surface est ulcérée, je pense qu'il serait avantageux de pouvoir substituer au diachylum un sparadrap qui, possédant les mêmes propriétés, ne renfermerait pas de sel plombique.

En outre, chez les personnes qui font usage des eaux sulfureuses, quoique les inconvénients que j'ai signalés ne soient pas bien graves, ils sont assez désagréables pour qu'on doive chercher à les prévenir.

La substitution si heureusement accomplie, depuis quelques années, de l'oxyde de zinc à l'oxyde de plomb dans la préparation des cou-

leurs, me suggéra l'idée d'un diachylum à base de zinc. Je priai M. Boileau, pharmacien à Luchon, savant aussi distingué que modeste, de vouloir bien en préparer d'après cette donnée. M. Boileau fils, chimiste habile, se chargea de cette opération. Il chercha d'abord à combiner directement l'oxyde de zinc avec les acides gras; mais n'ayant obtenu aucun résultat satisfaisant par ce moyen, il procéda par voie de double décomposition : une solution de savon blanc fut mise en contact avec une solution de sulfate de zinc, on obtint immédiatement un précipité abondant d'oléo-margarate de zinc qui, lavé et séché, fut combiné avec des gommes-résines et les autres substances qui entrent dans la composition du diachylum. Seulement, connaissant les propriétés très siccatives des sels de zinc, M. Boileau fils augmenta la proportion de l'huile et de la cire, pour conserver à l'emplâtre une consistance convenable.

Ce diachylum a été d'un excellent usage et s'est très bien conservé; et outre l'utilité toute locale qu'il offre dans les établissements d'eaux sulfureuses, j'ai cru lui reconnaître des propriétés qui me paraissent devoir en généraliser l'emploi. Des plaies ont été pansées comparativement avec ce diachylum et le diachylum ordinaire : dans les premières, la suppuration a été moins abondante, et la cicatrisation s'est accomplie plus rapidement; mes observations sont encore trop peu nombreuses sur ce point pour que je donne ce résultat comme définitivement acquis

à la science; il appelle la sanction de faits plus nombreux et de nouvelles expériences; je sais combien de causes d'erreur peuvent fausser les conclusions que l'on déduit d'une expérience trop restreinte; cependant je ferai remarquer que ces résultats sont d'accord avec les inductions qu'on aurait pu tirer des propriétés très siccatives des sels de zinc et de leur puissance astringente, et que souvent même, à ce titre, on les préfère aux sels de plomb quand il s'agit de modifier énergiquement la circulation dans les tissus enflammés.

Emploi des caustiques dans l'angine couenneuse, gangréneuse, épidémique (Fièvre de Jeumont).

Il faut d'abord pratiquer l'application du nitrate d'argent, suffisamment pour annihiler le principe spécifique qui a marqué son passage ; si cela est possible, brûler profondément, non la surface, mais bien le tissu qui recouvre, soit la petite éruption miliaire blanchâtre, soit la concrétion blanche, qui n'est pas le mal, mais l'effet; et si la pierre infernale ne peut la détruire, choisir un caustique localisé qui saura la dissoudre. Dans cette dernière épidémie, on a mis en doute les bons effets de la cautérisation. Il est évident pour nous que ces doutes ne sont provenus que d'un mauvais ou insuffisant emploi du moyen. Bien qu'on puisse cautériser sans défiance tout le trajet pharyngien avec une longue plume armée de la pierre infernale, il se trouve des régions qui ne sont pas accessibles à cette action potentielle.

On a pensé que le nitrate d'argent, en dissolution dans l'eau distillée, pouvait produire un effet sérieux et convenable sous la forme d'injection. Nous sommes porté à en douter. Cette préparation offre l'inconvénient de coaguler le liquide muqueux et de donner lieu à un effet catarrhal qui est purement négatif. Pour agir efficacement sur les voies nasales, sur les parties peu tangibles, on doit avoir recours à l'insufflation répétée non du sulfate d'alumine ordinaire, mais de cette substance calcinée, privée, par conséquent, de son eau de cristallisation. Nous complétons ces moyens par un gargarisme dans lequel doit dominer l'alcool camphré (1), la poudre de ratahnia et la solution très concentrée de nitrate de potasse. Ce traitement doit faire avorter l'incubation et prévenir les fâcheux symptômes; mais lorsque l'invasion de ceux-ci n'a pu être conjurée et que la maladie est confirmée, pas une minute ne doit être perdue pour faire l'application des moyens propres à en triompher. Ce triomphe est difficile, il ne faut pas se le dissimuler; on ne l'obtiendra peut-être que par le concours de médications puissantes, répondant aux indications complexes de la maladie. En présence de cette forme morbide, nous nous sommes toujours hâté

(1) Notre confrère, le docteur Cabanellas, nous a communiqué les succès que les gargarismes camphrés lui avaient procurés chez plusieurs personnes atteintes de la couenne épidémique.

de détruire toute fausse membrane, à son extrême période ou rudimentaire. Le nitrate d'argent peut être impuissant pour cet objet, si la couenne n'est dissoute. ou facilement dissoluble. L'agent caustique préférable est sans contredit l'hydrochlorate d'antimoine; son action est prompte, et les parties qu'on veut ménager le sont facilement; car dès qu'il se trouve en contact d'une humidité exubérante, il se décompose, et son produit n'est plus qu'une substance innocente. Le nitrate acide et liquide de mercure peut le remplacer; le mélange caustique de potasse et de chaux à l'état solide n'est pas non plus à dédaigner, mais son usage compromet davantage les parties voisines, qu'on a souvent à respecter. Quand le pharynx est parfaitement déblayé, il faut attaquer les fosses nasales, souvent atteintes par cette diffusion septique, au moyen d'injections d'eau distillée, contenant 1 gramme de cette préparation hydrargyrée par hectogramme d'eau.

Dès que les agents caustiques auront agi pendant dix minutes, on injectera les parties; on passera largement sur les tissus intéressés des liquides émollients, autant pour entraîner les détritus morbides que pour reporter une action nouvelle sur les surfaces, siéges de l'affection septique. La saignée veineuse doit être prescrite, non comme résolutive ou révulsive, mais uniquement comme prophylactique, et afin de réduire les matériaux créés en excès pour le volume d'air respiré par le malade, en raison de la dépression

de la vie pulmonaire. Nous ne repoussons pas le sinapismes et les vésicatoires, bien que, doutan de leur efficacité, nous préférions les ventouse sèches, qui peuvent rendre momentanément l respiration plus libre en sévissant contre une ten dance spasmodique inséparable d'une maladi qui réagit quelquefois si péniblement sur l'enc phale. Si l'on est dans l'obligation de les pose on choisira, comme lieu d'application, l'inte valle des épaules ou des vertèbres dorsales dan toute leur longueur, en ayant soin pourtant d ménager les muscles accessoires à la respiratio

Il est d'autres moyens adjuvants qu'on ne do pas dédaigner; telles sont les respirations ga zeuses d'alcali volatil. Les aspirations iodées son susceptibles, dans certaines circonstances, d'un application aussi simple qu'héroïque; tout e n'offrant aucun danger dans leur usage, elle peuvent triompher en quelque sorte chimiqu ment et physiologiquement. De quelle précieus ressource ne sont pas des agents modificateu aussi directs et aussi énergiques!

Collyre au sulfate de zinc et de cuivre.

Voici la formule d'un collyre substitutif uti qui est vanté par beaucoup de personnes comm une panacée contre la plupart des ophthalmie C'est presque la pierre divine du Codex, ou collyre révulsif d'Yvel, mais il existe quelqu différences à son avantage:

Sulfate de zinc.	35 gram.
Sulfate de cuivre	12 —
Camphre.	6 —
Safran en poudre	30 centigr.
Eau de rivière.	15 litres.

Faites dissoudre. Agitez à plusieurs reprises pendant vingt-quatre heures. Laissez reposer.

Employé contre les ophthalmies chroniques.

Sur les mylabres point et pustulé (*Mylabris punctum et pustulata*), *pour remplacer les cantharides* (Vincent et Fonssagrives).

On commence, en Angleterre et en Allemagne, à substituer les *mylabres* aux cantharides comme vésicants. Voici les conclusions du travail de M. Fonssagrives sur les propriétés des mylabres point et pustulé :

1° La médication épigastrique peut utiliser avec beaucoup de fruit les propriétés vésicantes de ces deux mylabres exotiques.

2° Leur activité est plus grande, à doses égales, que celle de la poudre de cantharides, et la ténuité de leur pulvérisation donne aux emplâtres vésicants qu'on prépare avec eux une homogénéité très favorable à la netteté des pansements.

3° Le *mylabris punctata* agit plus rapidement que le *mylabris pustulata*, mais le résultat définitif est le même au bout de vingt-quatre heures.

4° La douleur provoquée par ces deux mylabres est un peu plus vive que celle produite par

la cantharide ; mais elle est très supportable, tient uniquement à une plus grande rapidité d'action, et ne saurait attribuer aux cantharides une supériorité de valeur médicale sur les mylabres.

5° Les propriétés vésicantes siégent dans le corps, les ailes membraneuses et les élytres.

6° La pommade épispastique aux mylabres est plus active que celle faite avec les cantharides.

7° Une expérimentation longtemps soutenue, et qui m'a été interdite par la pénurie de temps et de substances, pourrait seule établir si les vésicatoires mylabrés réagissent aussi fréquemment sur la vessie que ceux faits avec les cantharides. Dans les douze expériences que j'ai instituées, je n'ai eu qu'un seul cas d'albuminurie cantharidienne ; mais, comme le sujet qui l'a présentée avait subi simultanément l'application d'un vésicatoire au mylabre pustulé et d'un vésicatoire ordinaire, ce fait ne porte avec lui aucun enseignement.

8° Il serait intéressant d'essayer comparativement ces mylabres indiens et le *Mylabris variabilis*, *cyanescens*, *cichorii*, qui sont indigènes, et auxquels l'expérimentation a reconnu des propriétés vésicantes.

Qu'il me soit permis, en terminant, de relever une erreur flagrante commise, à propos du *Mylabris pustulata*, par M. Fréd. Leclerc, qui a publié dans le *Journal des connaissances médico-chirurgicales* (1853, p. 87), un travail intéressant sur les épispastiques, travail que beaucoup d'ou-

vrages de matière médicale ont servilement reproduit :

« Plusieurs autres mylabres furent essayés, dit » ce médecin, et ce ne fut pas sans étonnement » que je vis le principe actif manquer entière- » ment dans quelques-uns : dans le *Mylabris* » *pustulata*, d'Olivier, *mylabris Sinæ*, de Fabricius, » insecte qui, d'après M. Guérin, s'emploie comme » vésicant en Chine. »

Un vésicatoire fait avec ce mylabre aurait été appliqué pendant plus de vingt-quatre heures sur la peau sans produire aucun effet.

Si la détermination taxonomique du mylabre que j'ai expérimenté est exacte, et l'habileté entomologique de M. Guérin de Menneville donne toutes garanties sous ce rapport, l'assertion de M. Fréd. Leclerc est évidemment erronée, car nul insecte réputé épispastique ne produit plus que celui-ci une vésication énergique et complète.

En définitive, tout se réduit pour l'admission de ces mylabres de l'Inde, comme succédanés des cantharides, *à une question de prix de revient. Si leur valeur vénale était la même, il faudrait, à mon sens, leur donner la préférence pour cette triple raison :*

1° Que leur activité est plus grande ;

2° Que la finesse de leur poudre rend la confection des emplâtres vésicants plus facile ;

3° Que ces mylabres sont et resteront probablement longtemps à l'abri de la sophistication qu'on fait subir quelquefois à nos cantharides en

leur enlevant, par une macération dans l'huile, une partie de leur cantharidine.

Pommade épispastique (Bodart).

Axonge	352 gram.
Cire blanche.	48 —
Onguent populéum.	100 —
Écorce sèche de garou. . . .	128 —
Styrax liquide	100 —
Alcool	q. s.

Je prépare d'abord la pommade au garou d'après le procédé du Codex, mais en prenant pour excipient un mélange d'axonge et de pommade de peuplier.

En me servant de cet axonge populiné, mon intention est d'offrir au public un produit ayant la couleur de celui dont on propose de supprimer l'usage et d'empêcher la rancidité de la préparation. Quand la pommade au garou est terminée, j'ajoute le styrax liquide, je passe à travers un linge et je l'agite à l'aide d'une spatule, jusqu'à refroidissement.

Comme en certaines circonstances la pommade au garou simple peut n'être pas suffisamment active, j'ai cherché parmi les excitants celui que je croyais le plus convenable pour remplacer les cantharides. J'ai pensé que l'union du styrax au garou pourrait remplir ce but, car très souvent nous recevons des ordonnances prescrivant l'onguent styrax du Codex, soit mélangé au cérat, ou

animé par l'addition d'eau-de-vie camphrée pour activer la suppuration des vésicatoires.

L'onguent styrax du Codex n'offre pas les mêmes inconvénients que la pommade aux cantharides ; mais les substances résineuses avec lesquelles il est préparé lui donnent, en vieillissant surtout, une consistance qui le rend d'un emploi difficile. Sa couleur ne lui permet pas, du reste, de remplacer aux yeux du public la pommade cantharidée.

Quant à la pommade au garou, qui peut suffire pour les enfants ou pour les sujets délicats, l'emploi de l'axonge benzinée, au lieu d'axonge pure, me paraît préférable. Ce petit changement faciliterait la conservation de cette pommade, et pourrait aussi servir à masquer l'odeur désagréable des vésicatoires, développée soit par un mauvais entretien, soit par une température élevée.

Emplâtres irritants (Hughes).

La médication par les emplâtres est assez imparfaite, au point de vue surtout de l'indication qu'ils sont le plus généralement appelés à remplir, la révulsion cutanée. Il n'y a guère à choisir entre l'emplâtre de poix de Bourgogne simple et l'emplâtre stibié, le premier souvent insuffisant, le second fort douloureux, et dont la manière dont il agit sur le système nerveux, les cicatrices qu'il peut laisser après lui, forcent souvent à se priver alors qu'on aurait besoin d'une action plus énergique. On remarquera, parmi les for-

mules suivantes, que recommande le docteur Hughes, ce que nous appellerons un emplâtre intermédiaire entre les deux emplâtres dont le plus grand nombre des praticiens font seulement usage. On remarquera également, dans la plupart de ces formules, l'addition d'axonge à la poix de Bourgogne, dans le but de corriger ce que celle-ci a souvent de sec et de cassant.

Les emplâtres anodins ne sont pas très usités. Les formules que nous citerons nous paraissent pouvoir être avantageusement employées.

Emplâtre irritant de moyenne énergie.

Axonge. . . . . 50 centigr.
Poix de Bourgogne. . . . 4 gram.

Faites fondre ensemble et ajoutez :

Poudre de capsicum. . . . 4 gram.

Mêlez avec soin.

L'emplâtre suivant, plus actif, est employé dans les maladies thoraciques, le rhumatisme chronique, la sciatique, etc. :

Axonge . . . . . 50 centigr.
Poix de Bourgogne . . . . 4 gram.

Faites fondre ensemble et ajoutez :

Oxyde rouge de mercure . 120 centigr.
Tartre stibié . . . . . 50 —

Sétons caustiques (Bonnet et Ancréni).

M. Ancréni, pharmacien de l'hospice de la Charité de Lyon, a eu l'ingénieuse idée d'unir intimement la pâte caustique avec la mèche. Voici comment il procède. Il se sert de la pâte du docteur Canquoin.

Chlorure de zinc.	10	parties.
Beurre d'antimoine	5	—
Farine de froment	20	—
Eau	q. s.	

La mèche, de grosseur variable, est préalablement enduite de cire pour empêcher le contact immédiat avec la pâte. D'abord grossièrement placé autour d'elle, le caustique est étendu peu à peu, au moyen d'un mouvement de va-et-vient, entre deux planchettes bien polies. Il prend alors une forme allongée et arrondie à ses deux extrémités, puis il diminue progressivement d'épaisseur; un fil ordinaire est ensuite roulé en spirale pour en assurer la fixité. Comme la pâte Canquoin, il se conserve à l'abri du contact de l'air et de l'humidité ; il peut donc être préparé un peu à l'avance. La quantité de la couche caustique devra être proportionnée à l'épaisseur de l'eschare que l'on veut produire. Sa forme arrondie lui permet d'agir dans tous les sens et d'une manière uniforme.

Nouveau mode de cautérisation (Jules Regnauld).

J'ai publié en 1852 la description d'un nouvel appareil propre à produire des cautérisations par le feu dans certains cas où le cautère actuel ne pouvait pas être employé. M. le professeur Nélaton, qui m'a engagé à faire des tentatives dans cette direction, désira expérimenter suffisamment pour fixer son opinion sur la valeur de ce procédé, et pour poser les limites de son application à la thérapeutique chirurgicale. Ces essais m'ont obligé à attendre jusqu'à ce moment pour présenter à l'Académie l'exposé de mes résultats.

Le cautère dont j'ai fait usage est un stylet de platine dont l'incandescence s'obtient en mettant à profit la forte élévation de température qui accompagne le passage d'un courant voltaïque intense dans un fil métallique résistant. Voici la forme qui, dès l'origine, a été donnée à cet appareil : un manche de bois cylindrique, de 20 centimètres de longueur et de 15 millimètres de section, est creusé dans le sens de son axe de deux gouttières cylindriques séparées par un espace central plein, de 5 millimètres d'épaisseur. Dans ces deux gouttières, dont le diamètre est de 5 millimètres, s'engagent à frottement deux tiges pleines de cuivre qui dépassent le manche de 3 centimètres à chacune de ces extrémités. D'un côté, ces tiges sont fendues et creusées d'un pas de vis, sur lequel s'adapte un écrou mobile ;

de l'autre, elles sont aplaties et supportent une vis de pression.

Les dernières extrémités sont destinées à mettre le cautère en relation avec les deux rhéophores d'une pile ; les premières à porter un fil de platine offrant la forme d'un stylet, et dont chacun des bouts s'engage dans les rainures des tiges de cuivre, et y est maintenue solidement par les écrous. Le diamètre, la longueur, la forme du stylet peuvent être modifiés suivant les besoins de l'opérateur. Celui-ci ne doit pas, toutefois, oublier que pour une pile dont l'intensité serait toujours la même, il doit faire varier dans un rapport inverse la longueur du fil et sa section; sans cela, il s'expose soit à le fondre, soit à ne pas atteindre l'incandescence.

On peut employer pour engendrer le courant une pile de Bunsen, comme je l'ai fait dans le principe, ou mieux une pile de Munck (50 couples), dont le maniement est très commode et le montage très rapide.

Les avantages de cet appareil naissent, d'une part, de la très haute température que peut atteindre le stylet, et, d'autre part, de sa masse peu considérable. Je résumerai, d'après les expériences de M. Nélaton, les indications de son emploi en chirurgie :

1° Cautérisation exercée sur un point très limité à l'aide d'un instrument dont la température est très élevée, cas dans lequel on veut obtenir une destruction complète dans un espace bien circonscrit ;

2° Cautérisation au fond d'une cavité naturelle (pharynx, isthme du gosier, fosses nasales, conduit auditif externe, etc.);

3° Cautérisation étendue se faisant à travers un orifice étroit et permettant la conservation du tégument externe (destruction des tumeurs érectiles sous-cutanées à travers une perforation très étroite des téguments);

4° Excision périphérique tendant à produire sans hémorrhagie l'ablation de certaines tumeurs dans les régions où l'écoulement sanguin pourrait rendre l'opération difficile ou dangereuse.

Traitement des plaies par le diachylon au tannate de plomb (Herpin).

« Je fis part, dit M. Herpin (*Bulletin de thérapeutique*), des avantages du diachylon au tannate de plomb; j'engageai surtout mon ami le docteur Bizot à essayer le nouvel emplâtre dans son service de chirurgie, et en particulier dans le cas de décubitus. Mon confrère n'eut qu'à s'en louer; mes autres confrères m'en ont fait le même éloge; et à l'époque où j'ai quitté Genève, le diachylon au tannate de plomb y était devenu d'un usage fréquent.

» Pour préparer cet emplâtre, il faut choisir un diachylon assez fortement adhésif, l'incorporation du sel de plomb diminuant cette propriété. Le mélange doit être aussi intime que possible; c'est une petite difficulté pharmaceutique que j'ai vu bien souvent lever, et qui n'est pas de

essort du médecin. Dans certains cas où l'adhé-ion n'était pas nécessaire, j'en ai obtenu qui conte-ait un douzième de tannate. Il est évident qu'avec e même degré de plasticité, le plus chargé est le neilleur; j'en ai fait préparer à Paris au ving-ème : il a très bien réussi. »

PARASITICIDES.

Potion tæniafuge (Desmaisons).

Essence de térébenthine . .	50 gram.
Huile de ricin	25 —
Gomme arabique	20 —
(Menthe ou autre.)	
Eau aromatique.	159 —
Sirop de sucre	45 —

T. à prendre le matin à jeun, en deux fois à eux heures d'intervalle.

Pour les enfants, on doit réduire la dose d'es-ence à 30 grammes.

L'estomac digère bien cette médecine, qui n'a ien de désagréable

Il n'est besoin d'aucun traitement préalable.

Les malades peuvent manger quatre heures près l'injection de la médecine.

L'expulsion a lieu ordinairement quelques eures après l'injection.

Si quelques douleurs à l'abdomen se font sentir, l faut appliquer un large cataplasme ou bien rendre un bain de siége.

Pommade contre la gale (Bourguignon).

Ce nouveau topique, d'une odeur agréable, moins douloureux que la pommade d'Helmerich, opère, après une seule friction générale non précédée de friction au savon, une guérison définitive. Sa formule est la suivante :

Jaunes d'œufs.	2	gram.
Essence de lavande	5	—
— de citron.	5	—
— de menthe	5	—
— de girofle	3	—
— de cannelle.	3	—
Gomme adragante	2	—
Soufre bien broyé.	100	—
Glycérine.	200	—

Mêlez intimement les essences aux jaune d'œufs, ajoutez la gomme adragante, développe complétement le mucilage, puis versez par petites portions la glycérine et le soufre.

Puisque la glycérine l'emportait par ses avan tages sur l'axonge sans coûter plus cher, M. Bour guignon soumit un grand nombre de malades au traitement par la pommade d'Helmerich ains modifiée, et obtint des guérisons aussi prompte et aussi définitives qu'avec le topique aux essen ces. La formule de la pommade d'Helmerich à l glycérine est la suivante :

Gomme adragante.	1	gram.
Sous-carbonate de potasse .	50	—
Soufre bien broyé.	100	—
Glycérine.	200	—
Essences de lavande, citron, menthe, girofle, cannelle.	àà 1	—

Faire un mucilage avec la gomme adragante 30 grammes de glycérine, ajoutez le carbonate e potasse, mêlez jusqu'à dissolution, puis ver-z le soufre et la glycérine par petites portions. romatisez.

Cette nouvelle pommade d'Helmerich revien-rait, d'après l'estimation qu'en a bien voulu aire M. Soubeiran, au même prix que la pom-nade en usage dans les hôpitaux, soit à 70 cen-mes les 350 grammes nécessaires à la guéri-on.

Les 350 grammes que donnent les deux for-nules suffisent aux deux frictions nécessaires ; la remière doit absorber 200 grammes, et la se-onde 150 grammes.

Traitement rapide de la gale (Dusard).

J'ai traité dans mes précédents annuaires des nodifications apportées au traitement de la gale, ar M. le docteur Bazin d'abord, puis par M. le octeur Hardy, qui a ramené la cure à la durée e *deux heures*... Voici venir maintenant MM. Du-ard et Pillon qui dans un travail inséré dans *Union médicale*, annoncent avoir simplifié la

thérapeutique aujourd'hui suivie à l'hôpita Saint-Louis.

Cette méthode consiste dans l'emploi du chlo rure de soufre en dissolution dans le sulfure d carbone (12 grammes du premier dans 100 gram mes du second). 100 grammes au plus de c mélange suffisent pour un adulte, et la valeu vénale du premier ne dépasse pas 60 centimes C'est, au reste, un mélange qui a été employ dans la volcanisation du caoutchouc.

Rien de plus simple que ce traitement : on se place dans un lieu bien ventilé, en ayant la pré caution d'en retirer tout objet de cuivre dont le brillant se trouverait altéré par les vapeurs sul fureuses qui s'exhalent pendant l'opération. On place le malade complétement déshabillé sur un tabouret, pour qu'il soit plus élevé que l'opéra teur ; on lui enveloppe la tête dans un vaste cornet de papier résistant et ouvert par en haut pour lui épargner toute odeur désagréable, pour le soustraire aux vapeurs piquantes qui pour raient se produire. On passe légèrement sur la surface du corps un pinceau de blaireau ou de charpie, en n'omettant pas de notables surfaces en insistant sur celles bien connues qu'habite de préférence l'acarus. Et tout se borne à ce procédé si simple, dont l'emploi peut être abandonné au premier venu. Le badigeon terminé, le malade ressent une chaleur générale sans cuisson dou loureuse ; il est guéri ; le traitement, à propre ment parler, n'a pas duré plus de cinq minutes MM. Dusard et Pillon ont traité ainsi seize ma

ides; aucun n'a eu de récidive, bien que la oitié au moins des guérisons ait de deux à trois ois de date. La disparition des démangeaisons st presque immédiate, et si elles reviennent uelquefois au bout de cinq ou six jours, c'est u'elles tiennent aux affections prurigineuses qui nt persisté. C'est seulement après trente-six eures que les auteurs prescrivent un bain simple, ecommandant de s'abstenir jusque-là d'ablutions u cou ou des mains, puis ils font prendre un ain tous les deux jours, pendant une semaine. es complications, lorsqu'il en existe, ne s'éteinent et ne disparaissent en général que vers la n de la deuxième semaine, sous l'influence des ains alcalins ou gélatineux amidonnés. Dans uelques cas, où les complications tiennent la lus grande place, il vaut bien mieux calmer 'abord l'état aigu par des moyens appropriés vant d'en venir au badigeon.

THÉRAPEUTIQUE GÉNÉRALE.

raitement de la pourriture d'hôpital et des plaies en général, par la glycérine (Demarquay).

La glycérine est depuis longtemps connue des himistes; M. Chevreul, qui en a fait une étude péciale, lui a donné le nom qu'elle porte actuelment. L'année dernière, M. Cap a publié, à son ccasion, deux mémoires dans lesquels, après

avoir étudié ses qualités physiques et chimiques; il a cherché à déterminer les applications heureuses qu'on en pourrait faire à la médecine et à la pharmacie. Plusieurs praticiens distingués d'Angleterre et de France l'ont employée dans le traitement de diverses affections médicales; mais jusqu'à ce jour les chirurgiens l'avaient négligée. Cependant, en réfléchissant aux propriétés physiques et chimiques qui appartiennent à cette substance, il me semblait qu'elle pourrait être de quelque utilité dans le pansement des plaies; aussi me suis-je hâté de mettre à profit mon séjour à l'hôpital Saint-Louis pour faire quelques essais dans le service de M. le professeur Denonvilliers. Parmi les malades que j'ai eus à traiter, quelques-uns ayant été pris d'une complication grave des plaies, la pourriture d'hôpital, je fis d'abord usage des moyens énergiques par lesquels cette affection est ordinairement combattue, c'est-à-dire de l'acide citrique, de l'acide nitrique et du fer rouge, mais en vain : j'eus recours alors à la glycérine, et, en vingt-quatre heures, les plaies des malheureux malades avaient changé d'aspect; la fièvre tombait, et bientôt la guérison s'accomplissait sous nos yeux.

Vivement frappé de ces faits, ainsi que toutes les personnes attachées au service, je résolus de poursuivre mes recherches et d'appliquer la glycérine au traitement des plaies ordinaires. En conséquence, tous les blessés du service furent pansés avec la glycérine, et voici ce qu'il nous fut permis de constater.

Les plaies soumises à ce mode de pansement ont un aspect rosé et se maintiennent si propres qu'on est dispensé de les laver et de recourir à la spatule pour enlever le coagulum de cérat et de pus qui rend le pansement actuel des plaies long et douloureux. Les linges enduits de glycérine se lèvent avec la plus grande facilité, de plus cette substance modère la suppuration, ainsi que j'ai pu m'en assurer sur un certain nombre de malades soumis, avant l'emploi du nouveau pansement, à l'usage du cérat. Les bourgeons charnus eux-mêmes restent peu développés, et n'ont pas besoin d'être réprimés par la pierre infernale.

Ajoutez à ces avantages celui de rendre les pansements doux et agréables aux malades, et d'activer d'une manière notable la cicatrisation des plaies. Toutes ces circonstances ont été constatées par M. le professeur Denonvilliers, et c'est avec l'appui de son nom que j'ai l'honneur d'apporter devant l'Académie les résultats de mes recherches. J'espère, dans un temps prochain, être en mesure de porter à la connaissance de l'Académie quelques expériences nouvelles entreprises de concert avec cet habile professeur.

La manière d'appliquer la glycérine au pansement des plaies est des plus simples. Un linge fenêtré, trempé dans cette substance, est placé sur la plaie qu'il recouvre largement; un peu de charpie est appliquée sur le linge; le tout est recouvert d'une compresse et d'une bande. Le lendemain, le linge s'enlève sans douleur, sans difficulté, et l'on voit une plaie rosée, propre, à peine

recouverte de pus. J'espère que l'Académie de médecine voudra bien accueillir avec bienveillance ma communication sur les avantages que la chirurgie peut retirer dès aujourd'hui de l'emploi de la glycérine dans le pansement des plaies. Je pense, avec M. Cap, que cette substance est destinée à rendre de grands services à l'art de guérir. Les recherches nouvelles que j'ai entreprises, se produisant sous le patronage de M. Denonvilliers, c'est déjà une garantie de leur importance.

M. Londe croit devoir, à propos de cette communication, informer l'Académie qu'un chimiste distingué, atteint d'un eczéma avec prurit extrêmement intense, a obtenu un soulagement immédiat par les onctions avec la glycérine.

Abcès du sein ; traitement (Chassaignac).

1° Ouvrir de bonne heure tous les abcès du sein sans exception ;

2° Purger ces abcès de la matière purulente aussi complétement que possible, à l'aide des ventouses aspirantes, des lavages et des pressions expulsives ;

3° Tenter la réunion immédiate par occlusion de la plaie, au moyen d'une cuirasse de diachylon ;

4° Quand la réunion par première intention n'est pas obtenue dans les vingt-quatre heures, établir dans l'orifice de l'abcès une ou plusieurs

canules en Y. Laver tous les jours le foyer et panser avec des cataplasmes;

5° Arriver graduellement à la suppression des canules par leur raccourcissement progressif et des intermittences croissantes dans leur emploi.

Le premier effet de ce traitement est d'abattre la douleur et l'inflammation locale. Ainsi, dès le lendemain du jour où la réunion primitive a été tentée, on remarque avec étonnement l'absence de sensibilité d'un organe qui la veille ne pouvait supporter la plus légère pression. M. Chassaignac a vu une fois sur quatre cette réunion primitive être couronnée de succès, mais en ne l'établissant que dans la proportion de un à dix, il y a déjà, suivant lui, une raison suffisante de la tenter, quand on connaît l'état pénible dans lequel certaines femmes atteintes d'abcès du sein restent des mois entiers. Et, d'ailleurs, on est d'autant plus autorisé à entrer dans cette voie qu'en cas d'insuccès la position des malades n'est nullement aggravée par l'emploi de ce mode de traitement. Il faut savoir seulement comment, à la suite de ces tentatives, des accidents pourraient survenir, quelle est leur nature et par quel moyen il convient de les prévenir.

S'il arrivait, en effet, qu'après avoir appliqué la cuirasse de diachylon sur l'abcès ouvert et vidé, on ne s'occupât plus de ce qui se passe dans l'organe malade, le pus pourrait s'accumuler de nouveau dans la poche de l'abcès et occasionner par sa présence le retour de la phleg-

masie locale et des phénomènes morbides qui en sont la conséquence. Mais avec quelques précautions, on évitera sûrement ces accidents. En général, on n'a rien à craindre pendant les vingt-quatre heures qui suivent l'occlusion de la plaie. Au bout de ce temps, il faut s'assurer par la palpation et par la pression de l'état de la mamelle au point de vue de la sensibilité morbide. S'il y a de la tension douloureuse, on ne doit plus compter sur la réunion immédiate. La cuirasse que vous avez enlevée pour examiner les parties n'est pas réappliquée, vous donnez issue au pus qui s'est reproduit en décollant les lèvres de la petite plaie à l'aide d'un stylet, puis vous laissez cette ouverture béante, et vous y placez une canule en Y, et par-dessus un cataplasme. S'il survient un nouveau foyer, on fait une nouvelle ouverture et l'on y met une nouvelle canule. On rentre, en un mot, dans les conditions de la réunion secondaire.

Traitement de l'entorse ; méthode du massage (Lebâtard).

Le malade, étant assis, tient la jambe blessée étendue, la plante du pied étendue sur le genou de l'opérateur. Il est préférable qu'elle y soit fixée par les mains d'un aide. Si l'opérateur agit sur le pied droit, il en embrasse le talon dans la paume de sa main gauche, le bascule de bas en haut et d'arrière en avant, exerçant de la sorte une forte traction sur le tendon d'Achille. Le

pouce de la main gauche s'étend autant que possible sur tout le gonflement tibio-tarsien, en cherchant à amener derrière la malléole externe tous les tissus qui en sont le siége. Il procède ainsi en maintenant la même position du membre et du talon, jusqu'à ce qu'il ait ramené à sa forme naturelle l'articulation qui primitivement était tuméfiée. Le gonflement dissipé sous l'influence de cette forte pression dirigée du bord externe au bord postérieur de la malléole externe, le pouce de la main gauche exerce encore des pressions moins puissantes pour terminer l'opération et rendre au pied, sur sa face externe, sa forme naturelle. La main droite, agissant de concert avec la main gauche, sur le membre droit entorsé, exerce les mêmes mouvements que la main gauche, en contournant de la même façon la malléole interne. La main droite prêtant son appui à la main gauche, pour maintenir le talon dans la position sus-nommée, ramène le pouce de la racine du gros orteil au-devant de l'articulation tibio-tarsienne, et fait exercer à celui-ci des mouvements de va-et-vient de manière à détruire, par une pression simultanée avec le pouce gauche, le gonflement qui pourrait occuper la face interne du pied et de l'articulation. Lorsque la face dorsale du pied et de son articulation ont, par ces pressions rapides et successives, repris leur état normal, par l'absence de toute tuméfaction, l'opérateur saisit le talon par ses deux bords plantaires, et de la main droite il contourne l'extrémité inférieure de chacune des

malléoles avec le médius et le pouce, dirige ceux-ci dans les rainures sous-malléolaires, et exerce à l'aide de ces deux doigts une forte pression de bas en haut, du calcanéum aux bords du tendon d'Achille jusqu'à l'extrémité inférieure du mollet. Il répète cette pression longitudinale jusqu'à ce que le membre ait repris sa forme primitive. Abandonnant cette traction sur le talon, en le maintenant toutefois dans la main gauche, l'opérateur exerce de la main droite sur la face dorsale du pied entorsé de fortes pressions, qui, dirigées de son extrémité inférieure à la supérieure, contournent l'articulation d'avant en arrière et obliquement de chaque côté. Le pied, par cette manœuvre, retrouve sa forme primitive, et les douleurs déterminées par les différentes pressions cessent au fur et à mesure qu'on les exerce. Le malade peut aussitôt se chausser et marcher. Aucun appareil n'est absolument nécessaire, et le blessé reprend ses occupations le lendemain ou le surlendemain. La manœuvre faite sur le talon droit par la main gauche doit être exercée de la main droite sur le pied gauche.

De l'infection purulente ; son traitement (Bonnet).

L'infection n'est pas une maladie simple ; elle comprend plusieurs éléments morbides.

Les uns, primitifs, sont : la pénétration dans le sang de globules purulents, l'absorption des

roduits fétides, l'abaissement de la calorification ui survient chez les opérés soumis à la double nfluence de la perte de sang et de la commotion norale.

Les autres, consécutifs, sont : la fièvre qui se nanifeste peu de temps après les blessures, et ui tend à rétablir la chaleur affaiblie ; et la fiè- re éliminatrice qui se développe plus tard, et ui a pour but naturel l'expulsion incessante des lobules purulents et produits fétides qui ont énétré dans la circulation. Si cette expulsion 'accomplit sans obstacles, et si, en même temps, absorption ne dépasse point une certaine me- ure, la guérison peut avoir lieu. Dans le cas, au ontraire, où l'absorption soit purulente, soit utride, introduit des matériaux trop abondants 'intoxication, ou si la fièvre, réellement com- ensatrice d'élimination est troublée dans son ours par quelque cause accidentelle, par quel- ue infraction à l'hygiène, la chaleur animale 'abaisse, le frisson fatal se déclare, et dès lors es globules purulents se déposent dans les vis- ères.

Un traitement préventif peut être institué en ue de cette éventualité redoutable. D'abord on loit veiller attentivement à ce que rien ne vienne ntraver cette fonction de l'organisme qui, chez es opérés, élimine le pus à mesure qu'il entre lans les voies circulatoires. Puis, l'expérience énérale apprend que la cautérisation, bien faite, uet à l'abri de l'infection purulente. On peut se endre compte de ce résultat, en remarquant

que, dans les ulcères produits par les caustiques, l'oblitération des vaisseaux précède la suppuration; qu'il n'y a pas de production de produits fétides; enfin, que la calorification générale et locale est moins abaissée qu'à la suite des plaies par incision. Donc, les phénomènes générateurs, ou éléments primitifs de l'infection purulente, étant ainsi prévenus, il est naturel que les phénomènes secondaires, c'est-à-dire la maladie elle-même, ne se développent point.

La cautérisation de la plaie est encore le moyen le plus efficace à opposer au développement de la pyémie, soit qu'on l'exécute avant le premier frisson, et, dans ce cas, comme adjuvant des médications pharmaceutiques, soit qu'on ait été réduit à n'y avoir recours qu'après l'invasion de ce symptôme de si funeste présage.

Dans ce dernier cas, en même temps que les remèdes appropriés doivent provoquer, mais sans affaiblir l'organisme, l'expulsion des éléments purulents et putrides qui l'infectent, en même temps, disons-nous, la cautérisation se présente encore comme le seul moyen d'empêcher l'absorption, qui viendrait augmenter le danger, en ajoutant incessamment de nouveaux agents d'empoisonnement à ceux qui ont déjà été introduits dans l'économie.

La cautérisation peut être faite soit avec des caustiques, tels que le chlorure de zinc, de préférence, soit avec le fer rouge. On peut se borner aux premiers, lorsqu'il n'y a pas de foyers profonds à découvrir; mais le cautère actuel est

ndispensable lorsqu'il faut poursuivre des sinuo-
ités qui sillonnent l'épaisseur d'un membre.

A l'appui de ces doctrines, M. Bonnet cite plu-
ieurs exemples, vraiment décisifs, de cas où il a
u, par la cautérisation, mettre un terme heureux
des symptômes de pyémie déjà bien caracté-
isés. En résumé, il a ainsi sauvé cinq malades
ur douze, et a prolongé pendant trois mois la
ie de deux des sept opérés, qui ont néanmoins
succombé.

Traitement de la vaginite, par MM. Becquerel et Rodier.

Ces médecins ont exposé, dans une séance de la Société médicale des hôpitaux, les résultats qu'ils ont obtenus à l'hôpital de Lourcine, dans le but d'essayer comparativement quelques-unes des méthodes préconisées contre la vaginite aiguë et chronique. Voici les agents qu'ils ont successivement employés :

1° La solution concentrée de nitrate d'argent (100 grammes de nitrate d'argent pour 100 grammes d'eau distillée);

2° Une solution plus étendue (16 gram. de nitrate d'argent pour 120 grammes d'eau distillée);

3° Le crayon de nitrate d'argent solide;

4° La teinture d'iode au 12e;

5° Une pommade composée d'axonge et d'alun pulvérisé, appliquée dans le vagin à l'aide de mèches épaisses de charpie longue ;

6° Une solution concentrée de tannin (100 gr. de tannin pour 100 grammes d'eau);

7° La benzine Collas à l'intérieur et en application.

D'après les résultats statistiques recueillis sur 102 malades, MM. Becquerel et Rodier sont arrivés aux conclusions suivantes :

1° *Solution concentrée de nitrate d'argent.* — Elle est souvent fort douloureuse; elle amène constamment une exagération momentanée de la maladie, qu'il faut presque toujours combattre par des bains, le repos et des injections d'eau froide.

Cette exagération momentanée exige d'ordinaire un intervalle assez long entre chaque application. Enfin, il arrive quelquefois qu'après plusieurs applications, alors qu'on vient à cesser l'emploi de la solution caustique et à attendre quelques jours pour constater l'état de la membrane muqueuse du vagin, la blennorrhagie n'est en aucune manière guérie.

Sur 13 femmes traitées par la solution de nitrate d'argent concentrée et toutes atteintes d'une vaginite aiguë intense, le traitement a exigé de 6 jours à 3 mois et de 3 à 15 applications. 6 seulement ont été guéries; les autres ont préféré, pour la plupart, garder leur affection plutôt que d'endurer les souffrances attachées à ce mode de traitement.

2° *Solution étendue de nitrate d'argent.* — Deux enfants âgées l'une de 8, l'autre de 11 ans, y ont été soumises, et toutes les deux ont guéri. Chez l'une, il a fallu 9 cautérisations et 45 jours; chez l'autre, 11 cautérisations en 52 jours. Une femme

teinte d'une vaginite intense a été traitée par tte solution, sans aucun succès, pendant 37 jours.

3° *Nitrate d'argent solide.* — 21 femmes ont é traitées par le nitrate d'argent solide ; 16 sont rties complétement guéries. Le traitement a uré, en moyenne, de 25 à 30 jours; et comme xtrêmes, 4 jours dans un cas, 50 dans un autre. Sur ces 16 vaginites, 10 étaient très intenses, de médiocre intensité. Les 10 vaginites intenes ont duré de 10 à 54 jours. Il a fallu de 3 à o cautérisations. Les 6 moins intenses ont duré e 4 à 34 jours, et ont exigé de 4 à 7 cautérisaons.

Les applications de nitrate d'argent solide, out en étant parfois bien douloureuses, l'ont été ependant à un moindre degré que la solution oncentrée. L'exacerbation momentanée qu'elles éterminent est également moins vive, mais elle st quelquefois assez forte pour nécessiter un cerain intervalle entre les cautérisations. Enfin lles ne réussissent pas toujours. (Cinq n'ont pas uéri.)

MM. Becquerel et Rodier motivent surtout la préférence à lui accorder sur la solution concenrée, sur ce que cette solution, après avoir été inroduite dans le vagin, coule sur les parties inféieures, et produit des cautérisations là où elles 'étaient pas nécessaires.

4° *Teinture d'iode.* — Après avoir introduit le péculum, la muqueuse vaginale enflammée était adigeonnée avec soin, et à deux reprises, avec ne solution de teinture d'iode au 12e.

A part un peu de cuisson que l'on négligeai et que, dans deux cas, on combattit dans la jour née par quelques injections froides, la teintur d'iode n'est pas en général un moyen douloureux Cet agent modifie assez rapidement les sécré tions ; mais il a un inconvénient, c'est qu'après une guérison apparente la maladie récidive faci lement. De plus, quand la teinture d'iode réussit il faut un grand nombre d'applications.

Sur 11 femmes atteintes de vaginite de médio cre intensité, traitées par la teinture d'iode, (ont guéri. Il a fallu 21, 23, 27, 32, 36 et 57 jour de traitement, et 5, 8, 9, 14, 16 et 19 applica tions (en moyenne, 32 à 33 jours de traitemen et 11 à 12 cautérisations). Cinq n'ont pas guéri

5° *Solution concentrée de tannin.*

Tannin	100 grammes.
Eau distillée.	100 —

L'application de cette solution ne produit au cune douleur, ni cuisson, et l'on peut la répéter plus fréquemment que les solutions précédentes Chaque application est suivie d'une exacerbation momentanée, modérée et sans importance.

28 femmes traitées par cette solution ont tou tes guéri ; leur traitement a duré de 13 à 40 jours, et il a fallu de 4 à 11 applications, c'est-à-dire en moyenne, de 26 à 27 jours et 7 à 8 applica tions.

Sur ces 28 femmes, 22 n'avaient subi antérieu rement aucun traitement; 6, au contraire, avaient été traitées sans succès par d'autres méthodes.

On avait eu le soin de laisser ces dernières quelque temps sans médication, afin de constater que la médication antérieure ne les avait pas améliorées.

MM. Becquerel et Rodier considèrent ce mode de traitement comme le plus bénin, le plus inoffensif, aussi efficace et aussi sûr que le nitrate d'argent solide, et par conséquent préférable à ce dernier comme moins pénible et moins douloureux, et toujours exempt de ces exacerbations aiguës qui entravent parfois le traitement avec le nitrate d'argent solide ou la solution.

6° *Pommade d'alun :*

Axonge	100 gram.
Alun pulvérisé et cristallisé.	50 —

Sur 8 femmes soumises à l'emploi de mèches enduites de cette pommade, aucune n'a guéri, et dans un espace de temps qui a varié de 7 à 17 jours, on a dû y renoncer pour toutes.

D'abord on avait beaucoup de peine à décider les malades à conserver ces mèches, qui exigeaient un séjour prolongé au lit. En outre, le séjour de ces mèches dans le vagin était fatigant, pénible, douloureux. Le lendemain, on trouvait le vagin rétréci, et l'examen au spéculum démontrait que toute la muqueuse vaginale était tapissée d'une fausse membrane blanchâtre, caséeuse, très analogue, pour les caractères physiques, aux fausses membranes de la diphthérite. Toute autre sécrétion était supprimée. La muqueuse vaginale était rouge et sèche, et pendant 48 heures

environ après qu'on avait enlevé les mèches, elle produisait des pseudo-membranes de moins en moins épaisses, de moins en moins abondantes, et enfin, au bout de ce temps, elle cessait d'en produire ; mais la muqueuse avait repris son aspect habituel, et la même sécrétion qui existait avant reparaissait. On a dû renoncer à ce moyen.

7° *Benzine.* — Il a été fait usage de la benzine chez 4 femmes. Elle était appliquée tous les matins avec le spéculum et le pinceau de charpie imbibé de ce liquide.

Chez ces 4 femmes, l'application, continuée un espace de temps variant de 8 à 11 jours, fut absolument sans aucun efficacité ; elle n'eut d'autre effet que de déterminer une vive cuisson pendant vingt minutes environ.

En résumé, MM. A. Becquerel et Rodier concluent de ces séries d'expériences :

1° Que l'emploi d'une solution concentrée de nitrate d'argent (100 gram. pour 100 gram. d'eau distillée) est une méthode douloureuse qui détermine une exacerbation parfois très vive de la maladie, et qui, par l'intervalle qu'elle nécessite entre chaque application, exige un temps assez long pour amener une guérison parfaite.

2° Que le traitement par l'application du nitrate d'argent solide sur la muqueuse vaginale enflammée est de beaucoup préférable au précédent ; mais qu'à côté de ses avantages il a l'inconvénient d'être douloureux, de déterminer une exacerbation parfois assez vive, qu'il exige un

temps quelquefois assez long entre les applications, mais tout cela à un degré beaucoup moins élevé qu'avec la méthode précédente ;

3° Que la teinture d'iode est peu avantageuse pour combattre la vaginite. Son application est peu douloureuse, et peut être répétée à des intervalles peu éloignés ; elle ne détermine que de légères exacerbations momentanées et sans importance ; mais son efficacité est souvent très faible. Que la teinture d'iode est un excellent moyen à employer pour combattre et faire disparaître avec certitude, et en un temps assez court, les leucorrhées vaginales anciennes et nouvelles non accompagnées d'un état inflammatoire de la muqueuse vaginale ;

4° Que l'emploi d'une solution concentrée de tannin (100 gram. pour 100 gram. d'eau) appliquée directement sur la membrane muqueuse vaginale enflammée est le meilleur moyen, et qu'on ne doit pas éviter à le préférer aux précédents ;

5° Enfin, que la pommade à l'alun et la benzine n'ont donné aucun résultat avantageux.

(*Bulletin de la Soc. méd. des hôpitaux.*)

Traitement de la diphthérite (Trousseau).

Grâce aux travaux si célèbres de M. Bretonneau et à ceux de ses élèves, les différentes formes de l'affection diphthéritique sont aujourd'hui bien connues des médecins. Mais malheureuse-

ment le traitement laisse encore beaucoup à désirer, et de bien déplorables exemples en ont donné la preuve dans la dernière épidémie. M. le professeur Trousseau, a pris occasion de ces faits pour donner aux élèves une série de leçons sur la diphthérite qui ont été publiés dans la *Gazette des hôpitaux*. Nous en extrayons les parties consacrées à la thérapeutique.

Avant que la diphthérite gagne le larynx, elle a soin de se faire précéder comme avertissements, d'une altération légère du timbre de la voix et d'une toux *suî generis*. L'épithélium ne s'est pas encore recouvert de fausses membranes qu'il s'est déjà produit pendant douze, dix-huit ou vingt-quatre heures un travail phlegmasique c'est invariablement le symptôme initial. Tant que les fausses membranes sont restées visibles qu'elles n'ont pas de beaucoup dépassé la partie que notre œil peut distinguer encore, et que la phlegmasie commence en avant-coureur à atteindre le larynx, le médecin a de bonnes armes pour combattre. De même qu'il peut si efficacement annihiler l'inflammation diphthéritique sur les points qu'elle occupe, de même il lui est loisible de la détruire à l'entrée du larynx, avant qu'elle ait fait un pas de plus. Pour cela, on prend une éponge placée à l'extrémité d'une baleine recourbée à son quart supérieur, on l'imbibe de la solution au nitrate d'argent, puis après avoir abaissé la langue avec la cuiller, en tenant votre porte-caustique, vous l'introduisez et par de petites manœuvres faites habilement à

droite et à gauche, vous pénétrez jusque sous l'ouverture du larynx ; cela ne peut pas se faire autrement. Vous ramenez vite l'éponge, l'exprimez sur le creux de votre main et répétez deux ou trois fois cette opération dans les quarante-huit heures. Si la phlegmasie n'a pas dépassé encore l'entrée du larynx, soyez sûr que, par ce moyen, elle n'ira pas plus loin.

Nulle part ce n'est une difficulté de se procurer une baleine ; car où ne trouve-t-on pas de parapluies, de baguettes de fusil ou de pistolet, et même de buscs de corset ? Vous coupez votre baleine en long, l'arrondissez, la taillez, puis la recourbez, ce qui est un peu moins commode. La baleine est un agrégat de poils ; si vous la plongez dans l'eau bouillante, elle ne tarde pas à se ramollir ; vous la tordez alors et la mettez dans l'eau froide. Bientôt elle se refroidit et conserve la forme que vous lui avez donnée. Si vous n'avez pas d'eau bouillante sous la main, allumez une bougie et approchez la baleine de la flamme ; vous la chaufferez, la tordrez et la refroidirez de la même manière. Au moment où elle est molle, vous en frappez l'une des extrémités à terre ou sur un corps résistant ; cette extrémité s'arrondit en tête de clou. Vous prenez alors une éponge sèche, vous l'ouvrez, la ramassez par-dessus la tête de clou et la fixez solidement avec un fil.

Quand votre éponge, qui doit être de la grosseur d'un œuf de perdrix ou d'une noisette, est extrêmement sèche, vous avez avantage à rem-

placer le fil par de la cire à cacheter. Après l'avoir imbibée, vous la secouez, afin qu'elle ne contienne guère plus de sept ou huit gouttes, et vous l'introduisez.

Lorsque les fausses membranes ont envahi les fosses nasales, il convient d'injecter une solution saturée d'alun ou de sulfate de cuivre (2 grammes pour 300 grammes d'eau distillée), ou bien une solution faible de nitrate d'argent (1 gramme pour 200 grammes d'eau distillée). On a songé également à insuffler dans le larynx de l'alun; il pénétrerait pendant les efforts de la toux.

Je suppose maintenant que vous soyez appelé quand la toux est éteinte, que l'oppression est considérable, que les fausses membranes obstruant les voies de l'air, produisent déjà un commencement de suffocation croupale, à quelle médication allez-vous tout de suite recourir? Nous avons admis, et il faut bien entendre qu'indépendamment de toute cautérisation et de toute opération chirurgicale, il peut arriver que des enfants rendent des fausses membranes tubulées qui les débarrassent autant qu'aurait pu le faire la trachéotomie. C'est, je vous l'ai dit, un armistice bref et illusoire, car, à peine sept ou huit heures se sont-elles écoulées, que l'enfant, dont la gaieté commençait parfois à renaître, est de nouveau repris d'oppression, et que les fausses membranes se reforment. Il pourra exceptionnellement arriver qu'il les rende une seconde fois, mais ne comptez pas beaucoup là-dessus, car trop souvent la mort anéantira votre trop confiant espoir.

Que les fausses membranes soient une troisième fois rejetées et que guérison s'ensuive, cela est extrêmement rare, et les observations de cas semblables sont en nombre minime. Pour ma part, durant ma carrière, hélas! déjà longue, je n'en pourrais citer que trois exemples. Admettez donc comme règle générale que les fausses membranes expulsées une première fois, puis une seconde fois, se reproduisent, et que l'attente ne vous aura servi qu'à pratiquer la trachéotomie dans de moins bonnes conditions.

Il ne faut point hésiter à en venir à cette opération toutes les fois que la diphthérite siége au larynx. Voyons seulement à quels signes deviendra manifeste et urgente l'opportunité de la faire. Quand la toux sera rauque, fréquente et bruyante, c'est qu'il n'y aura point de fausses membranes; diagnostiquez une phlegmasie du larynx, un pseudo-croup. En effet, lorsque les fausses membranes tapissent le larynx, la vibration des cordes vocales ne s'effectue pas normalement et la voix est éteinte. Les deux cordes vocales, supérieure et inférieure, étant recouvertes, il est très facile de s'expliquer l'abaissement de sonorité de la voix, la rareté et le bruit étouffé de la toux, puisque la sensibilité est émoussée par l'interposition du mucus et de la fausse membrane. Je sais bien que, quand la fausse membrane est sèche, on peut avoir une toux forte et rauque, mais ce cas est tout à fait exceptionnel.

Afin de vous éclairer, remontez toujours aux

antécédents. S'il y a eu une diphthérite pharyngienne, il deviendra présumable qu'elle aura gagné du terrain et recouvert d'abord la luette, puis les amygdales ; vous serez alors guidé par l'oppression ; l'extinction de la voix, les traces de phlegmasie du larynx et les fausses membranes. A une pharyngite membraneuse aura succédé une laryngite membraneuse.

Chez un très jeune enfant, dont la poitrine est flexible, souvent l'orthopnée se reflète à peine sur les mouvements et les traits du visage ; mais écartez les linges et regardez-le à nu : le sternum se creuse et va chercher à chaque inspiration la colonne vertébrale. La découverte du creux sternal est d'une importance considérable, et elle constitue chez l'enfant l'un des signes les plus manifestes de la gêne de la respiration. Bientôt après les muscles inspirateurs grimacent ; puis apparaissent ces accès d'orthopnée caractérisés par la plus horrible agitation, dans lesquels on voit le petit malade se dresser, s'accrocher à tout, et, les yeux effarés, ouvrir grandement la bouche, mais sans succès, car l'air pénètre lentement et par un pertuis insuffisant. A l'auscultation, on reconnaît toujours l'absence du murmure inspirateur (du murmure *puéril* de Laënnec).

Tumeur et fistule lacrymales. Traitement sans opération (Rey).

Toutes les fois que l'affection est de nature inflammatoire ou scrofuleuse :

Beurre de cacao	15,00
Axonge de veau	45,00
Chromate de plomb	1,00
Extrait de belladone	0,50

Faire dix fois par jour une friction sur la tumeur, ulcérée ou non, avec gros comme une noisette de cette pommade préalablement fondue dans une cuiller de fer, et porter une égale quantité de pommade à l'intérieur du nez, à l'aide d'une plume de pigeon. Le soir, après la dernière onction, appliquer un cataplasme de farine de riz sur l'œil, les tumeurs et le nez et le conserver toute la nuit. Comme traitement général, 1 gramme de sous-carbonate de fer aux repas. Après six jours, on interrompt pour faire prendre au malade 45 grammes de sulfate de magnésie dans du bouillon aux herbes.

Le neuvième jour, on prescrit la potion suivante :

Eau distillée.	187,00
Teinture de colchique	8,00
Salicine	1;50
Sulfate de zinc	0,60
Sulfate de fer	3,00
Sulfate de magnésie.	92,00

Une cuillerée à bouche le matin, à midi et le soir, dans un demi-verre d'eau sucrée.

Le vingtième jour, 45 grammes de tartrate de potasse et de soude dans quatre verres de jus de pruneaux miellé.

Le vingt-deuxième jour, on administre une potion ainsi formulée :

Sirop de sucre.	92,00
Sirop de rhum.	92,02
Sirop d'aloès.	62,00
Iodure de fer	1,00
Teinture de colchique. . .	8,00

Une cuillerée à bouche matin, midi et soir.

Généralement, dit M. Rey, un mois de ce traitement suffit pour la guérison.

(*B. de l'Académie de médecine de Belgique.*)

Traitement de la couperose (Rodet, chirurgien en chef de l'hospice de l'Antiquaille à Lyon).

1° Le matin et le soir, ou le soir seulement si la maladie siége sur la figure, on fait une friction sur toutes les parties malades avec une pommade composée de 30 grammes d'axonge lavée, de soufre sublimé et de tannin, 4 grammes de chaque, et de quelques gouttes d'essence de bergamote pour l'aromatiser.

2° Tous les matins on lave les parties malades avec un mélange d'un tiers d'eau d'arquebuse et de deux tiers d'eau de son.

3° Si quelque pustule est trop distendue par l'accumulation du pus, on en cautérise l'intérieur, tous les deux ou trois jours, avec la pointe d'un crayon de nitrate d'argent.

4° En même temps, on fait prendre comme

djuvants des boissons dépuratives, des prises e soufre et de magnésie, quelques purgatifs sa- ns, quelques bains sulfureux, et l'on soumet le alade à un régime convenable.

5° Si les pustules sont enflammées, ou si la eau est trop délicate, on peut employer une ommade un peu plus douce, c'est-à-dire con- enant un peu moins de soufre et de tannin.

6° Si, au contraire, la peau est peu sensible et i les pustules ne se modifient pas rapidement, n emploie une pommade rendue plus forte, en ugmentant graduellement les doses du soufre t du tannin qu'elle contient, et l'on fait les lo- ions avec un liquide plus actif, c'est-à-dire ontenant une proportion de plus en plus grande 'eau d'arquebuse ou d'arquebusade, dont voici à composition :

Alcool rectifié.	750,00
Vinaigre d'Orléans . . .	750,00
Acide sulfurique faible.	150,00
Sucre blanc.	200,00

Mêlez.

Traitement de la vaginite simple et blennorrhagique (Jobert, de Lamballe).

La *vaginite simple* est traitée par les injections t auxquelles on ajoute, aussitôt que l'inflam- nation est tombée, 3 décigrammes de tannin ou l'alun. Ces injections sont faites matin et soir. Le soir on donne aussi un bain de siége dé- ourdi.

Quant à la *vaginite blennorrhagique* récente avec ardeur en urinant, écoulement urétral, etc., son traitement a la plus grande analogie avec celui de l'urétrite blennorrhagique chez l'homme. Ainsi, chez une jeune femme infectée par son mari, et qui portait depuis huit jours une urétrite avec sécrétion de muco-pus et extension de l'inflammation au vagin, M. Jobert a prescrit la médication suivante, qui a rapidement supprimé l'écoulement urétral :

1° Décoction légère de graines de lin, à boire à grands verres ;

2° Abstention de liqueurs et de café ;

3° Injections matin et soir avec décoction de racines de guimauve ;

4° La matin à jeun prendre une cuillerée de la potion ci-après :

Eau de menthe.	128	gram.
Baume de copahu. . . .	32	—
Ether sulfurique.	2	—
Sous-carbonate de soude.	4	—
Sirop de sucre.	32	—

Pour prendre cette potion on se pince les narines, et, quand la cuillerée est avalée, on met un morceau de sucre dans la bouche.

Il est évident que si la blennorrhagie avait cessé d'occuper exclusivement l'urètre, et qu'elle se fût, par exemple, réfugiée dans le col utérin, les balsamiques donnés à l'intérieur resteraient sans action, à moins qu'on ne portât au fond du vagin, comme on l'a proposé, de l'urine chargée

copahu ; mais, dans ce cas, le nitrate d'ar-
nt ou tout autre modificateur de ce genre se-
it plus efficace que ce moyen.

(*Journ. de méd. et de chir. prat.*)

Traitement de la leucorrhée (Aran).

On la combat par les injections vaginales, mais
néralement ces injections sont mal adminis-
ées. Pour qu'elles soient efficaces, les malades
ivent être couchées ou assises les jambes rele-
es, afin que le liquide puisse être conservé pen-
nt un certain temps dans le vagin. Il importe
ssi que la température de ce liquide soit ap-
opriée à la susceptibilité des malades, car il y
des femmes chez lesquelles les injections froides
oduisent des coliques utérines atroces, et même
s métro-péritonites. Quant à leur composition,
ici les formules d'injections vaginales les plus
nployées par M. Aran :

°	Sulfate d'alumine et de potasse, de.	4 à 8 gr.
	Eau.	500 —
°	Sulfate d'alumine et de potasse. .	2 —
	Sulfate de zinc.	2 —
	Eau.	500 —
°	Sous-acétate de plomb.	4 —
	Eau.	500 —
°	Sulfate d'alumine et de potasse. .	4 —
	Décoction d'écorce de chêne. . .	500 —
°	Tannin	4 —
	Sulfate de zinc.	4 —
	Eau.	500 —

6° Tannin, de. . . . . 5 à 10, 15 et 20 gr
Vin rouge du Midi. . . . . 500 —
7° Extrait d'inga, de. . . . . 15 à 30 —
Vin rouge du Midi.. . . . . 500 —

La formule n° 4 est d'une application très gé nérale, et rend les plus grands services. Si la leu corrhée persiste, M. Aran passe aux formule suivantes, qui sont plus actives, mais d'un pri plus élevé, et dont l'usage exige des soins de pro preté particuliers, attendu que le tannin se com bine avec le mucus du vagin et forme des la melles qui se superposent et finiraient par obs truer ce canal, si l'on n'avait pas la précautio de la débarrasser de ces corps étrangers par d fréquents lavages. (*J. de médecine et de chirurgi pratiq.*)

Traitement de la dysentérie à Saint-Pierre-de Miquelon (J. Fleury).

Voici une formule que nous empruntons a dernier numéro de la *Gazette médicale* de Mont pellier, par M. Chrestien.

« Il s'agit de ces flux de sang chroniques ave ou sans pyogénie gastro-intestinale, résultat d'un foule de petites ulcérations muqueuses encor superficielles, quelquefois précédées et toujou accompagnées d'énormes détériorations maté rielles et vitales.

Après avoir étudié l'état morbide des nègre soumis à ce traitement, après avoir bien examin

aacun des moyens employés, et le tout réuni ec son mode d'action sur la muqueuse gastro-testinale, ainsi que sur la constitution délabrée s malades, et l'aptitude fonctionnelle des or-nes particulièrement détériorés, nous crûmes voir user de ces moyens empiriques médico-corporatifs, à la première occasion, et après en oir obtenu des succès inespérés en France et à int-Pierre-de-Miquelon, nous nous faisons un voir de nous mettre à l'œuvre afin d'extirper ce écieux moyen de charlatanisme, pour en con-iller l'usage thérapeutique, en le recommandant la sollicitude de nos honorables confrères, aux ntilles et partout où ils reconnaîtront l'opportu-té de son emploi médical.

Voici cette recette telle que nous l'avons re-e, suivie de nos réflexions *ad hoc*.

Formule antidysentérique. — Décoction de iendent, forte ou concentrée, un litre par jour. Dans cette tisane à froid, brassez cinq ou six ancs d'œufs en versant peu à peu la tisane sur blancs d'œufs; ajoutez, dans cette tisane de iendent ainsi albuminée, deux cuillerées à uche de charbon d'Andriz bien pulvérisé et ssé au tamis fin. Édulcorez, aromatisez suivant goût du malade; prescrivez de petites tasses à fé de ce breuvage, toujours à froid, sans dé-sser la quantité d'un litre par douze heures, qui n'est rien moins qu'absolu. Donnez un ou ux demi-lavements quotidiens de cette même ane.

Après quelques jours de traitement, alors que

la langue est large, plate, blanche, usez l'ipéca cuanha pulvérisé comme vomitif, deux ou troi jours consécutifs.

Au bout de trois semaines, prescrivez la mauv laxative dans un verre d'eau ou de lait. (On n dit pas s'il faut en user plusieurs jours de suite.

Prescrivez 125 grammes de riz cuit, bien sec et un œuf mollet avec ce riz; donnez en même temps un peu de volaille rôtie ou bien cuite dan l'huile d'olive.

Tel est le traitement général dont il est ques tion, traitement que nous prescrivons et duquc nous n'avons qu'à nous louer; nous l'avons pres crit seul, et quelquefois nous y avons annex avantageusement les opiacés et des glands d chêne doux torréfiés.

Loin de nous la pensée de faire de ce moye empirique une panacée antidysentérique! Mai ayant acquis cette conviction profonde qu'u malade atteint de dysentérie, résultat des lésion indiquées ci-dessus, serait plus promptement e plus sûrement rétabli par ce moyen que par tou autre, nous aimons à lui donner la publicité qu' mérite justement.

Traitement de la métro-péritonite puerpérale (Paul Dubois).

Ce sont pour les cas légers, des sangsues *loc dolenti*, des cataplasmes et l'huile de ricin à l dose de 16 grammes; pour les cas plus graves les moyens précédents, plus le mercure et l'opium

Le mercure est employé à l'intérieur et à l'extérieur. A l'intérieur, les malades prennent le calomel d'après la formule suivante :

Calomel	5 centigr.
Sucre en poudre. .	2 gram.
Extrait gomm. théb.	15 centigr.

F. s. a. quinze paquets. Un paquet toutes les deux heures jusqu'à salivation.

Si ce mode d'administration semble insuffisant, le ventre est couvert d'onguent hydrargyrique. La quantité de cet onguent est de 100 grammes par jour pendant trois jours, puis la salivation venant, on la réduit à 50 et 30 grammes pour suspendre la médication le cinquième ou sixième jour. Pendant ce temps, les malades prennent le soir une pilule de 25 milligrammes d'extrait gommeux d'opium.

Dans une affection aussi grave, les forces sont promptement déprimées. M. Dubois les soutient avec une potion tonique ainsi composée :

Extrait mou de quinquina.	6 à 8 gram.
Sirop de tolu	30 —
Eau	125 —

La même potion a été prescrite avec avantage dans quelques cas de gangrène vulvaire avec disposition à l'infection générale. Elle arrête aussi très notablement certaines sueurs profuses qui se manifestent en dehors de la fièvre de lait, qui donnent lieu à des éruptions miliaires et per-

sistent pendant les sept à huit jours qui suivent l'accouchement.

La gangrène de la vulve s'est présentée à la clinique avec et sans accompagnement de fièvre. Elle a été combattue d'une manière à peu près uniforme par des injections, et le pansement avec la charpie imbibée de vin aromatique. Chez quelques femmes, les ulcérations gangréneuses des grandes et petites lèvres étaient si douloureuses, qu'avant d'employer le vin aromatique, M. Dubois faisait appliquer sur ces parties des linges fins trempés dans une forte décoction de guimauve et de pavots. Pour un cas d'eschare douloureuse de la vulve, on a appliqué de petits plumasseaux imprégnés d'une liqueur formulée ainsi :

Extrait gommeux d'opium. . . 2 gram.
Forte décoction de quinquina. 90 —

Dissolvez l'extrait dans la décoction.

Les diarrhées, qui se sont montrées en très grand nombre ont été arrêtées par les quarts de lavements amylacés et laudanisés, l'eau albumineuse pour boisson, et quelquefois par des lavements contenant une certaine quantité d'extrait de ratanhia; mais nous devons dire que, dans la diarrhée glaireuse, forme extrêmement commune à Paris pendant les froids rigoureux, le moyen qui a le mieux réussi est le sous-nitrate de bismuth ainsi administré :

Sous-nitrate de bismuth. . 1 gram.

Divisez en douze paquets ou pilules. A prendre
e deux heures en deux heures, dans une cuil-
erée d'eau. (*Journ. de méd. et de chir. prat.*)

Tatouage accidentel (Grandclement).

Sous ce titre, je désigne un très léger accident
onsécutif dans certains cas, à l'emploi du taffe-
as d'Angleterre de couleur noire. Le fait que je
onsigne dans cette note est connu depuis long-
emps ; je l'ai moi-même constaté avant d'étudier
a médecine; mais je me suis aperçu que la con-
aissance en est moins vulgaire que je ne pensais.

Voici ce dont il s'agit :

Pour les petites plaies, surtout chez les per-
onnes qui ont la peau blanche et délicate, lors-
u'on fait usage de taffetas noir pour faciliter la
éunion, la cicatrice présente souvent une cou-
eur bleu-noirâtre, couleur que je crois indéléi-
ile, c'est ce que m'apprendra l'observation de
uelques cas que je suis en ce moment.

Je dis que cette coloration se présente souvent,
ar la chose n'arrive pas toujours pour toutes les
etites plaies. Ainsi, pour les coupures, la cou-
ur se présente quelquefois; tandis qu'elle est
resque inévitable pour les plaies contuses, sur-
out chez les enfants.

Il est donc prudent, lorsque la petite plaie se
ouve sur une partie du corps qui reste exposée
la vue, de faire usage de taffetas rose ou blanc.

L'accident que je signale est un de ces mille

petits riens, dont la connaissance ne saurait ni affirmer ni infirmer le mérite d'un médecin ; mais il est des circonstances où le manque de précaution pour l'éviter, pourrait donner lieu, sinon à des désagréments, du moins à des reproches toujours pénibles à recevoir.

P. S. On peut s'assurer par expérience de l'exactitude de ce que je dis; il suffit de recouvrir avec du taffetas noir des piqûres de sangsues au moment où ces piqûres cessent de donner du sang.

A l'exemple remarquable de tatouage que vient de rapporter M. Grand Clément, je puis en ajouter un qui a succédé à l'emploi successif de sangsues et de pommade au sulfate de fer employés pour combattre l'érysipèle. Il s'agissait d'une jeune personne qui, depuis, était désespérée de ce tatourge qu'elle portait à la figure. L'emploi d'une solution d'acide oxalique parvint à le dissiper.

Moyen très simple de faire des étiquettes inaltérables pour les vases à mettre à la cave (T.-A. Quevenne).

Le plus grand nombre des pharmaciens emploient, dans ce cas, des étiquettes peintes à l'huile sur le vase même; ce moyen est fort bon. Quelques-uns vernissent les étiquettes; d'autres se servent, pour les fixer, d'une colle où entre du sublimé. Ces derniers procédés peuvent avoir leurs avantages, sans doute, mais ils sont, je crois, in-

rieurs au suivant, qui se recommande en outre
ar son extrême simplicité et sa commodité.

Au lieu de papier, on prend une petite bande
e sparadrap de diachylum, et l'on écrit dessus,
mme on l'eût fait sur le papier. Si le sparadrap
t assez mou, on peut coller la bande sans la
auffer, sinon, on la chauffe légèrement en
pprochant d'une lampe ou d'un foyer. Si l'on
ut augmenter encore les conditions de durée
l'étiquette, on élève un peu plus la tempé-
ture, de manière à faire pénétrer de part en part
couche emplastique.

Faites d'une ou d'autre façon, ces étiquettes
conservent fort longtemps. J'en ai présenté à
Société de pharmacie, dans la séance du 6 juin,
vers échantillons qui dataient du 1er juin 1851,
oment où elles avaient été placées à la cave,
ns qu'on y touche, jusqu'au dernier moment;
es s'étaient couvertes de quelques moisissures,
'il a été facile d'enlever au moyen d'une brosse;
rs l'écriture s'est montrée très lisible, et la
nde constituant l'étiquette était restée inaltérée
rès résistante.

L'une de ces étiquettes s'est même conservée
t ce temps dans l'eau, sans que le tissu se soit
ré; seulement elle s'est décollée et l'écriture
ortement pâli. On remédierait à cet inconvé-
nt (j'en ai fait l'expérience) en se servant, au
u d'encre ordinaire pour écrire, de vernis ad-
ionné de vermillon en poudre très fine (ver-
lon de Chine).

L'usage de ces étiquettes n'est pas nouveau,

mais il n'est pour ainsi dire pas sorti des hôpitaux, où il est né et où il est connu depuis plus de dix ans.

Qui a trouvé le moyen de faire ces étiquettes? Je l'ignore : sans doute celui qui, manquant de papier pour faire une étiquette dans une salle de malades, aura aperçu sur une table une bande de sparadrap, sur laquelle il aura écrit faute de mieux. Celui-là avait ainsi trouvé pour les caves l'équivalent du papier gommé pour les étiquettes ordinaires.

De la thérapeutique chez les Arabes (docteur L.-L. Charles).

De la salsepareille. — La salsepareille est très employée chez les Arabes contre la syphilis. Ils la broient entre les dents et l'avalent sans plus de préparation. Mais, associée au gingembre, elle est d'un usage beaucoup plus général et constitue la base d'un traitement particulier, connu sous le nom d'*el bariz*.

Ce traitement est dirigé contre toutes les maladies rebelles, contre les rhumatismes, la goutte, la sciatique, les affections de la peau, mais surtout contre la vérole. Il consiste à faire *suer au malade tout le venin qu'il a dans les nerfs.* Sa durée est de quarante à cinquante jours. Une livre de salsepareille est réduite en poudre dans le mortier et passée au tamis. La partie fine, mêlée à la cassonnade et au gingembre pulvérisé, sert à former une pâte ou confiture très sapide :

a partie grosse est réduite en décoction et bue omme tisane. Pendant les dix premiers jours, e malade, ne prenant pour nourriture qu'une rès faible quantité de pain sans sel et quelques aisins secs, mange matin et soir une grande uillerée de la pâte indiquée et boit plus d'un tre de sa tisane. Pendant les quinze jours suiants, il ne prend que des œufs comme nourriture t le traitement continue ; enfin, pour les vingt lerniers jours, il peut manger du couscoussou et e la viande. Il est bien recommandé de ne pas ortir, de ne pas fumer, et de n'avoir aucun rapport sexuel. Une sueur abondante survient, l'embonpoint fait place à la maigreur, et le malade oumis au traitement est si faible après quarante ours, qu'il ne peut se tenir debout ; mais enfin es forces renaissent peu à peu, et il finit, dit-on, ar reprendre une santé de fer.

Du koheul. — Le mot *koheul* a deux acceptions : il signifie sulfure d'antimoine, ou bien préparation dont ce sulfure est la base. Cette préparation est assez complexe ; il y entre :

Du sulfure d'antimoine,
Du sulfate de cuivre,
Du carbonate de cuivre,
De l'alun calciné,
Des clous de girofle,
Du corail,
Du musc,
Du safran,
Du benjoin,
Du noir de fumée.

Ces différentes substances sont toutes, à l'exception de la dernière, jetées dans un mortier par parties égales, et soumises à la pulvérisation. Le noir de fumée n'est ajouté que lorsque l'opération touche à sa fin. La poudre obtenue est passée dans un tamis très serré, et conservée dans des flacons. Son usage est universel; on s'en noircit les sourcils et le bord libre des paupières, au moyen d'une petite baguette de bois très effilée que l'on plonge comme un pinceau dans la fiole.

Le koheul, disent les Arabes, relève l'éclat des yeux, préserve des ophthalmies, arrête l'écoulement des larmes et donne à la vue plus d'assurance. Le corail qui entre dans sa composition fait disparaître les taies de la cornée; le musc, le safran, le benjoin, rendent la vue plus active.

On se sert du koheul pour faire des tatouages aux tempes, aux pommettes, à la face dorsale des mains et des doigts. Ces tatouages préservent des maléfices; mais, dans certaines contrées plus méridionales, ils ne suffisent plus, et les parents brûlent avec la lame rougie d'un couteau les tempes et les pommettes de leurs enfants pour les préserver des maladies.

Cette dernière coutume, pour le dire en passant, doit être très ancienne, car on lit dans Hérodote : « Quand les enfants des Libyens nomades ont atteint l'âge de quatre ans, ils leur brûlent les veines du haut de la tête et celles des tempes; ils prétendent que cette opération les empêche par la suite d'être incommodés de la

ituite qui coule du cerveau, et leur procure une anté parfaite. »

Du souak. — Ce mot s'applique au brou de la oix (*viride nucis putamen*) ou bien à l'écorce de racine du noyer. Le brou de la noix est astrinent, comme on sait; les Arabes l'emploient, ainsi ue le henna, pour se teindre l'extrémité des oigts; dans la diarrhée ou la dysentérie, ils en ont de larges applications sur le ventre. L'écorce e la racine sert à nettoyer les dents; pour cela n la fait ramollir dans l'eau, et l'on s'en friconne comme avec une brosse les dents et les encives.

De l'usage de l'acétate de plomb contre la tumeur lacrymale (Quaglino).

On connaît les diverses et heureuses applications déjà faites de l'acétate de plomb employé omme topique contre les granulations oculaires, es ulcères rebelles, les polypes, les verrues. Celle ui va suivre rappelle, quoique en différant sous n rapport essentiel, les belles recherches de M. Gosselin sur la filtration des liquides déposés la surface de l'œil; car c'est toujours un courant physiologiquement établi que la thérapeutique utilise, dans l'un comme dans l'autre cas, pour arriver à ses fins. Nous extrayons cette indication des *Archives belges de médecine militaire*, numéro de mars 1855.

Après avoir fait tomber l'inflammation du sac

par les applications de sangsues, etc., M. Quaglino combat la sécrétion morbide du sac lacrymal par le traitement suivant : Après avoir vidé le sac au moyen d'une douce pression, il porte avec un petit pinceau humide, sur l'angle interne de l'œil, au voisinage des points lacrymaux, 5 centigrammes environ d'acétate de plomb neutre, une ou deux fois par jour. Le sel ne tarde pas à être dissous par les larmes et à former un véritable collyre, qui, transmis par les conduits lacrymaux dans la cavité interne du sac, en modifie de la manière la plus avantageuse la membrane muqueuse, et, par suite, la sécrétion anormale. Ce traitement est continué jusqu'à ce que l'écoulement purulent ou séro-purulent du sac ait entièrement cessé. Dans aucun cas, ce médecin n'a eu de récidive. (*Annali universali di medicina*, 1855. — *Gaz. hebdom.*)

C'est à voir et vérifier avec prudence pour éviter les taches plombiques.

DES AMIDONNERIES INSALUBRES.

Résultats obtenus pour arriver à leur suppression, et de la fabrication du pain de gluten par M. Durand de Toulouse.

Pourquoi dans un temps de cherté des subsistances, quand il importe tant à la chose publique que les aliments riches soient tous utilisés, quand le gouvernement, dans sa louable solli-

tude pour cet objet capital, favorise avec tant
e zèle les importations de subsistances, prohibe
emploi des grains dans la distillerie, pourquoi,
s-je, subsiste-t-il encore des fabriques qui pré-
arent leur amidon en laissant putréfier le prin-
pe alibile par excellence, le gluten? Il y a ce-
endant plus de quinze années que M. E. Martin
e Grenelle prêche par ses écrits et par son
xemple et que les plus hautes autorités scientifi-
ues encouragent et récompensent ses efforts; et
ependant sur les 350 fabriques d'amidon qui
onctionnent en France, il n'y en a pas 20 qui
tilisent leur gluten.

Il faut bien qu'il existe encore quelques diffi-
ultés pratiques pour que l'industrie nouvelle n'ait
as définitivement pris le dessus, et pour que le
ouvernement n'ait point encore prohibé la des-
uction d'un aliment aussi riche que le gluten
ans une opération barbare dans laquelle l'air
st infecté par les produits de sa décomposition:
pération tellement incommode, que les amidon-
eries qui travaillent en detruisant le gluten par
putréfaction, sont rangées dans la première
lasse des établissements insalubres.

La plus grande difficulté pour l'établissement
es amidonneries salubres, c'est, comme nous l'a-
ons dit déjà dans notre rapport à l'Académie
e médecine, l'emploi durable, *économique* et sur
ne *très grande échelle* du gluten obtenu. Sans
oute on peut très bien en nourrir les animaux
omestiques, comme M. Martin l'a indiqué dans
on Mémoire de 1837, mais ce n'est pas là un

emploi bien profitable, le mélanger avec des farines peu riches en gluten pour en fabriquer un bon pain, le mélanger aux bonnes farines pour en fabriquer du pain plus nourrissant. Cet emploi qui serait le plus large et vraiment sans limites, rencontre des obstacles parce que la nuance du pain est moins belle, et le public mal éclairé n'accepte pas volontiers ce produit comme du pain de première qualité; peut-être existe-t-il quelques difficultés dans le pétrissage?

M. Martin a fait un pas des plus heureux dans cette direction, en fabriquant ses semoules riches en gluten, ses pâtes plus chargées de gluten, et par conséquent plus nourrissantes que les meilleurs macaronis d'Italie.

L'invention de mon pain de gluten pour l'alimentation des glucosuriques, la fabrication des farines et des semoules de gluten qui leur sont également destinées, est aussi un pas pour arriver à la suppression des amidonneries insalubres; jusqu'ici cette consommation était bornée, mais grâce à la persévérance des efforts de M. Durand de Toulouse, l'heure n'est pas éloignée où l'on pourra arriver à la suppression définitive des amidonneries qui laissent putréfier leur gluten.

Nous lisons en effet dans le Journal de Toulouse, *mai* 1855, un article de M. Dassier, professeur et directeur de l'école de médecine et de pharmacie, qui nous apprend que les ouvriers de Toulouse accueillent avec le plus grand empressement les pains de gluten que M. Durand leur livre à dix centimes pièce, et que tout le gluten

que fournit une amidonnerie salubre des mieux organisées et des plus actives, trouve ainsi l'emploi le plus heureux pour la chose publique.

Si, en effet, les ouvriers qui refusent le pain enrichi avec le gluten parce qu'il n'est pas assez blanc recherchent comme pain de luxe les pains ou gâteaux de gluten que M. Durand prépare avec autant de facilité que d'économie; dans ma pensée, les problèmes de l'utilisation facile et lucrative du gluten est résolu, et de là à la suppression des amidonneries insalubres, il n'y a qu'un pas.

Je pense intéresser mes lecteurs en reproduisant ici tout ce que j'ai écrit, soit dans mon rapport à l'Académie de médecine, soit dans mon *Répertoire de pharmacie*, sur le mode de fabrication du pain de gluten trouvé par M. Durand, et y joindre une indication des heureux emplois qu'il a imaginés de cet aliment plastique d'une si grande richesse.

Extrait du rapport sur la farine, la semoule et le pain de gluten présentés, d'une part, par M. E. Martins (de Vervins); de l'autre, par M. Durand, boulanger, à Toulouse. (Commissaires : MM. Rayer, Grisolle, et Bouchardat, *rapporteur*) (1).

Les différents points sur lesquels portent les perfectionnements que M. Durand a introduits

(1) Le pain et tous les produits de M. Durand se trouvent à Paris, rue des Grands-Augustins, 24.

dans la fabrication du pain de gluten, se rapportent au choix des glutens qu'il emploie, à la dessiccation parfaite du pain qu'il produit, en assurant sa conservation, à une très légère torréfaction, qui le rend moins désagréable, et enfin à l'emploi d'un petit appareil qui lui permet de le faire réchauffer, et manger dans de bonnes conditions, longtemps après sa préparation.

Une étude pratique aussi suivie qu'attentive sur les propriétés des glutens qu'on extrait des diverses variétés de blés provenant de localités différentes, a conduit M. Durand à confirmer quelques-unes des belles observations de M. Boland, boulanger de Paris, à les étendre et à les appliquer utilement à la fabrication du pain de gluten.

L'expérience avait montré à M. Durand que les blés qui sont vendus sur le grand marché méridional, qu'il connaît à merveille (Toulouse), diffèrent essentiellement les uns des autres sous le rapport de la matière azotée qu'ils renferment.

Il a traité des farines dont il n'a pu extraire par la malaxation que des quantités très minimes de gluten. Les nouvelles recherches de M. Millon donnent une explication satisfaisante de ce résultat. Il en a traité d'autres qui lui ont fourni des quantités énormes de ce produit; un blé dur des Pyrénées lui en a donné jusqu'à 39 pour 100 à l'état humide.

Cette connaissance de la teneur en gluten des différentes farines a permis à M. Durand, tant qu'il ne préparait du pain de gluten que sur une

petite échelle, d'extraire du gluten d'une portion de la farine qu'il panifiait dans sa boulangerie ordinaire, et à compenser ce déficit par l'emploi de ces blés durs d'une richesse inusitée.

M. Durand était, par la pratique, arrivé à reconnaître que les glutens qu'il panifiait différaient essentiellement les uns des autres par la manière dont ils se développaient sous l'influence d'une chaleur suffisante pour amener une bonne cuisson. Par des essais préalables exécutés sur une petite échelle, il a pu faire choix, pour sa fabrication, de glutens réunissant les meilleures qualités pour fabriquer le pain de gluten.

Le pain de gluten, tel qu'il avait été préparé en premier lieu par les boulangers auxquels M. Martin s'était adressé, puis par feu Robine, ancien syndic de la boulangerie de Paris, présentait l'inconvénient capital de ne pouvoir se conserver qu'un temps limité ; les expéditions dans les départements présentaient donc un sérieux embarras.

M. Durand a eu la bonne pensée de préparer un pain coupé par tranches qu'il peut obtenir aussi exempt d'eau que possible, et qui n'exige plus alors, pour sa conservation définitive, que d'être gardé dans un lieu bien sec et à l'abri d'avaries de la part des insectes.

La farine de gluten préparée par M. Martin avait, sans doute, cet avantage précieux d'une longue conservation qui donnait à ce produit la condition essentielle pour être expédiée au loin. Le pain de M. Durand se conserve également, et

il sera préféré par les personnes qui ne voudraient pas s'astreindre à préparer du pain toutes les semaines au moins, comme cela est nécessaire avec la farine de M. Martin. Il faut cependant ajouter que le pain préparé avec la farine de M. Martin se rapproche beaucoup plus du pain ordinaire que celui qu'obtient le fabricant de Toulouse, qui ressemble autant aux biscottes de Bruxelles qu'au pain ordinaire. Ajoutons encore que, comme pour la farine de gluten de M. Martin, M. Durand prépare des pains plus ou moins riches en gluten.

L'idée la plus ingénieuse qu'a eue M. Durand pour rendre moins désagréable le pain de gluten, c'est, après l'avoir divisé par tranches, de le soumettre à une très légère torréfaction, qui détruit son élasticité, et modifie efficacement la manière dont il peut être trituré avec les aliments, en lui communiquant une saveur qui plaît.

Ce pain torréfié est parfaitement sec ; mais, abandonné à l'air, il reprend une partie de son élasticité en absorbant de la vapeur d'eau. C'est pour lui rendre cette friabilité que M. Durand a eu la pensée de faire construire de petites étuves de fer-blanc, à l'aide desquelles on peut, en très peu de temps, rendre au pain sa friabilité et ses avantages.

Nouvelles applications du gluten panifié. — Depuis la lecture du rapport à l'Académie de médecine, M. Durand a continué avec une louable persévérance d'étendre le cercle des applications de son gluten panifié. Il en a exécuté deux très heureuses : la première se rapporte au chocolat au

gluten panifié, et la dernière à l'association du gluten panifié en poudre impalpable à l'huile de foie de morue, pour faciliter son administration et compléter son rôle alimentaire.

Chocolat au gluten pur. — Bien des tentatives ont été faites pour compléter et augmenter les propriétés alibiles du chocolat, cet aliment admirable qui, chaque jour, est de plus en plus apprécié ; mais, il faut le dire, tous les efforts ont été tentés dans une direction rétrograde et sans consulter l'observation. Nous allons facilement faire comprendre notre pensée ; pour cela, il faut montrer quel est le rôle, dans la nutrition, de chacun des principes qui entrent dans la composition du chocolat, et l'on verra alors sans peine si les essais, pour lui ajouter ce qui lui manque ou pour perfectionner ses propriétés nourrissantes, ont été heureux.

Le chocolat est essentiellement composé de cacao, de sucre et d'un aromate.

Le cacao contient une huile fixe, ou beurre de cacao, qui forme plus de la moitié de son poids ; une matière stimulante spéciale, la théobromine, une substance tonique, qui est une combinaison tannique. Pour former un aliment complétement réparateur, il manque au chocolat la matière azotée analogue à la fibrine ou à la viande ; en effet, le sucre et le beurre de cacao qui en forment la plus grande part, appartiennent à cet ordre d'aliment qu'on a heureusement nommés respiratoires, parce qu'ils disparaissent complétement dans le grand phénomène de la nu-

trition, sans rien fournir à la réparation du corps.

Que penser alors de ces associations où l'on a cru rendre le chocolat plus analeptique en le mêlant au salep de Perse au lichen d'Islande, au tapioka, etc., qui sont des aliments du même ordre que le chocolat, qui, comme lui, disparaissent dans la nutrition sans réparer le corps?

Pour constituer du chocolat un aliment complet qui, sous un petit volume, puisse renfermer, condenser les matériaux alibiles nécessaires à la réparation du corps et à l'entretien des fonctions, il est un seul aliment qui puisse réunir toutes les conditions désirables; c'est le gluten de froment. Voici, en effet, le résultat d'expériences auxquelles la science a donné sa consécration la plus élevée.

150 grammes de gluten frais correspondant à 50 grammes à peine de gluten sec, donné chaque jour comme ration unique à des animaux, ont suffi pour leur conserver tous les caractères d'une excellente santé.

Le chocolat ordinaire étant essentiellement composé d'éléments gras qui sont digérés et absorbés dans les intestins, maintenant que les phénomènes de la digestion sont mieux connus, on trouve facilement l'explication de ce sentiment de vacuité qu'on éprouve après un repas formé uniquement de chocolat. L'association du gluten obvie très heureusement à cet inconvénient, car ce principe appartient à l'ordre des aliments qui sont principalement digérés dans l'estomac.

On comprendra maintenant sans peine com-

ment le gluten complète de la manière la plus heureuse le chocolat considéré comme aliment condensé, et comment le chocolat au gluten contient, sous le plus petit volume, les aliments respiratoires les plus parfaits et ceux qui satisfont à toutes les conditions d'une bonne nutrition et d'une complète reconstitution du corps.

Aujourd'hui que les communications entre les diverses parties d'un pays deviennent faciles, que les voies de fer se multiplient à l'infini, alors que le temps est mieux apprécié que par le passé, il ne sera pas indifférent d'avoir avec soi, sous un très petit volume, un aliment complet et des plus agréables, aliment qui satisfasse à la fois le sentiment de la faim, et qui répare plus complétement les forces; remplissant à lui seul la condition d'un repas où se trouvent associés des mets appétissants, et des mets aussi réparateurs que la viande de meilleure qualité. Les convalescents, les valétudinaires, qui ont besoin d'un aliment qui les soutienne et reconstitue leurs forces sans fatiguer leurs organes digestifs, ne peuvent trouver d'association plus heureuse que celle qui existe dans le chocolat au gluten.

Les personnes qui, par des travaux divers, dépensent beaucoup et qui ont besoin d'une large réparation, obtiendront ce résultat avec le chocolat au gluten sans fatiguer le corps, comme cela arrive si souvent avec une nourriture moins complète, moins condensée.

Dans un grand nombre de maladies de l'appareil digestif, ces gastralgies si communes et points

de départ si fréquents de désordres plus graves ; dans ces gastrites chroniques si désespérantes par leur durée, le chocolat au gluten, sans fatiguer l'appareil digestif, soutient les forces et répare les pertes. Dans les maladies des poumons, les bronchites chroniques, la phthisie, affections dans lesquelles l'appétit disparaît, et où il est important de ramener les fonctions nutritives, le chocolat au gluten remplira la plus précieuse indication.

Gluten panifié en poudre pour faciliter l'administration de l'huile de foie de morue et la compléter comme aliment. — On a cherché beaucoup de moyens pour faciliter l'usage de l'huile de foie de morue, mais aucun n'est comparable à celui qui consiste à en former une pâte avec du gluten panifié réduit en poudre impalpable. Cette substance réunit le double avantage d'absorber l'huile pour en former une pâte homogène et de compléter cet aliment de la manière la plus heureuse. En effet, l'huile de foie de morue peut être considérée comme venant en première ligne parmi les aliments respiratoires, et le gluten sec panifié est l'aliment plastique le plus riche que l'on puisse administrer.

J'ai conseillé ce mélange à plusieurs jeunes malades valétudinaires chez lesquels la nutrition était incomplète, et j'en ai obtenu les résultats les plus heureux.

Cette pâte s'administre facilement dans des hosties ou pains azymes.

Toutes ces applications du gluten panifié sont

intéressantes, cependant le problème d'une large exploitation du gluten n'était pas encore résolu d'une façon définitive. Mais si les ouvriers des grandes villes accueillent avec autant d'empressement les pains de gluten à 10 centimes que les ouvriers de Toulouse, les amidonneries insalubres n'auront plus aucune raison d'être.

ÉTUDES SUR LE ROLE DES MATIÈRES ALBUMINEUSES DANS LA NUTRITION.

Expériences par l'injection des matières albumineuses dans les veines des animaux, par MM. Bouchardat et Sandras.

Il y a environ sept ans que les expériences que nous allons publier ont été exécutées ; déjà l'un de nous, soit dans les discussions académiques, soit dans ses cours, y a fait souvent allusion. Nous en avons différé la publication jusqu'ici, parce que beaucoup de lacunes, que nous désirions combler, apparaissaient. L'un de nous étant chargé de faire un rapport à l'Académie de médecine sur un travail se rapportant au même objet, nous avons jugé, au préalable, utile de publier notre travail tel qu'il a été rédigé dans le principe, sans y changer un mot. Des expériences instituées avec soin et consciencieusement exécutées ont toujours leur valeur.

Il y a bientôt cinq ans, disions-nous alors, que

nous avons publié nos premières recherches sur la digestion. Depuis cette époque, de nombreux observateurs nous ont suivis dans cette direction, et nous-même nous n'avons point interrompu nos expériences.

Les résultats les plus nets et les plus saillants, que nous avons exposés dans notre premier mémoire, se rapportaient à la digestion stomacale et aux matières albumineuses. Contrairement à l'opinion généralement admise, nous avons établi que la digestion de ces substances commençait et s'achevait dans l'estomac, que leur dissolution s'opérait, pour la plupart d'entre elles, à l'aide de l'eau contenant 1 millième d'acide environ, que cette dissolution était immédiatement absorbée dans l'estomac, et non convertie en chyle, ainsi qu'on le professait généralement.

Après avoir exposé, dans des mémoires successifs, les faits et les expériences qui se rapportent à la digestion des matières grasses, des sucres et de l'amidon, et à leur rôle dans la nutrition, nous allons chercher maintenant à compléter nos recherches sur les matières azotées les plus importantes, albumine, caséine, fibrine, amandine, gluten, gélatine, etc. Cette étude comprend plusieurs questions distinctes que nous nous proposons d'aborder séparément. Dans ce premier travail, nous exposerons uniquement nos expériences sur l'injection des principales matières albumineuses dans les veines des animaux.

Exp. 1.—Expérience avec l'albumine de l'oeuf

— Vingt grammes de blanc d'œuf étendus de leur poids d'eau et filtrés furent injectés dans les veines d'un chien ; il fut sondé, une heure et quatre heures après l'injection. L'urine recueillie dans les deux fois avait une couleur légèrement ambrée ; la première examinée à l'appareil de polarisation avait une action manifeste vers la gauche (1); une partie fut chauffée à 100°, l'urine se prit en masse par le coagulum albumineux ; une autre partie additionnée d'acide nitrique forma un abondant coagulum. L'urine recueillie quatre heures après l'injection n'avait point d'action sur la lumière polarisée ; elle précipitait à peine par l'acide nitrique et ne donnait par la chaleur que quelques flocons albumineux.

Comme MM. Bernard et Barreswil l'ont annoncé, l'albumine de l'œuf injectée dans les veines est complétement éliminée par les reins.

Voici les détails d'une autre expérience qui nous a donné exactement les mêmes résultats.

Exp. 2. — 10 grammes de blancs d'œufs furent étendus de leur poids d'eau, et le mélange filtré.

---

(1) Toutes les matières albumineuses dévient à gauche les rayons de la lumière polarisée, comme M. Biot l'a constaté pour l'albumine de l'œuf et du sérum du sang. M. Bourchardat a fait en exécutant ces recherches une étude complète des propriétés optiques des matières albumineuses, il a déterminé leurs pouvoirs moléculaires rotatoires.

Ce liquide limpide fut injecté dans les veines d'un chien.

L'urine fut recueillie deux heures après cette injection ; elle avait une couleur jaune citrine, une densité de 1,019; examinée à l'appareil de polarisation, elle avait une très légère action sur la lumière polarisée ; la déviation s'exerçait vers la gauche, mais elle était trop peu intense pour être exactement mesurée. Cette urine additionnée d'acide nitrique précipitait abondamment, chauffée à 100°, il se forma d'épais flocons albumineux. Cette urine renfermait une quantité très notable d'albumine, et qui pouvait égaler celle qui avait été introduite par injection.

Ainsi l'albumine de l'œuf injectée dans le sang d'un chien est complétement éliminée par les reins.

Exp. 3-4. — Nous avons exécuté deux autres expériences dont nous supprimons les détails qui nous ont conduits au même résultat.

Nous avons voulu nous assurer, si, en faisant digérer l'albumine de l'œuf avec de l'eau faiblement acidulée on n'arriverait pas à produire une modification moléculaire telle que cette albumine ne serait plus séparée du sang par les reins.

Exp. 5. — 10 grammes de blanc d'œufs furent étendus de leur poids d'eau; la solution fut additionnée de quelques gouttes d'acide chlorhydrique jusqu'à ce qu'elle manifestât une réaction acide; elle fut exposée cinq heures à une chaleur de 40°, puis filtrée. On l'injecta dans les veines

d'un chien ; il fut sondé deux heures après. L'urine, qui avait une réaction acide, précipitait par l'acide nitrique; et chauffée à l'ébullition, il se forma des flocons albumineux ; le chien mourut dans la nuit.

Exp. 6. — Cette expérience fut répétée en ménageant la quantité d'acide pour donner au papier de tournesol l'indice de la plus faible réaction, la digestion à 40° fut continuée douze heures. On injecta 10 grammes de ce blanc d'œuf et autant d'eau dans les veines d'un chien. Le chien fut sondé trois heures après l'opération ; son urine chauffée à 100° donna des flocons albumineux et précipita par l'acide nitrique. Ce chien mourut dans la nuit. Cette proportion d'acide à peine perceptible a suffi dans ces deux cas pour produire des désordres mortels.

Exp. 7.—Expériences avec l'albumine du sérum du sang. — On sépara, après vingt-quatre heures de repos, le sérum d'une saignée pratiquée à un homme pléthorique; ce sérum filtré exerçait une déviation de 7,5 sur la lumière polarisée, vue dans un tube de 303 millimètres; on en injecta 60 grammes dans une des veines crurales d'un chien adulte. Ce chien fut sondé après trois heures; on recueillit 65 grammes d'urine limpide d'une couleur ambrée, sans nulle action sur la lumière polarisée, et qui ne précipitait point par l'addition ménagée d'acide nitrique ; chauffée à 100° après filtration, elle ne forma aucun coagulum.

Exp. 8, 9, 10. — Cette même expérience, répétée à trois reprises différentes, donna exacte-

ment les mêmes résultats; ainsi, l'albumine provenant du sérum du sang injectée, dans les veines, n'est point éliminée par l'appareil urinaire.

Exp. 11. — Albumine provenant de la sérosité d'un hydropique. — A neuf heures du matin, on a injecté 90 grammes de sérosité d'un hydropique dans les veines d'un chien, dont on a recueilli l'urine à dix heures et demie. Cette sérosité était très limpide, d'une couleur légèrement ambrée, d'une densité de 1,0085; examinée à l'appareil de polarisation dans un tube de 500 millimètres elle exerçait vers la gauche une déviation de 2°,5.

L'urine avait une réaction acide, une couleur jaune citrine; examinée à l'appareil de polarisation, elle ne nous a paru avoir aucun indice de rotation; chauffée à 100 degrés, elle ne s'est pas troublée; mais elle a très légèrement louchi par l'addition d'acide nitrique. L'examen microscopique nous a démontré que ce précipité, infiniment léger, était de nature albumineuse, mais ce n'est qu'une proportion infiniment petite d'albumine qui a été éliminée par les reins.

Exp. 12. — Expériences avec le caséum. — On injecta dans les veines d'un chien 80 grammes de lait écrémé, étendu de son poids d'eau. On recueillit l'urine une heure et demie après.

Cette urine, d'une couleur ambrée, avait à peine un indice de rotation vers la gauche à l'appareil de polarisation; chauffée à 100 degrés, il n'y eut point de coagulation; mais l'acide nitrique, ajouté en excès, y détermina un notable précipité

caséeux bien apparent. Le caséum y existait en quantité très minime, eu égard à la quantité injectée dans le sang. La plus grande partie du caséum injecté dans les veines n'est donc point éliminée par les reins, mais elle est assimilée, car le chien se rétablit, et l'urine recueillie le soir ne précipita plus par l'acide nitrique.

Exp. 13.—90 grammes de lait écrémé ont été injectés par la veine jugulaire externe d'un chien de taille moyenne; ce lait n'avait point été chauffé.

L'urine a été recueillie au bout de deux heures; il y en avait environ 60 grammes dans le verre. Elle a une couleur ambrée et une densité de 1016; elle rougit le papier de tournesol, n'exerce aucune action sur la lumière polarisée; elle se trouble légèrement lorsqu'elle est portée à la chaleur de l'ébullition. Additionnée d'acide nitrique, elle forme un précipité floconneux assez abondant, mais qui n'est nullement en rapport avec la quantité de caséum injecté. Ce qui vient confirmer les résultats de l'expérience précédente.

Exp. 14. — Expériences avec la fibrine de la chair musculeuse.— Nous avons injecté, dans la veine jugulaire externe d'un chien adulte, 75 grammes d'une solution de viande dans de l'acide chlorhydrique au millième. Cette solution précipitait abondamment par l'acide nitrique; elle avait été obtenue en faisant digérer à une température de 40 degrés pendant douze heures un morceau de bœuf de 50 grammes dans 100 grammes acidulée d'eau, en agitant de temps en temps.

Le chien avait l'air étonné et hébété; il a perdu un peu de sang pendant l'opération.

On lui a fendu le prépuce, et il a été sondé deux heures après. Sa vessie contenait une urine d'une couleur ambrée, à réaction acide; additionnée d'acide nitrique, elle se troubla très légèrement; portée à l'ébullition, elle ne laissa déposer que quelques rares flocons albumineux.

La plus grande partie de la solution albumineuse de la viande n'a pas été éliminée par les reins.

Le chien est mort huit heures après l'opération.

Exp. 15.—Expérience avec l'amandine.—On a injecté dans la veine jugulaire externe d'un chien 90 grammes d'émulsion faite avec 30 grammes d'amandes, pour 300 grammes d'eau. Cette émulsion a une densité de 1007; elle a une couleur blanche opaque. Il est mort une heure et demie après l'injection.

L'urine a été extraite immédiatement après la mort; elle a une couleur ambrée; elle rougit le tournesol; elle ne possède aucune action sur la lumière polarisée, ne réduit pas le réactif de Frommherz; elle se trouble légèrement par l'acide nitrique; chauffée à 100 degrés, elle fournit également quelques flocons.

Cette expérience, répétée une seconde fois, a donné les mêmes résultats.

A l'autopsie des deux chiens, dans les veines desquels on a injecté de l'émulsion, on a remarqué une foule de petites ecchymoses à la surface et à l'intérieur des poumons.

Exp. 16.—Craignant que l'huile, ou plutôt quelques parcelles de parenchyme n'aient été injectées avec la solution d'émulsion, nous avons injecté dans la veine jugulaire externe d'un chien adulte 60 grammes d'émulsion filtrée avec soin. Le chien a vomi immédiatement après l'injection; il est resté languissant. On l'a sondé deux heures après; la vessie était pleine d'urine, ce qui est arrivé toutes les fois qu'on a injecté dans la veine l'émulsion d'amandes douces.

Cette urine est acide, ambrée, sans action sur la lumière polarisée; chauffée à 100 degrés, il se forme quelques flocons albumineux; elle précipite légèrement par l'acide nitrique. La quantité d'amandine qui a été sécrétée par les reins est beaucoup moindre que celle qui a été injectée.

Le chien est mort quatre heures après l'injection.

Exp. 17. — On a injecté dans la jugulaire externe d'un chien 70 grammes d'émulsion faite avec 30 amandes pour 200 grammes d'eau, et filtrée immédiatement. Il est mort quatorze heures après l'injection.

L'urine a été extraite après la mort; elle avait une couleur ambrée foncée, une densité de 1044; elle rougit le papier de tournesol; elle ne possède aucune action sur la lumière polarisée; chauffée, elle se trouble à peine, et louchit légèrement par l'acide nitrique. Elle ne réduit pas la liqueur de Frommherz.

Cette expérience confirme les résultats des trois précédentes; les reins ne sécrètent qu'une partie de l'amandine injectée dans les veines.

Exp. 18. — Expériences avec la légumine. — On a traité par l'eau froide (250 grammes), 120 grammes de pois cassés et décortiqués, pilés avec soin. La macération a duré pendant douze heures, puis on a filtré sur six filtres, et obtenu ainsi 215 grammes de liquide rougissant à peine le papier de tournesol, ayant une densité de 1013, se coagulant par la chaleur et par l'addition de l'acide nitrique.

On en a injecté 85 grammes par la veine jugulaire externe.

Le chien est malade et languissant. On le sonde, deux heures après ; son urine est ambrée, et d'une densité de 1018 ; additionnée d'acide nitrique, elle se trouble à peine. Chauffée à 100°, il se dépose un précipité albumineux des plus faibles. La légumine de la dissolution de pois n'a été éliminée par l'appareil urinaire qu'en très petite proportion.

Exp. 19. — Cette expérience, répétée une seconde fois, nous a fourni les mêmes résultats.

Exp. 20. — Expériences avec l'albumine de l'orge. — Nous avons fait macérer quatre cents grammes d'orge pilée pendant douze heures avec 200 grammes d'eau. Le liquide a été exprimé et filtré ; il était d'une couleur ambrée et très limpide, d'une densité de 1007. On en a injecté 60 grammes par la saphène d'un chien adulte. Il a été sondé deux heures après l'injection. On a recueilli 46 grammes d'urine d'une couleur ambrée, ayant une réaction acide. Cette urine, additionnée d'acide

nitrique, précipite; chauffée à 100°, elle dépose d'abondants flocons albumineux.

En comparant la quantité d'albumine existant dans la solution injectée et celle excrétée par les reins, nous avons vu que ces deux quantités s'éloignaient très peu de l'égalité.

L'albumine des céréales comme l'albumine de l'œuf injectée dans le sang, est donc complétement éliminée par les reins.

Exp. 21. — Cette expérience répétée une seconde fois, nous a donné les mêmes résultats.

Exp. 22.—Expériences avec le gluten du froment. — Chienne noire, à qui la rate avait été enlevée dans d'autres expériences. Nous lui avons injecté, par la jugulaire externe, 80 grammes d'une solution de gluten dans de l'acide chlorhydrique au millième. Cette solution précipite très abondamment par l'acide nitrique; elle a été obtenue en faisant digérer, à une température de 40 degrés, pendant huit heures, du gluten très frais, avec de l'eau contenant 1 millième d'acide chlorhydrique.

La chienne a eu immédiatement une défaillance, dont elle s'est rapidement relevée.

Elle a été tuée deux heures après. On en a recueilli l'urine et le canal intestinal, après avoir fait des ligatures au-dessus, au-dessous de l'estomac et au milieu du rectum

L'urine contenue dans la vessie était peu abondante; elle possédait une réaction alcaline très prononcée, et ne contenait aucune trace de gluten ou de matière albumineuse.

Cette modification dans l'état de l'urine et la non-élimination du gluten pouvaient provenir de l'ablation de la rate. Cette expérience a dû être recommencée.

Exp. 23. — Nous avons injecté par la veine jugulaire externe d'un chien adulte 90 grammes d'une solution de gluten de froment dissous dans l'eau au moyen de 1 millième d'acide chlorhydrique.

Cette dissolution avait une densité de 1005; examinée à l'appareil de polarisation dans un tube de 500 millimètres, elle exerçait une déviation de 4 degrés; chauffée à 100 degrés, il se formait un coagulum abondant; elle précipitait fortement par l'acide azotique.

Le chien a été sondé au bout de deux heures; on a retiré 38 grammes d'une urine fortement ambrée, ayant une réaction acide, sans indices de pouvoir sur la lumière polarisée; additionnée d'acide nitrique, il se forma un précipité léger; une autre portion fut portée à 100 degrés; elle ne donna que quelques flocons albumineux.

Il y a du gluten rendu soluble par l'acide chlorhydrique éliminé par les reins, mais la quantité en est beaucoup moins considérable que celle qui avait été injectée.

Expériences avec des matières albumineuses faiblement altérées. — Les expériences qu'il nous reste à relater, quoique appartenant à un autre ordre de faits que ceux que nous venons d'énumérer, n'en sont pas moins dignes d'in-

térêt; elles se rapportent à diverses substances albumineuses, qui toutes avaient subi un commencement d'altération spontanée, et qui ont déterminé un résultat semblable. Une de ces observations isolées eût été sans force; mais, réunies, elles en ont beaucoup.

Exp. 24. — On a injecté dans la veine jugulaire externe d'un chien adulte 20 grammes d'albumine de l'œuf étendu de son poids d'eau. Cette albumine avait une très légère odeur fétide.

Immédiatement après l'injection, le chien a paru hébété. Une heure après, il était mort. Si les faits suivants n'étaient venus confirmer cette première observation, nous n'eussions osé tirer aucune conclusion dès cette première expérience.

Exp. 25.—10 grammes de blancs d'œufs ayant une légère odeur par suite de vingt-quatre heures de conservation à la chaleur, furent étendus de leur poids d'eau et filtrés, puis injectés dans la veine jugulaire externe d'un chien adulte.

L'animal mourut quelques instants après l'injection qui avait été faite avec beaucoup de soin.

Il nous a paru évident que la mort devait être attribuée à l'altération de l'albumine.

Exp. 26. — Nous avons injecté, dans la veine jugulaire externe d'un chien adulte, 70 grammes de sérosité provenant d'une saignée. Elle avait été filtrée et conservée depuis deux jours; elle avait un aspect louche et rougeâtre; elle était sans odeur ou du moins l'odeur était très légère.

Le chien est mort une heure après l'injection. Nous avons recueilli dans sa vessie 25 grammes

environ d'urine ; on l'a filtrée. Une partie a été additionnée d'acide nitrique ; elle a fourni quelques flocons albumineux. L'autre partie, portée à l'ébullition, nous a donné un précipité pareil. La mort, dans cette observation, doit être attribuée encore à la très légère altération de l'albumine, à peine manifestée par une odeur très faible. Une petite quantité d'albumine dans l'urine a coïncidé avec l'altération de la sérosité injectée. Quand elle est parfaitement fraîche, elle ne détermine pas dans l'économie une perturbation telle que de l'albumine soit sécrétée par cette voie.

Exp. 27. — Nous avons mis à digérer 20 grammes de viande dans 22 grammes de suc gastrique d'un chien à fistule stomacale ; la digestion a été continuée pendant vingt-quatre heures à la température de 30 degrés. Il est resté un résidu de 8 grammes. Le liquide décanté a été injecté dans la veine jugulaire d'un chien adulte. Il est mort quatre heures après l'injection ; sa vessie était complétement vide.

Exp. 28. — 20 grammes de blancs d'œufs furent mélangés avec 25 grammes de suc gastrique. Le tout fut injecté dans les veines d'un chien adulte après vingt-quatre heures de digestion à une température de 35 degrés. L'animal mourut trois heures après l'injection. La vessie fut trouvée vide. C'est encore à une légère altération spontanée de l'albumine et de la fibrine qu'on doit rapporter la mort de ces chiens.

C'est un fait fort remarquable que de voir la

puissance toxique exercée par des liquides albumineux injectés dans le sang, dès qu'ils ont subi la moindre altération spontanée. Est-ce au développement du gaz sulfhydrique qu'il faut attribuer cette action nuisible? Nous ne le pensons pas, car la quantité en était infiniment petite dans certaines des expériences que nous venons de relater; la mort a plutôt été déterminée par une modification moléculaire spéciale qui s'opère rapidement dans le sein de tous les liquides albumineux abandonnés à eux-mêmes pendant un certain temps à une température qui dépasse 25 degrés centigrades.

Résumé et corollaires.

Les matières albumineuses, si rapprochées les unes des autres par leur composition, par l'ensemble de leurs propriétés physiques et chimiques à l'état de dissolution, présentent des différences aussi remarquables qu'inattendues lorsqu'elles sont introduites dans la circulation des animaux par voie d'injection dans les veines.

L'albumine contenue dans le blanc d'œuf et dans les graines des graminées, introduite dans le sang par injection, est complétement éliminée par les reins, comme l'avaient vu MM. Bernard et Barreswil. On la trouve en totalité dans l'urine sécrétée dans les quatre heures qui suivent l'injection.

L'albumine contenue, soit dans le sérum du sang de l'homme, soit dans la sérosité de l'hydro-

pisie, introduite dans les veines, n'est point éliminée par les reins; on n'en retrouve point, ou des traces seulement dans l'urine sécrétée dans les quatre heures qui suivent l'injection.

La caséine du lait, l'amandine contenue dans les amandes douces, la légumine renfermée dans les pois, le gluten de froment rendu soluble par de l'eau contenant 1 millième d'acide chlorhydrique, la fibrine de la chair musculaire rendue soluble de la même manière, introduits dans la veine d'un animal par voie d'injection, ne sont que partiellement éliminés par les reins. Une partie de ces substances se retrouve dans l'urine sécrétée pendant les quatre heures qui suivent l'opération. Mais cette quantité est toujours beaucoup moins grande que celle qui a été injectée.

On peut donc diviser en trois séries les matières albumineuses par rapport à la manière dont elles influencent l'économie animale, lorsqu'elles sont introduites dans le sang par voie d'injection. Dans la première série, viennent les substances albumineuses qui sont complétement éliminées par les reins; c'est l'albumine de l'œuf et celle des graines des graminées. Dans la seconde série, celles qui ne sont pas éliminées par ces organes; c'est l'albumine du sérum du sang et de la sérosité des hydropisies albumineuses. Dans la troisième série, viennent se ranger les substances qui ne sont que partiellement éliminées lorsqu'elles sont injectées dans le sang, caséine, amandine, légumine, fibrine et gluten de froment.

Les solutions albumineuses acidulées au plus faible degré possible, introduites par voie d'injection dans les veines des animaux, les influencent toujours très vivement; le plus souvent ils succombent dans les six heures qui suivent l'opération.

Les solutions albumineuses, soit alcalines, soit neutres, soit légèrement acides, qui ont subi un commencement d'altération spontanée par vingt-quatre ou quarante-huit heures d'exposition à une température de 25 degrés, font périr rapidement les animaux dans les veines desquels elles sont injectées.

SUPPLÉMENT

A L'ANNUAIRE

DE THÉRAPEUTIQUE

Pour 1856.

HISTOIRE

PHYSIOLOGIQUE ET THÉRAPEUTIQUE DE LA CINCHONINE.

Par MM. Bouchardat, Delondre et Girault.

—

INTRODUCTION.

La cinchonine est la sœur aînée de la quinine. Quoique dès le début de sa découverte elle eût été employée heureusement pour combattre la fièvre intermittente, ces premiers succès furent tellement éclipsés par ceux de sa sœur cadette qu'elle tomba bientôt dans un complet discrédit, malgré plusieurs efforts entrepris de loin en loin pour obtenir sa réhabilitation.

Avant d'aller plus loin, cherchons à démêler les causes de cet abandon général. Disons-le dès l'abord, c'est une terrible concurrence que celle de la quinine, cette admirable découverte de Pelle-

tier et Caventou, ce premier entre tous les re mèdes que le médecin emploie !

Presque tous les quinquinas contiennent, comm on le sait, de la quinine et de la cinchonine. Dan les quinquinas de Bolivie qui furent dans le prin cipe employés à la fabrication du sulfate de quinin la quinine domine tellement, que la cinchonine qui ne s'y trouvait que pour quelques centièmes fut vendue mêlée avec la quinine et sous so cachet. Guidé par une pensée de haute moralit commerciale, on a exigé, et cela avec toutes rai sons, que lorsqu'on vendait du sulfate de quinin cela fût du sulfate de quinine pur, d'où une pros cription du sulfate de cinchonine. Ajoutons encor que deux méprises contribuèrent à discréditer l cinchonine.

M. Chomel, dans le début de ses essais sur le propriétés fébrifuges des alcalins des quinquinas rencontra un malade exceptionnel, dont la fièvr résista à l'administration de l'alcaloïde du quin quina de Carthagène. A cette époque on pensai que cette écorce renfermait de la cinchonine, d'où une prévention légitime contre cet alcaloïde ; mai tant est grande l'autorité d'un clinicien auss sévère, que lorsqu'il fut prouvé que le quinquina carthagène renfermait de la quinine, on suppos que cette quinine n'était pas identique, pour se effets, avec la quinine du quinquina calysaya Un de nous, M. Bouchardat, partagea longtemp cette croyance, il lui a fallu un examen compara tif complet sous le rapport optique et sous le rap port clinique des quinines obtenues par les quin-

quinas carthagènes et par le quinquina calysaya pour reconnaître leur identité absolue.

Dans ces dernières années, M. Forget publia des expériences thérapeutiques sur un nouvel alcaloïde des quinquinas, la cinchonicine étudiée par M. Pastour; il prouva qu'elle le cédait infiniment à la quinine; plusieurs auteurs qui citèrent les expériences de M. Forget, attribuèrent à la cinchonine les résultats négatifs obtenus par la cinchonicine.

Il est cependant de la plus grande importance que l'opinion médicale soit fixée sur la valeur réelle de la cinchonine : en effet, depuis qu'on la sépare de la quinine, elle n'a plus d'emploi utile. Depuis qu'on traite les quinquinas de la Nouvelle-Grenade comme le pitayo, qui contiennent en forte proportion de la quinine et de la cinchonine, cette dernière base, qui est extraite simultanément, s'accumule dans les fabriques. Comme son prix est devenu beaucoup moins élevé que celui de la quinine, il est bon de l'employer si pour le traitement des fièvres intermittentes elle ne le cède point à la quinine.

Guidés par ces considérations, nous avons repris toutes les expériences récentes, et contrôlé toutes les observations qui ont eu la cinchonine pour point de départ, afin de publier une histoire aussi complète que possible sur ses propriétés physiologiques et thérapeutiques.

Voici l'ordre que nous allons suivre :

1° Expériences exécutées par nous et par les auteurs sur les propriétés physiologiques de la cinchonine ;

2° Observations de tous les auteurs et le nôtres sur les propriétés thérapeutiques de la cinchonine et de son sulfate;

3° Conclusions générales et comparaison de la quinine et de la cinchonine sous les rapports physiologiques et thérapeutiques.

De l'action physiologique comparée du sulfate de cinchonine et du sulfate de quinine.

Expériences sur les grenouilles.

Première expérience.—Vingt grenouilles furent plongées, chacune dans un vase différent, dans une dissolution contenant depuis 1 centigramme de sulfate de cinchonine jusqu'à 20, dissous dans 500 grammes d'eau; elles y vécurent, sans incommodité apparente, pendant vingt jours.

Deuxième expérience.—Vingt grenouilles furent plongées, chacune dans un vase différent, dans une dissolution contenant depuis 1 centigramme de sulfate de quinine jusqu'à 20, dissous dans 500 grammes d'eau; elles y vécurent, sans incommodité apparente, pendant vingt jours.

Troisième expérience. — Nous avons plongé une grenouille dans une dissolution contenant 3 grammes de sulfate de quinine dans 500 grammes d'eau; elle s'agite, reste droite, les pattes au fond du vase et la bouche à fleur de l'eau; elle vit, dans cette dissolution, douze jours sans paraître beaucoup incommodée.

Quatrième expérience. — Nous avons plongé une grenouille dans une dissolution contenant 3 grammes de sulfate de cinchonine dans 500 gram-

mes d'eau ; elle s'agite, reste droite, les pattes au fond du vase, la bouche à fleur de l'eau ; elle meurt le huitième jour.

Autopsie. — La bouche est pâle, l'estomac et les intestins sont rouges à l'intérieur et à l'extérieur, le foie est presque noir, les sacs pulmonaires sont très injectés, les ganglions nerveux thoraciques, rouges, qui, chez les grenouilles, sont brillants et nacrés. Le cœur et les veines qui y arrivent sont pleins de sang noir en caillots ; les membranes du cerveau injectées, et le cerveau semble ramolli.

Cinquième expérience. — Nous avons plongé une grenouille dans une dissolution contenant 500 grammes d'eau et 5 grammes de sulfate de cinchonine ; elle s'agite, se tient debout, les pattes au fond du vase et la bouche à fleur de l'eau ; si on la touche, elle s'enfonce au fond du vase ; mais elle n'y reste que quelques instants. Le quatrième jour, la cornée a perdu sa transparence ; elle est devenue opaline, et la grenouille semble avoir perdu sa sensibilité ; elle meurt le cinquième jour.

Autopsie. — La bouche est pâle ; l'œsophage, l'estomac, les intestins sont rouges à l'extérieur et à l'intérieur ; le foie, beaucoup plus brun qu'à l'état normal ; les sacs pulmonaires, couleur du foie, ont pris de la consistance ; les ganglions nerveux thoraciques sont rosés, les membranes du cerveau sont injectées, le cerveau est ramolli, le cœur et les grosses veines qui y arrivent pleins de sang noir et en caillots.

Sixième expérience. — Nous avons plongé une grenouille dans une dissolution contenant 5 gram-

mes de sulfate de quinine dans 500 grammes d'eau; elle s'agite, reste droite, les pattes au fond du vase et la bouche à fleur de l'eau ; si on la touche, elle s'enfonce dans le vase, mais elle n'y reste que quelques instants. Le quatrième jour, la cornée a perdu sa transparence ; elle est opaline ; le huitième jour, la cornée est opaque, les membranes de l'œil sont épaisses, la sensibilité a disparu ; elle meurt le soir.

Autopsie. — La bouche est pâle ; l'œsophage, l'estomac, les intestins sont rougés à l'extérieur et à l'intérieur ; le foie brun, les sacs pulmonaires violets, ont pris de la consistance, les ganglions nerveux thoraciques sont rosés, les membranes du cerveau injectées, le cerveau ramolli, le cœur et les veines qui y arrivent pleins de sang noir et en caillots.

On voit que ces deux dernières expériences ne diffèrent que par l'époque de la mort, qui est arrivée en cinq jours pour la grenouille plongée dans la dissolution de sulfate de cinchonine, et en huit jours pour celle plongée dans le sulfate de quinine.

Expériences avec les sulfates dissous de quinine et de cinchonine.

Première expérience. — Nous avons injecté dans les voies digestives d'une grenouille 1 gramme d'eau contenant la même quantité d'eau acidulée que nous avons mis pour dissoudre les sels de quinine et de cinchonine ; elle ne meurt pas.

Deuxième expérience. — Nous avons injecté dans les voies digestives d'une grenouille une dissolution

de 1 centigramme de cinchonine dans 1 gramme d'eau ; elle mourut vingt-quatre heures après.

Troisième expérience. — Nous avons injecté dans les voies digestives d'une grenouille une dissolution de 1 centigramme de quinine dans 1 gramme d'eau ; vingt-quatre heures après l'injection, elle ne paraît pas malade ; après trente heures, on la remet dans l'eau : elle ne meurt pas.

Quatrième expérience. — Nous avons injecté dans les voies digestives d'une grenouille une dissolution de 2 centigrammes de sulfate de cinchonine dans 1 gramme d'eau ; elle meurt cinq heures après l'injection.

Cinquième expérience. — Nous avons injecté dans les voies digestives d'une grenouille une dissolution de 2 centigrammes de sulfate de quinine dans 1 gramme d'eau ; elle meurt vingt-sept heures après l'injection.

Sixième expérience. — 8 mars, nous avons introduit dans la bouche d'une grenouille 10 centigrammes de sulfate de cinchonine ; le 9, elle est lente, semble ne plus jouir de ses facultés locomotives ; le 10, morte.

Autopsie. — On ne trouve plus de sel dans la bouche ; l'estomac et les intestins sont rouges.

Septième expérience. — 8 mars, nous avons introduit dans la bouche d'une grenouille 10 centigrammes de sulfate de quinine ; aussitôt l'injection, elle est agitée ; le 9, elle ne paraît pas malade ; le 10, même état, le 12, nous la tuons.

Autopsie. — La bouche ne contient pas de sel ; l'estomac, les intestins sont dans un état normal.

Huitième expérience. — 9 mars, nous avons introduit dans la bouche d'une grenouille 20 centigrammes de sulfate de cinchonine : agitation ; 10 mars, morte.

Autopsie. — On trouve une partie du sulfate de cinchonine dans la bouche; elle est rouge ; l'estomac et les intestins sont très rouges à l'extérieur ; l'intérieur de l'estomac contient du sulfate de cinchonine; la membrane muqueuse est fortement injectée, ramollie dans une partie; l'intestin est très rouge dans toute son étendue, le foie est naturel, le cœur contient du sang noir en caillots.

Neuvième expérience. — Nous avons introduit dans la bouche d'une grenouille 20 centigr. de sulfate de quinine ; il survint une grande agitation.

Le 10, elle ne semble pas malade.

Le 14, elle vit encore ; la sécheresse de la peau est le seul phénomène visible qui soit survenu.

On voit par ces expériences que le sulfate de cinchonine agit sur les grenouilles plus énergiquement que le sulfate de quinine.

Expériences comparées sur l'action des sulfates de quinine et de cinchonine sur les poissons.

Nous avons plongé quatre goujons dans quatre flacons contenant chacun une dissolution de 1 gramme de sulfate de cinchonine dans 1000 grammes d'eau sans addition d'acide; aussitôt qu'ils sont tombés dans la dissolution, ils s'agitent pendant cinq ou six minutes, restent calmes jusqu'à quinze à vingt minutes avant la mort; alors il survient de l'agitation, et le pre-

mier meurt après une heure quinze minutes. Le calme continue dans les autres flacons; mais quinze ou vingt minutes après, il survient de l'agitation dans le deuxième flacon, et le poisson meurt après une heure quarante-cinq minutes; le troisième après une heure cinquante-cinq minutes, et le quatrième après deux heures quarante minutes.

Nous avons semblablement plongé quatre goujons dans quatre flacons contenant une dissolution de 1 gramme de sulfate de quinine dans 1000 grammes d'eau, sans addition d'acide. Aussitôt plongés dans la dissolution, ils s'agitent pendant cinq à six minutes, restent calmes. L'agitation survient dans chaque flacon quinze à vingt minutes avant la mort, qui arrive au premier une heure quarante minutes après qu'il est dans la dissolution, le deuxième après une heure quarante-cinq minutes, le troisième après une heure cinquante minutes, et le quatrième après deux heures vingt minutes.

Le premier et le dernier meurent dans le sulfate de cinchonine. Mais en prenant la mort de tous en général, nous trouvons qu'ils sont morts dans l'une et l'autre dissolution tous dans le même espace de temps.

Sulfate de cinchonine.		*Sulfate de quinine.*	
1re mort,	1 h. 15 m.	1re mort,	1 h. 40 m.
2me —	1 — 45 —	2me —	1 — 45 —
3me —	1 — 55 —	3me —	1 — 50 —
4me —	2 — 40 —	4me —	2 — 20 —
	6 h. 55 m.		6 h. 55 m.

Nous avons laissé dans le vase quatre goujons; le premier est mort cinq heures après; les trois autres vivaient encore après vingt heures.

ACTION COMPARÉE DES SULFATES DE QUININE ET DE CINCHONINE SUR LES VERS DE TERRE ET LES LIMACES.

Nous avons plongé et retiré de suite deux vers que nous avions coupés en deux, deux moitiés dans une dissolution concentrée de sulfate de cinchonine sans acide et les deux autres dans une dissolution de sulfate de quinine sans acide, faite à chaud; nous les trouvons morts après neuf heures. Deux autres moitiés qui n'ont pas été plongées dans ces dissolutions sont vivantes. Nous plongeons dans la même dissolution deux vers entiers que nous retirons de suite, nous les trouvons morts vingt-sept heures après.

Nous avons plongé et retiré de suite deux limaces dans une dissolution concentrée de sulfate de cinchonine sans acide, faite à chaud; nous les avons trouvées mortes dix-huit heures après.

Nous avons plongé et retiré de suite deux limaces dans une dissolution concentrée de sulfate de quinine sans acide, faite à chaud, nous les voyons mourir dix-huit heures après.

ACTION COMPARÉE DES SULFATES DE QUININE ET DE CINCHONINE SUR LES LAPINS.

Nous avons injecté dans l'estomac de cinq lapins à chacun un gramme de sulfate de cinchonine

dissous dans 30 grammes d'eau acidulée, quatre moururent ; le premier en neuf heures, le second en douze heures, le troisième dans la nuit, le quatrième après quarante heures, le cinquième ne fut point indisposé ; il fut soumis à une nouvelle injection de 2 grammes, il n'en ressentit aucune indisposition.

Nous avons injecté dans l'estomac de cinq lapins à chacun 1 gramme de sulfate de quinine dissous dans 30 grammes d'eau acidulée ; aucun d'eux n'en fut indisposé.

ACTION COMPARÉE DES SULFATES DE QUININE ET DE CINCHONINE SUR LES CHIENS. (Voy. *Traité thérapeutique du quinquina*, par M. Briquet, 1855, p. 103.)

Sur un chien fort, de 20 kilogrammes, l'hémodynamètre donnant les hauteurs suivantes :

65 à 70 millim.	65 à 85 millim.
78 à 80 —	70 à 80 —

Pression moyenne 76 millimètres 1/4, amplitude des oscillations, 10 millimètres.

J'ai injecté, dans la veine jugulaire, une solution de 2 grammes de cinchonine bien pure dans 70 grammes d'eau acidulée avec l'acide sulfurique, afin de favoriser la dissolution.

A peine la première moitié de l'injection avait-elle pénétré, que l'hémodynamètre n'a plus marqué que de 50 à 55 millimètres et de 40 à 45 millimètres. Au bout de deux minutes, le reste de la

solution a été injectée, alors l'hémodynamètre a successivement donné 35, 30, 25, 20 et 10 millimètres en quelques instants. L'animal s'affaissa, resta sans mouvement, le corps flasque, n'ayant plus que des mouvements respiratoires très lents et un pouls qui pouvait à peine se sentir à la carotide dénudée.

Après deux à trois minutes de ce collapsus, il survint des mouvements convulsifs presque continus; bornés d'abord aux membres inférieurs, ils s'étendirent bientôt à tout le corps.

J'injectai alors, dans la veine jugulaire, un demi-litre d'eau dans le but de délayer le sang. Les convulsions continuèrent avec la même intensité, mais elles devinrent intermittentes et finirent par cesser au bout de deux heures et demie à trois heures.

Le lendemain, vingt-quatre heures après l'expérience, l'animal paraissait remis, il était assez fort et l'hémodynamètre donnait 70 à 75 millimètres, pression un peu moindre que celle qui existait avant l'expérience.

Les jours suivants, l'animal bien rétabli et assez vigoureux, donnait à l'hémodynamètre de 70 à 75 millimètres et de 80 à 85 millimètres. Le cœur avait recouvré sa force primitive.

Sur un chien de 12 kilogrammes, de force moyenne, l'hémodynamètre marquant une pression moyenne de 84 millimètres 1/6 et une amplitude d'oscillations de 11 à 12 millimètres, j'ai injecté en deux fois, dans la veine jugulaire, une solution de 2 grammes de cinchonine dans 90 grammes

d'eau acidulée; à peine la première moitié de l'injection avait-elle pénétré, que l'hémodynamètre a marqué successivement 60, 55, 40, 35 et 25 millimètres; point d'agitation.

Au bout de quelques minutes on continua l'injection, et l'hémodynamètre marqua 25, 20, 15 et 10 millimètres. A ce moment l'animal mourut comme par le sulfate de quinine, sans la moindre secousse et les yeux restés ouverts comme auparavant.

L'expérience n'a pas duré deux minutes.

A l'examen du cadavre, on trouve une injection modérée des gros vaisseaux de la pie-mère, les poumons à l'état normal, le cœur n'ayant plus que de légers frémissements du ventricule droit; les cavités droites distendues par le sang, tandis que les cavités gauches sont contractées et presque vides.

Cette expérience a été répétée une fois sur un troisième chien et a donné le même résultat (70e expérience).

Sur trois chiens (expériences 71e, 72e et 73e), qui avaient été déjà soumis à d'autres expériences, qui étaient affaiblis et auxquels j'ai injecté, chez l'un, 1 gramme, chez le deuxième 14 décigrammes, et chez le troisième 2 grammes de cinchonine en solution dans 90 grammes d'eau acidulée, constamment le résultat a été le même que dans les deux expériences précédentes. La mort a eu lieu brusquement par le fait de la cessation des mouvements du cœur, sans aucune agitation, sans la moindre contraction convulsive.

Les lésions cadavériques étaient les mêmes, et quand on attendait le refroidissement du corps, on trouvait le sang complétement coagulé.

Enfin, dans une dernière expérience, j'ai pu injecter une quantité considérable de cinchonine.

Soixante-quatorzième expérience. — Sur un chien de force moyenne et de 9 kilogrammes, l'hémodynamètre ayant donné une pression moyenne de 61 millimètres 50, et une amplitude d'oscillation de 31 millimètres, j'ai injecté dans la jugulaire, en trois fois, une solution de 4 grammes de cinchonine pure et blanche dans 120 grammes d'eau acidulée.

Après l'injection du premier tiers de la solution, la pression a augmenté ; elle fut de 73 millimètres. Quelques minutes après, on injecta le second tiers, alors l'hémodynamètre ne marqua plus que de 40 à 45 millimètres. A ce moment, l'animal était dans un collapsus complet, avec immobilité et flaccidité du corps, quelques faibles mouvements de respiration et un pouls très petit et très fréquent. Cet état dura un quart d'heure, après lequel il survint des convulsions générales avec des alternatives de roideur et de flaccidité des membres.

Quand l'accès convulsif fut terminé, l'animal voulait se relever, il était chaque fois pris de secousses convulsives. Ces attaques continuèrent toute la journée avec de courtes intermittences et se terminèrent par un état de roideur, presque tétanique, dans lequel la tête était portée en arrière, le col était relevé et les membres étaient roides.

Le lendemain, il n'y avait plus de convulsions ni de rigidité, mais de l'abattement sans titubation et de la lenteur dans les mouvements. Les pupilles étaient normales et le pouls avait beaucoup de fréquence.

Le troisième jour, l'état de l'animal était le même, l'affaiblissement et la maigreur étaient extrêmes, et cependant l'hémodynamètre indiquait une pression à peu près normale.

La mort eut lieu le quatrième jour.

Examen du cadavre après vingt-quatre heures. On trouva une injection très forte de la pie-mère, avec une teinte rose uniforme ; point d'opacité de l'arachnoïde, une rougeur de la partie la plus superficielle de la substance corticale du cerveau; les poumons souples et d'un rose pâle, le cœur très mou, contenant une petite quantité de sang demi-fluide; la membrane interne des grosses artères et des grosses veines blanches, l'estomac qui contenait les aliments, de teinte uniformément rosée à la face interne, et la face interne des intestins, où se trouvait un ténia et des lombrics, rosée à l'endroit où étaient les entozoaires et blanche ailleurs.

Il résulte évidemment de ces expériences : 1° que la cinchonine exerce sur le cœur une action de même genre que celle de la quinine, puisqu'on lui voit diminuer la pression dans les artères ainsi que l'amplitude des oscillations que le sang artériel fait faire à la colonne de l'hémodynamètre, et même arrêter brusquement les battements du cœur; 2° que cette puissance est inférieure à celle de la

quinine. J'ai constaté que sur quatre chiens, dont trois ont eu 2 grammes et un 4 grammes de cinchonine, deux seulement sont morts de suite, tandis que tous les animaux sont constamment morts pendant l'expérience quand on injectait pareille dose de sulfate de quinine, et que sur trois autres animaux déjà affaiblis par d'autres expériences, la mort n'a eu lieu qu'après l'injection de 1 gramme, de 14 décigrammes et même de 2 grammes de cette substance, tandis qu'avec le sel de quinine il a suffi de 50 centigrammes et au plus de 1 gramme pour produire, en pareil cas, la mort instantanée.

Il résulte, d'après M. Briquet, que la puissance dépressive des sels acides de cinchonine, est inférieure d'un tiers à celle du sulfate de quinine; mais nous ne saurions admettre cette conclusion qui ne se déduit pas entièrement des observations de M. Briquet lui-même. Passons à l'exposition de nos expériences.

Première observation. — (Injection dans la veine.) Nous avons injecté dans la veine jugulaire droite d'un chien du poids de 20 kilogrammes 50 centigrammes de sulfate de cinchonine, dissous dans 55 grammes d'eau à 25 degrés et quelques gouttes d'eau acidulée. Une demi-heure après l'injection, la pupille, qui ne remplissait qu'un tiers de la cornée, la couvre toute; la respiration est à 25 par minute. Le pouls bat 150 pulsations dans le même espace de temps. Après l'injection il reste un quart d'heure sans mouvement, trente cinq minutes après on le met sur les pattes, il

reste comme cataleptique ; on l'appelle, il regarde sans remuer la tête, sans porter une patte l'une devant l'autre, son flanc bat à chaque respiration. Une heure après il essaie à marcher, pose les pattes en tremblant doucement et lentement, elles semblent être sans articulation. Le soir, à sept heures, il mange un peu de viande ; à huit heures il semble ne plus souffrir. Le lendemain il est gai, mange, va se promener, il urine et fait ses autres fonctions.

Deuxième observation. — A trois heures, nous avons injecté dans la veine jugulaire gauche d'un chien du poids de 20 kilogrammes, un gramme de sulfate de cinchonine dissous dans 56 grammes d'eau à 25 degrés. Pendant l'injection il se plaint beaucoup. Aussitôt l'injection faite et le bandage placé, nous le posons à terre, il est pris de convulsions tétaniques affreuses, qui durent sept minutes presque sans interruption ; il tombe dans un abattement considérable. Trois quarts d'heure après les convulsions nous le faisons mettre sur le côté, la tête relevée, il la maintient dans cette position, une minute après il est repris de nouveau de convulsions, le sang sort de la veine, les convulsions cessent, mais les pattes restent tendues et tremblantes, il retombe dans l'abattement ; cette fois les convulsions ont fait trembler la figure et clignoter les yeux comme les épileptiques. A quatre heures, il se plaint continuellement, il entend, il a uriné pendant les convulsions ; à cinq heures nous le mettons sur les pattes, il laisse fléchir celles de derrière, celles

devant se laissent écarter jusqu'à ce que son ventre touche à terre, cela s'exécute très-lentement. Il semble moins malade. Le lendemain il est dans son état normal, gai et mangeant avec appétit.

Troisième observation. — Nous avons injecté avec lenteur dans la veine jugulaire gauche d'un chien du poids de 20 kilogrammes, 150 centigrammes de sulfate de cinchonine ; aussitôt l'injection terminée, il pousse un cri prolongé, qui finit par une résolution complète, le cœur ne bat plus, il n'existe plus qu'un tremblement aux flancs.

A l'examen cadavérique, qui se fait douze heures après la mort, nous trouvons les poumons sains, dans la partie supérieure, un peu colorés en rouge, tandis que dans la partie inférieure la coloration est d'un rouge-foncé. Le cœur, les grosses veines qui y arrivent, sont gorgés de sang noir et en caillots très fermes. La pie-mère est transparente, fortement injectée ; la substance du cerveau à l'état normal, l'estomac, les intestins et les autres organes de l'abdomen ne présentent rien de remarquable.

Quatrième observation comparative avec la cinquième. — Nous avons injecté dans la veine jugulaire d'un chien du poids de 25 kilogrammes, en une seule fois et lentement 1 gramme de sulfate de cinchonine dissous dans 55 grammes d'eau à 25 degrés ; en finissant l'injection, il pousse un cri prolongé, tombe sans mouvement, la respiration est arrêtée pendant une minute, il est pris de convulsions tétaniques qui durent deux minutes, cessent pour revenir quatre à cinq minutes après,

jusqu'à la mort qui arrive trois heures après l'injection. Après chaque convulsion il y a un ronflement comme dans l'épilepsie. Il est survenu une grande quantité de salive qui devient écumeuse. Les pupilles, qui étaient petites, remplissent toute la cornée, l'animal semble ne plus voir, il est insensible à tout. Le cœur bat si vite qu'on ne peut plus compter ses battements.

A l'examen cadavérique qui a lieu seize heures après la mort, l'animal est roide, les membres, la tête et la queue dans la plus grande extension. La graisse sous-cutanée est très colorée en rouge, les épiploons, la graisse qui couvre le cœur aussi colorée que celle sous-cutanée. Le cœur est plein de sang noir et en caillots très fermes qui se prolongent dans les gros vaisseaux. Les poumons sont dans l'état normal à leur partie supérieure, tandis que dans la partie moyenne et inférieure, principalement du côté du décubitus, la coloration devient de plus en plus foncée jusqu'au violet, quoiqu'il n'y ait pas d'engouement ni stase sanguine ; la pie-mère très fortement injectée, la substance du cerveau dans l'état normal. La rate, le foie, les reins ne présentent rien de remarquable, la vessie est pleine d'urine.

Cinquième observation comparée avec la quatrième. — Nous avons injecté dans la veine jugulaire d'un chien du poids de 20 kilogrammes, en une seule fois, 1 gramme de sulfate de quinine dissous dans 55 grammes d'eau à 25 degrés. L'animal n'a éprouvé qu'une faible titubation, il s'écoule un peu de salive liquide de la gueule. Une

heure après, il paraît dans l'état normal. Il mange cinq heures après. Nous fûmes très surpris de le trouver mort le lendemain.

A l'examen cadavérique, qui a lieu à une heure de l'après-midi, l'animal est roide, ses membres retirés sous lui, sa tête rapprochée de la poitrine, la graisse sous-cutanée, les épiploons et la graisse qui couvre le cœur, rosés, le cœur et les grosses veines gorgés de sang noir en caillots; les poumons sont d'une couleur rouge. La pie-mère transparente et faiblement injectée, la substance du cerveau dans l'état normal. Les organes de l'abdomen ne présentent rien de remarquable.

Sixième observation. — A sept heures du matin nous avons injecté, en une seule fois, dans l'estomac d'un chien du poids de 5 kilogrammes une solution de 1 gramme de sulfate de cinchonine dans 30 grammes d'eau. A sept heures et demie il y eut des tremblements, à huit heures il ne peut plus marcher, ses pattes ne savent plus trouver le sol, celles de devant se rapprochent de celles de derrière, les yeux sont hagards, les pupilles dilatées, il se plaint et gronde, comme s'il était effrayé, ne veut pas rester à la lumière, elle semble le faire souffrir, a de l'écume à la gueule, qui se condense et tombe abondamment, la langue sort de la gueule. A dix heures, attaque de convulsions tétaniques intermittentes, dans l'intervalle il se plaint, il crie, recule et tombe, urine par jet, à onze heures il vomit, et les convulsions cessent ; il se relève, mais tout son corps est tremblant. Il gronde continuellement et se

tient couché jusqu'à une heure. A quatre heures il peut marcher, mais il semble poser ses pattes sur un fer chaud, les mettant trois à quatre fois à terre avant de les fixer.

Le lendemain il paraît bien se porter, il sort de la maison, et nous ne pouvons le rattraper.

Septième observation. — A dix heures du matin nous avons injecté dans l'estomac d'un chien du poids de 5 kilogrammes, une solution de 2 grammes de sulfate de cinchonine dans 30 grammes d'eau. Après cinq minutes, il commence à saliver, cherche l'obscurité, il aboie en reculant, comme s'il avait peur. A onze heures, il ne peut plus se tenir sur ses pattes; si on l'appelle, il tourne les yeux, sans remuer la tête; elle balance comme s'il ne pouvait plus la supporter; les pupilles sont très dilatées; le ventre est ballonné. A midi il vomit une assez grande quantité de liquide, se plaint beaucoup et laisse aller ses urines.

Il meurt dans la nuit.

Le matin on le trouve couché sur le ventre, la tête et les pattes étendues, le ventre très ballonné, pas de roideur. A l'autopsie, l'estomac est plein de matières liquides, le duodénum et le jéjunum contiennent le même liquide épaissi; la membrane muqueuse jaune rosé, se laisse facilement détacher; l'iléum est très distendu par des gaz. Le cœur et les veines qui y arrivent sont pleins de sang noir et en caillots.

Les poumons rosés à la partie supérieure, et violets à la partie inférieure et postérieure, surtout le droit.

Le résultat de ces observations, conforme à ce que nous avons observé sur tous les autres animaux, prouve que chez les chiens le sulfate de cinchonine injecté dans les veines détermine la mort à une dose moindre que le sulfate de quinine.

Effets physiologiques de la cinchonine et de son sulfate.

Le sulfate de cinchonine appliqué sur la membrane muqueuse de la bouche, donne une sensation d'amertume supportable, qui disparaît promptement en se lavant la bouche deux à trois fois; elle devient sèche d'abord, puis la sécrétion de la salive augmente, mais elle reste collante, mousseuse; lorsque la dose est plus élevée, les fosses nasales participent à ce phénomène, on sent à l'épigastre de la chaleur, une légère envie de vomir, un peu de douleur qui peut se propager à tout le ventre. Donné en poudre ou dissous, il est facilement absorbé; de l'estomac et des intestins il passe promptement dans le sang et les sécrétions. L'influence du sulfate de cinchonine sur la circulation y est peu appréciable à la dose de 0,10 ou 0,25, mais au-dessus, jusqu'à 0,70, le pouls s'élève, le cœur a des soubresauts, il survient de la douleur précordiale, qui semble comprimer tout le côté gauche de la poitrine, la respiration devient gênée, ralentie; debout on sent les jambes fléchir, les bras devenir lourds, et quelquefois il survient des syncopes, la peau devient brûlante, la face s'anime, les yeux deviennent brillants, lourds, difficiles à ouvrir, la pupille se dilate quel-

quefois et se rétrécit d'autres. La tête devient lourde, douloureuse, à 0,70. A cette dose il détermine une céphalalgie spéciale, ayant principalement pour siége les parties antérieures de la tête, accompagnée d'un sentiment de compression très remarquable. Il survient une sorte d'ivresse fugace. A hautes doses des bourdonnements d'oreille comme avec le sulfate de quinine, mais ce phénomène est moins constant; un besoin de dormir, et si le sommeil arrive, il survient des rêves bizarres. M. Béraudi prétend qu'à 20 grains le sulfate de cinchonine occasionne des nausées, des étourdissements, la rougeur de la langue, une sensation de froid à l'épigastre, le ptyalisme, la somnolence, la fréquence du pouls; à 1 gramme, la rétention d'urine. Dans l'observation de M. Grisolle, où le sujet a pris 2,50, le même phénomène s'est manifesté, le pouls est resté à 55.

La cinchonine, la quinine, la morphine, et probablement toutes les bases des végétaux passent en nature dans le sang pour être éliminés sans subir de décomposition. La présence de ces alcaloïdes dans les liquides sécrétés, se décèle facilement à l'aide de l'iode ioduré de potassium. Ce réactif, mis en contact avec l'urine contenant la cinchonine, donne un précipité couleur jaune, quinquina orangé; cette couleur est commune à d'autres bases précipitées par ce réactif.

On retrouve le sulfate de cinchonine dans l'urine d'une heure à trois heures, augmentant pendant cinq à six, et diminuant jusqu'à la disparition, qui arrive de dix heures à vingt-quatre heures

après la dernière prise, selon la quantité qui a été administrée ; mais ces principes sont toujours reconnaissables dans les cinq à huit premières heures quand la dose est assez forte pour les retrouver. Je l'ai souvent cherché après ce temps, il ne m'a jamais été possible de le trouver. Ce précipité étant soluble dans une grande quantité d'urine, il n'est pas étonnant de ne pas le trouver quand on donne ce sel à dose fractionnée. Dans ce cas, il faut mettre doucement le réactif dans l'urine que l'on présume contenir le corps, il se forme dans le verre une légère démarcation, la partie supérieure conserve la couleur de l'urine, la profonde est beaucoup plus foncée, alors on aspire avec une pipette le liquide supérieur, on voit descendre la partie foncée, et lorsqu'on s'aperçoit qu'elle pourrait monter, on arrête; on remet de nouveau un peu du réactif, et le précipité apparaît visiblement. Si on néglige cette précaution, il n'est pas possible de retrouver ce corps, surtout si l'on remuait le faible précipité dans le verre, il se dissoudrait à ne plus être retrouvé par aucun moyen.

La preuve est que si l'on place dans un verre un peu de précipité, qu'on y ajoute de l'urine ne contenant pas de base, il est dissous, et l'on ne peut plus le retrouver.

Le précipité est d'autant plus abondant que ce sel est pris en plus grande quantité, soit fractionné, soit en une seule fois, mais il est plus abondant après cinq heures, quand il est administré à 0,50 en une seule fois, que si l'on donnait cette quantité par fraction dans le même temps.

Nous n'avons point d'empoisonnement par le sulfate de cinchonine dans l'espèce humaine. Mais les expériences de M. Briquet et les nôtres prouvent jusqu'à l'évidence qu'il en est un pour les animaux. Nous voyons que les vers de terre, les limaces, les poissons, les grenouilles, les lapins et les chiens, ne peuvent résister à son action délétère; les lapins et les chiens qui ont succombé à ce mode d'empoisonnement, ont présenté un état de stupeur plus ou moins profonde, de tremblement nerveux, de convulsions, de dilatation de la pupille, le sang a toujours été en caillots dans le cœur et les gros vaisseaux, les membranes du cerveau injectées, les intestins rouges et l'épiploon très injecté.

L'un de nous a fait des expériences sur lui pour se rendre compte positivement des effets qui résultent de l'absorption du sulfate de cinchonine sur l'économie de l'homme. Il était dans un état parfait de santé. Nous laisserons parler l'expérimentateur.

Première expérience. — J'ai pris le matin à jeun 10 centigrammes de sulfate de cinchonine en substance, deux heures après, le pouls, la respiration, la vue, l'ouïe, n'éprouvent rien. Un léger malaise se fait sentir vers l'estomac, la tête un peu douloureuse, sans pesanteur, le bruit me fait éprouver des impatiences, les envies d'uriner sont fréquentes. L'urine ne donne pas de précipité.

Deuxième expérience.—A sept heures du matin, je prends 20 centigrammes de sulfate de cinchonine en substance, le pouls bat 67 pulsations par

minute. Huit heures, la pupille est plus étroite, la respiration difficile, la tête douloureuse, quelques envies de vomir; huit heures et demie, l'urine donne un précipité par le réactif d'iodure ioduré assez abondant pour se déposer au fond de l'éprouvette, ce qui continue à avoir lieu jusqu'à onze heures; à midi, le précipité est diminué; à deux heures, on n'en trouve plus de trace.

Troisième expérience. — A sept heures du matin, je prends 30 centigrammes de sulfate de cinchonine en substance, en une seule fois, le pouls bat 67 pulsations; une heure après, il bat 100, la bouche est sèche, la tête est douloureuse, la respiration gênée, les pupilles diminuées, quelques légères coliques, envies fréquentes d'uriner. A huit heures un quart, l'urine donne un précipité qui augmente à neuf heures, dix heures et à onze heures. A midi, il diminue; à quatre heures, il n'en reste pas de trace.

Quatrième expérience. — A sept heures, après avoir fait un repas, je prends 40 centigrammes de sulfate de cinchonine en substance et en une seule fois. Le pouls bat 80 pulsations par minute, un quart d'heure après, il survient une douleur contentive de la région précordiale, qui remonte vers la partie supérieure de la poitrine, les yeux s'animent, la face se colore, la bouche est sèche; une heure après l'ingestion, douleur de tête, la respiration a diminué de trois inspirations par minute. Le pouls bat 100, la gêne de la respiration continue, la pupille diminue un peu.

Après quatre heures, le pouls bat 104, la tête

toujours douloureuse, embarrassée, la douleur du côté gauche est aussi forte, la bouche, qui avait séché les premières heures, devient humide, la salive mousseuse. Endormi, il survient des rêves bizarres, envie fréquente d'uriner; à sept heures trois quarts, l'urine offre un précipité qui augmente jusqu'à midi. A trois heures il a diminué, donne des traces à cinq heures, on n'en trouve plus à neuf heures. Le pouls bat 75. La respiration est plus fàcile et la douleur de tête a diminué.

Cinquième expérience. — A sept heures du matin je prends, à jeun, 50 centigrammes de sulfate de cinchonine en substance, en une seule fois. Le pouls bat 65 par minute, peu d'instants après l'injection il survient une douleur contentive de la région précordiale, montant jusqu'au haut de la poitrine, la face se colore, les yeux s'animent, mais la pupille reste ce qu'elle était, la bouche se sèche, la tête devient douloureuse, la respiration a diminué de deux inspirations par minute. Une heure après, le pouls bat 105, la gêne et la lenteur de la respiration continuent, les pupilles n'éprouvent rien, la tête reste douloureuse et embarrassée jusqu'à neuf heures du soir, le sommeil est agité jusqu'au lendemain matin.

Trois quarts d'heure après l'injection, l'urine donne un précipité qui augmente jusqu'à midi, à trois heures il est moins abondant, et va en diminuant jusqu'à neuf heures du soir.

Le lendemain tout est rentré dans l'état normal.

Sixième expérience. — A sept heures du matin je prends à jeun 60 centigrammes de sulfate de

cinchonine en substance, en une seule fois. Le pouls bat 60 par minute, trois quarts d'heure après, il bat 100, le cœur semble avoir des soubresauts, la respiration se ralentit, ce qui dure jusqu'à quatre heures du soir. Les fosses nasales, la bouche se sèchent, les lèvres se collent contre les gencives jusqu'à midi, pas de soif malgré cette sécheresse, la face s'anime, les yeux deviennent brillants. La tête est douloureuse et embarrassée toute la journée, les yeux s'ouvrent difficilement jusqu'à une heure, les faiblesses dans les jambes qui peuvent à peine me soutenir. Je suis obligé de sortir plusieurs fois dehors pour respirer, douleur précordiale, un serrement du côté gauche, quelques envies de vomir.

Il survient de la faiblesse du côté de la vessie, il faut faire des efforts prolongés pour faire évacuer le liquide qu'elle contient, j'ai uriné trente-cinq minutes après l'injection, elle donne un précipité, ce n'est qu'à midi que j'ai pu en obtenir la deuxième fois, tandis que je pouvois uriner toutes les heures avec des doses moins fortes, elle donne un précipité très abondant, à huit heures du soir elle donne un précipité aussi considérable, je n'urine que le lendemain matin, elle fournit le même précipité, à huit heures elle n'en donne plus.

Septième expérience. — A sept heures du matin, à jeun, je prends 70 centigrammes de sulfate de cinchonine en substance, en une seule fois. Le pouls bat 65 par minute, une demi-heure après, il bat 125 pulsations. La face s'anime, la tête devient douloureuse, elle semble être entourée

d'une corde garrottée, les yeux sont brillants, les fosses nasales, la bouche, sont sèches. La respiration est gênée, ralentie, la douleur de la région précordiale est intolérable, elle est si forte que je ne crois pas devoir continuer à augmenter la dose et me décide à ne pas pousser plus loin mes expériences. Les yeux s'ouvrent difficilement, il survient une faiblesse générale, des envies de vomir. Tous ces symptômes se prolongent jusqu'au soir, l'urine contient une très grande quantité de sulfate de cinchonine.

Il est à remarquer que chaque fois qu'on augmente la dose de ce sel, les envies d'uriner diminuent ainsi que la quantité de l'urine.

HISTOIRE THÉRAPEUTIQUE DU SULFATE DE CINCHONINE.

Pour tracer l'histoire thérapeutique du sulfate de cinchonine, la méthode que nous allons suivre est bien simple, nous allons commencer par reproduire sans aucun choix, sans remarques, toutes les observations qui ont été publiées par les auteurs en suivant en général l'ordre chronologique, puis nous en déduirons des conclusions.

PREMIER MÉMOIRE DE M. CHOMEL (*Nouveau journal de médecine*, 1821, t. X, p. 278).

Après avoir donné les observations des malades guéris par le sulfate de quinine, M. Chomel dit :

Il n'était pas sans intérêt de savoir si les autres principes contenus dans le quinquina conservaient quelque chose de la propriété fébrifuge de ce mé-

dicament. Voici les résultats que nous avons obtenus :

Treizième observation. — Un homme de trente ans, d'une constitution peu forte, fut pris, pendant l'automne, d'une fièvre intermittente quarte, qui devint tierce au bout de quelques semaines, cessa pendant dix jours et reparut ensuite avec son type primitif qu'elle conservait encore lorsque le malade fut admis à l'hôpital de la Charité le 1er décembre.

Les premiers accès avaient commencé à quatre heures du soir, mais ils avaient ensuite avancé; l'invasion des derniers avait eu lieu le matin vers huit à neuf heures, ils étaient annoncés par des bâillements auxquels succédait un froid général avec tremblement des membres pendant un quart d'heure, la chaleur se rétablissait ensuite au degré naturel, puis devenait très vive et se terminait par des sueurs abondantes. Dans les douze heures qui suivaient l'accès, le malade ressentait de la fatigue et de l'inappétence.

Son teint était d'un blanc jaunâtre et mat, comme il l'est ordinairement chez ceux qui sont depuis longtemps atteints de fièvres intermittentes. La rate n'offrait qu'un gonflement obscur, l'embonpoint et les forces étaient sensiblement diminués. Le 3 décembre, le malade eut un accès aussi fort que les précédents. L'accès suivant devait avoir lieu le 6 ; je prescrivis : 1 once de *matière* dite résineuse du quinquina en plusieurs doses, une partie le 5 au soir et une partie le 6 au matin, de très bonne heure. L'accès eut lieu comme à l'ordinaire.

Le 8, la dose de matière résineuse fut portée à deux onces, la fièvre revint le 9 avec son intensité accoutumée ainsi que le 12. Le 15, avant l'accès, deux onces de *matière ligneuse* du quinquina furent administrées au malade; cette substance ne produisit également aucun effet sensible sur la fièvre. 24 grains de sulfate de quinine extraits du quinquina de Carthagène, qui passe pour fort peu fébrifuge, furent administrés avant l'accès du 18 sans effet sensible. Le 21, le malade prit 24 grains de sulfate de quinine provenant du quinquina jaune ordinaire. L'accès qui devait avoir lieu à six heures du matin n'avait pas paru à deux heures de l'après-midi. Le malade, se croyant alors à l'abri de la fièvre, prit en certaine quantité des aliments indigestes dont l'introduction dans l'estomac fut suivie d'un léger accès. Le 27, la fièvre manqua complétement sans que le malade eût pris une nouvelle dose de sulfate de quinine. Le 1er et le 4 janvier, il n'y eut que quelques ressentiments vagues et des sueurs nocturnes qui cessèrent par la seule précaution de diminuer les couvertures que le malade avait accumulées sur lui dans les derniers jours. N'ayant plus de sulfate de quinine, j'employais aux jours paroxytiques le quinquina en poudre pour prévenir une rechute. Le malade a quitté l'hôpital le 20 janvier complétement guéri.

Le sulfate de quinine extrait du quinquina de Carthagène n'ayant été essayé qu'une fois, on ne doit pas en déduire la conséquence qu'il ne jouit d'aucune vertu fébrifuge.

Quatorzième observation. — Nous aurions dé-

siré pouvoir faire avec le principe alcalin extrait du quinquina gris la même série d'expériences que nous avons faites avec l'alcali du quinquina jaune; mais, n'ayant eu à notre disposition qu'une petite quantité de cinchonine, nous n'avons pu l'employer que sur un seul malade. Voici l'observation :

Le jeune Éloi, garçon de cour dans la ferme d'Orsigny, fut pris vers le milieu de septembre, ainsi que plusieurs autres individus, employés dans le même établissement, d'une fièvre intermittente quotidienne, qui parut produite par les émanations fétides de plusieurs mares, dont les eaux avaient beaucoup baissé pendant la chaleur. Cette fièvre durait depuis deux mois, lorsque le malade fut admis à la Charité, le 18 novembre.

Les accès commençaient à dix heures du matin et cessaient à deux heures après-midi. Ils débutaient par un frisson, avec tremblement, suivi de chaleur, et se terminaient par des sueurs médiocrement abondantes. L'apyrexie était complète. Le teint du malade était pâle et mat; la région de la rate offrait un gonflement sensible. Les forces et l'embonpoint avaient beaucoup diminué. L'appétit persistait, et la digestion était facile.

6 grains de sulfate de cinchonine furent prescrits le surlendemain de l'entrée du malade à l'hôpital. L'accès fut beaucoup moins fort; je pensai que la même dose continuée pendant quelques jours pourrait suspendre complétement la fièvre, mais elle continua à se reproduire. Le 23, je portai à 20 grains la dose du sel fébrifuge, l'accès manqua complétement. Le 24, je crus pouvoir diminuer de 5 grains

la dose de sulfate de cinchonine; le malade en prit 15 grains : un léger accès eut lieu. Le 25, j'augmentai la dose, et la portai à 24 grains; la fièvre manqua. Le malade ressentit quelques coliques pendant dix minutes après avoir pris le remède. Elles se dissipèrent d'elles-mêmes, et ne parurent pas les jours suivants, après l'administration du même remède, à la même dose. Le 29, la fièvre n'ayant pas reparu, je commençai à diminuer la quantité du remède; je la réduisis progressivement à 20, à 15, à 10, à 6 grains; j'en suspendis l'usage à dater du 5 décembre. Le malade ne quitta l'hôpital que le 15, il n'avait éprouvé aucune rechute.

Deuxième mémoire de M. Chomel, lu à l'Académie des sciences le 15 octobre 1821. (*Nouveau journal de médecine*, t. XII, p. 233.)

Vingtième observation. — François-Isidore Budet, polisseur en acier, âgé de vingt-cinq ans, tempérament lymphatique et d'une constitution peu robuste, habitait à Sens une maison fort humide, où il contracta une fièvre intermittente. Cette maladie datait de quatre mois lorsque Budet entra à l'hôpital, le 22 juin. Elle s'était d'abord reproduite pendant trois mois avec le type tierce. Après une interruption passagère obtenue par l'emploi du quinquina, elle avait reparu sous le type quotidien, qu'elle conservait encore; chaque accès était précédé d'une lassitude générale, de bâillements, des pandiculations; à ces phénomènes succédait un frisson d'une heure, la chaleur s'établis-

sait ensuite, durait le même temps et était suivie d'une sueur abondante. La durée totale de l'accès était de trois à quatre heures environ. Le malade fut mis pendant deux jours à l'usage de boissons acidulées ; la fièvre s'étant reproduite avec la même intensité qu'avant son admission à l'hôpital, je prescrivis, le 25 juin, 8 grains de *sulfate de cinchonine* à prendre le lendemain matin à quatre heures; l'accès devait avoir lieu à midi. Il eut lieu en effet à cette heure ou un peu plus tard. Le 27, je portai à 12 grains la dose du sulfate, et je la continuai le 28 et le 29 ; ce dernier jour-là seulement, l'accès fut beaucoup moins fort; le lendemain il manqua complétement. Le même remède fut continué à doses décroissantes pendant quatre jours ; le malade voulut alors sortir de l'hôpital ; on lui remit quelques doses de sulfate de cinchonine, qu'il prit les jours suivants.

Vingt et unième observation. — Jean Kornmann, cordonnier, âgé de vingt-trois ans, entra à l'hôpital de la Charité le 23 juin pour y être traité d'une fièvre intermittente tierce, dont les accès avaient commencé dans les premiers jours de mai, avaient cédé momentanément à l'extrait de quinquina et s'étaient reproduits après quelques jours d'apyrexie; la rechute datait de huit jours lorsque le malade fut admis à la Charité. Il avait eu quatre accès dans chacun desquels les trois stades avaient été bien dessinés ; ils commençaient à neuf heures du matin. Un accès avait eu lieu le 23, lors de l'entrée à l'hôpital ; un second devait avoir lieu le 25 : le malade prit le matin, à quatre heures, 8 grains

de sulfate de cinchonine, l'accès eut lieu ; mais il fut moins fort que le précédent ; 8 autres grains de sulfate de cinchonine furent pris le 26 à minuit, afin de mettre un plus long intervalle entre l'administration du fébrifuge et l'heure présumée de l'accès. La fièvre manqua complétement, aucun phénomène ne marqua l'instant de son retour.

Le même remède fut continué à doses décroissantes pendant quinze jours ; le malade n'avait eu aucun ressentiment de fièvre lorsqu'il quitta l'hôpital, le 9 juillet.

Vingt-deuxième observation. — J.-B. Vremaut, couverturier, âgé de vingt-quatre ans, entra à l'hôpital de la Charité le 22 juin : il était atteint depuis vingt jours d'une fièvre intermittente tierce ; les accès duraient environ trois heures. Ils avaient eu lieu d'abord à midi ; mais ils avaient ensuite retardé ; les derniers avaient commencé à onze heures du soir. Quelques symptômes d'embarras gastrique et intestinal furent combattus par l'usage des boissons acidulées, un vomitif et un purgatif ; ce moyen n'ayant pas dérangé le cours des accès, je prescrivis le 26 juin 8 grains de sulfate de cinchonine qui furent pris le soir à six heures, huit heures environ avant l'invasion de l'accès. Celui-ci eut lieu ; mais il dura moins longtemps qu'à l'ordinaire. Le 28, la dose du remède fut portée à 12 grains ; la fièvre fut seulement retardée. La même dose administrée le 30 n'eut de même qu'un effet incomplet. Le 2 juillet, la dose fut portée à 20 grains ; l'accès manqua complétement et ne reparut plus. Le même remède fut continué pen-

dant quelques jours à la même dose, puis à doses décroissantes. Le malade sortit le 9 juillet sans avoir éprouvé de rechute.

Sur les trois individus qui ont été traités par le sulfate de cinchonine, la quantité de 8 grains n'a interrompu la fièvre que chez un seul, et encore à la seconde dose elle a été portée de 8 à 12; chez un second, elle n'a suspendu la fièvre qu'après la troisième dose; chez un troisième, la dose a été élevée successivement de 8 à 12, et de 12 à 20 grains avant que l'accès manquât. En rapprochant ce fait de celui qui est rapporté dans notre premier mémoire, on est porté à croire que le sulfate de cinchonine est sensiblement moins énergique que le sulfate de quinine; nous ajouterons encore que l'alcali du quinquina de Carthagène est de la cinchonine et non de la quinine, et que l'observation treizième de notre premier mémoire fournit un cinquième fa[illegible] propre à appuyer cette opinion; du reste, ces deux sulfates n'ont échoué chez aucun malade soumis à notre observation dans le cours du printemps dernier. Il n'en avait pas été tout à fait de même dans les fièvres intermittentes de l'automne de 1820.

J'ai employé sur plus de cinquante individus les sulfates de quinine et de cinchonine aux doses et suivant le mode indiqué, et je n'ai vu aucun cas dans lequel ils aient produit quelques accidents.

OBSERVATION DE M. POTIER. (Thèse soutenue le 3 août 1821, p. 29.)

Traitement des fièvres intermittentes par le sulfate de cinchonine.

Première observation. — Fièvre intermittente tierce. — Jean Kormann, âgé de vingt-cinq ans, cordonnier, est la 21e observation de M. Chomel.

Deuxième observation. — Fièvre intermittente tierce. — Un homme de vingt-six ans, né en Suisse, d'une constitution robuste, ayant toujours joui d'une bonne santé, fut pris le 19 juin d'un frisson suivi de chaleur. Le lendemain il se trouva bien, et cet homme, qui est nourrisseur de bestiaux, se livra à ses occupations ordinaires. La nuit suivante rien de semblable, mais dans celle du 21 au 22 un nouvel accès s'est manifesté à peu près à la même heure.

Le 23, le malade entra à l'hôpital. C'est un jour d'apyrexie, on prescrit : solution d'oxymel simple, chicorée sauvage.

Le 24, pas de fièvre pendant la nuit (même prescription).

Le 27, frisson à neuf heures du matin, l'accès a duré jusqu'à midi (même prescription que la veille).

Le 28, pas de fièvre, c'est jour d'apyrexie, (sulfate de cinchonine, grains 12 en quatre paquets à prendre, à deux heures, à minuit, à quatre heures du matin).

Le 29, à six heures, le malade a eu un nouvel accès.

Le 30, pas de fièvre (sulfate de cinchonine, grains xij, moitié à six heures du soir, moitié à dix heures).

Le 1er juillet pas de fièvre.

Le 2, pas de fièvre (sulfate de cinchonine 12 grains, à dix heures du soir).

Le 3, pas de fièvre, le malade veut sortir, on y consent, parce qu'il insiste, mais avant on lui donne à prendre, dans la journée, grains 12 de sulfate de cinchonine en deux doses.

Il avait pris une dose totale de 48 grains de sulfate de cinchonine.

Troisième observation. — Fièvre intermittente tierce. — Jean-B. Tumant, ouvrier en couverture, travaillant dans un atelier mal aéré, qui contient un grand nombre d'ouvriers, a été pris il y a vingt jours de fièvre intermittente tierce dont les accès duraient trois heures. Entré à l'hôpital le 23 juin, la face était jaune, la langue jaunâtre, la bouche amère, l'haleine fétide, quelques envies de vomir, appétit nul, digestions laborieuses. On prescrit : tartre stibié 10 centigr.; solution d'oxymel 8 gram., rhubarbe 8 gram., manne 64 gram., lavement émollient. La fièvre, qui venait à midi les quinze premiers jours, vient depuis cinq jours de trois à quatre heures du soir ; le 25 juin, elle vient à onze heures, on prescrit :

Le 26, (sulfate de cinchonine, 4 décigr. à six heures du soir).

Le 28, (sulfate de cinchonine, 6 décigr., à six heures du soir).

Le 29, hier la fièvre est revenue, mais elle a retardé d'une heure.

Le 30, (sulfate de cinchonine, 4 décigr., moitié à midi et moitié à six heures du soir.)

1er juillet, la fièvre est revenue à deux heures du matin.

Le 2, (sulfate de cinchonine, 1 gram. à prendre

50 centigr. à une heure et 50 centigr. à six heures du soir.)

Le 3, pas de fièvre hier.

Le 4, (grains 15) c'est aujourd'hui jour de fièvre.

Le 5, pas de sulfate de cinchonine, pas de fièvre hier.

Le 6, pas de fièvre, elle doit venir aujourd'hui (sulfate de cinchonine, grains 10).

La fièvre ne reparut plus.

La quatrième observation est celle de M. Chomel : Eloy, garçon de cour de la ferme d'Orsigny.

Cinquième observation. — Fièvre quotidienne interne.— Budet, polisseur en acier, âgé de vingt-cinq ans; cette observation est la vingtième de M. Chomel.

CONCLUSIONS DU RAPPORT DE M. HALLÉ SUR LES MÉMOIRES DE MM. CHOMEL ET PÉTROS SUR LES SELS DE QUININE ET DE CINCHONINE. (*Revue médicale*, t. VI, p. 405.)

Les observations sur l'efficacité des sulfates de quinine et de cinchonine se multiplient chaque jour, et il ne sera bientôt plus permis de mettre en doute que c'est dans l'action de ces alcalis que réside la propriété qu'ont les quinquinas de combattre les maladies intermittentes. Pour moi, j'ose avancer que c'est une vérité positive, je n'ai vu l'effet de ces alcalis se démentir en aucune circonstance. Dans le petit nombre d'observations succinctes que je viens de présenter, on en voit deux dont les malades portaient avec eux une

disposition non-seulement au retour des accès mais encore à résister à l'action du quinquina donné en substance, du moins la première observation l'a prouvé, et je puis affirmer que dans beaucoup de cas analogues j'ai rarement vu l'écorce du Pérou être utile. Cependant le sulfate de cinchonine a pu, sans fatiguer le malade, comprimer les accès et les suspendre avec la plus grande facilité.

Je crois pouvoir conclure que :

Les sulfates de cinchonine et de quinine renferment en eux toutes les vertus des quinquinas pour arrêter la marche des fièvres intermittentes.

Que les sulfates de quinine et de cinchonine peuvent avec facilité représenter une dose bien déterminée de quinquina, et que dans les cas urgents cette dose peut être portée aussi loin qu'il est nécessaire sans inconvénient;

Que la quantité de quinine et de cinchonine contenue dans chaque espèce de quinquina, détermine quelle est celle des espèces en qui réside la plus grande vertu fébrifuge.

OBSERVATIONS DE M. DUFRESNE. (*Bibliothèque de Genève*, 1831, t. II, p. 92, 2e série.)

La première idée de profiter de l'insipidité de la cinchonine pour en faire un médicament, appartient à M. Callou, d'Annecy, en Savoie, chimiste habile et pharmacien soigneux. Il me l'a communiquée en mars 1824 dans une visite que j'eus occasion de lui faire, pour voir ses laboratoires et admirer les beaux produits chimiques qu'il répand dans le

commerce. Je me fis remettre une certaine quantité de cette substance étrangère jusque-là à la pharmacie et je fis immédiatement des essais.

Dans son insolubilité, la cinchonine n'est point non plus capable d'action médicale, elle ne peut être absorbée, elle traverse le tube intestinal comme substance inerte et sera rejetée avec les excréments; pour devenir médicament, il faut qu'elle rencontre un acide qui la salifie, qui fasse avec elle un composé soluble susceptible d'être porté aux organes par voie d'absorption. Tels furent les raisonnements desquels je partis pour administrer la cinchonine le 25 mars 1824.

J'en pris 20 grains, je les mis en suspension dans quatre onces de sirop de capillaire et autant d'eau et je les fis avaler par cuillerée les 25, 26 et 27, à un jeune homme âgé de vingt-deux ans, jardinier vigoureux et bien constitué, qui portait une fièvre quarte depuis douze jours, fièvre qui paraissait pour la quatrième fois depuis le mois d'octobre de la précédente année, et qui avait été suspendue par le sulfate de quinine à chaque retour.

Une mixture forma dix-huit cuillerées dont dix furent prises dès les six heures du matin le 25, jusqu'à midi le 26, et huit de là jusqu'au lendemain matin à sept heures, au moment où devait paraître l'accès. Je fis de plus avaler immédiatement après chaque cuillerée de mixture, un verre d'eau acidulée avec du vinaigre, dans le but de salifier mon alcali.

Le résultat fut conforme à mon attente; l'accès

fut supprimé, et au moyen d'une dose semblable à la première prise de la même manière pendant les jours suivants, le malade fut radicalement guéri.

Peu de jours après, je répétais mon essai sur deux sujets; l'une, fille âgée de treize ans, atteinte de fièvre tierce, l'autre, garçon de trois ans, atteint de fièvre quotidienne. La fièvre tierce fut supprimée avec 10 grains et la quotidienne avec 6.

La nouveauté du remède et l'agrément de faire avaler une substance insipide qu'on peut parfumer à volonté et incorporer à tout autre non acide ou huileux sans en altérer la saveur ; le grand nombre de fébricitants que m'ont présentés les habitants des rives de l'Arve, surtout ceux du hameau de Gaillard, me donnèrent l'occasion de l'administrer en fort peu de temps à un grand nombre d'individus, d'âge, de sexe, de manière d'être différents, et toujours avec un tel succès qu'elle est venue mon remède pour les enfants et les femmes délicates, dans tous les cas où les autres praticiens administraient le sulfate de quinine.

Je l'ai toujours administrée aux mêmes doses que celui-ci, 6 à 20 grains dans un intervalle apyrectique, et jamais plus de 1 à 2 grains par prise pour les adultes et 1/2 grain à 1 grain pour les enfants. Pendant que je faisais mes premières observations, M. Herpin de Corouge, homme judicieux autant qu'instruit, à qui j'avais remis de la cinchonine, en administrait et observait les effets.

Il me rapporte avoir trouvé dans ce médicament tous les avantages que possède le sulfate de

quinine, avec l'amertume de moins, et j'ai su depuis, que, comme moi, il lui donne la préférence dans bien des cas de fièvres intermittentes.

Je portais les essais de mon remède à diverses maladies asthéniques, entre autres à ces gastralgies si communes chez les personnes délicates, surtout chez les femmes, où elles sont accompagnées de leucorrhée, de langueur, de mélancolie et d'un malaise général qui fait le désespoir des malades et souvent celui des médecins.

Observation (page 98). — Madame B... âgée de trente-quatre ans, femme bien constituée, mais faible par plusieurs grossesses et allaitements successifs, surtout par un dernier allaitement qui avait duré seize à dix-sept mois, et par les soins pénibles que donne une mère à une nombreuse famille et un gros train d'agriculture, s'était une leucorrhée presque habituelle. Depuis six ou sept mois, les digestions, d'abord pénibles, étaient devenues douloureuses; elle avait des nausées, quelquefois des vomissements et habituellement des renvois acides, de l'apyrexie et une constipation opiniâtre. Plusieurs praticiens avaient été consultés, on n'avait surtout pas oublié le traitement antiphlogistique, les sangsues, la diète et les boissons mucilagineuses, traitement sous l'influence duquel la faiblesse avait augmenté et tous les symptômes s'étaient aggravés; on avait essayé les remèdes dits calmants, les diffusibles, l'opium, l'éther, l'eau de menthe poivrée. Ceux dits toniques, l'écorce d'orange amère, la valériane, l'élixir vitriolique, le myusicht, le sirop de quina,

le sulfate de quinine et tout sans succès. Je fus consulté le 1er juillet 1824, et outre les symptômes indiqués, j'observai une maigreur voisine du marasme, une faiblesse telle que madame B... pouvait à peine marcher en donnant le bras à son mari. La langue était pâle, légèrement blanchâtre, la peau sèche, aride au toucher, collée aux os, le pouls était petit, régulier, peu accéléré; en un mot il n'y avait pas de fièvre, le moral était mauvais, il y avait hypochondrie et tristesse profonde. Je conseillai de petites doses de magnésie calcinée (8 grains, trois fois par jour), des lotions froides sur le corps dans un moment déjà chaud de la matinée, avec recommandation d'essuyer promptement et de passer après quelque eau spiritueuse, telle que l'eau de Cologne. Je prescrivis pour nourriture, du lait et quelques cuillerées de bouillon, et pour boisson, de l'eau sucrée, quelquefois blanchie avec du lait si cela était agréable. Les jours se passèrent sans autre amélioration qu'une légère diminution dans l'apyrexie. La gelée de bouillon faisait souffrir plus que le lait. Le 9, j'unis le sous-nitrate de bismuth à la magnésie (4 grains par prise), et je supprimai les lotions qui ennuyaient la malade et qui, sans nuire, ne répondaient pas à mon attente; la faiblesse était trop grande, la réaction se faisait mal; même régime.

Je ne fus pas plus heureux dans cette prescription que dans la première, les douleurs d'estomac furent augmentées et le remède abandonné dès le second jour.

Le 14, sans abandonner la magnésie, dont

l'usage semblait diminuer la pyrosie et faciliter les évacuations, je remplaçai le sous-nitrate de bismuth par le sulfate de quinine, et je prescrivis des poudres contenant chacune 9 grains de magnésie et 1 grain de sulfate à prendre quatre fois par jour; elles parurent faire bien. Les deux premiers jours il y eut moins de vomissements et les douleurs d'estomac étaient supportables, mais le troisième jour tous les symptômes reparurent avec toute leur intensité, et le quatrième jour le remède subit le sort de tant d'autres, il fut abandonné.

Ce fut alors que j'administrai la cinchonine, d'abord seule, suspendue dans du sirop de capillaire et de l'eau à la dose de 1 grain ; quatre fois le jour, elle fut parfaitement supportée, et dès le troisième jour les vomissements furent sensiblement diminués, au huitième ils étaient presque nuls, mais il restait un état de nausée et de pyrosis extrêmement fatigant. Il y avait sentiment d'appétit, mais la présence d'aliments était plus longuement douloureuse que lorsque le vomissement était plus facile.

Je revins alors à la magnésie calcinée, je l'ajoutais à la cinchonine à la même dose que j'avais précédemment administrée avec le sulfate de quinine. Ce mélange commencé le 29 ne fatigua point l'estomac, il calma la pyrosis, les nausées disparurent graduellement, l'appétit se fit sentir et le régime prescrit auquel on n'avait ajouté qu'un peu d'échaudé devint insuffisant, la digestion fut journellement meilleure, la tristesse diminua, la peau fut moins terne et parut peu à peu se déta-

cher du squelette, en un mot on vit renaître madame B...; les évacuations alvines se régularisèrent et la leucorrhée restait peu abondante.

Nous étions ainsi arrivés au 10 août : j'ordonnai une bouteille d'eau de magnésie gazeuse pour le lendemain matin à prendre par verre avec du sirop de capillaire de demi-heure en demi-heure dans le but de purger légèrement.

Le 13, je prescrivis les lotions froides telles que je les avais ordonnées d'abord ; les poudres de magnésie et de cinchonine furent continuées pendant encore douze jours, avec un régime doux et substantiel mais peu stimulant. La santé continua à s'améliorer et elle se rétablit totalement sous l'influence du traitement qui fut suivi pendant encore un mois environ, en diminuant le nombre des poudres qui fut réduit à trois, puis à deux, un le matin, et l'autre avant de dîner.

Les règles reparurent vers la fin de septembre, deux ans environ après l'accouchement et dix mois après le sevrage.

Dans le traitement des aliénations mentales dont je m'occupe spécialement depuis dix ans, j'ai souvent eu recours à la cinchonine. Son insipidité et la facilité de la faire prendre me l'ont rendue précieuse et fort utile dans bien des cas.

Maintenant si l'on cherche à s'expliquer comment a pu être produite la médication dont le développement a été la guérison de madame B... et si dans cette opération on compare cette médication salutaire de la cinchonine unie à la magnésie, à celle nuisible du sulfate de quinine uni à la même

substance, on trouve que les raisonnements déjà faits sont exactement applicables.

1° Les deux substances salifiables insipides et insolubles introduites dans l'estomac n'ont pu d'abord avoir d'action immédiate sensible ; ainsi elles n'ont pu être par leur toucher des agents d'irritation comme toutes celles employées précédemment.

2° Dans cet état toute action médiate était impossible ; elles n'étaient pas susceptibles d'absorption, elles ne pouvaient être médicaments.

3° Elles se sont emparées de l'acide existant avec excès dans l'estomac, elles sont ainsi devenues des sels solubles, des médicaments doués de force et d'action.

4° Ce double médicament ainsi formé de toutes pièces dans l'estomac, en détruisant les principaux symptômes (l'excès d'acide, cause de pyrosis, de nausées et de vomissements), à part son action immédiate par sa formation même, produit une médication dont le résultat a été une force ou une vertu palliative nécessaire pour que l'action d'absorption pût avoir lieu.

5° Par celle-ci, il a porté à l'organisme, à l'estomac et au tube intestinal, la mutation nécessaire pour rétablir et régulariser toutes les fonctions.

Ce raisonnement qu'on me dira poussé par trop loin, et faire de l'estomac une véritable cornue chimique, me parut applicable à toutes les substances empyriquement dites absorbantes, la chaux, la magnésie, leurs carbonates ; à tous les alcalis et oxides métalliques insolubles. Il me

porta à administrer la cinchonine sans addition d'eau acidulée, dans tous les cas possibles et à supposer (ce qui a été prouvé ensuite), que l'estomac est toujours pourvu d'une assez grande quantité d'acide pour opérer la salification.

Cette hypothèse était plausible et certainement plus physiologique que tout ce qui avait été dit jusque-là pour se rendre compte de l'action des médicaments insolubles.

Que signifie en effet le mot absorbant généralement employé? Que veut-on qu'absorbe une poudre délayée et saturée d'eau?

Telles étaient mes idées lorsque je lus le mémoire à la Société médicale de ce canton, et ce ne fut pas sans satisfaction que peu de jours après j'eus connaissance du mémoire déjà cité de MM. Prévost et Rayer, mémoire qui, en confirmant les travaux de William Prout, que je ne connaissais point, rapprochait encore mon hypothèse de la réalité et me donnait le désir de prendre la nature sur ce fait.

J'entrepris des expériences de concert avec M. le docteur Herpin et nous sacrifiâmes plusieurs animaux à cet effet. Nous travaillâmes d'abord à nous assurer que les sucs contenus dans l'estomac d'un animal à jeun (le chien fut notre plus fréquent sujet d'expérience) sont toujours acides: que la quantité d'acide augmente par la présence des aliments; enfin, que cet acide, ainsi que l'avaient démontré les savants que je viens de citer, était l'acide hydrochlorique.

Observations de M. Marianini, publiées par M. Magendie en 1836 dans son formulaire.

1826. — M. P. Marianini, médecin à Montara, ville du Milanais, a publié un mémoire intéressant sur l'emploi de la cinchonine pure et du sulfate de cinchonine dans le traitement des fièvres intermittentes. Il regarde l'effet de ce médicament comme aussi sûr que celui du sulfate de quinine, et lui trouve divers avantages, c'est-à-dire plus de solubilité dans l'eau et moins d'amertume.

M. Marianini assure que, par des lavages répétés avec l'alcool, on peut priver la cinchonine et même la quinine d'amertume, et qu'il faut la présence d'un acide libre pour développer cette sensation, parce qu'alors le sel qui se forme devient soluble.

Cet auteur rapporte, dans la première partie de son mémoire, trente-sept observations de fièvres intermittentes simples ou pernicieuses guéries par le sulfate de cinchonine. Les cinq premiers malades avaient des fièvres quotidiennes simples, le sixième une fièvre quotidienne pernicieuse, les autres avaient des fièvres tierces. Il termine la série de ses observations sur le sulfate de cinchonine par huit cas de fièvres intermittentes pernicieuses et sept cas de guérison de fièvres quartes simples.

Dans la seconde partie de son travail, M. Marianini fait connaître les résultats qu'il a obtenus avec la cinchonine pure : il cite seize cas de fièvres tierces simples, huit de fièvres tierces pernicieuses

et quinze de fièvres quartes. Il administre ordinairement la cinchonine ou son sulfate dans quelques onces d'eau de menthe poivrée, et la première dose est toujours la plus forte, il donne jusqu'à 30 grains de cinchonine en trois prises dans un jour et débute quelquefois par 20 grains.

OBSERVATIONS SUR L'USAGE DU SULFATE DE QUININE, DU SULFATE DE CINCHONINE, DU SIROP DE CINCHONINE, communiquées par M. Dufour, médecin de l'hôpital des Quinze-Vingts. (*Revue médicale*, 1821, t. VI, p. 143.)

1821. — J'ai traité dix malades avec les préparations prescrites ci-dessus, atteints de fièvres quotidienne, tierce, double tierce, quarte.

Après avoir employé des remèdes généraux indiqués d'après le tempérament, l'âge et la diversité du sexe, 1° j'ai traité trois enfants de quatre à cinq ans de fièvres tierces, deux du sexe masculin et la troisième du sexe féminin. L'un de ces trois enfants, le plus âgé, était d'un tempérament sanguin et avait des accès de fièvre très violents ; les bâillements et les frissons étaient longs, et la chaleur forte sans se terminer par une sueur abondante. Je lui fis appliquer deux fois les sangsues derrière le cou, j'ai ordonné des boissons délayantes pendant plusieurs jours et je l'ai purgé avec de légers minoratifs ; lorsque les symptômes de l'inflammation se sont dissipés, j'ai prescrit après le septième accès, trois heures après avoir pris de légers aliments ou trois heures avant, le sirop de cinchonine,

à la dose d'une cuillerée à bouche toutes les quatre heures, et le huitième accès a été retardé d'une heure et demie. Le bâillement et le frisson ont été courts, la chaleur a duré seulement deux ou trois heures, et l'accès s'est terminé par une sueur assez abondante que je n'avais pas pu obtenir par les moyens indiqués ci-dessus. Le neuvième accès a été moins long, et le dixième s'est à peine fait sentir. J'ai continué pendant six jours le sirop cinchonique, en diminuant graduellement de dose : l'enfant a recouvré la santé après quelques jours de convalescence.

Le second enfant du sexe masculin était d'un tempérament bilieux : les accès ont été précédés pendant plusieurs jours de nausées ; je l'ai fait vomir deux fois, le jour d'apyrexie, avec un grain de tarte stibié dans trois tasses d'eau tiède, en ajoutant dans chaque une bonne cuillerée de sirop d'ipécacuanha. Le jeune malade a vomi beaucoup de bile jaune verdâtre, a rendu plusieurs garderobes bilieuses. Je lui ai fait prendre de suite de la limonade cuite pendant plusieurs jours, je l'ai purgé avec 2 gros de crème de tartre soluble et une once de manne en larmes fondue dans un verre d'eau, et lui ai prescrit entre le cinquième et le sixième accès le sirop de cinchonine à la dose d'une cuillerée toutes les cinq heures. Le sixième accès a été retardé de trois heures, et les trois stades peu sensibles et très courts, car le froid, la chaleur et la sueur n'ont pas duré six heures. J'ai continué l'usage du sirop à la même dose. Le septième accès a été à peine sensible, et le huitième

n'a pas eu lieu. J'ai continué l'usage de ce puissant sirop pendant trois jours, en diminuant graduellement la dose, et l'enfant était en bonne santé le vingtième jour et digérait parfaitement bien.

Le troisième enfant, du sexe féminin, du même tempérament que le précédent, a été traité par les vomitifs délayants, les minoratifs, et par l'usage du sirop de cinchonine entre le quatrième et le cinquième accès; il a eu un léger accès après avoir pris quatre cuillerées de sirop de cinchonine; la convalescence a été courte et sa santé rétablie promptement après avoir pris 6 onces de sirop.

2° J'ai traité quatre malades adultes de fièvres intermittentes quotidiennes, dont deux d'un tempérament sanguin et qui avaient des accès très violents précédés de frisson et de tremblements qui duraient trois heures, et dont la période de la chaleur durait plusieurs heures sans être accompagnée de sueur. J'ai fait saigner l'un d'eux deux fois pendant la période de la chaleur, et j'ai obtenu à la seconde saignée une sueur très abondante et une amélioration très sensible pendant l'intervalle apyrétique. Le quatrième accès a été précédé d'un frisson moins fort et moins long et d'une chaleur également moins forte qui a été suivie d'une abondante sueur. Les délayants ont été continués pendant plusieurs jours, et, après le septième accès, le malade n'ayant éprouvé qu'un tremblement de sept à huit minutes, j'ai administré le sulfate de quinine entre deux accès, etc. (comparaison).

Le second malade a été traité à peu près de la

même manière : comme les accès et les différents stades n'étaient pas si violents, j'ai cru devoir employer le sulfate de cinchonine après les remèdes généraux. J'ai eu la preuve que cette dernière préparation jouissait beaucoup moins de la vertu fébrifuge : j'ai administré plus longtemps et à plus haute dose, le double environ du sulfate de quinine, et la maladie a été guérie sans retour d'accès.

Les deux autres adultes étaient d'un tempérament nervoso-sanguin. J'ai combiné les médicaments antifébriles avec les antispasmodiques, et je suis parvenu à les guérir l'un après l'autre après huit accès, en administrant dans les derniers temps alternativement le sulfate de quinine et celui de cinchonine, dont je doublais la dose et que je faisais prendre dans un morceau d'hostie mouillée.

3° On a employé le sulfate de quinine pour la première personne.

J'ai tenté la seconde sur une personne âgée de vingt ans et qui avait éprouvé une suppression du flux menstruel pendant deux mois, en appliquant des sangsues autour de l'anus, la première fois, et la seconde fois à la partie interne des cuisses, proche la vulve, à l'époque de la période menstruelle. Cette demoiselle, d'un tempérament lymphatique, a éprouvé neuf accès de fièvre double tierce qui ont cédé à l'usage des tisanes de fleurs de camomille et de sommités de petite centaurée, rendues purgatives au jour d'apyrexie par l'addition du sel de Sedlitz, et j'ai terminé le traitement en administrant toutes les six heures 3 grains de

sulfate de cinchonine dans une once de sirop d'œillet.

J'ai traité la troisième demoiselle, âgée de dix-huit ans, d'un tempérament bilieux, atteinte d'une fièvre quarte, en employant les vomitifs, les boissons acidulées, telles que la limonade cuite, l'orangeade et l'eau de groseille framboisée, les laxatifs à plusieurs reprises, et j'ai terminé le traitement en prescrivant tantôt le sirop de cinchonine à la dose de 4 grains, toutes les cinq heures, délayé dans du sirop de framboise, et j'ai eu la satisfaction de guérir les divers malades sans qu'il y ait eu de rechute. J'ai remarqué que, toutes les fois que j'ai été obligé de purger après avoir employé les diverses préparations fébrifuges précitées, les malades ont éprouvé, le lendemain ou le surlendemain de la purgation, des accès plus forts que les précédents.

1821. — *Journal de physiologie* de M. Magendie, t. I, p. 91, janvier 1821.

Plusieurs médecins de Paris, et particulièrement M. Double, ont déjà fait des recherches importantes sur l'action de la cinchonine et de la quinine comme médicament. J'ai, de mon côté, fait un assez bon nombre d'observations sur le même sujet : de toutes parts les faits se réunissent pour montrer les deux nouveaux alcalis comme possédant les propriétés médicales des quinquinas.

Le sirop de cinchonine en possède 2 grains par once. (Magendie.)

M. Magendie dit : « J'en obtiens tous les jours les effets les plus satisfaisants. » Mais nous devons

ajouter que M. Magendie, dans les dernières années de son exercice à l'Hôtel-Dieu, n'employait plus que le sulfate de quinine pour combattre les fièvres intermittentes.

Observations de M. Bailly. (*Nouvelle bibliothèque médicale*, 1825, 3e année, t. IX, p. 190.)

Dans le mois de mai dernier, notre collègue, M. Pelletier, eut la complaisance de m'envoyer du sulfate de cinchonine; il m'écrivit en même temps que le quinquina calisaya devenant chaque jour plus rare et plus cher, il importait, par de nouvelles expériences, de savoir si la cinchonine jouissait de toutes les vertus fébrifuges de la quinine et au même degré. Le moment fut assez favorable, car vers cette époque un assez grand nombre de fièvres à type périodique se montrèrent dans les salles de la Pitié.

Avant de communiquer les nouvelles remarques sur l'efficacité de ce médicament, je crois indispensable de rappeler d'une manière sommaire que les praticiens, bien qu'il n'y ait pas unanimité dans les opinions, avaient, par la force seule de l'observation, classé les quinquinas ainsi qu'il suit : 1° Quinquina gris de Loxa, *Cinchona officinalis*; 2° quinquina rouge, *Cinchona magnifolia* de Ruis et Pavon ou *oblongifolia* de Mutis ; 3° quinquina jaune, ou Calisaya, *Cinchona cordifolia* de Mutis.

En effet, le *Cinchona officinalis* fournit à l'analyse beaucoup de cinchonine et peu de quinine.

On ne peut s'empêcher de faire remarquer à

cette occasion combien sont, d'après l'écorce, les théorèmes des médecins qui corrompent tout, et rien n'est plus admirable que cette alliance entre l'esprit de l'observation médicale et le génie de l'analyse chimique.

Dans l'espace de deux mois, vingt-sept malades furent mis à l'usage du sulfate de cinchonine, qu'on avait réduit en pilules de 2 grains. Ils en prenaient de 6 à 8 grains dans les intervalles des retours périodiques.

Depuis le 6 juin jusqu'au 12 juillet, seize adultes atteints de fièvre tierce subirent le traitement; la durée entière de ces seize maladies fut de cinquante-neuf jours, ce qui fait pour chacune d'elles une durée moyenne de moins de quatre jours, ou mieux de quatre-vingt-huit heures.

Il faut entendre, pour l'énoncé de ce résultat, que les accès furent supprimés dans ce court espace de temps, ce qui ne veut point dire qu'on administra plus de sel fébrifuge après la cessation du mouvement pyrétique. Personne n'ignore que, pour prévenir les retours, il faut continuer le moyen thérapeutique une ou plusieurs semaines après la guérison. De bons auteurs ont établi des règles à cet égard.

La plus longue résistance a été de deux septénaires, la moindre de vingt-quatre heures.

Sur sept des seize, on vit la fièvre céder brusquement à la première dose, quatre autres malades guéris en trois jours, un en cinq, deux en six, un en sept, et un en quatorze.

Dans un des cas où les symptômes ne résistèrent

pas à la première dose, il y eut une rechute le sixième jour, le sel ayant été trop promptement suspendu. Quatre nouvelles attaques signalèrent la récidive; mais le même moyen consolida promptement la cure.

Deux retours ont également eu lieu pour les quatre fièvres qui avaient cédé en soixante-douze heures : l'une le sixième jour, l'autre le dixième. Une première administration fut suffisante pour modérer et arrêter complétement ce mouvement fébrile.

Depuis le 17 juin jusqu'au 9 août, neuf fièvres à type quotidien se terminèrent en trente-deux jours, terme moyen quatre-vingt-cinq heures; la plus rebelle a résisté six jours, la moins tenace deux jours.

Deux des neuf cédèrent en quarante-huit heures, trois en soixante-douze, deux en quatre-vingt-seize, une en cent vingt, une en cent quarante-quatre.

Il n'y eut pas de rechute.

Les fièvres quartes sont fort rares à Paris, surtout dans la saison estivale : il ne s'en est présenté que deux, une dans le mois de juin, l'autre dans le mois de juillet. Deux jours de traitement ont suffi pour la première, il en a fallu huit pour la seconde.

Pendant ces derniers essais, on a dû s'étudier à combattre les complications, à écarter les accidents et à mettre les malades dans les conditions les plus favorables pour obtenir un succès complet; mais ceci est de principe et ne réclame aucun développement dans une académie. En attendant que de

nouveaux faits viennent se présenter et soient étudiés, il me semble qu'on peut conclure de cette collection de vingt-sept histoires particulières que le sel à base de cinchonine arrête promptement et sûrement les affections aiguës à type périodique, et qu'il n'en faut pas même de très fortes doses, 6 à 8 grains par jour ayant presque toujours été suffisants.

L'observation m'a encore enseigné, en faisant ces recherches, qu'il possède des propriétés moins irritantes et qu'il peut être d'une application générale comme aussi plus facile que les sels à base de quinine.

Bien souvent, en effet, je me suis vu forcé de renoncer à l'usage de cette dernière préparation tant elle porte d'agacement sur l'appareil digestif et l'appareil nerveux. Je soupçonne que dans ces cas assez nombreux d'ailleurs, la cinchonine aurait été plus efficace. J'aurais bien eu des occasions pour comparer depuis cette époque, mais le nouveau sel m'ayant manqué, je n'ai pas poursuivi mes recherches.

Je n'ai pas la prétention d'énoncer des idées mais bien le désir d'éveiller de nouveau l'attention des praticiens sur l'utilité de ce principe immédiat du quinquina. Les observateurs pourront apprécier dans la suite des circonstances qui indiquent plus particulièrement l'administration de ces bases alcalines. C'est un beau et utile travail à essayer. Jusque-là il semblait que dans les cas simples la cinchonine devait être préférée à la quinine.

Ce serait une objection banale et sans force,

celle par laquelle, repoussant les preuves qui résultent de cette collection de faits, on dirait que la médication s'est opérée dans une saison et sur un terrain qui ne laissent que peu de prise et de ténacité aux maladies périodiques. L'objection s'évanouirait toujours devant le succès prompt et inespéré par lequel les guérisons se sont effectuées, le premier, le deuxième ou le troisième jour du traitement.

Maintenant on peut se faire cette question : Que devenait la cinchonine dans les opérations officinales? Sans doute que les pharmaciens distingués, ceux aussi que domine l'amour de la science et le sentiment de leur devoir, rejetaient cette substance avec les résidus, ainsi qu'on le pratiquait à la pharmacie centrale. Mais ne pourrait-on pas soupçonner quelques-uns de ces droguistes, qui donnent tout au rabais, de l'avoir livrée au commerce pour la quinine? Je n'aime point à croire au mal, toutefois cependant il se pourrait que nous ayons obtenu des guérisons avec cette même cinchonine, alors que nous attribuions le mérite à la première.

Ainsi donc, si mes vœux se réalisent, si je puis répandre la conviction dont je suis pénétré, on emploiera ces deux espèces de sel, soit simultanément, soit isolément, et tous les quinquinas pouvant servir, la falsification deviendrait inutile, et le prix de leurs bases salifiables moins excessif. La différence sera surtout considérable pour les hôpitaux où il n'y a jamais de petites dépenses et où tout doit se faire avec la plus stricte économie.

OBSERVATIONS DE M. BLEYNIE. (*Nouvelle bibliothèque médicale*, 1828, 4e vol., p. 326.)

En parlant de la quinine et de la cinchonine, il dit : Mais sachant aussi que les acides la rendent soluble et lui donnent la même amertume qu'au sulfate, chaque fois que je fis prendre ce médicament j'eus soin de faire avaler immédiatement après une boisson acidulée. Cette précaution est nécessaire toutes les fois qu'on administre l'une des trois préparations de quinquina; j'ai eu bien souvent l'occasion de voir que si on les mêle avec de la gomme pour en former des pilules, ou si l'on soumet les malades à l'usage d'une boisson fortement mucilagineuse, leur effet est moins certain.

Les expériences que j'ai faites m'ont démontré que la cinchonine et la quinine ont une vertu fébrifuge aussi constante et aussi certaine que le sulfate de quinine, que cette dernière substance est moins commode et plus désagréable à prendre que les autres, parce qu'elle a une excessive amertume et que l'eau de cristallisation qu'elle contient lui donne le double de volume des autres, qu'elle s'altère plus facilement d'ailleurs, et qu'on peut plus facilement la sophistiquer. J'ajoute à cela qu'il était d'autant plus important de s'assurer que la cinchonine jouit de propriétés aussi fébrifuges que le sulfate de quinine, qu'étant d'un prix infiniment moindre que cette dernière substance tous les malheureux pourraient en faire usage. De

plus, introduite dans la médecine vétérinaire, elle devait aussi y rendre les plus grands services.

On sait que la quinine et le sulfate de quinine sont extraits des quinquinas rouge, jaune ou citron, que les espèces sont d'un prix trois ou quatre fois plus élevé que les quinquinas gris de Loxa et Carthagène dont on tire la cinchonine.

Les années 1826, 1827 et 1828 ayant été fécondes en fièvres intermittentes, j'ai eu occasion d'en voir beaucoup, et je pourrais rappeler un plus grand nombre d'observations qui ne seraient pas, je pense, plus concluantes que celles que je vais rapporter.

La première observation a été tentée sur un malade avec du sulfate de quinine.

Deuxième observation. — François Lamy, âgé de vingt-cinq ans, maçon, fut pris, le 20 avril 1827, en sortant de travailler, et après avoir eu chaud et froid, d'une fièvre qui dura plusieurs jours de suite; elle était accompagnée de douleurs de tête, d'insomnie, de lassitude, de douleurs convulsives dans les membres, la bouche était fade, la salive visqueuse et la langue couverte d'un enduit blanchâtre. Je profitai d'un moment d'apyrexie pour faire prendre au malade 2 grains d'émétique. La fièvre prit alors le type double-tierce, 6 gros de sulfate de magnésie, donnés le surlendemain de l'émétique, produisirent d'abondantes évacuations alvines. Après le huitième accès je fis prendre 12 grains de cinchonine en deux paquets, et pour boisson, de la limonade.

L'accès suivant revint, mais beaucoup moins fort que les précédents, et une même dose fit

disparaître entièrement la fièvre. Le malade ayant repris son travail et s'étant exposé aux intempéries de la saison, la fièvre revint un mois après, et sous le type d'intermittente tierce. 10 grains de cinchonine suffirent pour l'en débarrasser.

Troisième observation. — Une petite fille était prise depuis un mois d'une fièvre intermittente dont les accès revenaient régulièrement à sept heures du matin par un frisson qui durait deux heures et par une chaleur et une sueur qui duraient le reste de la journée; cette petite malade avait la peau molle et décolorée, le ventre tuméfié, du dégoût même pour les boissons hors le temps de la chaleur de la fièvre. Appartenant à la classe indigente, les parents n'avaient appelé personne; je lui fis prendre, le 17 mai, veille de son accès, 5 grains de cinchonine en deux doses, la fièvre revint sans frisson, et elle fut très courte. La même dose suffit pour faire disparaître entièrement la fièvre.

Une quinzaine de jours après il survint des malaises, des lassitudes, l'appétit se perdit, la peau de la figure se décolora de nouveau, la fièvre revint, la petite malade avait eu trois accès lorsque je lui fis prendre une nouvelle dose de cinchonine qui suffit seule pour la couper. Cependant, afin de prévenir de nouveaux accès, je lui en fis prendre 2 grains par jour, pendant une semaine, et la fièvre n'est plus revenue.

Quatrième observation. — Les deux fils du nommé Daguet, habitant aux carrières de Charenton, l'un âgé de onze ans et l'autre de douze ans,

travaillant à la fabrication de porcelaine, avaient une fièvre intermittente tierce, depuis environ deux mois ; cette fièvre les empêchait d'aller à leur travail, mais ne les empêchait pas de manger avec appétit les jours qu'elle ne venait pas. Ils avaient la peau colorée et le ventre tuméfié ; les parents ayant beaucoup d'enfants et peu de ressources n'avaient appelé personne. La fièvre venait assez régulièrement vers le milieu du jour. Je leur fis prendre à chacun, le jour même de la fièvre, à cinq heures du matin, le 18 juin, 8 grains de sulfate de cinchonine, et cette dose suffit pour les guérir. En peu de jours ils furent assez bien rétablis pour reprendre leur travail.

Cinquième observation. — Le petit village de Gravelle, situé entre Saint-Maur et Charenton, est abrité des vents du nord et du nord-est par un coteau fort élevé, et est baigné par un des bras de la Marne, en sorte que ses habitants sont fréquemment exposés à des fièvres d'accès. Le nommé Frédéric, qui a un atelier d'amidon dans cet endroit, fut pris, ainsi que sa femme et ses enfants, dans le mois de juin 1827, d'une fièvre intermittente dont les accès étaient très violents. Cependant les quatre malades conservèrent de l'appétit les jours d'apyrexie. Après le quatrième accès je fis prendre au mari et à la femme, chacun 16 grains de sulfate de cinchonine en deux fois et par dessus chaque dose un demi-verre d'eau sucrée, dans laquelle on avait mis quelques gouttes de vinaigre; 6 grains donnés à chacun des enfants, dont l'un avait six ans et l'autre cinq, suffirent pour faire

cesser la fièvre. Les quatre individus furent de nouveau atteints plusieurs fois dans le courant de l'année, et chaque fois qu'ils prirent de la cinchonine, surtout avec un acide quelconque, elle disparut.

Sixième observation. — Viel, âgé de vingt et un ans, habitait le village de Créteil, avait déjà eu cinq accès de fièvre intermittente tierce lorsque je le vis. (Application de 40 sangsues, après le sixième accès, limonade et 6 grains de sulfate de cinchonine le matin du jour de la fièvre.) Le huitième accès fut très léger et 4 grains de cinchonine donnés chaque jour pendant une demi-semaine guérirent complétement la fièvre.

Septième observation. — On a donné du sulfate de quinine.

Un enfant âgé de vingt-deux mois, chez lequel la première dentition était déjà terminée, éprouva, dans le mois de juillet 1827, des accès de fièvre intermittente tierce, accompagnée d'une toux violente et d'un vomissement de matières muqueuses. Je lui fis prendre 6 grains d'ipécacuanha pendant une apyrexie et, le surlendemain, de la quinine qu'on mêla à du miel.

Huitième observation. — La femme Potier, nourrice, demeurant à Créteil, était atteinte d'une fièvre quarte depuis environ cinq mois, elle avait, dans cet espace de temps, fait usage de plusieurs moyens qui lui avaient été conseillés par les voisines ; une très forte décoction de quinquina en avait suspendu les accès pendant plusieurs jours. Cette femme était pâle, décolorée, l'enfant qu'elle

llaitait était maigre et avait le ventre tuméfié. l'administrais 6 grains de cinchonine tous les matins, et huit jours après elle n'avait plus de fièvre. Elle revint au bout de quinze jours, je prescrivis a même médication et la fièvre disparut de nouveau pour revenir un mois après, mais sous le type ierce, 12 grains de cinchonine suffirent pour la aire disparaître entièrement.

Neuvième observation. — Mademoiselle Pauline ... âgée de dix-huit ans, habitant avec ses parents ne campagne située sur les bords de la Marne, éprouva le 17 mai 1828, sans aucun signe précureur, un violent accès de fièvre qui dura trente-six eures, le surlendemain elle fut prise par un second ccès, semblable au premier, mais qui ne dura que douze heures. Cette fièvre revint à des heures ixes affectant le type tierce, pendant l'apyrexie la malade mangeait comme d'habitude et n'éprouvait as le moindre malaise. 10 grains de sulfate de quinine coupèrent la fièvre. La malade s'étant exposée ans aucune précaution à l'humidité, la fièvre revint au bout de huit jours ; après plusieurs accès, une dose de sulfate de cinchonine semblable à celle de quinine qu'elle avait prise précédemment, suspendit galement la fièvre. Une quinzaine de jours après, ers le 15 juin, à la suite d'un bain domestique, lle éprouva un frisson qui parcourut successivement toutes les parties du corps et la fièvre revint ous la forme de fièvre intermittente quotidienne. près plusieurs accès, la figure de la malade se écolora, le ventre devint gros sans être douloeux, l'appétit, qui s'était toujours conservé, se

perdit. La cinchonine fut administrée de nouveau, elle coupa la fièvre. Comme on n'avait pas eu la précaution de bien envelopper le médicament, il s'en répandit dans la bouche, elle éprouva dès lors un tel dégoût qu'elle ne voulut plus en prendre. Cependant la fièvre revint pour la quatrième fois vers la fin de juillet : sachant que le quinine possède aussi bien que le sulfate de quinine et la cinchonine, la vertu fébrifuge, et que dépouillée de tout acide, elle n'est nullement amère, je lui en fis prendre 12 grains sous un nom supposé, et pour la rendre soluble et lui donner plus d'activité, j'eus le soin de faire boire à la malade un demi-verre de limonade par-dessus chaque dose, je pris la précaution de faire avaler pendant une semaine 4 grains de quinine chaque jour. Cette fois la fièvre disparut pour ne plus revenir et la jeune malade se porte très bien.

Dixième observation. — Je fus appelé le 6 septembre 1828, pour donner des soins à une jeune fille de dix-sept ans, malade depuis le mois dernier, elle éprouvait de la gêne dans la respiration, une toux fréquente, profonde et caverneuse, une expectoration abondante de crachats muqueux mêlés de matières purulentes, du malaise, du dégoût, une douleur fixe vers le milieu de l'épaule gauche, une fièvre qui revenait régulièrement tous les deux jours et dont les accès ressemblaient à ceux des fièvres intermittentes essentielles. En parcourant la poitrine, je trouvai tout le côté gauche mat, et par l'oscillation on entendait vers le milieu de l'omoplate un râle muqueux et un

gargouillement. Je pensais que cette jeune personne avait eu une pneumonie du côté gauche qui s'était terminée par une suppuration et qu'il en était resté une caverne. La maladie était évidemment pectoriloque, des boissons et un régime adoucissant furent prescrits, des vésicatoires qu'on fit abondamment suppurer furent appliqués sur la poitrine et malgré cette médication la maladie marcha et les accès de fièvre continuèrent toujours; ils fatiguaient beaucoup la malade, qui demandait avec instance qu'on la débarrassât. Je ne trouvais aucun inconvénient à lui faire prendre de la cinchonine; elle en prit 12 grains qui coupèrent la fièvre, dix jours après elle revint, et la même dose de cinchonine la coupa de nouveau. Mais elle eut lieu dans la suite tous les huit ou dix jours, à la vérité, mais je l'en débarrassais en donnant à la malade tantôt de la quinine ou de la cinchonine, ou du sulfate de quinine; les trois préparations de quinquina agirent de la même manière, et j'en obtins toujours les mêmes résultats.

Cette médication n'empêcha pas la maladie de poitrine de marcher, mais elle diminua au moins les souffrances de la malade en la débarrassant des accès qui la faisaient horriblement souffrir. Je rapporte ce fait pour démontrer que le mode d'action des trois substances qu'on retire du quinquina est à peu près le même, et qu'on peut indistinctement s'en servir et avec avantage dans d'autres circonstances que celles où l'on s'en sert pour combattre les fièvres intermittentes dites essentielles. Je pourrais même citer des cas où nous les avons em-

ployées, à Charenton, chez les aliénés atteints de manies intermittentes dont les accès venaient régulièrement tous les jours, ou de deux jours l'un.

Onzième observation. — Communiquée par M. Girault, élève interne à la maison royale d'Alfort. « Le 17 mai 1827, j'eus mal à la tête toute la matinée, le frisson me prit à trois heures, dura jusqu'à quatre, alors la fièvre s'est développée, je sentais une vive chaleur à l'estomac, j'avais des envies de vomir, j'éprouvais un malaise de tout le corps, des faiblesses nouvelles et des douleurs de toutes les articulations. La fièvre me dura jusqu'à neuf heures et je mouillais une chemise dans mon accès. Le 18 je n'ai éprouvé qu'un léger mal de tête, j'essayais en vain de manger. Le 19, le frisson me prit à neuf heures du matin, dura jusqu'à dix heures et demie, et lorsqu'il fut pour me quitter, je sentis une excessive chaleur à l'estomac, et bientôt je fus obligé de vomir. La chaleur s'étendit tout de suite par tout le corps, néanmoins l'estomac était toujours douloureux ainsi que la partie antérieure de la tête, et j'éprouvais dans toutes les parties du corps une faiblesse et des douleurs semblables à celles que j'avais éprouvées le 17. La douleur n'était pas très abondante et la fièvre me quitta à neuf heures du soir. Le 20, je ne sentais aucune douleur de l'estomac, le soir je mangeais un peu de salade. Le 21, je pris du lait le matin à sept heures, et à neuf heures j'eus le frisson qui me dura jusqu'à dix heures et demie, alors je fus obligé de rendre mon lait et de vomir plusieurs fois, l'accès me dura aussi longtemps

que les autres et je ressentis les mêmes douleurs.

» Le 22, je me portais bien.

» Le 23, même accès que les autres.

» Le 24, je ne sentais aucune douleur, le soir je pris en deux doses, 12 grains de cinchonine, une à sept heures et l'autre à dix heures.

» Le lendemain, 25, qui était jour de la fièvre, elle n'eut pas lieu, et à dater de cette époque elle ne revint pas. »

Depuis que j'ai recueilli différents faits, j'eus occasion de constater l'heureuse efficacité de la quinine et de la cinchonine dans plusieurs cas où le sulfate de quinine même avait échoué.

Observations de M. Bérandi, 1829 (*Bulletin des sciences médicales*, de M. le baron de Férussac, t. XXIV, p. 208 et 209, février 1831.)

Le sulfate de cinchonine (20 grains), occasionne des nausées, des étourdissements, la rougeur de la langue, des douleurs abdominales, le ptyalisme, la somnolence, la fréquence du pouls, etc.

La cinchonine (20 grains), occasionne une sensation de froid à l'épigastre, le ptyalisme, des nausées, les éblouissements, la rougeur livide, la pesanteur de tête.

Le tartrate de cinchonine (15 grains), cause de la pesanteur épigastrique, la céphalalgie frontale, la rougeur de la face, la somnolence, le ptyalisme, la fréquence du pouls.

L'acétate de cinchonine agit comme l'acétate de quinine, sauf une forte céphalalgie, c'est-à-dire

(15 grains), cause du ptyalisme, des nausées, une ardeur générale, l'augmentation du pouls, le tintement d'oreille, la céphalalgie, la rougeur de la langue.

L'hydrochlorate de cinchonine, cause un froid subit, qui se change en chaleur d'abord à l'épigastre puis à tout le corps, bourdonnement d'oreilles, suffusion de la face, éblouissement, pupille rétrécie, langue rouge sur les bords, respiration pénible, fréquence du pouls, tendance au sommeil, douleurs abdominales, soif intense, sensibilité au moindre bruit.

Nitrate de cinchonine, à la dose de 10 grains, cause la constriction de la gorge, un sentiment d'ardeur de la bouche à l'estomac, la langue devient rouge sur les bords et pointillée au centre, le front est baigné de sueur, la conjonctive injectée, la pupille rétrécie, survient le vomissement au bout de trois quarts d'heure, le pouls a diminué de dix pulsations, les boissons appropriées calment les symptômes, qui disparaissent après quelques heures, à l'exception d'une diarrhée qui dure quatre jours.

L'auteur conclut de ces expériences, que les préparations de quinquina augmentent toutes les forces de l'économie et possèdent par conséquent une action essentiellement excitante.

OBSERVATION DE GIACOMINI (*Traité de matière médicale et de thérapeutique*, p. 365.)

La cinchonine pure, ou mieux encore le sulfate de cinchonine, possède d'après les essais que plu-

sieurs praticiens ont faits, des propriétés analogues à celles du sulfate de quinine, aussi peut-il être donné de la même manière que le sulfate de quinine.

OBSERVATIONS DE M. GIRAULT.

Joseph Duchesne, âgé de soixante-douze ans, malade depuis un an, est d'une maigreur extrême, ne se lève que deux heures par jour, et seulement pendant celles où il n'a pas la fièvre.

Appelé le 1er février 1853 à six heures du soir, à la fin d'un accès dans lequel il avait eu du tremblement, de la chaleur, je le trouvai baigné de sueur, presque assis sur son lit, la respiration difficile, le pouls bat cent pulsations par minute, se laisse difficilement déprimer, le cœur donne un son mat dans une plus grande étendue que dans l'état ordinaire, l'auscultation fait entendre des sons anormaux, la rate remplit le flanc gauche, la soif est grande, la langue est rude et sèche.

T. Infusion de digitale, pour boisson un peu de bon vin, de la viande noire, un gramme de sulfate de cinchonine en quatre paquets, à prendre un tous les matins.

Le 5, le malade est mieux. Je fis continuer la prescription, sous l'influence de ces moyens : la fièvre disparut, et le quinzième jour le malade put sortir de chez lui. La santé s'est soutenue jusqu'au commencement d'octobre : alors le malade a repris le lit pour ne plus se relever ; mais la fièvre intermittente avait disparu pendant sept à huit mois.

Mathurin Demay, âgé de cinquante-trois ans, d'un tempérament nerveux, d'une maigreur extrême, colon à la Planchette, commune du Blanc.

Il vint me consulter le 20 février, me dit que, tous les trois jours, il avait des frissons au bas du dos, qui se changeaient en tremblements durant de deux à trois heures ; après ce temps la chaleur le prend et continue jusqu'au soleil couchant; il ne sue pas. Au commencement de la fièvre il est forcé d'aller à la garderobe, et à plusieurs reprises ; elles sont naturelles. L'appétit est bon, la soif peu considérable; la rate est très grosse. Les autres organes ne présentent rien de remarquable.

T. Tisane amère, boire du bon vin, manger de la viande noire; un gramme de sulfate de cinchonine à prendre en trois fois le matin à jeun.

Il ne divise son sel qu'en deux paquets. Il en prend un, et une demi-heure après il a une syncope qui dure une heure. On est obligé de le mettre au lit; il prend l'autre moitié deux jours après. La syncope ne revient pas, il a seulement deux faiblesses. La fièvre cesse pour revenir le mois suivant. Je lui laisse 150 centigrammes de sulfate de cinchonine à prendre en cinq fois, ce qu'il fit, et la fièvre n'est plus revenue. (5 mai.)

Théodore Regnier, âgé de onze ans, de constitution lymphatique, malade depuis vingt jours. Tous les jours, à onze heures du matin, il est pris de frissons suivis de chaleur et de sueur ; la rate est grosse et douloureuse, il a de la diarrhée depuis le commencement de l'affection. Les autres fonctions sont dans l'état normal, la peau est pâle et d'un

jaune terreux. Chaque fois que la fièvre revient, il a une toux convulsive. Les poumons n'offrent rien qui indique ce phénomène.

Je prescrivis 60 centigrammes de sulfate de cinchonine à prendre en trois jours; la fièvre fut arrêtée jusqu'au neuvième jour où elle revint. Je prescrivis de nouveau un gramme de sulfate de cinchonine à prendre en cinq fois : la fièvre disparut et ne reparut plus.

Catherine, âgée de soixante-huit ans, d'un tempérament nerveux, domestique chez M. Maréchal, rentier au Blanc, le 20 mars 1853, à dix heures du matin, fut prise de frissons au bas du dos qui s'étendirent par tout le corps durant deux heures et demie, se terminant par de la chaleur et de la sueur. C'est à ce stade que je la vis : elle se plaignait de fortes douleurs de tête, de coliques; la rate remplit tout le flanc gauche, la langue est blanche et humide, le pouls bat 105 par minute; la figure rouge, les yeux injectés; tous les autres organes semblent être dans l'état normal.

T. Boisson adoucissante, la diète; le 21 la malade est sans fièvre : même boisson, deux potages. Le 22, la fièvre est revenue plus forte que le 20 : boisson amère, 1 gramme de sulfate de cinchonine en trois paquets, à prendre un tous les soirs. Le 24, il ne survint que le symptôme chaleur, qui ne força pas la malade à se coucher. Je donnais 60 centigrammes de sulfate de cinchonine à prendre en deux fois, et la guérison fut complète.

Sylvain Mitivié, âgé de trente-deux ans, d'un tempérament bilieux-sanguin, d'une bonne con-

stitution, meunier à Chavigny, commune de Concremier, vint me consulter le 27 mai 1853. Il éprouvait depuis dix jours, à un jour d'intervalle et à dix heures du matin, des douleurs de tête dans le flanc gauche, un sentiment de fatigue dans les membres, des frissons qui commençaient par les pieds, devenaient généraux et duraient jusqu'à midi. Il survenait de la chaleur pendant trois à quatre heures, sans sueur; à cela se joignaient la soif, des efforts de vomissement sans qu'il en vienne à l'exécution, perte d'appétit. La rate est gonflée, elle donne 26 centimètres de matité de haut en bas. Je lui ordonnai des tisanes amères, un purgatif et 1 gramme de sulfate de cinchonine, à prendre en trois fois le soir, à commencer le jour même. Huit jours après, il revint me voir, me dit qu'il avait eu un accès qui avait peu duré, et que depuis il était guéri.

Marguerite Philipeau, âgée de trente-quatre ans, tempérament lymphatique, mendie pour subvenir à ses besoins, mal vêtue, habitant un logement bas et humide, allaitant un enfant. Depuis deux mois, tous les trois jours, elle est prise de frissons, de chaleur et de sueur : chaque accès dure de douze à quinze heures.

T. Tisane amère; la nourriture est difficile à changer, à cause de son état de pauvreté; sulfate de cinchonine, 170 centigrammes en cinq paquets à prendre un tous les matins. La fièvre disparaît; malgré cela, je fis continuer le sulfate de cinchonine pendant cinq autres jours. J'ai revu la malade depuis, qui m'a dit que la fièvre n'était pas revenue.

Madame Maillet, âgée de trente-sept ans, d'un tempérament éminemment nerveux, femme du juge de paix du Blanc, maintenant à Paris, me fit appeler le 15 mars 1853. Elle me dit être allée passer quelques jours à la campagne, qu'elle y avait eu des frissons, de la chaleur et de la sueur, commençant, comme celui que je voyais, par des vomissements de bile, de fortes douleurs de tête, des coliques, les yeux étincelants, la figure rouge, la langue large, plate et humide, le pouls fréquent, la chaleur de la peau grande. Je conseillai des boissons froides adoucissantes, la diète, des cataplasmes sinapisés aux pieds. Le 16, dans la matinée, elle est sans fièvre et semble jouir de sa santé ordinaire.

T. Boissons amères, trois potages, 1 gramme de sulfate de cinchonine à prendre en trois jours, le matin. Elle ne divise le sel qu'en deux, en prit un, et une demi-heure après elle eut une syncope qui dura une heure. On me fit appeler; mais elle avait repris ses sens lors de mon arrivée. Je fis diviser en deux paquets ce qui restait de sulfate de cinchonine pour les prendre les deux jours suivants. Le 20, la fièvre était revenue; mais, sans forcer la malade à se coucher; j'ordonnai 1 gramme de sulfate de cinchonine à prendre en quatre jours : elle le fit, et la fièvre n'est pas revenue.

Madame Dalançon, âgée de trente-huit ans, tempérament nerveux, maîtresse d'hôtel à Ciron, a la fièvre tous les deux jours depuis six mois, après avoir épuisé toute la médication de la fièvre intermittente sans avoir obtenu de guérison. Elle

est maigre, malgré la bonne nourriture qu'elle peut se procurer; sa peau est pâle, jaunâtre; la langue molle, pâle, humide, l'appétit presque nul, la soif peu considérable pendant l'apyrexie. Le pouls ne donne que cinquante pulsations par minute, la rate remplit tout l'abdomen. Tous les autres organes semblent faire leurs fonctions. J'ordonne des tisanes amères, deux purgatifs à dix jours d'intervalle, un vomitif, du bon vin, une nourriture succulente. Je lui donne 2 grammes de sulfate de cinchonine à prendre en six jours, et qu'elle a continué pendant vingt. Sous l'influence de ce traitement, la malade va un peu mieux; mais elle ne guérit pas. J'ai su depuis que son état ne s'était amélioré que très faiblement, et que sa maladie, après avoir continué tout le printemps, s'était en allée, comme elle le dit, toute seule.

Mademoiselle Virginie Dalançon, âgée de neuf ans, tempérament lymphatique, a la fièvre tous les jours depuis quatre mois, avec les stades ordinaires de froid, de chaud et de sueur; la rate est grosse et douloureuse, même sans la toucher. On l'a traitée longtemps sans résultat. Je lui donne 1 gramme de sulfate de cinchonine en cinq paquets à prendre un tous les soirs, des boissons amères qui sont un bon adjuvant dans ces localités. La malade guérit, et, un mois après la consultation, j'appris que la fièvre n'était pas revenue.

Mademoiselle Léonie Gilet, âgée de onze ans, était allée passer quelques jours à Rosnay chez son grand-père, dans ce pays où les gouvernements n'ont pas encore détruit l'hydre qui fait que, dans

cette commune comme dans celle de Saint-Michel, la vie humaine n'est que de vingt-trois à vingt-quatre ans, et n'est habitée que par des émigrants.

Appelé le 12 novembre, sa mère, qui est sage-femme, me dit que, depuis deux mois, elle avait pris à plusieurs reprises du sulfate de quinine qui avait arrêté la fièvre les premières fois, mais que la dernière ne l'avait pas modifiée. Son médecin lui avait ordonné du fer pour faire passer l'état chlorotique dans lequel elle était. Elle avait le teint des fiévreux, c'est-à-dire pâle, les lèvres et les pommettes un peu colorées pendant la chaleur des accès, la langue pâle, blanchâtre, d'une grande mollesse; depuis quelque temps elle a un peu de diarrhée. Lorsque le tremblement la prend, elle a des vomissements considérables qui se calment lorsque la chaleur commence et cesse et que la sueur est arrivée pour ne plus revenir qu'à l'accès suivant, la rate descend jusque vers les fosses iliaques. Je prescrivis des boissons toniques et amères, une bonne nourriture, des viandes noires, du vin; pour le lendemain matin 20 centigrammes de sulfate de cinchonine, ce qui fut continué pendant cinq jours. La fièvre revint malgré cela le jour de la dernière dose, le sixième elle ne revint pas, et la malade alla de mieux en mieux jusqu'au 12 décembre, où je la vis pour la dernière fois. Son embonpoint revenait avec les couleurs qu'elle avait avant les fièvres, qui ont continué pendant deux mois et demi.

M. Alfred Canuet était venu passer les vacances chez son père, qui est avoué au Blanc. Pendant ce

temps, il alla à sa campagne, où il se livra à la chasse dans les marais des bords de la Brenne. La fièvre tierce le prit et dura une partie des vacances : il prit du sulfate de quinine qui arrêta la fièvre pendant quinze jours. On lui donna alors du quinquina, 60 grammes incorporés avec 4 gramme de carbonate de potasse et du sirop d'absinthe quantité suffisante pour faire un opiat, ce qu réussit assez bien ordinairement : la fièvre fut ar rêtée, et il partit pour reprendre ses études au col lége de Poitiers. Aussitôt arrivé, la fièvre le re prit ; il revint au Blanc pour se faire soigner : on lui ordonna du vin, une bonne nourriture, l'opia déjà indiqué. La fièvre disparut jusqu'au dixième jour. Je le vis le 23 novembre : il me présenta les trois stades de la fièvre intermittente, et il me di qu'elle le prenait tous les jours. Je lui donna 150 centigrammes de sulfate de cinchonine en six paquets, à prendre un tous les jours : la fièvre fu arrêtée dès le troisième jour; le douzième il eu un peu de fièvre qui fit craindre son retour ; mai ce n'était qu'une indigestion. Il repartit le 8 octobre pour Poitiers, et la fièvre n'est plus revenue.

D'après ces observations, faites sur des personnes de différents âges, de différents tempéraments, de différents sexes, j'ai acquis la conviction que le sulfate de cinchonine peut remplacer le sulfate de quinine dans la généralité des cas de la fièvre intermittente ; mais les deux syncopes de Demay et de madame Maillet me feraient craindre de le donner à haute dose dans la fièvre pernicieuse e

les cas où il faut le prodiguer. Il faudrait donc l'essayer avant de se prononcer.

Fièvre quarte. — Eugène Couillaud, âgé de quatre ans et demi, blond, petit pour son âge, le teint pâle, les yeux ternes, le ventre gros ; la rate descend jusque sur la hanche, la langue est couverte d'un enduit épais et jaune, le pouls bat cent dix pulsations, la peau est brûlante (il est dans la période de la chaleur), le stade de froid n'a pas lieu. Né au village de la Monée, près Saint-Benoist-du-Saule, a eu les fièvres tous les deux jours pendant six mois, lorsqu'il demeurait au lieu de sa naissance. Depuis un an qu'il habite Paris, rue Saint-Paul, n° 5, elle n'a cessé de le prendre tous les trois jours ; il n'a subi qu'un traitement palliatif, excepté il y a un mois on lui donna un purgatif et du sulfate de quinine, qui n'a pas arrêté la fièvre. Trois jours après elle prit le type continu et redoubla tous les trois jours.

T. Tisane amère, 1 gramme de sulfate de cinchonine en cinq paquets, à prendre un tous les jours : la fièvre est arrêtée, le sulfate de cinchonine est continué, la maladie n'a pas reparu. En huit jours tous les accidents sont passés, le sulfate de cinchonine est continué pendant dix jours, la fièvre n'a pas reparu.

Fièvre quotidienne. — M. Payot, âgé de quarante-cinq ans, d'un tempérament sanguin, menuisier, est pris tous les matins à huit heures, depuis un mois, de douleurs frontales à le rendre fou. Il est pris de chaleur au moment où la douleur survient, qui ne cesse qu'avec elle ; le

pouls bat 115 par minute pendant l'apyrexie, la rate un peu volumineuse, la langue est couverte d'un enduit jaunâtre. Il a été saigné deux fois, a eu une application de quinze sangsues, deux purgatifs; sous l'influence de cette médication, il n'a eu qu'un faible amendement. On lui a administré du sulfate de quinine; mais il ne peut pas dire la quantité.

T. Je lui donne 2 grammes de sulfate de cinchonine divisés en six paquets, et, après trois jours, tous les accidents avaient disparu et ne sont pas revenus.

Fièvre quotidienne. — Mademoiselle Émilia Maillard, constitution nerveuse, est tous les soirs, depuis huit jours, prise de fortes douleurs de tête qui se terminent le matin par de la moiteur. La journée se passe bien; toutes les fonctions s'exécutent normalement; mais, aussitôt qu'elle a dîné, la tête devient douloureuse, elle ne peut plus marcher, et elle est obligée de prendre du repos.

T. 1 gramme de sulfate de cinchonine en trois paquets, à prendre un tous les matins, suffit pour guérir la malade.

Fièvre quarte. — Madame Élisa Touchard, femme Bourgeois, âgée de quarante-deux ans, d'un tempérament nerveux, était depuis quatre mois prise, à dix heures du matin, de frissons qui duraient une heure et demie, de chaleur et de sueur peu abondante. Elle avait pris à plusieurs reprises du sulfate de quinine qui n'avait arrêté la fièvre que pour quelques jours.

Elle vint du département de Seine-et-Oise le

20 octobre pour me consulter : la fièvre la prend tous les trois jours avec les trois stades; elle est d'une maigreur extrême, la rate descend jusque dans la fosse iliaque, de la diarrhée presque continuelle, une faiblesse considérable. J'ordonnai une nourriture succulente, des boissons amères et 3 grammes de sulfate de cinchonine en neuf pilules, à prendre une tous les soirs. Le deuxième accès se fit peu sentir, et le troisième ne revint pas.

La malade reprit de l'embonpoint, de la fraîcheur, et lorsque je la revis le 25 novembre, je ne la reconnus pas. Elle me dit que depuis cinq jours, la fièvre était revenue deux fois à un jour d'intervalle; elle attribuait ce retour à la pluie qu'elle avait reçue pendant deux heures et qu'elle avait été obligée de conserver ses effets pendant plusieurs autres. Je lui donnai 2 grammes de sulfate de cinchonine en six pilules à prendre une tous les soirs. La malade, qui est revenue deux mois après, me dit qu'elle avait été parfaitement guérie.

Madame Hisnard, âgée de quarante-six ans, d'un tempérament nerveux, d'une mauvaise constitution, fut prise, il y a vingt-trois ans, d'une douleur au côté gauche, développée à la suite d'une couche laborieuse. Cette douleur a duré trois ans, dont deux avec des élancements. Au commencement de cette douleur, elle fut atteinte de fièvre intermittente tierce qui a été traitée et guérie dans le département du Nord. Après cette fièvre et ces douleurs, elle conserva une pesanteur dans

l'abdomen, ces douleurs avaient disparu à mesure que l'augmentation de la rate s'opérait. Il y a quelques mois elle fut prise de petites fièvres, comme elle le dit, qui revenaient tous les deux jours avec frissons et chaleur sans sueur, puis des douleurs considérables dans tout le ventre, dans la cuisse gauche; elle ne pouvait plus marcher malgré la plus grande précaution, elle s'appliqua une ceinture hypogastrique sans amélioration, et fut obligée de garder le lit.

M. Piorry l'a traitée sans amélioration, soit qu'elle ne l'ait pas été assez longtemps, soit que les soins indiqués n'aient pas été suivis.

Le 29 novembre je vis la malade pour la première fois : la rate remplit tout le ventre et est douloureuse à ne pouvoir pas être touchée sans attirer les cris de la malade. La langue et la bouche sont sèches, la malade est altérée, n'a pas d'appétit et tous les soirs elle éprouve des frissons, de la chaleur, les selles sont difficiles et rares.

T. Un vésicatoire sur le ventre, une boisson à la volonté de la malade et 40 centigrammes de sulfate de cinchonine à prendre le soir en se couchant deux heures après un potage.

Le 31, elle me remit quatre bouteilles contenant des urines, les deux premières ont un dépôt considérable, les deux autres un peu de mucus en suspension. Traitée par le réactif iode ioduré de M. le professeur Bouchardat, elles donnent un précipité d'iodure ioduré de cinchonine très abondant. Ces urines étaient celles rendues douze

heures après l'injection du médicament, la malade n'ayant pas uriné dans l'intervalle.

Examen : La malade me dit avoir beaucoup moins souffert des douleurs qu'elle avait à la rate, mais que le remède l'avait bien tourmentée. Elle avait eu des douleurs de tête toute la nuit, des battements de cœur, des étouffements. La fièvre qui venait par de petits frissons ne vint plus.

T. 40 centigrammes de sulfate de cinchonine à prendre soir et matin, une nourriture substantielle.

Le 6 décembre elle est gaie, me reçoit en riant et me dit : ma rate est diminuée, mais votre remède a manqué m'étouffer ; j'ai eu des spasmes, des battements de cœur, des tiraillements d'estomac, de l'abattement, des douleurs de tête, une grande sécheresse de la bouche, et tout cela, pendant trois heures le matin, le soir je n'éprouve pas d'aussi grands désordres parce que je m'endors plus promptement. Les urines sont diminuées et rendues à des intervalles très longs. Elle me remet quatre bouteilles contenant l'urine du soir et du matin de deux jours, rendues douze heures après l'ingestion et avant de prendre une nouvelle dose de sulfate de cinchonine. Cette urine contient beaucoup de cinchonine, ce qui est constaté par le réactif de M. le professeur Bouchardat. La malade reste trois jours sans prendre le sulfate de cinchonine.

Le 9 décembre, je lui ordonne 50 centigrammes soir et matin après un léger repas.

Le soir elle éprouve les effets qu'elle avait ressentis les jours où elle avait pris le médicament,

mais le 10 au matin, une demi-heure après l'ingestion, elle éprouve des effets bien plus grands, la tête devint très douloureuse, la bouche et les fosses nasales se sèchent, pas d'étourdissement, pas de surdité, rien du côté de la vue; elle éprouve des étouffements, des battements de cœur; les urines sont arrêtées, elle ne les rend que deux fois dans la journée et en très petite quantité, elles contiennent une très grande quantité de cinchonine. La tête reste douloureuse toute la journée, le soir elle en prend 35 centigrammes, ce qu'elle continue quatre fois par jour jusqu'au quatorze.

Ce jour elle dit s'être promenée dans son appartement sans avoir éprouvé de douleurs, le ventre est moelleux, la peau du ventre n'est plus tendue, la rate est diminuée, on peut facilement le reconnaître.

T. Elle continue le sulfate de cinchonine à 1 gramme par jour, mais à prendre en quatre fois.

Le 24, le mieux continue, elle n'a pas éprouvé les angoisses qu'elle accusait, depuis qu'elle prend ce médicament à doses fractionnées. Elle continue la même médication jusqu'au mois de février, époque où elle reprend ses occupations quoique conservant la rate grosse.

Fièvre tierce. — Charles Bourgeois, âgé de dix ans, des Lays-des-Essarts, fut pris vers les premiers jours de juin dernier de fièvre tierce qui parut avoir pour cause plusieurs mares qui entourent la maison de ses parents. La fièvre était devenue quotidienne lorsque je le vis, le 26 du même

mois. La région de la rate présente du gonflement, la langue couverte d'un enduit blanc jaunâtre, des envies de vomir chaque fois que le frisson se manifeste, la fièvre vient à trois heures du soir, le frisson dure deux heures et demie, la chaleur deux heures et la sueur continue toute la nuit.

Le 27 juin, sulfate de cinchonine 25 centigr. à prendre pendant huit jours tous les matins, dès le troisième, la fièvre a beaucoup diminué dans la durée et dans l'intensité, le sixième elle a disparu en totalité. Le malade dit ne plus rien ressentir que la faiblesse. Le dixième jour le malade retourne à l'école qu'il avait été obligé d'abandonner. On voit que malgré les envies de vomir et l'enduit qui couvrait la langue, nous avons aussitôt administré l'antifébrile, et que le malade a guéri tout aussi vite que si l'on se fût occupé de ces symptômes.

Observations de M. Pepper (*Annuaire de M. Bouchardat*, 1854).

Les expériences qui viennent d'être faites par M. Pepper à l'hôpital de Pensylvanie, sont éminemment favorables au sulfate de cinchonine. Quinze malades qui avaient contracté des fièvres intermittentes pour la plupart dans les pays chauds, chez lesquels la maladie avait généralement plusieurs mois de durée et s'accompagnait d'engorgement de la rate et d'un trouble plus ou moins considérable dans la santé générale, ont vu leur fièvre être arrêtée dans onze cas, par une seule

dose de sulfate, dans deux autres cas, par deux doses, deux autres enfin ont eu des rechutes mais la fièvre a cédé complétement et définitivement au sulfate de cinchonine donné à une dose un peu élevée. Chez plusieurs de ces malades, le sulfate de quinine avait été déjà administré, quelque temps auparavant, mais avec un succès momentané. Aucun de ces malades n'a éprouvé le moindre signe d'irritation gastrique; mais à hautes doses, ce sel a déterminé la même lourdeur de tête que le sulfate de quinine. M. Pepper a administré presque toujours 80 centigrammes dans les vingt-quatre heures; quelquefois cependant 50 centigrammes ont suffi. Dans quelques cas les préparations de fer ont été données simultanément avec le sulfate de cinchonine. Le médicament a été administré en solution, avec addition de quelques gouttes d'acide sulfurique; son goût est le même que celui du sulfate de quinine, sauf un peu moins d'amertume. En somme, dit M. Pepper, il n'y a aucune différence sous le point de vue de l'action antipériodique entre le sulfate de cinchonine et celui de quinine; l'action du premier serait peut-être même un peu moins prompte que celle du second; mais ce qui surtout n'est pas à dédaigner, c'est que le sulfate de cinchonine ne coûte pas la moitié du sulfate de quinine; et, en supposant que des demandes plus fréquentes en fissent élever le prix, il y aurait toujours une différence notable, dont le consommateur pourrait profiter (*American journal of med.*)

EMPLOI DU SULFATE DE CINCHONINE CONTRE LES FIÈVRES PALUDÉENNES INTERMITTENTES ET RÉMITTENTES, par M. le docteur Wahu, médecin principal de l'hôpital Militaire de Cherchel (Afrique) (1).

M. A. Delondre, le chimiste distingué et si recommandable que tout le monde connaît, ayant appris que nous partions pour l'Algérie, cette terre classique des endémo-épidémies paludéennes, nous offrit de mettre à notre disposition une certaine quantité de sulfate de cinchonine préparé par lui, afin que nous pussions, à l'occasion, appliquer cet alcaloïde et comparer son action à celle bien connue de son congénère. Le raisonnement de M. Delondre est celui-ci : Avant que l'on eût découvert et isolé la *quinine*, on se servait de préférence du *quina gris de Loxa* pour combattre les fièvres intermittentes et les accès pernicieux, et l'on obtenait des résultats à peu près identiques avec ceux que l'on a obtenus depuis lors à l'aide du sulfate de quinine. — Seulement, on éprouvait plus de difficultés à faire prendre aux malades une dose toujours considérable de poudre de quina, qu'on n'en éprouve aujourd'hui à leur faire avaler quelques pilules ou une solution concentrée de sulfate de quinine. — Or, dans le quina gris de Loxa, qui était en grande faveur pendant le premier quart de ce siècle, la partie active était, sans contredit, la *cinchonine*, puisque les analyses chimiques nous ont appris depuis lors que le

(1) *Ann. de médec. et de chirur. prat.*, 1854, p. 5.

quina gris contient une forte proportion relativ de cinchonine et très peu de quinine, tandis qu dans le quina jaune, c'est la quinine qui prédomine

Lors de la découverte de la cinchonine, le sa vant et vénérable M. Bally, médecin de l'Hôtel Dieu, et expérimentateur sagace et distingué, es saya de combattre des fièvres d'accès par le sulfat de cet alcaloïde, et il obtint, dans les fièvres in termittentes de Paris, des succès qui lui prou vèrent que 3 ou 4 décigr. suffisaient souvent empêcher les accès de se reproduire. — Pourquo le sulfate de cinchonine fut-il bientôt délaiss pour le sulfate de quinine, c'est ce que nous igno rons; peut-être les applications de la cinchonin ne furent-elles pas suivies avec assez de persévé rance. Quoi qu'il en soit, on donna au sulfate d quinine une préférence exclusive et qui aujour d'hui, après les résultats que nous venons d'obte nir, nous semble avoir été entachée d'un peu d partialité. On aurait dû peut-être vérifier mieu qu'on ne le fit alors, si en réalité les effets du su fate de quinine, *médicament toujours très coûteux* étaient tellement supérieurs à ceux du sulfate d cinchonine, *médicament beaucoup plus accessible la classe pauvre*, que la prudence dût interdir l'emploi de ce dernier. En effet, depuis 1815, le prix du quina de Loxa ont toujours été à peu prè de *trois quarts* plus bas que ceux du quina jaune aujourd'hui ce dernier coûte 18 fr. le kilo., gris ne coûte que 3 fr. 50 à 4 fr. On dira peut être que l'élévation constante du prix du quin quina jaune tient à l'emploi qu'on en fait pou

l'extraction de la quinine; mais même en admettant cette assertion comme vraie, il est évident aussi, que le sulfate de cinchonine et celui de la quinine avaient été employés parallèlement et en aussi forte quantité l'un que l'autre, il s'en serait tout naturellement suivi que, le prix du quina gris s'élevant dans une certaine proportion, celui du quina jaune aurait baissé d'autant, ce qui aurait amené une moyenne plus tolérable pour bien des bourses.

Nous avons donc accepté avec joie l'offre toute désintéressée de M. Delondre, et sans vouloir rien préjuger, nous disons dès maintenant que, *d'après ce que nous avons vu*, ici en Afrique, nous croyons qu'au lieu d'aller chercher des succédanés du sulfate de quinine parmi tant de substances que l'on n'essaie que d'une manière empirique, on ferait mieux d'appliquer avec un peu de persévérance le sulfate de cinchonine, qui semble devoir être un succédané donné par la nature elle-même au sulfate de quinine.

Nous savons qu'il ne manquera pas d'hommes, éminents d'ailleurs, qui diront que nous, quant à la cinchonine: *la question est jugée*, et que la préférence donnée depuis tant d'années à la quinine indique assez sa prééminence. Nous leur répondrons qu'un jour (il n'y a de cela bien longtemps) on prétendit qu'on pouvait arriver à faire mouvoir des voitures au moyen de la vapeur, et qu'un membre de l'Institut, fort savant d'ailleurs, soutint, en se basant sur des théories qui paraissaient irréfutables, que les roues d'une locomotive tourneraient sur

elles-mêmes, mais que jamais elles ne décriraient une cycloïde, et que par conséquent *jamais* on ne pourrait organiser la locomotion à vapeur sur un chemin de fer. Depuis lors, les *hommes pratiques* ont répondu à l'illustre théoricien, qui est aujourd'hui forcé de faire 20 et 30 lieues à l'heure lorsqu'il voyage. — Nous dirons donc que les applications à faire avec la cinchonine sont essentiellement du ressort des hommes pratiques, convenablement placés pour cela. Nous disons *convenablement placés*, parce que ces applications ne sont réellement probantes que lorsqu'elles sont faites dans des pays à fièvres paludéennes, tels que l'Algérie, par exemple; et que nous, qui avons pratiqué la médecine à Paris pendant quinze ans, nous déclarons ne point accepter comme des épreuves définitives, celles qui pourraient avoir lieu sur des fébricitants de Paris; car il n'existe point là de fièvres d'accès à origine paludéenne, et les fièvres intermittentes de la capitale peuvent être arrêtées et guéries par une médication simple, et dans la plupart des cas sans faire intervenir le sulfate de quinine.

Nous laissons au surplus à nos lecteurs le soin de juger les applications que nous venons de faire du sulfate de cinchonine dans des cas de fièvres intermittentes et rémittentes d'Afrique. Nous donnons ci-après treize observations qui déjà pourraient paraître concluantes, mais nous ne voulons pas qu'on nous accuse de précipitation; nous sommes ici à même d'expérimenter d'une manière large et continue; nous habitons une ville de la

province d'Alger (Cherchel) où la population est assaillie par les fièvres paludéennes pendant toute l'année, mais surtout de juillet à novembre; des villages coloniaux très rapprochés nous fournissent encore un trop nombreux contingent de fébricitants. Nous avons voulu agir avec la plus grande prudence d'une part, afin de ne point encourir le reproche de mettre en péril la vie des malades en employant un médicament incertain dans ses effets; et d'autre part, nous avons voulu aussi agir avec le plus de certitude possible, en ne donnant la cinchonine que dans des cas bien tranchés; c'est pourquoi nous l'avons appliquée surtout aux individus malades de première invasion et dont la constitution n'était point encore détériorée par la cachexie paludéenne.—On remarquera sans doute que nous avons fait un fréquent usage de vomitifs et de purgatifs au début du traitement; cette manière de faire est ici formellement indiquée par l'état saburral qui accompagne dans presque tous les cas la fièvre d'accès. Ici, le sulfate de quinine donné pendant huit jours de suite à des doses très fortes (1 gramme et plus chaque 24 heures) ne produit absolument aucun effet si le traitement n'est pas commencé par un vomitif ou un purgatif; nous avons de nombreux exemples de ce que nous avançons ici, chez des malades qui avaient voulu se traiter sans recourir à un médecin et qui s'imaginaient qu'il n'y avait qu'à ingérer, à tort et à travers des pilules de sulfate de quinine.

Dès que les premières voies sont débarrassées,

le sulfate agit ; nous nous sommes donc placé quant à l'administration du sel de cinchonine absolument dans les mêmes conditions relative que lorsque nous avons employé le sulfate d quinine.

On remarquera que pour abréger le plus pos sible les *observations*, nous n'avons pas mentionn le régime alimentaire. Nous devons donc dire ic une fois pour toutes que nos fébricitants son toujours soumis au régime le plus nourrissant et l plus tonique ; ils mangent, à leur appétit, de l viande, du poisson, des légumes, et boivent en viron un tiers de litre de vin par jour.

Il ne nous reste qu'un mot à dire sur la ma nière de concevoir l'emploi d'un succédané qu professent certains médecins, qui veulent qu'u médicament ne puisse être réputé *succédané* qu lorsqu'il agit dans les cas où le médicament spéc fique a échoué. Il nous semble que citer une sem blable opinion c'est la réfuter.

Première observation. — *Fièvre quotidienne* onze heures du matin. — N..., journalier à Che chel, a eu deux accès qui ont duré de onze heure du matin à quatre heures du soir. Les trois stad à peu près égaux. En traitement le 20 septem bre 1853, troisième jour de la maladie. Embarra gastrique prononcé.

Le 20, à huit heures du matin, potion vom tive ; ipéca, 1 gramme ; émétique, 1 décigramm Pas d'accès. Le 21, 8 décigrammes de sulfate c cinchonine en solution aqueuse à sept heures c matin. L'accès devance l'heure habituelle, frisso

neuf heures et demie aussi violent que les précédents ; vomissements à la suite de cette période de l'accès ; la chaleur est moins forte et dure moins longtemps que les jours précédents ; pas de sueur. Le 22, 8 décigrammes à cinq heures du matin ; pas d'accès, pas de céphalalgie. Le 23, décigrammes à cinq heures du matin ; rien à noter, ni frisson ni chaleur, ni céphalalgie. Le 24, décigrammes à cinq heures du matin ; rien à noter. Le 25, plus de cinchonine ; vin de gentiane comme tonique (extrait de gentiane, 4 grammes ; vin rouge, 100 grammes). Les accès ne reparaissent pas et le malade reprend son travail le 4 octobre.

Deuxième observation. — *Fièvre rémittente.* — B..., jardinier des environs de Cherchel, malade depuis plusieurs jours, ne peut indiquer au juste l'époque de l'invasion de la maladie. En traitement le 29 septembre 1853. Embarras gastro-intestinal prononcé. Le 29, ipéca 1 gramme, émétique 1 décigramme. Le 30, sulfate de soude 60 grammes. Le 1er octobre, 5 décigrammes de sulfate de cinchonine à huit heures du matin ; même dose à onze heures du matin ; même dose à deux heures après midi. L'exacerbation arrive à quatre heures du soir ; elle est moins forte ; céphalalgie moins violente. La durée de l'accès n'est que de deux heures au lieu de quatre.

Le 2 octobre, 5 décigrammes trois fois répétés, aux mêmes heures que la veille. Un peu de céphalalgie seulement de quatre à cinq heures du soir. Le 3, 5 décigrammes à huit heures du matin ; décigrammes à trois heures du soir. Céphalalgie

à huit heures du soir, elle dure toute la nuit. Pas de tintement d'oreille malgré les 13 décigrammes pris. Le 4, la céphalalgie, qui a duré toute la nuit, est cause que l'on donne 5 décigrammes de sulfate à cinq heures du soir et huit décigrammes à huit heures du soir. A neuf heures du soir, léger mal de tête qui dure une demi-heure. Vers trois heures du matin, transpiration qui dure trois heures. Pas de tintement d'oreilles.

Le 5 octobre, 1 gramme de sulfate à trois heures du soir ; ni accès, ni céphalalgie ; bon sommeil pendant toute la nuit. Le 6, 1 gramme à trois heures du soir ; à neuf heures du soir, céphalalgie avec tintements d'oreilles ; chaleur qui dure une heure ; pas de frisson ; sommeil toute la nuit. Le 7, 1 gramme à trois heures du soir, rien à noter. Le 8, 9, 10, 11 et 12, rien.

Troisième observation. — *Fièvre tierce*, jours pairs, huit heures du matin. — Bar.., cultivateur, en Afrique depuis deux ans, a eu il y a six mois une fièvre quotidienne traitée et guérie par le sulfate de quinine ; a éprouvé trois accès avant le traitement commencé le 6 octobre 1853.

Le 6, 4 décigrammes de sulfate de cinchonine à quatre heures du matin ; à neuf heures, une heure après le moment habituel, chaleur pendant une heure, suivie de transpiration abondante. Sommeil à onze heures du matin, réveil à midi, plus de traces de l'accès. Le 7, à quatre heures du matin, 1 gramme de sulfate : ni accès, ni céphalalgie. Le sulfate avait été donné ce jour-là en raison de la gravité de l'accès de la veille et

dans la crainte que la fièvre ne devînt rémittente. Le 8 (jour d'accès), à quatre heures du matin, 4 décigrammes de sulfate; l'accès manque. Le 9, rien. Le 10, 4 décigrammes à quatre heures du matin, pas d'accès. Les 11 et 12 octobre, rien.

Quatrième observation. — *Fièvre quotidienne*, dix heures du matin. — L..., voiturier, rechute; a été traité pour la même affection, du 10 au 27 septembre, par le sulfate de quinine. En traitement du 7 octobre 1853. Embarras gastrique prononcé; le 7 au matin, potion ipéca 1 gramme, émétique 1 décigramme. Le 8, à six heures du matin, 8 décigrammes de sulfate de cinchonine. De trois heures et demie à sept heures du soir, forte céphalalgie, pas de chaleur à la peau ni de transpiration. Le 9, à onze heures du matin, 1 gramme de sulfate. Pas d'accès, pas de céphalalgie. Le 10, céphalalgie de six à huit heures du matin. 1 gramme de sulfate à onze heures du matin. Le 11, 5 décigrammes à minuit, et 5 décigrammes à deux heures du matin; céphalalgie moins forte que les jours précédents de quatre à six heures du matin; ni chaleur, ni sueur. Le 12, 5 décigrammes à minuit et autant à deux heures du matin; rien. Du 13 au 20 octobre, rien.

Cinquième observation. — *Fièvre tierce*, jours pairs, sept heures du matin. — D..., muletier, n'a jamais été malade depuis qu'il est en Afrique. Trois accès avant le traitement; la fièvre a commencé deux fois à sept heures du matin et a fini à deux heures de l'après-midi; le troisième accès a commencé à quatre heures du matin.

Les trois stades sont bien caractérisés ; aucune céphalalgie ne persiste. Le malade n'a fait aucun traitement. Le 12 octobre, 1 gramme de sulfate de cinchonine à minuit. L'accès manque complétement. Le 13, rien ; le 14, 1 gramme à minuit ; l'accès manque. Les 15, 16, 17, 18, 19 et 20, rien.

Sixième observation. — *Fièvre rémittente*, frisson prononcé à deux heures après midi. — A..., cultivateur, n'a jamais été malade depuis dix-huit mois qu'il est en Afrique. Atteint de fièvre rémittente depuis trois jours avec céphalalgie opiniâtre. Le 16 octobre, à neuf heures du matin, potion ipéca 1 gramme, émétique 1 décigramme, pour combattre un état saburral des plus prononcés. A onze heures du matin, le même jour, 1 gramme de sulfate de cinchonine qui est presque immédiatement rejeté par les efforts de vomissements dus encore à l'ipéca. On avait prescrit de ne faire prendre la cinchonine qu'après cessation définitive des effets du vomitif. L'accès caractérisé par le frisson survient à une heure quarante-cinq minutes de l'après-midi ; la céphalalgie, moins violente que les jours précédents, persiste tout le jour et toute la nuit.

Le 17, 1 gramme à onze heures du matin ; ni frisson, ni céphalalgie. Le 18, 1 gramme à onze heures, rien. Le 19, idem, idem. Du 20 au 24, rien.

Septième observation — *Fièvre rémittente* R..., cultivateur, a eu il y a deux mois, des accès de fièvre irréguliers qu'il a traités par le sulfate de qui-

nine en pilules; n'a plus rien ressenti depuis cette époque. Atteint de fièvre rémittente depuis trois jours; en traitement du 21 septembre 1853. Le 21, en raison de l'embarras gastrique concomitant, potion ipéca 1 gramme, émétique 1 décigramme. Céphalalgie moins forte. Le 22, à huit heures du matin, 8 décigrammes de sulfate de cinchonine; la céphalalgie est faible jusqu'à trois heures; de trois à cinq heures du soir, elle augmente et dure jusqu'au 23 à six heures du matin. Le 23, 5 décigrammes à huit heures du matin et 5 décigrammes à trois heures du soir; céphalalgie légère de quatre à six heures du soir. Le 24, 5 décigrammes à midi; pas de mal de tête ni de chaleur. Le 25, 5 décigrammes, à midi rien. Du 26 au 30 septembre, rien.

Huitième observation. — *Fièvre tierce*, jours impairs à une heure de l'après-midi. Complication de diarrhée. — B..., jardinier, a de la diarrhée depuis un mois; la fièvre est caractérisée par cinq accès ayant duré de une heure à six heures du soir. La période de chaleur est plus prolongée que les deux autres. Le 20 septembre, 30 grammes de sulfate de soude à huit heures du matin. Le 21, 8 décigrammes de sulfate de cinchonine à neuf heures du matin; l'accès arrive à une heure et demie, retardant d'une demi heure; la transpiration est moins abondante et cette période de l'accès dure moins longtemps que d'habitude. L'accès se termine complétement à cinq heures du soir. Le 22, rien à noter. Le 23, 8 décigrammes de sulfate de cinchonine à neuf heures

du matin; l'accès arrive à dix heures du matin; il commence par la chaleur, se termine par une forte sueur à onze heures un quart; durée, une heure un quart; avance de trois heures et demie. Le 24 rien à noter. Le 25, 8 décigrammes à trois heures du matin; pas d'accès. A une heure du soir, moment habituel de la fièvre, un peu de céphalalgie qui dure un quart d'heure; depuis ce moment, rien; nuit bonne. Le 27, 3 décigrammes à trois heures du matin; rien. Du 28 septembre au 6 octobre, rien. Le 7 octobre, à une heure du soir, céphalalgie violente jusqu'à cinq heures du soir. Le 8, céphalalgie immédiatement après l'ingestion de 8 décigrammes de sulfate de cinchonine à neuf heures du matin; elle dure une heure. Le 9, 8 décigrammes à cinq heures du matin; céphalalgie d'une heure à huit heures du matin. le 10, 8 décigrammes à cinq heures du matin; rien. Du 11 au 18, rien.

Neuvième observation. — *Fièvre tierce*, jours pairs, onze heures du matin. — G..., cordonnier, trois accès avant le traitement; les trois stades bien caractérisés; durée totale de onze heures du matin à quatre heures du soir; à partir de ce moment, pas de céphalalgie.

Le 21 septembre, 45 grammes de sulfate de soude pour remédier à un embarras gastro-intestinal. Le 22, 8 décigrammes de sulfate de cinchonine à sept heures du matin. A onze heures du matin, un peu de céphalalgie; ni chaleur, ni sueur. Le 23, rien à noter. Le 24, 8 décigrammes à sept heures du matin; l'accès manque. Le 25,

rien à noter ; Le 26, 8 décigrammes à sept heures du matin ; l'accès manque. Les 25, 28, 29 et 30, rien.

Dixième observation. — *Fièvre rémittente.* — F..., cultivateur, a eu il y a deux ans, pendant dix jours, une fièvre rémittente pour laquelle il a été traité par le sulfate de quinine en pilules. Le 21 septembre, 45 grammes de sulfate de soude. Le 22, la langue est restée blanche et l'enduit qui la recouvre est aussi épais que la veille. Ipéca 1 gramme, émétique 1 décigramme. Le 23, 8 décigrammes de sulfate de cinchonine à cinq heures du matin ; rejeté tout de suite, céphalalgie durant tout le jour. Le 24, 8 décigrammes à cinq heures du matin ; bourdonnement d'oreilles à huit heures du matin ; frisson à trois heures jusqu'à quatre du soir ; pas de chaleur ; céphalalgie à partir de quatre heures du soir et pendant toute la nuit. Le 25, 5 décigrammes à cinq heures du matin, et 5 décigrammes à onze heures du matin. Le 26, le mal de tête a été continuel pendant la journée du 28, mais il est moindre que les jours précédents. La nuit a été assez bonne ; le 26 au matin, la céphalalgie est moins forte. Le 27, 5 décigrammes à cinq heures du matin et 5 décigrammes à onze heures du matin. Le mal de tête va en diminuant ; ni frisson, ni chaleur, ni sueur. Le 2, 4 décigrammes à onze heures du matin ; rien. Le 29, 4 décigrammes à onze heures du matin ; rien. Le 30 septembre, les 1 et 2 octobre, 4 décigrammes à onze heures du matin ; rien. Le 3, vin d'extrait de gentiane. Le 4, céphalalgie à deux heures du soir jusqu'au lendemain. Le 5,

4 décigrammes à onze heures du matin ; céphalalgie de deux à six heures du soir, Le 6, 5 décigrammes à dix heures du matin ; 5 décigrammes à onze heures du matin ; céphalalgie depuis trois heures jusqu'à quatre et demie du soir; moins forte que celle de la veille. Le 7, 5 décigrammes à onze heures du matin ; rien. Du 8 au 15 octobre, rien.

Onzième observation. — Fièvre intermittente. — D...., interné politique à Cherchel, profession de meunier en France, n'a jamais été malade depuis vingt mois qu'il est en Afrique. Atteint de fièvre le 6 octobre 1853; le premier accès a débuté par un frisson ; les jours suivants chaleur continuelle, plus forte à cinq heures du soir, et durant jusqu'au lendemain matin avec la même intensité.

A pris avant le traitement deux fois de l'émétique, qui a produit d'abondants vomissements ; et deux fois 5 décigrammes de sulfate de quinine, les 10 et 11 octobre. Nous a consulté les 16 octobre. Embarras gastrique prononcé qui réclame un ipéca stibié (ipéca 1 gramme, émétique 1 décigramme), donné à huit heures du matin. A midi, céphalalgie ; à cinq heures du soir, chaleur jusqu'à sept heures du soir. Rémission jusqu'à minuit ; à cette heure, chaleur et céphalalgie jusqu'à cinq heures du matin.

Le 17, 8 décigrammes de sulfate de cinchonine à huit heures du matin. Pas de fièvre. Le 18, 8 décigrammes à huit heures du matin ; rien. Le 19, 8 décigrammes à huit heures du matin. A midi, légère céphalalgie suivie de transpiration abondante; la nuit, pas de soif, mais insomnie

constante sans frisson, ni chaleur, ni sueur. Le 20, 8 décigrammes de sulfate à huit heures du matin; rien. Du 21 au 30 octobre rien.

Douzième observation. — Fièvre quotidienne, six heures du soir. — V..., terrassier, en Afrique depuis quatre mois, atteint de dysentérie au mois d'août 1853, malade alors pendant huit jours; atteint de fièvre quotidienne le 24 octobre, a eu six accès complets, n'a consulté que le 30 octobre. Le 30 octobre, embarras gastro-intestinal prononcé; potion vomitive avec l'ipécacuanha et l'émétique. Le 31, 60 grammes de sulfate de soude le matin; 8 décigrammes de sulfate de cinchonine à deux heures du soir; l'accès manque complétement. Le 1er novembre, 8 décigrammes de sulfate à deux heures du soir; l'accès manque encore. Les 2 et 3 novembre, 8 décigrammes de sulfate à deux heures du soir; rien. Les 4, 5, 6, 7 et 8, rien.

Treizième observation. — Fièvre tierce, jours pairs en octobre, jours impairs en novembre. Accès à six heures du matin. — B..., cultivateur, a été atteint de fièvre tierce le 30 septembre; la fièvre a duré huit jours, a pris alors du sulfate de quinine, est redevenu bien portant après trois semaines. Atteint de fièvre tierce le 30 octobre, n'a pas pris de sulfate de quinine cette fois; n'a consulté que le 4 novembre, après avoir eu deux accès complets. Le 4 novembre, embarras gastrique : potion ipéca-émétique. Le 5 novembre, l'accès est attendu à six heures du matin; 8 décigrammes de sulfate de cinchonine, à deux heures du matin :

l'accès vient à cinq heures du matin : il est moins fort que le précédent, le stade de froid surtout ; période de sueurs moins prolongée ; tout est fini à neuf heures du matin ; pas de céphalalgie. Le 6, rien. Le 7 novembre, 8 décigrammes à minuit ; l'accès manque complétement. Le 9 novembre, 8 décigrammes à minuit, rien. Les 11 et 13 novembre, 8 décigrammes à minuit, rien. Les 15, 17 et 19, pas d'accès.

NOUVELLES OBSERVATIONS SUR L'EMPLOI DU SULFATE DE CINCHONINE DANS LES FIÈVRES PALUDÉENNES (1), par M. WAHU, médecin principal chef de l'hôpital militaire de Cherchel (Afrique) (2).

Ayant été compris par M. le ministre de la guerre au nombre des médecins principaux de l'armée d'Algérie, chargés d'expérimenter officiellement, pendant le courant de l'année 1854, le sulfate de cinchonine, nous avons saisi avec empressement l'occasion favorable qui nous était

---

(1) Afin d'éviter des redites, nous prévenons que dans tous les cas dont les observations suivent, l'alimentation a été tonique, substantielle, et que les malades ont reçu en fait d'aliments solides et liquides tout ce qu'ils pouvaient raisonnablement ingérer.

(2) *Annuaire de médecine et chirurgie pratiques.* 1855, p. 1.

offerte de continuer nos travaux de l'an dernier, travaux qui, au surplus, ont été la cause du choix dont nous a honoré cette année l'administration de la guerre. Nous donnons ci-après les observations recueillies par *nous-même, jour par jour*, au lit des malades; nous aurions pu en recueillir un bien plus grand nombre, car les cas de fièvres d'accès de toute nature se sont multipliés sous nos yeux et dans notre hôpital ; mais désirant éviter de passer pour avoir des idées préconçues au sujet de la cinchonine, nous avons voulu, non-seulement ne nous attacher qu'aux cas bien tranchés qui ne pouvaient laisser aucun doute dans l'esprit, mais encore choisir parmi nos malades les individus les plus intelligents et qui pussent assez convenablement analyser leurs sensations, pour bien nous rendre compte de tout ce qu'ils éprouvaient. Nous renvoyons nos lecteurs au préambule de l'article relatif aux applications que nous avons déjà faites l'an dernier du sulfate de cinchonine (*Annuaire de médecine et de chirurgie pour* 1854, p. 5); ils y verront quels sont les motifs qui semblent militer, avec le plus de force, en faveur de la cinchonine; ils pourront s'assurer aussi que nos essais ont été faits l'an dernier, de même que cette année, avec la plus grande prudence, et en éloignant autant que possible l'idée arrêtée d'avance d'*obtenir toujours des résultats heureux et favorables à l'adoption de l'alcaloïde que nous expérimentions.* Aujourd'hui, après cette double épreuve, nous croyons pouvoir dire, sans passer pour enthousiaste de tout ce qui est nouveauté, que, pour nous, la

cinchonine et la quinine sont identiques quant à leurs effets curatifs, dans les cas de fièvres paludéennes. Nous disons effets *curatifs*, parce que nous avons remarqué que, quant aux effets physiologiques, ou, pour parler plus exactement, quant aux effets pathogéniques, il existait une différence entre la quinine et la cinchonine, ce dernier alcaloïde ne déterminant que *très exceptionnellement* de la surdité et des bourdonnements d'oreilles, tandis que la quinine produit très souvent ces deux phénomènes chez les malades.

Nous ferons remarquer, en passant, à nos lecteurs, que nous ne pouvons, après ce dont nous avons été souvent témoin ici, accepter la différence établie aujourd'hui par quelques médecins, entre les fièvres d'accès *simples* et les fièvres d'accès *paludéennes;* autrement dit, entre les fièvres à quinquina et les fièvres guérissables sans quinquina. Nous admettons bien qu'il est possible de guérir certaines fièvres d'accès sans employer le quinquina, mais nous avouons en toute humilité ne pas connaître de *criterium* qui, en Algérie, puisse servir à distinguer *à priori* les fièvres d'accès simples, guérissables sans quinquina, des fièvres d'accès provenant de l'intoxication paludéenne, et qui ne peuvent être guéries que par le quinquina ou par ses alcaloïdes. Nous ne pouvons admettre, en effet, comme *criterium*, l'*époque de l'année* où naissent ces fièvres; il y a bien, il est vrai, en Algérie, une saison où les fièvres d'accès sont plus graves, plus difficiles à guérir, où elles tournent plus facilement à la forme pernicieuse; et il y a,

par contre, une autre saison où les fièvres d'accès sont plus faciles à guérir ; mais, aux deux époques, le début de la maladie est le même ; aux deux époques l'embarras gastrique, l'état saburral ouvrent la marche dix-neuf fois sur vingt. Et si dans la saison dite *des maladies*, la forme pernicieuse est de beaucoup plus fréquente que pendant le reste de l'année, on voit néanmoins pendant cette dernière époque, des accès pernicieux se développer brusquement et marcher rapidement vers une terminaison funeste, et cela, chez des malades qu'au premier abord on ne croyait atteints que d'un embarras gastrique un peu intense ou d'une fièvre printanière des plus simples ; états pathologiques contre lesquels on n'avait pas cru devoir recourir à l'antipériodique. Ce que nous avançons ici est basé sur notre propre expérience. Dans les premiers mois de cette année, en mai dernier, c'est-à-dire à l'époque où la fièvre disparaît presque complétement, nous avons failli perdre un malade en quelques heures. Cet homme était entré à l'hôpital presque à regret, il avouait bien avoir eu les jours précédents quelques accès légers et incomplets ; mais il affirmait que c'était peu de chose, et il nous demanda de ne le conserver à l'hôpital que le moins de temps possible. Il n'avait pas même d'embarras gastrique. Nous le mîmes en observation, nous proposant de lui administrer la cinchonine ; mais nous désirions être témoin aupavant d'accès *bien caractérisés*. La nuit suivante en vint un qui malheureusement le fut trop bien, car en moins d'un quart d'heure cet homme

passa de l'état normal et apyrétique à l'état comateux. Du sulfate de quinine fut tout de suite administré à fortes doses plusieurs fois de suite : l'accès dura plus de dix heures ; lorsqu'il fut terminé nous continuâmes à donner le sulfate de quinine à intervalles rapprochés et à doses fractionnées. Nous eûmes le bonheur de prévenir un second accès et de sauver ainsi ce malade ; mais nous nous tînmes pour averti, et nous préférons aujourd'hui administrer du sulfate de quinine dans des cas qui paraissent peu graves, que d'exposer les malades dont le salut nous est confié aux chances toujours si incertaines d'accès pernicieux ; d'autant que ce cas n'est pas le seul que nous ayons rencontré dans notre pratique. Plusieurs fois il nous est arrivé d'administrer, *hors la saison des maladies*, du sulfate de quinine à des malades atteints de fièvres tellement légères en apparence, que nous nous faisions presque scrupule de consommer dans ces cas un médicament aussi coûteux ; souvent plusieurs jours s'étaient écoulés sans que la fièvre eût reparu, et cependant parfois des accès pernicieux sont ensuite survenus.

Comme corollaire de ce qui précède, nous dirons que notre opinion est que l'Algérie n'est pas, comme le répètent chaque jour certains pessimistes, une terre à jamais maudite et où l'être humain doit fatalement succomber après un séjour plus ou moins long ; qu'en Algérie, surtout dans certaines régions, il y a, par suite du défaut de culture et d'assainissement du sol, des marais ou des terrains marécageux, qui dégagent *constam-*

ent, mais surtout à certaines *époques* de l'année, es effluves, causes de fièvres d'accès ; que les tra-aux de défrichement engendrent les mêmes ma-dies, parce que ces travaux mettent à décou-ert le sous-sol qui contient des débris végétaux en rmentation ; que la terre d'Afrique, une fois éfrichée et mise en culture, n'engendre pas plus e maladies que la terre de France; témoin le ondouck et Boufarick, deux villages aux environs Alger, dont l'un, le dernier, est aujourd'hui orissant, parce que son terrain est assaini et chargé e végétaux de toute espèce, tandis qu'il y a cinq ns à peine la mortalité y était encore effrayante ; ue les fièvres ne sont pas de deux sortes, les unes aludéennes, les autres non paludéennes, mais u'elles sont toutes paludéennes, et qu'elles ne ffèrent entre elles que *par le degré d'intensité* de ntoxication, et qu'en résumé le médecin prudent oit toujours être sur ses gardes.

Première observation. — *Signe.* Trente-quatre ns. Colon au village agricole de Zurich, à 14 kilo-ètres de Cherchel. — Constitution moyenne. ait cultivateur dans le département de l'Ain ; y a jamais été malade. — Depuis cinq ans en gérie, a successivement habité Constantine et ilippeville pendant deux ans. — Est venu habi-Douéra, puis Alger ; il n'y a point été malade ; t venu habiter plus tard Zurich ; là, il a eu la vre pour la première fois; fièvre quarte qui a ré trois mois. — Il est parti pour Philippeville ur changer d'air. — Revenu à Zurich depuis un , il est retombé malade et il est entré à l'hôpital

de Cherchel en septembre 1853 pour une fièvre tierce ; il y est resté neuf jours.

Depuis sa sortie de l'hôpital de Cherchel en septembre, il n'a jamais été complétement bien portant ; et il a eu, à des époques indéterminées, des accès de fièvre tierce ou quarte.

Ennuyé de cet état, qui ne présente rien de fixe quant aux accès, mais qui lui cause une pénible sensation de fatigue et d'affaissement, il s'est décidé à entrer de nouveau à l'hôpital. — Sa nourriture habituelle comprend peu de viande, peu de vin, quelquefois du porc salé. État cachectique très avancé. — N'a pas pris de sulfate de quinine pendant environ trois semaines avant son entrée à l'hôpital de Cherchel, qui a lieu le 1er mai 1854.

1er mai. Entrée à l'hôpital. Pas d'état saburral. Demie de pain, demie de viande ; légumes ; trois quarts de vin. Eau vineuse pour tisane.

La céphalalgie vient fréquemment tourmenter le malade, mais sans se montrer à heure fixe.

Les 2, 3, 4, 5 mai, 5 décigrammes de sulfate de cinchonine à midi ; même dose à dix heures du soir.

A partir du 5, la céphalalgie a été en diminuant. Mais elle a devancé, le 5, l'heure habituelle depuis quelques jours.

Le 6, à onze heures, 5 décigrammes ; à cinq heures du soir, 5 décigrammes. — Le 7, à neuf heures et demie du matin, 5 décigrammes ; à cinq heures du soir, 5 décigrammes. Dans la prévision de l'avance de la céphalalgie. — Le 8, à cinq heures

u matin, céphalalgie légère jusqu'à sept heures
u matin. Le malade prendra demain à trois
eures du matin, 6 décigrammes de sulfate de
nchonine. — Le 9 mai, la journée se passe
ien; 5 décigrammes de sulfate à neuf heures et
emie du matin; 5 décigrammes à cinq heures du
ir; 5 décigrammes à minuit. Un quart d'heure
rès minuit, céphalalgie qui dure une heure; le
ste de la nuit se passe bien. — Le 10 mai, ma-
n, le malade est bien. Sulfate de cinchonine aux
ses et aux heures d'hier. Rien dans la journée.
- Le 11, plus de cinchonine jusqu'au 14, jour
e la sortie de l'hôpital du malade qui se sent
rfaitement bien et qui désire retourner chez
i.

Deuxième observation. — Fièvre tierce. — Mo-
n, soldat au 45e de ligne; vingt-cinq ans; était
ltivateur dans le département de l'Isère. Soldat
puis deux ans. Pas de maladie avant son incor-
ration, excepté autrefois, il y a trois ans, quel-
ues accès de fièvre tierce à Lyon où il était jar-
nier, travaillait dans un jardin situé sur les
rds du Rhône dans une plaine marécageuse. —
rrivé avec son régiment en Afrique, le 19 mars
54; à Cherchel le 1er avril suivant.

Le 21 mai, la maladie débute par de l'anorexie,
la courbature. — Le 22, continuation du même
t. — Le 23, accès à trois heures du soir, débu-
t par de la chaleur et de la céphalalgie qui du-
t plusieurs heures. — Le 24, rien. — Le 25,
cès semblable à celui du 23, mais beaucoup plus

fort. — Le 27, entrée à l'hôpital. État saburra prononcé. Ipéca, 1 gramme ; tartre stibié, 1 déci gramme le matin. A trois heures du soir, accè complet ; frissons pendant deux heures ; chaleu sèche et forte céphalalgie ensuite ; le tout n'es terminé qu'à minuit. — Le 28, rien à noter. — Le 29, à onze heures du matin, 8 pilules de sul fate de cinchonine (de 1 décigr. chaque). A troi heures et demie du soir, céphalalgie modérée qu dure jusqu'à neuf heures du soir ; chaleur modé rée et un peu de moiteur, aussi de trois heures e demie jusqu'à neuf du soir. A partir de neu heures, calme complet. — Le 30, rien à noter. — Le 31, à onze heures du matin, 8 pilules de sul fate de cinchonine. Pas de traces d'accès, la jou née a été complétement bonne. — Le 1er juin rien à noter. — Le 2, jour d'accès ; 8 pilules d sulfate de cinchonine à onze heures du matin Rien à noter. — Le 4, jour d'accès ; 6 pilules d sulfate de cinchonine à onze heures du matin Rien à noter. — Le 6, jour d'accès ; pas de sul fate de cinchonine. Accès égal à celui du 29 mai — Le 7, rien à noter. — Le 8, huit pilules à onz heures du matin. A huit heures du soir, céphal algie pendant deux heures et chaleur. — Le 9 bien que ce ne soit pas jours d'accès, 5 pilules pa précaution. Rien. — Le 10, 8 décigrammes d sulfate de cinchonine en solution aqueuse à troi heures du soir. Pas d'accès. — Le 11, embarra gastrique très prononcé ; 45 grammes de sulfat de soude. — Le 12, l'appétit est revenu à l'éta

normal; 8 décigrammes de sulfate de cinchonine à trois heures du soir. Rien à noter. — Le 13, rien. — Le 14, 8 décigrammes de sulfate de cinchonine. Rien. — Le 15, rien. — Le 16, 6 décigrammes de sulfate de cinchonine. Rien. — Le 17, rien. — Les 18 et 20, 6 décigrammes de sulfate de cinchonine. Rien. — Le 22, 4 décigrammes de sulfate de cinchonine. Rien. — Le malade sort de l'hôpital le 24 juin.

Troisième observation. — Le sujet de cette troisième observation est le même *Monin* de l'observation 2. Il était parfaitement guéri le 24 juin lorsqu'il sortit de l'hôpital. — Le 27 juin, il a commencé à travailler pour le compte du génie; le travail avait lieu sur le bord de la mer; cet homme était forcé d'avoir les pieds dans l'eau pendant plusieurs heures d'un travail assez pénible pour lui occasionner en même temps de la transpiration.

Le troisième jour de ce travail, il reçut de la pluie pendant tout le temps du travail, alors que sa chemise était mouillée de sueur. Quatre jours après avoir cessé ce travail (le 6 juillet), il a eu un accès de fièvre à deux heures du soir. Accès complet, terminé à sept heures du soir.

Le 8 juillet, l'accès a devancé l'heure de la veille, il a débuté à sept heures du matin; il a été plus fort, a duré toute la journée et la céphalalgie s'est prolongée jusqu'à onze heures du soir. — Le 10 juillet, entrée à l'hôpital à sept heures du matin; la tête commençait à être lourde; le froid est venu à neuf heures, il a duré jusqu'à

dix heures et demie, puis il y a eu chaleur et le malade a mouillé une chemise. L'accès était fini à trois heures du soir ; la céphalalgie a duré jusqu'à sept heures du soir. La nuit a été bonne. Pas d'embarras gastrique.

Le 11 juillet, rien à noter. — Le 12, à trois heures du matin, 5 décigrammes de sulfate de cinchonine en solution ; même dose à quatre heures du matin. Pas de trace de fièvre. — Le 13, rien. — Le 14, à trois heures du matin, 8 décigrammes de sulfate. Pas de fièvre. — Le 15, rien. — Le 16, à quatre heures du matin, 8 décigrammes de sulfate. Pas de fièvre, un peu de pesanteur de tête. — Le 17, à quatre heures du matin, 6 décigrammes de sulfate. Rien. — Du 18 au 23, rien. — Le malade sort le 24 juillet.

Quatrième observation. — Lenglet. Condamné à l'atelier militaire du boulet de Cherchel ; du département de la Somme ; était cordonnier ; servait dans l'artillerie de marine à Lorient ; est depuis un an au boulet. Il a passé d'abord six mois à Bône ; au bout d'un mois, il a été atteint de fièvre quotidienne pendant onze jours. Sorti de l'hôpital de Bône au bout d'un mois, il y est rentré quinze jours après pour trois ou quatre accès de fièvre tierce. Les terrains de travail étaient marécageux. Il est entré plusieurs fois à l'hôpital de Bône ensuite, et toujours pour la fièvre tierce. La troisième fois, les accès sont devenus irréguliers ; il en paraissait un chaque huit jours environ. Il a passé ainsi deux mois de suite à l'hôpital de Bône.

Depuis un an à l'atelier de Cherchel, il est venu à l'hôpital, en octobre 1853, pour la fièvre tierce; il y est revenu en avril 1854. Depuis son arrivée à Cherchel, il avait eu de temps à autre des accès irréguliers.

Il n'a jamais eu d'autres maladies.

Entré à l'hôpital le 6 juin, le soir; il a eu sept accès complets d'égale intensité, avec les trois stades et tous à cinq heures du soir, les sept jours qui ont précédé son entrée.

Le 7 juin, état saburral. 45 grammes de sulfate de soude le matin. A une heure après midi, 8 décig. de sulfate de cinchonine en solution aqueuse. Pas de trace d'accès. — Le 8, en raison de la persistance des sept accès antérieurs, 5 décigr. de sulfate de cinchonine à midi. Pas de fièvre. — Le 9, 8 décigrammes à midi. Le soir à neuf heures, un peu de céphalalgie et de chaleur de tête. — Le 10, 5 décigrammes de sulfate. Rien. — Le 11, 8 décigrammes de sulfate. Rien. — Le 12, rien. — Le 13, 6 décigrammes de sulfate. Rien. — Le 14, pas de sulfate. La nuit du 14 au 15 est un peu agitée. — Les 15 et 16, 6 décigrammes de sulfate. Rien. — Le 17, rien. — Le 18, de midi à trois heures, un peu de céphalalgie. — Le 19, 6 décigrammes de sulfate. Rien. — Les 20, 21, 23, 5 décigrammes de sulfate. Rien. — Le malade est sorti de l'hôpital le 27.

Cinquième observation. — *Rivet.* Condamné de l'atelier du boulet de Cherchel; en Afrique depuis

1844 ; était employé dans une maison de commerce avant d'être militaire. Entré aux chasseurs d'Afrique à Alger, en 1844. N'a jamais été malade ni avant ni depuis son entrée au service. A l'atelier du boulet depuis deux ans. N'a jamais été malade à l'atelier. — Est allé en témoignage à Blidah le 8 juillet. En revenant de Blidah, le 17 juillet, il est arrivé indisposé à El Afroun, première étape (14 kilomètres); avait éprouvé beaucoup de fatigue pendant son séjour à Blidah où il a été tenu en prison. Est arrivé le 19 à Cherchel, le troisième jour de sa route ; il a été obligé de monter sur un cacolet ne pouvant plus marcher ; le malaise général continuait et augmentait. A eu un premier accès de fièvre le 20 juillet à dix heures du matin. Cet accès a duré une partie de la journée; pas de frissons, mais une chaleur intense jusqu'a deux heures du soir; puis il est resté de la céphalalgie pendant la nuit et une partie de la journée du lendemain.

Entré à l'hôpital le 21. État saburral très prononcé. Sulfate de soude, 45 grammes. — Le 22 accès à dix heures du matin, débutant par de frissons très forts ; chaleur très forte; céphalalgie (accès beaucoup plus fort que le premier). — Le 23, sulfate de soude, 45 grammes. — Le 24, à cinq heures du matin, 1 gramme de sulfate de cinchonine. L'accès, au lieu de venir à dix heures comme déjà deux fois, n'est venu qu'à une heure du soir, bien moins fort et n'a duré que deux heures. — Le 26, 1 gramme de sulfate de cincho-

ine à cinq heures du matin. Pas d'accès ; rien bsolument. — Le 28, 8 décigrammes de sulfate e cinchonine à cinq heures du matin. Rien. — e 30, 6 décigrammes de sulfate de cinchonine cinq heures du matin. Rien. — Le 1er août, 5 écigrammes de sulfate de cinchonine à cinq eures du matin. Rien. — Les 2, 3, 4, 5, 6, rien ; orti le 7.

Sixième observation. — Le sujet de cette sixième bservation est le même *Rivet* de l'observation ° 5. — Rivet, en quittant l'hôpital, est allé tra-ailler au port, les jambes dans l'eau, une partie e la journée. Il a travaillé ainsi huit jours. Il est ombé malade le 15 août. Il a eu ce jour-là à midi n accès, qui a duré jusqu'à dix heures du soir ; céphalalgie et la chaleur jusqu'à sept heures, et sueur jusqu'à dix heures. — Le 16, rien. — e 17, accès à midi ; jusqu'à deux heures du ma-n, chaleur et céphalalgie ; de deux heures du natin jusqu'à six heures, sueur.

La fièvre est accompagnée d'une bronchite in-ense.

Entré à l'hôpital le 19 août (jour de fièvre). uit pilules de sulfate de cinchonine (8 déci-rammes) à dix heures du matin : pas de traces e fièvre. — Le 20, rien. — Le 21, six pilules de ulfate de cinchonine à neuf heures du matin : en. — Le 22, rien. — Le 23, jusqu'au 2 sep-mbre, rien ; sorti le 3.

Obs. VII. — *Duchemin*. Était forgeron à Beau-ais ; est entré, il y a trois ans, dans le 6e dra-

gons, en garnison à Metz, puis à Lunéville : a e
la dysentérie dans cette dernière ville en 1852;
été alors trois semaines à l'hôpital. En Afrique,
l'atelier du boulet de Cherchel depuis neuf mois
Depuis son arrivée en Afrique, n'a point été ma
lade; travaillait à la route près de Zurich; étai
campé sous la tente. — Depuis le 15 juillet il s'es
senti indisposé; perte d'appétit, embarras gas
trique. — Le 20, il a éprouvé des frissons à si
heures du matin, puis de la chaleur et une fort
céphalalgie; le tout a duré jusqu'à six heures d
soir. — Le 21, rien. — Le 22, même accès qu
le 20. — Le 23, rien. — Le 24, accès comm
le 20 et le 22. — Entré à l'hôpital le 24 a
soir.

Le 25, état saburral : 45 grammes de sulfat
de soude le matin; 1 gramme de sulfate de cincho
nine à minuit. — Le 26, rien qu'un peu de cé
phalalgie. — Le 27, à minuit, 8 décigrammes d
sulfate. — Le 28, rien. — Le 29, à minuit, 6 dé
cigrammes de sulfate. Rien le 30. — Le 31,
minuit, 5 décigrammes de sulfate. Rien le 1er
sorti de l'hôpital le 3 août.

Obs. VIII. — *Seigneuret*. Était maçon dans l
département de Seine-et-Oise avant son entrée a
service. Au 4e dragons depuis 1848, à Versailles
— Est venu en 1850 à la compagnie de disciplin
de Mostaganem; y est resté jusqu'en février 1853
y a toujours été malade; avait tantôt des accè
quotidiens, tantôt des accès du type tierce. Ce
accès se succédaient par trois, quatre ou cinq

is répit pendant un mois : il travaillait alors à pont dans une plaine marécageuse.

Arrivé à l'atelier du boulet à Cherchel en fé- er 1853; n'a plus eu la fièvre jusqu'en octobre. ette époque, il a eu la fièvre tierce; il est entré s fois à l'hôpital jusqu'en janvier 1854. — De- s janvier jusqu'en mars a eu quelques accès és étant au camp de Zurich; a pris chaque fois pilules de sulfate de quinine. — N'a plus eu fièvre ni plus pris de pilules depuis mars.

Le 18 juillet, il a été au travail; a bien eûné. A une heure du soir, un accès de fiè- a commencé par de la chaleur, de la céphal- e, une sueur prolongée jusqu'à six heures du .

Les 19, 20 et 21, les accès ont paru chaque ; augmentant d'intensité; ayant leurs trois les.

Le 22, l'accès a commencé à dix heures du in (avance de trois heures sur les précédents), é très fort et a duré jusqu'au lendemain au t du jour.

Le 23, cet homme est parti à six heures du ma- du camp de Zurich (16 kilomètres de Cher-), est arrivé à Cherchel à dix heures du matin : èvre a commencé à son arrivée et a duré toute ournée.

Le 24, la fièvre vient à dix heures du matin; toute la journée.

Le 25, entré à l'hôpital le matin : 45 grammes ulfate de soude; fièvre à dix heures.

Le 26, à six heures du matin, 1 gramme d sulfate de cinchonine; un peu de céphalalgie seu lement vers l'après-midi.

Les 27, 28 et 29, 6 décigrammes de sulfate d cinchonine à six heures du matin : rien.

Le 30, jusqu'au 6 août, ni sulfate ni fièvr Sorti le 6.

Obs. IX. — *David.* Condamné de l'atelier d boulet; en Afrique depuis quatre ans; était hu sard avant de venir à l'atelier; a été atteint d fièvre continue en janvier et février 1853; n jamais ressenti de fièvre intermittente ni rémi tente : la fièvre rémittente a débuté le 23 juill 1854 par une lassitude générale et par des céphal algies intermittentes; des sueurs très fortes et d l'inappétence.

Entré à l'hôpital le 27 juillet avec embarr gastrique prononcé; a pris le même jour : ipéc 1 gramme; tartre stibié, 5 centigrammes. — L 28, 6 décigrammes de sulfate de cinchonine neuf heures du matin; la céphalalgie diminue ain que les sueurs. — Le 29. 6 décigrammes de su fate; amélioration continuée. — Le 30, 5 déc grammes de sulfate : rien qu'un peu de pesante de tête. — Le 31, 5 décigrammes de sulfate rien. — Les 1er et 2 août, rien. — Le 3 août chaleur et céphalalgie à partir de midi. Le tout en augmentant jusqu'à minuit. — Le 4, hu pilules de sulfate de cinchonine (8 décigramme à neuf heures du matin. La céphalalgie qui exista encore au moment de l'ingestion du sulfate a d

en diminuant jusqu'au soir. Nuit bonne. — Le 5 au matin, rien : six pilules de sulfate à neuf heures du matin. Rien dans la journée. — Le 6, rien. — Le malade sort le 7.

ÉTUDE COMPARATIVE DES DEUX SULFATES DE QUININE ET DE CINCHONINE, DANS LE TRAITEMENT DES FIÈVRES INTERMITTENTES; par M. le docteur Hudellet, médecin en chef de l'hôpital de Bourg (Ain).

Malgré des travaux aussi multipliés que pénibles, je prends le parti de vous adresser la note suivante, que je crois utile, et dont vous ferez, néanmoins, l'usage que vous jugerez convenable. C'est l'extrait d'un travail commencé depuis longtemps, toujours ajourné et jamais terminé, sur les fièvres intermittentes, et spécialement sur la valeur des différents moyens employés contre les fièvres d'accès.

Je suis arrivé dans mon hôpital, ainsi que plusieurs de mes confrères, et, grâce à la générosité de M. Auguste Delondre, à des résultats si remarquables et si inespérés, que je croirais manquer à la reconnaissance que nous lui devons, si je laissais passer, sans y répondre, un article publié en extrait dans le n° 19 du *Journal des connaissances médicales*, page 272 (1854).

Depuis vingt-cinq ans, au moins, j'ai essayé tous les succédanés du quinquina, prônés avec plus ou moins de bonne foi. J'avais renoncé à cette étude, si intéressante cependant, pour tous les

médecins qui, comme moi, pratiquent la médecine dans un pays où les fièvres paludéennes sont endémiques, lassé des déceptions sans nombre qui avaient été le résultat final de toutes mes tentatives. Ainsi j'ai expérimenté l'acide arsénieux du docteur B..., le chlorure de sodium du professeur P..., le tannate de quinine du pharmacien Q..., et tant d'autres.

Ayant lu, au mois de janvier 1853, dans l'un de nos journaux, qu'il était question de la quinidine pour remplacer avantageusement, et surtout économiquement, le sulfate de quinine, toujours fort cher pour les pauvres, et dispendieux outre mesure pour les établissements hospitaliers, je me décidai à tenter un dernier essai.

J'écrivis dans ce sens à M. Auguste Delondre, qui me répondait, le 20 janvier 1853, que la quinidine était une espèce de mythe introuvable ailleurs que dans quelques laboratoires; qu'elle n'avait jamais été employée comme succédanée des préparations de quinquina, et qu'il soupçonnait quelques manœuvres inavouables de certains fabricants de produits chimiques. Mais, en revanche, il m'adressa d'abord :

1° 30 gr. de sulfate de quinine pur se dissolvant, suivant le procédé nouveau, dans 8 parties d'éther et 2 parties d'ammoniaque;

2° 30 gr. d'un sulfate provenant d'une espèce de quinquina de la Nouvelle-Grenade, solubles dans 60 parties éther et 60 ammon., suivant l'ancien procédé Liebig : c'était le sulfate contenant,

soi-disant, de la quinidine dans des proporions qui n'ont pu être indiquées par personne ;

3° 100 gr. sulfate de cinchonine avec la note suivante : « *C'est, à mon avis, le plus rationnel des » succédanés du sulfate de quinine, et dont le prix » est de plus de moitié moindre* , »

4° Enfin, un flacon contenant un extrait sec de quinine obtenu par le traitement alcoolique jusqu'à épuisement du ligneux (quinium).

Les deux sulfates, expérimentés avec le plus grand soin, comparativement avec celui qui était fourni par la pharmacie de notre hôpital, ne m'a présenté aucune différence ; aux mêmes doses, que j'indiquerai plus loin, *ils ont agi tous deux de la même manière* c'est-à-dire, *admirablement*.

Depuis le mois de mars 1853 jusqu'à aujourd'hui 20 août 1854, je n'ai pas employé 150 grammes de sulfate de quinine, tandis que le sulfate de cinchonine l'a été par kilos, dans un hôpital où, dans un service de 90 lits, au centre du pays où les fièvres intermittentes sont endémiques, à tel point que, pendant le deuxième semestre de chaque année, il n'est pas rare (j'ai les relevés exacts), sur un mouvement de 750 à 850 malades que les fièvres à quinquina figurent pour la moitié, au moins, du chiffre total.

Dans le principe, j'ai employé, et mes confrères de l'hôpital après moi indifféremment le sulfate de cinchonine et l'extrait alcoolique (quinium) de M. Delondre chez nos fiévreux ; tous ont été débarrassés de leurs fièvres avec une économie des

deux tiers sur le prix du sulfate de quinine, aussi promptement, sans plus de récidives, avec un tel succès, enfin, que nous n'employons plus maintenant que ces deux moyens. J'ai même renoncé cette année, à partir du mois de janvier, à l'extrait; non pas qu'il soit moins efficace, mais parce qu'il est un peu plus long à préparer.

Je n'ai jamais compris les doses élevées, même à 50 cent. du sulfate de quinine, qui se retrouve, après une demi-heure, dans les urines; tandis qu'à 30 cent. par doses fractionnées, il n'apparaît qu'au bout de six ou huit heures : il doit agir plus puissamment.

Lorsque j'arrivai de Paris, en 1829, après avoir vu déjà donner le sulfate de quinine à des doses maintenant encore énormes pour moi, 1 gramme, 1 gramme 50, dans des fièvres tout à fait bénignes, je vis mon père obtenir, avec 30 ou 40 centigrammes à doses fractionnées, pendant l'apyrexie, des effets tous aussi prompts, sans les inconvénients signalés comme suite du sulfate employé à haute dose. (Céphalalgie, vertiges, troubles de l'ouïe, de la vue, etc., etc.)

Depuis, j'avais suivi une pratique aussi sage et toujours couronnée de succès. J'administrais donc à mes fiévreux, que la fièvre fût quotidienne, tierce ou quarte, dans l'intervalle de chaque accès, par doses fractionnées trois ou quatre fois, en plaçant la dernière le plus loin possible du retour de l'accès qui devait suivre, 30 ou 40 centigrammes de sulfate de quinine, presque toujours en potion, quel-

quefois en poudre, rarement en pilules, l'action de ces dernières étant beaucoup moins active, quand elle n'est pas nulle, par le mode vicieux que prennent quelques malades pour les avaler (enveloppées par exemple, dans un grain de raisin).

Je dois ajouter, pour bien édifier les confrères qui voudront suivre notre exemple, que, chez beaucoup de malades, à certaines époques, je fais presque toujours précéder l'administration du sulfate d'un léger purgatif, quelquefois même d'un émétique, et que je m'en trouve très bien.

J'ai dit que j'administrais le sulfate de quinine en solution, parce que c'est, suivant moi, malgré son amertume, le seul mode à employer quand on le peut. Son activité est plus sûre, plus prompte, et partant plus économique pour nos pauvres *Dombistes*, qui, souvent, pour ne pas dire toujours, sont dans l'impossibilité de se procurer le remède spécifique. Obligé de faire de la médecine à la campagne, quelquefois à 20 ou 30 kilom. de toute pharmacie, je suis forcé de porter avec moi quelques remèdes. Je fais, dans ces cas, dissoudre le sulfate de quinine ou de cinchonine dans la quantité d'eau nécessaire pour que la dose de 30 centigrammes soit prise en trois ou quatre fois, j'ajoute à la solution 10, 15 ou 20 gouttes de laudanum, qui aide puissamment, suivant moi, à augmenter l'efficacité du remède.

Pour dissoudre mes sulfates, je n'emploie, depuis plus de vingt ans, que l'acide tartrique, attendu la presque impossibilité d'emporter avec soi

l'acide sulfurique. Je n'ai pas remarqué que le sulfate agissait mieux avec l'un qu'avec l'autre acide, et je crains bien que l'annonce faite par les journaux italiens ne soit encore une de ces observations comme on en voit tant. Dans mon hôpital, j'emploie ordinairement pour véhicule une potion gommeuse de 12 grammes, et quand je ne le puis, des pilules, où je fais entrer 1 cent. d'extrait thébaïque.

Pour arriver, avec le sulfate de cinchonine et l'extrait alcoolique (quinium), à des résultats comparatifs certains, j'ai dû agir comme avec le sulfate de quinine : c'est-à-dire employer les deux moyens nouveaux aux mêmes doses et de la même manière, autant que possible. Pour le sulfate de cinchonine, je n'ai pas éprouvé de difficultés, puisqu'il est tout aussi soluble dans un acide sulfurique ou tartrique; je l'ai donc donné en potion à la dose de 30 à 40 cent. en solution, et en ajoutant, à la potion donnée en trois ou quatre fois, 10, 15 ou 20 gouttes de laudanum.

Pour l'extrait alcoolique (quinium), je l'ai employé en pilules d'abord, et, comme je trouvais qu'il agissait moins promptement à la même dose, j'ai essayé de le rendre soluble à l'aide de l'alcool presque bouillant. On est obligé d'employer 15 grammes alcool par gramme d'extrait introduit dans du vin blanc sec. La dose de 30 ou 40 centigrammes, prise dans l'intervalle d'un accès, a rarement laissé revenir le troisième accès, et, le plus souvent, le deuxième ne reparais-

sait pas, qu'elle fût tierce, quarte ou quotidienne.

En somme, de mes expériences, et de celles de mon collègue, M. Place, qui a bien voulu les continuer lorsque je lui ai cédé le service, remontant au mois de mars 1853 jusqu'au 20 août 1854, il résulte que les relevés faits avec le plus grand soin sur nos cahiers de visite, nous ont donné les résultats suivants :

Du 1er mars 1853 au 1er juillet. — Hommes et femmes réunis :

12 quotidiennes. 27 tierces. 11 quartes.

Sur ces 50 fièvres, 40 ont été traitées par les doses indiquées de sulfate de cinchonine, une seule a résisté à 4 doses et a été enlevée par 2 doses de sulfate de quinine ; 10 ont cédé à l'extrait alcoolique, toutes avant la 4me dose.

Militaires venant d'Afrique :

2 quotidiennes. 2 tierces. 1 quarte.

Elles ont cédé toutes, quoiqu'il y eût récidive, avant la 3me dose, même la quarte.

Du 1er juillet au 1er octobre 1853. — Hommes et femmes réunis :

138 quotidiennes. 64 tierces. 8 quartes.

Toutes moins 2 tierces, 1 quarte et 1 quotidienne ont cédé avant la 4me dose.

4 larvées, caractérisées seulement par une douleur faciale ou crânienne arrivant à heure fixe.

114 ont été traitées par le sulfate de cinchonine qui a réussi 144 fois avant la 4me dose.

70 par l'extrait alcoolique (quinium) qui a enlevé toutes les fièvres avant la 3me dose.

Du 1er octobre au 31 décembre 1853, le relevé a été fait de la manière suivante :

	HOMMES.						FEMMES.						
	QUOTID.		TIERCES.		QUARTES.		QUOTID.		TIERCES		QUARTES.		
	S. cin.	E. qq	E. cin.	E. qq.	S. cin.	S. qq.	E. cin.	S. qq.	E. cin.	S. qq.	E. cin.	S. qq.	
Octobre....	2	36	1	14	1	3	»	22	1	4	»	4	108
Novembre.	22	3	7	1	3	1	8	2	2	»	»	»	53
Décembre.	14	»	8	»	1	»	7	2	3	1	4	»	40
	38	61	16	15	7	4	15	26	6	5	4	4	201

D'après les relevés ci-dessus faits avec soin, sans préventions, sans idées préconçues, voilà 507 fièvres intermittentes de tous types, de toutes provenances, anciennes, récentes, avec ou sans récidives, traitées par le sulfate de cinchonine. Je passe sous silence celles traitées dans ma pratique particulière, aussi bien que celles soignées par les confrères à qui j'avais confié une partie des 4 kil. de sulfate de cinchonine que M. Auguste Delondre m'avait adressés pour expérimenter sur une grande échelle ; ce que je puis affirmer, c'est que pour

Du 1er janvier au 30 juin 1854, par le sulfate cinchonine :

	QUOTID.	TIERCES.	QUARTES.	QUOTID.	TIERCES.	QUARTES.	
Janvier.	14	22	1	5	3	2	Sur ces 318
Février.	5	12	2	4	4	2	fièvres par le
Mars	10	5	1	5	5	1	sulf. de cin-
Avril....	9	7	2	9	7	»	chon., 4 seu-
Mai.....	9	5	1	2	4	»	lement ont
Juin.....	6	4	1	2	4	»	été réfrac-
Juillet..	8	6	»	2	3	1	taires.
Août jus-		3 v. d'Af.					
qu'au 20	14	7	»	13	5	»	
	75	98	8	42	33	6	232

on compte particulier, je ne fais pas de différence ntre l'action du sulfate de cinchonine et celle du lfate de quinine, et que tous mes confrères, vant de me donner des notes exactes sur les résultats btenus par eux, et qu'ils doivent m'adresser, me demandent du sulfate de cinchonine; n'en ayant us à ma disposition de celui que m'avait généusement adressé M. Delondre, je n'ai pu les safaire pour le moment; mais j'apprends qu'il va nouveler nos provisions qu'il ne savait pas être sorbées.

Les effets obtenus dans notre pays par le sulfate cinchonine, contrairement à ceux obtenus à rasbourg, à quoi tiennent-ils? sera-ce au sulfate

de cinchonine employé, ou à la nature des fièvres traitées? Je laisse ce point à débattre : toujours est-il que nous avons réussi 98 fois sur 100, tandis que M. Forget n'a eu que 3 succès sur 10 malades (1).

Aurions-nous avec le sulfate de quinine obtenu de plus brillants succès? J'en doute, et je ne pense pas qu'il soit possible d'obtenir plus que ce que nous avons constaté dans le sulfate de cinchonine.

Conclusions. 1° Par le sulfate de cinchonine de M. Delondre, nous n'avons eu que 9 insuccès sur 507 cas de fièvres de tous types à dose de 30 ou 40 centigrammes employés comme nous l'avons indiqué.

2° A cette dose il n'a jamais produit aucun accident vers les organes de la digestion pas plus que vers les organes cérébraux.

3° Les récidives n'ont été ni plus ni moins nombreuses que par le sulfate de quinine.

4° Le sulfate de cinchonine a agi aussi promptement que les autres préparations de quinquina et que le sulfate de quinine en particulier.

5° Son action sur la rate est la même que celle du sulfate de quinine; c'est à-dire (pour moi) nulle sur les rates énormes (5, 6, 8 et même 10 kilogrammes), très efficace au contraire, dans le

---

(1) Ce n'est pas avec le sulfate de *cinchonine* mais avec le sulfate de *cinchonicine* que les expériences de M. Forget ont été faites.

engorgements peu volumineux, et surtout très récents.

6° Le sulfate de cinchonine est le seul des succédanés si nombreux, prônés depuis dix ou quinze ans qui m'ait donné des résultats satisfaisants. Il guérit aussi bien que les préparations de quinquina, mieux que l'arsenic, le chlorure de sodium, le tannate de quinine et à meilleur marché ; il doit être préféré même au sulfate de quinine, puisque son prix est de moitié moindre au moins.

Je dois ajouter qu'à l'aide de 4 grammes de sulfate de cinchonine en solution par l'acide tartrique dans un litre de vin blanc sec, et à la dose de deux cuillerées à bouche chaque matin, j'ai pu préserver de la fièvre qu'auraient infailliblement contractée un très grand nombre de nos ouvriers allant travailler à la moisson et aux battaisons, dans les pays d'étangs.

4 grammes d'extrait alcoolique à la chaux de quinquina (quinium), dissous par 60 grammes d'esprit-de-vin dans la même dose de vin et pris aussi chaque matin, ont produit les mêmes résultats. Je ne suffis presque plus aux demandes qui me sont faites (le remède ne coûte rien ; est-ce la seule cause ? je ne le crois pas) depuis deux ans à la même époque, mais surtout cette année.

OBSERVATION DE RHUMATISME (SERVICE DE M. GRISOLLE) (Hôtel-Dieu, salle Sainte-Jeanne n° 46).

Le 29 avril 1855, je visitais le nommé Buissy, (Aimé), né à Verdun (Oise) menuisier, demeu-

rant rue Constantine à Belleville. Il n'avait pas été malade depuis dix ans, qu'il a eu la fièvre typhoïde, il est sans ouvrage de sa profession depuis quinze jours. A cette époque il alla coucher sous la tente d'un de ses camarades, marchand de porcelaine à la foire, place du Trône; le sixième jour qu'il couchait là, il fut pris de douleurs dans les genoux, les pieds, les poignets et l'épaule gauche; il n'a subi aucun traitement à son entrée à l'hôpital. La langue est rouge à la pointe, le centre est couvert d'un enduit grisâtre, il n'est pas allé à la selle depuis trois jours. Les urines ne donnent rien de remarquable, aucun symptôme du côté du cœur, le pouls bat 65 par minute, pas de toux, pas de douleur de tête, pas de bourdonnements dans les oreilles, les pupilles sont un peu grandes.

Le 29. Un gramme de sulfate de cinchonine; boisson adoucissante. Le 30 avril, le malade est dans le même état; il n'a rien éprouvé du côté de la tête; il est survenu un peu de diarrhée, il urine rarement, il ne l'a pas fait depuis la veille au soir. La langue s'est découverte de l'enduit qu'elle avait, le pouls bat 63 par minute, l'urine donne un précipité abondant par le réactif (iodure ioduré de potassium).

On donne 150 centigrammes de sulfate de cinchonine en six fois.

Le 1er mai, le malade n'a rien éprouvé du côté de la tête. Les douleurs ont diminué aux pieds et à l'épaule, la langue est découverte, elle devient rouge, le pouls bat 65, l'urine donne un précipité abondant qui se redissout dans la nuit.

Sulfate de cinchonine, 150 centigrammes.

Le 2 mai. Le mieux continue, le poignet est bien désenflé, l'urine donne un précipité abondant.

Sulfate de cinchonine, 150 centigrammes.

Le 3 mai. La tuméfaction du poignet a disparu, il ne reste que de la roideur, le pouls bat 65 par minute, le cœur bat très fort, le premier bruit a un ralentissement. Il est survenu de la diarrhée, les urines sont troubles, donnent un précipité abondant par le réactif.

On donne 150 centigrammes de sulfate de cinchonine. Le soir, le coude gauche a été pris, mais avec peu d'intensité, les urines du premier jour ont donné un précipité abondant qui s'est maintenu.

Celles du second jour ont donné un précipité qui s'est dissous dans les 24 heures; on a ajouté du réactif qui a donné un nouveau précipité qui s'est dissous dans le même temps; ce qui tient au carbonate d'ammoniaque qui s'est formé, dans lequel est soluble le précipité de cinchonine en s'emparant de l'ammoniaque par l'acide sulfurique, le précipité reparaît.

Le 5 mai. La douleur a abandonné le coude gauche pour revenir au poignet droit.

Pouls, 65 pulsations, la diarrhée continue, l'urine donne un précipité abondant, pas de sommeil.

Le 6 mai. Pas de sommeil, il a saigné deux fois du nez, le poignet droit est mieux, l'urine donne un précipité abondant, le pouls bat 65 pulsations.

Le 7 mai. Il se plaint d'un brouillard qu'il a

devant les yeux. Les douleurs continuent à dimi nuer, l'urine donne le même précipité, il a saign du nez.

On donne 2 grammes de sulfate de cinchonine

Le 8 mai. Les douleurs sont à peu près dispa rues, il ne reste qu'une roideur dans les articu lations qui ont été prises. Le saignement du ne est revenu.

Le pouls a 65 pulsations, le prolongement d premier temps continue, l'urine donne toujour un précipité abondant.

Pas de sulfate de cinchonine, le quart pou nourriture.

Le 9 mai. Les douleurs ont cessé, le poul donne 54 pulsations, le cœur frappe fort, l'urin donne un précipité peu abondant; une demie pou nourriture, pas de sulfate de cinchonine.

Le 10 mai. Les douleurs ne sont pas revenues le pouls bat 53 fois par minute, le cœur conserv ses battements forts. Le malade s'étant levé le ma tin a un étourdissement qui l'a forcé à tomber, i n'a jamais eu de semblables accidents, l'urine n donne pas de précipité.

12 mai. Il ne sent aucune douleur, mais il a de faiblesses dans les jambes qui l'empêchent de s promener, le pouls est toujours lent, et les batte ments du cœur forts. Il a bon appétit, il voudrai avoir assez de force pour reprendre ses travaux

On voit par cette observation l'effet que produi le sulfate de cinchonine sur le cœur. Le malade es peu intelligent, il faut le tourmenter pour le fair expliquer, aussi, n'avait-il pas dit à l'interne, qu'i

avait saigné du nez, qu'il avait eu des brouillards qui l'empêchaient de voir, un étourdissement qui l'avait fait tomber la première fois qu'il s'était levé.

OBSERVATIONS DE FIÈVRE INTERMITTENTE (SERVICE DE M. LEGROUX).

Le nommé Botquin, âgé de quarante-trois ans, journalier, entré à l'Hôtel-Dieu, le 17 juin, salle Saint-Louis, n° 15, avait eu un premier accès le 6 mai. La fièvre revenait tous les jours, l'accès commençait vers trois heures du soir et durait trois heures. Traitée par le sulfate de quinine en dissolution, la fièvre disparut au bout de quinze jours. Il fut repris le 15 juin de fièvre intermittente double tierce. Un jour l'accès débute à dix heures du matin, et un autre vers midi, il dura environ deux heures, mais celui qui vint à dix heures fut plus fort que l'autre. Le 20, on donne un purgatif avant l'accès. Le 21, le malade a rendu deux vers.

T. : Semen-contra. . 4 grammes.
Calomel. 0,20

Le 22, le malade a rendu un lombric et plusieurs oxyures.

T. : Sulfate de cinchonine, 0,50 après l'accès.

Le 24, le malade a pris le médicament vers deux heures du soir, il n'y avait pas eu d'accès à midi. Le soir, vers quatre heures, il y a eu simplement quelques frissonnements dans les jambes.

T. : Sulfate de cinchonine deux heures après l'heure de l'accès (0,30 centigrammes).

Le 25, l'accès a manqué hier, il n'y a rien eu d'anormal.

T. : On continue le sulfate de cinchonine.

Le 26, pas d'accès, on suspend le médicament.

Blanchet (Alexandre), 30 ans, tailleur de pierres, entré le 10 juillet pour un épanchement pleurétique, côté droit, souffre de douleurs névralgiques sus-orbitaires. Depuis le 8 juillet, elles reviennent assez régulièrement chaque jour vers midi et durent jusque vers quatre ou cinq heures du soir.

T. : 13 juillet, sulfate de cinchonine, 0,50 en deux portions.

Le 14, il a pris le sulfate de cinchonine à onze heures, la douleur revint vers midi et dura jusqu'au soir quatre heures. — Même prescription.

Le 15, l'accès a eu lieu à onze heures, le médicament a été pris à midi, les douleurs ont été fortes jusqu'à deux heures, moment où elles ont cessé. — Même prescription.

Le 16, il va bien et se sent la tête plus légère, n'a pas eu d'accès. — Même prescription.

Le 17, la douleur est revenue vers onze heures et demie, elle a été très faible et de courte durée.

On suspend le sulfate de cinchonine.

Le 18, pas de douleurs, pas de symptômes particuliers.

Le 19, le malade va bien, la pleurésie est en bonne voie de résolution, pas de douleurs.

OBSERVATION DE FIÈVRE INTERMITTENTE RECUEILLIE PAR M. CH. LONDE (service de M. Legroux).

Le nommé Joubert, âgé de quinze ans, exerçant a profession de passementier, demeurant à Bondy Seine), entré à l'Hôtel-Dieu, salle Saint-Louis, it 14, service de M. Legroux.

28 août (jour d'entrée), ce jeune homme se plaint d'avoir depuis quelques jours des accès de ièvre revenant périodiquement tous les deux ours vers six heures du matin, et cessant vers cinq eures du soir. Depuis le 20 août, il a, dit-il. éjà eu quatre accès, il éprouve du frisson, du roid, puis de la chaleur et de la sueur. Ce malade a le facies diathésique à un haut degré. La ercussion fait connaître une hypertrophie notable e la rate.

29, ce n'est pas le jour de l'accès : expectation.

30, au moment de la visite, le malade a du risson et du tremblement, la peau est le siége de uelques plaques marbrées sur le ventre et les uisses, en outre, saillie des bulbes pilifères, efroidissement des doigts, du nez et des pieds, onflement très marqué de la rate.

On prescrit 30 centigrammes de sulfate de cinhonine.

31, l'accès de la veille a duré jusqu'à cinq eures du soir. Le malade a pris son médicament six heures et demie du soir.

1er septembre, rien de particulier, ce n'est pas jour de l'accès.

Le 2. L'accès a commencé à six heures du matin s'est éteint à une heure de l'après-midi.

Il a été moins fort qu'à l'ordinaire, à trois heures le malade prend 50 centigrammes de sulfate de cinchonine.

3, rien de particulier, le malade est mieux, à une heure portion d'aliment, on prescrit 0,50 de sulfate de cinchonine et 50 centigr. de fer.

4, point d'accès. — Même prescription.

5, point d'accès, on prescrit seulement 0,50 de limaille de fer.

6, point d'accès, limaille de fer 0,50, sulfate de cinchonine 0,30.

Le malade ne présente rien de particulier jusqu'au 8 septembre, jour de sa sortie.

Première observation de rhumatisme. — Merchez, Jean-Édouard, tailleur, trente-six ans, entré, le 14 juillet, malade depuis le 8 juillet. Après un refroidissement le malade est pris de douleurs articulaires qui débutent par le poignet droit, puis les genoux, les articulations tibio-tarsiennes, l'épaule et la main gauche.

Le 16. Souffre aujourd'hui plus particulièrement des articulations et du poignet droit, pouls à 120, rien au cœur. Sulfate de cinchonine 1 gr. en 6 doses.

Le 17. Mains moins tendues, cependant encore un peu gonflées, articulations douloureuses, mains genoux et tibio-tarsien, pieds un peu plus pris, pouls 112, ventre moins douloureux, peu de changement. Sulfate de cinchonine, 1 gr. 50 en six doses, lavement émollient, idem le soir.

Le 18. Pouls 112, petit, moins dur, pas de selles, pas de douleurs abdominales, en somme

ne légère amélioration, même traitement, por-
on alimentaire.

Le 19. Ventre un peu tendu, peu de symptômes
'amélioration, pas de sifflements d'oreille, pouls 96.
ulfate de cinchonine, 2 grammes en six paquets.

Le 20. Le malade n'a pu prendre tout le médi-
ament, après la quatrième dose, il y a sensation
'oppression, battements vers l'épigastre, ventre
n peu développé, pleine inappétence le soir, pas
e diarrhée, pouls 104, mêmes symptômes locaux.
Huile de ricin, 30 grammes, pilules d'opium
our le soir.

2e *observation de rhumatisme.*—Douay, dix-huit
ns, garçon épicier, entré le 12 juillet. Chaude-pisse
ers le 7 juin, traité par les injections et le cubèbe,
ers le 21, la chaude-pisse était très diminuée,
pparition des douleurs articulaires, débutant par
es pieds, puis les genoux, puis générales, consti-
ution rhumatismale, souffle léger au premier temps
u cœur, pouls à 60 un peu dur.

Le 16. En voie de résolution, infiltration des
ambes le soir, souffre légèrement dans les poi-
nets et les épaules, impossibilité des mouvements.
ulfate de cinchonine, 1gr,50 cent. en six doses.
Iiel mercuriel.

Le 17. Pouls 64, léger gonflement sans rou-
eur, peu de changement ; sulfate de cinchonine.

Le 18. Le malade dit les douleurs un peu plus
ives sans qu'il y ait gonflement ni rougeur particu-
iers, pas de bourdonnements d'oreille, le ma-
ade se plaignait de douleurs de ventre avant de
ommencer la cinchonine ; cette douleur n'est pas

augmentée, elle semble diminuer au contraire, pouls à 68 pulsations, même traitement.

Le 19. Pas de selles, se plaint du ventre mais pas davantage que les autres jours, mêmes douleurs, gonflement léger des genoux et des articulations des doigts, un peu d'éblouissement de la vue, rien dans les oreilles, pouls 68, léger. Sulfate de cinchonine, 2 grammes, lavement purgatif.

Le 20. Le ventre n'est pas plus douloureux, phénomènes locaux à peu près stationnaires, mais ils sont très faibles et peu appréciables.

On suspend le médicament, renonçant à l'expérimentation qui ne donne pas de résultat.

Observations de M. Briquet.

Je n'ai encore eu, dit M. le docteur Briquet, que peu de fois l'occasion de prescrire le sulfate de cinchonine à des malades atteints d'affections pyrétiques, néanmoins, j'ai pu l'administrer dans neuf cas de rhumatisme polyarticulaire aigu, d'intensité moyenne.

Voici le tableau des modifications qui se sont opérées dans la circulation.

Il est aisé de constater par ces chiffres l'existence d'une diminution graduelle de la fréquence du pouls. Cette diminution n'a pas toujours été le résultat de la décroissance des phénomènes du rhumatisme, car, chez près de la moitié des malades, en raison de la faiblesse de la dose de sulfate de cinchonine, l'amendement n'avait pas été d'abord très notable et la maladie était restée stationnaire.

Par conséquent, les sels solubles de cinchonine alentissent le pouls de la même manière que le el de quinine.

DOSES DU SULFATE de CINCHONINE.	Pouls avant le traitement.	1er jour après le traitement.	2e jour.	3e jour.	4e jour.	Chiffre du minimum du pouls.
,50 à 4 gr. par jour.	90	92	88	»	»	84
3 et 4 grammes. . .	80	70	68	56	»	52
3 grammes.	92	84	80	72	»	»
2 gr. et 2 gr. 50. .	86	80	80	»	»	»
2 grammes.	96	94	88	90	94	70
5 décigrammes. . .	92	84	86	84	84	80
5 décigrammes. . .	94	92	84	80	72	72
5 décigrammes. . .	94	80	70	58	56	50
5 décigrammes. . .	120	102	86	72	»	72

ésumé des observations ayant pour but de nous faire connaître l'influence du sulfate de cinchonine sur les fièvres intermittentes.

En résumé, nous trouvons 725 observations de èvres intermittentes, hommes, femmes, enfants unis; de tous types, de toutes provenances, nciennes, récentes, avec ou sans récidives, traies par la cinchonine ou son sulfate; 437 avec étails, et 288 indiquées succinctement, 10 seulent ont été réfractaires. C'est un chiffre très rtainement comparable à ceux qu'on obtient ec le sulfate de quinine.

Plusieurs auteurs disent avoir traité d'autres

affections pyrétiques, mais bien que les observations qu'ils donnent suffisent pour constater l'efficacité du médicament, de nouvelles recherches sont nécessaires pour les préciser. Il n'a pas été possible de classer toutes les observations d'après le type ni les mois. Les trois tableaux que nous donnons résument les observations : 1° D'après les auteurs ; 2° d'après les mois ; 3° d'après le type.

Relevé par mois des fièvres traitées par la cinchonine et son sulfate.

Sur le relevé de 723 fièvres, 411 ont pu être classées par mois comme le tableau suivant l'indique :

	QUOTIDIENNES.	TIERCES.	QUARTES.	RÉMITTENTES.	LARVÉES.	TOTAUX.
Janvier . .	20	25	4	»	Ne sont pas classées dans les mois.	49
Février . .	11	16	2	»		29
Mars. . . .	17	11	10	»		38
Avril. . . .	22	17	3	»		42
Mai	17	9	2	»		28
Juin. . . .	11	36	3	»		50
Juillet. . .	16	20	2	1		39
Août. . . .	3	»	»	»		3
Septembre.	11	2	»	3		16
Octobre. .	4	11	2	2		19
Novembre.	31	12	5	»		48
Décembre.	21	24	5	»		50
Totaux. .	184	183	38	6		411

Tableau indiquant les types des fièvres intermittentes traitées par la cinchonine ou son sulfate.

NOMS.	Totaux.	Quotidiennes.	Tierces.	Quartes.	Rémittent.	Larvées pernicieux	Récidives.	Rétractair.	OBSERVATIONS.
Chomel . .	4	1	3	»	»	»	»	»	Dans le nombre 415 ont été guéries; 6
Potier. . .	4	»	4	»	»	»	»	»	ont eu des récidives, dont le sulfate de
Bailly. . . .	27	9	16	2	»	»	3	»	cinchonine a triomphé.
Vahu. . . .	22	7	9	»	6	»	»	»	
Hudellet. .	324	172	123	23	»	»	»	4	M. Hudellet dit avoir traité 507 fièvres,
Girault. . .	18	6	3	5	»	»	»	1	mais il n'a placé dans son tableau que les
Legroux. .	2	»	»	»	»	»	»	»	324 que nous donnons; mais nous portons le nombre 183 au total des fièvres traitées.
Marianini..	52	5	31	7	»	9	»	»	Traitées par le sulfate de cinchonine.
Id. . . .	38	»	16	15	»	7	»	»	Traitées par la cinchonine.
Pipper. . .	15	»	»	»	»	»	»	»	M. Pipper n'a pas dit quel était le type.
Dufour. . .	9	3	6	»	»	»	»	»	Traitées par la cinchonine.
Bleynie. . .	17	3	11	1	»	»	2	»	Traitées par la cinchonine.
Dufresne..	3	1	2	»	»	»	»	»	Traitées par la cinchonine.
Totaux..	535	207	226	53	6	16	6	5	

Tableau des doses par jour et continuées trois à quatre jours après la disparition de la fièvre.

MM.	Chomel. .	0,30, 0,60 jusqu'à 1,20 centigrammes.
	Potier. . .	0,50, 0,60 jusqu'à 1,20 id.
	Dufour. .	0,30, 0,60 jusqu'à 1,20 id.
	Bleynie. .	0,30 à 0,40.
	Pipper. . .	0,50 à 0,60.
	Vahu. . .	0,50 à 1,50.
	Magendie.	0,50.
	Dufresne..	0,35 de cinchonine.
	Bailly. . .	0,30 à 0,25.
	Marianini.	Élève la dose jusqu'à 1,50.
	Pipper . .	0,50 à 0,80.
	Girault . .	0,35 à 0,50.

Sur le relevé de 538 fièvres, 511 ont cédé d'a près les doses indiquées dans le tableau suivant

Quotidiennes.	208.	198 ont cédé avant la quatrième dose 3 après la quatrième, 4 à la cin quième, 2 à la sixième, 1 à la sei zième.
Tierces	226.	211 ont cédé avant la quatrième dose 6 à la quatrième, 3 à la cinquième 4 à la sixième, 2 à la septième, 1 la quatorzième.
Quartes. . . .	53.	45 ont cédé avant la quatrième dose 5 à la quatrième, 3 à la cinquième 3 à la huitième.
Rémittentes. .	6.	5 ont cédé à la deuxième dose, 1 à l quatrième, 1 à la cinquième, 1 la neuvième.
Larvées. . . .	16.	Nous ne pouvons pas indiquer à quell dose elles se sont terminées.
Récidives. . .	6.	
Réfractaires. .	5.	

MÉMOIRE DE M. LAVERAN.

Nous relisions les épreuves de ce travail lorsque ous est parvenu le mémoire important de M. Laeran, imprimé dans les 1er et 2e numéros de 1856 e la *Gazette médicale*, intitulé *Études sur l'action omparée du sulfate de quinine, du sulfate de cinhonine et du quinium dans le traitement des fièvres ntermittentes d'Afrique*. Nous avons dû, pour pluieurs raisons, tenir à ce que les faits analysés par I. Laveran soient produits à nos lecteurs. La théapeutique des fièvres intermittentes se montre ous un jour nouveau, et ces faits, si on leur donait une interprétation fautive, pourraient faire outer les esprits superficiels de la puissance des gents les plus précieux dont le médecin dispose.

Nous allons reproduire presque complétement mémoire de M. Laveran, parce qu'en nous borant à une analyse, nous en affaiblirions la portée. uoique se rattachant indirectement à nos études, ous ne retranchons rien de ce qui a rapport à expectation et à l'emploi du sulfate de quiine.

Laissons parler M. Laveran, puis nous présenrons nos réflexions.

Des fièvres paludéennes traitées par l'expectation.

Pour peu qu'on ait pratiqué dans un hôpil voisin de localités marécageuses, on est appé du grand nombre de malades qui guérissent

par le fait seul de leur éloignement des lieux où ils ont contracté la fièvre. A Blidah en particulier où les influences de la plaine n'exercent qu'une action insignifiante, j'ai pu, depuis cinq ans, apprécier ce que peuvent les influences hygiéniques pour modifier cette affection. Des accès rebelles dans le voisinage des marais disparaissent spontanément un ou deux jours après l'entrée à l'hôpital, et tandis que les militaires traités à la caserne ont en général trois ou quatre accès, la moyenne des accès à l'hôpital est moins de deux.

Frappé de ce que cette observation a d'importance pour les malades et la bonne économie des moyens thérapeutiques, j'ai cherché à la mettre en évidence en prenant note d'un nombre suffisant de fièvres intermittentes traitées par l'expectation.

88 malades traités par l'expectation ont donné 235 accès moyenne 2,67, maximum 7, minimum 1.

66 quotidien.	170 accès.	Moyenne	2,58.	Max.	4	Min.	
19 tierces.	56	—	—	2,90	—	7	—
3 quartes.	9	—	—	3	—	4	—

60 fièvres de première invasion ont donné 205 accès moyenne 3,30.

28 fièvres récidivées, 32 accès ou seulement 1,10.

L'intoxication paludéenne, en devenant plus ancienne, se produit par des récidives plus fréquentes, et chacune de celles-ci par un plus petit nombre d'accès; et comme la périodicité de ces récidives est régulière, on l'a souvent confondue avec celle des accès et admis des fièvres à type septane, septimane, octane.

Influence de l'expectation sur les principaux ymptômes. — La fièvre intermittente se caracté- se par des troubles fonctionnels et des lésions. ux premiers je rapporterai la douleur de tête, endolorissement des membres, l'incertitude des ouvements, les troubles plus ou moins marqués e l'intelligence, l'élévation de la température cu- née, l'accélération de la circulation, l'anxiété spiratoire, l'inappétence, l'enduit blanchâtre de langue, la constipation, les modifications de la le et de l'urine.

Aux lésions, je rapporterai la teinte terreuse de peau, l'engorgement de la rate et les hydro- sies.

De la marche des engorgements de la rate. — a lésion de la rate constante, après la mort, n'est s toujours appréciable pendant la vie. Sur 16 malades atteints à différents degrés de fièvres aludéennes, 113 fois seulement l'engorgement ait sensible à la palpation ou à la percussion. étendue de la matité m'a d'ailleurs donné les sultats suivants :

		Rate engorgée.		Matité en longueur.					
èvres quotid.	42	30 fois.	Moy.	16	Max.	21	Min.	10
écidivées	31	40	—	17	—	22	—	12
erce 1re divis.	12	10	—	16	—	20	—	12
écidivées	27	21	—	16	—	21	—	12
régulières	55	26	—	17	—	22	—	11
mittentes	22	18	—	16	—	21	—	10
uartes	6	5	—	17	—	18	—	14
gorg. s. fièv.	15	15	—	20	—	29	—	17

Le jeune âge paraît faciliter l'engorgement de

la rate, comme l'indiquent les chiffres suivants

De 6 à 10 ans.	Moy.	12	Maxim.	13	Minim.	10
De 10 à 15	—	15	—	20	—	14
De 15 à 20	—	18	—	23	—	17
De 20 à 25	—	16	—	20	—	14
De 25 à 30	—	16	—	20	—	13
De 30 à 50	—	15	—	20	—	12

La durée du séjour en Afrique a moins d'i
fluence que la durée de la maladie, ce qui témo
gne de la facilité de l'acclimatement des Eur
péens.

Durée du séjour.

1 mois.	Moy.	16	Maxim.	14	Minim.	12
3 mois.	—	16	—	20	—	14
6 mois.	—	17	—	20	—	10
1 an	—	16	—	20	—	13
2 ans.	—	16	—	20	—	12
3 ans.	—	15	—	20	—	13
4 ans.	—	16	—	20	—	12
5 ans.	—	15	—	18	—	13
6 ans.	—	16	—	18	—	14
7 ans.	—	16	—	18	—	13
8 ans.	—	17	—	18	—	14
9 ans.	—	15	—	16	—	13
10 ans.	—	15	—	19	—	12

Durée de la maladie.

De 1 à 5 jours.	Moy.	15	Maxim.	23	Minim.	10
De 5 à 10 jours.	—	16	—	22	—	10
De 10 à 15 jours.	—	15	—	20	—	12
De 15 j. à 1 mois.	—	17	—	23	—	15
De 1 à 3 mois.	—	17	—	20	—	16
De 3 à 1 et 2 ans.	—	18	—	23	—	16

Expression anatomique de l'intoxication pal
déenne, l'engorgement de la rate se produit av
rapidité, surtout chez les jeunes sujets, persis

ıssi longtemps que la maladie, cède avec lenteur
t difficulté.

Dans les fièvres intermittentes récentes, il m'a
llu, en moyenne, 4 jours pour obtenir une ré-
uction de 1 centimètre dans la longueur de la
ıte, ce qui supposerait la nécessité d'un repos de
rès d'un mois pour la guérison d'une maladie à
quelle on ne consacre en général qu'un repos de
à 4 jours, nécessaire pour faire disparaître les
ccès et les symptômes les plus apparents. Impré-
oyance aussi funeste aux malades que ruineuse
our l'administration de l'assistance publique.

Il existe sans doute des engorgements anciens
ui persistent comme traces d'une maladie à
mais disparue, lésion indifférente pour la santé
omme la cicatrice d'une séreuse ; mais en géné-
l, tant que subsiste l'engorgement de la rate,
imminence morbide prédomine, l'hématose est
complète, le retour des accès menace; c'est dans
s cas que, sous l'influence des refroidissements
e l'hiver, se forment dans le poumon des engor-
ements passifs, véritables pneumonies consécu-
ves rebelles à toutes les médications.

Les phénomènes fonctionnels qui accompagnent
s accès cèdent plus facilement que l'engorgement
e la rate; toutefois une observation attentive de
part du malade ou du médecin permet de pré-
oir le retour de nouveaux accès aussi longtemps
ue persistent la faiblesse, la constipation, l'enduit
uqueux de la langue. Comme l'engorgement de
rate, les symptômes précédents imposent la né-
essité du repos et d'un régime réglé.

2° *Des fièvres intermittentes traitées par le sulfa de quinine.*

J'ai donné le sulfate en dissolution à la dose d 8 décigrammes pendant la saison chaude, à la dos de 5 décigrammes pendant l'hiver. La nécessit de faire prendre le médicament en ma présen par des malades qui répugnent souvent à son in gestion, m'a imposé l'obligation de faire prendr la dose en une seule fois et pas toujours à un heure convenablement éloignée de celle des accè L'efficacité du sulfate de quinine s'est confondu souvent avec la terminaison spontanée de la fièvr En comparant à ce point de vue les malades q avaient eu plus de 6 accès avant leur entrée l'hôpital à ceux qui en avaient eu moins que j'ai trouvé que la moyenne des accès, pour l premiers, était de 0,70, et pour les secon de 1,30.

56 fièvres intermittentes, traitées de cette ma nière, m'ont donné 50 accès, en moyenne 0, maximum, 2, minimum 0.

30 fièvres quotidiennes,	28 accès.
18 fièvres tierces,	10
8 rémittentes,	12

Action du sulfate de quinine sur l'engorgement la rate. — Les travaux si remarquables M. Piorry sur l'action du sulfate de quinine, su la réduction du volume de la rate, m'imposaien l'obligation de tenir compte de ce mode d'actio du médicament. Cette recherche m'était d'ailleu

ndue facile par le fait de l'admission à l'hôpital
n grand nombre d'enfants amaigris chez les-
els le développement de la rate était aussi ap-
éciable à la palpation qu'à la percussion. Il m'é-
t facile de suivre par le tracé le bord saillant
l'organe, et de déterminer sûrement ses limites
nt et après l'ingestion du sulfate de quinine.
lgré un vif désir de constater une action aussi
ieuse, j'avoue n'avoir pu, dans aucun cas, ap-
écier aucun changement.

Le sulfate de quinine ne me paraît pas non
s faciliter le retour de l'organe à ses propor-
ns normales ; en suivant jour par jour la réduc-
n de la rate chez des malades traités comparа-
ement par l'expectation et le sulfate de quinine,
trouvé à peu près le même temps écoulé pour
retrait de la rate.

La seule modification brusque de son volume
m'ait paru saisissable a été une légère réduc-
n pendant les accès violents. Ce fait est d'ail-
rs en rapport avec une observation souvent
étée, à savoir que les grosses rates existent le
s souvent chez des sujets dont les accès ont été
eine marqués.

L'action du sulfate de quinine, si puissante
tre les phénomènes fébriles en eux-mêmes :
leur cutanée, anxiété fébrile, accélération de la
culation, douleur de la tête et des membres,
paru sans action sur la faiblesse, les troubles
fonctions digestives tels que la constipation,
appétence, les enduits muqueux de la langue.
ices de l'intoxication paludéenne, ces sym-

ptômes exigent un certain temps pour disparaître et souvent nécessitent l'emploi des évacuants. Il est remarquable d'ailleurs que leur présence ne diminue pas l'efficacité du sulfate de quinine; aussi, lorsque les accès sont violents, pénibles pour le malade ou inquiétants pour le médecin, préféré-je administrer d'abord le sulfate de quinine et combattre consécutivement des symptômes moins sérieux.

De l'action du sulfate de chinchonine sur le nombre des accès. — Afin de rapporter l'action du sulfate de cinchonine aux faits précédents, il a été donné aux mêmes doses et de la même manière que le sulfate de quinine.

Les malades qui, avant leur entrée à l'hôpital, avaient eu plus de 6 accès traités par le sulfate de cinchonine, ont eu en moyenne 1 accès 70 ; ceux qui avaient eu moins de 5 accès en ont eu 2 à l'hôpital.

La moyenne générale a été de	2,45
Fièvres quotidiennes,	2,22
Fièvres tierces,	1,46
Rémittentes,	4,60

D'ailleurs l'action du sulfate de cinchonine m'a paru d'autant moins active que les fièvres étaient et plus récentes et plus intenses. Pendant la saison épidémique, son défaut d'efficacité ressortait de la simple observation, et était d'autant plus frappant que je me suis constamment abstenu de le donner dans les accès graves où le caractère pernicieux était imminent.

Action du sulfate de cinchonine sur l'engorgement la rate. — Après avoir suivi, heure par heure, l'ac-on du sulfate de cinchonine sur le développement volume de la rate, je crois être autorisé à nier n action, soit immédiate, soit consécutive, con-e une lésion dont le temps, le repos et l'éloigne-ent des lieux insalubres peuvent seuls produire réduction. Il en est de même pour les symptô-es d'intoxication paludéenne contre lesquels le lfate de cinchonine, pas plus que le sulfate de inine ne me paraît exercer d'action appréciable.

Résumé. — Il me semble ressortir de la compa-ison des faits :

Que la marche des fièvres intermittentes est oins rapide qu'on ne le croit, en se rapportant ulement aux symptômes des accès ;

Que l'éloignement des localités insalubres, le epos et les soins hygiéniques peuvent seuls faci-ter la disparition des signes de l'intoxication ;

Que les accidents étudiés sous le nom d'accès nt d'autant plus d'intensité et de durée que la ison est plus chaude ;

Que le sulfate de quinine est indispensable pour mbattre tout accès intense ;

Que les fièvres ont d'autant plus de tendance à terminer spontanément qu'elles sont plus an-ennes ou que la saison est plus éloignée des mois auds de l'année ;

Que les fièvres récidivées peuvent être traitées ar la cinchonine ou l'expectation ;

Que la meilleure économie à faire par l'admi-istration dans le traitement des fièvres intermit-

tentes consiste à traiter complétement les malades, à ne donner du sulfate de quinine qu'à l'hôpital, à l'administrer largement dans les mois de juillet, août et septembre, en se bornant en dehors de la saison épidémique au régime tonique et à l'emploi du quinium dans le cas d'accès rebelles.

Réflexions sur le Mémoire de M. Laveran.

Les résultats obtenus par M. Laveran semblent au premier abord contredire tout ce que ses devanciers ont observé sur l'influence de la cinchonine sur la marche des fièvres intermittentes ; mais un examen attentif des faits va nous montrer que cette contradiction n'est qu'apparente.

Le résultat le plus remarquable du travail de M. Laveran est celui qui établit que l'intoxication paludéenne en Afrique peut disparaître spontanément, ainsi que tous les accidents qui en sont la suite, sous l'influence d'une bonne hygiène lorsqu'on soustrait les malades à l'influence des effluves marématiques en les transportant dans une localité saine. Ce résultat confirme ce que l'on sait depuis longtemps, ce que M. Chomel a rigoureusement démontré, ce que l'observation journalière nous prouve ici à Paris ; c'est que les malades qui nous arrivent atteints de fièvres intermittentes *récentes* guérissent *presque tous* spontanément par les seuls faits d'une bonne hygiène et de l'éloignement du foyer marématique. Mais est-ce ainsi que les choses se passent habituellement ? est-ce la règle qu'il faut adopter pour juger de l'utilité

hérapeutique des agents antipériodiques ? Nous ne e pensons pas.

Deux conditions très différentes doivent nous iriger : 1° Dans le plus grand nombre de cas, les alades ne sont pas soustraits aux influences maématiques comme quand il s'agit de soldats ou de alades qui sont transportés au loin, dans un hôital éloigné des foyers marématiques ; 2° en Afrique, et surtout dans les conditions spéciales au ilieu desquelles M. Laveran s'est trouvé placé, il agissait d'une *influence active* des effluves paluéens et non d'une *intoxication lente* que nous bservons si souvent en France, qui placent les alades dans les conditions de fièvres récidivées. r, nous ne craignons pas de le dire d'après une asse imposante de témoignages, lorsque les mades séjournent dans le milieu où ils ont contracté fièvre, lorsqu'il s'agit d'intoxication paludéenne nte, lorsqu'il s'agit de fièvres récidivées, le sulte de cinchonine marche l'égal du sulfate de quiine ; s'il ne supprime pas l'accès aussi rapideent, il guérit aussi sûrement, et l'expectation ne nduirait alors qu'à des désastres. Nous avons onc eu raison de dire qu'on ne pouvait comparer qu'a vu M. Laveran, placé dans des conditions éciales, avec ce que nous observons dans les lolités marématiques de la France.

ONCLUSIONS GÉNÉRALES ET COMPARAISON DE LA QUININE ET DE LA CINCHONINE SOUS LES RAPPORTS PHYSIOLOGIQUE ET THÉRAPEUTIQUE.

Sous le rapport de son action physiologique et

thérapeutique, la cinchonine n'est pas, comme on l'a cru jusqu'ici, complétement comparable à la quinine. L'opinion qui voulait que la cinchonine fût un diminutif de la quinine ne s'appuie pas sur l'interprétation rigoureuse de tous les faits.

A dose égale le sulfate de cinchonine tue plus promptement et plus sûrement les grenouilles, que les chiens.

L'action du sulfate de cinchonine sur l'homme sain présente incontestablement des ressemblances considérables avec l'action du sulfate de quinine, mais l'interprétation rigoureuse des phénomènes montre qu'il existe des différences qui ne se rapportent pas à l'intensité.

Le sulfate de cinchonine ne cause pas aussitôt que le sulfate de quinine à dose égale des bourdonnements d'oreille, des troubles de la vue; mais à doses moindres et plus constamment que le sulfate de quinine, il détermine une céphalalgie spéciale assez intense ayant principalement pour siége les parties antérieures de la tête, accompagnée d'un sentiment de compression très remarquable. Ces phénomènes apparaissent à la dose de 60 centigrammes à 1 gramme. A cette même dose beaucoup plus fréquemment et plus énergiquement qu'avec le sulfate de quinine, on observe des douleurs précordiales, des soubresauts, un affaiblissement très prononcé qui peut aller jusqu'à la syncope.

Si le sulfate de quinine doit être préféré au sulfate de cinchonine pour combattre les fièvres intermittentes pernicieuses, par contre, pour com-

battre les fièvres intermittentes non pernicieuses e sulfate de cinchonine marche l'égal du sulfate de quinine.

50 centigrammes pris en une fois voilà la dose qui convient pour un jour. En Algérie, la dose peut être portée à 1 gramme.

Observons cependant, et cela a une grande importance, que le sulfate de quinine à dose égale supprime plus sûrement, plus rapidement l'accès que le sulfate de cinchonine, mais que ce dernier el guérit au moins aussi sûrement lorsqu'on peut disposer de l'élément *temps* et qu'on n'a pas à redouter un accès pernicieux.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT A LA DEMANDE : 1° DE M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE ; 2° DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES ; 3° DE M. LE MINISTRE D'ÉTAT, PAR LA COMMISSION PERMANENTE DES REMÈDES SECRETS ET NOUVEAUX, SUR DIVERS REMÈDES PROPOSÉS POUR PRÉVENIR OU POUR COMBATTRE LA RAGE ; lu à l'Académie de médecine, le 21 septembre 1852, par M. Bouchardat.

Messieurs, l'attention publique a été vivement préoccupée par les cas nombreux d'hydrophobie qui ont été signalés par les journaux quotidiens dans les différentes parties de la France.

Un grand nombre de personnes, croyant posséder des recettes de remèdes utiles pour prévenir ou pour guérir cette cruelle maladie, se sont em-

pressées d'adresser à M. le ministre de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, les formules que presque toutes prétendent appliquer depuis longtemps avec le plus grand succès. MM. les ministres d'État, de l'intérieur et de l'instruction publique ont transmis à l'Académie ces documents divers, en lui demandant son avis motivé sur toutes ces communications.

Nous avons besoin, avant d'entrer en matière, de réclamer votre bienveillante attention : la tâche que nous avons à remplir est difficile, nous avons à vous faire connaître et à vous donner nos avis sur plus de cinquante formules, recettes ou mémoires, qui tous ou presque tous appartiennent à cette catégorie, que les rapporteurs des académies, par égard pour les auteurs, par respect pour le temps de la Compagnie, laissent s'accumuler dans leurs cartons; mais, pour les communications dont il s'agit, on ne peut adopter une semblable réserve, pour deux motifs : le premier, c'est que le gouvernement réclame l'avis de l'Académie; le second, c'est qu'il est important de démontrer clairement l'inutilité de ces prétendus remèdes infaillibles qui pourraient détourner des personnes qui redoutent la moindre opération d'avoir recours à la cautérisation, qui est la seule méthode prophylactique que la science avoue, que l'expérience recommande.

La commission des remèdes secrets éprouve le plus souvent beaucoup de difficultés à faire nettement apprécier les motifs qui ont servi de base à ses décisions, car la composition des divers re-

nèdes qui lui sont soumis doit être tenue secrète. Pour presque toutes les communications qui se rapportent à la rage, nous aurons sous ce rapport plus de liberté : en effet, ou il s'agit de formules surannées qui ont déjà été publiées à diverses reprises, ou les auteurs ne font aucun mystère des moyens qu'ils préconisent. On comprend combien il serait criminel de posséder un si utile secret et de ne point le révéler, surtout lorsqu'on est convaincu que le gouvernement saurait proportionner la récompense au service rendu.

Dans l'exposition qui va suivre, nous n'adopterons pas l'ordre numérique des communications ministérielles. Nous grouperons les formules d'après leurs analogies de composition, et nous verrons les mêmes recettes nous arriver de différentes localités.

Nous diviserons en deux séries ces diverses communications : dans la première, nous nous occuperons de la cautérisation ; dans la seconde, de la prophylaxie et du traitement de la rage confirmée.

§ I. — *De la cautérisation.*

Il est fort remarquable que la plupart des hommes, lorsqu'ils s'occupent superficiellement d'une question, si elle présente un côté inabordable, pour ainsi dire, par les difficultés, et un autre que l'expérience a déjà éclairé, où il est infiniment plus facile de trouver des choses utiles, c'est dans la direction pressée de difficultés où le premier conducteur manquera que presque tous s'enga-

geront. C'est précisément ce que nous verrons dans la question qui nous occupe.

Une seule chose est certaine dans le traitement prophylactique de la rage, c'est l'utilité de la cautérisation.

Mais, pour élucider complétement cette question, qui au premier abord semble résolue, combien de recherches sont nécessaires, et comme on serait sûr en les exécutant de trouver des choses utiles! Il est sans doute un principe qui, dans la question qui nous occupe, domine tous les autres : c'est la nécessité de cautériser le plus promptement possible après que l'accident est arrivé; on ne doit point hésiter d'avoir recours immédiatement aux agents de cautérisation qu'on a sous la main. Des charbons ardents, le fer rouge, l'ustion de la poudre, voilà les moyens de destruction du virus qui s'offrent le plus souvent. Mais aujourd'hui que tous les bons observateurs sont d'accord sur la spécificité d'action des divers caustiques, on peut se demander quel est celui auquel on doit avoir recours avec le plus de confiance dans le cas de morsure par un animal enragé.

Dans l'immense dossier que nous avons à dépouiller, rien, absolument rien pour nous éclairer sur cette question capitale. Une seule indication sans aucune expérience, c'est celle de M. Georges Noël, de Saint-Dié (Vosges) (N° 743, D). « Contre l'hydrophobie, dit-il, l'acide sulfurique (1) est en

(1) M. Noël sollicite un décret qui exigerait que dans toutes les communes de France privées d

core, de tous les caustiques, celui qui est le plus facile à employer; il est même, ajoute-t-il, préférable au feu, aux sels d'argent et d'antimoine; après le lavage, la pression, la ligature au-dessus de la morsure, si elle est possible. »

L'emploi de l'acide sulfurique concentré, ou huile de vitriol, a déjà été indiqué par plusieurs observateurs pour cautériser les morsures d'animaux enragés (Zeidler, *Rust Magazin*, t. XXXVIII, p. 261). Nous regrettons que M. Noël se soit borné à dire que, depuis quarante ans, il a toujours vu réussir ce mode de cautérisation, sans nous donner les détails pour assertion; les détails eussent été d'autant plus utiles que, depuis quelques années, des observations importantes sont venues témoigner en faveur de ce mode de cautérisation. Nous citerons celle qu'a publiée M. Chabanon, qui a donné ses soins à seize blessés de l'arrondissement d'Uzès, mordus par une louve enragée.

§ II. — *Remèdes employés à l'intérieur comme prophylactiques de la rage.*

Les recettes qui ont été publiées comme ayant de la puissance pour prévenir le développement de

---

pharmacien, il y eût à la mairie une boîte contenant : 1° de l'acide sulfurique pour cautériser les morsures d'animaux enragés; 2° de l'ammoniaque liquide pour combattre la météorisation des ruminants; 3° de l'éther sulfurique pour opposer aux tranchées des chevaux et des bêtes à cornes.

la rage sont innombrables, et la plupart des auteurs qui les ont préconisées sont convaincus de leur complète efficacité. C'est à cette catégorie qu'appartiennent presque toutes les communications sur lesquelles nous avons à donner notre avis au gouvernement; mais, dans aucun cas, on ne s'est prémuni contre les causes d'erreurs suivantes :

1° Presque toujours l'emploi des remèdes prophylactiques a été précédé par la cautérisation, et sans contredit vous n'hésiterez pas à attribuer les heureux effets observés à la cautérisation dont les auteurs ne parlent qu'accessoirement;

2° Pour qu'il soit démontré que les méthodes thérapeutiques mises en usage ont réellement préservé, la première chose à établir, c'est que les animaux qui ont fait les morsures sont réellement enragés : or, cette preuve manque dans presque toutes les observations. En admettant que les animaux aient été réellement atteints de la rage, il faudrait qu'il fût prouvé que leur salive ait été déposée dans la plaie résultant de la morsure : or, que de personnes mordues, par des chiens surtout, l'ont été à travers leurs vêtements, et l'on comprend sans peine que des individus ainsi mordus ne contractent pas souvent la rage, par la raison qu'en traversant les vêtements pour arriver jusqu'à la peau, les dents de l'animal s'essuient de la salive qui les humectait et ne laissent alors aucun virus dans la plaie.

3° Admettons pour un instant que l'animal qui a fait les morsures soit réellement enragé, que la salive ait pénétré dans la plaie, il est encore une

use d'erreur qu'il faut prendre en considération rsqu'on veut établir rigoureusement les faits de éservation. L'expérience a prouvé que, même ans ces cas si positifs, des morsures sont restées ns résultats fâcheux sur des hommes ou sur des imaux qui n'ont subi aucun traitement. M. Reult a établi dans son remarquable rapport (*Bulin de l'Académie*, t. XVII, p. 283) qu'il résulte observations recueillies dans des lieux divers par fférents expérimentateurs que, à prendre les oses au pire, les deux tiers au moins des indivis mordus accidentellement par des chiens de e enragés ou supposés enragés échappent à la ge, même sans aucun traitement.

On voit, d'après cela, combien il est facile de faire illusion sur la valeur d'agents prophylaques vantés contre la rage, surtout lorsque l'emoi de cet agent a été précédé par une cautérisaon méthodiquement faite.

Nous arrivons maintenant à l'examen des divers mèdes sur lesquels vous devez donner votre is.

Pline (*Hist. nat.*, lib. XXIX), et après lui Baccius Durey, préconisent le foie de chien enragé pris intérieur et citent des succès qui ont suivi son ploi. Si le temps a fait justice de ce remède sinlier, il en est plusieurs qui ne sont pas plus remandables, dont nous allons vous entretenir. L'omelette cabalistique, où interviennent les illes d'huîtres calcinées qu'on retrouve dans le nède de Lejoyant et dans celui de Faget (voyez dry, édition de 1779, page 194), a su inspirer de

la confiance à un grand nombre de personnes

M. Adelain annonce qu'il est disposé à faire connaître la formule de son omelette cabalistique. Sa recette ne nous est point parvenue; d'autres communications y vont suppléer. Rappelons ici que, il y a à peine une année, l'Académie, plusieurs ministres, ont eu à s'occuper d'une omelette à laquelle l'auteur attribue une merveilleuse efficacité contre la rage. Il la préparait avec des œufs frais et trois gouttes d'ammoniaque liquide qui s'évaporeraient pendant les préparations. Arrivons à la fameuse omelette cabalistique aux écailles d'huîtres.

M. Plaine s'exprime ainsi : « Faites calciner des écailles de dessous d'huîtres et non celles de dessus; réduisez en poudre, et mêlez le résidu d'une écaille avec quatre œufs que vous battrez pour en faire une omelette avec de l'huile d'olive : vous la ferez manger au malade à jeun, etc. »

M. Duvoux, maire de la commune de Carica ris-Landis, après avoir conseillé le lavage et la cautérisation, recommande aussi l'omelette aux écailles d'huîtres.

« Il faut, dit-il, prendre des écailles d'huître mâles de préférence, les faire cuire sur des charbons de manière à les écraser, en prendre trois cuillerées et trois œufs, en faire une omelette avec l'huile d'olive, sans sel, ni ail, ni persil, rien que les poudres et les œufs. »

M. Griffon. Le remède de M. Griffon, c'est encore l'omelette avec les écailles de *dessous* d'huître, assaisonnée avec de l'huile d'olive.

M. Plaine adresse encore la formule de l'omelette aux écailles d'huîtres.

M. Lamarque (du Gers), laboureur, communique une recette qu'un de ses ancêtres tenait des ciennes religieuses de l'abbaye de Bordoue. Elle dit-il, été expérimentée depuis soixante-dix ans r plus de 10,000 animaux et 5,000 à 6,000 pernnes. Il prend les écailles d'huîtres : il choisit *plates*, il les mêle avec la poudre de pimprelle, il administre les poudres sous forme d'omete et dans du vin. Il faudra, ajoute la recette, bstenir pendant quarante jours de salaisons, de ins et de toute relation charnelle; de plus, réci- pendant le même temps cinq *Pater* et cinq *e*, et faire dire une messe en l'honneur de saint bert.

Pour M. Bertrand, d'Acetis, ce sont encore les illes d'huîtres calcinées; mais il les mélange ec deux poudres que nous retrouverons bientôt ns d'autres remèdes, celles de racine d'églantier le bois de chêne vermoulus, et il administre le t dans du lait. M. Huraut-Lafond préconise si la poudre d'écailles d'huîtres mâles et l'écorce glantier; mais elle s'administre dans du vin nc.

M. Odille Charrie adresse encore la formule de nelette avec la poudre d'écailles d'huîtres ; mais raint que l'Académie de médecine ne regarde ecette comme un remède de grand-père.

M. Delvincourt recommande encore l'omelette écailles d'huîtres.

Variantes du remède

	Fouquet, page 32. — Tullins, d'après l'Académie, page 18.		Houillier à Brioude, page 26.	
Racine d'églantier. . . .	Petite poignée		Une poignée	
— de scorsonère. . .	—	—	»	»
— de marguerite sauvage.	—	—	—	—
Têtes de marguerite. . .	»	»	»	»
Feuilles de rue.	—	—	—	—
— d'absinthe.	—	—	»	»
— de sauge.	—	—	—	—
— de trèfle.	»	»	»	»
— de persicaire. . .	»	»	»	»
— de mouron rouge	»	»	»	»
— de petite capillaire.	»	»	»	»
— de sabine.	»	»	»	»
— de petit houx. . .	»	»	»	»
— de polypode. . .	»	»	»	»
Racine de passerage. . . .	»	»	»	»
Suie de cheminée.	»	»	3 ou 6 coquil.	
Ecailles d'huître.	»	»	3 plein coq.	
Sel marin.	—	»	3 pincées. . .	
Gousses d'ail.	Une tête. . . .		4 gouttes. . .	
Vin blanc.	3 chopines. . .		1 chopine. .	
Poudre d'écorce d'orange.	«		»	
— de girofle. . . .	»		»	

contre la rage

FOURIER.	FOUQUET, page 320. — PINSON, page 18.	FOUQUET, page 323. — MOUFLE, page 139.	FOUQUET, page 320. — BEAUDEAU, page 17.
ne poignée			
— —			
» »			
— —	» »	N° 9.	
» »	Une poignée	Petite poignée	Une poignée
» »	» »	— —	
— —	— —	— —	— —
» »	— —	» »	— —
— —			
— —			
» »	» »	— —	
» »	» »	— —	
» »	» »	— —	
» »	» »	— —	
» »	» »	i. racine.	
» »	» »		
grammes.		N° 3.	
—	— —	Une poignée .	—
»	— —	3 gouttes. . .	
litres. . .	1/6 de litre..	1 litre	2 verres.
»	4 gros. . . .	— —	4 gros.
»	3 gros. . . .	— —	Nombre 12.

M. Duparc vante aussi l'omelette aux écaille d'huîtres : il l'a employée pour des chiens ; mais ayant été mordu lui-même par un chien attein d'hydrophobie, il a mangé les huîtres en avalan un liquide d'une odeur désagréable qu'il a trouv en brisant intérieurement le fond de l'écaille, et i n'hésite pas à dire que toute personne mordue peu se guérir par ce moyen simple, facile, agréable.

Vous le voyez, messieurs, voilà dix personne qui ne se sont point entendues et qui, de différent points de la France, vous ont transmis un secre conservé précieusement dans la famille. Ce secret il faut bien le dire, a été divulgué il y a plus d'u siècle par Faget et Lejoyant. Il a été publié dan les *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1753, pu blié de nouveau dans le *Journal de médecine* e 1757, envoyé à M. Lenoir, préfet de police, l 27 novembre 1778. Mais personne ne va cherche dans les livres cette étrange formule ; pour inspi rer de la confiance, il faut du mystère. Nous allon de même retrouver l'origine de presque toutes le recettes qui vous ont été adressées, quoique depui longtemps elles soient tombées dans l'oubli.

Avant d'aborder une série nouvelle, mention nons une formule qui contient des substances s rapprochant, pour leur composition, des écaille d'huîtres.

La formule transmise par M. Robordeau con tient des yeux d'écrevisse, de la gentiane, du bo d'Arménie et de la myrrhe, de chaque 15 gram Il tient cette formule d'un officier qui paraissai désirer que sa présence à Paris fût ignorée; il l

égarde comme appartenant à une famille distin-
uée et comme un homme probe et sincère. Il a
éclaré à M. Robordeau avoir vu plus de cinquante
as de guérison après un premier accès. Voilà de
ien merveilleux succès pour un seul homme. Ga-
en aussi vantait les yeux d'écrevisse contre la
age : il les administrait soit seuls, soit avec la
yrrhe, l'encens ou la thériaque.

Le remède de Galien est resté dans l'oubli;
elui communiqué par M. Robordeau n'obtiendra
as plus de succès tant qu'il ne donnera pas des
étails satisfaisants, non pas sur cinquante, mais
ur un seul cas de rage confirmée guérie par sa
oudre.

Dans plusieurs provinces méridionales de la
ussie, on considère la rue comme ayant une
rande utilité prophylactique contre la rage : on
a employée aussi contre cette maladie en Au-
riche, en Westphalie (*Bulletin des sciences médi-
ales de Férussac*, t. XIII, p. 365). Cette plante
ait partie essentielle d'un grand nombre de re-
èdes que plusieurs auteurs ont préconisés et dont
es variantes les plus diverses vous ont été adres-
ées comme de précieuses nouveautés.

Le point de départ de toutes ces formules paraît
tre le *pulvis contra rabiem* de l'ancienne pharma-
opée parisienne. Jean Bauhin, Georges Blasius en
ont beaucoup de cas; mais elle est surtout con-
ue sous le nom de *poudre de Julien Paulmier*
Andry, *loc. cit.*, p. 174).

Fouquet, dans son nouveau *Recueil de secrets,
ecettes et expériences*, Amsterdam, 1774, en donne

plusieurs variantes que nous allons retrouver presque textuellement.

Procédé de Fourier donné par M. Puzin.

Faites infuser toutes les plantes pendant vingt-quatre heures dans deux litres de vin blanc; soumettez à l'ébullition; ajoutez le sel marin, puis, après avoir retiré du feu les 20 grammes d'écailles d'huîtres calcinées, passez, laissez reposer et décantez. La personne mordue doit prendre pendant neuf jours, chaque matin, un verre de cette boisson.

Remède de madame Fouquet (p. 325), *ou remède de Tullins.*

Pr. Racine d'églantier	fraîche.	1 poignée.
— de scorsonère	id.	un peu.
Marguerites pâquerettes	id.	1 forte poignée.
Feuilles de rue	id.	1 poignée.
— de sauge	id.	id.
Sel marin		1 bonne pincée.
Gousses d'ail		5 ou 6.
Vin blanc.		s. q.

On pile toutes les substances ensemble et l'on en forme une sorte de cataplasme dont on recouvre la morsure, après l'*avoir parfaitement lavée et essuyée.*

Si cependant la plaie est profonde, il faudra d'abord y introduire le suc exprimé du marc,

mettre le marc par-dessus, l'y assujettir avec un bandage et le laisser ainsi jusqu'au lendemain.

D'un autre côté, on prend gros comme un œuf de poule des substances bien pilées, on le délaie dans un demi-verre de vin blanc, on exprime fortement, et l'on fait prendre ce remède au malade à jeun.

On répète le même traitement pendant neuf jours.

(Cette formule est la meilleure.)

Procédé décrit dans les Mémoires de l'Académie royale de médecine *en* 1783 (t VI, p. 22).

On pile les racines, on y ajoute les plantes et autres substances; on broie le tout, on le met dans un pot de terre vernissé avec le vin blanc (3 chopines); on laisse macérer pendant douze heures.

On prend pendant neuf jours un grand verre tous les matins à jeun, observant de rester après trois heures sans rien prendre; le neuvième jour on presse le marc qui est resté dans le vase, et on fait boire le suc au malade.

Le médecin dit seulement : *J'ai pansé les plaies*, sans dire avec quoi.

Autre remède de madame Fouquet contre la rage des hommes et des animaux.

℞. Rue, petite sauge, trèfle, de chaque	1 poignée.
Poudre d'écorce d'orange amère, le poids d'un écu d'or . . .	(4 gros).
Clous de girofle.	n° 5.
Vin rouge	1 verre.

Pilez les plantes, ajoutez-y les autres drogues et le vin; laissez macérer pendant cinq ou six heures et exprimez fortement.

Le traitement consiste à faire saigner les plaies autant que possible, à les laver bien fort avec de l'eau salée, à mettre dessus le marc de la composition précédente et à faire boire un demi-verre du suc exprimé à l'homme mordu. On répète ce traitement pendant neuf jours.

Formule de madame Fouquet pour la rage des animaux.

Racine de passerage . .	1 petite racine.
— de petit choux (lisez petit houx) . .	idem.
Feuilles de rue. . . .	de chaque 1 poignée.
— de pâquerette sauvage . . .	
— de pimprenelle .	
— de polypode . .	
Polytrie des murailles . .	1 petite pincée.
Ail	1 tête.
Sel commun	1 pinte (lisez 1 poig.).
Vin blanc	1 verre.

Nettoyez les herbes et racines; pilez-les avec le reste des drogues dans un mortier; mettez-les dans un pot de terre vernissé, avec le vin blanc; laissez infuser à froid pendant huit à dix heures; exprimez fortement, et faites prendre à l'*animal* à jeun.

M. Gesta s'est borné à nous adresser un

exemplaire du *Mercure de France*, de 1759, numéro dans lequel M. Merlet a publié une formule qui est presque identique avec celle de Jean Paulnier.

M. Nicolle a transmis une recette qui est la reproduction, pour ainsi dire textuelle, de celle publiée par Fouquet (p. 320, *loc. cit.*).

La formule transmise par M. Bollaer aîné s'en rapproche beaucoup : elle diffère peu de la recette pour la rage de M. Rabodange (Andry, 214, *loc cit.*).

Il en est de même de la formule adressée par M. Lenfermet, maire de Montillot.

Le remède de M. Alexandre Richon ne diffère de celui de Fouquet (p. 320) que parce qu'il préfère le vin blanc au vin rouge.

C'est encore la rue et la sauge macérées dans du vin blanc qui sont les agents principaux du remède dont M. Massot vous a transmis la formule.

M. Lavergne, dans sa communication, a reproduit presque textuellement le remède de Tullins (Fouquet, p. 325), ou le secret de madame Causose Gentilhomme de la lignée de saint Hubert (Andry, p. 215).

M. Collette a publié, dans *la Vigie de Dieppe*, une formule très analogue à celle que nous venons de mentionner; la rue ne s'y trouve point peut-être par une erreur du copiste.

M. Lufay communique des détails sur le traitement du curé Boursel, à Ménil-Hubert : on lave la plaie avec une dissolution de sel et d'alun, puis arrive le vin de rue composé, qui est administré

pendant plusieurs jours; puis on applique un emplâtre composé où interviennent presque toutes les plantes que nous avons indiquées dans la composition des remèdes précédents.

Enfin M. Devilly vous envoie un remède contre la rage, donné et expérimenté par M. de Noteaux. C'était jusqu'à ce jour un secret de famille; mais, sur l'avis de son confesseur, M. de Noteaux se décida à faire connaître ce secret, qui existait dans sa famille depuis plus de deux cents ans. Il assure qu'il n'y a pas d'exemple que ce remède ait jamais manqué son effet.

Nous devons ajouter que cette formule est identique avec celle publiée par madame Fouquet (p. 325), avec le remède de Tullins.

Dans les dix communications, nous ne retrouvons que des formules surannées qui n'ont de valeur que parce qu'on les tient secrètes.

Rehmann a donné une liste nombreuse de plantes qui sont employées en Russie contre la rage, et, parmi ces plantes, l'*Alisma plantago* (plantain d'eau) vient au premier rang. (Voyez Erhart, *Med. chir. Zeit.*, 1818, t. I.)

Lewshon annonce également la propriété antilyssique de l'*Alisma plantago*.

Le docteur Martin assure qu'aux environs de Toula et d'Orel, on prend la racine d'*Alisma plantago* pulvérisée contre la rage. La dose est d'une grosse racine ou de deux ou trois petites, et il ajoute avoir éprouvé plus de cent fois les bons effets de cette plante. (*Bulletin des sciences de Férussac*, 1828, p. 354.)

Burdach a publié une cure par l'administration
la racine d'*Alisma plantago*, à la dose de
grammes par jour. Moser assure avoir empêché
nvasion de la rage chez une jeune fille dont les
eux sœurs, mordues par le même animal, étaient
ortes hydrophobes. (Fée, *Hist. nat. pharmaceut.*,
I, p. 381.)

Après de pareils témoignages, l'*Alisma* devait
écessairement occuper une place importante dans
tte croisade nouvelle de remèdes anciennement
ntés. Cinq communications qui se rapportent à
tte plante vous ont été adressées.

M. Sarrand conseille de recueillir l'*Alisma plan-
go*, qu'il nomme *atysma*, à la fin d'août; il ad-
inistre de la poudre de la racine sur des tranches
pain couvertes de beurre.

M. Girault, instituteur à la Ferrière, repro-
uit exactement la même indication, qu'il dit tenir
un soldat.

M. Mozincki vante aussi la poudre d'*Alisma*.
J'ai, dit-il, obtenu les succès les plus grands et
s plus certains, parce que moi-même j'ai été
ordu par les chiens enragés, et complétement
éri. »

M. Chandioux administre également la pou-
e d'*Alisma plantago* sur des tartines de pain
eurrées; il adresse un échantillon de la poudre.

M. Buchet envoie un échantillon de bulbes
Alisma plantago, et il a tant de confiance dans
remède qu'il ne craindrait pas, dit-il, de se
re mordre par un hydrophobe. Il administre la
udre de la racine dans un verre d'eau.

M. Starrinski, médecin à Lublen (Pologne), adresse des échantillons et un dessin de l'*Alisma plantago*. Voici comment il s'exprime dans sa lettre d'envoi :

« Le *Courrier de Varsovie*, dans son numéro du 27 juillet 1852, a fait savoir que le gouvernement français a promis une récompense pour la découverte d'un remède contre l'hydrophobie. Possesseur, dit M. Starrinski, d'un secret, je m'empresse de vous le faire parvenir, et je puis vous garantir que cette plante est un remède immanquable. J'ai guéri, ajoute-t-il, plus de quarante personnes, et dix-sept parmi elles avaient des paroxysmes. Le gouvernement, par une ordonnance, voulait savoir mon secret ; mais jusqu'ici il est resté ma propriété. »

Il résulte de l'exposé qui précède que le secret de M. Starrinski est depuis longtemps du domaine public. Malheureusement les espérances que les assertions précédentes pourraient faire concevoir ont bien peu de fondement. Voici comment s'expriment sur ce sujet nos deux regrettés collègues Mérat et Delens (*Dictionnaire universel de matière médicale et de thérapeutique générale*, Paris, 1829, t. I, p. 177) :

« Nous devons avouer que les expériences tentées en France avec cette plante n'ont nullement réussi, et nous savons que la commission de la rage nommée par l'Académie royale de médecine possède des faits où l'inutilité de ce remède est constatée. »

M. Osternam, notaire honoraire, s'exprime ainsi

lans une lettre adressée à M. le ministre de l'in-
érieur : « Le mouron rouge doit être un remède
nfaillible contre l'hydrophobie. Le pied doit être
ecueilli avant la floraison, séché, réduit en pou-
re, et ceux que l'on suppose atteints de la maladie
oivent en prendre trois paquets chaque jour, etc.
» J'ai cru, ajoute M. Osternam, devoir vous faire
art de cette découverte qui m'a été communi-
uée. »

La découverte qui a été communiquée à M. Os-
ernam est loin d'être nouvelle. Rufus (d'Éphèse),
ui vivait un peu avant Galien, cite le mouron
ouge comme utile contre la rage. (Kurt Sprengel,
listoire de la médecine, traduction de Jourdan,
II, p. 48.) Les feuilles de Mayence de 1747
ientionnent le mouron rouge comme un antidote
e la rage. En mai 1749, la chancellerie publia
n rescrit pour faire connaître l'emploi de cette
ante; enfin, le 22 mai 1758, le docteur Bruch
rononça un discours devant l'école de Strasbourg
ns lequel les propriétés du mouron rouge sont
altées.

Voici les autres autorités en faveur du mouron
uge : Schrader vantait l'herbe d'*anagallis* (*flore*
œnicea, seu Anagallis arvensis, L.) comme un
mède prophylactique, curatif, infaillible contre
rage; Schrader, *Diss. de Anagall.* Halæ, 1780;
esch, *Dissert. de Anagall.*, Argent., 1758; Ja-
ndt, *Dissert. observ. quædam pract.*, Gœtting.,
85; Lembke, *Diss. de Anagall. viribus*, 1790.
En France, l'auteur qui a le plus contribué à
éconiser l'emploi de la poudre d'*anagallis* contre

la rage, c'est Chabert (*Réflexions sur la rage, Journal d'agriculture*, 1778, p. 109), qui rapporte plusieurs faits tirés de sa pratique ou de celle de Bourgelat.

Malgré ces deux autorités, la poudre d'*anagallis* est tombée dans l'oubli, car, dans tous les cas bien observés, elle a été inefficace pour prévenir le développement de la rage.

M. Vermeil, à Vierzon.

« Depuis bien des années, dit-il, je suis lieutenant de louveterie; j'ai eu des animaux enragés, et je les ai préservés par l'emploi du vinaigre, tant en frictions qu'en les forçant à en boire un plein verre chacun. »

Déjà, il y a plus d'un siècle, on a cru reconnaître des propriétés antirabiques au vinaigre, comme agent de prophylaxie, dans les cas de rage (*Comm. litt. nar.*, 1741, p. 213); — Boerhaave, *Chimie*). Van Swiéten préconisait le vinaigre de rue, de scordium et de marrube. On trouve, dans les journaux anglais de mai 1765, un exemple où l'on prétend que le vinaigre bu à grande dose, trois fois par jour, a été utile. Lenoissa prétend avoir guéri un hydrophobe par le vinaigre, dont il prenait une livre trois fois par jour (*Froriep Notizen*, 1824). Mais ce sont surtout les faits communiqués à la Société royale de médecine, le 11 octobre 1778, par M. Beudon, maître en chirurgie au grand Andely, qui ont eu du retentissement. Quoi qu'il en soit, l'usage du vinaigre dans la rage n'a plus depuis en sa faveur aucun témoignage de quelque valeur.

Madame Peutlinger dit : « Je connais un oyen que *je crois très efficace contre l'hydrophobie ic*) ; il consiste dans le traitement par l'eau, etc. »

Les croyances de madame Peutlinger ne suffi- nt pas pour nous convaincre.

M. Robinel, instituteur, adresse à M. le mi- stre la formule d'un remède.

« Il ne vient pas de moi, dit-il, j'ai malheureu- ment trop peu d'esprit pour en être l'auteur : est M. le duc de Doudeauville qui l'a appris une princesse polonaise et qui l'a publié dans un urnal en septembre 1846. »

On administre un verre d'une infusion préparée vec une pincée de feuilles d'*Euphorbia villosa*, de *eratrum album*, de *Polygonum hydropiper* et *Helleborus vulgaris*. Cette boisson est vraiment erveilleuse. « Elle a, ajoute l'auteur de la for- ule, outre l'avantage de détruire l'effet des mor- res, celui d'indiquer avec certitude si l'animal t enragé ou non. Dans le premier cas, cette po- on produira des vomissements violents, et l'on ntinue à la donner (trois ou quatre doses suffi- nt) jusqu'à ce que les vomissements s'arrêtent. le chien n'était pas enragé, le malade ne vo- ira pas, etc. »

Les trois plantes principales qui entrent dans la mposition de ce remède ont déjà été préconisées ntre la rage. Depuis plusieurs siècles, selon Ma- wiecki (*Graefe und Walter journ.*, 1829), on nploie en Podolie et en Galicie l'*Euphorbia villosa* mme moyen antihydrophobique ; le *Veratrum bum* et l'*Helleborus vulgaris* (Andry, p. 47) ont

eu aussi leurs promoteurs, et, malgré tous ces agents, sont tombés dans l'oubli, et aucun fait authentique ne montre qu'il n'est pas mérité.

M. Simon Massau. « Voici, dit l'auteur de la lettre, un remède trouvé dans un livre de défunt mon grand-père, qui avait fait ses études en médecine : nous ignorons s'il est bon. Prenez des écorces de frêne blanc, faites-les brûler; faites un topique avec du vinaigre fort, appliquez sur la partie affligée; par ce moyen on en tire le venin. Le remède est, dit-on, employé avec succès par les sauvages du nord de l'Amérique. »

Nous nous permettrons de douter que les sauvages du nord de l'Amérique aient constamment à leur disposition du vinaigre fort. Il est beaucoup d'autres moyens dont on devra faire l'essai avant celui que M. Simon Massau a trouvé dans les papiers de son grand-père.

Trois choses très importantes manquent dans la communication de M. Desquives : 1° c'est la certitude que les hommes ou les animaux qu'il a traités aient été mordus par des chiens véritablement enragés; 2° c'est que, dans sa communication, il parle tantôt des chlorures de sodium et de calcium, tantôt de chlorures *d'oxydes* de sodium, sans qu'il soit possible de savoir si M. Desquives a employé les chlorures métalliques ou les *chlorures d'oxydes*, ce qui est très différent; 3° c'est qu'il ne donne aucune dose, aucun détail scientifique qui puisse donner de la valeur à la communication et inspirer de la confiance à ses confrères.

Dans deux communications à M. le ministre de ntérieur, M. Lapouze, dentiste à Vannes, déve- ope sa théorie sur la rage, et il termine en con- llant le tartre stibié à dose contro-stimulante. usieurs auteurs ont déjà vanté l'émétique contre rage. Nous citerons les suivants : Knolle (*Horn. chiv.*, 1811) rapporte un cas d'hydrophobie dé- rée, guérie par des vomissements provoqués par métique. Il conseille de l'administrer souvent à haute dose. Schneemann propose d'adminis- r l'émétique en lavement. (*Ueb. d. Behandt d. drophob.*, 1825.)

Quoi qu'il en soit, ces opinions ne suffisent pas ur inspirer de la confiance : les faits authen- ues manquent complétement.

Le moyen qu'indique M. Lhommedé est, assure- , d'une infaillible efficacité, éprouvé par xante années d'expériences faites en Espagne et France, mais toujours mystérieusement. Le ci en peu de mots :

1° On coupe les chairs, on les racle jusqu'au g; on essuie avec du linge blanc, on frictionne laie avec du gros sel.

2° On administre immédiatement, mais à jeun, issolution suivante : On prend un verre d'eau rante (l'auteur de la recette prétend que l'eau gnante n'aurait pas les mêmes propriétés), on y dissoudre plein un dé à coudre de cristal mi- al et autant de sel ammoniac; on peut colorer rement avec du vin.

3° Soumettre le malade à un violent exercice u'à ce que la transpiration survienne; évi-

ter la somnolence et relever le moral du malade

Le remède, ajoute l'auteur, est infaillible, moins que le malade n'ait été atteint à la bouch et n'ait avalé de son sang.

Voilà des prescriptions qui peuvent être regar dées comme très insignifiantes, et qui, dans l'ab sence de faits authentiques et bien développés, n peuvent inspirer plus de confiance que les asser tions les plus excentriques que nous allons exa miner.

La pensée d'inoculer un virus pour détruir l'influence du virus rabique n'est pas nouvelle plusieurs expériences ont été exécutées pour véri fier cette étrange assertion, que la morsure de l vipère pourrait préserver à jamais de la rage le personnes qui s'y soumettraient. Nous citerons le observations négatives des frères Rivière, celles d Gilbert, de M. Viricel, médecins de l'Hôtel-Die de Lyon.

Ce n'est pas le venin de la vipère dont M. Ro berjot, chocolatier aux Thernes, conseille l'inocu lation, mais le virus de la petite vérole, et il fau qu'elle soit pratiquée avant le premier accès e précédée d'une prompte cautérisation.

L'auteur assure avoir guéri ainsi plus de ving personnes. Cette assertion est loin d'avoir la valeu d'un seul fait bien authentique, accompagné d tous les détails qui sont nécessaires pour entraîne la conviction.

Madame la comtesse de Saparta s'exprime ainsi « J'ai depuis longtemps remarqué qu'en pressan entre l'index et le pouce l'anus d'un chien, il e

rtait quelques gouttes d'une liqueur jaunâtre une odeur méphitique; en renouvelant cette pération tous les quinze jours, mes chiens ont oujours été préservés de la maladie et ils n'ont mais été atteints d'hydrophobie. » Madame la omtesse adresse les questions suivantes : « Cette queur ne contiendrait-elle pas le germe de la age? Ne pourrait-on préserver de la rage en l'ino-ulant? » Voilà des questions sur lesquelles nous ous garderons bien de formuler une opinion; ce ui précède suffit pour donner une idée de la ommunication de madame la comtesse Saparta.

M. Vau expose ses opinions, ses théories sur rage, sur la folie, l'épilepsie; il termine ainsi sa ommunication : « Tout me porte à croire, dit I. Vau, qu'un enragé, garrotté d'avance, pour-ait trouver la guérison si on le jetait subitement ans un brasier très ardent, de manière à lui faire e larges plaies *sur les deux veines* et *aux quatre embres*, sauf à le jeter dans l'eau pour l'éteindre t pour contre-balancer les deux forces électro-agnétiques. »

Celse et Van Helmont avaient bien conseillé immersion subite dans l'eau froide; mais per-onne, que nous sachions, avant M. Vau, n'avait u la pensée de précipiter ces pauvres hydrophobes ans un brasier ardent. On a bien indiqué quel-ue chose d'analogue, c'est l'immersion dans un ain d'huile chaude; mais cette pratique, disent es rédacteurs de l'article RAGE du *Dictionnaire des ciences médicales*, n'a eu d'autre résultat que 'amener plus promptement la mort.

Nous arrivons, contraints par notre position officielle et pour répondre au désir du gouvernement, à vous entretenir de deux communications qui, dans cette enceinte, doivent être traitées encore plus sévèrement qu'on n'a coutume de le faire dans une autre Académie pour les élucubrations qui se rapportent au mouvement perpétuel et à la quadrature du cercle. Il nous suffira de vous énoncer le titre de ces communications : dans la première, il s'agit de deux lettres et d'une brochure publiée en 1842, et intitulée : *Des moyens homœopathiques de guérir la rage et de la prévenir*, par M. le comte Desguidi, docteur en médecine à Lyon, et dans l'autre, d'une lettre de M. le docteur James Leblaye sur l'application à faire du traitement homœopathique à l'hydrophobie.

Voici en quels termes M. Leblaye débute dans sa lettre à M. le ministre de l'intérieur :

« Je me hâte de recommander à votre extrême attention la lecture de l'article ci-contre qui a paru dans les journaux de ce jour.

» Voici cet article :

« Les nombreux cas d'hydrophobie qui se produisent depuis quelque temps nous engagent à reproduire la note suivante d'un journal américain cité par le *Times* :

» Le fils d'un M. Waite, de Cincinnati, avait été dernièrement attaqué d'hydrophobie. Nous apprenons, par le *Cincinnati Gazette*, que, depuis lors, par un traitement judicieux, il a été entièrement guéri, quoiqu'on ait l'intention d'entretenir une plaie coulante à l'endroit où le jeune garçon

été mordu, afin d'empêcher la possibilité d'un tour des symptômes. Les ampoules ou petites essies formées sous la langue ont rapidement disaru, au moyen de l'administration du *lachesis*, rte de médecine préparée avec le virus de couuvre à tête aiguë; on l'a donnée au malade mme antidote au poison. L'usage de la bellaone et d'autres remèdes ont empêché les spases. »

Voilà le point de départ de M. James Leblaye our proposer un traitement homœopathique pour mbattre la rage. Un extrait d'un journal anglais, nprunté à un journal américain, ne présentant ucune authenticité, aucun caractère scientifique : homœopathie se contente de peu.

Comment un médecin ose-t-il sérieusement proser contre la rage un principe actif à une dose peine égale d'un millionième de milligramme, ne solution n'ayant pas plus de saveur et d'effiacité que l'eau la plus pure? On nous répondra : ais il s'agit d'un venin très subtil!

Les expériences de Spallanzani sur le venin des rpents, vérifiées sur le curare par MM. Pelouze Cl. Bernard, ont établi que, par le fait de son sorption dans l'estomac, le venin des serpents rdait ses propriétés actives. Nous terminons par ne citation que nous empruntons à la lettre de . Leblaye à M. le ministre :

« Qu'un médecin se fasse un jeu de la santé et elquefois de la vie d'un pauvre malade qui, norant les choses de la médecine, se fie, s'abanonne à celui qui fait profession de les savoir,

c'est l'indignité la plus coupable que l'on puisse concevoir. »

Un médecin honorablement connu de l'Académie, M. le docteur Germain, nous a transmis et a imprimé dans le numéro du *Samnois* du 24 juillet un mémoire intitulé : *Hydrophobie rabique ; excision et cautérisation des lysses au cinquante-huitième jour à dater des morsures faites par une louve enragée. Guérison. Considérations générales sur ce traitement.*

La prétendue découverte de ces pustules qui se développent sous la langue des hommes et des animaux mordus par des animaux enragés, auxquelles on a donné le nom de *lysses*, ainsi que l'emploi de la décoction de *Genista tinctoria*, a été longtemps, assure-t-on, le secret d'une famille cosaque établie en Ukraine. Elle fixa l'attention du docteur Marochetti, médecin établi à Saint-Pétersbourg, qui communiqua cette méthode à l'ambassadeur français. Il paraît, d'après des témoignages authentiques, que l'annonce de cette découverte fit beaucoup plus de sensation à Paris qu'à Saint-Pétersbourg ; le docteur Marochetti fit connaître cette méthode dans une lettre à Dupuytren, qui fut imprimée dans le Journal complémentaire du *Dictionnaire des sciences médicales*.

Avant cette époque, le docteur Salvatori, médecin à Saint-Pétersbourg, avait adressé une communication analogue au docteur Marochetti (*Journal universel des sciences médicales*, septembre 1819).

Quoi qu'il en soit, les médecins des hôpitaux de

aris portèrent l'attention la plus grande sur le éveloppement des lysses dans les cas de rage qu'ils urent occasion d'observer. M. Magendie et les utres médecins de l'Hôtel-Dieu ne remarquèrent ien qui pût confirmer l'annonce de la découverte u médecin de Saint-Pétersbourg. Dans un rapport ait à l'Académie, M. Ferrus considère la théorie yssique comme une fable empruntée aux élucurations de Pline et d'Ettmuller.

Examinons le fait de M. Germain et l'autorité ur laquelle il s'appuie.

La langue de son malade était large, humide; ur ses côtés, à la partie moyenne, se faisaient remarquer trois appendices à la distance de 5 millimètres et longs de 10 millimètres; ils étaient emblables à l'extrémité libre des branchies de oisson et donnaient à la langue un aspect frangé.

J'ai cru, dit M. Germain, reconnaître dans ces ryptes allongés le caractère symptomatique des ysses ; je n'ai point hésité à les couper avec des iseaux courbes; il s'en écoula une humeur séeuse jaunâtre. La petite plaie résultant de cette xcision fut cautérisée avec la pierre infernale. eux jours après cette opération, ces appendices éparurent; mais ils cessèrent de se faire observer uand la même opération eut été réitérée avec la récaution de cautériser plus profondément. »

M. Germain, comme on le voit, n'est pas bien ûr que les appendices semblables à l'extrémité bre des branchies des poissons, développés sur s *côtés* et non *dessous la langue*, soient les lysses es médecins russes. Nous devons faire observer

que son malade buvait chaque jour un litre et demi de tisane de genêt, et que les plaies avaient été cautérisées avec le chlorure d'antimoine, quatre heures après la lutte avec la louve enragée.

M. Germain s'appuie sur des observations publiées par M. Chabanon, d'Uzès (*Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, mars 1838), où l'on rapporte la *guérison complète* de plusieurs personnes mordues par un loup ou des chiens enragés, en pratiquant l'excision et la cautérisation des lysses *sublinguales*, tandis que les autres malades soignés d'une manière différente périrent dans les tourments d'une affreuse agonie.

La foi de M. Chabanon dans la théorie des lysses n'est pas aussi vive que semble le croire M. Germain. En effet, M. Chabanon, ayant eu depuis occasion de soigner seize personnes mordues par une louve enragée, s'empressa de recourir à la cautérisation des morsures, qui est, dit-il, au traitement de la rage ce que le mercure est à la syphilis et le quinquina aux fièvres intermittentes.

Plusieurs plantes du groupe des eupatoriées ont été préconisées pour combattre les effets des virus ou des venins.

Aux environs de Moscou, on a employé les semences et les fleurs de notre *Eupatorium cannabinum* comme agent prophylactique contre la rage. (Martin, *Bulletin des sciences médicales de Férussac*, XIII, 355.)

Le *guaco* ou *huaco* est fourni par l'*Eupatorium guaco*, Humboldt et Bonpland (*Mikania*, W.), de la Nouvelle-Grenade. De temps immémorial, cette

ante y est employée pour combattre la morsure
s serpents. Mutis dit s'être assuré de son effica-
té, et, selon lui, c'est le plus beau présent de la
ture pour ces contrées où les reptiles venimeux
ondent. A l'état sec, Cavanilhes assure que ses
opriétés ne sont plus les mêmes. Or, il est ex-
êmement probable que, si le *huaco* à l'état sec
t reconnu inefficace contre les morsures des ser-
nts, on ne peut, sous cet état, espérer l'employer
ilement contre la rage. Au reste, Cavanilhes, qui
i aussi a préconisé uu remède pour combattre
ydrophobie et qui, dans ses plantes équinoxiales,
décrit l'*Eupatorium guaco*, n'insiste point sur
n utilité pour combattre les accidents de la rage.
Dans sa communication relative au *huaco*, le
cteur Chabert parle encore d'une substance
'il nomme *racine de carriso*, commune au
exique, où elle est, dit-on, employée contre la
ge. M. Roudero assure au docteur Chabert avoir
éri avec cette racine vingt-cinq personnes mor-
es par des animaux enragés.

Les échantillons de guaco et de racine de carriso
e M. le docteur Chabert fait parvenir à l'Acadé-
ie seront transmis à nos collègues, MM. Renault
Delafond, pour exécuter avec ces substances des
périences à Alfort.

Il eût été sans doute désirable que, pour quel-
es-uns des remèdes qui ont été préconisés nou-
llement pour combattre la rage, on pût invoquer
témoignage de l'observation clinique. Chaque
r, le rapporteur de la commission avait à ré-
ndre aux obsessions de prétendus guérisseurs

qui voulaient absolument voir appliquer leur panacée ; mais une circonstance dont on ne peut que s'applaudir a rendu tout essai impossible. Depuis trois ans, on n'a pas reçu à l'Hôtel-Dieu un seul hydrophobe, et jamais on n'a moins conduit d'animaux enragés à Alfort que depuis que l'opinion publique est si vivement préoccupée par ces cas d'hydrophobie dont les journaux quotidiens retentissent.

Malgré cette rareté, beaucoup plus grande qu'on ne pense communément, des cas d'hydrophobie, nous ne pouvons qu'applaudir à la pensée de la Société de médecine de Besançon, qui réclame les moyens de mettre les chiens dans l'impossibilité de nuire, par la double action d'un impôt propre à en réduire immédiatement le nombre, et par des conditions qu'une police prévoyante doit imposer aux propriétaires de ceux qui survivront à l'impôt.

Si nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur les communications si diverses qui sont parvenues au gouvernement sur les moyens de combattre la rage ou d'en prévenir le développement, nous n'y trouvons rien de nouveau, rien dont l'utilité soit démontrée par des faits probants.

Quelques opinions sans preuves, des formules appartenant à l'enfance de la pharmacologie, qui toutes ont été publiées, puis sont tombées dans l'oubli, et qui n'inspirent de la confiance que parce qu'on les emploie mystérieusement.

Voilà, messieurs, ce que nous proposons à MM. les ministres d'État, de l'intérieur et de l'instruction publique.

Second rapport lu à l'Académie de médecine, le 27 mars 1855.

Déjà, dans la séance du 21 septembre 1852 (1), ai eu l'honneur de vous faire, au nom de la ommission des remèdes secrets et nouveaux, un apport général sur divers remèdes proposés pour révenir ou combattre la rage. Après avoir exaiiné avec le plus grand soin les documents qui ui ont été transmis, la Commission a pensé que our ménager vos précieux instants, il était indisensable de grouper ces divers documents, qui résenteront, nous en avons l'espérance, dans leur térilité, un côté instructif.

Rien, selon nous, ne prouvera plus nettement l'administration, à l'opinion publique et, nous sons l'espérer, aux prétendus inventeurs eux-mêes, que ces remèdes mystérieusement colportés, onservés dans les familles par une longue tradition, ppartiennent tous à la polypharmacie la plus arriérée; que toutes ces recettes ont été anciennement publiées, puis, par les progrès du temps et e la raison, justement abandonnées.

Les auteurs de ces communications seront édiés lorsqu'ils verront que ces arcanes, qu'ils étaient onvaincus posséder seuls, sont arrivés au Minisère et à l'Académie par les voies les plus diverses, t que pour les retrouver textuellement il faut

(1) *Bulletin de l'Académie*, t. XVIII, p. 6.

feuilleter les ouvrages qui appartiennent à l'enfance de l'art.

Nous le répétons ici, ce n'est pas une chose inopportune que de démontrer une fois de plus la complète inutilité de ces prétendus remèdes infaillibles, qui ont souvent, détourné les personnes qui redoutent les moindres opérations d'avoir recours à la cautérisation, qui est la seule méthode prophylactique que la science avoue, et que l'expérience recommande.

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire de vous faire connaître les causes qui ont amené à l'Académie ce nombre considérable de documents concernant la prophylaxie ou le traitement de la rage. Il faut, avant tout, éloigner cette pensée, que cette recrudescence de remèdes a coïncidé avec des accidents plus nombreux. Il résulte, en effet, des documents officiels que le nombre de cas de rage, constatés dans l'année 1852 en France, ont été de 48 ; ils ont été signalés dans 14 départements.

Sur l'initiative du Comité consultatif d'hygiène publique, une circulaire ministérielle, en date du 17 juin 1850, a prescrit une enquête générale sur la rage ; une nouvelle circulaire, en date du 12 mai 1852, contenant un nouveau programme de l'enquête, a été adressée à MM. les préfets (1). On explique facilement, d'après cela, comment

(1) Voy. A. Tardieu, *Dictionnaire d'hygiène publique et de salubrité*. Paris, 1854, t. III, p. 252.

es recettes nombreuses, se rapportant à la rage, nt été adressées à M. le ministre de l'agriculture, u commerce, et des travaux publics, qui les a ansmises à l'Académie. Nous allons en faire examen détaillé, en les rangeant par ordre de mposition. Nous pouvons ainsi, tout en remplis- nt le mandat qui nous est confié pour chacune s communications ministérielles, en abréger exposition.

Écailles d'huîtres. — Les écailles d'huîtres cal- nées, qui forment la base de l'omelette cabalis- ue (1), qu'on retrouve dans les remèdes de Le- vant et de Faget (Andry, page 194, édit. de 79), doivent venir au premier rang, si on les précie d'après le nombre de communications 'elles ont inspirées. Nous allons successivement passer en revue.

M. Regi a adressé une lettre à M. le préfet de ice, il nous suffira d'en reproduire l'extrait.

M. Regi (du Tarn), convaincu que M. le doc- r Grosjean est dépositaire d'une somme de 00 francs pour la donner à la personne qui lui iquerait le moyen infaillible de guérir la rage, xprime ainsi dans sa lettre : « J'ai l'honneur de s informer que je possède un remède qui n'a ais failli; aussi je m'empresse de le porter à votre naissance, afin que vous le fassiez éprouver,

---

1) On la prépare, comme on le sait, avec des lles d'huîtres calcinées, de l'huile d'olive et œufs.

et me décerner la récompense promise. Voici ce remède :

» Vous prendrez des écailles d'huîtres, vous les ferez rôtir sur une brique ; vous prendrez un quart d'huile d'olive, une douzaine d'œufs... »

Suit la manière d'administrer la fameuse omelette cabalistique.

M. Bouchenin, du département de la Charente, envoie son remède, qui est composé d'écailles d'huîtres, d'œufs, d'huile d'olive : la meilleure n'est pas trop bonne !

Plusieurs maires de la commune de la Charente ont délivré de nombreux certificats, joints au dossier, témoignant de la merveilleuse efficacité de la panacée !

M. Carveté, du Lot-et Garonne, n'a pas indiqué la composition du remède qu'il a adressé à M. le ministre, mais le mode d'administration qu'il développe suffit pour nous montrer qu'il s'agit encore de l'omelette cabalistique.

« *Recette indiquant la propriété et la manière de faire usage d'un remède secret contre l'hydrophobie.* — Ce remède, dont l'infaillibilité est, dit M. Carveté, depuis longtemps constatée par de très nombreuses expérimentations, possède la propriété de prévenir, en le détruisant, le développement du germe hydrophobique introduit dans le corps des personnes et des animaux par l'effet de la morsure d'un être quelconque affecté de la rage.

» Il est administré sous la forme et l'apparence d'une omelette, dans la composition de laquelle il entre trois œufs, lorsqu'il est destiné à des en-

ants au-dessous de l'âge de huit ans, et cinq orsqu'il doit être appliqué à des adultes, à des ieillards, ainsi qu'à des animaux.

» Les œufs employés à ce remède doivent être hoisis avec le plus grand soin : il faut qu'ils oient frais, du jour ou de la vieille. Il est indisensable de les ouvrir pour s'assurer qu'ils possèent un germe générateur, une espèce d'embryon, 'est-à-dire qu'ils proviennent d'une poule qui a écemment gisé.

» Le remède doit être pris à jeun, et entièreent avalé par le sujet malade, par l'effet d'une anducation continue et non interrompue, jusu'à épuisement complet de son volume. Aucune ubstance étrangère ne doit y être mêlée.

» Une diète absolue doit être observée pendant out le jour de la prise du remède.

» Abstention rigoureuse, pendant quarante urs, de toute espèce de viande salée, de toute queur spiritueuse ; en un mot, de tout aliment, e tout travail, et de toute action irritante. »

Le sieur Baillot, garde-pêche de l'État, deeurant à Nevers, propose un remède qu'il dit prouvé pour guérir les hommes et les animaux ; remède consiste encore en écailles d'huîtres, u'il administre dans du vin blanc.

M. le curé de Badaroux annonce être possesur d'un remède infaillible pour la guérérison de ydrophobie; c'est encore l'omelette aux écailles huîtres et à l'huile d'olive.

La formule transmise par M. Gand, docteur droit, au nom de M. Blanc, et accompagnée de

nombreux certificats, ne consiste encore qu'en écailles d'huîtres, mais l'huile d'olive et les œufs sont remplacés par des pains azymes et de l'eau.

M. Raufaing, à Bruyères, a adressé encore la formule de l'omelette cabalistique aux écailles d'huîtres ; il y intervient en plus des fruits de l'églantier, que nous verrons bientôt être recommandés dans un grand nombre de recettes surannées.

Rue et plantes aromatiques (variantes de la recette de Julien Paulmier). — Il est peu de formules qui aient autant préoccupé, à différentes époques, l'opinion publique que la *poudre de Julien Paulmier*, qui n'était elle-même qu'une imitation du *pulvis contra rabiem* de l'ancienne pharmacopée parisienne.

Dans notre Rapport du 21 septembre 1852 (1), nous avons donné plusieurs variantes de cette formule; nous ne les reproduisons pas ici, mais nous engageons les auteurs des communications que nous avons analysées à les consulter, en prenant en considération les erreurs du copiste (quelques-uns des manuscrits que nous avons sous les yeux en fourmillent de si grossières, que ce serait blesser à la fois la science et la langue que de les reproduire), ils retrouveront les remèdes qu'ils produisent et dont ils croient seuls posséder les secrets.

---

(1) *Bulletin de l'Académie*, tome XVIII, page 14.

La formule transmise par M. Bosserolle, adjudant au 2e spahis, se rapproche beaucoup de celles de Joyant. Comme dans les précédentes, les écailles d'huîtres forment une des parties du remède.

M. Boubilla, pasteur protestant, a transmis une formule qui est la reproduction à peu près exacte de celle de madame Fouquet.

Dans la formule adressée par M. de Chièvre, maire de la commuue d'Exireuil, quelques-unes des plantes de la formule de Jean Paulmier sont remplacées par trois blancs de poireaux et par dix fientes de poule. Voilà tout ce que cette formule nous a paru offrir d'original.

M. Besset, curé de la commune de Nersac, propose l'emploi d'un élixir qui contient la plupart des plantes consacrées dans les formules précédentes, il y ajoute en plus du camphre et de la thériaque. Ces variantes ne commandent nullement l'attention : nous en dirons autant des divers moyens de prophylaxie locale que M. le curé de Nersac recommande.

Madame Lambert, de Monts - sur - Guesme (Vienne), a envoyé la recette d'un remède contre la rage, découvert, assure madame Lambert, par feu son père. Si elle veut bien consulter les nombreuses variantes du *pulvis contra rabiem*, publiées il y a plus de deux siècles, madame Lambert y trouvera le secret dont elle attribuait, dans sa piété filiale, la découverte à son père.

La formule transmise par M. Desfour, brigadier forestier, domicilié à Ordinaire, canton de

Ligny-le-Châtel (Yonne), et accompagnée de dix certificats très explicites et en bonne forme, n'est encore qu'une variante assez fidèle de la recette de Jean Paulmier.

M. Buchet (Vendée) donne également une copie assez exacte de la même recette.

M. Azam, de Castanet (Tarn-et-Garonne), a adressé une recette contre l'hydrophobie, accompagnée de huit certificats. C'est encore la poudre d'écailles d'huîtres, associée à l'écorce de la racine d'églantier, à la rue et à plusieurs substances aromatiques. Cette recette se rapproche du remède pour la rage envoyé à la Société royale de médecine par M. le Provost, lieutenant de la louveterie du roi des généralités de Caen et d'Alençon.

Sauf quelques erreurs de copiste, la formule transmise par M. Bec père, instituteur à la Besse (Aveyron), est semblable à la précédente ; nous ne nous y arrêterons donc pas davantage.

M. Billard, à Menon (Nièvre), donne des recettes, accompagnées de nombreux certificats, qu'il assure convenir pour les hommes et pour les animaux ; comme dans les formules précédentes, la rue en est le principal ingrédient, et il intervient encore une plante qu'il désigne sous le nom d'*herbe à la morsure du loup*. On trouve bien dans les vieux livres de pharmacologie et dans les flores étrangères un grand nombre de plantes désignées sous le nom d'*herbes à la morsure de serpents ;* la plante qui est connue sous le nom d'*herbes aux loups* est l'*Aconitum lycoconum*, qui est vanté, non pour guérir les morsures des loups enragés,

mais pour empoisonner ces animaux. La formule de M. Billard est donc incomplète ; si on la juge d'après ce qui est correctement désigné, elle est insignifiante.

Dans le dossier portant le n° 1011, on trouve une lettre de M. le préfet de la Gironde et plusieurs certificats à l'appui accompagnant la recette d'un remède proposé contre l'hydrophobie par le sieur Desbert, barbier et propriétaire à Rioms. Voici comment ce dernier s'exprime dans sa lettre d'envoi.

« J'ajoute, et j'affirme au besoin, que plus de deux mille personnes mordues par des chiens véritablement hydrophobes ayant pris mon remède, ont été parfaitement guéries ; en d'autres termes, j'affirme aussi n'avoir jamais administré mon remède sans succès complet. J'ai la confiance que l'Académie de médecine me rendra la justice que j'ai droit d'en attendre. »

Que M. Desbert veuille bien se donner la peine de lire l'ouvrage d'Andry, à la page 342, il y trouvera l'extrait d'une lettre du frère Paterne, religieux de la Charité, qui donne exactement la formule qu'il a transmise à M. le ministre. Ce religieux la tenait lui-même d'un gentilhomme d'Angoulême.

M. le maire de la ville de Poucin a retrouvé dans les papiers de famille de sa femme, dont tous les ancêtres étaient médecins, un remède qu'il transmet à M. le ministre : c'est encore une des variantes si souvent citées du *pulvis contra rabiem.*

Nous en dirons autant de la formule adressée par M. Laurent Reverdant.

Églantier. — Pline recommande l'églantier contre la rage (Plin., *Hist. nat.*, lib. XXV, c. 11). L'écorce de la racine du rosier sauvage intervient dans le remède du chevalier Digby.

C'est encore le produit principal qu'on trouve dans la formule qui a été transmise à M. le ministre, par M. Wallet, de Passy, qu'il tenait lui-même d'un de ses oncles, curé à Esclavelles. Les feuilles ou l'écorce d'églantier n'y sont associées, comme dans le remède du chevalier Digby, qu'avec l'ail, du sel, et du vinaigre; il n'y a donc rien de nouveau dans cette communication.

M. Raufaing, de Bruyères (Vosges), donne la formule de la fameuse omelette cabalistique aux écailles d'huîtres, il y associe la poudre d'églantier. Cette formule rentre dans la catégorie de celles que nous avons examinées.

Mouron rouge. — Dans notre Rapport de 1852, nous avons mentionné les divers auteurs qui, depuis Rufus, d'Éphèse, ont préconisé le mouron rouge contre l'hydrophobie.

Cet historique, très développé, n'est point parvenu à la connaissance de madame veuve Coudran (Paris), car elle a transmis une formule, dont le mouron rouge est l'ingrédient principal.

Nous en disons autant de M. Astre, ancien maire de Saverne, qui exalte aussi les propriétés antilyssiques du mouron rouge.

Alisma plantago. — Dans notre Rapport de 1852 (*Bulletin de l'Académie*, t. XVIII, p. 18),

nous avons fait connaître les diverses communica-tions qui se rapportent à l'*Alisma plantago*, et nous avons dit comment s'étaient évanouies les espérances que l'emploi de ce remède avait pu faire concevoir à différentes personnes.

C'est encore l'*Alisma plantago* que préconisait M. Wolt Moreau sans ajouter aucun fait bien observé qui puisse ranimer la confiance des observateurs.

Belladone et solanées vireuses. — Déjà à plusieurs reprises (*Histoire et mémoire de la Société royale de médecine*, année 1783, 2e partie, p. 115), l'attention a été fixée sur l'emploi, contre la rage, des solanées vireuses, et de la belladone en particulier. Pline et Apulée avaient déjà parlé de l'usage des feuilles de belladone, contre la morsure des chiens enragés, mais ils en conseillaient les applications sur les plaies. C'est Turquet de Mayerne, médecin du roi d'Angleterre (*Praxeos medicæ syntagma de morbis externis*, 1695), qui vanta le premier la décoction de quelques baies de belladone, prise à l'intérieur, pour combattre la rage, mais la dissertation la plus importante sur ce sujet est due à B.-F. Munch (*Magasin de Hanovre*, 1768).

Les faits contenus dans cette dissertation méritent certainement beaucoup plus l'attention que la communication du docteur Billot (Vaucluse), qui se borne à indiquer les effets physiologiques de la belladone.

Cantharides et autres insectes vésicants administrés à l'intérieur. — Après la cautérisation avec

le nitrate acide de mercure, M. de Roquefeuille (Aveyron), préconise l'emploi à l'intérieur des cantharides. Ce n'est pas la première fois que cet insecte est vanté contre la rage. Rhazès, Jean Damascène, Baccius, l'ont préconisé ; cette pratique a été suivie par beaucoup d'autres auteurs (voyez Andry, page 61), puis complétement discréditée. Nous ne nous arrêterons donc pas davantage à la communication de M. de Roquefeuille.

M. Came Seane, médecin sanitaire à Smyrne, a transmis à M. le ministre du commerce une plante du genre *Cynanchum* et un insecte appartenant au genre *Mylabris*. Ces deux substances interviennent dans la composition d'un remède employé contre l'hydrophobie par les moines du couvent de la Vierge de Salamine. Voici des détails très circonstanciés sur ce remède, extrait d'un rapport de M. le chirurgien-major de *la Sentinelle :*

« Le 28 août 1852, invité à accompagner M. le commandant au couvent de Salamine, dont les moines se disent possesseurs d'un spécifique contre la rage, nous avons reçu du supérieur une poudre d'un gris jaune clair, inodore, parsemée de points noirâtres et brillants. Conservée pendant douze minutes sur la langue, elle nous a fait éprouver un fourmillement très léger, sans érythème sensible de l'organe. Une demi-heure après, ce prurit se changeait en véritable sensation d'ustion avec rougeur vive, qui a persisté une heure et demie, et qui a été suivie du soulèvement de l'épithélium, en un mot de la vésication. On nous prévint que

i nous la respirions, elle nous causerait un gon-
ement des fosses nasales.

» Cette poudre s'administre dans un verre d'eau
ure, à la dose de 15 centigrammes pour un
dulte. Généralement une prise suffit; et si, par
uite de l'étendue de la morsure, on se croyait
bligé de recommencer, il faudrait attendre au
oins cinq jours, et l'on a fortement insisté sur ce
oint.

» L'action du spécifique ne se manifeste ordinai-
ement par aucun symptôme appréciable ; cepen-
ant il provoque quelquefois des coliques, et l'on
onne alors de la limonade au malade.

» La médication ne sera d'aucune utilité quand
es symptômes de la rage se seront manifestés,
ndis que, si le virus rabique est encore à l'état
tent, elle sera toute-puissante, même quinze
urs après la morsure.

» Ce traitement, transmis par une tradition que
on fait remonter à deux siècles, n'aurait jamais
prouvé d'insuccès.

» Localement, on lave la plaie à grande eau;
près l'avoir essuyée avec soin, on cautérise avec
huile bouillante à l'aide d'un flocon de laine vierge
enu au bout d'une pince.

» Deux substances entrent, à parties égales, dans
préparation de la poudre : 1° une racine ; 2° un
nsecte coléoptère.

» La racine provient d'un arbrisseau dont on
ous a donné un échantillon et dont nous avons
u plusieurs pieds dans les environs d'Athènes.
n le trouve aussi dans le midi de la France.

» C'est une dicotylédone qui atteint un mètre de haut, en formant de larges touffes arrondies ; la tige est ligneuse, dressée, médulleuse, cylindrique, ponctuée ; les feuilles sont opposées, cordiformes, à pétiole long et canaliculé ; ses fruits sont secs et paraissent déhiscents.

» Ce végétal ne fleurissant qu'au printemps, nous ne pouvons que le ranger dans la famille des asclépiadées ; nous penserions volontiers qu'il appartient au *Cynanchum* et à l'espèce *acutum*, qui fournit la scammonée de Montpellier.

» Les parties usitées sont les enveloppes corticales de la tige souterraine. Les racines du *Cynanchum* sont en général considérées comme un éméto-cathartique.

» La description qu'on nous a donnée de l'insecte nous le fait rapporter au genre *mylabre*, qui vit au printemps, sans qu'il nous soit possible de dire si c'est le *Mylabris variabilis* ou *cichorii*, puisque plusieurs espèces de ce genre présentent le même caractère de bandes jaunes et transversales sur des élytres noirs. Ces espèces n'ayant pas été trouvées en Grèce par un naturaliste moderne, il est probable qu'il s'agit du *M. Dioscoridii*, connu des anciens, ou bien encore du *Mylabris spartii*, très voisin du *Mylabris variabilis*.

» L'action de la poudre s'explique en partie par la présence de la cantharidine que contiennent tous les mylabres en général.

» A bord de la corvette mixte *la Sentinelle*, le 31 août 1852.

» GUILLABERT, chirurgien de la marine. »

Des deux substances qui entrent dans la com-
sition du remède des moines de Salamine, l'une,
Cynanchum, peut être regardée comme inerte,
l'on a égard à la dose à laquelle elle est admi-
strée ; l'autre, le *Mylabris*, doit ses propriétés à
cantharidine, et nous savons que non-seulement
cantharide, mais encore des espèces du genre
ylabre (1), ont été successivement préconisées
ur combattre la rage, puis abandonnées. Ajou-
ns que M. Dupré, commandant la corvette *la*
ntinelle, a interrogé M. B. Rœser, médecin de
. MM. helléniques, et M. Trœber, médecin en
ef de l'hôpital militaire, et que, selon le rapport
cet officier de marine, ces docteurs n'attachent
cune importance au remède antilyssique des
oines de Salamine. Terminons en disant que
le docteur Came Seane lui-même, à la fin de
n rapport, s'exprime ainsi : « Par beaucoup de
sons, dit-il, on sera conduit à considérer peut-
re le prétendu spécifique comme une déception
plus. » Nous avons montré précédemment que
remède, dans ce qu'il a d'essentiel au moins,
ait connu depuis longtemps en France, où il a
é essayé contre la rage, puis abandonné comme
efficace.

Vésicatoires. — M. Oberlin, docteur en méde-
ne à Waldusbach (Vosges), est opposé à la cau-

(1) Asti, *Traité sur la rage* (note, page 18). On
ouve l'énumération des insectes que l'on peut
bstituer aux cantharides.

térisation : il donne une préférence exclusive
l'application de vésicatoires sur les plaies ; ma
aucune observation détaillée ne vient donner de
valeur à cette assertion. Ajoutons encore que dé
les vésicatoires ont été vantés à différentes repris
par Lebrecht Schmucker (*Obs. chir. part. sec*
Berolini), puis complétement abandonnés.

Mercuriaux. — La communication de M. Gallo
Desbrosses ne renferme rien de nouveau : il
borne à vanter les cautérisations et les frictio
mercurielles. Déjà, à bien des reprises, la Socié
royale de médecine (*Hist. et mém. de la Soc. ro*
de méd., 1783, 2e partie) et l'Académie de méd
cine (*Bullet. de l'Acad.*, t. XVII, rapport
M. Renault) se sont préoccupées de ces méthod
thérapeutiques ; nous n'avons pas à y revenir i

Formules diverses. — M. Huhn, d'Alterdof (d
ché de Brunswick), dans une intention très lou
ble, a réuni vingt-six formules qu'il a pu se proc
rer dans son pays, et que les auteurs de
formules préconisent contre la rage. Nous devo
dire que si l'on excepte quelques onguents
interviennent le sublimé, l'acide arsénieux, l'ac
tate de cuivre, toutes peuvent être considéré
comme des variantes plus ou moins exactes
pulvis contra rabiem ; mais aucun fait précis
prouve leur utilité : ce sont, comme pour
arcanes français, des assertions sans preuves.

M. Didier, maréchal ferrant à Netting, ga
son secret. D'après la rédaction de sa lettre, n
pensons qu'il n'y a aucun intérêt à le lui demand

M. Lambert, à Mont-sur-Guesnes, sollicite u

sur les chiens. L'Académie ne peut qu'approu-
cette pensée.

I. Salomon Roos, d'Hagueneau, a transmis à
le ministre une communication dont voici un
ait textuel :

Je prends la franchise d'offrir à M. le ministre
peu de connaissances que j'ai appris dans les
vres orientales (*Talmud Juma*, fol. 83), où il
t dit : Pour guérir l'homme mordu par un
ien furieux, *on tâche d'attraper le même chien,*
le tue, on en prend la chair dans laquelle se
ouve le foie, on en donne à manger à l'homme
ordu. Je prie M. le ministre de le faire exami-
er par les savants médecins, à Paris. »

n pourra répondre à M. Roos que ce singulier
ède est déjà mentionné dans Pline (*Hist. nat.*,
XIX, c. v); mais que Galien, Jean Bauhin,
d, etc., ne le jugeaient digne d'aucune atten-
.

. Napoléon Henri, médecin à Arnaville, a
smis à M. le ministre une petite notice inti-
e : *Hydrophobie, son traitement.* On y trouve un
mé des lectures et des opinions de l'auteur ;
s nous devons dire que l'Académie estimerait
ntage une seule observation exacte et détaillée.
ous nous pardonnerez cette longue et bien
le énumération ; mais il importait d'établir
pour les personnes étrangères à la médecine,
dans toutes ces communications, il n'y avait
de nouveau, rien d'utile. Pour fournir nos
ves, il nous a fallu remonter à l'origine de
ces remèdes, feuilleter les ouvrages de la po-

lypharmacie la plus arriérée. Nous pensons avo
démontré qu'aussitôt que ces formules ont perd
leur prestige d'arcanes, il ne reste plus rien qu
des assertions ridicules sans preuves.

En présence d'un homme mordu par un anim
enragé, ou d'un malade atteint de la rage, quel
doit être la conduite du médecin?

La commission académique, dont à deux repris
j'ai été le rapporteur, n'avait qu'à se prononc
sur la valeur thérapeutique de différentesméthod
que leurs auteurs préconisaient vivement, soit pou
prévenir, soit pour guérir la rage confirmée; pou
remplir sa mission, il lui a suffi de montrer qu
toutes les recettes soumises à son appréciati
n'étaient pas nouvelles, comme le pensaient leu
auteurs, mais qu'elles avaient été connues, p
bliées, essayées depuis longtemps, et abandonné
parce qu'elles étaient inefficaces. Sans doute,
eût été beaucoup plus utile pour la pratiq
qu'elle s'occupât à résoudre la question que j
posée en commençant ce paragraphe, mais te
n'était pas sa mission; puis on ne peut demand
à une grande compagnie de se prononcer sur d
questions aussi graves et aussi difficiles, qua
l'expérience n'a pas décidé. Par une coïncide
qu'on peut regarder comme heureuse, pendant
années que la commission était instituée, il ne s'
présenté aucun cas de rage à l'observation de s
rapporteur et de ses membres, qui suivaient cepe
dant, avec un grand intérêt, tout ce qui pouv
survenir dans les hôpitaux de Paris.

Nous ne pensons pouvoir faire mieux, pour pondre à la question que nous avons posée, que reproduire la courte instruction publiée par le nseil de salubrité.

is publié par le Conseil de salubrité, sur les secours à donner à une personne mordue par un animal enragé.

Les chiens sont au nombre des animaux chez quels la rage peut se développer spontanément, par lesquels elle se communique ensuite avec plus de facilité. On croit communément que la ge se déclare plutôt chez ces animaux pendant grandes chaleurs et les grands froids qu'à toute re époque. L'ignorance où l'on est, en général, premiers moyens préservatifs à employer, en de morsure, a souvent occasionné de graves idents. Ces divers motifs ont déterminé la publi- ion de l'avis suivant :

I. Toute personne mordue par un animal enragé, soupçonné tel, devra, à l'instant même, presser blessure dans tous les sens, afin d'en faire sortir ang et la bave.

II. On lavera ensuite cette blessure, soit avec de cali volatil étendu d'eau, soit avec de l'eau de ive, soit avec de l'eau de savon, de l'eau de chaux de l'eau salée, et à défaut, avec de l'eau pure, même avec de l'urine.

III. On fera ensuite chauffer à blanc *un morceau fer, que l'on appliquera profondément sur la sure.*

Ces moyens bien employés suffiront pour écarter toute espèce de danger. Il est inutile de dire que toutes les fois qu'ils pourront être administrés par un homme de l'art, il y aura avantage pour la personne mordue ; et que, dans tous les cas, il sera nécessaire d'en appeler un, même après l'emploi de ces moyens, attendu qu'il pourra seul bien apprécier la profondeur des blessures, et qu'une cautérisation qui aurait été incomplétement faite serait sans efficacité.

On ne saurait trop rappeler au public le danger qui existe dans l'usage des prétendus spécifiques que vendent et distribuent les charlatans. On ne connaît, jusqu'à ce jour, de préservatif certain contre la rage que la cautérisation suivie d'un traitement local convenable.

Comme il est avantageux de ne pas tuer, comme on le fait ordinairement, les chiens qui auraient fait des morsures, afin de constater s'ils sont véritablement enragés, on prévient que ces chiens seront toujours reçus à l'Ecole vétérinaire d'Alfort.

REMARQUES.

Sans doute l'emploi du fer rouge, adopté par le conseil de salubrité, est le mode de cautérisation le plus simple et le plus facile à employer partout, mais il est certains cas de blessures sinueuses, où ce mode de cautérisation serait insuffisant ; c'est alors qu'il faut recourir à l'emploi attentif des caustiques liquides, en ayant le soin d'ouvrir convenablement la plaie pour atteindre toutes les sinuosités.

Quel caustique doit-on alors préférer ?

Il y a quelques années, on donnait la préférence au beurre d'antimoine liquéfié spontanément ; aujourd'hui on préfère l'acide sulfurique concentré, mais je me hâte d'ajouter que l'expérience n'est pas encore assez étendue pour légitimer cette préférence.

Peut-être la cautérisation avec le brome ou la solution iodurée caustique mériterait-elle d'être choisie, mais comme pour l'acide sulfurique concentré, on peut ajouter que malgré les expériences très intéressantes de M. Alvaro Reynoso, sur le brome pour détruire le venin des serpents, et les faits publiés par M. Duroui sur l'action caustique neutralisante de la solution iodurée caustique, il serait bon, pour appliquer ces données au cas de morsures par des animaux enragés, que des expériences soient instituées sur des chiens, pour décider de la valeur relative de ces divers modes de cautérisation.

Doit-on, après la cautérisation, prescrire quelque médication prophylactique. Quand la rage est déclarée, quelle méthode thérapeutique doit-on adopter ?

Voilà, certes, des questions bien embarrassantes, mais elles peuvent se rencontrer dans la pratique, et le médecin doit avoir des éléments pour les résoudre.

Comme agent prophylactique, on ne connaît rien de satisfaisant ; on comprend cependant sans

peine que pour les âmes pusillanimes qui sont les plus communes, un remède administré chaque jour, puisse avoir une influence favorable sur l'imagination. Certes, je me garderai bien d'indiquer une préférence parmi ces mille panacées que nous avons eu à examiner ; chacun peut choisir dans cet arsenal empirique à sa convenance. Peut-être pourrait-on administrer chaque jour, pendant quarante jours, de cinq à dix gouttes de teinture de cantharides, et purger simultanément avec des pilules de scammonée et de poudre de coloquinte à la dose de 5 à 10 centigrammes chaque, au principal repas. Voilà des remèdes qui peuvent satisfaire les imaginations impressionnables, mais que je dois recommander avec la plus extrême réserve.

Dans le cas de rage confirmée, l'expérimentation rigoureuse a montré qu'on ne savait rien de bon, rien d'utile.

Peut être pourrait-on essayer l'emploi du principe actif des solanées vireuses, *l'atropine* administrée par granules d'un milligramme, de demi-heure en demi-heure, jusqu'à effet physiologique. J'ai enregistré dans un de mes précédents annuaires une note de M. Rochet d'Héricourt, sur l'emploi du *Cucumis abyssicina* ; je vais la reproduire ici, puis je terminerai par quelques réflexions sur l'administration de ce remède.

Racine employée dans le nord de l'Abyssinie contre la rage (Rochet d'Héricourt).

Pour préparer le médicament, on enlève très superficiellement l'écorce de cette racine ; on fait

sécher cette dernière, et on la réduit en poudre; on en donne au malade de 10 à 12 grains dans une petite cuillerée de miel ou de lait. Une heure et demie après qu'il a pris cette dose et qu'il a eu plusieurs évacuations et plusieurs vomissements, on lui fait boire de nombreuses tasses de petit-lait, et quand il est bien affaibli par suite de ces évacuations, on lui fait manger un gésier de poule rôti au beurre, bien pimenté, qui arrête l'effet du médicament; le malade mange également la poule, que l'on fait cuire de la même manière, avec beaucoup de piment.

Il est probable que les médecins français feront disparaître cette partie du traitement, qui semble un peu sauvage.

Cette racine, dont j'ai vu moi-même les effets éméto-cathartiques, agit aussi sur les urines, qui deviennent fortement chargées, et dans lesquelles j'ai constaté la présence de vers microscopiques.

Aussitôt que la dose a produit son action, le malade atteint de rage ne se trouve plus que sous l'influence particulière du médicament dont j'ai expliqué la manière d'agir.

A mon arrivée de Dévratabor, un chien atteint de rage ayant mordu trois autres chiens et un soldat de Bas-Ali, le roi me fit appeler et me dit : « Tu vas voir l'efficacité du remède dont je t'ai parlé. » Il fit enfermer séparément tous les chiens; le lendemain, dans un moment de calme de l'animal, il ordonna qu'on fît avaler, en notre présence, au chien enragé qui avait mordu les autres chiens et le soldat, la racine en poudre dans une

cuillerée de miel; il se produisit tous les effets que j'ai indiqués, et le chien fut sauvé.

Huit jours après, on administra la dose à un autre chien, chez lequel tous les phénomènes de la rage se développaient, et qui fut également sauvé. Pour le troisième, les phénomènes de la rage n'ayant paru que le douzième jour, on lui administra le médicament, il fut aussi sauvé; et le quatrième mourut quarante-deux jours après la morsure; nous ne lui avons point donné le remède pour bien constater la mort par la rage.

Le soldat fut traité dix jours après la morsure; sa tête était lourde, très chaude. Il était triste, il parlait très peu, avait l'air hébété, il tombait dans des accès de colère. Lorsqu'on lui présentait un vase d'hydromel, il avertissait d'un air sombre la personne qui le lui offrait, de se retirer; la salive tombait involontairement de sa bouche. Cet homme eut les premiers symptômes après neuf jours, et le dixième il prit une dose de racine en poudre dans une cuillerée de lait; les évacuations survinrent, et le malade fut sauvé; du reste, le traitement fut suivi comme je l'ai indiqué précédemment.

J'ai rapporté d'Abyssinie la plante dont la racine produit les remarquables effets que je viens de décrire. Elle croît dans les régions basses et chaudes, sur un sol argilo-siliceux; sa racine pivotante atteint la longueur de plus de 1 mètre sur 2 ou 3 centimètres de diamètre; filamenteuse à l'intérieur, son principe actif paraît être sous l'épiderme. Le collet de la racine est relativement

très large, et donne naissance à de nombreuses tiges rampantes, dont les plus étendues présentent une longueur de plus de 2 mètres. La tige est carrée, grêle, d'environ 3 millimètres de diamètre, garnie de poils piquants. Les feuilles ayant rapport à celles des cucurbitacées, ont cinq divisions principales ; velues des deux côtés, elles sont grenées à la face supérieure ; les feuilles sont alternes, opposées à des vrilles, et distantes de 3 à 4 centimètres.

Les fleurs sont placées à l'extrémité de l'ovaire, il en est plusieurs sur la même tige. Les fruits sont oblongs, lisses, jaune verdâtre ; lorsqu'ils sont mûrs, ils ont 3 à 4 centimètres de longueur.

Il est évident, d'après ce qui précède, que la racine employée contre la rage provient d'une plante appartenant à la famille des cucurbitacées ; c'est le *Cucumis abyssinica*. Il résulte de là qu'on pourrait prescrire avec chances de succès le principe éméto-cathartique si énergique que donne cette famille, l'*élatérine*, qu'on extrait du *Cucumis elaterium*. On pourrait aussi essayer les autres cucurbitacées fortement drastiques.

REMARQUES.

Je dois ajouter ici que des expériences instituées à Alfort, sur des chiens enragés, à l'aide du *Cucumis abyssinica*, n'ont donné *aucun résultat utile*. Je ne nous pressons pas cependant de conclure ; peut-être la racine était-elle trop ancienne, peut-être ne s'est-on pas borné à administrer la partie active, l'écorce située au-dessous de l'épiderme.

L'écorce administrée a-t-elle déterminé les effets purgatifs indiqués? Nous ne le savons pas.

Depuis que ceci est écrit j'ai appris de l'auteur de ces expériences, M. Renaut, directeur de l'École vétérinaire d'Alfort, qu'aucun effet physiologique n'avait été observé. Nos remarques subsistent donc en insistant sur la nécessité de se placer dans des conditions identiques avec celles rapportées par M. Rochet d'Héricourt.

On cultive au jardin des plantes de Paris, le *Cucumis abyssinica*, c'est là où il faudrait se procurer une racine fraîche, en séparer soigneusement la partie désignée dans l'écrit de M. Rochet d'Héricourt, et l'administrer à dose suffisante pour que les phénomènes de purgation indiqués apparaissent. J'avais reçu, par l'intermédiaire de mon ami le capitaine de vaisseau Dubot, des graines du *Cucumis abyssinica*, que je voulais cultiver moi-même pour en faire un essai méthodique, malheureusement ces graines n'ont pas germé. Quoi qu'il en soit, dans l'état présent de nos connaissances, je dois dire que c'est encore la médication qui me donnerait une lueur d'espérance, et à laquelle, par conséquent, je m'arrêterais.

SUR LA RECHERCHE
des alcaloïdes dans les urines
A L'AIDE DE LA SOLUTION D'IODURE DE POTASSIUM IODURÉE.

On a revendiqué dans ces derniers temps la priorité de la constatation de la quinine dans les urines. Voici mes droits à cette constatation. Pendant plusieurs années je m'occupai des recherches qui m'ont servi à rédiger mon mémoire sur les iodures d'iodhydrates d'alcalis végétaux. Ce mémoire ne fut, il est vrai, présenté à l'Académie des sciences qu'en 1839, et imprimé seulement dans mon *Annuaire de thérapeutique* de 1841, mais dès mes premières recherches sur les iodures d'iodhydrates d'alcalis végétaux, j'employai la solution d'iodure de potassium ioduré pour découvrir des traces d'alcalis végétaux, et c'est à cette époque que M. Piorry m'envoya des urines d'un malade qui avait pris 2 grammes de sulfate de quinine : c'est sur ces urines que je fis mes expériences, devant les élèves qui suivaient mes cours et que j'y démontrai l'existence du sulfate de quinine, à l'aide de la solution d'iodure de potassium ioduré (1). M. Piorry remit

(1) Voici la *formule de mon réactif de la quinine*

également de ces urines à MM. Fermond et Lavolley, qui de leur côté (*Bulletin clinique*, 1834) constatèrent directement l'existence du sulfate de quinine dans ces urines.

En 1843, M. François Robert publia dans le numéro de septembre du *Journal de pharmacie*, un mémoire sur la constatation du sulfate de quinine dans les urines des malades qui ont ingéré ce sel, mais dans ce mémoire il cite mon travail et ne met aucunement en doute ma priorité à cet égard.

En bornant la question à savoir à qui appartient la priorité de la découverte de la constatation du sulfate de quinine dans les urines des malades qui ont ingéré ce sel, je crois qu'il est juste de dire que l'initiative de cette expérience appartient à M. Piorry et que nous l'avons mise à exécution simultanément sur les mêmes urines, MM. Fermond, Lavolley et moi.

---

et des autres alcaloïdes, telle que je l'ai publiée dans mon Formulaire :

Iode	10	grammes.
Iodure de potassium. .	20	—
Eau.	500	—

Faites dissoudre.

Je dois dire que j'ai souvent fait varier la proportion d'eau et que j'ai souvent employé des dissolutions plus ou moins concentrées. Pour 500 grammes d'eau, M. Briquet emploie 4 grammes d'iode et 8 grammes d'iodure.

Maintenant si l'on se demande à qui appartient a découverte d'un réactif qui permet instantanément au médecin, au lit du malade, de découvrir es alcaloïdes dans les urines, je crois que personne ne me contestera la priorité de cette invention.

Depuis que j'ai fait connaître ce réactif dans les ôpitaux de Paris, il a été employé par tous les nédecins qui ont exécuté des recherches sur l'aborption et l'élimination du sulfate de quinine ans les conditions les plus variées. Je citerai en articulier, Martin Solon qui a exécuté, à l'aide e mon réactif, les recherches les plus multipliées nt à Beaujon qu'à l'Hôtel-Dieu, sur l'absorption u sulfate de quinine par toutes les voies, et qui constaté ainsi l'inanité des frictions avec la pomade au sulfate de quinine; je citerai M. Briuet qui, à l'aide de ce réactif qu'il emploie tous s jours, a pu faire tant de belles expériences u'il a consignées dans son Traité thérapeutique du uinquina et de ses préparations.

Aujourd'hui je viens rappeler ce que j'ai dit éjà : ce n'est pas seulement la quinine, mais tous s autres alcaloïdes qu'on peut découvrir dans les rines à l'aide de mon réactif.

J'ai, en effet, démontré depuis longtemps, à ide de mon réactif, que les alcaloïdes des solaées *atropine*, *daturine* passaient dans les urines s animaux qui peuvent se nourrir impunément s solanées vireuses. Je rappellerai cette expénce remarquable que j'ai consignée dans mes écédents *Annuaires*, de deux lapins qui furent

nourris, pendant plus d'un mois *exclusivement*, avec des feuilles fraîches de belladone, et je précipitais de leurs urines l'atropine à l'état d'*iodure d'iodhydrate d'atropine*, à l'aide de ma solution d'iodure de potassium iodurée.

Les alcaloïdes de l'opium, comme les autres alcaloïdes, passent aussi partiellement au moins dans les urines. J'avais constaté, il y a longtemps, ce fait sur les urines d'un malade qui était arrivé par l'habitude à prendre un gramme d'extrait d'opium par jour.

Je fis, pour la recherche des alcaloïdes de l'opium dans l'urine, la même remarque que j'avais déjà faite pour la recherche de la morphine dans l'eau acidulée; c'est qu'il faut ajouter un grand excès d'iodure de potassiun ioduré pour précipiter la morphine d'une manière permanente; quand on omet cette précaution, le précipité se redissout dans le liquide surnageant.

J'ai une seconde fois constaté l'existence de la morphine dans les urines d'un ex-garçon de pharmacie de la Charité, qui s'était empoisonné en avalant 20 grammes environ de laudanum de Sydenham.

Le café, administré immédiatement à très haute dose, conjura si bien les accidents, que je doutais de la réalité de l'empoisonnement : c'est alors que j'eus l'idée d'examiner les urines, et à l'aide de mon réactif, j'y découvris immédiatement des quantités énormes de morphine, ce qui leva tous les doutes et me démontra deux choses importantes. La première que le café administré immé-

atement, continûment et à haute dose est un ntre-poison de l'opium, encore plus efficace que ne le pensais; la seconde, c'est que les alcaïdes de l'opium, comme ceux du quinquina sont ès rapidement et en grande partie éliminés par s reins, quand on les prend à haute dose; si bien ue les grands mangeurs d'opium pourraient éteriser leurs voluptés, en utilisant leurs urines.

M. le docteur Girault me remit l'observation ue je vais transcrire et qui est pleinement confirative de la précédente.

BSERVATION RECUEILLIE PAR M. LE DOCTEUR GIRAULT.

Le 13 avril 1855, à huit heures du soir, je fus ppelé par un gendarme de Paris, pour donner des ins à madame Beaubeuf, née Joséphine Hauriot, gée de vingt-deux ans, constitution sanguine, emeurant rue et île Saint-Louis, 23.

Je la trouvai couchée sur un divan, en proie à s mouvements désordonnés, à une agitation des us grandes : à peine si deux hommes pouvaient maintenir, on me dit qu'elle venait de s'empoinner. En voyant cet état, je pensais avoir à trair les effets d'un poison corrosif, mais après avoir le goulot de la fiole qui contenait le liquide et papier qui l'entourait qui en était imbibé, je connus l'odeur vireuse de l'opium et celle du fran, je crus pouvoir assurer que c'était le laudanum de Sydenham. La malade dit d'abord qu'elle avait rien pris; malgré cela, j'envoyai chercher ne potion émétisée que je lui fis prendre en quatre

fois à dix minutes d'intervalle, je lui donnai de l'eau tiède en grande quantité, elle tomba dans un grand abattement, mais deux hommes que j'avais placés près d'elle, la forçaient à marcher continuellement (1). Il survint des vomissements considérables d'abord sur le plancher et ensuite dans un seau qu'elle remplit aux deux tiers; les premiers portaient l'odeur du liquide avalé. La malade fit alors des aveux complets : nous acquîmes la certitude qu'elle avait pris 10 grammes de laudanum de Sydenham.

Après les vomissements terminés, elle but sept demi-tasses de café, je recueillis des matières des vomissements; M. Bouchardat me conseilla de recueillir des urines pour y rechercher la morphine et constater ainsi d'une façon irrécusable la réalité de l'empoisonnement : à onze heures, je pus m'en procurer; traitées par le réactif de M. le professeur Bouchardat, les urines donnèrent un précipité abondant, caractéristique de la morphine.

Le 14, la malade était abattue, souffrant de tous les membres et éprouvant des douleurs considérables à l'estomac. Elle disait que sa tête était lourde, qu'il lui semblait voir les choses les plus bizarres, qu'elle se croyait dans un autre monde,

---

(1) Je ne saurais que donner ma complète approbation à cette prescription de faire marcher de force les malades empoisonnés par l'opium.

BOUCHARDAT.

que tout lui semblait drôle. (Ce sont ses expressions.)

Le 15, elle allait beaucoup mieux, cependant la tête lui tourne; elle ne trouve plus les mots dont elle a besoin pour s'exprimer, et que cependant elle connaît. — Quelques jours, et le rétablissement était complet.

Le 14, au matin, je portai les urines premières et les matières des vomissements, rendues par l'empoisonnement, à M. le professeur Bouchardat, qui constata la présence de la morphine.

Après que M. le docteur Girault m'eut remis cette observation, je l'engageai à exécuter des expériences, et à recueillir des faits dans les hôpitaux, pour constater l'existence de la morphine dans les urines après l'ingestion de l'opium. Voici les résultats de ces recherches :

Expériences sur un chien. — A sept heures du matin, nous avons donné à un chien du poids de 5 kilogrammes, 10 centigrammes d'opium brut de Smyrne et en une seule fois, mêlé avec ses aliments. L'urine recueillie et examinée à dix heures donna un précipité très léger; avec l'urine recueillie à midi, le précipité est très reconnaissable; avec celle recueillie à deux heures, il est encore appréciable; mais à trois heures et demie on n'en trouve plus de trace.

Nous avons recommencé souvent cette expérience sur le même chien, qui se prêtait bien à ces recherches, et les résultats ont été les mêmes. Nous laissons ce chien vingt-quatre heures sans prendre d'opium, et le précipité ne se forme pas

pendant le temps qui sépare la reprise de nouvelle expériences. Pour retrouver chez le chien les alca loïdes pris à petites doses, il faut les cherche dans l'urine sécrétée, dans les sept à dix première heures de l'ingestion de l'alcaloïde que l'on veu chercher. Passé ce temps, on ne retrouve plu aucune trace.

Il est bien encore d'ajouter un excès du réactif quand le précipité est formé, il convient d'enleve l'urine qui le surnage, puis d'ajouter sur le dépô quelques gouttes de la solution iodurée.

Observations recueillies dans les salles de MM. Grisolle et Horteloup.

Nous avons fait quelques recherches sur le malades soumis à l'usage de l'opium dans le ser vice de M. le professeur Grisolle et de M. le docteu Horteloup, médecins de l'Hôtel-Dieu. Dans plu sieurs cas, nous avons pu constater la présence d la morphine dans les urines de ces malades quoi qu'ils ne prissent que 5 centigrammes d'extrai gommeux d'opium, dans la journée et en deux fois mais dans ces cas le précipité est à peine appré ciable, et il est bientôt dissipé si l'on n'a pas ajout un excès de la solution d'iodure de potassium iodurée. Il est bon de traiter l'urine par l'iodur ioduré aussitôt qu'elle est rendue; si l'on attend que l'urée soit transformée en carbonate d'ammo niaque, le précipité disparaît. L'acide qu'on peu ajouter pour s'emparer de l'ammoniaque ne réussi as toujours à faire reparaître le faible précipité

SERVATION RECUEILLIE PAR M. LE DOCTEUR GIRAULT.

Mademoiselle Aud..., tempérament nerveux, pémaniaque, avec hallucinations, avait, depuis usieurs jours, des exaltations furieuses, elle ne rmait pas.

Nous lui donnons le soir, à huit heures, 10 centrammes d'opium brut et en une seule fois; elle pose une partie de la nuit. Son agitation est mée, elle nous dit, le matin, à la visite de six ures, être mieux, mais que ses membres sont uloureux et roides. Sa tête est moins douloıse, ses idées plus justes, mais elle entend tours des voix qui lui commandent de ne plus nger.

Nous examinons les urines de la nuit, qui sont ı abondantes, nous en mettons dans une éproute longue et étroite, nous y ajoutons un excès réactif de M. Bouchardat, il se forme un précié qui se dépose lentement, nous en mettons une s grande quantité dans un verre, et le précipité forme en plus grande quantité; nous pouvons recueillir une notable proportion et en étudier caractères. A midi, les urines ne donnent plus n par le réactif.

Chaque fois que ces exaltations surviennent, ıs employons ce moyen, et toujours le résultat le même. Nous constatons toujours la présence la morphine dans les urines.

CONCLUSIONS.

Lorsqu'on ingère des alcaloïdes, ils passent par-

tiellement au moins dans les urines; dans lesquelles on en constate l'existence à l'aide de la solution d'iodure de potassium iodurée.

J'ai le premier employé cette solution à la recherche de la quinine, de l'atropine, de la daturine dans les urines. M. Briquet l'a employé à la recherche de la quinine, de la cinchonine, de la cinchonicine.

Nous pouvons ajouter qu'elle sert aussi facilement à constater dans les urines l'existence des alcaloïdes de l'opium, quand on a pris une suffisante quantité de ce produit.

Douze heures après l'ingestion de l'alcaloïde ou de la substance qui en contient ordinairement, on n'en retrouve plus dans l'urine.

SUR LA
SOLUTION ALUMINEUSE BENZINÉE

Par M. MENTEL.

En lisant la formule de l'eau de Pagliari (*Reperoire de pharmacie*, tom. VIII, p. 340), M. Mentel eut la pensée de remplacer dans ce liquide l'alun ordinaire par le sulfate d'alumine neutralisé par l'hydrate d'alumine en gelée.

Les propriétés astringentes des sels d'alumine apparaissent dans cette solution alumineuse neutre, à leur maximum d'intensité, dégagées de tout inconvénient. M. Mentel en avait trouvé la formule détaillée sur le registre de préparation de son prédécesseur, M. Dernitte, pharmacien à Paris, qui lui avait laissé, en lui cédant sa pharmacie, une certaine quantité de cette solution alumineuse saturée.

J'appris alors à M. Mentel, que l'idée d'employer la solution alumineuse saturée, appartenait à M. le docteur Homolle qui, depuis longtemps, prescrivait cette solution dans le traitement des affections cancéreuses. Voici les détails sur la préparation de la solution *alumineuse benzinée*, tels qu'ils m'ont été donnés par M. Mentel.

On dissout dans 2 litres d'eau, 1 kilogramme de

sulfate d'alumine pur. On sature cette dissolution par de l'hydrate d'alumine en gelée, récemment préparée, jusqu'à refus de dissolution.

On ajoute dans la liqueur, 100 grammes de benjoin amygdaloïde concassé.

On maintient pendant six heures, à une température de 60 à 80 degrés, en agitant de temps à autre; on règle l'évaporation de l'eau de telle façon que la dissolution filtrée ait une densité de 30 degrés à l'aréomètre de Baumé, soit une densité de 1,261, à la température de 15 degrés centigrades.

On filtre, on laisse déposer le liquide pendant plusieurs jours, à la température la plus froide possible (à la cave en été, et à la température voisine de zéro en hiver). Il se forme quelques cristaux d'alun, résultant de l'union du sulfate d'alumine avec l'ammoniaque qui est adhérente à l'alumine en gelée, malgré les lavages réitérés.

On obtient ainsi une solution transparente, d'une densité de 1,250 environ, remarquable par une odeur très suave et par une saveur astringente balsamique.

La solution alumineuse benzinée possède des propriétés hémostatiques très prononcées. Nous ne saurions mieux en préciser les indications qu'en reproduisant le passage suivant du mémoire de M. Sédillot.

1° Les artères sont friables; la ligature les divise avant leur oblitération, et des hémorrhagies consécutives se déclarent; on découvre le vaisseau sur un point plus rapproché du tronc, et on l'étreint

dans une nouvelle ligature. Même insuccès et même persistance dans l'emploi des mêmes ressources. On a vu des malades succomber après trois ligatures successives également infructueuses. La compression exécutée avec des boulettes de charpie imbibées d'eau de Pagliari nous paraîtrait indiquée.

2° Des hémorrhagies secondaires surviennent dans les plaies profondes, enflammées, douloureuses; l'artère serait inaccessible, sans de grands délabrements, et l'on entrevoit la nécessité de lier l'artère principale qui alimente la région blessée; la carotide pour les hémorrhagies de l'arrière-bouche, l'artère brachiale pour celles des arcades palmaires, etc. L'eau hémostatique devrait auparavant être essayée.

3° Une artère a été coupée pendant une opération; on ne peut la saisir, ou, pour la mettre à nu, il faudrait multiplier les incisions et aggraver le danger auquel le blessé est déjà exposé. Ce serait encore une occasion favorable d'employer l'eau de Pagliari.

4° Si les artérioles ouvertes sont petites, rétractiles, multipliées à la surface d'une plaie, l'indication serait semblable.

Les hémorrhagies veineuses et capillaires s'offriraient avec les mêmes conditions.

La solution albumineuse benzinée, de M. Mennel, est aussi très utile dans le pansement des cancers, ulcères, des plaies phagédéniques ou de mauvaise nature, des gangrènes séniles et autres. C'est dans ces conditions qu'elle a été souvent

prescrite par M. le professeur Laugier, et que je l'ai moi-même employée. L'odeur infecte des plaies disparaît presque entièrement après quelques applications à l'aide d'un pinceau de poils de blaireau, et au bout de quelques jours, les plaies sont modifiées de la manière la plus heureuse.

Les propriétés astringentes de la solution alumineuse benzinée, la recommandent en injections dans les leucorrhées, à la dose de 10 à 20 grammes pour 500 grammes d'eau.

Elle peut également servir en applications locales à l'état concentré, à modifier la vitalité du col de l'utérus dans les cas d'ulcérations accompagnées d'écoulements fétides.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LES ANNUAIRES DE THÉRAPEUTIQUE

de 1841 à 1855.

Publiée par M. le docteur RAMON.

A

Abcès. 1842, suite d'inflammation du périoste, 111. —1843, des articulations, solution iodée, 257. – 1845, à suppuration fétide, injections, 121. Froids, et par congestion, ponction sous-cutanée, 224.
Absorption. 1845, des corps gras, 260.
Accouchement. 1841, poudre, 48. Accidents, suites d'accouchement, 108. — 1843. Accouchement prématuré, opium, 9. — 1850, chloroforme, 47. — 1852, belladone, 41. — 1854, hachisch, 4.
Acétate d'ammoniaque. 1847, son emploi, 97. — 1852, son influence sur la température animale, 4.
Acétate de morphine. 1845, empoisonnement. 6, Dans le catarrhe pulmonaire chronique, 14.
Acides en général. 1847, 162. — 1850, 157. — 1851, 135.
Acide arsénieux. 1847, dans le vinaigre de bois, 216. — 1849, observations sur son emploi thérapeutique, 288.
Acide benzoïque. 1845, sa préparation, 105.
Acide carbonique. 1845, 122.
Acide citrique. 1845, 154.

Acide chlorhydrique. 1855, son emploi, 216.
Acide cyanhydrique médical. 1843, 44. — 1850, 19.
Acide gallique. 1851, 139.
Acide hydrochlorhydrique. 1851, son emploi thérapeutique, 135.
Acide lactique. 1841, conditions de sa formation, 63. — 1855, dans la dyspepsie, 215.
Acide myronique. 1841, 154.
Acide phénique. 1850, dans le castoreum, 179.
Acide salicileux. 1852, 123. Sa préparation, 127. — 1854, son emploi, 76.
Acide sulfureux. 1855, parasiticide, 255.
Acide sulfurique. 1847, arsenifère, sa purification, 216.
Acide valérianique. 1843, sa préparation, 57. — 1845, remarques sur sa préparation, 92.
Acidules. 1843, 165.
Acné. 1843, solution hydrargyrée de Plisson, 239. Pommade de Boinet, 241. — 1847, alun 167.
Aconit. 1842, ses préparations, 30. — 1846, ses propriétés physiologiques, 26. — 1847, ses usages thérapeutiques, 26. Nouvelles observations, 35. Meilleures préparations, 36. — 1848, son emploi, 19. — 1849, son emploi extérieur, 68. — 1850, son emploi thérapeutique, 15. — 1853, ses applications thérapeutiques, 45. — 1855, 31.
Aconitine. 1841, son emploi, 26. — 1847, 25. — 1851, 15.
Adansonia digitata. 1849. Succédané du quinquina, 222.
Adénite. 1846, extrait de belladone, 19.
Affium. 1855, extrait, 8.
Aimant. 1843, son emploi, 79.
Albumine iodée. 1854, 257.
Albuminurie. 1842, tisane de raifort composée, 55. — 1843, élatérium, 114. — 1844, pilules de scille, de digitale et de fer, 54. — 1846, café, 45. — 1847, acide et éther nitrtique, 162. — 1848, limonade nitrique, 139. acétate de plomb, 206. — 1849. Fleurs de genêt, 156. — 1851, acide gallique, 140. — 1853, genêt, 153.

Alcalins. 1845, 83. — 1846, 95. — 1847, leur abus, 119. — 1854, 78. — 1855, dans les congestions cérébrales, 106.
Alcalis végétaux. 1844, note, 258.
Alcoolats. 1841, de canelle cicuté, 25. — 1842, de racine d'aconit, 32. — 1848, d'aconit, 23. — 1851, de ciguë, 15. — 1854, de thlaspi, 217.
Alcoolatures. 1842, de racine d'aconit, 32. — 1848, sa préparation et son mode d'administration, 23. — 1851, de ciguë, 15.
Alcooliques. 1845, 101. — 1846, 37.
Aldéhyde. 1849, ses propriétés stupéfiantes, 107.
Aliénation mentale. 1854, 1.
Aliénés. 1846. Sonde destinée à leur alimentation, 240. — 1852, traitement des aliénés gâteux, 208. — 1855, poudre de racine de mandragore, 20.
Alimentation. 1852, son influence sur la présence de l'oxalate de chaux dans l'urine, 219.
Aliments. 1845, digestion des aliments non gras, 258. — 1855, sang, 143.
Alopécie. 1842, pommade, 55. — 1849, préparations ferrugineuses, 231. — 1850, pommade de Stége, 243. — 1852, pommade, 192.
Altérants. 1842, 64. — 1843, 231. — 1844, 83. — 1846, 181. — 1848, 172. — 1849, 232. — 1850, 194. — 1851, 167. — 1852, 10, 169. — 1853, 266. — 1854, 226. — 1855, 220.
Alun. 1841, 90. — 1847, son emploi topique, 167.
Amaurose. 1841, strychnine, 7. Pilules de strychnine, 8. huile de strychnine, 9. Embrocations faites successivement avec la vératrine, l'aconitine et la delphine, 27. Mixture du pulsatille stibiée, 30. Pilules, 31. Liniment, 55. — Pilules de chlorure de fer aloétiques, 68. — 1844, caustique ammoniacal, 215. — 1846, vératrine, 30. — Poivre, 72. — 1847, pilules de Schmucker, 56. — 1848, liniment, 92. — 1853, pilules, 267.
Amblyopie. 1846, vératrine, 30. — 1848, liniment, 92.

Aménorrhée. 1841. Pilules de Hooper, 68. Solution de chlorure d'or et d'ammonium, 137. — 1842, bière de raifort, 55. Injection ammoniacale, 190. Pilules, 220. — 1843, chélidoine, 13. Espèces emménagogues, 82. Potion. 82. — 1844, poudre, 51. Chlorure d'argent, 98. — 1852, polygala, 95.

Amidon. 1852, son emploi thérapeutique, 157.

Ammoniacaux. 1845, 127. — 1847, 88. — 1848, 87. — — 1851, 93.

Amygdalite. 1855, bourgène, 136.

Analeptiques. 1844, poudre de Content, 70. — 1846, 139. 1849, 196. — 1851, 129. — 1853, 170.

Anaphrodisie. 1841. Baume de Gilead de Salomon, 50. Pastilles aromatiques de Steel, 51. — 1850, Pilules de Watzel, 166. — 1851, lupuline, 65.

Anasarque. 1854, traitement, 74.

Anémie. 1843, solution, 219. — 1846, traitement, 178. — 1850, sirop, pilules, tablettes, pastilles de malate de manganèse, 191.

Anesthésie. 1849, par l'hydrocarbone, 108. Par l'éther nitrique, 108. Par la benzoïne, 108. Par l'aldéhyde, 108. par le bisulfure de carbone, 108. — 1851, par le froid, 130. — 1855, locale, 54. Par le chloroforme, à une température élevée, 57.

Anesthésiques. 1850, mandragore, 9, 31. — 1851, 27. Protochlorure de mercure, 37. — 1852, 64. — 1853, 86. Chloroforme, 91. — 1854, 25. — 1855, 37.

Anesthésiation. 1848, par le chloroforme, 43. Poussée à un trop haut degré, 62. — 1849, par le chloroforme, 75.

Anévrysmes. 1853. Moyen d'opérer la coagulation du sang dans les artères, 213.

Angeline. 1848, 209.

Angine. 1843, gutturale, poudre alunée, 229. — 1848, aconit, 22. Angine couenneuse, poudre, 138. De poitrine, nitrate d'argent, 200. — 1849, tonsillaire, pilules, 327. — 1853, angine de poitrine, chloroforme, 88. Angine tonsil-

aire, émétique, 156. Bitartrate de potasse, 163. Traitement abortif, 278.
norexie. 1841. maceratum amer, 81.
nthelminthiques. Voyez *Vermifuges*.
nthrakokali, 1841, 108.
ntimoine. 1846, 199. — 1847, sa permanence dans les rganes vivants, 134. — 1850, ses préparations, 135.
ntimoniate de quinine. 1855, 168.
ntimoniaux. 1846. 108. — 1847, 123. — 1852, 108.
ntiphlogistiques. 1841, 93. — 1844, syncope, 67. — 850, 150. — 1854, fumeterre, fumarine, 77.
ntipsoriques. Voyez *Gale*.
ntispasmodiques. 1842, 35. — 1843, 57. — 1845, ilules, 101. — 1847, 52. — 1848, 29. — 1849, 75. — 850, 31. — 1851, 27. — 1852, 64. — 1853, 86. — 854, 25. — 1855, 37.
phonie. 1841, potion stimulante de Mongenot, 49. — 851, potion, 124. — 1853, éther, 102, — 1854, teinure, 37.
phrodisiaques. 1847, 84. — 1848, 78. — 1849, 124.
phthes. 1842, gargarisme astringent. 230.
piol. 1843, fébrifuge, 229. — 1855, mémoire, 181.
pozémes. 1841, purgatif, 121. — 1843, antiscorbutique, 6. Tonique, 213. — 1847, diurétique, 110. — 1850, iurétique, 140.
pareils. 1845, gazogène, 122. — 1847, de Marsh, modifié, 216. De Scott, 253. — 1848, à éthérisation, 38. — 853, de Marsh modifié, 270.
gent. 1846, 191.
nica. 1853, 110. — 1854, accidents, suites de son emloi, 46.
séniate de quinine. 1846, son emploi, 208. — 1849, sa réparation, 243.
senic. 1842, recherches toxicologiques, 78. — 1843, bservations sur son emploi thérapeutique, 246. — 1846, 99, propriétés thérapeutiques, 201. — 1847, trouvé dans n fœtus, 215. — 1849, observations sur son emploi thé-

rapeutique, 238. — 1851, médication arsenicale, 183.
Arsenicaux. 1843, 246. — 1844, 106. — 1845, 185. — 1846, 200. — 1847, 209. — 1849, 238. — 1854, 262.
Arséniate de fer. 1855, dartres furfuracées et squameuses, 225.
Arsenite de quinine. 1849, sa préparation, 243.
Arthralgie. 1847, emplâtre, 9.
Arthritis. 1848, cataplasme sédatif et résolutif, 13. Sulfate de quinine, 152. — 1849, acide sulfurique, 202. — 1850, ballote cotonneuse, 78. — 1852, tisane, 114. — 1853, huile de foie de morue, 276. Cautérisation sulfurique, 286.
Arum triphyllum. 1855, 96.
Ascarides. Voyez *Vermifuges.*
Asa fœtida. 1843, son odeur détruite par le sirop d'orgeat, 59.
Ascite, 1841, liniment diurétique, 22. Potion diurétique, 104. 1842, Mixture diurétique, 54. Potion excitante, 197. — 1847, apozème diurétique, 110. Mixture diurétique, 111. Liniment, 204. — 1848, eaux minérales de Wildig, 193. — 1850, tisane, 91. Iodure de potassium, 216. — 1851, pilules d'extrait de lin cathartique, 125.
Asparagine. 1849, son emploi thérapeutique, 155.
Asthénie. 1841, pastilles aromatiques de Steel, 51.
Asthme. 1841, potion stimulante de Mongenot, 49. — 1842, lobélie enflée, 41. Cigarettes arsenicales, 74. — 1844, chloroforme, 35. — 1847, teinture de lobélie enflée, 59. — 1848, cigarettes balsamiques, 66. — 1849, datura fumé, 50. Eau d'asa fœtida, 117. Bain sulfureux, 138. — 1850, pilules, 89. — 1851, sirop de castoreum, 44. Lobelia inflata, 57. — 1852, tisane, 95. — 1854, strychnine, 17. Carton fumigatoire, 288.
Astringents. 1841, 83. — 1842, 222. — 1844, 80. — 1845, 144. — 1846, 152. — 1847, 169. — 1848, 137. 1849, 200. — 1850, 157. — 1851, 135. — 1853, 186. — 1854, 210. — 1855, 206.
Atonie. 1853, bains alcalins, 150.

tropine. 1847, 19. — 1848, ses usages ophthalmiques, 10. — 1849, recherches physiologiques et thérapeutiques, 7. Son administration par la méthode endermique, 34. — 1851, 6. — 1852, ses propriétés thérapeutiques, 38. — 1853, empoisonnement, 38.
voine. 1846, 94.
vortement. 1846, causé par la sulfate de quinine, 161.

B

ains. 1841, astringents, 92. D'écorce de chêne aluné, 98. Iercuriel, 127.— 1844, de mer, 66. Contre la salivation nercurielle, 96. — 1847, de sublimé, 199. — 1850, de ner, artificiel, 103. — 1854, ferré, artificiel, 127. — 1855, alcalins, 269.
lanite. 1841, solution de nitrate d'argent, 140.
llote cotonneuse. 1850, 78.
lsamiques. 1845, 105. — 1846, 46. — 1847, 61. — 1849, 117.
ndelettes. 1844, agglutinatives au caoutchouc, 194. — 1854, agglutinatives, 234.
umes. 1841, de miel de Hill, 13. De marrube, 13. Anodin e Bate, 15. — De Gilead de Salomon, 50. De Friard, 52. — 1843, hydriodaté, 258. — 1844, d'huile de foie de norue, 147. — 1845, opodeldoch, 104. — 1847, de opahu, son emploi à l'extérieur, 62. — 1848, tranquille, 5. — 1852, contre les engelures, 185. — 1853, ophthalhique, 111. — 1855 antihémorrhagique de Waren, 95.
rbérine. 1850, 181.
béerine. 1852, 165.
béeru. 1848, 161.
lladone. 1845. Son emploi comme prophylactique, dans scarlatine épidémique, 33. — 1854, son action physiolique, 5. — 1855, dans la spermatorrhée, 22. Contre la ux nocturne, 24. Contre la constipation, 26.

Benjoin. 1855, sa teinture contre les gerçures du sein dans l'allaitement, 89.
Benzoate d'ammoniaque liquide. 1849, 134.
Benzine. 1855, 75.
Beurre. 1854, 257. — 1855, bromo-ioduré, 242.
Biarsénite de quinine. 1849, 242.
Bichromate de potasse. 1855 anti-syphilitique, 247.
Bière. 1842, de raifort, 55. — 1850, antiscorbutique, 92. 1852, avec acide picrique, 168. — 1854, au thlaspi, 218.
Bile. 1845, dans la fièvre typhoïde, 221. Son rôle dans la digestion, 261. — 1851, son emploi thérapeutique, 103.
Biscuits. 1841, vermifuges, 126. — 1851, d'iodure de potassium, 206. — 1855, bromo-iodurés, 242.
Blennorrhagie. 1841, baume de copahu, 41. Union du copahu et du cubèbe, 43. Bols, 43. Émulsion de copahu composée, 43. Électuaires, 44. Mixture, 44. Pilules, 45. Pilules toniques et astringentes, 69. — 1842, baume de copahu, 41. Émulsion de copahu composée, 43. Bols de copahu, 44. Mixture de copahu succinée, 44. Traitement de Ricord, 44. Poudre tempérante, 187. — Électuaire, 223. Poudre de Graham, 231. Suppositoire vaginal, 231.—1843, Traitement économique, 63. Pilules de goudron, 63. Électuaire de goudron, 63. — 1844, gouttes d'Essenmann, 49. Styrax purifié et solidifié, 49. Traitement par le goudron et l'alun, 49. Injection au nitrate d'argent, 100. Injection d'acétate de zinc, 101. Potion, 148. — 1845, opiat, 106. Injection abortive, 196. — 1846, dragées, 72. Blennorrhagie chez la femme, nitrate d'argent, 194. — 1847, sabine et seigle ergoté, 51. Sirop tempérant, 114. — 1848, opiat de Diday, 64. Injection de Thaddei, 65. Créosote, 73. Injection d'acétate d'alumine, 141. — 1849, pilules d'Arménie, 119. Compression, 259. — 1851, collyre de Tannin, 140. — 1852, chez la femme, traitement, 98. Traitement, 201. — 1853, injection de mattico, 187. Traitements divers, 303. — 1854, opiat, 38. Seigle ergoté, 40. Arbousier, 219. Injection d'arbousier, 220. Sirop d'arbousier, 220. Pilules d'arbousier, 220. Pois chiches torréfiés, 221.

Cachou, 221. Traitement, 230. — 1855, copahu, 92. sous-nitrate de bismuth, 246.
Blépharite. 1841, collyre résolutif, 136. — 1843, pommade de Rust, 243. — 1844, Collyre de cyanure de mercure, 90.
Bochet. 1852, de l'Hôtel-Dieu de Lyon, 113.
Bois de plomb. 1847, 141.
Boissons. 1842, alcaline à la vanille, 206. — 1843, narcotico-stimulante, 11. Iodurée de Plisson, 253. — 1847, alcooliques, leur rôle dans la nutrition, 269. — 1848, au phosphate d'ammoniaque, 98. Aqueuses, 222. — 1851, hygiéniques, 133. — 1854, antivomitive, 82.
Bols. 1841, de cubèbe, 43. De cubèbe, de copahu et de térébenthine, 43. — 1842, de copahu composés, 44. De chlorhydrate d'ammoniaque, 189. — 1843, sédatifs, 94. Purgatifs, 120. — 1844, contre le goître, de Righini, 131. Dépuratif de Duchesne-Duparque, 132.
Bougies. 1844, de Leclerc, 196. — 1845, aluminées, 148,
Bouillons. 1841, de cervelle de veau, 95. De cervelle de mouton, 95. — 1848, végétal, 131. — 1855, fortifiant, 141.
Bouleau. 1855, huile de bouleau dans l'eczéma chronique, 87.
Boules. 1848, barégiennes de Montain, 215. — 1849, barégiennes de Montain, 137. — 1850, de mars, de Nancy, 186.
Bourdaine. 1846, écorce, 124.
Bourgène. 1855, dans l'amygdalite, 136.
Boutteilles. 1841, rouges de Taylor, 51.
Brome, 1846, 222. Son action physiologique, 229. — 1848, son existence dans les animaux marins, 199. — 1851, sa fréquence dans la nature, 195.
Bromures. 1847, de potassium, sa substitution à l'iodure de potassium, 219. Son action physiologique, 220. De sodium, son mode d'action, 242. — 1851, moyen de reconnaître les bromures et de les séparer des iodures, 196. De potassium, ses effets physiologiques, 216. — 1853, de

fer, son emploi thérapeutique, 274. — 1855, de potassium, son action sédative, sur les organes de la génération, 243.

Bronchites. 1841, baume de marrube, 13. Baume cordial de Godefroy, 14. Élixir de Squire, 14. Sirop antiphlogistique, 94. — 1842, pâte balsamique de Regnault, 11. Pâte balsamique de Baudry, 12. — 1846, émétique à haute dose, 2. — 1848, aconit, 22. Cigarettes balsamiques, 66, — 1850, acide arsénieux, 210. — 1851, alcoolature de ciguë, 15. Antimoine diaphorétique, 123. — 1853, marmelade laxative, 165. — 1855, copahu, 93. Chlorure ammonique, 99.

Bronchorrhée. 1841, élixir, 112.

Brucine. 1845, 52. Son emploi, 53. — 1852, ses effets physiologiques et thérapeutiques, 50.

Brûlures. 1841, bain astringent, 92. — 1842, décoction de suie, 51. — 1843, chez les nouveau-nés, traitement, 164. — 1844, liniment, 207. — 1845, remède, 227. — 1846, par le phosphore, traitement, 76. Traitement, 259. 1847, pommade créosotée, 71. Cérat tonique, 183. — 1848, ammoniaque, 90. — 1849, fomentation, 202. — 1850, collodion, 241. — 1851, traitement, 261. Liniment, 265.

Bubon. 1845, traitement, 210. — 1848, traitement Malapert, 185. — 1849, onguent mercuriel, 235. — 1850, pommade au nitrate d'argent, 228. — 1855, collodion, 272.

C

Cachexie. 1849, paludéenne, quinquina, 215. — 1855, iodée, 228.

Cachou. 1846, son utilité, 152.

Cadmium. 1846, 191.

Café. 1848, son action sur le sulfate de quinine, 153. Café

quininé, 155. — 1855, Succédané du quinquina, 172.
afeïne. 1853, 109.
afeïques. 1846, 44.
alculs. 1843, leur dissolution, 146.
alculs alcalins. 1843, 145.
alculs biliaires. 1842, sirop 210. — 1843, sirop. 150. — 1845, affections qu'ils occasionnent et leur traitement, 276.
alculs phosphatiques. 1850, injections, 167.
alculs d'urate sodique. 1850, silicate potassique basique, 127.
alculs urinaires. 1842, acide benzoïque, 208. — 1843, espèces diverses, 147. — 1845, lithine, 85.
alculs vésicaux. 1846, leur pulvérisation en une seule séance, 249. — 1850, gouttes lithontriptiques, 100.
alomel. 1847, à doses refractées, 192. — 1850, son action sur la sécrétion biliaire, 203. Son emploi dans le rhumatisme articulaire aigu, 204. — 1855, dans la pneumonie aiguë, 220.
alvitie. 1851, pommade au tabac, 12.
amphre. 1844, son emploi (Raspail), 41. — 1849, son action nuisible sur les dents, 115. — 1850, nouvelles formules pour l'administrer, 54. — 1855, contre les ulcères atoniques, 59.
amphrée de Montpellier. 1852, 94.
ancer. 1841, poudre de quinquina et d'amidon, 90. Préparation d'alun, 90. — 1843, pilules de Boinet, 254. Pommade du même, 255. — 1844, chlorure d'étain, 150. Pommade de chlorure d'étain, 150. — 1845, trichlorure de carbone, 110. — 1846, huile de foie de raie, 228. — 1847, opium, 7. caustique sulfo-sufrané, 164. Remède, 14. — 1850, traitement, 290. — 1851, alcoolature de ciguë, 15. — 1853, ciguë, 51. Salsepareille, 113. — 1855, traitement de Boinet, 234. Traitement et hygiène des tumeurs cancéreuses, 285.
anchalagna. 1854, 208.
annelle. 1852, son influence sur la température animale, 3.
annabine. 1848, 15. — 1849, 51.

Cantharides. 1845, 115. Leur falsification, 115. Leur influence sur la vessie, 118. — 1846, 76. — 1847, leur action sur l'appareil urinaire, 84. —1849, 128.— 1852 leur influence sur la température animale, 3.
Caoutchouc. 1844, révulsif, 201. — 1845, sparadrap, 229 — 1853, vulcanisé, son application médico-chirurgicale 291.
Carrayaheen. 1841, 93. — 1852, son emploi, 172.
Carbonate manganeux. 1850, 189.
Cardialgie. 1841, mixture antinévropathique. 9. Pilules, 82 — 1842, pilules, 19, 38.
Cardite. 1842, potion diurétique sédative, 197.
Carie. 1849, pilules, 200. — 1850, liniment au baume d'opodeldoch, 64. Carie des dents, teinture de Hirsch 166. Écorce de cédrat, 180. — 1851, traitement de la carie des dents, 191. — 1853, articulaire, huile de foie de morue, 276.
Carminatifs. 1841, de Dalby, 33.
Carreau. 1841, huile de foie de morue, 135. — 1843 eau de mer gazeuse, 79. — 1846, tablettes de moka iodé duré, 224.
Cataplasmes. 1842, calmant, 21. Calmant antiputride, 30 — Résolutif, 38. — 1846, de feuilles de pomme de terre 22. —1843, de guano, 122.— 1855, calmant de Trousseau, 28.
Cataracte. 1841, embrocations faites successivement avec la vératrine, l'aconit et la delphine, 27. — 1847, guérison sans opération, 100. — 1848, méthode de traitement par aspiration, 219. — 1851, traitement, 206.
Catarrhe bronchique. 1841, sirop de goudron, 38. Potion stimulante de Mongenot, 49. — 1843, pilules de goudron 63. Électuaire de goudron, 63.
Catarrhe pulmonaire. 1841, essence de tussilage, 50. — 1842, pâte pectorale de Regnauld, 11. Pâte pectorale de Baudry, 12. Sirop de tolu, 48. Bols de chlorhydrate d'ammoniaque, 189. — 1843, julep expectorant, 76.— 1844 looch à la naphthaline, 47. Sirop à la naphthaline, 47

tablettes à la naphthaline, 47. 1845, acétate de morphine, 14. 1846, tablettes, 50. 1848, cigarettes balsamiques, 66, — 1849, pilules arsenicales, 241. — 1851, grains de cynoglosse, 6. — 1854, tartre stibié, à faible dose, 93.

Catarrhe suffocant. 1854, stychnine, 17.

Catarrhe urétral. 1841, sirop de goudron, 38.

Catarrhe utérin. 1844, pilules de ciguë, de quinine et de fer, 16. Pommade calmante, 17.

Catarrhe vésical. 1841, sirop de goudron, 38. — 1843, pilules de goudron, 63. Électuaire de goudron, 63. Injections balsamiques, 67. — 1844, injection au nitrate d'argent, 97. — 1852, teintures de cantharides, 107.

Cathartine. 1855, 138.

Caustiques. 1843, de Filhos, sa préparation et son emploi, 267. De Pollau, 271. — 1845, de Filhos, 205. Sulfo-safrané, 208. — 1847, sulfo-safrané, 164. Arsénicaux, 211. — 1848, révulsifs, 207. Noir. 207. — 1850, en général, 239. De Vienne, 239. Nitrique solidifié, 250. — 1851, de Vienne, 233. — 1852, révulsifs, 194. — 1853, acide chromique, 283. — 1855, de Cazenave contre le lupus, 224.

Cautères. 1855, médicamenteux dans la sciatique, de Trousseau, 29.

Cautérisation. 1845, avec l'ammoniaque, 131. — 1848, pharyngienne, par l'ammoniaque, 88. Avec le nitrate acido de mercure, 184. — 1853, par dilution, 282. — 1855, contre la pustule maligne, 268.

Cédron. 1852, 162.

Ceintures. 1841, antirhumatismales, 53.

Céphalalgie. 1841, pilules, 29. Essence de Ward, 148. — 1842, potion, 33.

Cérats. 1843, calaminaire, 262. Dessiccatif, 263. — 1846, de Hufeland, 199. A la stéarine, 140. — 1854, iodé, 242. — 1855, calaminaire, 271.

Champignons. 1853, Moyen de rendre comestibles les champignons vénéneux, 82.

Chancres. 1841, syphilitiques primitifs, pâte de Vienne,

142. — 1842, phagédénique, traitement par la teintur d'iode, 125. — 1844, pommade saturnine résolutive, 149 — 1847, remède secret, 214. — 1849, phagédénique onguent martial, 231.

Chanvre indien. 1849, 51. — 1852, 44.

Charbon de peuplier. 1850, affections nerveuses, gastro intestinales, 74. — 1851, 55. — 1855, topique, 267.

Cheveux. 1851, recettes pour leur coloration, 278.

Chimie pathologique. 1846, 304. Difficultés des recherches 304. Cas rares, 313.

Chinoïdine. 1848, sa composition et ses propriétés médi cales, 159.

Chlorate de potasse. 1845, 121. — 1855, 105.

Chlore. 1842, son administration à l'intérieur, 56.—1846 222.

Chlorhydrate d'ammoniaque. 1855, ses contre-indications 101.

Chloroforme. 1849, son emploi, 76. Ses caractères, 90. — 1850, 32. Ses effets topiques, 48. — 1851, signes pou reconnaître son degré anesthésique, 28. Formules pour so emploi à l'intérieur et à l'extérieur, 33. — 1853, so emploi comme anesthésique, 91. Précautions à prendre 93. — 1854, contre-indications, 27. — 1855, son em ploi, 37. Chez les enfants, 45. Conjointement avec l massage, contre le lumbago, 47. Succédané du quinquina 172.

Chlorose. 1841. Préparations de lactate de fer, 65. Pilule toniques antispasmodiques, 67. Pilules de Hooper, 68 Gouttes d'or de Lamotte, 72. Liqueur cordiale de Bro dum, 82. — 1843, solution, 219. — 1844, pilule d'ergot de seigle et d'iodure de fer, 26. — 1845, syphi litique, traitement, 161. — 1846, poudre de Provence, 180 Dragées, 180. — 1847, pilules de valérianate de fer, 55 — 1850, pilules de manganèse et de fer, 193. — 1853 préparations ferro-manganiques, 249.

Chlorures, 1843, de chaux, inconvénient de l'associer au substances organiques, 78. — 1844, d'argent, son emploi

98. D'étain, son emploi thérapeutique, 150. — 1845, d'argent, 195. — 1847, de potassium, son action comparée avec celle des bromures et de l'iodure de potassium, 220. — 1855, ammoniaque dans la bronchite chronique, 99.
Chocolats. 1842, au lichen, 15. — 1843, au lichen, 212. Au café de gland, 214. — 1847, à la magnésie, 148. — 1848, purgatif, 108. — 1850, à la spigélie, 81.—1853, ferro-manganeux, 260. — 1855, bromo-iodure, 241.
Choléate de soude. 1851, son emploi thérapeutique, 103.
Choléra-morbus. 1841, pilules d'émétique, de calomel et d'opium, 124. — 1846, guaco, 73. — 1849, mémoire sur la thérapeutique du choléra asiatique, 265. Narcotiques, 268. Opium, 268. Solanées vireuses, 272. Hachisch, 272. Chanvre indien, 272. Strychnées, 273. Cyaniques, 274 Stimulants généraux, 274. Sudorifiques, 274. Eau froide, 277. Affusions, 277. Hydrosudopathie, 277. Charbon, 280. Galvanisme, 280. Acupuncture, 280. Stimulants à l'intérieur, 281. Alcalins, 288. Évacuants, 289, Émissions sanguines, 293. Toniques, 296. Antipériodiques, 296. Astringents, 297. Altérants, 299. Arsenicaux, 299. Révulsifs, 300. — 1850, mixture, 4. Gouttes, 4. Haschiscine, 10. Potion, 47. Sesqui-chlorure de carbone, 50. Teucrium polium, 76. Sirop d'alcool nitrique, 163. Sirop acétique composé, 163. Mixture pyrotartrique, 164. Potion, 173. Bebèrine, 181. Prophylaxie, 195. Pilules, 225. — 1851, hydrothérapie, 87. Deutoxyde de mercure, 172. Nitrate d'argent, 228. — 1854, ail, 35. Purgatifs, 92. Sel de Switon, 93. Eau fondante de Switon, 93. — Quinquina, 131. Mattico, 212. Traitement par l'eau, 225. Traitement, 237. — 1855, naphte, 76. Musc, 83. Opiat, 96. Teinture des missionnaires, 205. Tannate de quinine, 176. Pilules de Pelosse, 266. Traitement de Lotte, 283.
Cholérine des enfants. 1854. Potion, 276.
Chorée. 1841, pilules sédatives, 31 — 1843, pilules, 50. Solution, 219. — 1844, poudre, 8. Pilules narcotiques, 8. Noix vomique, 19. Tisane de chenopodium, 40. — 1847, hachisch, 18. Sulfate de strychnine, 39. — 1848, pilules

d'atropine, 8. Dragées d'atropine, 9. Sanicle de Maryland 74. Pilules d'iodure, zinco ammoniaque belladoné, 196. — 1849, ferro-cyanure de potassium et de zinc, 75. Arséniat de soude, 241. — 1850, sanicle de Maryland, 79. Ar moise, 82. Arsenic, 211. — 1851, solanées vireuses, 11 Liniment, 37.

Chyle. 1845, expériences sur sa coloration par la garance 268.

Cigares. 1853, de varech, 277.

Cigarettes. 1842, arsenicales, 74. — 1848, balsamiques 66. — 1849, au benjoin, 117. — 1853, pectorales, 43.

Ciguë. 1841, remarques sur ses préparations, 23.—1845 37. — 1847, son mode d'emploi le plus efficace, 25. — 1853, préparation de ses semences, 52.

Ciment. 1845, pour les dents, 230.

Cire. 1845, sa digestion, 250. Digestion d'un mélange d cire et d'huile, 253.

Cirrhose, 1853, pilules bleues, 266.

Citrate de caféine. 1851, préparations diverses, 48,

Citrate de fer et d'ammoniaque. 1847, 188.

Citrate de fer et de magnésie. 1850, 185.

Citrate de magnésie. 1848, 118. Sa valeur thérapeutique 126, — 1849, considérations, 188, 190,

Citrate de soude. 1851, 128. — 1852, 224.

Colchique. 1845, 79. — 1851, ses effets physiologiques 99. — 1853, propriétés physiologiques et usages théra peutiques, 136.

Coliques, 1841, de plomb, apozème purgatif, 121. Poudr de Harlon, 124. — 1842, traitement, 224. — 1843, coli ques en général, potion, 12. Coliques métalliques, 39. — 1846, coliques de plomb, opiacés, 9. — 1848, coliques e général, emplâtre fétide, 31. Emplâtre aromatique, 73. — 1849, coliques de plomb, boissons émollientes, 196. — 1851, colique de plomb, chloroforme, 31. Colique ner veuse, sirop de castoréum, 44. Coliques menstruelles, siro de castoreum, 44. Coliques nerveuses, alun, 135. — 1853 coliques en général, mixture, 37. Coliques nerveuses, bel

ladone, 39. Coliques, ventouses des nouveau-nés, purgatifs, 164. — 1855, hépatiques, leur traitement, 283.
Collodion. 1849, 261. — 1850, cantharidal, 101.— 1851, vésicant, 242. — 1852, préparé extemporanément, 212.— 1854, élastique, 281. A la glu, 281. Ferrugineux, 283. Pour le traitement des inflammations par les enduits imperméables, 283. — 1855, sa préparation, 272. Contre les brûlures, 272.
Collutoires. 1841, odontalgique de Feuillet, 152. — 1842, boraté, 233. — 1843, hydriodaté de Righini, 255.—1847, contre le ptyalisme mercuriel, 21.
Collyres. 1841, calmant de Furnari, 16. Acétique alcoolisé, 54. Zincique alcoolisé, 54. Astringent opiacé, 92. Barytique, 136. De nitrate d'argent, 139. Gazeux, 150.— 1842, de noyer, 53.— 1844, cyanhydrique, 32. De cyanure de mercure, 90. D'iodure de potassium ioduré, 138. — 1845, de Bridault, 147. Sec, au sulfate de cuivre, 198. Danger des collyres mal formulés, 201. — 1846, au sulfate de cuivre, 198. — 1847, de térébenthine, 62. Végéto-minéral, 171. Révulsif, 250. — 1848, pour dilater la pupille, 9. Antiophthalmique, 206. — 1849, d'atropine, 36. — 1850, camphré, 56. Sel camphré, 86.—1851, saturnin huileux, 232.
Colombine. 1849, 227.
Colophane. 1853, fébrifuge, 229.
Coloquinte. 1845, 154.
Composés. 1843, cyaniques, 44. Moyens de reconnaître et de doser un composé mercuriel, 231. — 1844, composés iodiques, 116.
Concrétions. 1844, urinaires, 228. — 1850, goutteuses, Silicate potassique basique, 127.
Condylômes. 1844, solution escharotique de Freyberg, 92.— 1845, solution de Frick, 208.
Confections. 1841, de poivre noir, 52.
Congestion cérébrale. 1841, eau sédative, 149. — 1855, Alcalins, 106.
Congestions du col de l'utérus. 1855, pommade iodée caustique de Churchill, 237.

Conicine. 1844, nouveau moyen de l'extraire, 14. — 1845, 37. — 1853, 70. — 1855, son action thérapeutique, 33.
Conine. 1850, son emploi thérapeutique, 177.
Conjonctivite. 1844, ulcérative, pommade au nitrate d'argent, 97. — 1847, catarrhale, collyre de térébenthine, 62.
Conserves. 1854, de thlaspi, 218.
Constipation. 1846, noix vomique, 33. — 1847, lavement, 56. — 1852, moyens de la combattre, 151. Noix vomique, 152. Lavements d'eau froide. 152. Lavements astringents, 153. — 1855, belladone, 26.
Contre-poisons. 1844, recherches et expériences, 265. Du sublimé corrosif, 265. Du plomb, 265. Du cuivre, 276. — des sels de plomb, 285. De l'acide arsénieux, 286. — 1847, notice sur les principaux contre-poisons, 280. Contre-poisons des poisons acides, 285. Des alcalis, 288.
Contro-stimulants. 1842, 181. — 1844, 52, 27, — 1854, 49.
Contro-stimulisme. 1846, doctrine du, 231.
Convalescence. 1848, eau de Vichy, 97.
Convulsions. 1841, poudre de Carignan, 35. — 1843, des enfants à la mamelle, potion, 60. — 1846, emploi externe de l'huile de térébenthine, 68. — 1851, essence de térébenthine, 53. — 1852, cloniques, belladone, 41.
Copahu. 1841, nouvelles préparations, 39. — 1855, dans la blennorrhagie, 92. Dans la bronchite, 93.
Coqueluche. 1841, potion, 19. Pilules, 20. Poudre, 21. Poudre sédative, 26. — 1842, sirop, 19. Pilules, 19. Mélange antispasmodique, 29. Pilules, 216. — 1843, mixture, 224. Poudre benzoïque, 224. — 1844, potion de cochenille, 40. — 1845, potion, 128. — 1846, nitrate d'argent, 193. — 1847, musc, 53. — 1848, pilules d'atropine, 8. Aconit, 22. Sirop de fuscus crispus composé, 133. Potion, 200. — 1849, poudre, 48. Potion, 48. Poudre, 49. Eau d'asa fœtida, 117. — 1850, sirop, 8. Café, 60. Potion alumineuse, 166. — 1851, grains de cynoglosse, 6. Teinture de cochenille, 39. Solution argen-

tique, 230. — 1853, conicine, 71. — 1855, traitement de Sée, 27.

Cors. 1841, emplâtre de Kennedy, 144. — 1846, emplâtre, 264.

Cordiaux, 1841, cordial de Godefrey, 14.

Cornée. 1844, maladies de la cornée, vapeurs cyanhydriques, 34.

Corps étrangers. 1846, dans l'œil, solution de gomme, 142. — 1849, dans l'œsophage, lavement de tabac, 50.

Corps gras. 1845, leur absorption, 260. Leurs modifications dans le sang, 264. Considérations thérapeutiques sur leur digestion, 267. Leurs applications thérapeutiques, 274.

Corroborants, 1854, 96. — 1855. 141.

Coryza. 1848, injections opiacées, 4. — 1850, solution, 231. Injection, 232. — 1851, vapeurs d'acide acétique, 138.

Cosmétiques. 1842, 261. — 1844, 183.

Couperose. 1848, tartre stibié, 100.

Cousso. 1847, 255. — Contre le tænia, 256. Observations sur son emploi, 257.

Coxalgie. 1841, pilules de douce amère iodurées, 133. Mixture d'huile de morue, 135. — 1842, mixture barytique ammoniaco-ferrugineuse, 184.

Crampes. 1849, crampes d'estomac, ferro-cyanure de potassium et de zinc, 75.

Crayon dermographique. 1845, 229.

Créosote. 1845, 111. Eau de créosote, 112. Pilules, 112. Potion créosotée, 112.

Cresson commun. 1850, 89.

Crétinisme. 1852, influence des eaux sur sa production, 232.

Crevasses. 1843, aux mains, pommade de Veret, 264.

Croup. 1841, traitement Larroque, 111. Potion, 112. — 1843, émétique, 96. — 1844, traitement, 56. — 1846, émétique coup sur coup, 107. Potion, 196. — 1847, sulfate de cuivre, 123. Inspirations chlorhydriques, 163. — 1849, sulfate de quinine, 214. — 1850, lavement, 174.

Cubèbe. 1841, préparations diverses, 42. — 1855, contre l'incontinence d'urine, 91.
Cuivre. 1846, 191.
Curare. 1851, 22.
Cyanhydrargyrate d'iodure de potassium. 1845, 166.
Cyaniques. 1848, 27. — 1849, 74.
Cyanures. 1843, de potassium, sa préparation, 49.—1844, note sur la cyanure de potassium, 26. Cyanure de cacodyle, 106. — 1855, de mercure, préparations diverses, 223. Dans la syphilis, 223.
Cystite. 1849, cantharidienne, 128. — 1853, chronique, eau de goudron, 111.

D

Daphnè mezereum. 1845, 126.
Dartres. 1842, rebelles, pilules napolitaines, 108. Au visage, pommade de calomel camphré, 111. — 1843, sèches, pommade à la naphtaline, 66. Humides, tisane de spartium scoparium, 225. Bichlorure de mercure, 240. onguent mercuriel rouge, 242. Rongeantes, onguent mercuriel blanc, 242. Pommade de Dupuytren, 243. Squammeuses humides, cérat calaminaire, 262. — 1844, anciennes, solution arsenicale de Boudin, 113. Sirop antiherpétique de Duchesne-Duparc, 131. — 1847, cérat, émulso-mercuriel, 201. — 1848, pommade, 181. — 1851, squammeuses humides, teinture chloroformique de gutta-percha, 37. — 1853, pommade de digitaline, 128. — 1855, arséniate de fer, 225.
Décoctions. 1841, de Dresche, 99 — 1843, diurétique, 142. — 1844, tonique détersive, 52. De marchantia, 56. — 1847, de gaïac composée, 104. — 1849, de racine d'élatérium, 186. — 1853, de genêt, 154.
Delirium tremens. 1841, pilules d'émétique, de calomel et d'opium, 124. — 1853, chloroforme, 90. — 1854, chloroforme, 29.

Delphine. 1841, 26.
Démangeaisons. 1843, topique de Hancke, 259. — 1847, lotions mercurielles, 201.
Dents. 1846, danger de l'amalgame d'argent dans leur plombage, 264. — 1849, action nnisible du camphre sur les dents, 115.
Dentifrices. 1842, élixir de Lefoulon, 260. — 1844, poudre, 182.
Dépilatoires. 1849, sulfure sulfuré de calcium, 139. Généralement connus, 143.
Dépuratifs. 1843, 141.
Descentes. 1843, de matrice, pilules, 62.
Désinfection. 1845, des égouts, 232.
Dextrine. 1841, son emploi dans les fractures, 153. — 1845, pour les fractures, 228. — 1846, choix de la; 142.
Diabètes. 1841, sucré ou glucosurie, monographie, 159.— 1842, nouvelles recherches, 266. — 1846, *Suppl.* 162. — 1852, histoire critique des travaux récents sur le diabetès sucré, 253.
Diaphorétiques. 1850; 93. — 1853, 109.
Diarrhée. 1841, sirop de chaux, 75. Préparations de monésia, 84, 85. Chronique, teinture de guarana, 89.—1842, chronique, lavement, 10. — 1843, aiguë, potion à la cire, 162. Chronique, potion à la cire, 162. Astringente, 222.— 1844, myrtille, 80. Tisane de renouée, 81. Lavement au nitrate d'argent, 97. — 1846, chez les paralytiques en démence, 44. Lycopode, 140. — 1847, pilules de tannin composées, 169. Potion, 171. Olivier, 185. — 1848, emplâtre aromatique, 73. Sirop de sorbes, 138. — 1849, nitrate de fer, 229. Liniment d'iode, 248. — 1850, noix vomique, 22. Essence de térébenthine, 63. Rebelle, teucrium polium, 76. Pilules, 138. Tisane de potentille, 167. sous-nitrate de bismuth, 221. — 1851, sirop de salicaire, 141. Deutoxyde de mercure, 172. — 1852, chez les enfants, sous-nitrate de bismuth, 183. — 1853, acide sulfurique, 188. — 1854, mattico, 212. — 1855, prodromiques, pilules, 36. Teinture des missionnaires, 205.

Diathèses. 1844, tuberculeuse, potion de sel ammoniac, 50. — 1847, purulente, aconit, 29.
Diffusibles. 1848, 77.
Digestion. 1843, recherches, 271. — 1845, mémoire, 238. Rôle de l'appareil chylifère, 259. Action de la bile, 261. Digestion des corps gras, 267. — 1846, *Suppl.* Des matières fécul. et sucrées, 81.— 1847, des boissons alcooliques, 269. — 1848, fonction des nerfs pneumogastriques, 283.
Digitale. 1844, son action sur les poulets, 52. — Analyse, 53. — 1845, accidents causés par une infusion, 57. — 1846, 88. — 1847, essais, 104.
Digitaline. 1844, 53. — 1845, 56, expériences physiologiques, 60. principe actif, 69. Préparations pharmaceutiques, 76. Doses et modes d'administration, 77.— 1846, 89. — 1849, 147. — 1850, 106. — 1851, 96. — 1852, remarques, 130.— 1853, son emploi, 124.
Diphthérite. 1848, des plaies, traitement, 217.
Dissolution de chloroforme. 1849, 106.
Diurétiques. 1842, 194. — 1843, 142. — 1844, 52. — 1846, 87. — 1847, 104. — 1848, 96. — 1849, 145. — 1850, 106. — 1851, 96. — 1852, 119. — 1854, 49. — 1855, 105, 108.
Douleurs. 1847, lombaires, dans la métrite, vésicatoires, 90. Rhumatismales, essence de térébenthine, 86. — 1849, chloroforme, 103.
Dragées. 1844, de copahu, 48. — 1845, de Gelis, 142. — 1846, antigonorrhéiques, 72. Laxatives, 129. — 1848, d'atropine, 9. — 1849, d'atropine, 36. — 1853, de kermès, 157. De sous-nitrate de bismuth, 157.
Dyctamia. 1843, 161.
Dysménorrhée. 1841, solution de chlorure d'or et d'ammonium, 137. — 1845, potion, 128.
Dyspepsie. 1841, maceratum amer, 84. Teinture de guarana, 89. Pilules d'alun et de thridace, 91. — 1848, emplâtre aromatique, 73. — 1855, acide lactique, 215.
Dysphagie. 1849, cathétérisme de l'œsophage, 259.

Dyspnée. 1845, cautérisation de la gorge avec l'ammoniaque, 131.

Dyssentérie. 1841, teinture de guarana, 89. Émulsion, 96. — 1842, opium et simarouba, 9. Ipécacuanha, calomel et opium, 109. Pilules, 110. — 1843, potion à la cire, 162. Pilules de Segond, 239. — 1844, potion, 8. Chlorure d'argent, 98. — 1845, traitement, 153. — 1846, Lycopode, 140. Acétate de plomb, 219. — 1847, mixture acide, 163. Olivier, 185. — 1849, ipécacuanha, 167. — 1850, potion d'aconit, 19. Traitement, 259. — 1851, sirop de salicaire, 141. — 1853, sirop de noix de cyprès, 187. Potion, 268. — 1854, préparations d'yalloy, 210. Injections iodées, 243.

Dysurie. 1845, chez les vieillards, pilules, 100.

E

Eaux. 1841, de suie composée, 110. Sédative de Raspail, 149. De lavande de Smith, 152. — 1842, eau gazeuse proto-iodo-ferrée, 117. Antiscrofuleuse, 185. Diurétique gazeuse, 198. Gazeuse martiale, 220. Hémostatique de Brocchieri, 236. Hémostatique balsamique de Tisserand, 236. — 1843, distillée de laurier cerise, précautions à prendre dans son emploi, 44. De mer, gazeuse, 79. Gazeuse ferrée, 220. Hémostatique de Monterosi, 227. De Binelli, 227. — 1844, éthérée, ses propriétés, 36. De mer gazeuse, rapport, 63. Gazeuse fébrifuge, 74. Minérales, moyen d'y reconnaître la présence de l'iode, 120. Dentifrice de Prodhomme, 179. Dentifrice d'Omeara. 180. — 1845, de mélisse des Carmes, 104. De créosote, 112. Potables, leur dépuration, 233. — 1846, dentifrice de Sthal, 263. — 1847, hémostatique de Neldjabin, 49. De Brocchieri, 71. Au saccharure de citrate de fer, 189. De Guerlain. 201.—1848, de laurier cerise, 27. Hémostatique de Roger, 72. Minérale de Wildig, 193. — 1849, d'asa fœtida, 117. — 1850, de Vichy, 127. — 1852, distillée

d'ulmaire, 121. — 1853, de mer, des salins, leur utilité thérapeutique, 165. Hémostatique de Pagliari, 191. De Brocchieri, 202. De Tisserand, 202. De Neldjabin, 202. De Monterosi, 203. De Lechelle, 203. De Chapelain, 204. De seigle ergoté, 205. De Rabel, 205. De mattico, 205. Ferro-manganique, 259. — 1854, fondante de Switon, 93. Hémostatique, 213. Distillée de thlapsi, 216.

Eclampsie. 1843, potion stibio-opiacée, 100. — 1848, 30. — 1855, chloroforme, 49.

Ecoles. 1841, de pharmacie, 1. Préparatoires de médecine et de pharmacie, XXVII.

Ecorces de racine de grenadier. 1847, contre le tænia, 260.

Ecorchures. 1843, occasionnées par le séjour au lit, pommade, 264.

Ecoulements. 1847, Chroniques de l'urèthre, calomel, 199. — 1848, muqueux, sirop de cachou, 139. — 1852, uréthraux, vésicatoires, 198.

Eczema. 1842, pommade de tannin, 223. — 1843, solution hydrargyrée de Plisson, 239. — 1846, tisane d'orme pyramidal, 84. Pommade au sulfate de cuivre, 197. Pommade d'oxyde de zinc, 199. Cérat de Hufeland, 199. — 1847, sirop d'orme pyramidal, 76. Bandage dextriné, 154. Alun, 167. — 1848, pommade, 182. — 1850, solution alcaline, 128. — 1851, pommade de staphysaigre, 18. — 1853, traitement, 305. — 1855, huile de bouleau, 87. Pommade de Velpeau, 224.

Elatérine. 1843, sa préparation et son emploi, 115.

Electricité. 1845, contre l'empoisonnement par l'opium, 12.

Electuaires. 1841, d'indigo, 34. D'armoise, 34. De cubèbe et de copahu, 44. Antinévralgique, 72. Huileux, 97. Antirhumatismal, 120. — 1842, de cubèbe et de copahu, 44. Antiblennorrhagique, 223. — 1843, de goudron, 63. Purgatif de Requin, 113. — 1847, de séné, 147. De manne, 147. De myrrhe, 255. — 1849, de phellandrium, 61. — 1850, vermifuge, 81. — 1852, d'ulmaire, 122. — 1853, d'Himly, 162. — 1855, de chlorure d'ammoniaque, 100.

Elephantiasis. 1841, bains mercuriels, 127.

Elixirs. 1841, de Squire, 14. Antivénérien, 106. Antiglaireux, 112. De Radcliffe, 113. De Swinton, 114. — 1842, de gentiane, 217. Anti-odontalgique, 260. Aromatique, 260. — 1843, acide de Haller, 143. — 1844, purgatif de Clary, 67. Dentifrice de Désirabode, 178. Tonique, 179. Dentifrice de Breton, 181. — 1850, vermifuge, 81. Aloético-fébrifuge de Récamier, 144. — 1851, purgatif, 126. — 1852, odontalgique, 213. — 1853, choléagogue, 162. — 1855, tonique antiglaireux de Guillé, 132.

Elléborées. 1846, 24. — 1847, 25. — 1848, 19. — 1849, 65.

Emanations. 1847, phosphorées, leurs effets, 84.

Embarras gastrique. 1847, olivier, 185.

Embaumements. 1845, par injection, 231.

Embrocations. 1841, faites successivement avec la vératrine, l'aconit et la delphine, 27. — 1843, stimulantes. 68. — — 1851, de chloroforme, 36.

Emétiques. 1841, à haute dose, 110. — 1843, 96. Cnizin, 204. — 1844, 56. — 1845, administré par inoculation, 204. — 1846, 104. — 1847, 123. — 1848, 99. Turbith minéral, 175. — 1849, 158. — 1850, 131. — 1852, employé par la méthode endermique, 142. — 1855, dans la phthisie, 126.

Emménagogues. 1842, 58. — 1843, 82. — 1847, 42. — 1848, 78. — 1849, 124. — 1855, 243.

Emollients. 1841, 93. — 1846, 139. — 1849, 196. — 1851, 129. — 1852, 155. — 1853, 170.

Emphysème. 1846, des paupières, traitement, 253. — 1848, pulmonaire, opiacés, 2. — 1850, noix vomique, 23.

Empldtres. 1841, de jusquiame opiacé, 17. De belladone, 18. De quinine, 81. De Quennedy, 144. — 1844, de ciguë, 17. De Ranque, 83. Iodé, 140. Hydriodaté, 140. Vésicatoire anglais, moyen de le rendre plus efficace, 151. Vésicatoire anglais, 152. Mouches de Milan, 153. D'huile de croton, 210. — 1845, de Ranque, 110. — 1846, contre les cors, 264. — 1847, contre l'arthralgie, 9. Agglu-

tinatif, exempt de plomb, 252. — 1848, pour les éphélides, 31. Aromatique, 73. De zinc et de plomb, 209. — 1850, contre les engelures, 254. — 1851, vésicatoire anglais, 246. De tartre stibié, 245. Résolutif et détersif, 264. Agglutinatif, 282. — 1853, balsamique, 106. Anti arthritique, 106. Stibié, 157. D'iodure de potassium, 273.

Empoisonnements. 1842, par les strychnées, contre-poisons, morphine et l'eau de laurier cerise, 9. Par un lavement de tabac, 22. Par le cuivre, contre-poisons, fer, 221. Par l'acide arsénieux, contre-poison, hydrate de peroxyde de fer, 221. — 1843, d'un nouveau-né, par deux gouttes de teinture d'opium, 4. Par un cataplasme laudanisé, 5. Par l'aconit, 40. Par l'acide cyanhydrique, traitement, 47. Par des escargots nourris de redoul, 56. Par l'arsenic, avec complication de la présence d'antimoine, 101. Par le sulfate de potasse, 126. Par le sublimé corrosif, contre-poison, or et fer, 237. Par le sublimé corrosif, contre-poison, proto-sulfure de fer hydraté, 101. — 1844, par les amandes amères, 30. Par l'aconit napel, 220. Par le sublimé, 225. — 1845, par l'acétate de morphine, 6. Par l'opium, traitement par l'électricité, 12. Par l'opium, flagellation, 14. Par la racine d'œnanthe crocata, 38. Par le sulfate de fer, 140. Par le plomb, 199. — 1846, par la sabine, 36. Par l'acide tartrique, 151. Par l'arsénite de cuivre, 209, Par l'acétate de plomb, 219. Par le mercure, recherche d'un composé mercuriel dans les organes, 292. — 1847, par la ciguë, 23. Par l'huile d'amandes amères, 38. Par l'ammoniaque, 96. Par le plomb, sirop de persulfure de fer, 102. Par les sulfures alcalins, sulfate de zinc, 250. Par l'acétate de plomb, 250. Notice sur les principaux contre-poisons, 280. Par les acides, 285. Par les alcalis, 288. Par l'acide arsénieux, 288. Par le sublimé corrosif et autres sels mercuriels, 294. Par les sels de cuivre, 295. Par les sels de plomb, 297. Par l'acide sulfhydrique, 298. Par le gaz des fosses d'aisances, 298. Par le foie de soufre, 299. Par l'acide cyanhydrique, 299. Par les alcalis végétaux, 301. Par l'opium et les sels de morphine, 303. Par la noix vo-

mique, la fève de Saint-Ignace, la strychnine, la brucine et autres composés strychniques, 304. — 1848, par les baies de sumac des corroyeurs, 18. — 1849, par l'aconitine, 65. Cyanique, par la dorure galvanoplastique, 74. Par la digitale, 152. Par le pignon d'Inde, 183. Par l'acide arsénieux, magnésie, 241. — 1850, par la vipère, guaco, 82. Par le plomb, opiacés, persulfure de fer, 96. Par l'arsenic, magnésie, 147. Par l'arsenic, sel ammoniac, 213. — 1851, par l'acide hydrocyanique, 20. Par les strychnos et la strychnine, 24. Par la strychnine, chloroforme, 26. Par le chloroforme, oxygène, 29. Par le camphre, 42. Par la morsure de serpents, préparations iodées, 198. Par le zinc, 232. Par certaines boissons, 266.—1852, par la jusquiame, 44. Par le chloroforme, 64. Par un lavement de camphre, 87. Par les sels de cuivre, 150. —1853, par l'atropine, 38. Par l'aconit, 48. Par la strychnine, chlore, 83. Par les semences de colchique, 145. Par l'émétique, 155. Par l'acide tartrique 189. — 1854, par la belladone, 14. Par l'arsenic, hydrate de magnésie et de peroxyde de fer, 269. Par les opiacés, galvanisation, 289.

Emulsions. 1841, antidysentérique, 96. — 1842, de semences de jusquiame, 18. De copahu composée, 43.

Encéphalite. 1849, frictions mercurielles, 235.

Encres. 1841, bleue, 154. — 1851, violette, 271. Indélébile, 272.—1854, pour les plumes d'acier, 285. Rouge, 285.

Endocardite. 1848, acétate de plomb, 207.

Enduits. 1844, muqueux de la langue, vibrions, 177. Muqueux des dents, 177.

Enfants. 1842, affections épilleptiformes, mélange antispasmodique, 37. — 1845, rhumatisme articulaire aigu, traitement, 216. — 1846, danger des opiacés, 12. Vésicatoires, 81. Alimentation animalisée chez les enfants en sevrage, 147. — 1849, inconvénients des vésicatoires chez les enfants, 131.

Engelures. 1841, bains d'écorce de chêne alunée, 93. Liniment de Richardin, 145. Topique pulvérulent, 148. — 1842, son, 231. Topique, 232. — 1843, pommade de

Giacomini, 263. — 1844, pommade saturnine résolutive, 149. — 1846, arcanum, 261. Pommade, 262. — 1850, liniment, 55. Emplâtre, 254. — 1852, liniment, 185. Baume, 185. — 1853, liqueur, 111. Collodion, 298. — 1855, liniment, 58.

Engorgements. 1841, spléniques. emplâtre de quinine, 81. De la peau, topique, 146. — 1843, articulaires indolents, fumigations aromatiques, 69. Scrofuleux du cou, poudre, 77. Glandulaires, pommade de Boinet, 241. Scrofuleux, mixture, 254 — 1844, glanduleux, pommade au chlorure d'étain, 150. — 1845, chroniques, larges vésicatoires, 209. — 1847, glandulaires, proto iodure de fer, 187. — 1849, du sein, onguent mercuriel, 235. — 1850, de la prostate, iodure de potassium, 216. — 1853, de la rate, fer réduit par l'hydrogène, 246.

Entéralgie. 1844, pilules de ciguë et d'ergot, 26. — 1850, charbon de peuplier, 74.

Entérite. 1843, potion à la cire, 162.

Entorse. 1841, compression, 158.

Epanchements 1843, sanguins des cavités closes, injections stimulantes, 255. — 1845, pleurétiques, digitale, 58. — 1847, articulaires, pommade, 249.

Epididymite. 1844, pâte, 95. — 1845, blennorrhagique, opium, 17. — 1846, extrait de belladone, 19.

Epilepsie. 1841, électuaire d'indigo, 34. Electuaire d'armoise, 34. — 1842, pilules de Quarin, 38. Pilules de Biett, 38. Hydrocyanate de fer, 39. Pilules au chlorure d'argent, 233. — 1843, traitement 27. Indigo, 69. Pilules, 70. Sulfate de zinc, 230. — 1844, potion, 30. Pilules, 30. Pilules de Récamier, 41. Essence de térébenthine, 44. Pilules au nitrate d'argent, 96. Chlorure d'argent, 98. Pilules d'iodure d'argent, 98. Poudres, 103-104. — 1846, mixture, 75. — 1850, valériane, 58. Pilules, 59. Cotyledon umbilicus, 59. — 1851, sumbul, 44. — 1852, belladone, 40. — 1853, oxyde de zinc, 106. Traitement, 302. — 1854, cotyledon umbilicus, 32. Digitaline, 55. — 1855, deuxième écorce de sureau, 133.

Epispastiques. 1844, 151. — 1851, 233.
Eponge. 1845, analyse, 182. Emploi, 183.
Epuisement. 1841, mixture analeptique, 96.
Erection douloureuse. 1847, pilules camphrées, 54. — 1852, morbide, lupuline, 95.
Ergot. 1845, de seigle, 50. — 1847, des graminées, recherches sur son principe actif, 44. — 1851, de blé, 87.
Ergotine. 1847, ses effets antihémorrhagiques, 49. — 1855, pommade iodée caustique de Churchill, 237.
Eruptions. 1843, vésiculeuses, pommade de goudron camphrée, 67. Puro-vésiculeuses, 67. Papulo-prurigineuse, 67. Cutanées sèches, onguent mercuriel blanc, 242. — 1844, vésiculeuse ou puro-vésiculeuses, avec irritation, liniment de Baumé, 9. Vésiculeuses ou puro-vésiculeuses, 91. Papuleuses, solution iodurée sulfureuse, 139. Tuberculeuses, solution iodurée sulfureuse, 139. Squameuse, solution iodurée sulfureuse, 139. — 1851, papuleuses, pilules d'aconit, 17.
Erysipèle. 1841, topique d'amidon camphré, 145. D'amidon et de sel ammoniac, 146. — 1842, solution ferrugineuse, 221. — 1844, pommade au nitrate d'argent, 103. — 1845, sulfate de fer, 143. Chez les enfants à la mamelle, 162. — 1847, pommade ferrugineuse, 190. — 1848, de la face, aconit, 21. Farine de froment, 136. Vésicatoires linéaires, 208. Emplâtre de zinc et de plomb, 209. — 1849, belladone, 45. Chez les enfants, éther camphré, 115. Onguent mercuriel, 235. — 1851, collodion, 263. — 1852, perchlorure de fer, 169. — 1854, collodion ferrugineux, 283.
Eschares du sacrum. 1850, eau froide, 249.
Espèces. 1843, emménagogues, 82. — 1855, purgatives, 141.
Esprits. 1850, d'angélique composé, 165.
Essences. 1841, de tussilage, 50. De gingembre, 51. De bardane de Hill, 106. De séné, 114. De moutarde, 145. De Ward, 148. Odontalgique de Meyer, 152. — 1842, de douce amère, 191. — 1846, moyen de reconnaître leur

pureté, 71. — 1850, de moutarde, 239. — 1851, d'absinthe, 149.

Etain. 1847, contre le tænia, 261.

Ethers. 1847, sulfurique, en frictions dans la bouche et le pharynx, 53. — 1848, sulfurique, son action physiologique, 36. Action comparée des éthers, 40. — 1851, iodhydrique, ses effets physiologiques et thérapeutiques, 212. Ether cantharidal, 241. — 1852, chlorhydrique, chloré, 77. — 1853, chlorhydrique chloré, 94.

Ethérisation. 1848, 33. Appareils, 38. Objections, 43.

Evacuants. 1845, 149. — 1848, 99. — 1851, 123. — 1852, 141. — 1855, 126.

Exanthèmes. 1847, déterminé par l'opium, 90. Par les solanées vireuses, 90. Par les oléorésines, 91. Par l'huile de foie de morue, 92. Par l'iodure de potassium, 92. Croûteux lymphatiques, proto-iodure de fer, 187.

Excoriations. 1841, du vagin, 90.

Expectorants. 1847, 133.

Extraits. 1841, aqueux liquide de cubèbe, 42. Alcoolique liquide de cubèbe, 43. De coloquinte composé, 102. — 1842, de noyer, 52. — 1843, de belladone, 29. Acétiques des plantes vireuses, 40. Acétique de colchique, 144. — 1844, aqueux de seigle ergoté, 25. De myrtille, 80. Acétique de cantharides, 153. — 1849, de bourgeons de vigne, 203. — 1850, alcoolique de spigélie de Maryland, 80. — 1852, de jusée, sa préparation, 158. — 1853, de feuilles de frêne, 120. De campêche, 186. — 1854, de thlaspi, 219. — 1855, d'opium indigène, 1. Alcoolique de lactucarium d'Aubergier, 15. Hydro-alcoolique de houblon, 71. Alcoolique de lupulin, 72. De guano, 102. D'elaterium, 131. Comparaison des extraits astringents, 206.

F

Fausse couche. 1843, opium, 9. — 1848, pilules d'asa fœtida et de calomel, 31.

Favus. 1851, pommade, 281.

Fébrifuges. 1841, 75. Vin de tulipier, 80. — 1842, préparations arsenicales, 66. Lavement arsenical, 75. Pilules, 215. Pommade, 216. Frictions, 216. Hydrocyano-ferrate de quinine, 216. Poudre d'arachné, 217. — 1843, pastilles bleues, 51. Préparations de persil, 72. Sulfo-tartrate de quinine liquide, 202. Florizine, 203. Cnizin, 204. Syringine, 206. Ecorce de hêtre, 212. Poudre, 212. Poudre d'arachné, 214. — 1844, eau gazeuse, 74. Fébrifuge Metzinger, 76. Variolaire, 76. Solution arsenicale de Boudin, 113. Potion quininée arsenicale, 115. — 1845, potion stibio opiacée, 153. — 1846, préparations arsenicales, 208. — 1847, liniment térébenthiné, 64. Nitrate de potasse, 111. Pour les enfants, miel de quinine, 178. Pilules, 182. Potion, 183. Olivier, 185. Pastilles stibio-arsenicales, 210, 211. — 1848, chlorure de soude, 76. Quinquina, 141. Pilules amères, 153. Sulfate de bébéerine, 161. Acide arsenieux, 198. — 1849, bi-arsénite de quinine, 242. — 1850, essence de térébenthine, 63. Poudre, 173. Vin, 180. Arsénic, 211. — 1851, chloroforme, 31. Café, 46. Sirop de salicaire, 141. Sulfate de cinchonine, 143. Potion de bébéerine, 146. Suc de plantain, 146. Poudre de toile d'araignée, 147. Santonine, 147. Remède, 148. Essence d'absinthe, 149. Sel marin, 149. Café et citron, 150. — 1852, chloroforme, 66. Cubèbe, 97. Copahu, 97. Sulfate de strychnine, 160. Sulfate de brucine, 160. Teinture de Warburg, 167. Teinture de Vienne, 168. — 1853, liniment, 111. Noix de cédron, 225. Apiol, 229. Colophane, 229. Sel marin, 239. Solution de sesqui-nitrate de fer, 265. Acide arsénieux, 268. — 1854, sulfate de cinchonine, 128. Sulfate de quinine et acide tartrique, 129, Pilules, 134. Arsenic, 262. — 1855, sulfate de cinchonine, 170. Café, 172. Chloroforme, 172. Tannin et substances tannifères, 174. Pilules de Dubois, 175. Bains de pieds sinapisés, 203.

Femmes. 1850, en couches, indications et contre-indications des purgatifs, 136.

Fer. 1846. Réduit par l'hydrogène, 170. — 1848, contenant du cuivre, 165. — 1853, réduit par l'hydro-

gène, son efficacité dans les engorgements de la rate, 246.
Fermentations, 1846, *Suppl.*, importance.
Ferrocyanures. 1849, de potassium et de zinc, 75.
Ferrugineux. 1842, 218. — 1843, 215. — 1844, 78. Contre-indication des ferrugineux, 78. — 1845, 140. — 1846, 166. — 1847, 185. — 1848, note, 165. — 1851, mémoire, 164. — 1853, 216. — 1855, leur action physiologique et thérapeutique, 154.
Fièvres. 1849, sulfate de quinine à leur début, 212.
Fièvre cérébrale. 1841, eau sédative, 149.
Fièvres intermittentes. 1841, écorce de tulipier, 75. Vin de tulipier, 80. — 1842, préparations arsenicales, 66. Lavement arsenical, 75. Pilules, 215. Pommade, 216. Frictions, 216. Hydrocyanoferrate de quinine, 216. Poudre d'arachné, 217. — 1843, pastilles bleues, 51. Préparations de persil, 72. Sulfotartrate de quinine liquide, 202. Florizine, 203. Cnizin, 204. Syringine, 206. Écorce de hêtre, 212. Poudre, 212. Poudre d'arachné, 214. — 1844, eau gazeuse, 74. Fébrifuge de Metzinger, 76. Variolaire, 76. solution arsenicale de Boudin, 113. Potion quininée arsenicale, 115. — 1845, potion stibio-opiacée, 153. — 1846, thérapeutique, 163. Préparations arsenicales, 205.—1847, liniment de térébenthine, 64. Nitrate de potasse, 111. Fièvres intermittentes d'Afrique, sulfate de quinine, 174. Fièvres intermittentes des enfants, miel de quinine, 178. Pernicieuses, sulfate de quinine par la méthode buccale, 179. Pilules, 182. Potion, 183. Olivier, 185. Pastilles stibio-arsenicales, 209. Arsenicaux, 210. — 1848, chlorure de soude, 76. Quinquina, 141. Pilules amères, 153. Sulfate de bébéerine, 161. Acide arsénieux, 199. — 1849, biarsénite de quinine, 242. — 1850, essence de térébenthine, 63. Élixir aloétique, 144. Poudre 173. Vin, 180. Arsenic, 207. — 1851, chloroforme, 31. Café, 46. Sirop de salicaire, 141. Sulfate de cinchonine, 143. Indications particulières de l'arsenic et du quinquina, 145. Potion de bébéerine, 146. Suc de plantain, 146. poudre de toile d'araignée, 147. Santonine, 147. Remède, 148. Essence

d'absinthe, 149. Sel marin, 149. Café et citron, 150. Traitement de leurs récidives, 150. Hydroferrocyanate de potasse et d'urée, 151. — 1852, chloroforme, 66. Cubèbe, 97. Copahu, 97. Sulfate de strychnine, 160. Sulfate de brucine, 160. Teinture de Warburg, 167. Teinture de Vienne, 168. — 1853, liniment. 111. Noix de Cedron, 225. Apiol, 229. Colophane, 229. Sel marin, 239. Solution de sesquinitrate de fer, 265. Acide arsénieux, 268. — 1854, sulfate de cinchonine, 128. Sulfate de quinine et acide tartrique, 129. Pilules, 134. Arsenic, 262.

Fièvres paludéennes. 1853, morphine et quinine associées, 217.

Fièvres pernicieuses. 1853, thérapeutique, 220.

Fièvre puerpérale. 1843, traitement, 99. — 1845, mixture, 17. — 1849, sulfate de quinine, comme moyen prophylactique, 213. — 1850, moyens prophylactiques, 103. — 1853, aconit, 46.

Fièvre purulente. 1847, calomel, 198.

Fièvre typhoïde. 1843, purgatifs salins, 121. Sulfate de quinine, 179. Miasmes paludéens, 185. — 1844, potion de sel ammoniac, 50. Miasmes paludéens, 109. — 1845, poudre amère, 54. Évacuants, 150. Acide citrique, 154. État de la bile dans la fièvre typhoïde. 221. État du sang, 221. — 1847, sulfate de quinine à haute dose, 176. — 1848, aconit, 23. Sulfure noir de mercure, 172. Calomel, 175. Ablutions d'eau froide, 225. — 1849, mercuriaux, 232. — 1851, mercuriaux, 167. — Sulfure noir de mercure, 169. Calomel, 170. Deutoxyde de mercure, 172. — 1852, purgatifs mercuriels, 173. — 1854, évacuants, 88. Sulfate de quinine, 184. Thérapeutique comparée, 291.

Fissure. 1841, lavement de ratanhia, 86. — 1852, pommade, 156.

Fistule anale. 1841, confection de poivre noir, 52.

Fistule lacrymale. 1847, sublimé corrosif, 200.

Flagellation. 1845, contre l'empoisonnement par l'opium, 14.

Flatuosités. 1848, emplâtre fétide, 31. Emplâtre aromatique, 73. — 1849, poudre, 187.

Flux muqueux. 1841, préparation de monésia, 84, 85. — 1848, injection balsamique de Taddei, 65.
Flux sanguin. 1841, préparations de monésia, 84, 85.
Folie. 1846, traitement moral, 234. Bains prolongés et irrigations, 243.
Fomentations. 1841, de tabac, alcalines, 23. Résolutives, 53. — 1842, calmantes, 21. — 1846, résolutives, 221. — 1847, alcooliques, 59. —1852, résolutives, 141. —1853, diurétiques, 135.
Formiates. 1843, de quinine, 195.
Fougère. 1842, préparations, 238. — 1844, comparaison de son action avec celle de l'écorce de racine de grenadier, 162.
Fractures. 1845, dextrine, 228.
Frêne. 1855, falsification de ses feuilles, 123.
Frictions. 1841, de belladone opiacées, 17. — 1842, fébrifuges, 216. — 1846, huileuses. 139. — 1852, toniques, diurétiques, 141.
Fucus. 1845, leur emploi, 183.
Fuligo-Kali. 1843, 153.
Fumarine. 1854, 77.
Fumeterre. 1854, 77.
Fumeurs d'opium. 1842, 4.
Fumigations. 1843. Aromatiques, 69. — 1855, opiacées, 13.
Furoncles. 1849, arsenic, 240.

G

Galactorrhée. 1845, mixture, 174.
Gale. 1841, bains mercuriels, 127. — 1842, lotions, 253. Moyen populaire pour la guérir en trois jours, 255. Traitement par le foie de soufre, 256. — 1843, savon onctueux 151. Solutum hydrargyré de Plisson, 239. Solution iodurée, 259. — 1844, traitement nouveau, 166. Lotions, 167. — 1845, lotions aromatiques, 104. — 1846, pommade

sulfuro-alcaline, 86. Propositions, 257. Cévadille, 258. — 1847, huile de Cade, 65. Pommade, 262. — 1848, considérations sur son traitement, 211. Traitement économique, 214. Lotions, 214. Pommade, 214. — 1851, traitement, 246. Contagion et traitement. 250. Considérations sur son traitement, 251. Pommade de staphysaigre, 252. Traitement, 254. — 1852, traitement rapide, 215.

Ganglionite. 1846, extrait de belladone, 19.

Gangrène. 1845, de la bouche, chlorate de potasse, 121. — 1849, eau froide, 200. Citron, 201.

Garance. 1845, expériences sur sa propriété de colorer le chyle, 268.

Gargarismes. 1841, ioduré, 130.—1842, astringents, 230. 1844, d'iodhydrargyrate d'iodure de potassium, 85. — 1849, sinapisé, 123.

Gastralgie. 1841, pilules d'alun et de thridace, 91.—1843, traitement, 6. Potion, 8. Sirop, 10. Teinture de marronnier d'Inde, 213. Pilules de Jadioux, 261. 1844, pilules, 20. Pilules de nitrate d'argent, 96. — 1845, pommade de morphine, 18. — 1846, pilules, 10. Prises, 222.—1848, opiacés, 1. Sous-nitrate de bismuth, 171. Pilules, 171. — 1850, charbon de peuplier, 74. — 1851, pilules, 231. — 1854, extrait aqueux de noix vomique, 18.

Gastrite. 1844, chronique, pilules de nitrate d'argent, 96.

Gastrodynie. 1849, ferrocyanure de potassium et de zinc, 75.

Gastro-entéralgie. 1854, extrait aqueux de noix vomique, 18.

Gastromalacie. 1841, mixture tonique, 72.

Gastrotomie. 1848, 218.

Gâteux. 1853, charbon, 299.

Gaz acide carbonique. 1843, son énergie délétère, 51. 1847, ses usages, 83.

Gaz intestinaux. 1841, carminatif de Dalby, 33.

Gaz oxyde de carbone. 1843, son énergie délétère, 51.

Gelées. 1841, de Carragaheen, 94.— 1842, de lichen proto-iodoferré, 120. — 1843, de lichen, 210. — 1847, au copahu, 61. — 1855, de lupulin, 74.

Gentianine. 1852, son action comparée avec celle de la quinine, 165.
Gerçures. 1842, des mamelles, traitement, 50. — 1843, du sein, pommade de Bertet, 262. — 1847, de l'anus, pommade, 170. Du mamelon, 170. — 1855, du sein dans l'allaitement, 89.
Glace. 1847, artificielle, 160. — 1855, dans les hernies étranglées, 126.
Glaucôme. 1844, pommade d'essence d'amandes amères, 33.
Glucose. 1855, dans l'opium, 11.
Glucosurie. 1846, *Suppl.*, 162. — 1848, mémoire, 227. — 1849, sirop de carbonate d'ammoniaque, 136. — 1855, levûre de bière, 147.
Glycérine. 1850, son emploi médical, 57.—1851, formules pour son administration, 131.
Goître. 1841, pilules de douce amère iodurées, 133.—1842, traitement par les préparations iodiques, 127. Mixture barytique, ammoniaco-ferrugineuse, 184. — 1843, mixture, 254. Baume hydriodaté, 258. — 1844, bols de Righini, 131. Traitement, 147. — 1845, injections iodées, 175. — 1846, tablettes de Moka iodurées, 224. — 1849, onguent mercuriel, 235. — 1852, influence des eaux sur sa production, 232.
Gomme gutte. 1847, 139. — 1852, son influence sur la température animale, 9.
Gomme laque. 1851, adhésif, 263.
Goudron. 1841, son emploi, 35.—1846, 68.—1847, 71.
Goutte. 1841, liniment phosphoré, 49. Gouttes d'or de Lamotte, 72. Remède anglais, 101. Pilules, 102. Sirop de Boubbée, 103. Potion de colchique, 104. Pilules, 105. Spécifiques, 106. Teinture de Hatefield, 107. Eau de suie, 110. — 1842, eau diurétique gazeuse, 198. Remède de Pradier, 211. — 1843, pilules d'huile de lignite, 64. Poudre, 120. Extrait acétique de colchique, 144. Pilules d'extrait de colchique, 144. Pilules, 144. Emploi des alcalins, 148. Liniment, 152. — 1844, pilules de Lemazurier, 74. — 1845, colchique, 79. Traitement, 83. Autre, 103. — 1846, col-

chique, 28. Sulfate de manganèse, 138. — 1847, nitrate de strychnine, 40. — 1848, atropine, 7. Cataplasme, 31. Phosphate d'ammoniaque, 97. Boisson au phosphate d'ammoniaque, 98. — 1849, sirop, 144. — 1850, papier, 65. Ballote cotonneuse, 78. Lithontriptiques, 100. — 1851, phosphate d'ammoniaque, 93. Eau de Vichy, 107. — 1852, aconit, 46. Colchique, 46. — 1853, feuilles de frêne, 116. Sabine, 122. — 1854, opiat, 46. Teinture hahnemannienne, de fleurs de colchique, 67. Feuilles de frêne, 72.

Gouttes. 1841, noires, 10, 11. Contre la toux, 11. D'aconitine, 28. De Friard, 52. De Lamotte, 72. Des jésuites, 106. Antisyphilitiques, 124. — 1842, anthelminthiques, 54. — 1844, antigonorrhéiques d'Eissenmann, 49. — 1850, anticholériques, 4. — 1852, noires, 32. — 1853, noires, 36.

Grains. 1851, sédatifs de cynoglosse, 6.

Graisses. 1843, térébenthinée, 67. — 1844, benzinée, 195. Populinée, 195.

Granulations. 1844, du col de l'utérus, cautérisation, 102. — 1849, palpébrales, teinture d'iode, 251.

Granules. 1852, de digitaline, 137.

Graphite dépurée. 1849, 121.

Gravelle. 1842, boisson alcaline à la vanille, 206. — 1843, boisson acidulée, 147. Alcaline, 147. — 1844, décoction de marchantia, 56. — 1848, phosphate d'ammoniaque, 98.

Grenadier. 1844, comparaison de l'action de sa racine avec celle de la racine de fougère, 162. — 1845, écorce de sa racine, 211. — 1855, moyen de rendre la vertu tæniafuge à son écorce sèche, 257.

Grippe. 1846, eupatorium perfoliatum, 74.

Grossesse. 1850, tartre stibié à haute dose, 131. Indication et contre-indication des purgatifs, 136.

Guano. 1855, ses préparations contre les maladies de peau et les scrofules, 102.

Guarana. 1841, 88.

Gui. 1842, toux convulsive, 40.

Gutta rosea. 1844, 79.

H

Hallucinations. 1842, datura stramonium, 17.
Hachisch. 1842, propriétés, 23. — 1845, 29. Ses effets, 32. — 1846, 13. — 1847, note, 11. — 1848, 15. — 1849, 51, 59. — 1855, contre le rhumatisme, 17. Contre les névralgies, 19.
Hachischine. 1850, contre le choléra, 10.
Hématémèse. 1842, poudre, 233.
Hémoptysie. 1841, teinture de nicotiane, 21. Préparations de monésia, 84, 85. Potion mucilagineuse opiacée, 94. — 1843, pilules, 216. — 1846, belladone, 18. — 1849, Potion de Chopart, 118. Potion, 155.
Hémorrhagies. 1842, eau de Brocchieri, 236. De Tisserand, 236. — 1843, seigle ergoté, 95. Fausse oronge, 95. Lycoperdon bovista, 95. Potion, 222. — 1844, par piqûres de sangsues, caoutchouc, 194. — 1846, poudre, 179. — 1847, ergotine, 49. Eau de Neljabin, 49. Eau de Brocchieri, 71. Pilules de tannin composées, 169.—1848, eau de Royer, 72. Potion, 80. Ergotine, 80, 82. Infusion d'ergot, 84. Ratanhia, 137. — 1849, tannin, 203. — 1850, mattico, 249. Coton, 249. — 1851, essence de térébenthine, 50. — 1853, éther, 103. Carbonate de fer, 161.— 1854, thlaspi *bursa pastoris*, 215. — 1855, baume de Waren, 95.
Hémorrhoïdes. 1841, pilules de poix noire, 39. — 1842, onguent, 21. — 1844, suppositoire d'onguent populeum, 13. — 1845, pommade, 200. — 1846, suc de citron, 151. — 1847, gomme arabique, 153. Pommade, 168. — 1848, fluentes, lavement, 73. Cautérisation, 216.—1852, traitement, 209.
Hémostatiques. 1841, eau, 47. — 1842, eau de Brocchieri, 236. De Tisserand, 236. — 1843, seigle ergoté, 95. Fausse oronge, 95. Lycoperdon bovista, 95. — 1846, poudre, 179. — 1847, eau de Neljabin, 49. Eau de Broc-

chieri, 71. — 1848, eau de Royer, 72. Ergotine, 80, 82. Infusion d'ergot, 84. — 1849, tannin, 203. — 1850, mattico, 249. Coton, 249.—1853, éther, 103, 186, 191. Ergotine, 205. Amadou de Cayenne, 290. Carbonate de fer, 291.— 1854, eau, 213. Thlaspi *bursa pastoris*, 215. 1855, teinture d'Émile Mouchon, 213. De Hannon, 213. De Moncel, 215.

Henna. 1855, son emploi, 274.

Hépatite. chronique, 1841, mixture, 122. Pommade iodurée savonneuse, 133.

Hernie. 1841, liniment belladonisé, 18. Lavement belladonisé, 18. Lavement de tabac, 23. — 1843, morphine, 13. Osmonde royale, 225. — 1844, lavement antispasmodique, 41. — 1847, remède de Pierre Simon, 172. Racine de polygonata, 173.— 1849, chloroforme, 96. — 1851, traitement curatif, 261.— 1855, glace, 126.

Herpès. 1843, solution hydrargyrée de Plisson, 239.—1844, tonsurant, pommade, 82. — 1847, alun, 167. — 1848, Zoster, 226.

Hêtre. 1843, emploi de son écorce, 212.

Hippurie. 1842, mémoire, 285.

Hoquet. 1848, compression, 224. — 1853, potion, 91.

Houblon. 1855, ses préparations, 66.

Houx. 1849, feuilles, succédané du quinquina, 226.

Huiles. 1841, strychnée, 9. De foie de morue, son emploi intérieur, 134. — 1842, calmante, 21. D'ergot, 62. — 1843, d'opium, par digestion, 12. — 1844, de raie, 140. De foie de morue, 140. De foie de morue, son emploi, 147. De macassar, 184. De croton, réflexions sur son emploi, 210. — 1845, de laurier, 108. De foie de raie, 177. De foie de morue, 178. D'amandes douces, sa digestion, 242. Grasses, leur action sur l'économie animale, 271. — 1846, chargées, par décoction, des principes actifs des solanées, 22. De croton, propriétés remarquables, 122. — 1847, de vératrine, 36. De cade, 65. De croton, accidents qu'elle peut déterminer, 136. De foie de morue, son utilité, 247. — 1848 de foie de morue, 198. — 1849, de

cade, 122. D'épurge, 183. De ricin alcoolique, 184. De croton, moyen facile de l'administrer, 185. De foie de morue, vulgarisation de son emploi, 253. — 1850, essentielles, 62. D'anda, 137. — 1851, essentielles, 50. De cade, son emploi, 55. De foie de morue, ses inconvénients, 219. De foie de morue, phthisie, 220. De foie de morue brune, sa solidification, 221. De foie de morue, observations, 222. De lierre, 270. De violettes, 270. De macassar, 273. — 1852, de croton, son influence sur la température animale, 9. De cade, son emploi, 102. — 1853, animale de Dippel, 112. De croton, 159. De ricin, administrée à faible dose, 164. De pied de bœuf, 174. Huile de pied de bœuf, comparée à l'huile de foie de morue, 177. De morue, moyen de l'administrer, 275. — 1854, de foie de morue, son usage en médecine, 96. Huile de foie de morue, caractères qui peuvent la faire distinguer des autres huiles animales et végétales, 105. De foie de morue, ses propriétés physiologiques, 110. Huile de foie de morue, ses usages thérapeutiques, 112. Huile de foie de morue, moyen de faciliter son administration, 122. Nouveau mode de l'administrer, 123. Huile iodée, 239. Sa préparation, 255. Huile de protoiodure de fer, 259. — 1855, de naphte dans le choléra, 76. De bouleau dans l'eczéma chronique, 87. De foie de morue, dans les névralgies, 149. Huile de foie de morue pour l'engraissement des animaux, 150. Huile de foie de morue, nouveau mode d'administration, 153. Huile de foie de morue, sa solidification, 153. Huile de foie de morue bromoiodurée, 240. Huiles bromoiodurées, 241.

Hydarthrose. 1843, émétique, 97. — 1846, émétiques à doses élevées et croissantes, 112. — 1847, 130. — 1850, pommade au nitrate d'argent, 227, — 1851, teinture d'iode, 204.

Hydrocèle. 1841, des enfants, mixture résolutive, 53. — 1845, lotions d'acétate d'ammoniaque, 129. — 1847, fomentations alcooliques, 59. — 1850, cautérisation avec le nitrate d'argent, 229. — 1851, teinture d'iode, 204. — 1855, sa cure radicale, 60. Pommade, 108.

Hydrocéphale. 1847, son traitement, 243, — 1848, aiguë, pommade iodo-mercurielle camphrée, 180. — 1849, musc, 112. — Vésicatoires, 112

Hydrochlorate de morphine. 1845, accidents produits par une dose infiniment petite, 4.

Hydrocyanoferrate de quinine. 1842, son emploi thérapeutique, 216,

Hydroferrocyanate de quinine. 1843, 199. — 1851, *de potasse et d'urée*, 151.

Hydrophobie. 1853, chloroforme, 89.

Hydropisie. 1841, infusion de tabac, 21. Suc de citron, 98. mixture, 103. Liniment diurétique, 105. Pilules diurétiques, 107. Poudre diurétique, 107. *Articulaire*, émétique à haute dose, 110. — 1842, mixture diurétique, 54. — 1843, poudre de Pihorel, 140. Potion de Trussin, 143. injections stimulantes, 255. Solution iodée, 257. — 1844, traitement chirurgical, 132. — 1845, des aliénés buveurs, 101. — 1847, Pilules de digitaline, de scille et de scammonée, 109. — 1848, nitrate de potasse, 98. — 1849, consécutive à la fièvre intermittente, extraits mous de quinquina, 216. — 1850, colchique, 122. Gomme gutte, 138. Suc de racines fraîches de sureau, 139. Apozème diurétique, 140. Vin diurétique hydragogue, 140. — 1852, noix vomique, 63. Fomentations toniques, diurétiques, 141. Articulaires, fomentations résolutives, 141. — 1854, ascite, injections iodées, 247. — 1855, pilules, 59.

Hydrothérapeutique. 1842, 191.

Hydrothérapie. 1843, 128. — 1845, 124. — 1847, 88. Réflexions, 95. — 1851, 87.

Hydrothorax. 1841, mixture diurétique, 105. — 1842, potion excitante, 197.

Hypertrophie. 1843, de l'utérus, potion à l'extrait de souci, 76. — 1847, splénique, teinture de quinine, 179. — 1851, de la rate, 125.

Hypochondrie. 1841, gouttes d'or de Lamotte, 72.

Hyposulfites de soude. 1844, sa préparation et ses propriétés, 61.

Hystérie. 1841, mixture de valériane laudanisée, 31. Mixture de castoréum aloétique, 34. — 1843, pilules, 30. Potion, 50. Traitement, 61. Seigle ergoté, 93. — 1848, emplâtre fétide, 31. Chloro-anémique, ferrugineux, 170.— 1851, sirop de castoreum, 44.

I

Ictère. 1841, pilules, 24. — 1846, augmentation considérable d'urée, 327. — 1851, nitrate d'argent, 229.
Ichthyose. 1841, bains mercuriels, 127. — 1843, pommade de carbonate de potasse et de chaux, 152.
Ileus. 1841, lavements de tabac, 20, 23. — 1842, lavements de belladone, 20.
Illicine. 1847, 184.
Impétigo. 1843, solution hydrargyrée de Plisson, 239. — 1844, pommade de Henke, 150. — 1846, tisane d'orme pyramidal, 84. — 1847, sirop d'orme pyramidal, 76. Emploi topique de l'alun, 167.
Impuissance. 1850, noix vomique, 24.
Incontinence d'urine. 1841, pilules de noix vomique ferrugineuses, 8. — 1844, nitrate de potasse, 56. — 1845, pilules, 107. Moyen de la prévenir, 225. — 1846, extraits de belladone, 17. — 1847, pilules d'acide benzoïque, 61.— 1848, acide benzoïque, 71. Pâte magnésienne ferrugineuse, 171.—1849, belladone, 43.—1850, solanées, 7. Cautérisation, 230.— 1852, cautérisation, 198.—1855, cubèbe, 91.
Indurations. 1841, de la peau, topique, 146.
Infection. 1844, purulente, cautérisation, 200.
Inflammation. 1842, des muqueuses, acide oxalique, 188.— 1844, compression, 207.— 1846, cataplasmes froids, 141. — 1847, des os, teinture d'iode, 244. — 1854, traitement par les enduits imperméables, 283.
Infusions. 1841, de tabac, 21. — 1843, diurétique, 143. — 1850, de thlaspi, 168, — 1853, d'arnica, 110.

Inhalations. 1855, de chloroforme, contre l'éclampsie, 49. De chloroforme dans la pneumonie, 51.
Injections. 1841, de noyer, 83. Alunée, 91. Acétique saturnine, 92. — 1842, de chloroplatinate de sodium, 108. Ammoniacale, 190. Végétale astringente, 223. — 1843, balsamique, 67. De seigle ergoté, 94. — 1844, vésicales au nitrate d'argent, 97. Astringente, 101. Cupro-arsénicée, 115. — 1845, dans les abcès à suppuration fétide, 121. Iodées, 175. — 1847, de belladone, 21. Iodurées, 243. — 1848, opiacée, 4. Balsamique de Taddei, 65. D'acétate d'alumine, 141. — 1850, contre les calculs phosphatiques, 167. Iodée, 217. Contre le coryza, 232. — 1852, ammoniacale, 111. Au chlorure du zinc, 184. — 1853, de mattico, 187. — 1854, d'arbousier, 220. — 1855, de nicotine dans la paralysie de la vessie, 35. Alcoolique à faible dose pour la cure radicale de l'hydrocèle, 60. Astringente de Laumier de Lalonde, 212.
Inoculation. 1845, stibiée, 204. — 1848, de l'huile de croton, 106.
Insomnie. 1841, emplâtre de jusquiame opiacé, 17. Friction de belladone opiacée, 17. — 1845, mixture, 17. — 1851, grains de cynoglosse, 6.
Intumescence. 1843, pommade d'iodure d'iodhydrate de quinine, 202.
Iode. 1842, dans l'huile de foie de morue, 125. — 1844, moyen de reconnaître sa présence dans une eau minérale, 120. — 1846, 222. — 1847, son extraction des bains iodurés, 219. Accidents qu'il détermine, 245. — 1848, son existence dans les animaux marins, 199. — 1853, son administration par la méthode endermique, 271. — 1855, cachexie, suite de son usage, 228.
Iodhydrargyrate d'iodure de potassium. 1844, 83.
Iodiques. 1847, 219. — 1849, dans la jungermannia albicans, 245.
Iodoforme. 1849, son emploi, 252.
Iodures. 1842, double d'arsenic et de mercure, sa préparation et son emploi, 77. D'or, sa préparation, 104. De mercure

et de potassium, leur association, 112. D'iodhydrates d'alcalis végétaux, mémoire, 131. De potassium, son impureté, 253. — 1844, de potassium, ses effets physiologiques, 121. Son action sur les articulations, 124. Note sur son emploi, 125. — 1847, iodure de potassium, son action physiologique comparée, 220. Son mode d'action, 242. Iodure de fer. Sa préparation extemporanée, 246. — 1848, iodure et biodure de chlorure mercureux, 186. Iodure de potassium, accidents résultant de son emploi, moyens de les prévenir, 189. Iodure zinco-ammonique, 194. Iodure de soufre, son emploi thérapeutique, 196.—1850, iodure manganeux, 192. 1851, moyen de reconnaître les iodures et de les séparer des bromures, 196. Iodure d'amidon, son emploi, 202, 203. — 1852, iodure d'amidon soluble, 170. — 1853, iodure ferromanganeux, 262. — 1854, iodure de potassium ioduré, contre-poison de la belladone, 14.

Ipécacuanha. 1846, considéré comme tonique, 108. — 1852, son influence sur la température animale, 7. Considérations, 141. — 1855, dans la suette, 130.

Iris. 1847, influence de la strychnine sur ses mouvements, 38.

Iritis. 1841, Embrocations faites successivement avec la vératrine et la delphine, 27. — 1844, pommade d'amandes amères, 33. Sénile, son traitement, 90. — 1852, belladone, 42.

Irritation. 1842, des muqueuses bronchiques et de la muqueuse gastrique, préparations de renoncules, 33.

Ischurie spasmodique. 1841, pilules, 32. — 1842, potion diurétique sédative, 197.

Ivresse. 1848, inhalations ammoniacales, 87. — 1849, ivresse iodique, 246.

J

Jalap. 1843, faux, comparé au vrai, 105.

Joubarbe. 1847, ses applications thérapeutiques, 36.

Juleps. 1843, expectorant, 76. — 1844, expectorant, 58.

K

Kératite. 1844, ulcéreuse, traitement, 90. — 1847, Collyre de térébenthine, 62. Kératite ulcéreuse, collyre végéto-minéral, 171.
Kermès. 1846, 113.
Koheul. 1855, son emploi, 274.
Kousseine. 1844, 165.
Kousso. 1853, 299.
Kystes. 1852, du poignet, topique alcoolique, 94.

L

Lactate de fer. 1841, ses préparations, 56. De peroxyde de fer, procédé pour sa préparation, 61. Ses falsifications, 62. — 1843, de quinine, 195.—1847, de fer, sa préparation, 187. — 1853, peroxyde de fer et de manganèse, 261.
Lactucarium. 1841, 25.— 1843, 15.— 1845, son extrait alcoolique, 19. Note sur son emploi, 27. — 1855, 15.
Lait. 1845, moyen de reconnaître quand il est rendu alcalin par le bicarbonate de soude, 84. — 1851, moyen de provoquer sa sécrétion, 265.
Laitue vireuse. 1841, observations, 25.
Laryngite. 1844, potion de Wendt, 40.
Laudanum. 1841, de Ford, 12. — 1850, son emploi dans l'orchite, 3.
Laurier. 1845, huile de, 108.
Lavements. 1841, belladonisé, 18. Au tabac, 20, 23. — 1842, antispasmodique, 20. Arsénical, 75. Proto-iodoferré, 121. — 1844, antispasmodique, 41. Au nitrate d'argent, 97. — 1845, de valérianate de quinine, 137. — 1846, laxatif, 139. — 1847, contre la constipation nerveuse, 56. — 1848, au nitrate d'argent, 200. — 1850, d'éther, 48. Contre le croup, 174. — 1851, au sous-acétate de plomb liquide, 231. — 1852, au sel marin, 149.

—1854, chloroformisé, 31. D'yalloy, 211.—1855, contre le lumbago, 141.

Laxatifs 1847, pour les femmes et les enfants, 147. — 1848, médecine de manne framboisée, 110. Sirops de tamarins, 110. Pastilles de manne, 111.

Lèpre vulgaire. 1841, 37. — 1843, vulgaire, pommade de naphtaline, 66. — 1849, tuberculeuse, assacou, 71. — 1850, assacou, 26. Vulgaire, traitement, 255. — 1851, pommade de staphysaigre, 18. Staphysaigre, son emploi, 18.

Leucole ou Leucolin. 1850, son emploi thérapeutique, 177.

Leucorrhée. 1841, pilules toniques astringentes, 69. Injection acétique, saturnée, 92. — 1842, bière de raifort, 55. Pilules de Graham, 231. — 1844, pommade au nitrate d'argent, 97.— 1845, traitement, 146. — 1846, tablettes de moka iodurées, 224. — 1848, injection balsamique de Thaddei, 65. — 1849, pilules de colchique, 155. — 1852, opiat balsamique, 97.

Lichen d'Islande. 1843, préparations dont il est la base, 207. — 1846, de Ceyland, 143.

Lichen (maladie cutanée). 1841, bain mercuriel, 127. — 1843, solution hydrargyrée de Plisson, 339. — 1847, alun, 167. — 1851, pilules d'aconit, 17.

Lientérie. 1849, sel de Seignette, 194. — 1850, des enfants à la mamelle, traitement, 222.

Limaçons. 1848, leurs préparations, 134.

Limonades. 1848, au citrate de magnésie, 123. Au tartrate de magnésie, 125. — 1849, poudre pour limonade gazeuse au citrate de magnésie, 192. Limonade au citrate de magnésie de Cadet Gassicourt, 193. — 1851, au citrate de magnésie, 126. — 1853, au citrate de magnésie, 167. — 1855, à la gomme et au pavot, 14.

Liniments. 1841, de strychnine, 9. Diurétique, 22. Phosphoré, 48, 49. Antiarthritique de Home, 52. Antirhumatismal, 55. Excitant, 55. Stimulant, balsamique, 55. Diurétique, 105. — 1842, stimulant opiacé, 11. — 1843, Résolutif, 33. Fortifiant, 68. De stocke, 68. Anti-arthritique, 152. — 1844, de Baumé, 9. Vermifuge de Pétreqin, 158.

Contre les brûlures, 207. — 1845, savonneux térébenthiné, 109. De valérianate de quinine, 137. — 1846, calmant, 21. Alcalin, 103. — 1847, antirhumatismal, 21. Térébenthiné, 64. Contre l'ascite, 204. — 1848, ophthalmique, 92. — 1850, contre les engelures, 55. Au baume oppodeldoch, 64. — 1851, au chloroforme, 37. Contre la chorée, 37. Contre la brûlure, 265. — 1852, contre les engelures, 185. — 1853, Fébrifuge, 111. — 1854, antirhumatismal, 14. Contre le lumbago, 37. — 1855, contre les engelures, 58.

Liqueurs. 1841, cordiale de Brodum, 82. Cordiale de Warner, 113. — 1843, acétique d'opium, 1. — 1844, antinévralgique de Battey, 6. Mercurielle normale, 87. — 1850, pyrotartrique, 165. — 1851, hollandaise, 37. — 1852, préservative de la syphilis, 210. — 1853, de conicine, 56. contre les engelures, 111.

Litha syriaca. 1845, pour la falsification des cantharides, 115.

Lithine. 1845, 85.

Lithontriptiques. 1842, 199. — 1844, 228.

Lithotritie. — 1851, médicaments pour combattre les accidents qui suivent cette opération, 40.

Lobélie. 1845, potion de, 113.

Loochs. 1843, solide de Galot, 161. — 1844, à la naphthaline, 47. — 1850, blanc, solidifié, 154.

Loupes. 1843, solution ammoniacale fondante, 77.

Lotions. 1841, iodurées, dans la syphilis, 130. — 1843, iodochlorurée, 259. — 1844, contre les végétations du pénis, 90. Mercurielle alcoolique, 91. Contre la gale, 167. — 1845, aromatique contre la gale, 104. De Scharn, 128, D'acétate d'ammoniaque, 129. Astringente, 149. De Gowland, 162. — 1846, antiprurigineuse, 184. — 1847, de Henry, contre les démangeaisons, 200. Mercurielle, contre les démangeaisons, 201. — 1848, contre la gale, 214. — 1855, au bichlorure de mercure, 270.

Lumbago. 1852, Liniment, 77. — 1854, Liniment, 37. — 1855, chloroforme et massage, 47. Lavement purgatif, 141.

Lupulin. 1855, contre la spermatorrhée, 63. Ses préparations, 72.
Lupus. 1843, traitement, 251. — 1844, caustique ammoniacal, 216. — 1845, huile de foie de morue, 181. — 1846, chlorure double mercurico-quinique, 183. — 1851, caustique d'or, 236. — 1852, bi-iodure de mercure, 175. — 1853, huile animale de Dippel, 112. — 1855, caustique de Cazenave, 224.

M

Maceratum. 1841, amer, 81.
Magnésie. 1841, effervescente, 120. — 1846, calcinée lourde, 136. Son action sur le calomel, 186. — 1847, son emploi comme contre-poison, 291.
Mal de mer. 1845, potion, 100. — 1851, remède, 271.
Maladies. 1841, des chiens, poudre de Blaine, 126. — 1842, cutanées, poudre dépurative, 190. *Cutanées* chroniques, pommade de tannin, 223. — 1843, cutanées, drastiques, 105. De Bright, élaterium. 114. Cutanées, préparations de fuligokali, 153. Cutanées, solution hydrargyrée de Plisson 239. — 1844, cutanées, camphre, 43. Cutanées, liqueur de Fowler, 107. Cutanées, solution arsenicale de Devergie 108. Cutanées, dépuratif de Duchêne Duparque, 132. — 1845, cutanées, alcalins, 83. Cutanées, sulfureux, 132. — 1846, de l'appareil digestif. Opiacés, 5. Cutanées, alcalins 98; des organes respiratoires, kermès, 116. — 1847, du cœur, pommade sédative de Pétrequin, 110. Du tube gastro-intestinal, gomme gutte, 139. Des yeux, calomel, 198. Cutanées, oxyde rouge de mercure, 202. Cutanées, pastilles stibio-arsenicales altérantes, 209. — 1848, du cœur, ergotine, 82. Des yeux, crayon d'azotate d'argent et de potasse, 200. Vénériennes, leur thérapeutique, 260. — 1849, cutanées, goudron, 120. Cutanées, graphite dépurée, 121. Huile de cade, 122. Du cœur, asparagine, 155. Bi-arsenite de quinine, 242. Teinture d'iode, 250. — 1850, cutanées, huile de cade, 65. Des yeux, acétate de plomb, 232. —

1852, cutanées, éruptions de la face, 203. — 1854, cutanées, guano, 47. — 1855. cutanées, préparations de guano, 102. Pommade au proto-sulfate de fer, 158. Bains alcalins de Devergie, 269. Lotions au bichlorure de mercure, 270. Pommade à l'huile de cade, 270.

Malate de manganèse. 1850, 190.

Mandragore. 1855, poudre de sa racine dans l'aliénation mentale, 20.

Manganèse. 1850, préparation de, 188. — 1853, préparations de, 248.

Manie aiguë. 1846, irrigations, bains prolongés, 243. — 1847, pommade de coloquinte, 142. — 1854, aiguë, digitaline, 55.

Marmelades. 1842, de proto-iodure de fer, 118. — 1853, laxative au café, 165.

Marronnier d'Inde. 1850, sulfate indigène, tiré du, 175.

Marrube. 1849, succédané du quinquina, 226.

Marrubine. 1849, succédané du quinquina, 226.

Masticatoires. 1850, rhubarbe de Chine, 146.

Matico. 1845, 108. — 1851, 57.

Médicaments. 1841, cyaniques, 1. — 1843, émollients, 158. — 1845, passage de quelques-uns dans l'économie, 219. — 1846, leur classification d'après leur action, 1. Cyaniques, 32. — 1847, cyaniques, 38. — 1848, administrés par la bouche ou par le rectum, 223. — 1850, administrés par les fosses nasales, 257.

Médications. 1843, antiphlogistique, 155. Tonique, 167. Astringente, 222. — 1845, sudorifique, 124. — 1847, antiphlogistique, 149. — 1848, antiphlogistique, 128. — 1852, arsenicale, 177.

Mélancolie. 1849, acétate de morphine, 6.

Mélanges. 1841, anti-odontalgique de Toirac, 153. — 1842, antispasmodique, 29. *Id.*, 37. Mercuriel, 110. — 1845, Mercuriel, 162. — 1850, émétique, 131. — 1851, réfrigérant, 129. — 1852, pulvérulents, 157, 158.

Mélisse. 1845, eau de, 104.

Mellite d'iode. 1854, 238.

Meloé. 1846, essai sur plusieurs espèces, 83.
Menstruation. 1845, influence de l'opium sur la, 3.
Mentagre. 1844, note sur une mentagre contagieuse, 170. — 1847, onguent mercuriel, 22. — 1855, sa nature et son traitement, 279.
Méningite. 1845, aiguë, traitement, 218. — 1850, tuberculeuse, pommade stibiée, 132. — 1851, cérébro-spinale, opium à haute dose, 4.
Mercure. 1845, action de l'iodure de potassium sur les préparations mercurielles insolubles, 167.
Mercuriaux. 1842, 108. — 1843, 231. — 1845, 154.
Métaux. 1850, procédés pour les obtenir dans les recherches toxicologiques, 271.
Métrorrhagie. 1841, pilules ferrugineuses cinnamomées, 69. Injections alunées, 91. Poudre d'alun cinnomomée, 91. — 1843, pilules, 224. — 1844, potion d'ergotine, 23. Sirop d'ergotine, 24. Pilules d'ergotine, 24. — 1845, sabine, 37. — 1846, sabine, 47. — 1850, tisane de thlaspi, 168. — 1851, Teinture de cannabine, 13. Pilules d'oxyde d'argent, 225. — 1853, oxyde d'argent, 271. —
Miasmes. 1844, paludéens, 109. — 1845, paludéens, 191. — 1846, paludéens, 210.
Miels. 1843, de sauge, 75. — 1847, de quinine, 178.
Migraine. 1841, eau sédative, 149. Ophthalmique, collyre gazeux, 150. — 1851, citrate de caféine, 47. Traitement, 271.
Millefeuille. 1851, son emploi thérapeutique, 56.
Mixtures. 1841, antinévropathique, 9. De pulsatille stibiée, 30. De valériane laudanisée, 31. De castoreum aloétique, 34. Antiblennorrhagique, 44. Oléorésineuse, 45. Résolutive, 53. Tonique, 72. Analeptique, 96. Antihydropique. 103. Diurétique, 105. Résolutive, 122. Fondante, 122, D'huile de morue, 135. — 1842, antispasmodique, 37. Antivomitive, 39. De térébenthine opiacée, 43. De copahu succiné, 44. Cantharidée opiacée, 54. Diurétique, 54. A l'huile d'ergot, 64. Barytique ammoniaco-ferrugineuse, 184. Diaphorétique, 189. Au sulfate de quinine tartarisée.

215. — 1843, purgative, 120. Ferrugineuse, 216. Anti-goîtreuse, 254. — 1844, aromatique, 182. — 1845, de conicine, 37. Contre la phthisie, 113. Contre le psoriasis, 127. Contre la galactorrhée, 174. — 1846, de ciguë, 23. — 1847, anti-odontalgique, 10. Diurétique, 111. Acide, 163. — 1850, anticholérique, 4. Pyrotartrique, 164. — 1851, chlorhydrique, 137. — 1853, ammoniacale, 122.

Monesia. 1841, 84. — 1845, 144.

Morphine. 1845, pommade de, 18. — 1848, avantages de son inoculation, 2. Moyen de la reconnaître, 4. — 1852, sa préparation, 31. — 1853, sa préparation, 36.

Morsures. 1850, de vipère, guaco, 82. — 1851, de serpents, graines de cédron, 59. — 1854, de serpents, arsenic, 268.

Mort. 1854, par les anesthésiques, 26.

Moxas. 1844, marmoral, 209. — 1846, nouveau moyen de les appliquer, 257. — 1848, par le coton poudre, 221.

Moutarde. — 1844, emploi de son essence, 155.

Mucilage. 1854, tonique, 213.

Muguet. 1844, sa nature et son traitement, 174. — 1846, collutoire, 103.

Musc végétal. 1854, 33.

Musc, 1843, son odeur détruite par le sirop d'orgeat, 59. — 1849, son association avec l'opium, 113. — 1855, dans le choléra, 83.

Myopie. 1852, teinture, 96.

Myrosine. 1841, 154.

N

Naphtaline. 1843, son emploi médical, 64. — 1844, son emploi médical, 45.

Naphthe. 1855, dans le choléra, 76.

Narcotiques. 1842, 1. — 1843, 1. — 1844, 1. — 1846, 5. — 1847, 1. — 1848, 1. — 1849, 1. — 1851, posologie des opiacés, 1. — 1852, 29. — 1854, 1. — 1855, 1.

Nerfs. 1848, fonctions des nerfs pneumogastriques dans la digestion, 283.

Névralgies. 1841, rhumatismales, mixture, 9. De l'estomac, pilules de cyanure de fer composées, 69. De la face, pilules de cyanure de fer composées, 69. Électuaire, 72. — 1842, des membres, préparations de renoncules, 33. — Préparations arsenicales, 66. — 1843, pommade, 33, 34, 43. Aimant, 79. Arsenicaux, 248. — 1844, liqueur de Battley. 6. Inoculation des sels de morphine, 6. Pilules de morphine et de cyanure de potassium, 8. Sparadrap d'opium, 9. Pilules, 18. Intermittentes, variolaire, 76. — 1845, Pommade de morphine, 18. Sciatique, pommade de morphine, 18. Du cœur, pommade de morphine, 18. Intercostales, pommade de morphine, 18. Pédieuse, pommade de morphine, 18. — 1846, hydrochlorate de morphine, 11. Aconit, 26. Oculaires, vératrine, 30. Sciatique, grands vésicatoires, 80. — 1847, huile de vératrine, 36. Temporo-faciale, sulfate de quinine par la méthode buccale, 179. Pilules, 181. — 1848, du col de la vessie, pilules de Meglin, 12. Aconit, 20. — 1849, faciale, pommade, 41. — 1850, oculaire, pommade de camphre et d'atropine, 56. — 1851, Continues, pilules de valérianate de zinc, 42. Continues avec exacerbations, et intermittentes, pilules, 43. Sirop de castoréum, 44. Intermittentes, hydroferrocyanate de potasse et d'urée, 151. — 1852, faciales, éther chlorhydrique chloré, 80. De la cinquième paire, pilules, 87. — 1853, pilules, 105. Mixture ammoniacale, 122. Cautérisation sulfurique, 286. — 1854, Teinture de daphné mezereum, 42, 286. — 1855, hachisch, 19. Huile de foie de morue, 149.

Névroses. 1847, belladone à haute dose, 19.

Nicotiane. (Voy. TABAC.)

Niel. 1849, son mélange avec le blé, 73. — 1854, accidents déterminés par son mélange avec la farine, 20.

Nikel. 1854, son emploi médical, 225.

Nitrates. 1845, de potasse, son emploi à haute dose, 85. — 1850, de potasse, son action physiologique, 123. Ses applications externes, 124.

Noix de cédron. 1853, fébrifuge, 225.
Noix vomique. 1850, 21.
Noyer. 1842, son emploi thérapeutique, 51. — 1845, ses préparations, 109.
Nutrition. 1847, rôle des boissons alcooliques dans la nutrition, 269.

O

Odontalgie. 1841, collutoire de feuillet, 152. Essence de Meyer, 152. Mélange de Toirac, 153.—1847, mixture, 10.
Odontalgiques. 1842, topique, 259. Solution, 260. Elixir, 260. — 1846, hydrochlorate de morphine, 11. — 1847, liniment térébenthiné, 64, — 1852, elixir odontalgique, 213.
Œdème. 1841, topique de digitale camphré, 146. — 1843, fumigations aromatiques, 69. Des membres inférieurs, traitement, 260. — 1848, du poumon, cigarettes balsamiques, 66.
Œnanthe crocata. 1845, empoisonnement par sa racine, 38.
Oligotrophie. 1841, maceratum amer, 81,
Olivier. 1847, 185.
Ombellifères. 1842, vireuses, 27. — 1845, vireuses, 37. — 1847, vireuses, 23. — 1849, vireuses, 60.
Onguents. 1841, mercuriel au goudron, 127. De Bailey, 143. — 1842, antihémorrhoïdal, 21. — 1843, mercuriel rouge de Frank, 242. Mercuriel blanc de Frank, 242. Excitant résolutif de Lassaigne, 263. — 1844, contre la teigne, 206. — 1845, onguent mercuriel, préparation prompte, 163. — 1849, martial, 231. — 1851, vésicant, 242.
Opérations chirurgicales. 1852, chloroforme, 67.
Ophthalmies. 1841, phlegmoneuse, collyre de Furnari, 16. Scrofuleuse, alcoolat de cannelle ciuté, 25. Chronique, collyre zincique alcoolisé, 54. Acétique alcoolisé, 54. Scrofuleuse, huile de foie de morue, 134. Puriforme des nouveau-nés, collyre, 138.— 1842, scrofuleuse, 53.— 1843,

torpide, embrocations stimulantes, 68. — 1844, des nouveau-nés, traitement, 12. Catarrhale, collyre de tannin, 81. Collyre de ratanhia, 81. Nitrate d'argent, 99. — 1845, Catarrhale, chronique, traitement, 146. Collyre de Bridaut, 147. Pommade au nitrate d'argent, 198. Collyre sec au sulfate de cuivre, 198. Danger des collyres mal formulés, 201,— 1846, pommades, 185.— 1847, purulente, infusion de tabac, 22. Catarrhale, collyre végéto-minéral, 171.— 1848, polygala, 75. Pilules de calomel et de polygala, 76. Collyre, 206. Purulente des enfants, sa nature et son traitement, 220. — 1849, pommade, 237. — 1850, collyre de Con radi camphré, 56. Sec camphré, 56. — 1851, collyre de tannin, 140. Collyre saturnin, huileux, 232, Chronique, cautérisation des fosses nasales, 237.— 1853, baume, 111.

Opiacés. 1844, 1. — 1845, 1. — 1846, dans quelques maladies de l'appareil digestif, 5. — 1848, 1. — 1849, 2. — 1851, 1. Leur posologie, 1. Leur abus, 3,

Opianine. 1854, 4.

Opiat. 1844, arabique, 89. — 1845, antiblennorhagique, 106. — 1854, antiblennorrhagique, 38. Antigoutteux, 46. Antirhumatismal, 46. — 1855, contre le choléra, 96.

Opium. 1842, associé aux médicaments énergiques, 8. — 1843, sa préparation, 1. — 1844, d'Algérie, 3. — 1845, essais de l'opium, 1. Ses effets physiologiques, 3. Son influence sur la menstruation, 3. Centre l'épididymite blennorrhagique, 17. — 1847, indigène, sa récolte, 1. — 1849, sa culture dans l'Arménie, 2. Associé au musc, 113. — 1850, essais des divers opiums, 1. — 1852, indigène, sa récolte, 29. — 1853, indigène, mémoire, 1. Sa culture et sa fabrication, 29. — 1855, indigène de pavots pourpres, 8. Note sur la production de l'opium indigène, 12.

Or. 1845, ses préparations, 194. — 1851, ses préparations, 178.

Orchite. 1841, pilules de ciguë et de calomel, 123. — 1846, extrait de belladone, 19. — 1849, syphilitique, onguent mercuriel, 235. — 1850, laudanum, 3.

Ortie. 1845, 145. — 1846, emploi de son suc, 155.

Os. 1846, leur emploi dans la préparation du bouillon, 144.
Oxalis crassicaulis. 1846, son emploi comme astringent, 155.
Oxalurie, 1850, acide nitromuriatique, 157.
Oxycantine. 1850, 183.
Oxydes. 1844, de cacodyle, 106. — 1855, de zinc pur, sa préparation, 250.

P

Palpitations de cœur. 1841, emplâtre de belladone, 18. — 1843, nerveuses, poudre, 60.
Panaris. 1843, onguent abortif, 34.
Pancréas, 1846, *Suppl.* fonct. dans digestion, 139.
Pancréatite. 1841, chronique, pommade iodurée savonneuse, 133
Pannus vulgaire. 1850, collyre sec camphré, 56.
Papier. 1844, dérivatif, 154. — 1849, à vésicatoire, sa conservation, 132. — 1850, antigoutteux, 65. — 1851, vésicant, 241.
Paralysie. 1841, strychnine, 7. Potion, 19. Partielle, liniment phosphorique, 48. Apoplectique, liniment phosphoré camphré, 49. Partielle, liniment, 55. — 1842, de vessie, mixture cantharidée opiacée, 54.—1843, teinture phosphorée, 81. De vessie et du rectum, mixture, 93. — 1844, saturnine, pommade de strychnine, 20. — 1847, brucine, 41. — 1848, essence de térébentine, 68. — 1849, de la paupière supérieure, inoculation de la strychnine, 70. — 1851, de vessie, injection de strychnine, 27. — 1855, paralysie de vessie, injections de nicotine, 35.
Paraphimosis. 1842, pommade de belladone, 20. — 1843, belladone, 31, — 1844, pommade hydrargyrée belladonée, 94.
Paraplégie. 1845, poudre stimulante, 131. — 1854, rhus radicans, 19.
Parasites. 1849, pommade arsenicale, 243.

Parasiticides. 1847, 255. — 1848, 209. —1849, 254.— 1851, 245. — 1852, 215. — 1853, 299.—1855, 255.
Parfums. 1842, 261.
Passerage. 1849, ses effets thérapeutiques, 72.
Pastilles. 1841, aromatiques de steel, 51. De lactate de fer, 66. De ching, 125. — 1842, de Righini, 16. De digitale de Labeylonie, 199.—1843, de jusquiame, 30. Bleues, 51. — 1845, mercurielles de Lagneau, 161. — 1847, purgatives, 129. De citrate de fer, 189, 190. Mercurielles altérantes, 196. Stibio-arsenicales altérantes, 209.—1848, de manne, 111. Au citrate de magnésie, 126. — 1850, de thé, 62. De santonine brune, 83. De bismuth, 225. —1851, au tartre ferrico-potassique, 164. — 1852, au salicite de potasse et de soude, 129. — 1853, nutritives, 171. Au lactate ferro-manganeux, 261.
Patchouli. 1847, 75.
Pâtes. 1841, de Ward, 52.— 1842, pectorale de Regnaud, 11. Pectorale de Baudry, 12. Pectorale de Dégénétais, 13. Dentifrice alumineuse acétique, 259. — 1843, de lichen, 211. Caustique de Pollau, 271. — 1844, contre les épididymites, 95. D'Ambroise pour teindre les cheveux en noir, 185. Arsenicale du frère Côme, 197. — 1847, amygdaline, pour loochs et émulsions, 155. —1848, de limaçon, 135. Magnésienne ferrugineuse, 171. — 1850, pour la destruction des animaux nuisibles, 245. — 1854, de douce amère, 16. Sthénique iodée, 240. — 1855, de lactucarium d'Aubergier, 17. Antimoniale, 269.
Pavot. 1853, expériences sur ses capsules, 24.
Pemphygus. 1843, chronique, solution hydrargyrée de Plisson, 239.
Percaline agglutinative. 1844, 192. — 1855, perchlorure de fer, son meilleur mode de préparation, 160.
Peripneumonie. 1848, sirop de fucus crispus, 133.
Péritonite. 1841, pommade de belladone camphrée, 18. — 1848, chronique, cataplasme de ciguë, 16. — 1854, bioxalate de potasse, 223.
Persil. 1843, ses préparations et son emploi, 72.

Peste. 1842, hachisch, 23.
Petit-lait carbonique. 1850, 162.
Pharmacie vétérinaire. 1844, 217.
Pharmacologie chirurgicale. 1844, 185.
Pharyngite. 1850, folliculeuse ou granulée, traitement, 98.
Phellandrium. 1850, sirop de 14. — 1853, ses falsifications, 74. Note sur le, 80.
Phlébite. 1844, cautérisation, 200.
Phlegmon. 1849, onguent mercuriel, 235. — 1850, diffus, caustique de Vienne, 239.
Phlorizine. 1843, note sur ses propriétés thérapeutiques, 203.
Phosphore. 1841, ses préparations pour l'usage externe, 48. — 1846, 75. — 1847, 84. — 1852, son influence sur la température animale, 5. — 1854, son emploi, 42. — 1855, rouge ou amorphe, pour la confection des allumettes chimiques, 103.
Photophobie. 1841, scrofuleuse, alcoolat de cannelle cicuté, 25.—1844, collyre cyanhydrique, 32. Collyre de cyanure de potassium, 32. Pommade de cyanure de zinc, 32. — 1846, onguent, 21. Belladone, 21. Pommade, 21. Vératrine, 30.
Phthisie. 1841, pilules de douce amère, 133. Mixture d'huile de foie de morue, 135. —1842, sel marin, 56. Pilules, 56. Préparations arsenicales, 66. Pilules d'iodure de fer, 114. Iodure de potassium, 114, mixture barytique, ammoniaco-ferrugineuse, 184.—1843, liniment de Stocke, 69. Huile animale de Dippel, 70. Émétique, 96. Miasmes marécageux, 251. — 1844, solution arsenicale de Devergie, 109. Huile de foie de morue, 145. —1845, mixture, 113. — 1846, lotions alcooliques, 42. Huile de foie morue, 227. — 1847, médicinal naphta, 71. Goudron, 72. Caoutchouc, 73. Vapeurs ammoniacales, 98. — 1848, préparations de cuivre, 203. — 1849, médicaments utiles, 1. Phellandrium, 61. Vapeurs de charbon, 111. Teinture de digitale 154. — 1850, sirop de phellandrium, 14. Influence du climat d'Alger, 197. Onguent mercuriel, 199. Arsenic, 206. Huile de foie de morue, 218. — 1851, aiguë,

alcoolature de ciguë, 15. Arum triphyllum, 95. Vapeurs d'iode, 197. Iodure d'amidon, 202. — 1852, boisson, 171. Huile de foie de morue, 211. — 1853, huile de pieds de bœuf, 175. — 1854, digitaline, 53. Tartre stibié à faible dose, 93. — 1855, émétique, 126.

Phyllirine. 1849, succédané du quinquina, 224. —1851, 20.

Phimosis, 1841, injections opiacées, 15. — 1842, pommade de belladone, 20. — 1843, belladone, 31. — 1844, pommade hydrargyro-belladonée, 94.

Physaline. 1853, 237.

Phyto-alopécie. 1844, 169

Picrate de quinine. 1843, 195.

Picrotoxine. 1852, propriétés physiologiques, 49.

Piétin. 1844, liquide contre le, 217.

Pilules. 1841, de strychnine, 8. De noix-vomique ferrugineuses, 8. De Mattei, 15. Contre la coqueluche, 20. Anti-ictériques, 24. Anti-amaurotiques, 31. Sédative, 31. Anti-choréiques, 32. Antispasmodiques, 32. Antispasmodiques, 33. De poix noire, 39. Antiblennorrhagiques, 45. De lactate de fer, 65. Toniques antispasmodiques, 67. De fer, composées, 67. De Hooper, 68. De chlorure de fer aloétique, 68. De cyanure de fer composées, 69. Ferrugineuses cinnamomées, 69. Toniques astringentes, 69. Antispasmodiques, 70. De tannin, 83. De monésia, 84. D'alun et de thridace, 91. D'alun cinnamomées, 91. Anti-arthritiques, 105. Diurétiques, 107. Antibilieuses d'Harvey, 115. *Id.* de Dixon, 115. *Id.* de Barclay, 116. Pilules de Speediman, 116. De Fothergill, 117, De Horse, 117. D'Athof, 117. De Moselly, 118. De Morisson, 118. De Peter, 119. Immortelles, 119. Drastiques opiacées, 119. Laxatives de Hufeland, 120. D'O Brien, 122. De ciguë et de calomel, 123. Mercurielles diurétiques, 123. De Harlon, 124. D'émétique, de calomel et d'opium, 124. Moyen de couvrir les pilules, 141. — 1842, contre la coqueluche, 19. Calmantes résolutives, 19. De ciguë composées, 29. Anti-cardialgiques, 38. Anti-épileptiques de Quarin, 38. Anti-épileptiques de Biett, 38. Antiphthisiques, 56. Arsenicales,

75. Platiniques, 107. Napolitaines, 108. De mercure soluble d'Hahnemann, 109. D'ipécacuanha, de calomel et d'opium, 109. Antidysentériques, 110. D'iodure de fer, 113. Protoiodoferrées, 119. Ferrugineuses iodées, 124. Fondantes, 185. Antilaiteuses, 187. Ferrugineuses, 215. Contre la coqueluche, 215. De citrate de fer, 219. De Blaud, modifiées, 220. Emménagogues, 220. De Graham, 231. De chlorure d'argent, 233. Tæniafuges, 240. — 1843, de jusquiame iodurées, 29. Antispasmodiques, 30. Antichorélques, 50. Antispasmodiques, 60. Balsamiques, 62. Toniques, 62. De goudron, 63. D'huile de lignite, 64. Anti-épileptiques, 70. Antidyssentériques, 77. Contro-stimulantes, 93. Purgatives, 118. Hydragogues, 118. Aloétiques, 120. Dépuratives, 141. Aux trois extraits, 141. D'extrait de colchique, 144. Antigoutteuses, 144. De fuligokali, 154. Ferrugineuses de Requin, 215. Ferrugineuses d'Andral, 216. Astringentes, 225. De Segond, 239. Anticancéreuses de Boinet, 254. Antituberculeuses, 254. Antigastralgiques de Jadioux, 261. De chlorure d'argent et d'ammonium, 262. — 1844, de morphine et de cyanure de potassium, 7. Narcotiques, 8. de ciguë, de quinine et de fer, 16. Antinévralgiques, 18. Antigastralgiques, 20. D'ergotine, 24. De ciguë et d'ergot, 26. D'ergot et d'iodure de fer, 26. Anti-épileptiques, 30. Anti-épileptiques de Récamier, 41. De noyer, 51. De scille, de digitale et de fer, 54. Antigoutteuse de Lemazurier, 74. Hydrargyroferrugineuses de Collier, 88. Arabiques, 89. De nitrate d'argent, 96. D'iodure d'argent, 98. — 1845, de valérianate de zinc, 90. De valériane, d'indigo et d'opium, 99. Contre la dysurie des vieillards, 100. Purgatives antispasmodiques, 101. Contre l'incontinence d'urine, 107. De créosote, 112. De valérianate de quinine, 136. Antinévralgiques, 139. De Chassaigne, 153, Mercurielles de Chomel, 154. De proto-iodure de mercure de Velpeau, 160. — 1846, antigastralgiques, 10. De seigle ergoté, camphrées, 36. D'émétique, 111. Purgatives, 128. De chélidoine, 130. — 1847, pilules pour provoquer l'accouchement artificiel, 48. Camphrées, 54. De valéria-

nate de fer, 55. De Schmuker, 56. D'acide benzoïque, 61. De caoutchouc, 74. De digitaline, de scille et de scammonée, 109. D'aloès et de térébenthine, 146. De tannin composées, 169. Antinévralgiques, 181. Fébrifuges, 182. Au proto-idure de fer, 246. De chlorure de baryum, 249. Nouveau moyen de les envelopper, 262. — 1848, d'atropine, 8, 12. D'asa fœtida et de camomille, 31, de calomel et de polygala, 76. Fébrifuges amères, 153. Contre la gastralgie, 171. D'iodure de chlorure mercureux, 188. D'iodure zinco-ammonique belladonées, 196. — 1849, d'atropine, 35. D'Arménie, 119. De colchique, 155. Purgatives, 187. Contre les flatuosités, 187. Contre la carie, 200. De colombine, 228. Arsénicales, 241. — 1850, contre l'épilepsie, 59. Antimoniales, 135. Contre la diarrhée, 138. De Wutzer, 166. De manganèse et de fer, 193. Emploi du collodion pour recouvrir les pilules, 243. — 1851, d'aconit, 17. De valérianate de zinc, 42. D'extrait de lin cathartique, 125. Au tartre ferrico-potassique, 163. D'iodure de fer de Blancard, 198. D'oxyde d'argent, 225. Contre la gastralgie, 231. — 1852, Astringentes opiacées, 38. De musc et de tannin, 86. Au salicite de potasse et de soude, 129. — 1853, contre les rhumatismes chroniques articulaires, 48. Antirhumatismales, 104. Antinévralgiques, 105. De carbonate ferro-manganeux, 259. d'iodure ferro-manganeux, 264. Bleues, 266. Contre l'amaurose, 267. D'iodure de fer, 308. — 1854, contre les névralgies des conduits biliaires, 13. De vératrine opiacées, 57. Fébrifuges, 132. D'extrait d'yalloy, 210. D'arbousier, 220. Iodées, 239. — 1855, contre les diarrhées chroniques prodromiques, 36. Contre l'hydropisie, 59. Toniques et antispasmodiques, 59. De chlorure ammonique, 100. D'élaterium, 131. Fébrifuges de Dubois, 175. Au proto-idure de fer de Chapoteau, 235. Antiputrides et anticholériques, de Pelosse, 266.

Piqûres. 1853, moyen d'arrêter l'hémorrhagie de piqûres de sangsues, 291.

Pityriasis. 1841, bain mercuriel, 127. — 1847, emploi toxique de l'alun, 167.

Plaies. 1843, de mauvaise nature, lotions iodochlorurées, 259. Pansement favorable à leur réunion immédiate, 264. — 1845, des vésicatoires, traitement, 211. Chroniques, traitement, 223. Suppurantes, baudruche, 226. Pansement par occlusion, 227. — 1846, des doigts et des orteils, topique, 50. Nitrate de plomb, 221. — 1850, suite de décubitus prolongé, traitement, 249. — 1851, matico, 57. 1854, décoction de feuilles d'olivier sauvage, 206. De feuilles de noyer, 206. Bandelettes agglutinatives, 234. — 1855, pommade siccative, 251.

Plantain. 1851, suc, 146

Platine. 1842, propriétés physiologiques et thérapeutiques de ses préparations, 105.

Pléthore. 1847, adipeuse, contre-indication de la saignée, 149.

Pleurésie. 1841, avec épanchement, pilules mercurielles diurétiques, 123. — 1851, avec épanchement, alcoolature de ciguë, 15.

Pleurodynie. 1852, liniment, 77.

Plomb. 1846, ses préparations, 215.

Plombage des dents. 1846, danger de l'amalgame d'argent, 264.

Pneumonie. 1841, lavement de tabac, 23. Chronique, potion à l'huile de raie, 135. — 1842, potion stibiée, 185. Asthénique, poudre camphrée antimoniée, 191.—1844, Émétique à haute dose, 59. — 1846, iodure de potassium, 224. — 1847, émétique à haute dose, 128. — 1848, aconit, 23. — 1849, emploi des antimoniaux, 158. Oxyde blanc d'antimoine, 165. — 1853, chloroforme, 88. — 1854, digitale, 54. Veratrum viride, 57. Vératrine, 66. — 1855, inhalations de chloroforme, 51. Calomel, 220.

Poisons de caracas. 1845, son analyse, 56.

Pollutions. 1841, pilules ferrugineuses cinnamomées, 69. — 1842, mixture de copahu succinée, 44. — 1846, pilules de seigle ergoté camphrées, 36. — 1847, absinthe, 185.

Polydipsie. 1854, iodure de mercure et de potassium, 233.

Polygonota. 1847, racine, 173.

Pommades. 1841, de belladone camphrée, 18. De goudron,

37. Phosphorée camphrée, 49. De monesia, 85. De deutoxyde de mercure camphrée, 126. Mercurielle opiacée, 127. Iodurée savoneuse, 133. Alcaline, 146. — 1842, calmante, 21. De noyer, 53. Contre l'alopécie, 55. Arsenicale, 76. Platinique, 107. Au calomel, camphrée, 111. De cyanure de mercure, 111. D'hydrargyrate potassique mercurifère, 111. D'antracokali, 212. Fébrifuge, 216. Au tannin, 223. Au nitrate d'argent, 234. Contre la teigne faveuse, 249.—1843, contre les névralgies, 33. Autre, 34. Autre, 43. D'assa fœtida, 61. A la naphtaline, 66. De goudron camphré. 67. Alcaline, 151. De carbonate de potasse et de chaux, 152. De fuligokali, 154, 155. D'iodhydrate de quinine, 202. Antiherpétique de Dupuytren, 243. de Rust, 243. De Marshall, 244. Anti-cancéreuse de Boinet, 255. Iodée calmante, 257. Résolutive calmante, 258. Contre la gerçure du sein de Berthet, 262. De Giacomini, 263. Contre les écorchures occasionnées par le séjour au lit, 264. Contre les crevasses des mains, 264.—1844, anodine, 13. Stibio-belladonée, 14. Calmante, 16. Contre la sciatique, 18. De strychnine, 20. De cyanure de zinc, 32. D'amandes amères, 33. Contre l'herpès tonsurant, 82 Au chloro-iodure de mercure, 92 Hydrargyro-belladonée, 94. De Harley, 95. De nitrate d'argent, 97. D'iodure de potassium, 139. Hydriodatée, 140. Saturnine camphrée, 148. Saturnine résolutive, 149. De Henke, 150. De chlorure d'étain, 150. Epispastique, 152. Aromatique, 170. Pour les cheveux, de Boucheron, 183. *Id.*, de Huart, 183. Meilleure préparation des pommades, 195. — 1845, de morphine, 18. De digitaline, 78. De Barége, 132. De foie de soufre, 133. Antipériodique, 140. Au nitrate d'argent, 198. Antihémorrhoïdale, 200. De garou stibiée, 208. — 1846, mercurielle belladonée, moyen de la faire absorber, 21. De vératrine, 30. Sulfuro alcaline, 86. Anti-ophthalmique, 185. Au sulfate de cuivre, 197. D'oxyde de zinc, 199. D'huile de foie de morue, 229. Ammoniacale de Gondrel, 254. Contre les engelures, 262. — 1847, créosotée, 70. Sédative de Pétrequin, 110. Stibio mercurielle, 132. De coloquinte, 142.

Antihémorrhoïdale, 168. Pour les gerçures de l'anus, 170. Ferrugineuse, 190. Mercurielle, sa préparation, 204. Contre les épanchements articulaires, 249. De la veuve Farinier, 251. Antipsorique, 262. — 1848, d'atropine, 10, Association de l'iodure potassique et de l'onguent mercuriel. 179. Iodo-mercurielle camphrée, 180. Contre les dartres, 181. Contre l'eczéma chronique, 182. D'iodure de chlorure mercureux, 188. Contre la gale, 214. — 1849, contre la névralgie faciale, 41. D'huile de Cade, 122. Pour la coloration des cheveux, 199. De quinquina jaune, 219. Ophthalmique excitante, 237. Antiscrofuleuse, 237. Antisyphilitique, 237. Arsenicale, contre les parasites, 243. — 1850, de camphre et d'atropine, 56. Contre la teigne, 254. — 1851, au tabac, 12. De staphysaigre, 18. Chorée, 38. A la staphysaigre, 252. De Boucheron, 275. Contre le favus, 281. — 1852, de chloroforme, 77. Au goudron, 102. Contre la fissure anale, 156. Contre l'alopécie, 192. Epispastique à l'euphorbe, 199. — 1853, contre les rhumatismes, 44. — 1854, contre la névralgie sciatique, 13. Opiacée et résolutive, 32. Au nitro tannate de mercure, 234. D'iodure de potassium, 241. D'iodure de plomb, 242. D'iodure de fer, 242. Urticante, 278. — 1855, belladonée, 28. De lupulin, 74. De guano, 102. Contre l'hydrocèle, 108. Au protosulfate de fer, 158. Siccative de Bourgeois de Faverdaz, cuivreuse de Hoppe, 251. A l'huile de Cade, 270. Epilatoire, 270. A l'oxyde de cuivre, 270. A l'oxyde de zinc, 271. Au sous-nitrate de bismuth, 271. Au tannin, 271. A l'oxyde de zinc, 271.

Pommes de terre. 1843, leur conversion en farine, 161.

Ponction. 1845, sous-cutanée, 224.

Porrigo. 1843, solution hydrargyrée de Plisson, 239. — 1844, note sur le porrigo décalvant, 169. Pommade aromatique, 170.

Potions. 1841, Contre la coqueluche, 19. Contre la paralysie, 19. Antispasmodique, 33. Stimulante de Mongenot, 49. Mucilagineuse opiacée, 94. Antiscorbutique, 98. De cochléaria citrique, 98. Diurétique, 104. De colchique, 104. De

digitale, 108. Antirhumatismale, 134. A l'huile de raie, 135.— 1842, Calmante absorbante, 18. Contre la céphalalgie, 33. De gui de chêne, 40. De Donavent, 78. Platinique, 107, De chloroplatinate de sodium, 108. Iodurée, 125. Stibiée, 185. Diurétique, 197. Diurétique sédative, 197. Excitante, 197. — 1843, contre les vomissements, 12. Contre les coliques, 12. Antihystérique, 50. Contre les convulsions des enfants à la mamelle, 60. A l'extrait de souci, 76. Emménagogue, 82. Stibiée, 100. Stibio-opiacée, 100. Diurétique active, 142. De Trusin, 143. A la cire, 162. — 1844, contre la dysentérie, 8. D'ergotine, 23. Antiépileptique, 30. Antispasmodique, 40. De cochenille, 40. De sel ammoniac, 50. Potion de Vendt, 54. De magnésie, 63. Quinino-arsenicale, 115. Au chlorure de baryum, 147. Antiblennorrhagique, 148. Anthelminthique, 157. — 1845, antistrumeuse de Heim, 38. Contre le mal de mer, 100. De créosote, 112. De lobélie, 113, Contre la coqueluche, 128. Contre la dysménorrhée, 128. De valérianate de quinine, 136. Emétocathartique, 149. Stibio-opiacée, 153. D'iodure de potassium et de digitale. — 1847, à l'huile de ricin, 138. Autre, pour les enfants, 138. Purgative et diurétique, 142. De jalap et de séné, 146. Purgative à l'alun, 147. Contre la diarrhée, 171. Fébrifuge antispasmodique, 183. — 1848, contre les vomissements des femmes enceintes, 76. Contre les hémorrhagies, 80. Contre les ulcères gangréneux de la bouche, 97. Purgative, 117. Purgative au citrate de magnésie, 126. Contre la coqueluche, 200. — 1849, contre la coqueluche, 48. A la racine de spigelia marylandica, 145. Contre l'hémoptysie, 155. Purgative au citrate de magnésie, 192.—1850, contre les vomissements nerveux, 3. D'aconit, 19. Contre le choléra, 47. Contre la sciatique, 64. Alumineuse, 166. Anticholérique, 173. Au nitrate d'argent, 226. — 1851, au chloroforme, 33. Autre, 36. Contre l'aphonie nerveuse, 124. Chlorhydrique, 137. De bébéerine, 146. — 1852, ammoniacale, 110. Salicilique, 128. Au salicilite de potasse et de soude, 129. Au salicilite de potasse, 130. De bébéerine,

165. — 1853, contre le hoquet, 91. Contre le tétanos, 104. Antidysentérique, 268. — 1854, au nitrate de soude, 78. Ferrée, 127. Au sous-nitrate de bismuth, 276. — 1855, avec le chlorure ammonique, 100. Bromo-iodurée, 243. Tœniafuge de Desmaisons, 257.

Poudres. 1841, contre la coqueluche, 21. Sédative, 26. De Carignan, 35. Ocitique, 48. De rhubarbe ferrugineuse, 70. Alunée, 90. De quinquina et d'amidon alunée, 90. Diurétique, 107. De Blayne, 126. Dentifrice, 150.— 1842, calmante absorbante, 18. Tempérante avec le phellandrium. 30. De gui de chêne, 40. Arsénicale, 75. De Sency, 129. D'iodoforme, 129. Tempérante, 187. Dépurative, 190. Camphrée antimoniée, 191. D'arachné, 217. Caustique, 232. Antihématémésique, 233. Contre la teigne, 249. Dentifrice, 257. — 1843, antispasmodique, 60. Contre les palpitations nerveuses, 60. Contre les engorgements scrofuleux du cou, 77. Pour les ulcères du col de l'utérus, 77. De Katriner, 94. D'élatérium composée, 115. D'élatérine composée, 117. Anti-arthritique, 120. Emétocathartique, 120. De lichen, 210. Fébrifuge, 212. D'arachné, 214, Alunée de Perrin, 229. Contre la salivation mercurielle, 246. Fondante de Tanchou, 261. — 1844, de gaïac opiacée, 5. Contre la chorée, 8. Contre l'aménorrhée, 51. De content, 70. De Seyffer, 92. Anti-épileptique, 103. Autre, 104. Dentifrice anglaise, 182. Dentifrice de Kemmerer, 182. Dentifrice de Regnard, 182. Pour fumigations, 184. — 1845, amère, 54. De valérianate de zinc, 90. Sternutatoire, 110. Pectorale, 113. Stimulante, 131. D'acide gallique, 145. De Fave, 145. D'alun et de quinquina, 146. Résolutive de Rupin, 160. De Sency, 183. Arsenicale de Cazenave, 190. Dentifrice, 230. Pour désinfecter les égouts, 232. — 1846, de Kœmpf, 85. De Carragaheen composée, 143. Hémostatique, 179. — 1847, de scammonée composée, 146. De gomme alunée contre l'épistaxis, 169. De Menzer, 185. — 1848, contre l'angine couenneuse, 138. — 1849, contre la coqueluche, 48. De scille, 147. Contre le pyrosis, 187. Pour limonade gazeuse au citrate de magnésie, 192. —

1850, contre la coqueluche, 6. Fébrifuges, 172-173. Alcaline ferrugineuse gazogène, 186. — 1851, drastique amère, 125, De toile d'araignée, 147. Au phosphate de mercure, 178. Arsenicale de Tessier, 192. Dépilatoire, 193. — 1852, au salicilite de potasse et de soude, 129. Contre la rage, 196. Contre la morsure de vipère, 196. Escharotique, 212. — 1853, antiseptique, 104. Contre l'amaurose, 105. Purgative, 162. Ferro-manganique, 259.— 1854, de ciguë et de quinine, 17. Antispasmodique, 35. De lupulin, 48. De Sedlitz, 95. D'Yallhoy, 210.— 1855, contre le rhumatisme, 97. Nutrimentive de Corvisart, 146.

Pourriture d'hôpital. 1845, traitement, 120. — 1849, citron, 201.

Préparations. 1841, opiacées, 10. Stimulantes, 49. Ferrugineuses de Béral, 73. — 1842, arsenicales, leur emploi thérapeutique, 66. Iodurées, 113. — 1843, opiacées, leurs inconvénients, 3. Sulfureuses, 140. Iodiques, 253. — 1845, d'or, 194. D'argent, 195. De plomb, 195. — 1848, iodiques, leur influence sur les testicules et les mamelles, 190. — 1853, ferro-manganiques, leur emploi thérapeutique, 249. — 1855, bromo-iodurées, 237.

Préservatifs. 1841, de Hudson, pour les dents et les gencives, 151.

Présure liquide. 1843, 165.

Prises. 1848, d'atropine, 8. — 1848, d'atropine, 85.

Productions anormales. 1847, suc gastrique, 166.

Prolapsus du rectum. 1846, mixture, 34.

Prostate. 1853, maladies de la. Sel ammoniac, 120.

Protochlorure de carbone. 1851, 37.

Protonitrates. 1844, de mercure liquide, 91.

Proto-iodures. 1842, de fer, forme sous laquelle on l'emploie à l'Hôtel-Dieu, 123. — 1844, note sur le protoiodure de mercure, 87. — 1847, de fer, son emploi, 187.

Prurigo. 1847, infusion de tabac, 22. — 1850, *Pudendi*, congélation, 167. — 1851, pilules d'aconit, 17.

Prurit. 1842, pommade arsenicale, 76. — 1843, des parties génitales et de l'anus, pommade alcaline, 151. — 1846,

de l'anus, topique sec alcalin, 103. Des bourses, topique sec alcalin, 103. De la vulve, topique sec alcalin, 103. Lotions mercurielles, 184. — 1847, lotions de Henry, 200. Lotions mercurielles, 201. — 1851, dartreux, pommade chlorurée, 38. — 1853, des organes génitaux, nitrate d'argent, 281. — 1854, de la vulve, pommade résolutive au chloroforme, 32.

Psoïte. 1844, son traitement, 69.

Psoriasis. 1841, Pommade de goudron, 37. — 1845, mixture, 127. — 1847, pastilles stibio-arsenicales altérantes, 209. — 1850, traitement, 255.

Ptyalisme. 1847, collutoire, 21.

Pulsatile. 1851, son emploi, 26.

Pupille. 1843, action de la strychnine sur la, 56. — 1847, influence de la strychnine sur ses mouvements, 38.

Purgatifs. 1841, 113. — 1843, Eau de mer gazeuse, 79-104. — 1844, sulfate de potasse, 60. Pommade aloëtique, 66. Elixir de Clary, 67. — 1845, médecine de magnésie, 152. Pilules de Chassaigne, 153. Par la méthode endermique, 154. — 1846, 120. Fournis par les euphorbiacées, 121. Par les cucurbitacées, 123. Ecorce sèche de bourdaine, 124. — Fournis par les convolvulacées, 127. Par les légumineuses, 133. Salins, 135. — 1847, 136, à l'huile de ricin. 138. *Id.*, pour les enfants, 138. Bois de plomb, 141-142. De scammonée composé, 146. Potion de jalap et de séné, 146. Electuaire de séné, 147. Potion à l'alun, 147. Sirop de magnésie, 148. — 1848, 99. Agréables, 112. Faciles à administrer aux enfants, 112. Salins, 118. Salins, leur valeur thérapeutique, 126. — 1849, 168. — 1850, 131. Agréable, 146. Prises strychniques, 147. — 1852, leur influence sur la température animale, 6. Au tartrate de soude, 144. — 1853, médecine du curé de Deuil, 160. Poudre, 162. Elixir, 162. Huile de ricin à faible dose, 164 — 1854, 82.

Purpura hemorrhagica. 1843, traitement, 166. — 1848, essence de térébenthine à haute dose, 67. — 1853, acide gallique, 188. — 1854, acide gallique, 215.

Pustule maligne. 1843, potion stibiée, 100. — 1844, trai

tement, 200. — 1848, cautérisation avec le sublimé corrosif, 185. — 1854, topique de noyer, 39. — 1855, cautérisation, 268.
Pyroglycerine. 1851, 20.
Pyrosis. 1849, poudre, 187.
Pyroxytine. 1854, soluble, 219.

Q

Quinine. 1844, 71. — 1845, 133. Ses réactifs, 176. — 1852 et gentianine, leur action comparée, 165.
Quinoïdine. 1847, 184. — 1849, nouvelles observations sur son emploi, 217.
Quinquina. 1849, recherches expérimentales sur ses propriétés et celles de ses composés, 204. Ses succédanés, 219. — 1850, exploitation des divers quinquinas, 168. — 1851, succédanés du quinquina, 145. — 1852, succédanés du quinquina, 159. — 1853, moyens d'essayer le quinquina, 221, Succédanés, 224. — 1854, ses préparations, 134. Son action sur les principaux organes et les principaux fluides de l'économie, 137. Pharmacologie du quinquina, 188. — 1855, ses succédanés, 171.

R

Rachitis. 1841, poudre de rhubarbe ferrugineuse, 70. Mixture d'huile de foie de morue, 135. — 1842, mixture barytique ammoniaco-ferrugineuse, 184. — 1845, huile de foie de morue, 178, 180. — 1849, traitement, 199.
Rachitisme. 1843, eau de mer gazeuse, 79. — 1844, Sirop, 51. — 1852, huile de foie de morue, 282,
Racines. 1843, de jalap, sa préparation, 110.
Rage. 1843, remède, 35. Cévadille, 42. — 1850, Racine,

141. Boisson de scutellaire, 144. — 1852, cucumis abyssinica, 154. Caustique, 195. Poudre, 196.
Rats. 1849, leur destruction par la poudre de scille, 147.
Ratanhia. 1843, considérations pratiques sur son emploi, 233.
Rate. 1853, fer réduit par l'hydrogène contre son engorgement, 246.
Réactifs chimiques. 1849, employés le plus communément, 262.
Réglisse. 1853, Formules dont elle est la base, 182.
Reine des prés. 1852, son principe actif, 123.
Relâchement de l'utérus. 1847, suc d'ortie, 172.
Remèdes. 1847, anti-épileptiques, 57.
Renoncules. 1842, leur emploi thérapeutique, 33.
Résines. 1843, essais thérapeutiques sur la résine de jalap à odeur de rose, 108. — 1847, de jalap, 143. De scammonée, 143.
Resserrement. 1841, spasmodique, lavement de tabac, 23.
Résolutifs. 1849, onguent mercuriel, 235.
Résorption purulente, 1848, moyen de la prévenir par la solution de nitrate d'argent, 202.
Rétention d'urine. 1850, traitement, 246.
Retrécissement de l'urètre. 1842, caustique, 235.
Révulsifs. 1845, 204. 1850, 239.
Rhumatalgie. 1850, sublimé corrosif, 205.
Rhumatisme. 1841, chronique, liniment phosphoré, 49. Liniment anti-arthrique de Home, 52, ceinture, 53. Liniment, 55. Sirop de Boubée, 103. Teinture de Hatfield, 107. Electuaire, 120. Articulaire, potion, 134. — 1842, Liniment stimulant opiacé, 11. Articulaire aigu, potion stibiée, 185. Nitrate de potasse, 186. Eau diurétique gazeuse, 198. — 1843, aimant, 79. Pilules aux trois extraits, 141. Sulfate de quinine, 185. — 1844, opium à haute dose, 4. Poudre de gaïac opiacée, 4. Nitrate de potasse à haute dose, 55. Sulfate de quinine, 73. Iodure de potassium, 127. Papier dérivatif, 154. — 1845, teinture de bulbes de colchique, 80, Articulaire, chez les enfants, 216. — 1846,

sulfate de quinine, 165. Traitement, 166. — 1847, liniment, 21. Sulfate de quinine par la méthode buccale, 179. Iodure de potassium, 241. — 1848, aconit. 19. Boisson au phosphate d'ammoniaque, 98. Sulfate de quinine, 151. — 1850, calomel, 204. — 1851, pommade chlorée, 38. phosphate d'ammoniaque, 93. Colchique, 100. suc de citron, 135. Pathogénie et thérapeutique du rhumatisme articulaire, 285. — 1852, bains de vapeurs térébenthinés, 100. Bains, 101. — 1853, vératrine, 49. Pilules, 104. Feuilles de frêne, 116. Mixture ammoniacale, 122. Traitement, 273. — 1854, liniment, 14. Opiat, 46. Vératrine, 57-60. Teinture Hahnemanienne de fleurs de colchique, 67. Sulfate de quinine associé à l'aloès, 132. Sulfate de quinine, 186. — 1855, hachisch, 17. Poudre, 97. Teinture de colchique, 111.

Rhume. 1842, pâte de Regnauld, 11. De Baudry, 12. — 1847, sirop de fucus crispus, 133.

Rob. 1850, sudorifique, 135.

Rubéfaction. 1847, par l'ammoniaque, 93.

S

Sabine. 1845, 115. — 1847, 42.

Saccharolés. 1854, d'huile de foie de morue, 124.

Saccharures. 1850, de citrate de fer et de magnésie, 186. — 1854, iodés, 238. — 1855, de lupulin, 73.

Sachets. 1842, d'iodure de potassium et de chlorhydrate d'ammoniaque, 130. — 1843 contre les tumeurs du sein de Tanchou, 261.

Saignée. 1843, 155.

Salicine. 1847, 184. — 1850, dans le castoreum, 179.

Salicites. 1852, de potasse et de soude, 129. — 1854, leur emploi, 76.

Salivation. 1842, mercurielle, collutoire boraté, 233. — 1843, mercurielle, son caractère distinctif, 236. Poudre,

246. Salivation arsenicale, 251. Mercurielle, collutoire hydriodaté, 255. — 1854, mercurielle, bain mercuriel, 96. — 1848, mercurielle, ambrosia trifida, 186. — 1855, mercurielle, moyen thérapeutique, 222.

Salive. 1846, considérée dans divers genres de ptyalismes, 189.

Sang. 1845, dans la fièvre typhoïde, 221. — 1846, examen d'un sang laiteux, 331. — 1855, considéré comme aliment, 143.

Sangsues. 1847, procédé pour les rendre plus aptes à la succion, 152. — 1848, leur dégorgement, 128. — 1850, moyen de les appliquer, 150. Artificielles, 152. — 1851, artificielles, 130.

Sanicle de Maryland. 1850, 79.

Santonine. 1844, 159. — 1850, brune, 82. — 1852, accidents déterminés par la, 218.

Saoria et tatzé. 1855, vermifuges, 261.

Saponé. 1844, d'iodure de potassium, 146.

Saponine. 1852, 115.

Sarcocèle. 1841, syphilitique, traitement, 131.

Savons. 1843, onctueux, 151. — 1844, d'huile de foie de morue, 146,

Scammonée. 1847, études sur la, 143. — 1848, 103. — 1854, moyen de rendre son administration facile et agréable, 82.

Scarlatine. 1844, belladone, moyen prophylactique, 9. — 1845, épidémique, emploi de la belladone comme moyen prophylactique, 33. — 1848, gouttes d'atropine, 7. — 1849, carbonate d'ammoniaque, 134. Sirop de carbonate d'ammoniaque, 136. Onction, 198. — 1850, frictions graisseuses, 156. — 1851, acide acétique, 138. Nitrate d'argent, 230. Cautérisation du pharynx, 237. — 1853, affusions froides, 183.

Sciatique. 1842, mixture de térébenthine opiacée, 43. — 1843, graisse de térébenthine, 67. — 1844, pommade, 18. — 1850, potion. 64. — 1855, cautères médicamenteux de Trousseau, 29.

Scille. 1846, 88. — 1855, propriétés physiologiques et thérapeutiques.

Scillitine. 1849, sa préparation, 145.

Scorbut. 1841, liqueur cordiale de Brodum, 82. Potion de cochlearia citrique, 98. Décoction de drèche acidulée, 99. — 1843, apozème, 76. Traitement, 166. — 1851, vin de Bordeaux, 45. — 1854, sels de potasse, 95.

Scrofules. 1841, liqueur cordiale de Brodum, 82. Pilules de douce amère iodurées, 133 — 1842, feuille de noyer, 52. Sirop de feuilles de noyer, 53. Pommade de noyer, 53. Chlorure de baryum, 182. Mixture barytique ammoniaco-ferrugineuse, 184. Eau, 185. Sirop de sulfure de fer, 190. — 1843, caille-lait, 71. Eau de mer gazeuse, 79. Sirop, 214. — 1844, pilules de noyer, 51. Potion au chlorure de baryum, 147. — 1845, potion de Heim, 38. Chlorure d'argent, 195. — 1846, tablettes de moka iodurées, 224. Traitement, 245. — 1847, brôme et brômures, 244. Pilules de chlorure de baryum, 248. — 1848, pommade d'iodures de chlorures mercureux, 188. — 1849, pommade, 237. — 1851, alcoolature de ciguë, 15. Préparations de feuilles de noyer, 60. — 1854, pommade d'iodure de potassium, 241. Pommade d'iodure de plomb, 242. Pommade d'iodure de fer, 242. — 1855, préparations de guano, 102.

Sécrétions. 1850, action du calomel sur la sécrétion biliaire, 203. — 1851, salivaire, cantharides, 87.

Sédatifs. 1852, 10.

Seigle ergoté. 1841, nouvelles propriétés physiologiques, 47. — 1842, remarques sur sa récolte et sur son analyse, 61. — 1843, sa production, 83. Sa composition et ses propriétés, 85. Accidents, suites de son administration dans deux cas d'accouchements laborieux, 91. Observations physiologiques et thérapeutiques, 92. — 1844, note, 21. — 1845, 44. Accidents produits par le pain contenant du seigle ergoté, 45. — 1846, son abus, 35. — 1847, 42. Ses propriétés, 42. Ses effets sur les femmes en couche et sur le fœtus, 45. Moyen de reconnaître sa bonne qualité, 50.

Sa conservation, 50. — 1849, 124. — 1851, considéré sous le rapport obstétrical, 65. — 1852, son influence sur la température animale, 4.

Sels. 1841, de Cheltenham, 121. — 1843, de quinine, 167. Mercuriels, leur transformation en sublimé corrosif, 236. — 1849, de Schlippe, 164. — 1852, marin, en lavements, 149. — 1853, magnésiens, leur fabrication, 165. Marin, dans les fièvres intermittentes, 239. — 1854, de Swinton, 93. — 1855, bromo-iodurés, 242. De Preston, 268.

Semences. 1847, de courges, contre le tænia, 261.

Séné. 1855, ses préparations, 160.

Sensibilité. 1844, action de la strychnine sur la sensibilité musculaire générale, 52. Action de la brucine sur la sensibilité musculaire générale, 52.

Sesqui-chlorure de carbone. 1850, 50.

Siccatifs. 1850, brillant, 244.

Silicate potassique basique. 1850, 127.

Sinapismes. 1841, 154.

Sirops. 1841, de ciguë, 24. De goudron, 38. D'extrait alcoolique de cubèbe, 43. De lactate de fer, 64. D'iodure de fer, 71. De tannate de fer, 75. De chaux, 75. De monésia, 84. Antiphlogistique, 94. De Boubée, 103. Végétal de Velno, 125. — 1842, pectoral de Vauquelin, 14. De thridace de Lepage, 15. Anticoqueluche, 19. De tolu, 48. De feuilles de noyer, 53. De deuto-iodure ioduré de mercure, 113. Proto-iodoferré, 118. De foie de morue, 127. De sulfure de fer, 190. De digitale de Labelonye, 198. Contre les calculs biliaires, 210. — 1843, tonique somnifère, 11. De bourgeons de vigne, 74. De racine de saponaire, 74. De fuligokali sulfuré, 154. Des quatre fruits, 165. De lichen, 211. Antiscrofuleux, 214. Ferrugineux de Lassaigne, 219. De citrate ferré acide, 220. De citrate de fer alcalin, 220. De carbonate de fer, 221. — 1844, d'ergotine, 24. De naphtaline, 47. D'écorce d'oranges, 50. Antirachitique, 51. De myrtille, 80. D'iodure de potassium, 85. Anti-herpétique de Duchesne-Duparque, 131. De foie de raie, 144. Vermifuge de Cruveilhier, 157. — 1845, de digitaline, 76. De

Daphne mezereum, 126. — 1846, de laurier cerise, 32. D'orme pyramidal, 84. Dépuratif, 86. D'hyposulfite de soude, 86. Alcalin, 103. Antisyphilitique, 224. D'iodure de fer, 225. De Bochet, 226. — 1847, de sulfate de strychnine, 39. Antispasmodique de Cap, 52. D'orme pyramidal, 76. Remarques sur le sirop antiscorbutique, 78. Antiscorbutique préparé à froid, 79. Remarques sur le sirop antiscorbutique, 80. De persulfure de fer, 101. Tempérant, 114. De magnésie, 148. De sorbes, 171. De citrate de fer, 189. — 1848, d'atropine, 8. Pectoral de Maroncelli, 14. De valériane, 30. D'alcool éthéré, 32. De pointes d'asperges, 98. De tamarin, 110. De séné, 117. De fucus crispus composé, 133. De limaçon, 135. De tannin officinal, 137. De sorbes, 138. D'écorce de fruits des aurantiacées, 164. — 1849, d'atropine, 35. De cannabine, 58. De phellandrium, 64. De chloroforme, 105. De baume de Tolu, 118. De suie, 121. De carbonate d'ammoniaque, 136. Anti-arthritique, 144. De santé, de Berlin, 185. D'acétate de magnésie, 195. De quinquina, sa préparation, 219. — 1850, contre la coqueluche, 8. De phellandrium, 14. De spigélie, 81. Sudorifique, 135. De manne, 148. D'alcool nitrique, 163. Acétique composé, 163. De citrate de fer et de magnésie, 185. De malate de manganèse, 190. D'iodure manganeux, 193. — 1851, de castoreum, 44. De pauvre gens, 133. De salicaire, 141. De quinquina gris, 144. Au tartrate ferrico potassique, 163. D'iodure d'amidon, 202. Dépuratif sulfoïodé, 206. — 1852, de phellandrium, 45. D'aconit, 48. D'hyposulfite de soude, 111. D'ulmaire, 122. Salicilique, 128. De salicite de potasse, 130. Purgatif au jalap, 154. D'iodure d'amidon, 171. — 1853, de jusée, 113. De noix de cyprès, 187. De lactate de fer et de manganèse, 261. Sirop de proto-iodure de fer de manganèse, 264. — 1854, de feuilles de frêne, 73. De scille, 74. De pyrophosphate de fer, 124. De thlaspi, 218. D'arbousier, 220. Sténique iode, 240.—1855, d'affium indigène, 10. De lactucarium d'Aubergier, 16. De lupulin, 73. De guano, 103, Iodotannique de Guilliermond et Socquet, 236. A l'iodure de fer, 271.

Sociétés de tempérance. 1848, 63.
Solanées vireuses. 1841, 16. — 1842, 16. — 1843, 27. — 1844, 9. — 1847, 19. — 1848, 6. — 1849, 7. Leur action sur l'appareil sécréteur des urines, 42. — 1851, 6.
Solutions. 1841, de chlorure de baryum, 136. D'or et d'ammonium, 137. — 1842, d'iodo-arsénite de mercure, 77. De proto-iodure de fer, 116. Ferrugineuse, 221. Odontalgique, 260. — 1843, ammoniacale fondante, 77. Alcoolique d'élatérine, 116. De proto-iodure de fer normale, 217. De protoiodure de fer officinale, 218. Hydrargyrée de Plisson, 239. — 1844, d'iodure de potassium, 84. Escharotique de Freiberg, 92. Arsenicale de Devergie, 108. Arsénicale de Boudin, 113. Iodurée sulfureuse, 139. De chlorure d'étain, 150. — 1845, arsenicale, 185. Arsenicale de Pearson, 188. Arsenicale de Biett, 189. — 1847, pour gerçures du mamelon, 170. Iodurée, pour injections, 243. — 1850, contre la strangurie cantharidienne, 128. Alcaline contre l'eczéma, 128. Contre le coryza, 231. — 1851, contre le cancer ulcéré, 93. De chlorure de calcium, 224. Argentique, 230. — 1853, de sesquinitrate de fer, 265. — 1854, d'iode dans l'hyposulfite de soude, 243. Pour enlever les taches produites par le nitrate d'argent, 286. — 1855, iodée caustique de Churchill, 237. Bromo-iodurées, 242.
Soufre. 1852, nouveau mode de l'administrer, 186.
Sous-nitrate de bismuth. 1854, 274. — 1855, son emploi à l'intérieur, 244. Contre les écoulements blennorrhagiques, 246.
Sparadraps. 1842, agglutinatif, 237. — 1844, d'opium, 9. Note sur le sparadrap commun, 185. Ordinaire, 191. A la colophane, 191. De Liston, 192. — 1845, vésicant, 209. De Vigo, 223.
Spasmes. 1847, de l'urèthre, injections de belladone, 21. — 1851, sirop de castoréum, 44. 1842, mixture de copahu succinée, 44. — 1848, seigle ergoté, 80. — 1850, noix vomique, 24. — 1854, digitaline, 49.
Spermatorrhée. 1841, pilules ferrugineuses cinnamomées, 69. — 1855, belladone, 22. Lupulin, 63.

Spigélie de Maryland. 1850, 80.— 1855, anthelminthique, ses préparations, 258.
Spirée ulmaire. 1852, ses effets diurétiques, 119.
Splénite. 1841, chronique, pommade iodurée savonneuse, 133.
Squirrhe. 1842, du pylore, pilules calmantes, 19. Pilules de ciguë composées, 29.— 1844, pommade de chlorure d'étain, 150. — 1851, alcoolature de ciguë, 15.
Staphysaigre. 1851, son emploi à l'intérieur, 18.
Stéarate. 1847, à l'eau, 159.
Stéarine. 1847, ses préparations, 159.
Stéaromels. 1847, 160
Stimulants. 1841, diffusibles, bouteille rouge de Taylor, 51. — 1842, 41. — 1843, 62. — 1847, généraux, 59. — 1846, 37.— 1848, généraux, 63. — 1849, généraux, 117. 1850, généraux, 60. — 1851, généraux, 45. — 1852, généraux, 94. — 1853, généraux, 109.— 1854, généraux, 35. — 1855, généraux, 60.
Strangurie. 1841, spasmodique, pilules, 32. — 1848, thé d'abeilles, 98. — 1850, cantharidienne, solution, 128.
Strychnées. 1844, 19. — 1845, 52.
Strychnine. 1843, son action sur la pupille, 56. — 1847, sirop de strychnine, 39. — 1847, 17. — 1850, 21.
Styptiques. 1847, eau de Brocchieri, 71.
Substances incompatibles. 1845, 295.
Substitutifs. 1842, 222. — 1844, 83. — 1847, 249. — 1849, 232. — 1850, 226. — 1851, 225. — 1852, 184. — 1853, 278.
Sucs. 1845, d'ortie, 145. — 1847, éthéré de belladone, 20. D'ortie, 172. Ethérés de plantes actives, 263. — 1851, de plantain, 146. — 1853, de réglisse, 182. — 1854, de Thlaspi, 216. — 1855, de plantain de Rust, 212.
Suc gastrique. 1844, son action lithontriptique, 245. — 1847, son action thérapeutique, 166.
Suc pancréatique. 1851, son emploi thérapeutique, 103.
Sucres. 1850, anti-aphrodisiaque, 153.
Sudorifiques. 1842, 188.— 1843, 128. — 1845, 126.—

1846, dépuratifs, 84. — 1848, 87. — 1849, 134. — 1851, 87. — 1852, 108.
Suette, 1855, ipécacuanha, 130.
Sueurs. 1841, nocturnes, pilules de tannin, 83. — 1845, des pieds, moyen de la rappeler, 131. — 1847, médicamenteuses, 89. Chroniques, 190.
Suie. 1850, succédané de l'huile de cade, 74.
Suif. 1845, digestion du, 247.
Sulantimoniure sodique. 1849, 164.
Sulfate de bébéerine. 1848, 161.
Sulfate de cinchonine. 1855, dans le traitement des fièvres, 170.
Sulfate de cuivre. 1847, 123. — 1852, son influence sur la température animale, 6.
Sulfate de fer. 1845, 142.
Sulfate de magnésie. 1848, moyen d'enlever son amertume, 113.
Sulfate de quinine. 1843, ses effets physiologiques, 168. Ses effets toxiques, 170. Moyen d'enlever sa saveur, 202. — 1846, son action physiologique, 158. — 1847, administré par la méthode buccale, 179. — 1848, son action sur les organes génito-urinaires, 151. Moyen de l'administrer aux enfants, 154. Moyen de faire disparaître son amertume, 157. — 1850, ses effets physiologiques, 172. Ses succédanés, 177. — 1851, son influence sur la santé des ouvriers qui se livrent à sa préparation, 142. — 1852, son influence sur la température animale, 5.—1853, ses succédanés, 226. — 1855, moyens de reconnaître sa pureté, 162.
Sulfate de strychnine. 1852, son influence sur la température animale, 5. Ses propriétés fébrifuges, 160.
Sulphydrate de chaux. 1845, 133.
Sulfotartrate de quinine liquide. 1843, 202.
Sulfures. 1850, de carbone, 93. De magnésie, 99.
Sulfureux. 1845, 132. — 1847, 88. — 1850, 93.
Sumbul. 1852, 81.
Suppositoires. 1842, vaginal, 231. — 1843, purgatifs

121. Au sulfate de quinine, 203. — 1844, d'onguent populeum, 13. Suppositoire Leclerc, 196.

Suppressions. 1848, d'urines, par abus des alcooliques, 64.

Surdité. 1841, gouttes d'aconitine, 28. Remède de Taylor, 144. — 1842, alun, 229. Nouvelle méthode de traitement, 263. — 1844, iodure de potassium, 128. — 1845, traitement, 147.

Sureau. 1855, deuxième écorce contre l'épilepsie, 133.

Sycosis. 1846, pommade, 87.

Symptômes périodiques. 1854, dans les maladies aiguës, arsenic, 264.

Syncope. 1844, antiphlogistique, 67.

Syphilis. 1841, gouttes des Jésuites, 106. Élixir, 106. Gouttes, 124. Sirop de Velnot, 125. Pommade de deutoxyde de mercure camphré, 126. Bains mercuriels, 127. Tisane iodurée, 129. Gargarismes iodurés, lotions iodurées, pâte de Vienne, 142. — 1842, potion de Donavent, 78. Préparations platiniques, 107. Pilules de mercure soluble d'Hahnemann, 109. Mélange mercuriel, 110. Association des iodures de mercure et de potassium, 112. Sirop de deuto-iodure ioduré de mercure, 113. Pilules de deuto-iodure ioduré de mercure, 113. Mixture diaphorétique, 189. — 1843, Pilules aux trois extraits, 141. Onguent mercuriel rouge, 242. Emplâtre de Vigo, 244. Pilules de chlorure d'argent et d'ammonium, 262. — 1844, préparations d'hydrargyrate d'iodure de potassium, 84. Pilules hydrargyro-ferrugineuses de Collier, 88. Traitement arabique, 89. Solution arsenicale de Boudin, 113. Dose à laquelle il faut donner l'iodure de potassium, 125. Traitement par l'émétique, 151. — 1845, pilules de proto-iodure de mercure, 160. Comparaison des préparations d'iode et de mercure, 170. Iodure de potassium dans le traitement des accidents consécutifs, 171. Traitement des accidents consécutifs, 173. Préparations d'or, 194. Préparations d'argent, 195. — 1846, Sirop, 224. — 1847, décoction de gaïac composée, 104. Mercuriaux, 191. Pastilles mercurielles altérantes, 196. Bains de sublimé corrosif, 199. Pastilles stibio-

arsenicales altérantes, 209. — 1848, iodure et bi-iodure de de chlorure mercureux, 186. Iodure de potassium associé au goudron, 192. Thérapeutique, 268. — 1849, onguent martial, 231. Onguent mercuriel, 235. Pommade, 238. — 1850, cyanure de mercure, 204. Traitement des ulcères du col de la matrice, 258. Préparations d'iode, 283. Pharmacologie et posologie des préparations d'iode employées dans son traitement, 291. Indications thérapeutiques, 293. — 1852, Tisane, 114. Liqueur préservative, 210. Bichromate de potasse, 213. — 1854, traitement, 230. Chez les nouveau-nés, traitement, 232. Iodure de potassium, 241. — 1855, cyanure de mercure, 223. Bichromate de potasse, 247.

Syringine. 1843, 206.

Système nerveux. 1845, action de la strychnine, 52. Action de la brucine, 52.

T

Tabac. 1841, son emploi thérapeutique, 19. — 1843, son principe actif, 36. — 1847, 19.

Tablettes. 1841, de lactate de fer, 65. — 1842, anti-catarrhales de Deslauriers, 15. Proto-iodo-ferrées, 120. — 1843, moyen de les aromatiser après leur dessiccation, 71. De bouillon, 158. Pectorales de Boubelle, 160. — 1844, de naphtaline, 47. De santonine, 159 — 1846, anti-catarrhales, 50. De Moka iodurées, 224.—1848, au citrate de magnésie, 126. — 1849, au citrate de magnésie, 190. — 1850, de citrate de fer et de magnésie, 186. — 1852, balsamo-sodiques, 155.

Taches. 1841, de la cornée, pommade mercurielle opiacée, 127. — 1843, des femmes enceintes, onguent mercuriel rouge, 242. De la cornée, solution d'iodure de potassium, 257. — 1844, de la cornée, collyre d'iodure de potassium ioduré, 138. De la peau, pommade saturnine camphrée,

148. — 1846, de la cornée, pommade, 197. De la cornée, sulfate de cuivre, 198. — 1847, de rousseur, eau de Guerlain, 201. D'arsénic, procédé pour les distinguer de celles de l'antimoine, 217.—1851, hépatiques, ellébore blanc, 19.

Tænia. (Voyez Tæniafuges.)

Tæniafuges. 1841, fleurs de cousso, 140. — 1842, 238. Pilules, 240. Traitement par la fougère, 240. Traitement, 241. Essence de térébenthine, 243. Remède, 243. Tæniafuge nouveau, 243. Écorce de racine de grenadier de Portugal, 245. — 1844, traitement de Schmidt, 163. — 1845, 211. Écorce de racine de grenadier, 211. — 1846, traitement, 230. — 1847, ciguë, 24, 255. Cousso, 256. Écorce de racine de grenadier, 260. Étain, 261. Semences de courges, 261. — 1849, Cousso, 254. — 1851, Santonine, 245. Strychnine, 245. — 1853, cousso, 299. Écorce de musenna, 300. Pâte de semence de citrouille, 301. — 1855, potion de Desmaisons, 257.

Taffetas. 1846, vésicant, 81. — 1849, vésicant, 133. — 1851, vésicant, 241.

Taie. 1841, collyre astringent opiacé, 92. Collyre barytique, 136.

Tannate d'antimoine. 1849, 166.

Tannate de fer. 1847, 186.

Tannin. 1855, et substances tannifères, succédanées du quinquina, 174.

Tartrate ferrico-potassique. 1851, 162.

Tartrate manganeux. 1850, 191.

Tartrate stibié. 1846, son action sur le sang, 111.

Teigne. 1841, fomentation de tabac alcaline, 23. Pilules de douce amère iodurées, 133. Pommade alcaline, 146. Topique pulvérulent, 147. — 1842, végétations qui la constituent, 247. Nouveaux moyens de traitement, 247. Teigne faveuse, pommade, 249. *Id.*, poudre, 249. *Id.*, traitement, 251. Pommade, 252. — 1844, onguent, 206. — 1849, pommade d'huile de cade, 122. — 1850, iodure d'arsenic, 214. Pommade, 254.

Teintures. 1841, de nicotiane, 21. De monesia, 85. De

guarana, 89. De Hatefield, 107. Pour les dents, 150. Autre de Grenugh's, 151. — 1843, phosphorée, 81. De marronnier d'Inde, 213. — 1844, alcoolique de myrtille, 80. — 1845, de bulbe de colchique, 80. — 1846, tannique, 157. Teintures alcooliques, 301. — 1847, de lobélie enflée, 59. Alcoolique de ricin, 137. Éthérée de ricin, 137. De quinine, 179. — 1848, d'atropine, 7. — 1849, d'atropine, 35 De cannabine, 58. — 1850, de Hirsch, 166. — 1851, chloroformique de gutta percha, 37. De Cauderec, 275. — 1852, d'ulmaire, 123. D'acide silicyleux, 127. Fébrifuge de Warburg, 167. De Vienne, 168. Contre les punaises, 214. — 1854, contre l'aphonie, 37. De baies de daphné mezereum, 42. Hahnemanienne de fleurs de colchique, 67. De thlaspi, 217. De daphné mezereum, 286. — 1855, d'affium de pavots pourpres, 9. Alcoolique de lupulin, 72. De benjoin, 89. — de thuya articulata ou de Leo, 94. De fleurs de colchique, 111. Des missionnaires, 205. Hémostatiques d'Émile Mouchon, 213.

Température animale. 1852, influence sur elle de divers agents thérapeutiques. 1.

Tempérants. 1841, 97. — 1843, 165. — 1845, 154. — 1846, 149. — 1849, 200. — 1851, 129.

Ténotomie. 1848, anale, 215.

Térébenthines. 1846, leurs essais et leurs essences, 50.

Tétaniques. 1843, 55. — 1846, 33. — 1847, 38. — 1848, 17. — 1849, 70.

Tétanos. 1842, opium, 8. — 1846, idiopathique, cyanure de potassium, 32. — 1849, Belladone, 44. Chloroforme, 101. Éther, 101. — 1851, solanées vireuses, 11. Traitement, 11. Belladone, 11. — 1853, traitement, 37. Potions, 104.

Teucrium polium. 1850, 76.

Thé. 1848, son action sur le sulfate de quinine, 153 — 1853, de bœuf, 170.

Thérapeutique. 1845, considération générale, 213. — 1846, chirurgicale, 249. — 1848, chirurgicale, 215. Gé-

nérale, 222. — 1849, chirurgicale, 259. — 1850, générale, 255. Des affections syphilitiques, 282. — 1851, générale, 261.

Thridace. 1841, observations, 25. — 1843, 14.

Thuya. 1855, teinture de, 94.

Tic. 1844, potion au chlorure de baryum, 147. — 1846, nicotine, 22.

Tisanes. 1841, iodurée, 129. D'iodure d'amidon, 133. — 1842, de feuilles de noyer, 52. De raifort composée, 55. de Feltz, 76. — 1843, de valériane et de quinquina, 59. De lichen, 210. — 1844, de chenopodium, 40. De renouée, 81. — 1845, sudorifique, 126. — 1846, d'orme pyramidal, 84. — 1847, de Feltz, remarques, 132. — 1850, sudorifique, 135. De potentille, 167. — 1854, de thlapsi, 216.

Tithymale. 1854, ses usages, 287.

Toile. 1848, vésicante, 87.

Toniques. 1841, amers, 81. — 1842, 212. — 1847, spécifiques, 174. — 1848, 141. — 1849, 204. — 1850, 168. — 1851, 141. — 1852, 159. — 1853, spécifiques, 216. — 1854, spécifiques, 128. — 1855, spécifiques, 162.

Topiques. 1841, d'amidon camphré, 145. D'amidon et de sel ammoniac, 146. De digitale camphrée, 146. Contre les indurations de la peau et les engorgements, 146. Pulvérulent, contre la teigne, 147. Pulvérulent, contre les engelures, 148. — 1842, contre les engelures, 232. Antiodontalgique, 259. — 1843, belladoné, 33. — 1845, astringent, 148. Antistrumeux, 182. — 1846, sec alcalin, 103. — 1847, contre le farcin, 215. — 1854, de noyer, 39. — 1855, anticharbonneux, 267.

Toux. 1841, gouttes, 11. Autres, 12. Catarrhale, électuaire huileux, 97. — 1842, convulsive, guy, 40. *Id.* potion de gui de chêne, 40. *Id.* poudre de gui de chêne, 40. — 1843, nerveuse, pastilles de jusquiame, 30. — 1850, nerveuse, sirop de phellandrium, 14. — 1851, nerveuse, grains de

cynoglosse, 6. *Id.* sirop de castoréum, 44. — 1855, nerveuse, belladone, 24.
Toxicologie. 1844, 220.— 1846, comparée, 265.— 1850, générale, 271.
Trajets fistuleux. 1843, Digestif animé, 68.
Tranchées. 1843, des femmes en couches de Katriner, 94.
Transpiration. 1847, moyen simple de la développer, 94.
Tremblement mercuriel. 1847, opium, 7.
Trichlorure de carbone. 1845, 110. — 1850, 53.
Trochisques. 1855, pour fumigations mercurielles, 265. Au proto-iodure de mercure, 265. — Au cinabre, 266.
Tubercules. 1843, eau de mer, 79. Pilules de Righini, 254. — 1848, pulmonaires, huile de croton, 105. — 1850, traitement, 290.
Tulipier. 1841, recherches sur son écorce, 75. — 1849, son écorce, succédané du quinquina, 223.
Tumeurs. 1841, sanguines, fomentations résolutives, 53. Blanches, pilules d'O'Brien, 122. *Id.*, pilules de douce-amère iodurées, 133. Mixture d'huile de foie de morue, 135. Glanduleuses, mixture d'huile de foie de morue, 135. Blanches, chlorure de baryum, 136. — 1842, de la tête chez les nouveau-nés, liniment résolutif, 51. Blanches, mixture barytique, ammoniaco-ferrugineuse, 184. Blanches, pommade au nitrate d'argent, 234. — 1843, douloureuses du sein, pommade iodée calmante, 258. *Id.*, pommade résolutive calmante, 258. Tumeurs du sein, traitement, 261. *Id.*, traitement Tanchou, 261. Indolentes, onguent excitant, résolutif, 263. — 1844, blanches, pommade au nitrate d'argent, 103. Lacrymale, traitement, 149. — 1848, erectiles, dites envies, huile de croton, 106. — 1849, du sein, contre-indication des cataplasmes émollients, 197. Sanguines, acide citrique, 200. — 1853, articulaires, guano, 122.
Turbith minéral. 1848, 175.
Typhus. 1850, bébéerine, 181.

U

Ulcérations. 1842, des gencives, gargarisme astringent, 230. — 1844, dartreuses, 25. De la cornée, chlorure de sodium, 148. — 1848, résultant du séjour au lit, moyen de les prévenir, 221. — 1849, de la cornée, administration de l'atropine par la méthode endermique, 36. — 1850, du col de l'utérus, collodion, 242. Syphilitiques du col de l'utérus, traitement, 258. — 1855, du col de l'utérus, 237.

Ulcères. 1841, de l'anus, confection de poivre noir, 52. Des paupières, collyre acétique alcoolisé, 54. Des jambes, diachylum, 157. — 1842, indolents, pommade platinique, 107. Syphilitiques, pommade d'hydrargyrate potassique mercurifère, 111. Scrofuleux, pommade id., 111. — 1843, chroniques, digestif animé, 68. Du col de l'utérus, poudre 77. Dartreux, lotions iodochlorurées, 259. Syphilitiques, lotions id., 259. — 1844, décoction tonique détersive, 52. Sulfate de cuivre, 201. — 1845, scrofuleux, topique, 182. Traitement, 223. — 1847, sanieux, stearomel, 160. — 1848, gangréneux de la bouche, potion, 97. Des jambes, gomme gutte, 108. — 1850, phagédéniques, solution, 126. — 1851, atoniques, éther sulfurique, 39. atoniques, mixture, 54. — 1852, variqueux, écorce de chêne, 184. — 1853, gangréneux, poudre, 104. Rebelles, 124. — 1854, syphilitiques, pommade au nitrotannate de mercure, 234. Scrofuleux, cérat iodé, 242. — 1855, camphre, 59.

Urée. 1846, son augmentation dans un cas d'ictère, 227. — 1855, diurétique, 108.

Urétrites. 1843, bols, 94. Injections de seigle ergoté, 94. — 1847, aiguë, injection de belladone, 21. Id., pilules d'aloès et de térébenthine, 146. — 1852, opiat balsamique, 97.

Urine. 1843, bleue, pendant un traitement hydrosudopa-

thique, 135. — 1844, laiteuse, 247. — 1846, son absorption dans la vessie, 316. — 1850, considérations sur certaines altérations qu'elle présente dans divers cas d'affaiblissement de la vue, 298.
Urticaire. 1843, *urticari tuberosa*, arsenicaux, 249. — 1851, avec douleurs articulaires, sulfate de quinine, 142.
Uva ursi. 1845, son emploi, 124.

V

Vaginite. 1841, chronique, injections alunées, 91. — 1843, injections de seigle ergoté, 94.
Valérianate d'atropine. 1854, son emploi, 9. — 1855, note, 20.
Valérianate de fer. 1847, 54.
Valérianate de quinine. 1843, 192. — 1845, 133. Note clinique, 138.
Valérianate de zinc. 1845, 86. Sa préparation, 94, 97.
Valériane. 1845, 86.
Vanille. 1845, potion, 114.
Vapeurs d'iode. 1855, moyen simple de les administrer, 232.
Varicocèle. 1845, traitement palliatif, 226.
Variolaire. 1844, son emploi thérapeutique, 76.
Variole. 1841, onguent mercuriel au goudron, 127. — 1843, traitement, 156. — 1846, moyen abortif, 188. — 1847, vésicatoires, 85. Lait, 156. Mercuriaux, 205. — 1848, mercuriaux, 176. Méthode ectrotique, 177. Pommade abortive, 178. — 1849, teinture d'iode, 249. — 1850, abortifs des pustules, 200. Teinture d'iode, 218. — 1851, collodion, 263. — 1854, traitement abortif des pustules, 214.
Varus mentagra. 1844, sulfate de fer, 79.
Végétations. 1844, du pénis, lotions. 90. Syphilitiques, lotions de Freyberg, 92. — 1846, vénériennes, poudre,

158. Traitement, 258. — 1847, syphilitiques, opium et ciguë, 8. — 1849, syphilitiques, 231. — 1851, syphilitiques, bichromate de potasse, 235.

Venin. 1847, de la vipère, suc gastrique, 166. — 1850, huile d'olives chaude, 155.

Vératrine. 1841, son emploi, 27. — 1847, 25. — 1848, son emploi thérapeutique, 25. — 1849, son emploi, 69. — 1855, 111. Son action physiologique, 112, 118.

Vermifuges. 1841, pastilles de ching, 125. Biscuits, 126. 1842, gouttes, 54. — 1843, eau de mer gazeuse, 79. — 1844, variolaire, 76, 157. Potion, 157. Sirop de Cruveilhier, 157. Pilules, 157. Liniment de Pétrequin, 158. Santonine, 159. Tablettes, 160. Pour les jeunes sujets, 160. — 1846, 230. — 1847, huile de cade, 65. — 1848, angeline, 209. Traitement, 210. Suc de réglisse, 211. — 1849, cousso, 254. — 1850, spigélie de Maryland, 80. Santonine brune, 83. — 1853, cousso, 299. — 1855, spigélia et ses préparations, 258. Saoria et ratzé, 261.

Verrues. 1847, acide acétique, 165. — 1854, carbonate de magnésie à l'intérieur, 94.

Vers intestinaux. (Voyez *Vermifuges.*)

Vertiges. 1846, nerveux, poudre de Kempf, 85. Liniment, 85.

Vésicants. 1851, écorce de garou, 238.

Vésicatoires. 1845, perpétuel de Janin, 208. — 1846, de Cadet, 82. Anglais, 82. Procédé pour les camphrer, 82. — 1847, leur abus chez les enfants, 86. Différents moyens de les entretenir, 87. Moyen de produire un vésicatoire extemporanément, 98. — 1848, leur action sur la composition de l'urine, 86. Toile, 87. — 1855, pommade belladonnée, pour leur pansement, 28.

Vessie. 1845, influence des cantharides sur la, 118.

Vinaigres. 1843, de digitale, 142. — 1845, cantharidé, 116. — 1846, de Bully, 262. — 1847, de bois, contenant de l'acide arsénieux, 216. — 1850, cantharidé anglais, 241. — 1853, d'opium, 36. — 1854, ferré, 127.

Vins. 1841, de tulipier, 80. — 1843, hydragogue, 118. De

quinquina et de valériane, 193. — 1845, de semences de colchique, 82. Chalybé, 141. — 1846, de cascarille, 72. — 1850, de colchique, 122. Diurétique hydragogue, 140. Fébrifuge, 180. — 1852, stomachique, 95. Diurétique majeur, 139. — 1854, de thlaspi, 217. — 1855, d'affium de pavot pourpre, 9. Diurétique, 110.

Vipère. 1852, poudre contre sa morsure, 196.

Vomissements. 1842, chez les femmes enceintes, mixture, 39. — 1843, potion, 12. — 1847, nerveux, glace, 162. — 1848, Chez les femmes enceintes, potion, 76. — 1849, nerveux, strychnine, 71. Chez les femmes enceintes, oxyde de mercure, 236. — 1850, nerveux, potion, 3. — 1851, chez les femmes enceintes, potion chlorhydrique, 137. — 1854, boisson, 82. — 1855, chez les femmes enceintes, 282.

Vue. 1850, altérations que présente l'urine dans divers cas d'affaiblissement de la vue, 298.

Y

Yallhoy. 1854, racine d', 210.

Z

Zinc. 1846, 191.

Zona. 1847, emplâtre de Vigo, 208. — 1848, traitement, 226. — 1851, collodion, 263.

TABLE DES MATIERES.

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Histoire physiologique et thérapeutique de la cinchonine, par MM. BOUCHARDAT, DELONDRE et GIRAULT. 1

Rapport général sur les remèdes proposés pour guérir ou pour combattre la rage, par M. BOUCHARDAT. . . 155

Recherches des alcaloïdes dans les urines à l'aide de la solution d'iodure de potassium iodurée. 215

Solution alumineuse benzinée, par M. MENTEL. . . . 225

Table des matières contenues dans les *Annuaires de thérapeutique de* 1841 *à* 1855, rédigé par M. docteur RAMON. 229

Qa
64